UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

D'UNE DÉTERRITORIALISATION À L'AUTRE. PROBLÉMATISATION SOCIOLOGIQUE DES CONCEPTS D'ESPACE ET DE TERRITOIRE

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

JEAN-FRANÇOIS FORTIER

SEPTEMBRE 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Merci d'abord au Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture pour le soutien financier qu'il m'a accordé.

Un merci spécialement chaleureux à mon directeur de thèse, Jean-Guy Lacroix, pour son support, sa patience et, surtout, pour son amitié. Toutes ces années en ta compagnie furent un plaisir, un honneur, un privilège. De même, mes remerciements les plus sincères à Marie-Ève Lapointe, Jacques Mascotto et Éric Duhaime, pour leur soutien moral, leur lecture attentive et leurs généreux commentaires.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer ma plus profonde gratitude envers ceux et celles que j'aime, spécialement ma mère. Sans votre présence rassurante, votre confiance inébranlable, vos encouragements soutenus, je n'aurais pas trouvé le courage de continuer. Félix et Lyne, Alex et Anne, Jacques et Sandra, François et Estelle, Benoît, Annie, Valérie, Philippe, André, Luce, Marie-Ève, Sweet Mom, Marie, Dom, Pops... vous tous et les autres qui ont croisé et se sont imbriqués à mon parcours, sachez à quel point je vous suis reconnaissant. Merci d'avoir été et d'être là.

TABLE DES MATIERES

Remerciements ii
Résumé viiii

Introduction.
Pour une problématisation sociologique des concepts d'espace et de territoire 1

Objet d'étude et perspective théorique 4

Intention et hypothèse de recherche 8

Présentation de la démarche 10

Chapitre 1.
De la déterritorialisation au territoire 18

1.1 Manuel Castells et l'espace sociotechnique des flux 20

Apport de la posture sociotechnique : première approche d'une critique du spatialisme 30

Limite de la posture sociotechnique : le statut des médiations sociales 38

1.2 Bertrand Badie et la crise du principe de territorialité 45

Apport de la posture politologique : première approche d'une critique du projectionnisme 53

Limite de la posture politologique : le statut des médiations institutionnelles ... 66

1.3 De la déterritorialisation au territoire 70

Chapitre 2.
Petite phénoménologie de la spatialité : de l'espace à la spatialisation 76

Un éclairage phénoménologique 78

2.1 De la spatialité et de la vie : « Naître, c'est à la fois naître du monde et naître au monde » 82

Phénoménologie de l'habiter 88

L'habiter et la vie 97

2.2 De la spatialisation humaine-sociale : « L'homme, c'est le monde de l'homme… » 119

La « différence anthropologique » 122

Du « mode d'être » de l'existence humaine aux modalités distinctives de l'expérience humaine de la spatialité 130

2.3 Pour en finir avec le spatialisme et le projectionnisme 148

Chapitre 3.
Modes de reproduction et modes de spatialisation : des espaces anthropologiques aux territoires traditionnels 156

3.1 Les modes de reproduction formels de la société : une synthèse 157

Le mode de reproduction culturel-symbolique 159

Le mode de reproduction politico-institutionnel 167

Modes de reproduction, mode de spatialisation et statut de la spatialité : de l'espace anthropologique au territoire 179

3.2 Les espaces anthropologiques ou le statut culturel-symbolique de la spatialité 180

L'inscription terrestre de la cosmologie : le village bororo 183

L'espace-temps du Rêve chez les aborigènes australiens 185

Les Nuer, entre structures lignagères et solidarités locales 204

Communautés de culture et spatialité : l'espace anthropologique comme moment de l'appartenance au monde 218

3.3 Le territoire ou le statut politico-institutionnel de la spatialité 233

Le territoire, médiation d'une communauté politique 233

Les ambigüités de l'État traditionnel 241

Chapitre 4.
Une histoire de la spatialisation politique en Occident : la longue marche du territoire étatique moderne 262

4.1 Des origines antiques de la territorialité 264

La cité grecque comme espace politico-religieux 264

Les legs de l'Empire romain 273

4.2 Les trois temps de la spatialisation médiévale 285

Temps de décomposition 288

Temps de polarisation 294

Temps de territorialisation 307

4.3 La longue marche du territoire étatique moderne 318

De l'État absolutiste à l'État moderne 335

La généralisation de l'État territorial 365

Conclusion.
D'une déterritorialisation à l'autre : vers l'empire de la dislocation 378

La déterritorialisation comme crise du statut politico-institutionnel de la spatialité 387

La « gouvernance territoriale » comme dispositif de la déterritorialisation 396

No man's land ou l'utopie de la « gouvernance territoriale » : vers l'empire de la dislocation 408

Bibliographie 419

RÉSUMÉ

Cette thèse propose une problématisation sociologique des concepts d'espace et de territoire sur le fond desquels se découpent nombre de préoccupations contemporaines. Plus précisément, elle élabore ces concepts de manière à rendre compte de la dynamique sociale-historique de spatialisation et des variations du statut de la spatialité qu'elle implique dans un contexte marqué par une incertitude croissante concernant les espaces d'inscription des sociétés. S'appuyant sur une démarche régressive-progressive dont l'objectif est d'éclairer le monde social par le biais d'une élucidation du processus de production du présent et de ses catégories, elle défend l'idée selon laquelle l'enjeu est celui d'un détour *politique* de la structure de reproduction des pratiques sociales par lequel les sociétés ont objectivé un ordre spatial (« territorial »), aujourd'hui soumis à un processus de déstructuration (« déterritorialisation »).

La thèse se compose de quatre chapitres. Le premier chapitre soumet à une critique épistémologique diverses thèses centrales dans les sciences sociales contemporaines concernant le processus qualifié de « déterritorialisation ». Par une analyse des apports et des limites de ces thèses, il est montré que, à condition d'être repensé à l'aune d'une théorisation pertinente des médiations *normatives* et *institutionnelles* au fondement du processus de spatialisation lui-même, le concept de déterritorialisation possède un fort potentiel heuristique.

Dans cette optique, le second chapitre s'attaque aux concepts de spatialité et de spatialisation. De l'espace comme dimension intrinsèque de l'expérience du monde d'un être vivant à la question de l'expérience humaine de la spatialité, il profite d'un éclairage phénoménologique pour montrer en quoi l'analyse sociologique de la spatialité suppose de mettre fin à la tentation de concevoir un espace en soi, préexistant à l'activité sociale (spatialisme) ou la projection d'un ordre social sur une surface donnée (projectionnisme). Il expose de la sorte l'idée selon laquelle l'expérience humaine de la spatialité, indissociable des modalités d'intégration et de régulation de l'activité sociale, implique une analyse des pratiques, représentations et instances de régulation qui médiatisent l'appréhension sensible et symbolique de la distance, de la proximité et de leurs intervalles, en ordonnançant son expérience et en fournissant des catégories à même de l'inscrire dans l'ordre d'un sens collectivement partagé.

Approfondissant cette démarche, la thèse s'appuie ensuite sur la théorie des modes de reproduction formels de la société élaborée par le sociologue Michel Freitag afin de développer une compréhension idéal-typique des modes sociétaux de spatialisation. Des « espaces anthropologiques » relevant d'un « statut culturel-symbolique » des communautés de culture au « territoire » relevant d'un « statut politico-institutionnel » des États traditionnels, dans le troisième chapitre, puis modernes,

dans le quatrième chapitre, cette distinction catégorique et structurelle est déployée en une *histoire politique de la spatialisation* qui se donne à lire comme un procès de territorialisation intrinsèque à l'objectivation formelle de la spatialité et à son institutionnalisation en territoire.

Enfin, recadrée en tant que crise du statut politico-institutionnel de l'espace, la thèse fait retour en conclusion sur la question de la déterritorialisation. Conformément à la démarche régressive-progressive adoptée, elle propose une hypothèse prospective générale, radicale et négative : d'une déterritorialisation à l'autre, elle questionne les mécanismes de la nouvellement nommée « gouvernance territoriale » et leur apport à l'avènement de ce qui est dès lors qualifié d'*empire de la dislocation*.

Mots-clés : espace – spatialisation – territoire – territorialisation – déterritorialisation – modes de reproduction formels – État – gouvernance territoriale

INTRODUCTION.
POUR UNE PROBLÉMATISATION SOCIOLOGIQUE DES CONCEPTS D'ESPACE ET DE TERRITOIRE

> L'espace n'est pas le cadre d'une existence possible, mais le lieu d'une existence réelle qui lui donne son sens.
>
> Georges Gusdorf[1]

> [...] il n'y a pas de théorie de l'espace qui ne soit partie intégrante d'une théorie sociale générale même implicite.
>
> Manuel Castells[2]

S'il est un questionnement qui émerge d'un certain nombre de transformations sociales contemporaines, transformations réelles ou appréhendées, c'est bien celui concernant les diverses formes de structuration, d'organisation et de régulation de l'espace des sociétés. Expansion prodigieuse des technologies de l'information et de la communication, élargissement sans précédant des flux de marchandises et de capitaux, accélération des mobilités, urbanisation généralisée, dépeuplement des régions rurales, accroissement ininterrompu des découpages spatiaux de toute nature, formelle ou informelle, politique, économique ou culturelle, un nombre prodigieux de phénomènes révèlent l'incessante mouvance des dynamiques sociospatiales tout au long du XXe siècle. À eux seuls, les débats liés de près ou de loin à la « mondialisation », depuis la formation d'un éventuel espace mondial intégré jusqu'aux phénomènes de délocalisation, de polarisation ou de recomposition des échelles, éveillent l'idée d'un chambardement aussi inouï que préoccupant des espaces d'inscription des sociétés. Décentralisation infranationale, régionalisation

---

[1] Cf. G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique. Introduction à la philosophie*, Paris, Flammarion, 1953, p. 54.
[2] Cf. M. Castells, *La question urbaine*, Paris, Librairie François Maspero, 1977 [1975, 1972], p. 153.

supranationale, transformations des formes et des rapports de l'urbanité et de la ruralité, du local et du global, « des lieux et des liens », pour user de la formule de Pierre Veltz, manifestement, l'espace, sous quelque forme qu'il se présente, pose problème[3].

L'indice le plus probant de ce constat, c'est sans doute le foisonnement des thématiques et problématiques, parfois complémentaires, souvent contradictoires, qui traversent les sciences sociales. Alors que certains prophétisent la disparition de l'espace en tant que dimension signifiante de l'action et de la pensée humaine et la « fin de la géographie »[4], plusieurs s'autorisent en revanche à parler d'un « tournant géographique », ou plus largement d'un *spatial turn*, des sciences humaines dans leur ensemble[5]. Tandis que l'éthérée virtualisation des rapports sociaux dans les flux technologiques incontrôlés et les communautés virtuelles d'un improbable « cyberespace » est traversée des craintes ou des espoirs les plus fous, la pensée contemporaine côtoie la matérialité lourde des réorganisations économiques, des concentrations démographiques démesurées et des abîmes de misère qui se creusent et emportent des quartiers, des villes, voire des États entiers. Et tandis que la circulation généralisée, conçue par certains comme mode de structuration des espaces les plus infinitésimaux jusqu'aux espaces mondiaux, s'arrime aux dénonciations par d'autres des forces d'inertie qui retiennent en ghetto une masse de population toujours plus nombreuse, l'appel à la participation politique s'articule paradoxalement aux incertitudes croissantes des espaces dits publics. Pendant ce temps, les démonstrations n'en finissent plus de villes qui s'étalent jusqu'à perdre leur horizon, croisant au détour d'une zone franche, d'un parc à thème, d'un *lifestyle center* ou d'une *gated community* situés en une périphérie impossible, un village tout

---

[3] Cf. P. Veltz, *Des lieux et des liens*, Paris, Éditions de l'Aube, 2002.

[4] Cf. notamment P. Virilio, « Un monde surexposé. Fin de l'histoire, ou fin de la géographie ? », *Le Monde diplomatique*, août 1997, p. 17.

[5] Cf. notamment J. Lévy, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Éditions Belin, 2000 ; N. Thrift, « Space », *Theory, Culture and Society*, 23 (2-3), 2006, pp. 139-155.

entier mobilisé autour d'un impératif de développement local. L'urbanité et la ruralité deviennent elles-mêmes l'objet d'un affrontement – centralité métropolitaine, recomposition des modèles ou fin de la ville ? archaïsme, patrimoine à conserver ou territoire de mise en valeur ? opposition ville-campagne, nouvel arrimage des territoires « en réseaux » ou rurbanisation ? –, cependant que les schémas d'aménagement jouent des zonages pour organiser de nouvelles configurations, en « districts », en « résilles » ou selon d'autres mots d'ordre de la pensée urbanistique, voire économique. Mégalopole, métropole, métapole, ville mondiale ou ville globale, la littérature est trop vaste pour feindre d'en maîtriser ne fut-ce qu'une partie. Et alors que, pour les uns, les régions deviennent des ressources, les ressources des variables stratégiques et les variables stratégiques, l'objet de tractation dans les forums internationaux ou sur les marchés boursiers, pour les autres, mobilisés qu'ils sont contre toute forme de subjectivité moderne, « cartésienne », présumée coupable d'un dualisme délétère, c'est la « nature » elle-même, véritable « tiers espace »[6], qui doit désormais entrer en politique, réaménageant les labiles « arrangements » et autres « contextes » sociaux en autant d'espaces indéterminés, « rhizomiques », d'un nouveau « nomadisme ». Et ce, c'est sans compter tous les brouillages d'échelle qu'impliquent l'univers des micro-socialités, du tourisme proliférant ou des réseaux multinationaux, voire transnationaux, qui justifient nombre d'auteurs de parler de « société d'archipel »[7].

Conséquemment, « espace abstrait » (Lefebvre) ou « espace kinétique » (Montulet), « espace transactionnel » (Beauchard) ou « espace de connexion » (Baudrillard), « espace commutatif » (Guillaume) ou prolifération des « non-lieux » (Augé), « dispersion spatio-temporelle » (Giddens) ou « compression de l'espace-temps » (Harvey), pour ne nommer que celles-là, un ensemble de formules synthèses se

---

[6] Cf. J. Viard, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.

[7] Expression popularisée dans la littérature de langue française par Jean Viard dans *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, Éditions de l'Aube, 1994.

disputent aujourd'hui la qualification d'une certaine classe de phénomènes saisie comme un clair indicateur de bouleversements rendant le monde de plus en plus opaque et incertain[8]. Pour le dire comme David Harvey, par sa dissémination et sa centralité dans les discours, non moins que par son caractère opératoire dans le dégagement des dynamiques sociales dans le maelström desquelles nos usages et leurs significations sont emportés, l'espace semble bel et bien être devenu un « mot-clé »[9].

Objet d'étude et perspective théorique

La thèse qu'on s'apprête à lire propose une élucidation sociologique du concept d'espace sur le fond duquel se découpent ces transformations sociales, les problématiques qui leur sont liées et les inquiétudes manifestes qui s'y enlacent. Car, en effet, si nombre de phénomènes en apparence profondément hétérogènes les uns aux autres placent au cœur des préoccupations contemporaines la question capitale de l'ancrage spatial des rapports sociaux, c'est, pour emprunter une formule de Jan

---

[8] Cf. H. Lefebvre, *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Éditions Économica, 2000 ; B. Montulet, *Les enjeux spatio-temporels du social. Mobilités*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1998 ; M. Castells, *La société en réseaux. L'ère de l'information I*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001 [1998, 1996] ; J. Beauchard, *La bataille du territoire. Mutation spatiale et aménagement du territoire*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1999 ; J. Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Paris, Galilée, 1981 ; M. Guillaume, *L'Empire des réseaux*, Paris, Descartes et Cie, 1999 ; M. Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992 ; B. Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995 ; A. Giddens, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; D. Harvey, *The Condition of Postmodernity. An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Oxford, Blackwell Publisching, 1989.

[9] Cf. D. Harvey, « Space as a key word », dans *Spaces of Global Capitalism. Towards a Theory of Uneven Geographical Development*, Londres, Verso, 2006, pp. 119-148. Rosenberg faisait référence pour sa part à un dangereux phénomène d' « inflation conceptuelle de l'espace » dans les théories sociales contemporaines, notamment dans les théories de la globalisation. Cf. J. Rosenberg, « Globalization Theory : A Post Mortem », *International Politics*, 42, 2005, pp. 2-74, p. 63.

Patočka, à la *problématicité* des rapports sociaux à l'espace qu'ils reconduisent selon nous[10].

Nous disons bel et bien « espace » – et non « territoire », « région » ou « lieu » par exemple. Et cela, précisément, afin de ne préjuger de rien et de marquer la perspective théorique que nous adopterons pour dégager les déterminations de notre objet d'étude : l'espace n'a jamais été rien d'autre que l'espace des rapports sociaux, non seulement l'espace dans lequel se déploient les rapports sociaux, mais d'abord l'espace déployé à même la dynamique de reproduction de ces rapports. Dans ce contexte, l'espace, la spatialité, sera compris en tant que *spatialisation*, dynamique sociale-historique d'ordonnancement et de catégorisation des rapports de distance et de contiguïté, se structurant selon des *modes de spatialisation* agissant comme cadres de référence pour l'intégration et la régulation des pratiques et lui conférant un statut particulier dans l'ordre de la reproduction d'ensemble des rapports sociaux.

En première approche, nous entendons par « statut de la spatialité » le *sens* que l'espace acquiert dans une forme de vie sociale donnée. Des formes cosmogoniques aux représentations graphiques ou cartographiques, des configurations architecturales aux figures picturales, des structures de peuplement et des modes d'occupation aux enjeux explicites ou implicites d'appropriation, des usages divers aux multiples découpages spatiaux, un ensemble de modalités discursives et matérielles témoigne du sens conféré à l'espace de déploiement des rapports sociaux. Ni contenant ni substrat auxquels s'ajouteraient comme par enchantement diverses représentations – ce qui est déjà une manière sociohistoriquement située de statuer –, le « statut de la spatialité » renvoie à la manière dont l'espace s'inscrit dans, et est institué par, le champ d'expérience des pratiques médiatisées symboliquement. « L'espace vacant, vide mental et social, permettant la socialisation du non-social, c'est une

[10] Cf. J. Patočka, *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Éditions Verdier, 1999 [1990].

représentation de l'espace », disait déjà Henri Lefebvre[11], et si le sens de l'espace n'est pas une représentation, néanmoins, il « n'est pas séparable des représentations, et des pratiques, de l'espace », ajoute Raymond Ledrut[12]. Ainsi, l'espace relève de « formes symboliques » dépendantes d'une « fonction architectonique » ou « anthropogénétique », pour le dire dans les termes hautement suggestifs d'Ernst Cassirer, Georges-Hubert de Radkowski ou Françoise Choay[13]. C'est dire que, en tant que dimension essentielle de tout rapport pratique au monde, *l'espace ne reçoit ses déterminations particulières, ne se spatialise, c'est-à-dire ne se spécifie catégoriellement et matériellement, que dans son irréductible consubstantialité à la dynamique de structuration des rapports sociaux.* L'espace, suivant les modes de sa spatialisation, donne à percevoir, à voir et à transcrire le sens du monde où nous vivons, ainsi que le disent un certain nombre de géographes[14] ; l'espace, catégorie vécue avant d'être conçue, reçoit du mode d'être spécifique de la socialité ses déterminations constitutives, ainsi que l'avanceront un certain nombre de sociologues[15].

En ce sens, et contrairement à une conception encore très largement entretenue par une certaine géographie ou par certains courants d'autres disciplines, telles

---

[11] Cf. H. Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1976, p. 220.

[12] Cf. R. Ledrut, « L'homme et l'espace », dans J. Poirier (dir.), *Histoire des mœurs. Tome I : Les coordonnées de l'homme et la culture matérielle*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1990, pp. 59-114, p. 84.

[13] Cf. E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques*, 3 vol., Paris, Éditions de Minuit, 1972 [1953] ; G.-H. de Radkowski, *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002 ; F. Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

[14] Depuis les fondements de la *humanistic geography* jusqu'aux développements « phénoménologiques » ou « culturels » d'une certaine géographie contemporaine par exemple. Cf. É. Dardel, *L'homme et la terre. La nature de la réalité géographique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1952 ; J. Bonnemaison, *La géographie culturelle. Cours de l'Université Paris IV – Sorbonne. 1994-1997*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2000 ; P. Claval, *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, 2003.

[15] Depuis la « morphologie sociale » durkheimienne jusqu'à l'approche dialectique freitagienne par exemple. Cf. É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Quadrige/PUF, 2003 [1960] ; M. Freitag, *Architecture et société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1992.

l'éthologie, l'économie spatiale, l'aménagement du territoire, et jusqu'à la sociologie, les « territoires », « régions » et autres « lieux » ne seront pas ici compris comme des notions interchangeables définissant des surfaces neutres sur lesquelles viendraient s'inscrire et se localiser des activités ou des découpages symboliques (culturels, juridiques ou administratifs). Nous verrons que ce sont des productions sociales et que, pour cette raison, elles doivent être restituées à une analyse générale des formes de la socialité qui, *à travers ses pratiques, représentations et instances de régulation sociale*, s'y découvrent comme en son « lieu » même. C'est en cela qu'elles se rapportent à des activités et à des découpages symboliques. La multiplicité même des modes sociaux et historiques de structuration de l'espace témoigne d'ailleurs de la dynamique sociale de spatialisation et des différents statuts qui lui ont été conférés. Espaces sacrés et espaces profanes, espaces ruraux et espaces urbains, espaces publics et espaces privés, espaces sauvages, naturels ou domestiques, lieux et hauts lieux, pays et paysages, terroirs et territoires, selon les modalités diverses de leur mise en relation, voilà autant de catégories historiques entièrement redevables d'une analyse des *modes* de spatialisation, des modalités par lesquelles sont établis, reconnus, objectivés et pratiqués les espaces d'habitation des sociétés. Et à ce titre, il est des pratiques, des usages de l'espace, comme transit, lieu de résidence ou de travail, entre autres, comme il est des représentations, plus ou moins formalisées, de l'espace. Il est aussi des techniques de l'espace, des balisages aux cadastrages, des bâtiments aux moyens de transport, comme il est des imaginaires spatiaux – pensons à l'importance de l'imaginaire de la « frontière » comme « marche » intégratrice dans l'histoire américaine. Et tous et toutes, pratiques et représentations, techniques et imaginaires, *produisent* et *organisent* des espaces et l'espace lui-même. Il n'est pas jusqu'à l'étendue de la géométrie euclidienne, jusqu'à l'espace homogène et infini de la cosmologie moderne ou jusqu'à son pendant terrestre, l'espace dit matériel ou géographique, qui ne soit grevé d'une dette fondamentale envers les formes sociales de son objectivation.

Intention et hypothèse de recherche

Ce rapport social à l'espace – ou l'espace comme produit de la dynamique de reproduction des rapports sociaux –, voilà, selon nous, ce qui est rendu problématique par les transformations sociales multiformes auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés. Pour cette raison, au confluent d'un certain nombre de champs d'études que la division du travail académique tend à tenir à égale distance, notre thèse sera consacrée à la problématisation de la dynamique sociale-historique de spatialisation et des transformations du statut de la spatialité qu'elle implique.

Loin de récuser les apports essentiels de la pensée géographique à laquelle nous puiserons abondamment, notre étude se propose de restituer à la logique de la structuration socio-normative et de l'institutionnalisation de la pratique sociale la question des *modes de spatialisation* et du *statut de la spatialité*. Nous pourrions rappeler à ce propos l'un des débats fondateurs de la sociologie française, celui que l'école durkheimienne engagea avec les tenants de l' « anthropogéographie » allemande et de la « géographie humaine » française quant à la valeur explicative de l'espace – « sol » ou « région » dans la terminologie de l'époque[16]. Pour notre part, nous penchons plus du côté d'Émile Durkheim et de Marcel Mauss que de Friedrich Ratzel ou de Paul Vidal de la Blache : fut-elle « déterministe » comme dans l'approche ratzélienne ou « possibiliste » comme dans l'approche vidalienne, selon la

[16] Pour une présentation synthétique de ce débat et de ses enjeux dans la construction scientifique et disciplinaire de la sociologie, cf. L. Mucchielli, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France*, Paris, Éditions La Découverte, 1998. Pour une lecture « dans le texte » de certains moments forts de ce débat, on peut consulter la critique du « matérialisme géographique de Ratzel », de la détermination des faits sociaux par les milieux physiques de Spencer ou l'idée selon laquelle le « sol » des « idées morales » n'est rien d'autre que la structure de la société elle-même, le « milieu social interne », dans É. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF/Quadrige, 1998 [1930], p. XXXVIII et p. 245 et suiv. ; ou, du même auteur, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, p. 327, note 1. Aussi, deux articles incontournables : É. Durkheim et M. Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1968-1969, pp. 162-230, ainsi que M. Mauss, « Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos. Étude de morphologie sociale », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997 [1950], pp. 389-477.

distinction proposée par Lucien Febvre, les prétentions synthétiques de la géographie ne manque pas de poser le problème des déterminations *sociales* du rapport entre les hommes, entre les hommes et l'espace, et de l'espace lui-même[17]. Une « science des lieux » ne peut jamais être rien d'autre qu'une « science des hommes », pour le dire en inversant l'expression vidalienne, lesquels accordent l'ordre de la distance et de la contiguïté selon les modes sociaux mêmes qui régissent l'intégration et la régulation des pratiques dans l'ordre social[18]. Si nous ne craignions pas une formule manifestement trop abrupte et polémique pour être exacte, nous dirions en paraphrasant la proposition heideggérienne selon laquelle l' « essence de la technique n'est absolument rien de technique », que, du point de vue sociologique que nous adoptons, le « statut de la spatialité » apparaît n'avoir rien de spatial[19] !

Conséquemment, notre parti-pris théorique consistera à articuler la question des modes de spatialisation et des statuts de la spatialité qu'ils impliquent à celle des caractéristiques les plus déterminantes de la structuration sociale. Cela, non seulement parce que la spatialité est une *production* sociale, mais aussi parce qu'elle

---

[17] Cf. L. Febvre, *La Terre et l'évolution humaine*, Paris, Éditions Albin Michel, 1970 [1922], p. 31. Cet historien et géographe français, le premier à s'être intéressé à la question du rapport précoce entre la sociologie durkheimienne et les géographies ratzélienne et vidalienne, et malgré son penchant pour sa propre discipline, reconnaissait d'ailleurs qu'au-delà de la polémique disciplinaire, il faut y voir une question de fond (p. 48). Près d'un siècle plus tard, cette question nous apparaît ne pas avoir perdu de son actualité. Nous en voulons pour indice la publication somme toute récente d'un ouvrage du géographe français Michel Lussault, *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, dont le sous-titre, trompeur selon nous, mériterait d'être inversé. L'auteur s'intéresse en effet manifestement plus à la « construction spatiale des sociétés humaines », expression qu'il utilise d'ailleurs, qu'à la « construction sociale de l'espace humain » ! À preuve, sa définition du « travail géographique » selon laquelle celui-ci « consiste tout à la fois à repérer les ordres génériques de l'*institution spatiale des sociétés*, ordres qui constituent le potentiel spatial d'une société, et les modalités spécifiques de réalisation – d'actualisation – de ce potentiel que revêt chaque dispositif situé » (Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 142. Les italiques sont de nous [J.-F.F]).

[18] En effet, le fondateur et principal animateur de la géographie humaine française définissait sa discipline non comme une « science des hommes », mais comme une « science des lieux », une « science des milieux » dont l'homme, « facteur géographique », fait partie. Cf. P. Vidal de la Blache, « Sens et objet de la géographie humaine », dans *Principe de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 1955 [1921], p. 3-15.

[19] Cf. M. Heidegger, « La question de la technique », dans *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958 [1954], pp. 9-48, p. 9.

est au cœur de la *reproduction* sociétale : « Dans tout changement de l'espace, c'est notre façon d'entrer en rapport avec le monde et les choses qui est en question », pourrions-nous dire avec Raymond Ledrut – il en va de notre « destin anthropologique », dans les termes de Françoise Choay[20]. Dès lors, notre réflexion concernant les modes de spatialisation et les statuts de la spatialité qu'ils impliquent vise moins à mettre en lumière les nouvelles dispositions spatiales émergeantes qu'à prendre la mesure de ce qu'elles doivent et impliquent en termes de reproduction des rapports sociaux. Pour ce faire, d'une étude épistémologique critique de diverses approches déterminantes de notre conception de l'espace et, comme nous le verrons, du territoire avec lequel il tend à être confondu, à son élaboration sociologique, nous tâcherons de développer une approche sociohistorique apte à ancrer la spatialisation comme un des moments-clés de la reproduction des rapports sociaux. Au terme de cette recherche doctorale, notre ambition est d'être en mesure de rendre compte de la dynamique sociale-historique de spatialisation et des variations du statut conféré à l'espace qu'elle implique à partir de l'hypothèse suivante : de l'*espace* au *territoire*, l'enjeu est celui d'un détour *politique* de la structure de reproduction sociétale par lequel les sociétés ont objectivé un ordre spatial (« territorial ») aujourd'hui en voie de déstructuration (« déterritorialisation »).

Présentation de la démarche

C'est dans l'optique de l'articulation entre formes sociales et espace qui constitue le fond théorique de notre réflexion que nous avons construit la démarche que nous accomplirons. Faisant entièrement nôtre la conception selon laquelle « c'est par la connaissance des médiations de la pratique qu'il faut commencer le travail de la

---

[20] Cf. R. Ledrut, *La révolution cachée*, Paris, Casterman, 1979, p. 142, ainsi que F. Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 217.

connaissance sociologique de la pratique »[21], nous adopterons une méthodologie que Henri Lefebvre, s'appuyant sur le Marx des *Grundrisse*, nommait la méthode *régressive-progressive* : partir du donné, c'est-à-dire de ce qui advient et de ce qui fait problème, et justement ne pas le considérer comme donné, mais comme produit, afin d'en reconstruire les conditions de possibilité (phase de régression) et, à partir d'elles, en recomposer les moments de structuration (phase de progression)[22]. Postulant que la connaissance des processus de production du présent a une portée « rétrospective » et « prospective », Lefebvre suggérait ainsi de prendre en compte à la fois la nécessité d'une réflexion épistémologique sur les catégories qui décrivent ou masquent le monde que nous avons sous les yeux, l'obligation d'historiciser nos objets d'enquête pour en retracer, non pas les origines, qui sont insondables, mais les genèses, non moins que l'élaboration d'hypothèses stratégiques qui ouvrent aux possibilités mêmes contenues dans un présent dès lors élucidé[23]. Jean-Paul Sartre, pour sa part, reprenait à Lefebvre cette idée qu'il déclinait en trois temps : le moment de *description*, appuyée sur une théorie générale, le moment *analytico-régressif*, qui exige une analyse de la réalité et des concepts qui servent à la comprendre, et le moment *historico-génétique*, par lequel on « retrouve le présent »[24]. Avec Rémi Hess, on pourrait expliciter le propre de cette démarche en ces termes :

---

[21] Cf. M. Freitag, « "Vous avez dit "transcendantal" ?" Réponse à Louis Quéré, en défense de la connaissance sociologique et historique contre la réduction sémiotique et pragmatique », *Cahiers de Recherche du Groupe Interuniversitaire d'Étude de la Postmodernité (GIÉP)*, n. 23a, p. 15.

[22] Cf. H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, pp. 79-81.

[23] *Ibid.*, p. 110.

[24] Cité par R. Hess, « La méthode d'Henri Lefebvre », dans *Henri Lefebvre et l'aventure du siècle*, Paris, Éditions A.M. Métailié, 1988, pp. 178-192, p. 184.

> A partir de l'actuel que l'on analyse, on remonte de proche en proche aux conditions de cette réalité actuelle. On tente de dégager, à travers cette démarche régressive, ce qui a précédé le présent. Ensuite, on reprend le processus en sens contraire pour éclairer, élucider, déployer, développer... On essaye de voir tous les possibles (les "virtualités") contenus dans la situation présente. On essaye ainsi d'éclairer le futur en tentant de mettre au jour le possible et l'impossible[25].

Du présent au passé et retour, la méthode régressive-progressive est ainsi une invitation à une démarche ambitieuse qui, s'abreuvant tant aux apports de la pensée philosophique qu'aux travaux des historiens, vise à dégager du présent à la fois ses conditions de possibilités et ses possibilités conditionnelles, c'est-à-dire à la fois ses genèses que ses avenues éventuelles.

Évidemment, comme toute méthode, la méthode régressive-progressive n'est pas sans risque. Le premier piège qu'elle doit éviter, c'est la naturalisation des catégories à partir desquelles le présent se pense, au risque de redoubler idéologiquement une réalité dont les catégories servent davantage à la justifier qu'à l'expliciter, mais sans par ailleurs les nier. Ces catégories expriment leur monde et leur compréhension exige une élucidation des médiations qu'elles constituent pour la pratique non moins que de leur processus de production. En l'occurrence, pour notre part, tout en développant une approche apte à en rendre compte, nous serons conviés à ne pas succomber à cette conception de l'espace compris comme un vide infini et homogène, quelque chose comme un contenant indifférent à son contenu, dont Jan Patočka disait qu'elle faisait partie de notre « métaphysique inconsciente » reçue de l'histoire de la pensée moderne[26].

---

[25] *Ibid.*, p. 181.
[26] Cf. J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, Grenoble, Éditions Jérôme Million, 2002, p. 15.

Aussi, adopter une méthode régressive-progressive implique d'éviter un second piège, celui de procéder à une lecture anachronique, ou pire, téléologique, du passé, en succombant à la naturalisation du présent lui-même. Ni le monde présent ni ses catégories ne se trouvent tels quels dans le passé et la recherche des filiations doit se prémunir contre la tentation de produire des continuités hasardeuses, pensées comme nécessaires[27]. Dans notre contexte, nous devrons être attentifs à éviter ce que John Agnew nomme le « piège territorial »[28]. L'assomption tout à fait moderne que la vie sociale se résume dans les cadres de l'État territorial ne doit pas faire illusion quant à son caractère *idéologique* – jamais les rapports sociaux n'ont été résumés par l'État territorial –, *historiquement situé* – l'État territorial et sa revendication à l'égard des groupes sous son contrôle est un phénomène récent –, et *contingent* – nulle nécessité historique n'a présidé au déploiement d'un mode d'organisation sociale qui se pense et s'agit effectivement comme l'articulation d'une communauté, d'un pouvoir et d'un territoire, dans les termes de Simmel[29].

Enfin, troisième piège, comme toute approche en sciences sociales, la méthode régressive-progressive doit fuir la tendance au prophétisme : le possible étant une fonction du réel, et pas le contraire, c'est à leur capacité de rendre compte du présent tel qu'il a été théoriquement élucidé par l'étude qui les précède que les conditions de validité des hypothèses stratégiques à visée prospective produites au terme de l'analyse ressortissent. Ce d'autant que ce moment prospectif doit être compris pour ce qu'il est, rien de plus, rien de moins : un nouveau point de départ heuristique visant à dégager dans le présent de nouvelles pistes d'analyse.

---

[27] Depuis une perspective dite « archéogéographique », c'est le reproche que Gérard Chouquer formule à l'égard d'une démarche de type « régressif-progressif ». Cf. G. Chouquer, *La crise des récits géohistoriques. Traité d'archéogéographie I*, Paris, Éditions Errance, 2008.

[28] Cf. J. Agnew, « The territorial trap : the geographical assumptions of international relations theory », *Review of International political Economy*, 1, 1, 1994, pp. 53-80.

[29] Cf. G. Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 602 et suiv.

Fort de notre volonté de mettre en œuvre cette méthode en tâchant d'en éviter les pièges, notre démarche se déroulera comme suit. Dans un premier temps, le débat qui fait rage dans les sciences sociales depuis quelques décennies concernant un processus, éventuel ou en cours, de « déterritorialisation », et deux postures paradigmatiques à l'intérieur de ce débat, nous serviront de porte d'entrée : celle du sociologue Manuel Castells et de sa critique de l' « espace des flux » associée à l'avènement d'une mutation sociotechnique et celle, politique, du moins politologique, de Bertrand Badie quant à la perte de sens du « principe de territorialité » qui fut centrale dans la dynamique moderne d'institutionnalisation étatique. Nous commencerons par en présenter les termes, les postures théoriques analogues et leurs enjeux, avant de formuler les réticences qui sont les nôtres eu égard à ces thématisations diverses et à leurs critiques. Ratissant le plus largement possible, le matériau utilisé pour cette analyse consistera donc en une sélection d'articles et d'ouvrages qui, marquants dans les sciences sociales contemporaines, adoptent divers points de vue concernant la remise en cause du « territoire ». À partir de l'analyse de quelques-uns des principaux apports et limites de ces perspectives, nous en profiterons pour procéder à un premier tour d'horizon qui nous permettra, depuis la question de la déterritorialisation, d'approcher les notions d'espace et de territoire. Nous pourrons alors avancer l'idée selon laquelle, à condition d'être repensé à l'aune d'une théorisation pertinente des médiations *normatives* et *institutionnelles* au fondement du processus de « spatialisation » lui-même, le concept de déterritorialisation possède un fort potentiel heuristique (chapitre 1).

Le point de départ de ce premier chapitre s'appuiera donc sur une constatation somme toute triviale : le monde contemporain fait face à de nouvelles formes de structuration, d'organisation et de régulation des espaces humains – ce que certains

nommeront, selon une expression ambiguë, de nouvelles formes d' « espacement »[30]. Et, ainsi que nous le montrerons, c'est très largement sous le thème, sinon même directement sous le terme, général de la « déterritorialisation » que ces diverses transformations sont subsumées dans nombre d'approches contemporaines. Quel que soit le cadre paradigmatique dans lequel elles s'inscrivent, sociotechnique ou politologique, nous verrons notamment que le principal mérite des thèses portant sur la déterritorialisation consiste à nous permettre d'amorcer une critique fondamentale des postures *spatialistes* et *projectionnistes*. Du point de vue de la théorie sociologique, penser le rapport société/espace exige de mettre fin à la tentation de concevoir un espace en soi, préexistant à l'activité sociale (spatialisme), ou, ce qui en constitue l'envers épistémologique, la projection d'un ordre social sur une surface donnée (projectionnisme). C'est à une manière nettement plus dialectique de penser la spatialité que nous serons ainsi conviés.

Pour cette raison, dans un deuxième temps, nous serons conduits à proposer une élaboration théorique apte à recadrer notre interrogation dans une conception proprement sociologique de la spatialité. Les concepts de *spatialité* et de *spatialisation* seront ainsi développés dans leurs articulations les plus essentielles : sortir de ce que Neil Brenner nomme, à la suite de Henri Lefebvre, le « fétichisme spatial », cette tendance à naturaliser ce qui apparaît dès lors comme les « cadres spatiaux » de la pratique, exigera de rendre compte de l'activité vitale et sociale de détermination de la spatialité et de leurs médiations constitutives[31]. Et parce que notre perspective théorique est irréductible aux approches *spatialiste* ou *projectionniste*,

---

[30] Ambiguë, effectivement, car si pour certains, comme Françoise Choay, la notion d' « espacement » s'inscrit dans une approche anthropologique et vise à désigner le façonnement de ce qu'elle nomme l' « environnement spatial », elle est aussi utilisée en « analyse spatiale » comme pure mesure métrique des distances et des localisations. Cf. F. Choay, *Espacement. L'évolution de l'espace urbain en France*, Milan, Skira, 2003 [1969] ; P. Haggett, *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Éditions Armand Colin, 1973, p. 125 ou D. Pumain, T. Saint-Julien et H. Mathian, *L'analyse spatiale. Localisations dans l'espace*, Paris, Armand Colin, 2004.

[31] Cf. N. Brenner, *New State spaces. Urban governance and the rescaling of statehood*, New York, Oxford University Press, 2004, p. 37 ; H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 108.

nous plaiderons pour une approche sociologique qui, profitant d'un *éclairage phénoménologique*, sache rendre compte de l'épaisseur significative de l'expérience humaine de la spatialité – ou de la spatialité comme expérience humaine (chapitre 2).

De l'espace comme dimension intrinsèque de l'expérience du monde d'un être vivant à la question de l'expérience humaine de la spatialité – ou de la spatialité comme expérience humaine –, ce second chapitre sera donc consacré à montrer en quoi l'analyse de la spatialité, comprise comme appréhension sensible et symbolique de la distance, de la proximité et de leur intervalle, implique une réflexion sur les modalités d'intégration et de régulation de l'activité sociale. En puisant dans une vaste littérature, depuis les apports d'auteurs majeurs associés de près ou de loin à la tradition phénoménologique en philosophie jusqu'à certaines théorisations sociologiques classiques, nous exposerons l'idée selon laquelle l'expérience humaine de la spatialité, ou la spatialité comme expérience humaine, est indissociable des pratiques, représentations et instances de régulation sociale qui médiatisent l'appréhension sensible et symbolique de la distance, de la proximité et de leurs intervalles, en ordonnançant son expérience et en fournissant des catégories à même de l'inscrire dans l'ordre d'un sens collectivement partagé. Et ainsi de conférer à la spatialité un statut spécifique dans l'ordre social.

Approfondissant cette démarche, nous nous appuierons sur la théorie des modes de reproduction formels de la société telle qu'elle a été élaborée par le sociologue Michel Freitag afin de proposer une compréhension idéal-typique de ce que nous nommerons les *modes de spatialisation*. Des « espaces anthropologiques » relevant d'un « statut culturel-symbolique » des communautés de culture au « territoire » relevant d'un « statut politico-institutionnel » des États traditionnels (chapitre 3), puis modernes (chapitre 4), nous approcheront de la sorte la question des transformations du statut de la spatialité. En d'autres termes, de l'*espace* comme moment de l'appartenance au monde, au *territoire* comme produit, instrument et enjeu des

rapports de domination, ces chapitres exploreront l'idée selon laquelle les modes de spatialisation, saisis à leur plus haut niveau de généralité, s'articulent aux modalités de la reproduction des pratiques sociales et, par conséquent, que le statut de la spatialité, le sens qui lui est conféré dans l'ordre de l'existence sociale, est indissociable de la nature des médiations par lesquelles s'effectuent l'intégration et la régulation des pratiques. Tout en tâchant d'éviter le risque d'un aplatissement sociohistorique qu'une lecture rétrospective comporte, la distinction idéal-typique, catégorique et structurelle, entre les espaces anthropologiques et le territoire que nous développerons supposera que nous la déployions en une *histoire politique de la spatialisation* qui se donnera à lire comme un procès de territorialisation intrinsèque à l'objectivation formelle de la spatialité et à son institutionnalisation en territoire. Ici, de nombreux matériaux anthropologiques et historiographiques sélectionnés sur la base de leur thématisation des rapports entre société, pouvoir et espace, serviront de base à la reconstitution de l'histoire – contingente certes, mais structurante par ailleurs du présent qui est l'objet de notre souci – du « territoire » aujourd'hui soumis aux processus de « déterritorialisation » identifiés dans notre premier chapitre. Ainsi, pour chacune des époques retenues, nous avons identifié et utilisé les principaux ouvrages de synthèse qui font autorité dans leur champ respectif, auxquels, de proche en proche, s'est greffée une vaste littérature secondaire permettant de préciser le propos et d'approfondir certains aspects de la démonstration.

Enfin, dans un dernier temps, armée d'une problématisation apte à la recadrer en tant que *crise du statut politico-institutionnel de l'espace*, c'est-à-dire en tant que remise en cause du statut de médiation politique du territoire, nous ferons retour sur la question de la déterritorialisation à partir de laquelle nous avons amorcé notre réflexion. D'une déterritorialisation à l'autre, nous proposerons ainsi, en conclusion, une hypothèse prospective générale, *radicale* et *négative* : l'avènement, à travers les mécanismes de la nouvellement nommée « gouvernance territoriale » comprise comme dispositif de déterritorialisation, d'un *empire de la dislocation*.

CHAPITRE I
DE LA DÉTERRITORIALISATION AU TERRITOIRE

L'espace (social) est un produit (social).

Henri Lefebvre[32]

Peu de chose est plus symptomatique de la large diffusion d'une notion que lorsqu'elle reçoit l'honneur d'une entrée dans un dictionnaire thématique. C'est ce qui est arrivé à celle de déterritorialisation dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* auquel a participé un nombre impressionnant de géographes, français en grande partie[33]. Il n'est évidemment pas tout à fait surprenant que la question de la déterritorialisation occupe une place privilégiée dans la littérature de langue française : depuis Deleuze et Guattari, le thème, sinon le terme, est à la mode[34]. Ceci dit, loin d'être un débat franco-français, la question de la déterritorialisation s'est rapidement étendue à l'ensemble du monde, gagnant par le fait même autant en précision qu'en confusion.

Précision, d'abord, en ce qu'en sortant du champ de la philosophie, et plus précisément encore du jargon deleuzien, la notion de déterritorialisation s'est ancrée dans une problématique « sociogéographique » *largo sensu* : c'est à la perte de signification d'une certaine forme d'inscription spatiale des pratiques sociales que,

---

[32] H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 35.

[33] Cf. R. Haaesbart, « Déterritorialisation », dans J. Lévy et M. Lussault (dirs.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin, 2003, pp. 244-245.

[34] Cf. notamment G. Deleuze et F. Guattari, *L'Anti-Œdipe. Capitalisme et schizophrénie 1*, Paris, Éditions de Minuit, 1972, ainsi que *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

globalement, elle renvoie[35]. Délocalisation, dématérialisation, dissolution de l'ancrage spatial des pratiques, recul des contraintes liées à la distance, la notion de déterritorialisation décrit un large spectre de problématiques liées à des transformations économiques, technologiques, politiques et culturelles déterminantes sur le plan de la spatialisation des pratiques. Dans ce contexte, son intérêt réside dans sa capacité à défier la notion réifiée d'espace, l'espace homogène et isotrope, sans histoire et sans aspérité, de la pensée moderne, et à mettre en lumière une dynamique contemporaine capitale, celle de la recomposition des modalités d'inscription des pratiques donnant lieu à des formes sociospatiales spécifiques.

Toutefois, en devenant centrale dans nombre d'approches théoriques, la notion de déterritorialisation a aussi crue en confusion. Les problématiques se sont multipliées jusqu'à perdre leur consistance, engouffrant très souvent une chose et son contraire. Des plus triviaux constats de l'élargissement des espaces d'inscription par-delà les espaces physiques contigus aux plus abstraits « désirs déterritorialisant de la multitude », pour le dire comme Hardt et Négri, la notion s'est rapidement emballée[36]. Ce qui en amène plusieurs, particulièrement depuis une perspective géographique, à questionner sa validité, voire sa pertinence analytique elle-même.

Nous pensons pour notre part qu'il serait précipité de rejeter cette notion sous le prétexte, pas tout à fait fallacieux, de sa polysémie. Au contraire, il semble que nous gagnerions sur tous les plans à procéder à l'analyse de ses apports et de ses limites. Que nous apprend-t-elle des dynamiques contemporaines ? Que nous permet-elle d'appréhender, mais aussi que laisse-t-elle dans l'ombre ? Sous ses aspects purement négatifs, que nous enseigne-t-elle, même d'une manière préliminaire, du « territoire »

[35] L'expression « sociogéographique » est empruntée à l'école durkheimienne qui ne l'utilisa à notre connaissance qu'une seule fois, la première année de la parution de *L'Année sociologique*, pour marquer la première sous-section de la section VI, « Morphologie sociale », en guise de rupture avec les postulats « naturalistes » de la géographie humaine française vidalienne et de l' « anthropogéographie » allemande ratzelienne.

[36] Cf. M. Hardt et A. Négri, *Empire*, Paris, Exils Éditeurs, 2000.

et de la « territorialisation » des pratiques ? Et enfin, compte tenu de ses limites, quelle posture théorique suggère-t-elle ?

Deux perspectives à départager nous apparaissent paradigmatiques pour amorcer ce questionnement : celle de Manuel Castells et de sa critique de l' « espace des flux » associée à l'avènement d'une mutation sociotechnique et celle de Bertrand Badie quant à la perte de sens du « principe de territorialité » qui fut centrale dans la dynamique moderne d'institutionnalisation étatique. Par-delà les jeux de renvoie, sinon thématiques, du moins bibliographiques, qui sont déjà largement révélateurs, leur façon de poser le problème, les perspectives qui s'y déploient et les répliques qui leur ont été opposées, témoignent de la centralité de ces problématisations dans le champ des sciences sociales contemporaines. À elles seules, en ce sens, elles campent les deux axes du débat.

1.1 Manuel Castells et l'espace sociotechnique des flux

De *La question urbaine* à *Informational City* en passant par *Monopolville*, Manuel Castells avait habitué ses lecteurs à un approfondissement analytique de ce qu'il qualifie de « théorie sociale de l'espace » en prise avec les transformations les plus récentes et symptomatiques des sociétés urbanisées[37]. Mais c'est sans conteste dans *La société en réseaux,* premier tome de son maître-ouvrage qui en comporte trois, *L'Ère de l'information*, que le sociologue français déploie de la manière la plus globale ce qui lui apparaît comme l'aboutissement systématique d'une série de transformations technologiques, économiques, politiques et culturelles : « Les fondements matériels de la société, de l'espace et du temps se transforment et

[37] Cf. M. Castells, *La question urbaine*, ouvrage cité ; M. Castells (avec Francis Godard), *Monopolville*, Paris, La Haye, École Pratique des Hautes Études et Mouton, 1974 ; M. Castells, *Informational City. Information Technology, Economic Restructuring and the Urban-regional Process*, Oxford, Blackwell, 1989.

s'organisent autour de l'espace des flux et du temps intemporel », dira-t-il en une proposition synthétique[38].

Comme on le sait, l'analyse de Castells vise à saisir l'émergence d'une nouvelle structure sociale dont le déploiement à la fin du XXe siècle constituerait un bouleversement historique sans précédent. Pour lui, cette émergence est intimement liée à celle d'un nouveau « mode de développement », l'*informationnalisme*, au cœur du mode de production capitaliste, laissant se découvrir un nouveau paradigme sociotechnique fondé sur les technologies de l'information et de la communication. La domination et la puissance de ce paradigme seraient telles qu'il constituerait désormais la « nouvelle base matérielle et technologique de l'activité économique et de l'organisation sociale »[39]. C'est pourquoi il parlera de « société informationnelle » ou de « société en réseaux ». Et l'une des transformations majeures induites par celle-ci concerne très spécifiquement ce qu'il nomme la « logique spatiale » qui désormais organise la localisation et la régulation des activités dominantes : la société en réseaux serait dominée par la logique de l'*espace des flux*, organisation à distance de la simultanéité des pratiques par des systèmes de télécommunication et d'information, au détriment de la logique spatiale sur laquelle serait fondée l' « expérience commune traditionnelle », l'*espace des lieux*, laquelle privilégiait l'interaction sociale et l'organisation politique sur la base de la contiguïté physique[40].

Sans conteste, c'est là le cœur de la thèse de Castells en ce qui concerne le processus de déterritorialisation. En tant que « manifestation spatiale dominante du pouvoir et des fonctions dans nos sociétés », l' « espace des flux » constitue dans l'esprit du sociologue le support matériel d'un ensemble de processus sociaux, économiques, politiques et culturels, qui, sous l'impact de la « révolution technologique », tendent à

---

[38] Cf. M. Castells, *La société en réseaux*, ouvrage cité p. 583.
[39] *Ibid.*, pp. 36-45.
[40] Cf. M. Castells, *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information II*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999 [1997], p. 155 et, du même auteur, *La société en réseaux,* ouvrage cité, p. 475.

se désenclaver radicalement par rapport aux diverses contraintes spatiales et à se constituer selon une logique multiscalaire, voire transcalaire, de mise en réseaux généralisée. Ainsi, la circulation des flux d'information, de savoir et de capitaux serait dorénavant organisée de sorte à recomposer continuellement, selon les intérêts stratégiques du moment et les résistances qui leur sont opposées, la structuration sociospatiale dominante. Cette nouvelle « logique spatiale » se décrirait essentiellement par la combinaison de trois strates : un « circuit d'échanges électroniques », son articulation en réseaux « de nodes (nœuds) et de hubs (moyeux) » et une organisation spatiale spécifique des « élites gestionnaires dominantes »[41].

De la première strate, Castells dira qu'elle constitue la « base matérielle des processus stratégiquement essentiels à la mise en réseau de la société »[42]. C'est elle qui, produisant une « architecture cybernétique »[43], contribue à relativiser les ancrages spatiaux des pratiques et les limites normatives et réglementaires, culturelles et institutionnelles, qui jusqu'alors régissaient l'espace social. Cependant, contrairement à sa logique structurelle, poursuivra Castells, cet « espace des flux » organisé technologiquement n'est pas totalement dépourvu de « lieux ». Plutôt, il s'organise lui-même en sa seconde strate selon un treillage enchevêtré de sites aux valeurs et aux poids relatifs selon leur position dans la hiérarchie des fonctions et activités. Les centres de contrôle et de commandement de l'économie « informationnelle/globale » et de ses « services avancées », les anciens et nouveaux « espaces industriels », aussi nommés « milieux innovateurs », les réseaux de centres urbains, métropolitains, régionaux ou locaux, les villes globales et mégacités, tous ces lieux sont au cœur de la composition et de la recomposition de l'organisation spatiale. Ainsi, la dynamique de dispersion planétaire et de division spatiale exacerbée du travail s'affronte à une

---

[41] *Ibid.*, pp. 511-515.
[42] *Ibid.*, p. 512.
[43] *Ibid.*, p. 29.

dynamique concomitante de concentration volatile et flexible des emplacements centraux ou secondaires que relient des réseaux de transport et de communication toujours plus performants. Avec pour résultat que l' « espace des flux » s'organise comme une logique de domination dont les manifestations spatiales structurent – troisième strate essentielle – un dédoublement des espaces d'inscription : « (...) les fonctions dominantes s'organisent en réseaux relevant d'un espace des flux qui les relie les unes aux autres autour de la planète entière, tout en fragmentant les fonctions et les acteurs subalternes dans l'espace fractionné de lieux de plus en plus isolés et coupés les uns des autres », dira Castells[44]. On se retrouve ainsi, d'une part, avec un espace mondial, « cosmopolite », connectant les lieux centraux des activités dominantes selon un code culturel unifié, ce que symbolise l'architecture internationale des aéroports, hôtels, places financières et autres hauts lieux des élites informationnelles globalisées et, d'autre part, avec une fragmentation et une ségrégation sociospatiale de plus en plus évidente des masses localisées, éparpillées et déconnectées des « flux de pouvoir ».

Ceci dit, cette fragmentation sociospatiale et l'inclusion ou, *a contrario*, l'exclusion par rapport aux nœuds du réseau de connexion généralisée, témoigne de la persistance, sous une forme fragilisée, subordonnée et, de ce fait, édulcorée, de l' « espace des lieux ». Si Castells met l'accent sur la domination structurelle de la logique de l' « espace des flux », lequel tend à se substituer à l' « espace des lieux » par l'intégration des lieux décontextualisés à des réseaux fonctionnels, il ne manque pas en revanche de noter que la grande majorité des gens vit toujours, pour sa part, ancrée dans des lieux particuliers, c'est-à-dire dans des espaces « *dont la forme, la fonction et le sens composent un ensemble dans le cadre d'une contiguïté physique* »[45]. Il parlera à ce propos de la « schizophrénie structurelle entre les deux logiques spatiales » : tandis que les élites vivent intégrées dans les réseaux globaux

[44] *Ibid.*, p. 583.
[45] *Ibid.*, p. 523. Souligné dans le texte.

déconnectés sur le plan local, les masses, ancrées localement, mais coupées du pouvoir, voient le sens et la dynamique de leurs espaces de vie, non moins que le contrôle sociopolitique, leur échapper[46].

En résumé, dans la perspective de Castells, le phénomène que d'aucuns qualifieront de déterritorialisation rime avec la restructuration, de nature essentiellement sociotechnique, de l'expression spatiale en réseaux de la structure sociale et son corollaire, le processus progressif de perte de signification culturelle, historique et géographique des lieux particuliers et emboîtés selon une hiérarchie sociale et fonctionnelle continue. Nous disons de cette posture qu'elle est paradigmatique en ce que, par extension, c'est un ensemble d'autres approches du même phénomène qui peut, de près ou de loin, lui être rapporté.

Relevons schématiquement, par exemple, les diverses problématiques liées à la déterritorialisation technoéconomique. Il ne fait de surprise à personne de constater à quel point, pour plusieurs auteurs, la délocalisation des firmes multinationales et leur constitution d'un « espace stratégique intégré », selon l'expression déjà ancienne de Michalet, ou encore l'intégration continue des marchés financiers ou des facteurs de production redessinant de nouvelles « géographies du capitalisme », voire menant à la « fin de la géographie », sont des phénomènes liés à des transformations technologiques générales[47]. Mais dès avant, au moins depuis la mise en exergue heideggérienne de la menace de « déracinement » dont serait victime la civilisation

---

[46] *Ibid.*, p. 529.

[47] Cf. C.-A. Michalet, *Le capitalisme mondial*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976 ; O. Bouba-Olga, *Les nouvelles géographies du capitalisme. Comprendre et maîtriser les délocalisations*, Paris, Éditions du Seuil, 2006 et R. O'Brien, *Global Financial Integration: The End of Geography*, London, Royal Institute of Economic Affairs, 1992. Plus récemment et en complément de son analyse des années 1970, Michalet montra que le double mouvement de la délocalisation/internalisation et de la délocalisation/externalisation des firmes tend à réduire ce qu'il reste de « lieu » ou de « territoire » à n'occuper qu'une fonction stratégique dans un *level playing field*, terrain d'opération standardisé permettant « une exploitation sans obstacle des avantages économiques offerts par les caractéristiques diversifiées des différents territoires ». Cf. C.-A. Michalet, *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, p. 111.

technocapitaliste, voire avec la dénonciation par Carl Schmitt de la « chute dans le néant d'une universalité sans espace et sans fond » propre à l' « espace vide » des « processus socio-économiques », ce lien entre économie, technologie et espace abstrait avait été décrit et décrié[48]. C'est d'ailleurs depuis cette perspective que, dans les années 1970, certains commencèrent à discuter l'éventualité de pratiques économiques « *footloose* ». Parmi les auteurs contemporains, Saskia Sassen résume à elle seule cette approche avec ses notions de « réseaux digitaux » (*digital networks*) et d' « espaces digitaux globaux » (*global digital spaces*), lesquels impliquent un ensemble de sites stratégiques multiniveaux, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'État[49].

Il en est de même dans un champ de problématique connexe, auquel le dernier auteur contribue largement d'ailleurs, celui de la sociologie urbaine. Au moins depuis Lewis Mumford ou Melvin Webber, les questions de la « fin de la ville » dans l' « urbain généralisé », de la « dématérialisation » du lien social et de la performance sans commune mesure des technologies de transports et de communications se conjuguent en effet pour repenser l'organisation spatiale des sociétés contemporaines[50]. Dans les années 1960, Georges-Hubert de Radkowski parlait déjà de la constitution d'un

---

[48] Cf. M. Heidegger, *Réponses et questions sur l'histoire et la politique*, Paris, Mercure de France, 1988 [1977, 1976] ; C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 [1988], p. 233 et 250.

[49] Cf. S. Sassen, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Woodstock, Princeton University Press, 2006, ainsi que *A Sociology of Globalization*, New York, London, W.W. Norton and Company, 2007. Cette notion d' « espace digital » a été reprise aussi par Ulrich Beck qui, pour sa part, l'analyse comme affranchissement du « pouvoir territorial et national » par les forces économiques, nécessitant ainsi, selon lui, une même « déterritorialisation » de l'État et du politique. Cf. U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éditions Flammarion, 2003 [2002], p. 119.

[50] Cf. entre autres L. Mumford, *Le déclin des villes ou la recherche d'un nouvel urbanisme*, Paris, Éditions France-Empire, 1970 [1956] et M. Webber, *L'Urbain sans lieu ni bornes*, La Tour D'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996. Dans un esprit similaire, et d'ailleurs très proche de Castells, cf. P. Hall, *Cities in Civilization. Culture, Innovation, and Urban Order*, Londres, Phoenix Giant, 1999 [1998], particulièrement le cinquième livre, pp. 941-989. Dans une perspective complémentaire, quoique sceptique face au diagnostic de la décomposition urbaine, cf. P.-H. Chombart de Lauwe, *La fin des villes. Mythe ou réalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1982.

« espace-réseau » et du « devenir oekouménique de la ville »[51], tandis que Guy Debord thématisait l' « effondrement simultané » de la ville et de la campagne dans l'espace abstrait de la marchandise concomitant à l'avènement d'un capitalisme « spectaculaire » comme « puissance d'homogénéisation »[52]. Perspectives à rapprocher, parmi de nombreuses autres, des thèses de Henri Lefebvre sur l' « urbain » ou de Michel Freitag sur la « ville-milieu »[53] – après celles sur la « mégalopolis »[54] et avant celles concernant l' « antipolis »[55].

À ce titre, Françoise Choay fait sans contredit partie des auteurs représentant le plus cette approche. Pour cette dernière, l'humanité fait face à une « mutation culturelle » qui est sans doute la plus profonde depuis la sédentarisation, la « révolution électro-télématique », dite aussi « prothétique », qui, associée aux transformations dans les techniques de construction et de transport, tend à dissoudre les lieux spécifiques de l'habitation humaine dans une logique de branchement systémique des objets techniques[56]. C'est ce qu'elle nomme l' « espace de connexion » ou « de branchement » : « espace de plus en plus abstrait et médiatisé, constitué par l'ensemble des réseaux nécessaires à la circulation des personnes, des idées et des marchandises »[57]. Aussi, avancera-t-elle :

---

[51] Cf. G.-H. de Radkowski, « Esquisse d'une recherche sur l'espace urbain moderne (1966) » dans *Anthropologie de l'habiter*, ouvrage cité, pp. 103-118.
[52] Cf. G. Debord, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1992 [1971, 1967], pp. 165-179.
[53] Cf. H. Lefebvre, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970 et M. Freitag, « De la ville-société à la ville-milieu. L'unité du processus social de constitution et de dissolution de l'objet urbain », *Sociologie et sociétés*, vol. 3, n. 1, 1971, pp. 25-57.
[54] Cf. J. Gottmann, *Megalopolis. The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, New York, Twentieth Century Fund , 1969 [1961].
[55] Cf. G. Dupuy, « Les effets spatiaux des techniques de télécommunications : ouvrons la boîte noire », *Bulletin de l'I.D.A.T.E.*, juillet 1982, p. 78, cité dans P. et G. Pinchemel, *La face de la terre. Éléments de géographie*, Paris, Armand Colin, 1988 et 1992, p. 102.
[56] F. Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, notamment pp. 229-250.
[57] Cf. F. Choay, *Espacement. L'évolution de l'espace urbain en France*, Milan, Skira, 2003 [1969], p. 6 et 106.

> Dans le champ de l'aménagement spatial, l'incidence des progrès techniques s'est traduite par la généralisation et la consécration d'un "urbanisme de réseaux" : la mutation de l'espace aménagé, homologue ou solidaire de la mutation technique, peut être définie par le déploiement, à l'échelle des territoires et de la planète, de réseaux d'infrastructures techniques associés au "hors d'échelle" des réseaux de télécommunication[58].

Ainsi, « logique de branchement », « réticulation généralisée » et « urbanisation diffuse » donnent-elles lieu à un divorce de l'ancienne solidarité d'*urbs* et de *civitas*, de l'espace physique de la localisation des activités et de la communauté de citoyens qui l'habitent, héritée de la conception gréco-romaine de la cité. Cela n'est pas sans produire un véritable « changement de civilisation ». Choay ira jusqu'à dire que le caractère de plus en plus négligeable des « conditions et obstacles de la géographie physique et humaine », dans le contexte de la « diffusion planétaire des techniques » et des « aménagements réticulés », implique éminemment plus que la subordination des « logiques locales d'articulation du cadre bâti » au « monde des réseaux » et son affranchissement des « ancestrales contraintes spatiales qui déterminaient la localisation, l'implantation et la forme des établissements humains ». Il menace ni plus ni moins que la société elle-même de « désinstitutionnalisation » et de « dénaturation » – donnant lieu à des « *inhuman geographies* », selon l'expression de Thrift[59], véritable « zonage à l'infini qui n'institue plus de lieux, mais étend l'espace », selon celle de Vioulac[60].

---

[58] F. Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 235.

[59] *Ibid.*, p. 191, 229, 236, 251. Cf. aussi N. Thrift, *Spatial Formations*, London, Thousand Oaks, New Delhi, Sage Publications, 1996, pp. 256-310.

[60] Cf. J. Vioulac, *L'époque de la technique. Marx, Heidegger et l'accomplissement de la métaphysique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 128. Cette thèse de Choay est à rapprochée de celle défendue jadis par Jean Baudrillard, lui qui usait de l'expression « espace de connexion » afin de rendre compte, entre autres, de ces villes américaines qui n'en sont pas, purs *freeways* encombrés : « Pas d'ascenseur ni de métro à Los Angeles. Pas de verticalité ni d'*underground*, pas de promiscuité ni de collectivité, pas de rues ni de façades, pas de centre ni de monument : un espace fantastique, une succession fantomatique et discontinuelle de toutes les fonctions éparses, de tous les signes sans hiérarchie – féérie de l'indifférence, féérie des surfaces indifférentes – puissance de la pure étendue, celle qu'on retrouve dans les désert », écrivait-il.

La problématique de la dissolution de la ville et de toutes les autres formes de lieux centraux dans le contexte de la constitution d'un réseau planétaire rejoint un ensemble d'approches urbanistiques, aménagistes, anthropologiques ou sociologiques contemporaines de la « mobilité », de la « vitesse », du passage des espaces « aréolaires » aux espaces « réticulaires » et autres transformations morphologiques dans le contexte de ce que Marc Guillaume nomme la « révolution commutative »[61]. Certains s'y réfèrent même à propos des transformations architecturales du XXe siècle, associant par exemple la « machine à habiter » corbuséenne et du « mouvement moderne » en général avec la montée en puissance d'un imaginaire du mouvement[62]. On pourrait de la même façon renvoyer à la problématique de la « délocalisation » par les « systèmes experts », au cœur de la thèse de la « distanciation spatio-temporelle » soutenue par le sociologue anglais Anthony Giddens ou encore à celle de l'émergence contemporaine d'une « technosphère » développée, entre autres, par le géographe brésilien Milton Santos[63].

Enfin, sur un plan plus proprement sociopolitique, nous savons que technologies de transport et de communication, mobilité, déterritorialisation du pouvoir et immobilisation des masses, sont au cœur de l'analyse de la mondialisation, ou plus largement du capitalisme, proposée par nombre d'auteurs. Pour Zygmunt Bauman, par exemple, l'opposition entre « déterritorialisés » et « immobilisés », et la question de la ségrégation sociospatiale qui lui est corollaire, est centrale dans la nouvelle

---

Cf. J. Baudrillard, *À l'ombre des majorités silencieuses ou la fin du social. Suivi de l'extase du socialisme*, Paris, Éditions Denoël/Gonthier, 1982 [1978], pp. 87-89, ainsi que *Amérique*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1986, pp. 120-121.

[61] Cf. notamment J. Urry, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin, 2005 ; P. Virilio, *Vitesse et politique. Essai de dromologie*, Paris, Galilée, 1977 ; G. Balandier, *Civilisation et puissance*, Paris, Éditions de l'Aube, 2005 [2003] ; M. Guillaume, *L'empire des réseaux*, ouvrage cité.

[62] Cf. notamment P. Sloterdijk, *Écumes. Sphère III*, Paris, Maren Sell Éditeurs, 2005 [2003], p 482 et suiv.

[63] Cf. A. Giddens, *Les conséquences de la modernité*, ouvrage cité, notamment pp. 29-42, et Milton Santos, *La nature de l'espace. Technique et temps, raison et émotion*, Montréal, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 24 et suiv.

dynamique de conflits sociaux qui pointe à l'horizon des transformations sociales contemporaines[64]. Également, dans leur étude sur *Le nouvel esprit du capitalisme*, Boltanski et Chiapello mettent-ils l'accent sur la spécificité de la « dynamique d'exploitation » propre au « monde connexionniste », ainsi qu'ils le nomment, l'opposition entre les « mobiles » et les « immobiles »[65]. C'est dans le même esprit que se logent les travaux s'inspirant de Leslie Sklair concernant la *transnational capitalist class* et son espace dénationalisé de domination[66]. La dialectique des « lieux » et des « non-lieux » constitue aussi une perspective centrale de la problématique de la domination dans l'*empire* chez Hardt et Négri, qui rejoignent par là un nombre incalculable d'analyses politiques radicales, dont celle de Giovanni Arrighi[67]. Dans cette veine, certains iront jusqu'à parler du passage de la « lutte des classes » à la « lutte des places », quand ce n'est de la dissolution des classes dans l'espace des « non-lieux »[68].

Manifestement, les exemples d'analyses d'un processus communément nommé « déterritorialisation » ancrées dans un paradigme sociotechnique ou technoéconomique et dont l' « espace des flux » de Manuel Castells nous fournit le cas emblématique ne manquent pas.

---

[64] Cf. Z. Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littérature, 1999 [1998] ainsi que *La société assiégée*, Paris, Hachette Littérature, 2005 [2002]. Sur la « déterritorialisation des élites », cf. aussi M. Davis, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville globale*, Paris, Éditions La Découverte, 2007 [2006].

[65] Cf. L. Boltanski et È. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 423 et suiv.

[66] Cf. L. Sklair, *The Transnational Capitalist Class*, Oxford, Blackwell, 2001 ; W. I. Robinson, *A Theory of Global Capitalism : Production, class, and State in a Transnational World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004 ; W. K. Carroll, *The Making of Transnational Capitalist Class. Corporate Power in the 21st Century*, Londres, ZedBooks, 2010.

[67] Cf. M. Hardt et A. Négri, *Empire*, ouvrage cité, p. 239 et G. Arrighi, *The Long Twenthieth Century. Money, Power, and the Origins of our Times*, Londres, New York, Verso, 1994. Notons d'ailleurs que les notions d' « espace des lieux » et d' « espace des flux » se trouvent déjà dans l'ouvrage d'Arrighi.

[68] Cf. notamment O. Mongin, *La condition urbaine*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

Apport de la posture sociotechnique : première approche d'une critique du spatialisme

L'une des critiques les plus communes que l'on oppose à la thèse sociotechnique des transformations de la logique spatiale consiste à affirmer qu'à toute « déterritorialisation » correspond un processus de « reterritorialisation », qu'à toute « délocalisation » correspond une « relocalisation », qu'à toute perte de signification d'un « enracinement » quelconque correspond un « réenracinement ». À l'évidence, nous ne sommes jamais nulle part. Ainsi, pour pertinente qu'elle soit afin de capter certaines réalités, l'idée d'une domination structurelle par un « espace des flux » négligerait la production systématique de lieux, de nouveaux lieux, non moins structurant des identités qui s'y découvrent. Même les « non-lieux » sont des « lieux », répliquera par exemple le géographe Michel Lussault à la perspective anthropologique de Marc Augé ; non seulement ne sont-ils pas situés « nulle part », mais en tant qu' « attracteurs de nos spatialités mobilitaires », dira-t-il, et « malgré la standardisation des formes et les passages fugaces en ces lieux », ils n'empêchent pas « la familiarité, l'appropriation, l'habiter, l'interaction ou l'intersubjectivité »[69]. La thèse sociotechnique ou technoéconomique de la déterritorialisation serait ainsi unilatérale en ce qu'elle déploierait la nouvelle logique spatiale sur un terrain précisément... éthéré ! « Toute déterritorialisation implique obligatoirement une reterritorialisation, puisque la recomposition de la société sur des bases territoriales est inhérente à l'homme, ou aux groupes culturels – le territoire fait partie de leurs fondements ontologiques », avancera par exemple Rogerio Haesbaert dans un article

[69] Cf. M. Lussault, *L'Homme spatial*, ouvrage cité, p. 62. Notons qu'Augé lui-même, revenant sur sa propre thématisation des « non-lieux », accordera qu'il est tout à fait possible que, pour certaines catégories d'acteur, en fonction de leurs « pratiques d'espace », les non-lieux soient expérimentés comme de véritables lieux, c'est-à-dire des sites dotés d'une identité, d'une histoire et de relations à d'autres lieux. Exemple : si l'aéroport international est le non-lieu par excellence pour les voyageurs que nous sommes, il n'en est peut-être pas ainsi pour l'hôtesse de l'air qui y trouve nombre des déterminants de son identité professionnelle. Cf. R. Bessis, *Dialogue avec Marc Augé. Autour d'une anthropologie de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2004, notamment pp. 51-59.

au titre explicite, *Le mythe de la déterritorialisation*[70]. Un géographe comme Denis Retaillé, reprenant à son compte sinon la notion, du moins l'expression de l'éthologue Robert Ardrey, affirmera qu'il existe un « impératif territorial » au cœur de toutes les sociétés[71].

Ces critiques comportent une pertinence certaine. Il est vrai que les thèses liées de près ou de loin à la question de l' « espace des flux » apparaissent – et sont parfois très largement – réductrices. Leur empressement à s'appuyer sur les transformations induites par les nouvelles technologies en matière de transport ou de communication mène parfois à des prises de position largement catastrophistes qui exagèrent la nouveauté du phénomène – sans parler de ce qui peut sembler comme de grossiers abus de langage. Il semble par exemple qu'on oublie, en effet, qu'avec l'apparition du transport ferroviaire, ils furent plusieurs déjà à s'inquiéter, ainsi qu'on le constate à la lecture d'un article du journal anglais *Quarterly Review* qui, dès 1839, pronostiquait « l'anéantissement final de l'espace et des distances » ! « L'espace est tué par le chemin de fer », écrivait pareillement Heinrich Heine en 1843[72] ! Et comment penser la perte de toute pertinence sociale de la localisation des activités ? Aussi « immatérielles » soient-elles, les technologies de l'information et de la communication ne nécessitent-elles pas encore et toujours quelque « lieu » d'inscription ? La Silicon Valley, pour en donner un exemple patent, malgré l'ambiguïté de ses rapports à son *hinterland*, ne constitue-t-elle pas un symbole hautement localisé de la dite révolution technologique ? Les « réseaux » en tout genre ne dessinent-ils pas des figures spatiales prégnantes, à la base de la

---

[70] R. Haesbaert, « Le mythe de la déterritorialisation », *Géographie et cultures*, n. 40, 2001, pp. 53-75, p. 55.

[71] Cf. D. Retaillé, « L'impératif territorial », dans B. Badie et M.-C. Smouts (dirs.), *L'International sans territoire*, *Cultures et Conflits*, 21/22, printemps-été 1996, Paris, L'Harmattan, pp. 21-40 ; R. Ardrey, *The Territorial Imperative. A Personal Inquiry into the Animal Origins of Property and Nations*, New York, Atheneum, 1973 [1966].

[72] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 170 et 175.

« reterritorialisation » des pratiques, économiques au premier chef ? Castells lui-même, revenant sur l'hypothèse de l'élimination tendancielle de l'espace par le temps qu'il avait développée dans *La question urbaine*, finira par accorder, ainsi que nous l'avons souligné, l'importance des nouveaux sites et emplacements structurant l' « espace des flux » : c'est la « revanche historique de l'espace »[73] ! En ce sens, il ira jusqu'à prétendre que, désormais, « c'est l'espace qui organise le temps » : les dynamiques et flux spatiaux enchevêtrés désorganisant la temporalité linéaire et donnant forme à un « temps intemporel » à géométrie variable[74].

De même, dans le champ économique, se fait-on fort de rappeler l'existence centrale des « dispositifs spatiaux » ou « spatiotemporels » (*spatial* ou *spatiotemporal fixes*), selon la formule de David Harvey, essentiels au fonctionnement économique capitaliste[75]. D'où la prolifération des études contemporaines en géographie économique, en économie dite « spatiale » ou « géographique », ou en « géoéconomie »[76]. À la thèse de la déterritorialisation des firmes, plusieurs opposeront les nouvelles logiques de localisation stratégique fondées sur les « avantages compétitifs ». À celle de la déterritorialisation des marchés financiers, plusieurs opposeront celle de la nouvelle centralité des places financières mondiales. À celle de la fluidité d'un marché virtuel fonctionnant en « temps réel », plusieurs opposeront la réalité des formes multiples et différenciées de régionalismes, infra et supra nationaux non moins que le caractère oligopolistique des marchés contrôlés par

---

[73] Cf. M. Castells, *La question urbaine*, ouvrage cité, p. 490 et 571.
[74] Cf. M. Castells, *La société en réseaux*, ouvrage cité, p. 473.
[75] Cf. D. Harvey, *Spaces of Capital. Towards a Critical Geography*, New York, Routledge, 2001, notamment pp. 284-311.
[76] Pour un panorama instructif des analyses en géographie économique, cf. notamment G. Benko et A. Lipietz, *La géographie économique revisitée à l'aube du IIIe millénaire*, Paris, Centre d'études et de recherches urbaines et régionales, 1999. Pour une introduction à l' « économie spatiale » ou « géographique », cf. L.-N. Tellier, *Économie spatiale. Rationalité économique de l'espace habité*, 2e édition, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1993, ainsi que P.-P. Combes, T. Mayer et J.-F. Thisse, *Économie géographique. L'intégration des régions et des nations*, Paris, Economica, 2006. Enfin, à propos de la « géoéconomie », cf. l'étude paradigmatique de P. Veltz, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005 [1996].

des corporations et ses échanges intra-firmes. À celle, enfin, de la perte généralisée de signification des emplacements, plusieurs opposeront l'évidence empirique d'une prolifération d'espaces stratégiques en tout genre, les « districts industriels », « zones franches » et autres places *offshores* en fournissant les prototypes indubitables[77]. « La "mondialisation" repose ainsi sur un monde éclaté en économies distinctes, chacune ayant son régime social, ses conditions de travail et son État-nation plus ou moins souverain, tout autant que sur la libre circulation du capital », résume ainsi Ellen Meiksins Wood, qui prend soin de noter l'importance encore prégnante de l'État dans la dynamique du capitalisme mondialisé[78].

Des remarques similaires concernent la question des dynamiques politiques, urbaines et culturelles. Tandis que plusieurs déploraient ou célébraient la perte de pertinence des frontières étatiques nationales, n'avons-nous pas au contraire assisté à une multiplication des États et des conflits territoriaux depuis la Deuxième Guerre mondiale[79] ? La « fin de la ville », proclamée triomphalement par les urbanistes fonctionnalistes ou les thuriféraires de toutes les formes de télétravail ou dénoncée farouchement par les contempteurs de l'urbanisation généralisée ou par les tenants d'un « nouveau localisme », ne reçoit-elle pas des concentrations métropolitaines, des *gated communities* proliférantes ou de l'accélération des mobilités alternantes un

---

[77] Sur les interactions entre ce qu'il nomme une « économie de flux » et une « économie de territoire » au cœur de la définition même de la globalisation, M. Storper, « Territories, Flows, and Hierarchies in the Global Economy », dans K.R. Cox (dir.), *Spaces of Globalization. Reasserting the power of the local*, New York, London, The Guilford Press, 1997, pp. 19-44. De même, Laurent Carroué, par exemple, insiste à la fois sur « la mise en réseaux du monde » et sur les nouvelles dynamiques de spatialisation (métropolisation, régionalisation, continentalisation, etc.) loin de rendre obsolètes les stratégies de localisation qui décloisonnent autant qu'elles polarisent, qui intègrent autant qu'elles fragmentent. Cf. L. Carroué, *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin/VUEF, 2002.

[78] Cf. E. Meiksins Wood, *L'empire du capital*, Montréal, Lux Éditeur, 2011 [2003], p. 188.

[79] Juste remise en cause de la prétendue « loi de l'obsolescence politico-territoriale » selon laquelle « les limites juridiques traditionnelles sont devenus périmées à cause du changement social, de l'irruption des communications de masse et de l'avènement des concentrations urbaines » ! Cf. A.-L. Sanguin, *La géographie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977. Sur la question de l' « attachement territorial » et des conflits territoriaux, cf. M. Kahler et B. F. Walter (dirs.), *Territoriality and Conflict in an Era of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

cinglant démenti ? C'est ainsi qu'un géographe en vient à parler de l'importance croissante, au cœur de la mondialisation, d'un « archipel mégapolitain mondial »[80]. De même quant à la valeur symbolique des lieux qui, de la frénésie patrimoniale représentée par la course à l'identification dans le patrimoine mondial de l'Unesco à la réaction non moins empreinte de sentimentalité qui suivit la destruction des tours du *World Trace Center* à New York – attaque contre la civilisation parce qu'attaque du symbole du cosmopolitisme, selon certains[81] – se recomposent, sur des bases certes postnationales, mais non moins localisées.

Nonobstant leur pertinence empirique et analytique, selon nous, un apport essentiel de la thèse sociotechnique ou technoéconomique de la déterritorialisation échappe à nombre de ces critiques. S'il reste de l'espace à « aménager », à « organiser », à « agencer », si la « localisation » des activités est devenue une spécialité en elle-même, si la « distance euclidienne » n'est pas éliminée, loin s'en faut, par les ramifications multiples qui tissent la toile des rapports planétaires, si même le sens commun et les administrateurs peuvent continuer de nommer « ville » les agglomérations monstres qui engouffrent leur propre périphérie, il n'est rien de moins certain que ces « espaces » aient encore quelque chose à voir avec la conception anthropologique que déploie Castells à la suite de plusieurs autres. Il semble que nous puissions très légitimement questionner l'affirmation selon laquelle l'irréductible ancrage spatial des pratiques sociales est synonyme de « territorialisation ». Où l'on constate à quel point une clarification conceptuelle est incontournable.

Pour le dire en un mot, le principal mérite des thèses sociotechniques ou technoéconomiques de la déterritorialisation consiste à mettre en lumière le caractère résolument problématique de la tendance à considérer l'espace comme une réalité en

---

[80] Cf. O. Dollfus, *La mondialisation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2001, pp. 15 et suiv.
[81] Cf. Entre autres J.-P. Dollé, *Métropolique*, Paris, Villette, 2002.

elle-même, offrant partout et toujours le même type de support à la localisation des êtres et des choses, et qu'il nous resterait désormais à déterminer selon les échelles et métriques qu'il met en jeu. C'est là le propre de l'ensemble des thèses portant sur la « déterritorialisation », selon Neil Brenner : en mettant l'accent sur la « production de l'espace » – fut-elle de manière réductrice comprise comme production économique ou technologique –, elles témoignent de l'intrinsèque historicité de la spatialité[82]. En cela, elle s'oppose frontalement à l'une des tentations à laquelle succombent plusieurs : la tentation du *spatialisme*.

Par *spatialisme*, nous faisons référence à cette conception générale typique d'une certaine tradition cosmologique occidentale selon laquelle l'espace constituerait pour ainsi dire quelque chose « en soi », du moins indépendante de l'activité vivante, une surface, un cadre ou un réceptacle invariant des activités humaines[83]. Ce mode de raisonnement se décline de diverses façons. Il peut par exemple prendre la forme de l'assomption d'un « espace absolu », être réel, substantiel, homogène et isotrope, déterminant un système de positions indépendant des objets, comme dans la géométrie euclidienne ou la physique newtonienne, ou substance étendue (*res extensa*), mesure des extensions entre les objets qui n'ont eux-mêmes de contenu essentiel que d'être étendu, comme chez Descartes. Ou encore il peut prendre la forme d'un « espace relatif », associé à l'émergence des géométries non-euclidiennes ou à la physique relativiste einsteinienne, conception qui trouve sa place en géographie dans l'idée de la multiplicité des cadres spatiaux de référence en fonction du positionnement relatif des objets les uns par rapport aux autres ou de

---

[82] Cf. N. Brenner, *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, New York, Oxford University Press, 2004, pp. 54-68.

[83] À ce propos, le médiéviste Joseph Morsel parle d'un « sens commun », voire d'une véritable « mythologie sociale », qui rend sans plus ni moins l'espace « impensable ». Cf. J. Morsel, « Appropriation communautaire du territoire ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion », *Hypothèses*, 2005/1, pp. 89-105, p. 92.

l'observateur[84]. Se jouant des distances et limites pour penser la dimension spatiale des sociétés, par extension, nous considérons de même la recherche des déterminations spatiales des formes sociales comme s'inscrivant également dans l'orbite du spatialisme. Dans tous les cas, en regard de l'action sociale, l'espace des conceptions spatialistes apparaît bel et bien comme une « page blanche », ainsi que le dit Castells[85] ; spatialité « objective » et « positive » dont « les principes d'organisation et les lois d'évolution ne devraient être cherchés et trouvés qu'en elle-même »[86].

En revanche, en interrogeant la possibilité de l'émergence d'une nouvelle « logique spatiale », c'est-à-dire d'une nouvelle organisation matérielle et normative de la spatialité des pratiques, la thèse de la déterritorialisation ne se laisse plus confondre avec celle de la localisation – ou « reterritorialisation » – des activités empiriques dans un espace qualifié d' « objectif ». Ce qui est en jeu, c'est l'effet d'ordre, d'ordonnancement, de structuration de la pratique sociale, selon l' « ordre de la coexistence », pour le dire à la manière leibnizienne, entre des éléments relationnels d'emblée sociaux. De fait, Castells, comme à peu près tous les auteurs que nous avons situés dans le paradigme sociotechnique ou technoéconomique, ne disait-il pas avec Harvey que « le temps et l'espace ne peuvent se comprendre indépendamment de l'action sociale »[87] ? Ce faisant, c'est à une sévère condamnation de la réduction de la spatialité des pratiques et des formes sociales auxquelles elles donnent lieu et à travers lesquelles elles se reproduisent à leur simple architectonique objective qu'elle reconduit.

---

[84] Cf. notamment D. Harvey, « Space as a Key Word », dans *Spaces of Global Capitalism*, ouvrage cite, pp. 119-148.
[85] Cf. M. Castells, *La question urbaine*, ouvrage cité, p. 152.
[86] Cf. M. Lussault, « Spatialisme », dans J. Lévy et M. Lussault (dirs.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, ouvrage cité, p. 865.
[87] D. Harvey, *The Condition of Postmodernity*, traduit et cité dans Manuel Castells, *La société en réseaux*, ouvrage cité, p. 510.

En tant que l'espace n'est pas un « cadre », mais une « conjoncture », pour le dire dans le langage suggestif du Castells de *La question urbaine*, c'est-à-dire en tant qu'il tient sa forme, sa fonction et sa signification des rapports sociaux historiquement déterminés que les hommes entretiennent entre eux, l'intérêt se déplace vers la question des « logiques spatiales » et de ses effets d'ordre[88]. Si ces effets d'ordre peuvent bien, et à bon droit, être ensuite ressaisis comme relocalisation ou rééchelonnement (*rescaling*), repérables à l'aide de mesures métriques, ce n'est pas de cela qu'il s'agit d'abord : c'est avant tout une transformation dans les modalités de la spatialisation des pratiques qui, précisément, ne peut pas laisser intact la spatialisation elle-même. C'est la question de la « production » ou de l' « institution » de l'espace qui est en jeu.

L'avancée est de taille, encore qu'elle n'a pas de quoi nous surprendre outre mesure. Même les auteurs prenant pour point de départ l'existence d'un « espace objectif », tel Jean Piaget mettant en lumière la structuration génétique de l'acquisition des schèmes spatiaux, reconnaissent depuis longtemps qu'il faille parler d'une « construction véritable de l'espace »[89]. Même si nous abondons dans le sens de la critique de Maurice Merleau-Ponty selon laquelle Piaget semble procéder à une « absolutisation de notre culture », il apparaît que Harvey a raison d'écrire qu'il serait absurde de penser que Lefebvre a été le premier à mettre en lumière l'idée de la « production de l'espace »[90]. Il semble même que les notions d'espace « vécu », « perçu » et « conçu », chères à Lefebvre et à ceux qui s'en réclament, se trouvent déjà dans l'œuvre de Piaget sous la forme de l'espace pratique, « topologique », qui sera débordé par la constitution d'une perception « projective » et d'une représentation « euclidienne » de l'espace. Ce qui fera dire à l'auteur que « la réalité

---

[88] Cf. M. Castells, *La question urbaine*, ouvrage cité, p. 152 et 489.
[89] Cf. J. Piaget, *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1950, pp. 89-90.
[90] Cf. M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, Paris, Gallimard, 1964, pp. 253-254 et 262 ; D. Harvey, « Space as a keyword », dans *Spaces of global capitalism*, ouvrage cité, p. 130.

de l'espace est dans sa construction »[91]. Et l'on sait qu'historiens de l'art, urbanistes ou architectes, entre autres, ont largement contribué aux questionnements quant aux modes différenciés d'appréhension subjective des espaces, notamment des espaces construits. À la différence que les thèses sur la déterritorialisation, étayées sur le postulat de l'historicité de la pratique, prennent au sérieux les transformations profondes dans la structure même de l'expérience et ouvrent dès lors la porte à une recherche en amont sur la multiplicité des formes de structuration et d'organisation spatiale.

Limite de la posture sociotechnique : le statut des médiations sociales

Il est hors de notre propos de procéder à un examen critique général de la thèse de Castells sise dans *La société en réseaux*. Et il n'est évidemment pas davantage question, ici, de discuter une à une les propositions théoriques offertes par les auteurs dont nous avons dit qu'ils s'inscrivaient dans le cadre paradigmatique sociotechnique ou technoéconomique. Pour notre présent argument, qu'il suffise de soulever la question du statut ambigu des médiations sociales dans les approches sociotechniques.

D'une manière résolument sociologique, Castells affirmait : « Les pratiques sociales dominantes sont celles qui sont inscrites dans les structures sociales dominantes, c'est-à-dire des agencements d'organisations et d'institutions dont la logique interne joue un rôle stratégique dans la formation des pratiques et de la conscience sociales pour la société dans son ensemble »[92]. C'est là selon nous une affirmation théorique tout à fait pertinente. Elle va d'ailleurs de pair avec l'idée, avancée vingt ans plus tôt, selon laquelle, en sciences sociales, « il n'y a pas de théorie spécifique de l'espace,

---

[91] Cf. J. Piaget, *La construction du réel chez l'enfant*, ouvrage cité, p. 181.
[92] M. Castells, *La société en réseaux*, ouvrage cité, p. 511.

mais tout simplement déploiement et spécification de la théorie de la structure sociale, pour rendre compte des caractéristiques d'une *forme sociale* particulière, l'espace, et de son articulation à d'autres formes et processus, historiquement donnés »[93]. Or, une question demeure : réduire la « logique interne » régissant les « structures sociales » aux « relations techniques de production », en somme à ce que l'auteur nomme le « mode de développement », n'est-ce pas là, ainsi que l'avance notamment Pierre Musso, court-circuiter la complexité du monde social et sacrifier à un déterminisme technique rédhibitoire[94] ?

Castells s'en défend : « la technique *est* la société », dira-t-il en une formule qui témoigne de sa conception anthropologique – « La technique ne détermine pas la société, elle l'incarne » – et instrumentale – « Et la société ne détermine pas davantage l'innovation technique, elle l'utilise » – de la technique[95]. Rares sont ceux, au demeurant, qui s'en réclament ouvertement[96]. Néanmoins, il nous semble bien que ce soit là l'un des problèmes de ce que nous nommons le paradigme sociotechnique de la déterritorialisation en général : la surdétermination par les structures sociotechniques ou technoéconomiques est telle qu'on en échappe les principales médiations sociales par lesquelles elles sont produites et reproduites. Comprenons-nous bien : nous ne questionnons pas l'idée de l'existence de déterminations techniques ni, *a fortiori*, l'idée selon laquelle, dans le contexte contemporain, ces déterminations auraient acquis une puissance structurante inégalée, voire hégémonique. Ce que nous questionnons, c'est l'équivoque régnant quant au statut des médiations sociales qui produisent et reproduisent ces déterminations techniques

---

[93] M. Castells, *La question urbaine*, ouvrage cité, p. 164. Souligné dans le texte.
[94] Cf. P. Musso, *Critique des réseaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, pp. 340-346.
[95] M. Castells, *La société en réseaux*, ouvrage cité, p. 27 et p. 27, note 3. L'italique est de l'auteur. Sur la conception anthropologique et instrumentale de la technique, cf. M. Heidegger, « La question de la technique », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, pp. 9-48.
[96] Même si plusieurs, et non les moindres, s'y sont frottés, de Mumford et McLuhan à Ellul, par exemple. Cf. L. Mumford, *Technique et civilisation* Paris, Éditions du Seuil, 1950 ; M. McLuhan, *La galaxie Gutenberg. La genèse de l'homme topographique*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1967 [1962] ; J. Ellul, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

ainsi que la possibilité même de penser la production et la reproduction de médiations sociales dans le contexte d'une éventuelle domination par un « système technicien », dès lors compris comme « médiation », « milieu » ou « monde dévorant » dans les mots de Jacques Ellul[97]. Étonnamment, cette conception reconduit aux mêmes problèmes que la conception concurrente, dite ontologique, substantielle ou heideggérienne de la technique, qui, en négligeant ses manifestations phénoménales, mène à de sérieux contresens dans son interprétation des conditions sociales et historiques de possibilité de l' « âge technique planétaire »[98]. On trouve une claire indication de cette surdétermination dans la conception de Castells selon laquelle, désormais, dans la société en réseaux, « la morphologie sociale l'emporte sur l'action sociale »[99]. Cette proposition nous apparaît doublement problématique.

Manifestement, d'une part, isoler la « morphologie sociale » de l' « action sociale », c'est revenir loin en-deça de Durkheim et Mauss pour lesquels, rappelons-le, morphologie, physiologie et action sociales sont des divisions internes à la sociologie et non à la réalité sociale[100]. C'est d'ailleurs là tout le nœud de la position de l'école durkheimienne – et le principe de la critique de leur « impérialisme sociologique » – contre les économistes, les démographes ou les géographes dans leur tentative de produire une typologie raisonnée des formes de vie sociale. Aux premiers, relayés par certains philosophes, notamment Henri Bergson et sa conception de l'homme comme *homo faber*, et fondant leur conception sur les formes d'organisation économique et technique, les durkheimiens leur reprocheront le choix d'un critère instable et dont les

---

[97] Cf. J. Ellul, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Éditions Economica, 1990, p. 12, ainsi que, du même auteur, *Le système technicien*, ouvrage cité, p. 43.

[98] Cf. la très pertinente critique de O. Clain, « Techné et technique : notes sur l'analyse heideggérienne », *Société*, n.5, Été 1989, pp. 95-124.

[99] M. Castells, *La société en réseaux*, ouvrage cité, p. 575.

[100] Cf. notamment la « Note introductive à la section "morphologie sociale" » rédigée par É. Durkheim, *L'Année sociologique*, n. 2, 1897-1898, pp. 520-551 et M. Mauss, « Divisions et proportions des divisions de la sociologie », *L'Année sociologique*, série II, n. 2, 1924-1925, pp. 98-176.

modes d'action ne trouvent pas en eux-mêmes les ressorts de leur effectivité[101]. C'est la raison pour laquelle, celui qui fut sans doute l'un des plus brillants élèves de Mauss, André Leroi-Gourhan, prétendait que, pour étudier les techniques, il fallait aller à la rencontre de l'homme qui les utilise au même titre que l'étude de l'homme en société exige « de tenir avec sécurité les témoins matériels qui l'entourent »[102]. Et de même qu'aux démographes il sera rappelé que « la population n'existe jamais que dans une société donnée et [...] est fonction de cette société », aux géographes sera critiqué le choix de distinguer arbitrairement et indûment les représentations collectives, les œuvres matérielles, les groupes humains et l'espace sur lequel ils se distribuent et qu'ils contribuent par cela à produire[103]. Le « substrat matériel de la vie sociale », véritable objet de la morphologie sociale pour l'école durkheimienne[104], doit nécessairement être conçu comme l'articulation de deux grandes dimensions : les *choses*, objets matériels donnés ou produits par l'activité sociale, notamment les matériaux, les modes d'occupation, les voies de communication, les types et la distribution des habitats, les formes architecturales, les instruments, les machines, le langage écrit, etc., *et* les *personnes associées*, facteur le plus actif du milieu humain, qui, selon leur nature, leur mode ainsi que leur degré de composition, et éventuellement selon leurs formes variées de coalescence, structurent le milieu

---

[101] Cf. É. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968 [1937], p. 88, note 1.

[102] Cf. A. Leroi-Gourhan, « Note sur les rapports de la technologie et de la société », dans *Annales sociologiques*, série III, n. 1, 1940-1948, pp. 766-772, p. 772.

[103] Cf. É. Durkheim, « Note introductive à la section "morphologie sociale" », article cité, p. 534. Voir aussi la critique du « matérialisme géographique de Ratzel », de la détermination des faits sociaux par les milieux physiques de Spencer ou l'idée selon laquelle le « sol » des « idées morales » n'est rien d'autre que la structure de la société elle-même, le « milieu social interne », dans É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, p. 327, note 1 et dans *De la division du travail social*, Paris, PUF/Quadrige, 1998 [1930], p. XXXVIII et p. 245 et suiv.

[104] Nous passons sous silence ce qui nous apparaît être une bifurcation *démographique* que Maurice Halbwachs fait subir à la notion de morphologie sociale, rendue évidente selon nous par sa distinction entre « morphologie sociale au sens large », renvoyant à la question des formes et des mouvements sociaux dans l'espace, et « morphologie sociale *stricto sensu* », comprise comme « science de la population ». Cf. M. Halbwachs, *La morphologie sociale*, Paris, Librairie Armand Colin, 1970.

humain d'une manière déterminée et déterminante[105]. Ainsi, la morphologie sociale constitue-t-elle l'étude de la forme matérielle, de la densité matérielle *et* de la densité morale ou dynamique des rapports sociaux[106]. Et en cela, jamais ne représente-t-elle seulement que le contenant d'un contenu ; elle renvoie intrinsèquement à la dynamique des rapports sociaux qui l'ont constitué et qui y trouvent, en retour, leur condition fondamentale de reproduction[107]. Ce que Raymond Ledrut corrobore en d'autres termes en affirmant que « les « formes » ne sont jamais sans avoir quelque rapport avec les « fonctions », au sens large, c'est-à-dire avec ce qui se fait ou se produit, agit ou opère »[108]. « *L'espace, c'est la morphologie sociale*, disait pour sa part Henri Lefebvre ; c'est donc au "vécu" ce qu'est à l'organisme vivant sa forme elle-même, intimement liée aux fonctions et structures »[109].

---

[105] Nous disons « facteur le plus actif » parce que la pensée de Durkheim s'est transformée quelque peu à ce propos. Dans les *Règles de la méthode*, seule cette composante est considérée comme active, les choses matérielles étant saisies plutôt comme des forces d'inertie, tandis que dès *Le suicide*, les choses elles-mêmes, comprises comme des formes matérialisées, objectivées, de la vie sociale – « travail mort » dirait Marx – acquièrent aussi une valence active et structurante, devenant « facteurs *sui generis* de l'activité sociale » : « La vie sociale qui s'est ainsi cristallisée et fixée sur des supports matériels se trouve donc par cela même extériorisée, et c'est du dehors qu'elle agit sur nous ». Cf. É. Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF/Quadrige, 2002 [1930], pp. 354-355. Ceci dit, ainsi qu'il le répétera à plusieurs occasions, pour Durkheim, les « individus associés » demeurent la part la plus active de ce qui compose une société, véritablement « la seule matière agissante de la société ». Cf. É. Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003 [1950], p. 137.

[106] Cf. É. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, ouvrage cité, pp. 113-114.

[107] Cf. É. Durkheim, « La sociologie et son domaine scientifique », dans A. Cuvillier, *Où va la sociologie française ? avec une étude de Émile Durkheim sur la sociologie formaliste*, Paris, Librairie Marcel Rivière et cie, 1953, pp. 177-208. Dans cet article, Durkheim conteste à Simmel la distinction proposée entre « forme » et « contenu » de la société. Que signifierait une « forme sociale » sans contenu ? En quoi un groupement, une « forme » d'association, pourrait-il avoir un intérêt, et qui plus est recevoir le titre d'objet de la sociologie, si on le dépouille des manières dont les composantes du groupement sont mis en rapport, de la densité de ces rapports, etc. ? Et quand bien même on enrichissait cette notion de forme pour la constituer en tant que morphologie sociale, poursuivra Durkheim, « cela équivaudrait à réduire la sociologie à la seule considération du substrat sur laquelle repose la vie sociale ». Où l'on trouve une confirmation de la consubstantialité des faits de morphologie et de physiologie dans la conception sociologique durkheimienne – à défaut d'une compréhension adéquate de la sociologie simmelienne ! Pour la critique sociologique que Simmel adresse lui-même à la géographie comme forme sans contenu, cf. G. Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, ouvrage cité, pp. 599-684.

[108] Cf. R. Ledrut, « L'homme et l'espace », article cité, p. 51.

[109] Cf. H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 112. Les italiques sont de l'auteur.

Ainsi comprise, on peut affirmer que la morphologie sociale a toujours, d'une certaine manière, structuré l'action sociale dans le contexte d'une organisation sociospatiale dominante, que celle-ci ait été nomade ou sédentaire, urbaine ou campagnarde, aréolaire ou réticulaire. Ce n'est pas là quelque chose de bien nouveau. D'où, d'autre part et en ce sens, isoler la « morphologie sociale » et l' « action sociale » comme le fait Castells, c'est également s'empêcher de penser *sociologiquement* les incidences effectives, qui ne se réduisent pas à une pure détermination positive, causale et unidirectionnelle, des formes matérielles cristallisées sur la dynamique des rapports sociaux. C'est notamment s'empêcher de penser que les formes matérielles cristallisées, fussent-elles de plus en plus puissamment médiatisées technologiquement, structurent et sont structurées par des logiques sociales d'action. En somme, ce qui échappe dans cette analyse, entre autres choses, c'est l'organisation et la régulation normative et institutionnelle des espaces non moins que des rapports sociaux qui s'y déploient et les déploient.

En effet, c'est comme si Castells et la majorité des auteurs travaillant dans une perspective sociotechnique ou technoéconomique n'arrivaient pas à sortir de ce que Saskia Sassen nomme le « piège de l'endogénéité » (*endogeneity trap*) : obnubilés par les transformations – majeures et spectaculaires sans contredit – du phénomène technique, ils s'en tiennent aux caractéristiques internes au phénomène, en l'occurrence la vitesse, la discontinuité, l'interconnexion, etc., comme si la place centrale que ces caractéristiques acquerraient dans la vie sociale pouvait se déduire sans solution de continuité de l'existence non problématique en elle-même des déterminations matérielles desquelles on les a extraites[110]. Dès lors, on peut leur

[110] S. Sassen, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, ouvrage cité, p. 4. C'est notamment cette confusion qui en amène plusieurs à avancer l'idée selon laquelle Castells ne sacrifie pas seulement à un déterminisme technique, mais sans plus ni moins au « nouvel esprit du capitalisme ». Cf. notamment N. Smyrnaios, « Une doxa moderne. Bref historique critique de la société de l'information », COMMposite, V2006.1, pp. 109-128. Pour Gearoid O Tuathail, ce sont l'ensemble des discours portant sur la déterritorialisation technoéconomique qui se confondent avec l'idéologie correspondant à la phase de la domination d'un capitalisme informatisé. Cf. « Borderless

reprocher de confondre description et explication et de négliger, entre les manifestations empiriques que constitueraient la contiguïté ou l'organisation à distance, par exemple, et les « logiques spatiales » induites sur cette base, un niveau de théorisation manquant concernant les médiations sociales[111].

Si elles ont le mérite d'historiciser la spatialité elle-même, les thèses sociotechniques ou technoéconomiques de la déterritorialisation n'apparaissent donc pas aller au bout d'une telle historicisation et articuler les formes spatiales aux modalités proprement sociales de production et de reproduction des rapports sociaux. Ainsi que l'avance Rosenberg à propos de ce qu'il nomme la « *globalization theory* », de telles approches négligeant la prise en compte théorique du type de société – en l'occurrence les rapports sociaux capitalistes – mènent non seulement à « une inflation conceptuelle de l'espace », mais à « une réification de l'espace » dès lors compris comme facteur causal[112]. Guère étonnant dans ce contexte qu'elles prêtent flanc à nombre de critiques qui, avec raison, soulignent le problème manifeste de propositions basées sur les idées de « dématérialisation de l'espace », voire de « déspatialisation » pure et simple. Guère surprenant, non plus, que les notions d'espace ou de territoire ne reçoivent pas les clarifications que l'on pourrait espérer de perspectives qui se donnent pourtant pour tâche d'éclairer par ce biais les transformations majeures des sociétés contemporaines.

Worlds ? Problematising Discourses of Deterritorialisation », dans N. Kliot et D. Newman, *Geopolitics at the End of the Twentieth Century. The Changing World Political Map*, London, Frank Cass, 2000, pp. 139-154.

[111] Pour une critique avant l'heure de cette notion de « logique » de l'espace, cf. H. Lefebvre, *Espace et politique*, ouvrage cité, pp. 46-47.

[112] J. Rosenberg, « Globalization Theory : A Post Mortem », *International Politics*, 42, 2005, pp. 2-74, p. 13 et 63. Dans un sens similaire, Lacher écrit que la dynamique de la globalisation à laquelle s'attachent les tenants des thèses technoéconomiques de la déterritorialisation n'est pas en tant que tel un phénomène géographique, même si elle implique des paramètres spatiaux qu'il ne faudrait pas négliger, mais un procès capitaliste de transformation sociale. Cf. H. Lacher, *Beyond Globalization. Capitalism, Territorialty and the International Relations of Modernity*, New York, Routledge, 2006, p. 104.

1.2 Bertrand Badie et la crise du principe de territorialité

Voilà ce que, depuis sa perspective politologique, Bertrand Badie ne manque pas de rappeler : si les notions d'espace et de territoire renvoient l'une à l'autre, ce n'est pas selon une logique de la synonymie. Le « territoire » ne constitue qu'une forme parmi d'autres de spatialisation qui organise et qu'aménage l'ordre social – la forme *politique*, ou plus justement encore *stato-nationale*, de spatialisation. Ainsi, du point de vue d'une « théorie politique de l'espace », la « déterritorialisation », aussi nommée « fin des territoires », renvoie à la « perte de pertinence » et des « capacités régulatrices » du « principe de territorialité » qui, de la Paix de Westphalie au Traité de Versailles, aurait présidé à la formation des États-nations et à la structuration du système international[113].

Très certainement, cette thèse n'est pas tout à fait originale. De même que, depuis Max Weber jusqu'à John R. Ruggie en passant par les Strayer, Foucault, Alliès, Giddens, Genet ou Tilly, pour ne citer que ceux-là, il est très largement admis que le rapport souveraineté/territorialité fasse partie intégrante de la conception de l'État et des relations interétatiques modernes – « le territoire appartient à sa caractérisation », disait Weber à propos de l'État –, l'idée d'une relativisation de sa pertinence ne constitue pas en tant que telle une révolution dans le ciel des idées[114] ! On la retrouve par exemple, dès 1957, sous la plume du politologue John H. Herz. L'argumentation

---

[113] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité. Aussi, en collaboration avec Marie-Claude Smouts, voir « Introduction » dans B. Badie et M.-C. Smouts (dirs.), *L'international sans territoire*, ouvrage cité, pp. 9-20.

[114] Cf. M. Weber, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003, p. 118 ; J. G. Ruggie, « Territoriality and Beyond : Problematizing Modernity in International Relations », *International Organization*, 47, 1, 1993, pp. 139-174 ; J. R. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot, 1979 [1970] ; M. Foucault, *Sécurité, population, territoire. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004 ; P. Alliès, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980 ; A. Giddens, *The Nation-State and Violence. Volume Two of A Contemporary Critique of Historical Materialism*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1987 ; J.-P. Genet, « L'État moderne : un modèle opératoire ? », dans J.-P. Genet (dir.) *L'État moderne : genèse. Bilan et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, pp. 261-281 ; C. Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe. 960-1990*, Paris, Aubier, 1992 [1990].

de l'auteur, dans le contexte de l'après-guerre, était essentiellement liée à la question de la prolifération des armes nucléaires et à la perte de sens de la territorialité stato-nationale comme « rempart défensif » dans la logique – réaliste – des relations internationales[115]. Ils furent plusieurs à suivre cette pente analytique et à orienter la réflexion du côté des transformations technologiques[116]. On mesure en revanche l'avantage et l'intérêt de la thèse de Badie : ratissant éminemment plus large, elle est ouverte à nombre de transformations sociales, et non seulement technologiques, les plus récentes et déterminantes des sociétés contemporaines. Qui plus est, elle a le mérite de mettre en lumière l' « invention politique du territoire » en tant que principe moderne d'ordonnancement du monde.

En effet, la « fin des territoires », c'est la fin d'un ordre, l' « ordre westphalien » selon l'expression politologique classique, qui, en engageant l'espace étatique en tant que « support exclusif de l'autorité politique légitime » et « cadre d'allégeance », avait conçu la vie internationale comme un rassemblement d' « unités territoriales souveraines »[117]. Plus : initié par la « révolution territoriale » amorcée dès la fin du Moyen Âge européen par la progressive substitution de regroupements territoriaux aux structures communautaires et poursuivit tout au long du processus historique de

---

[115] Cf. J. H. Herz, « Rise and Demise of The Territorial State », *World Politics*, 9, 4, July 1957, pp. 473-493. Dix années plus tard, l'auteur reviendra sur ses propres analyses et défendra l'idée d'une « néo-territorialité » en formation, en quelque sorte une nouvelle fonction pour les territoires stato-nationaux, plutôt que celle de sa pure et simple « démission ». Cf. « The Territorial State Revisited : Reflection on the Future of the Nation-State », *Polity*, 1, 1, Autumn 1968, pp. 11-34. Notons qu'en 1950, Schmitt avait lui-même annoncé le processus de « délocalisation absolue » associé à la « guerre aérienne ». Cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 318.

[116] Cf. entre autres J. Gottmann, *The Significance of Territory*, Charlottesville, The University Press of Virginia, 1973 ; P. Virilio, *Vitesse et politique*, ouvrage cité ou J. Der Derian, « The (S)pace of International Relations : Simulation, Surveillance, and Speed », *International Studies Quaterly*, 34, 3, 1990, pp. 295-310. D'une manière nettement plus laudative, le philosophe Ernesto Mayz Vallenilla s'inscrit dans cette perspective, qui était aussi déjà celle de Ernst Jünger. Cf. E. Mayz Vallenilla, *Fondements de la méta-technique*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, particulièrement § 27, « État géocentrique et État galactique », et E. Jünger, *L'État universel* suivi de *La mobilisation totale*, Paris, Éditions Gallimard, 1990 [1962].

[117] B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 253.

formation du système des États-nations, c'est la fin d'un ordre qui avait institué le principe d'une communauté politique fondée sur sa commune appartenance à un espace institutionnellement structuré. À la croisée des problématiques liées à la reconnaissance interétatique, à la structuration politico-administrative domestique et à l'ancrage identitaire dans la citoyenneté nationale, le « principe de territorialité » déterminait ainsi un ensemble de significations et de fonctions de nature politique : « Un espace délimité s'établit en territoire politiquement pertinent dès lors que sa configuration et son bornage deviennent le principe structurant d'une communauté politique et le moyen discriminant de contrôler une population, de lui imposer une autorité, d'affecter et d'influencer son comportement », dira Badie. Ce sont ces significations et fonctions politiques d'un espace structuré en territoire qui, sous le coup des transformations majeures du XXe siècle, sont entrées en crise. « Cette crise marque une fin, affirmera Badie : elle n'interdit pas de parler du territoire au présent, mais elle ne permet plus d'admettre le principe de territorialité comme fédérateur de notre ordre international »[118].

Deux raisons générales amènent l'auteur à concevoir que nous ne puissions plus admettre l'invention territoriale comme étant au centre de l'organisation de la vie internationale et de la structuration des sociétés nationales malgré la persistance de ce que plusieurs nomment, au risque du pléonasme, les États-nations territoriaux. D'une part, parce que nous assistons à la multiplication de logiques qui, depuis des champs de pratiques multiples, se constituent de manière largement « a-territoriales ». Leur principale conséquence est ainsi de rendre illusoires les capacités de régulation stato-nationales en substituant la coordination fluide et changeante à la segmentation[119]. Mondialisation technoéconomique, régionalisation supranationale, logiques de mobilité, constitution de réseaux transnationaux, flux migratoires et autres, se conjuguent pour remettre en cause deux des principales caractéristiques de l'ordre

[118] *Ibid.*, pp. 11-12 et 14.
[119] *Ibid.*, p. 182.

territorial, le monopole du contrôle des hommes par la médiation du sol et le caractère exclusif des frontières délimitant non seulement les usages sociaux, mais la souveraineté elle-même. De la sorte, le « monde des réseaux », ainsi que le nomme sans surprise Bertrand Badie, de par son affranchissement des contraintes de la distance, son ouverture, son caractère versatile et éphémère et ses allégeances mouvantes et fonctionnelles, tend-il à s'opposer frontalement à la structuration territoriale de l'ordre normatif et juridique fondé sur la contiguïté, l'exhaustivité, la stabilité et la permanence ainsi que, caractéristique déterminante sur le plan des rapports sociaux construits sur la base d'une allégeance citoyenne, par-delà les particularismes identitaires[120]. À ce dernier propos, la résurgence de diverses « cultures de l'espace » arrimées à des formes de solidarité sociale antérieures, distinctes ou transcendant le territoire compris comme principe structurant des communautés politiques et libérées de leur tutelle par la relativisation de l'imaginaire stato-national européen longtemps hégémonique, contribue de la même manière à l'épuisement de la logique territoriale et de ses principes fondateurs[121].

D'autre part, le « principe de territorialité » ne souffre pas seulement de l'émergence de pratiques sans commune mesure avec les cadres territoriaux et ses réquisits fondamentaux, mais aussi, selon l'auteur, d'une prolifération de « logiques territoriales contradictoires ». Badie comprend essentiellement sous cette rubrique la montée en puissance des micro-socialités communautaires, des quêtes identitaires et des revendications ethniques qui, faisant jouer les préceptes de la territorialité stato-nationale contre ses propres exigences, en renversent la formule. Alors que le modèle de la territorialité étatique avait été promu dans le contexte d'une tentative de dépassement du contrôle exercé par les croyances et cultures particulières, et ce par l'établissement d'une hiérarchie des loyautés par-delà les particularismes ethniques, culturels, religieux, linguistiques, etc., il semble en effet de plus en plus sollicité

[120] *Ibid.*, p. 135.
[121] *Ibid.*, p. 47 et 69-70.

comme instrument de ces particularismes. C'est là un glissement pernicieux : de la « conception politique » à la « conception ethnique » du territoire, c'est le principe d'universalisation et le mode politique d'intégration sociale qui se trouvent court-circuités[122].

De la sorte, nous n'assistons pas seulement à la « mutation » du « principe de territorialité » par la persistance, la résurgence ou la création de formes sociales non-territoriales ou de « cultures de l'espace » incompatibles avec les exigences principielles de la territorialité dite westphalienne, mais aussi à son « inversion ». L' « ethnicisation du monde », la croissante « appropriation identitaire des territoires » et la constitution d' « États-guettos » sont des phénomènes qui ont d'ailleurs été largement encouragés par la communauté internationale dans sa volonté de traduire territorialement le droit à l'autodétermination des peuples[123]. On en arrive de ce fait à un retournement terrible : les entreprises d'épuration ethnique montrent bien comment, dans plusieurs cas, loin de contrôler les hommes par la médiation du sol, on en vient pour ainsi dire à contrôler le sol par la maîtrise des hommes ! Badie dira d'ailleurs très pertinemment que l' « ethnicisme », conception non moins importée dans les colonies européennes que le territoire, loin de s'opposer à la territorialité, la sauve en accréditant l'idée « à chaque identité son territoire »[124]. De principe d'ordre et de sécurité, et de fondement d'une identité politique, la revendication territoriale en vient ainsi à servir des identités *a priori*, préexistantes plutôt que résultantes, se jouant des exigences d'unification et de continuité dans la gestion politique pour produire séparation et dispersion. Cela concourt, souvent violemment, à la dynamique de « dépolitisation du territoire »[125].

---

[122] *Ibid.*, p. 255 et 70.
[123] *Ibid.*, pp. 101-131.
[124] *Ibid.*, p. 60.
[125] *Ibid.*, p. 20. Cf. aussi B. Badie et M.-C. Smouts, « Introduction », article cité, p. 10. Sur les exigences d'unification et de continuité (sous le mode de la prétention à la constitution d'un « État territorial homogène », c'est-à-dire un État où coïncide « structure culturelle » et « communauté politique », « espace civique » et « espace national ») en tant que *corrélat* des valeurs libérales,

Ainsi, selon Badie, le monde contemporain est-il traversé de profonds, divers et souvent contradictoires types de remise en cause du principal déterminant de la géographie politique moderne. Leur seul dénominateur commun, précisément, consiste à produire et à s'inscrire dans un procès de déterritorialisation. Autrement dit, ces diverses remises en cause n'ont que leur négativité en partage[126]. Ce n'est pas dire, évidemment, qu'ils ne sont pas individuellement porteurs d'alternatives et de recompositions « qui valent aménagement de l'espace », selon l'expression heureuse de l'auteur[127]. Les réseaux économiques, productifs, financiers ou commerciaux, non moins que les réseaux diasporiques, culturels ou politiques qui leur sont souvent imbriqués, sans parler des nouveaux modes de régionalisation ou de la constitution d'États « identitaires », impliquent par définition de nouvelles formes de construction spatiale ainsi que des formes inédites de solidarité et de division du travail. Pourtant, « trop étroit et trop fermé » pour accommoder la dynamique des échanges en tout genre et « trop vaste et trop inclusif » pour se plier aux exigences identitaires, affirmera l'auteur, le territoire ne trouve nul substitut fédérateur d'un ordre politique viable dans cette prolifération souvent dissonante de modalités d'intégration sociale.

Néanmoins, ce n'est pas dire non plus que le principe de territorialité se dissolve dans le prisme de ces déterritorialisations multiples. Instrumentalisé, subissant des stratégies de contournement, mobilisé à des fins contradictoires, voire directement impliqué dans sa propre marginalisation, le territoire comme imaginaire et usage politique résiste et persiste. Si sa « raison politique » vacille et perd de son lustre, pour le meilleur et pour le pire, elle demeure une composante essentielle à la compréhension des dynamiques mondiales contemporaines. Que ce soit par leur accommodement aux exigences des firmes multinationales ou par leur implication

---

notamment celles liées à la problématique de la tolérance religieuse, cf. G. Nootens, « Libéralisme et territorialité. Remarques sur les origines historiques d'un paradigme politique », Montréal, *Cahiers de l'Équipe de Recherche en Éthique Sociale* (CERES), n. 0004, 2000.

[126] B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 254.

[127] *Ibid.*, p. 178.

directe dans certaines formes de régionalisme, Badie dira que les transformations en cours ne sont pas toutes subies par les États, mais, et souvent au prix de fortes contradictions, largement voulues par eux[128]. D'où il faut penser un « dédoublement du monde », entre la persistance de la territorialité et les pratiques multiples de déterritorialisation[129].

De la même manière que la thèse de Castells dans l'orbite des analyses sociotechniques ou technoéconomiques de la déterritorialisation, la thèse de Badie nous apparaît paradigmatique en ce que, par extension également, un ensemble de problématiques contemporaines peuvent s'y articuler et y trouver un espace d'approfondissement. Schématiquement, c'est à deux niveaux que la thèse de Badie peut être dite paradigmatique : d'une part, du point de vue de son analyse de la mondialisation et des flux transnationaux qui la portent en tant que déterritorialisation « par le haut » et, d'autre part, du point de vue de son analyse des transformations infranationales et des revendications communautaires en tant que déterritorialisation « par le bas », ainsi qu'il est de coutume de la thématiser, notamment en sciences politiques.

Les théories portant sur la globalisation sont en effet passées maîtres dans la thématisation de nombreux processus politiques, économiques ou culturels qui, se jouant désormais de plus en plus par-dessus la tête des États, en remettent en cause les paramètres fondamentaux[130]. Nous n'avons qu'à penser aux diverses analyses

---

[128] *Ibid.*, pp. 182-183. Là-dessus, voir aussi B. Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999, p. 178 et suiv.. Dans ce dernier ouvrage, plutôt que de soutenir la thèse intégrale du dépérissement de l'État, l'auteur préfère d'ailleurs parler de la « lente agonie du principe de souveraineté » (p. 190). Pour une analyse des contradictions « territorialisation/déterritorialisation » au cœur même des politiques d'aménagement du territoire en France, cf. A. Bihr, *Le crépuscule des États-nations. Transnationalisation et crispations nationalistes*, Paris, Éditions Page Deux, 2000, pp. 69-91.

[129] Cf. B. Badie et M.-C. Smouts, « Introduction », article cité, p. 13.

[130] Cf. G. Breton, « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? », *Études internationales*, XXIX, 3, 1993, pp. 533-548.

concernant le rôle prépondérant des organisations mondiales ou des processus de régionalisation qui, selon des modalités diverses, encadrent désormais les pratiques étatiques. De même, la conception de la mondialisation économique en tant que constitution d'un espace « supraterritorial » recoupe-t-elle nombre d'autres perspectives qui font du « global » le résultat et le lieu de l'intensification des flux transnationaux[131]. On pourrait en dire autant des analyses qui thématisent les phénomènes de l'émergence d'une culture globale ou d'une société civile globale[132]. À cet égard, d'ailleurs, du « monde sans frontière » aux « États-régions » en passant par le « continent invisible » de la « nouvelle économie », Kenichi Ohmae fait résolument partie de ceux qui représentent le plus symptomatiquement les perspectives sur la déterritorialisation dite « par le haut », c'est-à-dire qui se déploie en partie par-dessus les acteurs étatiques[133].

Mais les études contemporaines ne s'arrêtent pas sur le seuil des États-nations. Au contraire, et souvent en réaction aux analystes de la formation d'un espace dit global, nombreux sont ceux qui mettent plutôt l'accent sur les dynamiques internes, infranationales et translocales, quelle que soit la manière dont seront thématisés les rapports au « global », opposition ou implication. De la question des minorités nationales à celle des replis communautaires fondés sur la ruine des référentiels identitaires des États-nations, des problématiques du « nomadisme » contemporain au thème de la métropolisation, de la réaffirmation des lieux et des régions à la mise en lumière d'un processus dit de « glocalisation », c'est très souvent de l'intérieur et par

---

[131] Cf. J. A. Scholte, *Globalization : A Critical Introduction*, Londres, Palgrave, 2005 [2000]. Notons par contre que pour Scholte, à l'instar de Badie d'ailleurs, cette « supraterritorialité » n'implique pas la dissolution pure et simple de toutes les autres formes de « territorialité ».

[132] Cf. R. Robertson, *Globalization : Social Theory and Global Culture*, Londres, Newbury Park, New Delhi, Sage Publications, 1992 ou R. Lipschultz, « Restructuring World Politics : the Emergence of Global Civil Society », *Millenium*, 21, 3, 1992, pp. 389-420.

[133] Cf. K. Ohmae, *The Borderless World*, New York, Harper, 1990 ; K. Ohmae, *De l'État-nation aux États-régions. Comprendre la logique planétaire pour conquérir les marchés régionaux*, Paris, Dunod, 1996 ; K. Ohmae, *Géographie secrète de la nouvelle économie. L'an 15 après Gates*, Paris, Village Mondial, 2001.

renversement de la logique étatique que l'on pense les transformations en cours[134]. « Les macro-espaces de la dépossession provoquent un déficit d'appartenance que viennent combler les micro-espaces de souveraineté », disait déjà par exemple Régis Debray à ce propos[135].

Ainsi, par le « haut » ou par le « bas », c'est très largement par contraste avec la forme stato-nationale de la spatialité que les thèmes des réseaux économiques ou culturels transnationaux, des recompositions politiques ou encore ceux liés à la résurgence des micro-socialités communautaires, ethniques ou confessionnelles se déploient[136]. En cela, la thèse de Badie fournit un cadre d'interprétation largement englobant. D'où la place si importante qu'elle occupe encore aujourd'hui dans les corpus concernant ces questions.

Apport de la posture politologique : première approche d'une critique du projectionnisme

Le géographe français Guy Di Méo recueille à lui seul une série de critiques qui ont été développées à l'encontre de la thèse politologique de « la fin des territoires ». Dans sa tentative de construire une géographie sociale qui ne se suffise pas d'une

---

[134] Parmi une très vaste littérature, voir entre autres G. Nootens, *Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des Braves*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2004 ; A. Apparudai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, ouvrage cité ; E. Swyngedouw, « Neither Global nor Local. "Glocalization" and the Politics of Scales », dans K. R. Cox (dir.), *Spaces of globalization. Reasserting the power of the local*, ouvrage cité, pp. 137-166 ou S. Sassen (dir.), *Decephering the Global. Its Scales, Spaces and Subjects*, New York, London, Routledge, 2007.

[135] Cf. R. Debray, *Critique de la raison politique*, Paris, Gallimard, 1981, p. 466.

[136] Cf. notamment D. Storey, *Territory. The Claiming of Space*, London, Pearson Education Limited, 2001, particulièrement le chapitre 6, pp. 98-123. Pour une synthèse calquée sur l'analyse de Badie, cf. R. Kleinschmager, « L'État, son territoire et la mondialisation », dans Y. Michaud (dir.), *Qu'est-ce que la société ?*, vol. 3, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000, pp. 734-738. Notons en outre qu'on peut situer à la croisée des transformations « par le haut » et « par le bas », toute la problématique du *new medievalism* chère à nombre d'auteurs en théorie des relations internationales. Cf. entre autres J. Friedrichs, « The Meaning of New Medievalism », *European Journal of International Relations*, 2001, 7, 4, pp. 475-502.

analyse des effets de localisation spatiale des sociétés, l'auteur en arrivera à questionner la radicalité d'une thèse remettant en cause ce qui lui apparaît comme la « catégorie sommitale des objets de la géographie sociale et culturelle », voire « la forme la plus accomplie des concepts spatiaux »[137]. Pour ce dernier, comme pour plusieurs auteurs du reste, les « territoires » constituent en effet autant d'espaces appropriés matériellement et symboliquement par les sociétés. De ce point de vue, en plus de mettre en lumière les divers procès de « reterritorialisation » qui accompagneraient indissociablement toutes les formes de « déterritorialisation », c'est à l'identification et à l'analyse des nouvelles « consistances », « nodosités », « concrétions » ou « configurations territoriales » des espaces d'inscription sociale que nous devrions nous intéresser[138]. Nous serions ainsi renvoyés à l'analyse des « nouvelles territorialités géographiques », de la multiplication des « strates territoriales » ou encore à celle des « multiterritorialités » contemporaines[139]. « L'émergence de nouvelles formes d'appartenance et de participation [...] redonne vie à des territorialités discontinues, faites de réseaux et d'archipels », résumait le géographe Paul Claval[140].

Ici aussi, la critique n'est pas sans manquer de pertinence – même si elle ne s'adresse pas tout à fait aussi adéquatement qu'elle le prétend à la thèse défendue par Badie. Pourtant, selon nous, elle se joue d'une équivoque fondamentale que la conception politologique, précisément, par sa première approche d'une critique de ce que nous

---

[137] Cf. G. Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Éditions Nathan, 1998, p. 275 ou, du même auteur, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », dans J. Lévy et M. Lussault (dirs.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Éditions Belin, 2000, pp. 37-48, p. 38.

[138] Cf. G. Di Méo et P. Buléon (dirs.), *L'espace social. Pour une lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin/VUEF, 2005, p. 96 et G. Di Méo, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Éditions Economica, 1991, p. 184.

[139] Cf. G. Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, ouvrage cité, p. 266 et sq. Cf. aussi entre autres les contributions à l'ouvrage collectif de M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

[140] Cf. P. Claval, *Géographie régionale. De la région au territoire*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 173.

nommerons le *projectionnisme*, bat en brèche. Ce que nous nommons ici la critique du projectionnisme renvoie à trois ordres de considération.

Premièrement, étayée sur une théorie *sociale* de l'espace, et donc sur une critique, même implicite, du *spatialisme*, l'avantage de la position politologique est d'avancer l'idée selon laquelle le « territoire » ne peut pas être considéré comme la simple *projection* de rapports sociaux indéterminés sur une surface donné, une étendue en elle-même sans valeur et sans signification. Le territoire n'est pas plus une « manifestation spatiale » de la société qu'un « espace » quelconque, donné, naturel ou vital ; il correspond à un ordre, à une organisation, à un ordonnancement historique spécifique, nous l'avons dit, et surtout, inséparable d'un ensemble d'institutions. Au premier chef, il est solidaire de l'histoire politique des cultures qui le produisirent en tant qu'institution politique lui-même.

Il est vrai que nous trouverions aisément dans la perspective de Badie des expressions équivoques. Il parlera, pour en donner un exemple, du territoire comme de la « projection spatiale, claire et indiscutable, du lien d'allégeance citoyenne »[141]. Néanmoins, les caractéristiques qui lui sont conférées – notamment son caractère « instituant » en tant que producteur d'un ordre politique et « attributif » des compétences étatiques – témoignent de l'impossibilité de le confondre avec une pure et simple projection sociale[142]. Si elle n'est explicable qu'en termes de rapports sociaux, source d'autorité et sens, c'est dans un contexte culturel et politique spécifique que la territorialité fait sens dans l'approche de l'auteur, déterminant en retour, en tant que structuration sociospatiale, les formes et le sens de la socialisation. De même qu'avec Marx, nous pourrions dire que l' « Homme » est un concept abstrait si l'on ne tient pas compte des déterminations sociales-historiques qui le

---

[141] B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 51.
[142] Cf. B. Badie, « La fin des territoires westphaliens », *Géographie et cultures*, n. 20, 1996, pp. 113-118, pp. 114-115.

constituent dans sa singularité, l'idée que le territoire se réduise à la portion d'espace sur laquelle se projetterait une société ne nous apprend rien ni dudit espace ni de ladite société[143]. Autre manière de dire que, en plus de ne jamais se réduire au « milieu naturel », jamais la territorialité ne pourra non plus être purement et simplement « déduite » de la pratique sociale – ce qui n'est pas pour déplaire à nombre de géographes.

Une telle conception nous permet manifestement d'échapper aux inconséquences de l'association étroite et univoque entre espace et territoire. Selon cette perspective, dans le meilleur des cas, à la manière de Saskia Sassen et de son « assemblage » sociohistoriquement spécifique de « composantes » elles-mêmes « transhistoriques », on est tenu de nier l'historicité du territoire comme production sociale ou du moins d'entretenir une ambiguïté certaine à cet égard : le « territoire » est toujours déjà là, en tant qu' « espace géographique », seulement, il est diversement articulé à d'autres éléments structurants des ordres sociaux et n'acquiert que dans certains contextes un statut politique[144]. Dans le pire des cas, à la manière de James A. Caporaso par exemple, c'est à la thématisation de l'hégémonie d'une « ontologie aspatiale » précédant l'invention territoriale que la perspective conduit, ce à quoi la réplique des géographes ne peut évidemment pas manquer, et à juste titre, d'être cinglante[145]. Qu'est-ce que peut bien vouloir dire « aspatiale » ici ? Ainsi, avec Badie, le « territoire » ne se confond ni ne s'oppose à un « espace géographique », concept souffrant, selon l'expression sous forme de barbarisme conceptuel de Di Méo, d'un « déficit de représentation », mais à d'autres formes, constitutives de la spatialité elle-même, de spatialisation des rapports sociaux[146].

---

[143] Cf. notamment la 6e des « Thèses sur Feuerbach » dans K. Marx et F. Engels, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1968, p. 33.
[144] Cf. S. Sassen, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, ouvrage cité.
[145] Cf. J. A. Caporaso, « Changes in the Westphalian Order : Territory, Public Authority, and Sovereignty », *International Studies Review*, 2, 2, 2000, pp. 1-28.
[146] G. Di Méo, « Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale », dans R. Hérin et C. Muller, *Espaces et sociétés à la fin du XXe siècle. Quelles géographies sociales ?*, Les documents

Deuxièmement et en ce sens, en tant qu'il ne se confond pas avec la projection ou l'expression des rapports sociaux sur un espace indéterminé, le territoire tel que défini par l'auteur ne peut pas davantage être confondu avec n'importe quelle forme d' « appropriation » matérielle ou symbolique. Il est en lui-même, encore une fois, une forme particulière, sociohistoriquement située, d'appropriation constitutive de la spatialité des rapports sociaux. Une telle conception nous permet ainsi non seulement d'échapper aux conceptions naturalistes qui ont cours depuis les perspectives éthologiques et, souvent, politiques, du territoire, mais aussi aux usages qui sont très en vogue dans une certaine géographie « humaine », « sociale » ou « culturelle ».

Force est en effet de constater que, ainsi que l'avance Badie, « même si on s'en défend souvent, le territoire reste largement conçu dans sa facture classique d'impératif fonctionnel, c'est-à-dire appréhendé comme un fait de nature »[147]. À l'évidence, ils sont rares ceux qui souhaitent être associés aux notions d'*espace vital* ou de *grand espace*, portées aux nues par la *geopolitik* allemande et sa figure de proue nazie, Karl Haushofer ! On peut même avancer qu'il est devenu de coutume de procéder, avant toute élaboration en géographie politique ou en géopolitique, à une sévère condamnation des idées développées par Friedrich Ratzel, voire par Carl Ritter avant lui ou par Carl Schmitt après lui[148]. Pourtant, « systémisme » et « écologisme »

---

de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, n. 7, avril 1998, pp. 49-61, p. 52. Notons cependant que certaines conceptions géographiques *projectionnistes* se fondent sur le concept d' « espace géographique » en tant que « produit social », « projection des rapports sociaux », qu'on oppose dès lors aux « espaces naturels » ou « écologiques », fruits de la dialectique biotope/biocénose, éventuellement dépassés par le processus historique de socialisation progressive de l'écosystème. De ce point de vue, il n'y a plus de « territoire » en jeu, mais des « systèmes spatiaux » ou « géosystèmes ». Cf. notamment H. Isnard, *L'espace géographique*, Paris, PUF, 1978.

[147] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 10.

[148] À tel point que les responsables de la publication en langue française de la *Géographie politique* de Ratzel se sentirent obligés de justifier leur travail par la nécessité de le réhabiliter ! Cf. F. Ratzel, *Géographie politique*, Paris, Éditions Économica, 1988. Pour une excellente synthèse de l'histoire de la géographie politique et de la géopolitique, voir le premier chapitre de C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2005, p. 15-93. Fait intéressant, les auteurs ne manquent pas de montrer, entre autres choses, les similitudes épistémologiques qui lient la géopolitique allemande aux conceptions américaines et britanniques qui, de la doctrine Monroe à Kissinger en passant par les géographies politiques de Huntington ou de

aidant, il semble bien que nombre de conceptions contemporaines perpétuent la tendance à l'importation du paradigme éthologique en sciences sociales, en vogue dans les années 1960[149]. Guy Di Méo ne disait-il pas, par exemple, que le « territoire animal » peut nous avertir des fonctions primitives qu'il joue en tant que cadre d'activité, notamment en regard de la régulation et du maintien de la cohésion du groupe, de son rapport à son « milieu », à l'établissement des statuts sociaux, voire à la vigueur sexuelle et au contrôle des populations ? Ne disait-il pas que, en tant qu' « archétype du territoire politique », il annonce sa fonction de « mode de découpage et de contrôle de l'espace garantissant la spécificité, la permanence et la reproduction des groupes humains qui l'occupent »[150] ? Cette position ne manque d'ailleurs pas d'ironie lorsque l'on sait que c'est d'abord par analogie avec les circonscriptions politiques de l'espace, et notamment les modes d'appropriation foncière disait Ingold, que l'on développa l'hypothèse de comportements territoriaux chez les animaux – bref, que c'est le territoire politique qui servit d' « archétype » à la thématisation éthologique de la territorialité animale[151] !

Mackinder, traversent les formes politiques de dominations territoriales. Là-dessus, cf. aussi D. Harvey, *The Condition of Postmodernity*, ouvrage cité, p. 275 et suiv., ainsi que J. Brotton, « La géopolitique. Harfold Mackinder, *Le pivot géographique de l'histoire*, 1904 », dans *Une histoire du monde en 12 cartes*, Paris, Flammarion, 2013 [2012], pp. 364-403.

[149] Cf. entre autres le classique de R. Ardrey, *The Territorial Imperative*, ouvrage cité, ou encore, dans une perspective s'inspirant de l'écologie sociale et de l'ethnométhodologie, S. M. Lyman and M. B. Scott, « Territoriality : a Neglected Sociological Dimension », *Social Problem,* 15, 2, 1967, pp. 236-249. Sur les divers courants de « psychologie de l'environnement » à travers lesquels se joua l'importation du paradigme éthologique, on lira avec profit l'ouvrage de Marion Segaud, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 2007, notamment les chapitres 1 et 2, pp. 15-64.

[150] Cf. G. Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, ouvrage cité, p. 42 et suiv., ainsi que « Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale », article cité, p. 51. Dans l'ouvrage co-signé avec Pascal Buléon, tout en reconnaissant qu'il est malaisé d'introduire la conception éthologique du territoire en tant que propriété exclusive d'un animal ou d'un groupe d'animaux en sciences humaines, les auteurs affirmèrent tout de même qu'un tel « espace de régulation des rapports de forces » existent aussi chez les êtres humains en s'inscrivant dans la lutte pour la survie et la sélection naturelle ! Cf. G. Di Méo et P. Buléon (dirs.), *L'espace social. Pour une lecture géographique des sociétés*, ouvrage cité, p. 77.

[151] Cf. notamment T. Ingold, *The Appropriation of Nature. Essays on Human Ecology and Social Relations*, Manchester, Manchester University Press, 1986, pp. 131-134.

Néanmoins, de Edward W. Soja à Robert D. Sack en passant, dans une certaine mesure, par Jean Gottmann, dont on dit par ailleurs qu'ils sont quelques-uns des rares à avoir approché le concept de territoire sous un angle politique, nombreux sont les politologues et géographes qui semblent avoir succombé à cette réduction naturaliste : le territoire est le lieu de la lutte pour la vie, l'instrument des fonctions d'accessibilité, d'allocation, de contrôle et de sécurisation des ressources[152]. Pour Sack, par exemple, la « territorialité » constituerait une dimension du « comportement humain » correspondant à une stratégie d'influence ou de contrôle : « [...] the attempt to affect, influence, or control actions and interactions (of people, things, and relationships) by asserting or attempting to enforce control over a geographic area »[153]. L'idée même que l'État constitue *la plus territoriale* des formes d'organisation sociale, fondée entre autres choses sur les comportements de dominance et sur la nécessité du contrôle interne et externe des groupes humains, avancée par Soja, témoigne pareillement éloquemment de cet emprunt aux savoirs issus de l'éthologie. Mais si là

---

[152] Cf. E. W. Soja, *The Political Organization of Space*, Washington, Association of American Geographers, Ressource paper, n. 8, 1971 ; J. Gottmann, *The Significance of Territory*, ouvrage cité et R. D. Sack, *Human Territoriality. Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986. Malgré la prise en compte des avancées fulgurantes rendues possibles par les Henri Lefebvre et autres David Harvey de ce monde, on s'aperçoit que cette perspective est encore aujourd'hui largement dominante en géographie politique. Cf. notamment K. R. Cox, *Political Geography. Territory, State, and Society*, Oxford, Blackwell Publishers, 2002. Si cette naturalisation du territoire – procédant souvent d'une naturalisation du politique ou du pouvoir d'ailleurs – est largement explicite dans le texte cité de Soja (texte qui précède son tournant que certains nommeront « postmoderne »), les cas de Gottmann ou Sack sont nettement plus sujets à caution. S'il ait des formules pour le moins problématiques, l'entreprise de ces auteurs a du moins le mérite de montrer la contingence sociohistorique de la construction *territoriale* moderne de l'*espace* politique. Mais c'est leur conception même de la territorialité comme « stratégie comportementale de contrôle » qui les trahit. Nul besoin de préciser que l'on trouve néanmoins des réflexions incontournables chez chacun de ces auteurs.

[153] Cf. R. D. Sack, « Human Territoriality : A Theory », *Annals of the Association of American Geographers*, 73, 1, 1983, pp. 55-74, p. 55. On notera que cette définition du territoire a profondément influencée Badie lui-même, à la différence majeure que le premier, du moins dans cet article et dans l'ouvrage du même titre déjà cité auquel il donnera lieu, y voit la marque d'un « comportement humain » lié à la question du « pouvoir », tandis que le second le conçoit comme une forme parmi d'autres, liée à des conditions sociohistoriques déterminées, des rapports que les hommes entretiennent à l'espace.

s'arrête l'analogie, pour ce dernier, l'homme demeure néanmoins, par homologie cette fois, un « animal territorial »[154].

Avec Badie lui-même, il est possible de rétorquer qu'il n'est nul « impératif territorial », c'est-à-dire qu'il n'y a aucune raison absolue, fondée en nature, à la territorialisation des rapports sociaux et, *a fortiori*, des rapports de domination[155]. L'histoire témoigne de l'existence de nombreuses formes sociales, traversées et structurées par de complexes rapports de domination, qui ne trouvent pas dans un espace juridictionnel borné, à usage exclusif et jouant le rôle de référentiel identitaire privilégié, le principe fondamental et la garantie de leur unité. Si tous les systèmes de règles occupent une « extension spatiale », pour le dire comme Ruggie, rares sont ceux qui sont définis par elle[156]. Agnew et Corbridge rappellent par exemple que l'espace de nombreux systèmes claniques ou de nombreuses chefferies traditionnelles constituait une extension des groupes, voire des lignages, et non pas une forme politique déterminant *a priori*, sur la base de la résidence dans une aire définie, l'implication dans les systèmes de règles[157]. Et si l'on peut bien dire que « depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis la plus haute Antiquité, le pouvoir d'État a toujours

---

[154] Cf. E. W. Soja, *The Political Organization of Space*, ouvrage cité, p. 16 et 23-30.

[155] En distinguant, sur la base de l' « opposition structurante » entre « terre », « terroir » et « territoire », les « cultures de l'espace » et les « cultures du territoires », Badie fournit nombre d'exemples de modes d'aménagement de la spatialité qui ne doivent rien à l'emprise identitaire du groupe (B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, notamment chapitre IV, p. 75-100). De même, en mettant en lumière quatre types d' « agencement des existants », aussi nommés « ontologies », l'anthropologue Philippe Descola jette un éclairage tout à fait fascinant sur les différentes manières dont l'espace occupé par des groupes joue un rôle, ou non, dans leur structuration. Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Éditions Gallimard, 2005. N'était sa fâcheuse tendance à nommer « territoire » toutes les formes d'espace occupé par une société, Maurice Godelier apporte aussi d'importantes et intéressantes indications quant aux divergences fondamentales dans les modes d'occupation et d'appropriation. Cf. M. Godelier, *L'idéel et le matériel*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1984.

[156] Cf. J.G. Ruggie, « Territoriality and Beyond : Problematizing Modernity in International Relations », article cité, p. 149.

[157] Cf. J. Agnew et S. Corbridge, *Mastering Space. Hegemony, Territory and International Political Economy*, London, New York, Routledge, 2006 [1995], p. 79. Voir aussi J. Agnew, « Sovereignty Regimes : Territoriality and State Authority in Contemporary World Politics », *Annals of Association of American Geographers*, 95, 2, 2005, pp. 437-461.

fait de l'espace, de sa production, de son organisation, de son contrôle, une médiation essentielle, voire la médiation principale de son exercice »[158], néanmoins, toute l'histoire des États traditionnels, notamment à travers la distinction soulignée par Giddens entre *borders* et *frontiers* – « *limite* » et « *frontière* » dans les mots de Nordman –, c'est-à-dire entre les frontières dûment délimitées et les limes, les zones ou les marches, confirme cette absence d'exclusivité spatiale de l'intégration politique[159]. Et ce, c'est sans parler de leur « déficience », en regard des formes étatiques modernes, quant aux maillages territoriaux internes qui n'ont été consolidés que dans les suites de la consolidation même des appareils administratifs, comme relais et opérateurs d'un pouvoir centralisé[160]. À elle seule d'ailleurs, par la parcellarisation de l'autorité, l'enclavement, l'empiètement et les variations multiples des zones d'influence et d'allégeance, et par l'absence de limites internes ou externes claires, la féodalité européenne en témoigne abondamment[161]. Ainsi que nous le montrerons dans notre troisième chapitre, il serait effectivement problématique de ne pas prendre en compte l'histoire spécifique de la spatialisation politique, l'histoire de la territorialisation, qui court depuis les États traditionnels jusqu'à l'État moderne. Mais nous pensons néanmoins, au risque d'un dérapage dangereux dont les figures contemporaines de l'ethnicisme analysées par Badie en constituent les derniers avatars, qu'il ne faut pas confondre l'irréductible spatialité des activités humaines, et même vivantes, avec le territoire. Si l'ordre politique est territorialisant, il n'est pas pour autant toujours et dûment territorialisé.

---

[158] Cf. A. Bihr, *Le crépuscule des États-nations*, ouvrage cité, p. 69.

[159] Cf. A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, pp. 49-53 et D. Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVIe – XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 21-66. Sur cette question du passage d'un « ordre social non-territorial » à un « ordre social territorial » à travers les transformations du sens et des fonctions des « frontières », cf. aussi F. Kratochwill, « Of Systems, Boundairies and Territoriality : An Inquiry into the Formation of the State System », *World Politics*, 39,1, 1986, pp. 27-52, p. 35 et suiv., ou M. Anderson, *Frontiers. Territory and State Formation in the Modern World*, Cambridge, Polity Press, 1996, notamment pp. 12-35.

[160] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, notamment pp. 101-175.

[161] Cf. entre autres J. G. Ruggie, « Territoriality and Beyond : Problematizing Modernity in International Relations », article cité, p. 149-150 ; C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 113-122 ou encore A. M. Hespanha, « L'espace politique dans l'Ancien Régime », *Boletim da Faculdade de Direito*, vol. LVIII, 1982, pp. 455-510.

C'est pourtant très largement à partir de ces développements théoriques que se joue aujourd'hui, dans plusieurs courants géographiques, l'assimilation du territoire à un espace approprié matériellement ou symboliquement par un individu, un groupe ou une collectivité. Il n'était pas rare de lire il y a une trentaine d'années, en faisant intervenir tous les classiques du genre, de Robert Ardrey à Konrad Lorenz en passant par Desmond Morris, que « l'homme comme toute créature vivante, a besoin d'un territoire qui n'est autre qu'un espace approprié »[162]. Plus récemment, c'est dans les traces de Maryvonne Le Berre qu'on dira du territoire qu'il « peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux »[163]. Dans un registre ouvrant la porte à la « géographie sociale » ou à la « géographie culturelle », ils sont nombreux, aussi, dans les suites de André Frémont, Joël Bonnemaison, Claude Raffestin ou d'un auteur occupant pourtant une position pour le moins originale, « philosophante », dans le champs de la géographie, le géographe orientaliste Augustin Berque, à faire du territoire un « espace-appropriation » ou un « espace vécu », un « espace culturel d'appartenance » ou un « espace informé par la sémiosphère », une incarnation de la « relation symbolique » à l'espace, un « géosymbole », voire un « rapport prédicatif à la terre »[164]. Di Méo lui-même disait du territoire qu'il est « une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire »[165]. Et même un auteur comme Marcel Roncayolo, qu'on ne peut certes pas suspecter de

---

[162] Cf. Cf. notamment M. Falque, « De l'espace au territoire », *Espace et développement*, Paris, CIHEAM, 1973, pp. 54-65, pp. 61-62. En plus de l'ouvrage déjà cité de Ardrey, cf. aussi K. Lorenz, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, 1977 et D. Morris, *Le singe nu*, Paris, Le Livre de Poche, 1971.

[163] Cf. M. Le Berre, « Territoires », dans A. Bailly et al., *Encyclopédie de géographie*, Paris, Éditions Économica, 1992, pp. 617-638.

[164] Cf. A. Frémont, *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion, 1999 ; J. Bonnemaison, « Voyage autour du territoire », *L'Espace Géographique*, 4, 1981, pp. 249-262 ; C. Raffestin, « Écogenèse territoriale et territorialité », dans R. Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, pp. 173-185 ; A. Berque, *Le sens de l'espace au Japon. Vivre, penser, bâtir*, Paris, Éditions Arguments, 2004, p. 53 et 71.

[165] Cf. G. Di Méo, *Les territoires du quotidien*, ouvrage cité, p. 40. La parenthèse est de l'auteur.

réductionnisme naturaliste, avançait l'idée selon laquelle la notion d' « appropriation » est adéquate pour rendre compte des deux aspects de la notion de territorialité, celle de l' « attachement à des lieux précis » et celle des « principes d'organisation » régissant l'espace d'inscription des formes sociales[166].

Pour le dire abruptement, si tous les espaces appropriés matériellement ou symboliquement devaient être conçus comme territoires, on ne voit pas le besoin que nous aurions d'autres concepts géographiques. Si les concepts de territoire et de territorialité, relativement récents en géographie, du moins dans leurs acceptions et leurs extensions contemporaines[167], se résumaient à la logique de l'identification et de l'appropriation de l' « espace », pourquoi aurions-nous recours aux notions de « région », de « lieu », de « paysage » ou de quelconque autre notion ? Existe-t-il des « espaces » qui ne soient pas pratiqués, représentés, nommés ou identifiés ? Existe-t-il des « espaces » dont les usages, les fréquentations, les passages ne seraient pas marqués du sceau d'une certaine signification ou d'un faisceau de significations ? Même en ce qui concerne l' « espace intersidéral », peut-on affirmer, deux cents ans après Kant et moins d'un siècle après Einstein ou Planck, qu'il existe, pour nous, indépendamment de nos représentations, de nos instruments d'observation ou de mesure, des noms, notions et concepts que nous utilisons pour nous l'approprier ? Et tous ces « espaces » sont-ils donc de même nature ? Curieux qu'à partir d'une définition si large et englobante, les géographes se plaignent d'un usage incontrôlé, relâché, trop souvent métaphorique disent-ils sans doute à raison, des concepts de territoire et de territorialité[168] ! À ce propos, nous sommes tout à fait en accord avec

---

[166] Cf. M. Roncayolo, *La ville et ses territoires*, Paris, Éditions Gallimard, 1997 [1990, 1988, 1982, 1978], pp. 190-191.

[167] Par exemple, en la définissant comme l'ensemble des relations que l'être humain entretient avec l'environnement, Forsberg prétendait pouvoir identifier au moins jusqu'à six « formes de territorialité » : existentielle, opératoire, écologique, biologique, psychologique et politique. Cf. T. Forsberg, « Beyond Sovereignty, Within Territoriality : Mapping the Space of Late-Modern (Geo) Politics », *Cooperation and Conflict*, 31, 4, 1996, pp. 355-386, p. 359-362.

[168] Cf. entre autres J. Bonnemaison et L. Cambrezy, « Le lien territorial entre frontières et identités », *Géographie et cultures*, n. 20, 1996, pp. 7-18, p. 7.

Joseph Morsel lorsqu'il affirme s'opposer « avec véhémence » à ce que nous nommerions pour notre part le *spatialisme implicite* qui se cache derrière cette argumentation soi-disant en rupture avec la géographie classique, concernant le passage de l' « espace » au « territoire » compris comme « espace socialisé » ou « approprié »[169] : comme si donc, sous-jacent au « territoire » compris comme « espace approprié », gisait quelque chose comme un « espace » non-approprié !

Mais plus encore, faire du territoire un espace approprié, c'est faire l'impasse des déterminations fondamentales, et fondamentalement distinctes de son étayage animal, de la pratique sociale. Il nous est difficile d'admettre, pour notre part, l'explication d'un Edward T. Hall : à la « territorialité instinctive », conduite « infra » et « préculturelle », comportementale, intrinsèque à l'animal humain, se surajouterait un « système culturel », « micro » et « macro », modulant selon des impératifs spécifiques les structures proxémiques, les « bulles », de la distance propre[170]. De même qu'il nous est difficile de comprendre et de combler le saut qualitatif majeur qu'implique le fait de penser le « territoire » comme une extension groupale des « coquilles de l'homme », selon l'expression psychosociologique de Moles et Rohmer, ou pire, dans les mots de Goffman ou de Fischer, comme l'agrégation des « territoires du moi », voire comme « extension du moi »[171]. *Quid* de la socialité ? *Quid* de la structuration socioculturelle des activités humaines ? *Quid* du caractère institutionnel des formes normatives ? En d'autres termes, de la kinesthésie à la culture et aux institutions différenciées, n'y aurait-il donc aucune spécificité, voire de rupture épistémique dans les modes d'appropriation ? Des sphères multiples

---

[169] Cf. J. Morsel, « Appropriation communautaire du territoire ou appropriation territoriale de la communauté. Observations en guise de conclusion », article cité, p. 96.
[170] E. T. Hall, *La dimension cachée*, Paris, Éditions du Seuil, 1971, p. 129.
[171] Cf. A. Moles et É. Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*, Montréal, Paris, L'Harmattan, 1998 ; E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne II. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973, pp. 43-72 ; G.-N. Fischer, *Psychologie sociale de l'environnement*, Toulouse, Éditions Privat, 1992, p. 30.

d'interactions à celles des institutions, aucune différence ? C'est tout de même surprenant pour des auteurs explicitement rébarbatifs au « déterminisme sociologique » qu'on ne tienne pas compte de la spécificité des médiations symboliques et institutionnelles et que l'on fasse, au final, des « comportements culturels » une espèce particulière de déterminisme naturel[172]. Ne resterait-il donc à la pensée contemporaine que la tâche de produire une « théorie des territoires empilés »[173] ?

Enfin, troisièmement, en tant que théorie *politique* de l'espace, cette conception de la territorialité a de plus le mérite de circonscrire au plus près le sens de la notion de déterritorialisation : quelles que soient les critiques que nous puissions faire de l'analyse des facteurs de relativisation du « principe de territorialité » par Badie, ce qui est mis en jeu, c'est la forme proprement stato-nationale de spatialisation des rapports sociaux. Qu'elle se joue « par le haut » ou « par le bas », qu'elle soit le fruit de logiques a-territoriales techniques ou économiques ou de cultures et de formes

---

[172] Cf. notamment E.T. Hall, *La dimension cachée*, ouvrage cité, p. 201. Pour une critique des « extrapolations à l'homme », jugées « hasardeuses », des avancées éthologiques en matière de comportement territorial, voir notamment P. H. Klopter, *Habitats et territoires des animaux*, Paris, Gauthier-Villars, 1972 [1969], pp. 127-131.

[173] C'est la pente que suit notamment J.-M. Hoerner dans *Géopolitique des territoires. De l'espace approprié à la suprématie des États-nations*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1996. Soyons clairs sur une chose : nous n'entendons évidemment pas dire que l'étude des « espaces corporels » et « individuels », des « espaces domestiques » et « d'interaction » ou des « territoires de l'intimité », entre autres dénominations courantes, est dépourvue de tout intérêt. Et nous ne sommes pas non plus sans savoir l'esprit de résistance, implicite ou explicite, au formalisme, au behaviorisme ou au fonctionnalisme dominant, tant en sciences sociales, et notamment dans la « nouvelle géographie », qu'en architecture ou en urbanisme, dans lequel se sont inscrites plusieurs de ces perspectives à l'aube des années 1960, notamment dans leur reprise féconde des études simmeliennes de l' « espace proche » et dans leur différenciation des « lieux » et des « espaces » (cf. S. Jonas et F. Weidmann, *Simmel et l'espace : de la ville d'art à la métropole*, Paris, L'Harmattan, 2006, notamment pp. 19-61), ou encore dans la foulée des travaux de Michel de Certeau sur les micro-pratiques de l'espace (cf. M. de Certeau, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990). Ceci dit, et sans même entrer dans les débats concernant leur caractère d'accompagnement idéologique des transformations sociales qui menèrent à ce que certains nomment « l'oubli de la société » (Cf. M. Freitag, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec, Rennes, Les Presses de l'Université Laval, Les Presses universitaires de Rennes, 2002), c'est d'emblée sur le plan théorique que ces diverses perspectives naturalisantes et individualisantes nous semblent problématiques. Nous y reviendrons extensivement dans notre deuxième chapitre.

d'organisation spatiale concurrentes, qu'elle émane du fonctionnement interne de l'État ou de pressions externes, la déterritorialisation renvoie toujours à la mise à mal des caractéristiques formelles de la territorialité stato-nationale et de ses exigences principielles. Une pratique, un groupe, une organisation, une sphère d'activité, même encore et toujours logés dans un territoire étatique, seront dits « déterritorialisés » à proportion de leur dissociation normative et fonctionnelle d'avec les caractéristiques essentielles de la détermination territoriale. C'est moins la localisation ou la valeur identitaire, individuelle ou collective, qui fait d'un espace un territoire, que la manière dont il s'inscrit comme une composante intrinsèque de la forme *politique* de l'intégration et de la régulation des pratiques sociales. S'il est de juste guerre – théorique – de remettre en cause une certaine conception « stato-centriste » du politique, ainsi qu'en témoigne par exemple certains auteurs se réclamant de l' « anthropologie politique »[174], nous pensons néanmoins que ce serait se condamner à nier la radicalité des changements sociaux contemporains que de faire fi de la spécificité de la territorialité stato-nationale et de ses enjeux. Badie accepterait sans aucun doute l'idée de Agnew et Corbridge selon laquelle il ne faut pas confondre territorialité étatique et espace sous peine de perdre de vue les déterminations spécifiques des défis posés à la première[175]. C'est là, selon nous, un grand mérite de la posture politologique.

Limite de la posture politologique : le statut des médiations institutionnelles

À l'instar de nos réflexions sur la thèse de Castells et des autres postures sociotechniques, notre objectif n'est pas ici de procéder à une critique exhaustive de la thèse paradigmatique de la « fin des territoires ». Dans le cadre de nos actuelles

---

[174] Cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004 [1967], notamment p. 28 et suiv. ainsi que p. 145 et suiv.
[175] Cf. J. Agnew et S. Corbridge, *Mastering Space*, ouvrage cité, p. 96.

préoccupations, nous ne retiendrons qu'un seul élément fondamental : la question du statut des médiations institutionnelles.

Si l'intérêt de cette approche est de mettre en lumière la construction *politique* du territoire culminant dans la formation moderne des États, nationaux ou plurinationaux, sa principale limite nous apparaît tenir à sa compréhension stricte en termes de théorie des relations internationales. Il n'est pas question de nier l'importance des enjeux liés à la souveraineté, à la citoyenneté, à la sécurité, aux effets d'ordre et aux autres éléments-clés de la théorie des relations internationales – négation qui serait d'autant plus mal venue que ce champ de recherche constitue sans contredit l'un des plus prolifiques, et cela depuis longtemps, concernant la question des rapports entre politique et territoire. Pas davantage question de nier ce dont nous renseignent les diverses postures institutionnalistes et néo-institutionnalistes en sciences politiques, à savoir que « the organization of political life makes a difference » ainsi que le disent March et Olsen – en d'autres termes, que l'État et ses appareils sont des acteurs centraux, lieux, sujets et objets de stratégies et de rapports largement conflictuels entre les acteurs sociaux[176]. Mais il semble que depuis ces diverses perspectives, on sacrifie trop souvent à une conception faisant de l'État une « entité » fonctionnelle, en grande partie arbitraire, « contenant de la société », que les pressions infra et supranationales chambarderaient[177]. Il nous semble au contraire qu'il faille plutôt recadrer la question de la « déterritorialisation », en tant que « dépolitisation de l'espace », en reprenant en charge le sens, pour la pratique elle-même, de la dynamique sociohistorique de formalisation étatique du politique. Les recompositions spatiales ne concernent pas seulement l'État dans ses *fonctions* et dans ses *limites*, mais aussi dans sa *signification* institutionnelle, c'est-à-dire dans

[176] Cf. J. G. March et J. P. Olsen, « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, 1984, 78, pp. 734-749, p. 747, ainsi que P. Hall et R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47, 3-4, 1997, pp. 469-495.

[177] Cf. J. Agnew, « The Territorial Trap : the Geographical Assumptions of International Relations theory », article cité, p. 68 et suiv.

tout ce qu'il implique en termes de médiations constitutives des pratiques sociales. Et cela, ainsi que l'ont montré plusieurs politologues, particulièrement en ce qui a trait à la structuration de l'expérience de la temporalité et de la spatialité[178]. De ce point de vue, l' « épuisement », la « crise » ou la « fin des territoires », a une portée radicale sur laquelle ni les critiques en termes de reterritorialisation ou d'appropriation des espaces ni la conception politologique nous apparaissent mettre suffisamment l'accent. Plus considérable que l'effacement – putatif – d'une structure politique, plus important qu'une transformation des contextes et des modes de l'action publique, plus problématique encore que la recomposition d'un ordre politique mondial, mais intimement enlacée à ces enjeux, c'est la question du mode d'institutionnalisation politique de la société moderne qui est en jeu.

En effet, concevoir la territorialité étatique dans sa forme intrinsèquement politique, ce devrait être plus que la concevoir comme simple « technique politique », « instrument de domination » ou « contenant du pouvoir » (*state as a container*) comme le disent Erik Swingedouw ou Peter Taylor à la suite de Anthony Giddens[179]. Fut-elle ni naturelle ni nécessaire, dans le cadre spécifique de l'histoire politique occidentale pour laquelle, selon les mots mêmes de Badie, elle possède une « puissante charge culturelle », elle est toujours plus qu'un simple « moyen d'imposer une domination »[180]. Pour cette raison, concevoir la territorialité étatique dans sa forme intrinsèquement politique, ce devrait être aussi, et fondamentalement, la concevoir selon une approche sociologique générale comme une *institution* – une des institutions centrales de la société moderne. Une institution, c'est-à-dire non

---

[178] Cf. notamment R. R. Alford et R. Friedland, « Bringing Society Back In : Symbols, Practices and Institutional Contradictions », dans P. J. DiMaggio et W. W. Powell (dirs.), *The New Institutionnalism in organizational Analysis*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, pp. 232-263.

[179] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, pp. 11-12 et 49 ; E. Swingedouw, « The State as Container : Territoriality in the Modern World », *Progress in Human Geography*, 18, 2, 1994, pp. 151-162 ; P. Taylor, « The State as Container : Territoriality in the Modern World-System », dans N. Brenner, B. Jessop, M. Jones, G. Macleod (dirs.), *State/Space. A Reader*, Oxford, Blackwell Publishing, 2003, pp. 101-113 ; A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, p. 120.

[180] B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 49 et 51.

seulement une cristallisation des normes, règles et conventions émanant de l'articulation des pratiques et jouant le rôle de cadre pour leur articulation et leur pérennisation, mais plus largement *un mode de la médiation significative*, et donc de la « structuration symbolique de l'action », régulant les pratiques et contenant, comme l'un de ses moments constitutifs, les dimensions instrumentales de la domination, du contrôle ou de l'influence[181].

Ainsi que l'avance Michel Freitag, puisque « l'unité de la société que réalise la médiation politique ne se présente jamais comme une simple unité de fait », qu'elle « possède une valeur normative et éthique *a priori* » et « comporte une identification de tous les membres de la société en tant que participants à une même totalité à caractère subjectif », on ne peut pas se contenter de penser la radicalité des transformations contemporaines de l'État comme de simples recompositions organisationnelles se jouant à diverses échelles – ce que l'on nomme généralement « reterritorialisation » ou, plus souvent encore, « rééchelonnement » (*rescaling*). Et on ne peut non plus réduire les médiations institutionnelles à leur strict arbitraire instrumental ou stratégique – réduction politologique pragmatique conforme à « la vue économique-fonctionnelle » de l'institution, dans les mots de Castoriadis[182] –, faisant fi de ce qu'elles impliquent en terme d' « objectivation pratico-réflexive » de la société elle-même[183] – « matrice symbolique » dont le rôle dans l'intégration et la régulation des pratiques est fondamental[184]. Dire que le territoire constitue une

---

[181] Sur le concept de « structuration symbolique » ou de « médiation symbolique de l'action » compris, entre autres dans les suites de l'anthropologue Clifford Geertz, en tant qu' « infrastructure » constitutive de la vie humaine, cf. P. Ricœur, *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Éditions du Seuil, 1997 [1986], notamment pp. 335-351. Nous reviendrons sur cette question dans notre deuxième chapitre.

[182] Sur « la vue économique-fonctionnelle » de l'institution opposée à la conception de l'institution comme « réseau symbolique », cf. C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, p. 159 et suiv.

[183] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2. Culture, pouvoir, contrôle. Les modes de reproduction formels de la société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, p. 176.

[184] Sur l'institution comme « matrice symbolique », cf. M. Merleau-Ponty, *L'institution dans l'histoire personnelle et publique. Le problème de la passivité, le sommeil, l'inconscient, la mémoire. Notes de cours du Collège de France (1954-1955)*, Paris, Éditions Belin, 2003, p. 45.

institution politique, c'est donc dire qu'il n'est pas seulement engagé dans la structuration fonctionnelle des pratiques, en tant qu'espace des institutions ou, pour le dire dans le langage du droit, en tant que « domaine de validité spatiale d'une norme juridique »[185], mais dans la constitution symbolique elle-même d'une certaine forme de la socialité des pratiques[186]. D'où le caractère lui-même *institutionnalisé* de l'espace. Dans ce contexte, si la thèse de la « fin des territoires » a quelque portée théorique, c'est dans la mesure où elle a une capacité de thématiser l'évidement progressif d'une idéalité concrète, régulatrice des pratiques et engagée dans l'objectivation d'ensemble de la réalité sociale – justifiant d'ailleurs, peut-être, les expressions litigieuses de « principe de territorialité » et de « principe de souveraineté » utilisées par Badie. Du coup, l'enjeu sociologique qui apparaît au détour s'avère être de taille : il en va du mode d'être même d'une forme – sociohistoriquement advenue, certes, mais non moins structurante de nos existences par ailleurs – de la socialité.

1.3 De la déterritorialisation au territoire

Le point de départ de ce chapitre s'appuie sur une constatation somme toute triviale : le monde contemporain fait face à de nouvelles formes de structuration, d'organisation et de régulation des espaces humains. Et ainsi que nous l'avons montré, c'est très largement sous le thème général de la « déterritorialisation » que ces diverses transformations furent subsumées dans nombre d'approches contemporaines. Sans doute pourrions-nous affirmer, à l'instar de O Tuathail, que la

---

[185] Cf. notamment J. Barberis, « Les liens juridiques entre l'État et son territoire : perspectives théoriques et évolution du droit international », *Annuaire français de droit international*, 45, 1999, pp. 132-147.

[186] Par exemple, même si elle pose un certain nombre de questions pertinentes, notamment en ce qui concerne le caractère plus souvent multinational de l'État soi-disant nation, la philosophe libérale Geneviève Nootens tend néanmoins à faire de ce qu'elle nomme l' « État territorial souverain », modèle de l'État moderne, une stricte « forme organisationnelle unifiée », un « support », voire un « espace fonctionnel ». Cf. G. Nootens, *Désenclaver la démocratie*, ouvrage cité, p. 51, 76 et 168.

thématique de la « déterritorialisation » gagnerait à être interprétée comme une question plutôt que comme une réponse ; une question pressante et lancinante qui concerne au premier chef notre appréhension de l'espace, du territoire et de la territorialité, sur le fond desquels elle se détache comme une provocation[187].

Néanmoins, cette provocation est significative. Nous avons vu notamment que quel que soit le cadre paradigmatique dans lequel elles s'inscrivent, sociotechnique ou politologique, le principal mérite des thèses portant sur la déterritorialisation consiste à nous permettre d'amorcer une critique fondamentale de la double et complémentaire ornière des postures *spatialistes* et *projectionnistes*. Du point de vue de la théorie sociologique, penser la structuration ou l'organisation spatiale des sociétés exige de mettre fin à la tentation de concevoir un espace en soi, préexistant à l'activité sociale ou, ce qui en constitue l'envers épistémologique, la projection d'un ordre social sur une surface donné. Postuler l'hétérogénéité ou l'extériorité de l'homme et de l'espace, ainsi que le disait déjà Heidegger, est une bien mauvaise façon de poser la question[188]. L'espace, ses limites, ses échelles, ses formes et structures, ne peuvent jamais être déduits d'un système abstrait de coordonnées non plus que de la pratique sociale *per se*. C'est d'une manière nettement plus dialectique qu'il nous faut penser la spatialité. Autre manière de dire, dans le sillage de nombre d'auteurs contemporains, que la spatialité est une production, une catégorie réelle instituée dans le contexte et selon les déterminations propres à une forme sociale-historique spécifique, aux rapports sociaux qui s'y déploient et à leurs enjeux.

---

[187] Cf. G. O Tuathail, « Political Geography III : Dealing with Deterritorialisation », *Progress human geograpghy*, 22, 1, 1998, pp. 81-93.

[188] Cf. M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, pp. 170-193, p. 186. Dans *Être et temps*, Heidegger écrivait dans un même esprit : « l'homme n' « est » pas en ayant en outre une relation d'être avec « le monde » qu'il se donne à l'occasion ; l'existant n'est jamais « d'abord » un étant pour ainsi dire libre d'être dans, auquel il viendrait parfois à l'idée d'inaugurer une « relation » avec le monde ». Cité par F. Fischbach, *La privation de monde. Temps, espace et capital*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 2011, p. 53.

Cette posture théorique comporte des conséquences, et des exigences, fondamentales. En premier lieu, c'est à la totalité des déterminations sociales-historiques que doit être rapportée la dynamique de spatialisation des activités humaines. Notre examen du paradigme sociotechnique nous aura permis de dégager l'idée centrale selon laquelle, sans négliger les effets sociaux et spatiaux des techniques – une simple cartographie des flux suffirait à montrer le maillage serré dont les sociétés sont l'objet –, il serait sociologiquement naïf de croire qu'il est possible d'établir une relation causale entre technologie et morphologie sans faire intervenir la structure même des rapports sociaux et leurs médiations symboliques et institutionnelles. Cela vaut, bien sûr, pour la tentation naturaliste, éthologique, et pour celle, non moins abstraite, qui consiste à rendre compte du territoire comme du fruit d'une « appropriation » quelconque, « subjective » ou « culturelle ».

En deuxième lieu, rapportée à la totalité de ses déterminations sociales-historiques, la question de la territorialisation et de la déterritorialisation ne peut plus se confondre, sinon que d'une manière seconde et dérivée, avec celle de la localisation/délocalisation/relocalisation à laquelle on la réduit trop souvent. En d'autres termes, de ce qui précède, il s'ensuit que « spatialisation », « localisation » et « territorialisation », quoique intimement liés, ne sont pas des processus conceptuellement équivalents ou interchangeables. Si certains, contre toutes les formes d'usage métaphorique ou formelle de la notion, revendiquaient un retour à « la racine terre du territoire »[189], il ne faudrait pas non plus manquer de mettre en lumière la véritable signification étymologique du terme *territorium* comme portion de terre sous juridiction, duquel se détache, en contrepartie, la notion de *terroir* :

[189] Cf. P. et G. Pinchemel, *La face de la terre*, ouvrage cité, p. 409

> La latin *territorium*, qui désignait à Rome l'espace agricole dépendant d'une cité, fut à l'époque mérovingienne rapproché de *terra*, avec ses lourdes connotations affectives. Devenu *terratorium*, il donna, par une évolution naturelle dans le langage populaire, *terroir*, dont l'usage est attesté depuis les débuts de la langue [...]. *Territoire*, lui, fut emprunté au latin, à la fin du XIIIe siècle, par la langue administrative pour désigner le ressort d'une juridiction. *Terroir* : espace d'enracinement et d'expérience profonde, contrée natale, celle où mieux que partout ailleurs on sait mesurer la marche du temps à la couleur des feuilles et à la forme des nuages[190].

Prendre en compte cette détermination politico-juridique de l'espace institué en territoire a de multiples avantages. Par exemple, cela permet d'éviter les difficultés terminologiques, sinon conceptuelles, qui consistent à faire de l' « État territorial » un moment essentiel d'un processus de « déterritorialisation », compris comme arrachement à l'immédiateté du rapport à la terre, comme chez Deleuze et Guattari[191].

---

[190] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 80. Cf. aussi J. Gottmann, *The Significance of Territory*, ouvrage cité, p. 16. Notons qu'il est une interprétation, dont la validité est aujourd'hui hautement contestée, qui veut que le caractère politique du terme de territoire dérive du verbe *terreo*, « effrayer » ou « terrifier ». On trouve déjà des traces de cette interprétation dans la Rome antique, notamment chez des auteurs de la tradition gromatique (cf. G. Chouquer, « Quels territoires les pouvoirs fabriquent-ils ? », dans P. Rodriguez (dir.), *Pouvoir et territoire I. Antiquité-Moyen Âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, pp. 295-311, p. 304). Quoi qu'il en soit de la diversité, de la complexité et de l'imprécision fondamentale des termes anciens, grecs et latins, pour nommer les différents statuts, administratifs, juridiques, économiques ou culturels, des espaces, il semble néanmoins qu'il faille toujours distinguer le « territoire politique », dirions-nous d'une manière pléonastique, des autres formes étudiées par la géographie, l'archéologie ou l'anthropologie. Cf. P. Leveau, « *Territorium urbis*. Le territoire de la cité romaine et ses divisions : du vocabulaire aux réalités administratives », *Revue des Études Anciennes*, 95, 1993, n. 3-4, pp. 459-471.

[191] Aussi, les auteurs écrivent-ils : « La notion de territorialité n'est ambiguë qu'en apparence. Car si l'on entend par là un principe de résidence ou de répartition géographique, il est évident que la machine sociale primitive n'est pas territoriale. Seul le sera l'appareil d'État qui, suivant la formule d'Engels, "subdivise non le peuple, mais le territoire" et substitue une organisation géographique à l'organisation gentilice. Pourtant, là même où la parenté semble primer la terre, on n'a pas de peine à montrer l'importance des liens locaux. C'est que la machine primitive subdivise le peuple, mais le fait sur une terre indivisible où s'inscrivent les relations connectives, disjonctives et conjonctives de chaque segment avec les autres [...]. Quand la division porte sur la terre elle-même, en vertu d'une organisation administrative, foncière et résidentielle, *on ne peut dès lors y voir une promotion de la territorialité, mais tout au contraire l'effet du premier grand mouvement de déterritorialisation sur les communautés primitives* ». (cf. G. Deleuze et F. Guattari, *L'Anti-Œdipe*, ouvrage cité, pp. 170-171. Les italiques sont de nous [J.-F.F.]). Ailleurs, dans le même sens et où l'on voit les ambiguïtés

Mais surtout, cela permet de rendre compte du fait que, ainsi que l'observe Rey, « le mot, avec ses variations [...] est rare avant le XVIIe siècle et se répand au XVIIIe siècle »[192]. C'est seulement de cette façon que l'on pourra comprendre que « le raisonnement géographique et le sentiment qui l'inspire sont liés à une pensée politique », ainsi que l'affirme entre autres Yves Lacoste, fondamentalement imbriquée, ajouterions-nous, à une pratique politique[193]. En paraphrasant Marx, nous pourrions d'ailleurs dire que c'est l' « anatomie » du « territoire politique », si on nous permet cette expression sous forme de pléonasme, qui nous fournit la clé du « territoire » comme appropriation sociale ou comme localisation spatiale !

Enfin, en troisième lieu, si l' « aménagement de l'espace » est indissociable des formes diverses de « culture de l'espace » et de leur « histoire politique », ainsi que nous pouvons l'affirmer dans les suites de notre examen du paradigme politologique, en l'occurrence, c'est au procès concomitant de la formalisation de la représentation de l'espace et de l'internalisation des espaces identitaires particularisés dans des cadres institutionnels unifiés, que doit être rapportée la question du passage de ce que nous nommerons les « espaces anthropologiques », formes symboliques instituées, au « territoire » comme institution politique. Plus institutionnelle qu'une simple base

---

manifestes d'une telle posture : « Car l'État, dès le paléolithique ou le néolithique, est déterritorialisant dans la mesure où il fait de la terre un *objet* de son utilité supérieure, un ensemble forcé de coexistence au lieu du libre jeu des territoires entre eux et avec les lignages. Mais c'est précisément en ce sens que l'État est dit "territorial" » (Cf. G. Deleuze et F. Guattari, *Mille plateaux*, ouvrage cité, p. 567. Les italiques sont des auteurs). Au final, nous disent les auteurs, l' « État territorial » suppose un « principe territorial » et, en cela, il faut parler de « déterritorialité d'État », laquelle s'oppose au nomade qui « a un territoire » et qui, pour cette raison, « peut être appelé le Déterritorialisé par excellence » ! Notons qu'il en est plus d'un pour critiquer l'arrière-goût naturaliste impliqué par cette acception du concept de territoire, compris comme rapport immédiat au sol, ou leur incompréhension manifeste de formules aussi alambiquées. Cf. entre autres N. Poulanzas, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, pp. 112-114.

[192] Cf. A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2000 [1998, 1992], p. 3804. Là-dessus, cf. aussi D. Nordman, « Territoire », dans L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 1204-1206, p. 1204.

[193] Y. Lacoste, *La légende de la Terre*, Paris, Flammarion, 1996, p. 36. Vingt ans plus tôt et d'une manière farouchement polémique, le géographe français avait déjà avancé cette même idée dans *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Librairie François Maspero, 1976.

matérielle et plus matérielle qu'une simple extension du champ d'application des relations de pouvoir, ainsi qu'on réduit trop souvent l'espace politique, une telle conception du territoire nous met en demeure de mettre en œuvre une conception des rapports socialité/spatialité qui sache rendre compte du procès de production ou d'institutionnalisation de l'espace en territoire[194]. Selon nous, seule une telle conception permettra de mettre en lumière les enjeux sociologiques de la plus haute importance que comportent les transformations contemporaines de la territorialité. Tel sera l'objet de nos prochains chapitres.

[194] Sur la réduction sociologique de l'espace politique à une base matérielle ou à une extension des relations de pouvoir, cf. notamment M. Duverger, *Sociologie de la politique. Éléments de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 66 et suiv. ou J. Lagroye (avec B. François et F. Sawicki), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science Po et Dalloz, 2006, p. 116 et suiv.

CHAPITRE II
PETITE PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA SPATIALITÉ : DE L'ESPACE À LA SPATIALISATION

> Une réflexion sur l'espace est une analyse de la vie.
>
> Jean Duvignaud[195]
>
> Qu'est-ce d'autre que la vie sinon l'activité ?
>
> Karl Marx[196]

Dans une étude intitulée *Du temps*, Norbert Élias avait avancé une idée au fort potentiel heuristique : « Toute réflexion sur le problème du temps, disait-il, est entravée par la forme de substantif revêtue par ce concept »[197]. Pour cette raison, il avait proposé une approche sociologique en termes de « temporation » – activité sociale de détermination du temps comme marqueur des rythmes et séquences entre les évènements. Manifestement, le problème se pose d'une manière encore plus criante lorsqu'il est question de l'espace. Paul Zumthor n'a-t-il pas montré que les langues indo-européennes ont plutôt tendance à spécialiser l'usage du verbe pour dire le temps, réservant le nom, associé à la substance, pour dire l'espace[198] ? Échapper aux conceptions de l'espace comme « substance » ou comme « attribut essentiel » d'une substance et les rendre à leur dynamique de production apparaît donc comme une nécessité pour quiconque veut rendre compte du statut de la spatialité dans l'ordre social. C'est pourquoi, tout en tâchant de poursuivre la critique à laquelle nous avons soumis le *spatialisme* et le *projectionnisme*, c'est à mettre en lumière les

---

[195] J. Duvignaud, *Lieux et non-lieux*, Paris, Éditions Galilée, 1977, p. 9.
[196] K. Marx, *Manuscrits de 1844*, Paris, Flammarion, 1996, p. 113.
[197] N. Élias, *Du temps*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996 [1984], p. 53.
[198] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 25.

fondements d'une approche de la spatialité en tant que *spatialisation* que nous consacrerons ce chapitre.

Évidemment, notre réflexion n'est pas et ne se veut pas de nature philosophique *stricto sensu*. Une discussion serrée des conceptions de l'espace comme « substance étendue » (Descartes), « détermination idéale » (Leibniz), « intuition » ou « forme *a priori* de la sensibilité » (Kant), ou encore comme la nature dans « l'*universalité* abstraite de son *être-extérieur-à-soi* : son indifférence dépourvue de médiation » (Hegel), autant d'exemples d'élaboration philosophiques modernes, déborde en tant que tel le cadre de notre propos – et plus encore celui de nos compétences[199] ! Néanmoins, par-delà le constructivisme sociologique parfois naïf dans lequel se drapent nombre de perspectives contemporaines et par simple souci de cohérence épistémologique, il nous faut nous risquer à certains développements qui s'autorisent ou débouchent sur des postulats que certains qualifieront de philosophiques[200]. C'est à cette tentative que renverra le concept de spatialisation, détermination sociale-

[199] Sur la distinction cartésienne entre « chose » ou « substance étendue » et « chose » ou « substance pensante » (*res extenza* et *res cogitans*), cf. R. Descartes, *Méditations métaphysiques*, Paris, Éditions Garnier-Flammarion, 1979. Sur la conception leibnizienne, opposée à la conception newtonienne, cf. la correspondance commentée de Leibniz et Clarke dans A. Koyré, *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, Éditions Gallimard, 1973 [1962, 1957], pp. 283-331. Sur la conception kantienne de l'espace comme « forme *a priori* de la sensibilité », cf. E. Kant, *Critique de la raison pure*, Paris, Éditions Gallimard, 1980. Enfin, sur la conception hégélienne de l'espace, cf. J.-F. Filion, *Dialectique et matière. La conceptualité inconsciente des processus inorganiques dans la* Philosophie de la nature *(1830) de Hegel*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2007. Pour un certain nombre d'autres ouvrages portant sur les conceptions philosophiques de l'espace, cf. notamment T. Paquot et C. Younès, *Le territoire des philosophes. Lieu et espace dans la pensée au XXe siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2009 ; J. Dokic, P. Drieux et R. Lefebvre (dirs.), *Symboliques et dynamiques de l'espace*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2003 ou J. Jaurès, *De la réalité du monde sensible*, Paris, Éditions Alcuin, 1994, particulièrement le chapitre 6, pp. 222- 258.

[200] En cela, il va sans dire, nous nous inscrivons en faux par rapport à nombre d'approches sociologiques qui prétendent pouvoir esquiver ce problème, soit en renvoyant la question philosophique de l'espace hors du champ sociologique, soit en prétendant pouvoir se sauver de ce type de question par un tour de passe-passe méthodologique. Nous pensons que cette esquive ne peut avoir d'autres aboutissements que de fonder une approche sur des postulats philosophiques déniés comme tels ou, pire encore, sur des « inconséquences épistémologiques » rédhibitoires. Sur l'idée d' « inconséquence épistémologique », cf. M. Freitag, « Philosophie et sciences humaines. Réflexion sur la violence de la méthode et le respect de la société », dans *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1995, pp. 331-362.

historique d'un cadre de référence pour l'intégration et la régulation des pratiques, en tant qu'elle est un *acte d'ordonnancement et de catégorisation de la spatialité* comprise comme *appréhension sensible et/ou symbolique de la distance, de la proximité et de leurs intervalles*. Inscrite dans l'activité selon les modalités singulières à l'être vivant envisagé, la spatialisation sera donc belle et bien considérée comme étant engagée dans les formes propres du rapport au monde, c'est-à-dire comme étant inhérente à la constitution, structuration et reproduction de soi dans le monde d'un être vivant donné.

Un éclairage phénoménologique

Géométrisation, mathématisation, infinitisation, mécanisation, rationalisation, désacralisation, démythisation, déshumanisation, dépersonnalisation, constitution d'une « cosmologie sans Cosmos », c'est en ces termes que Georges Gusdorf décrivait naguère la « révolution galiléenne » et l' « utopie épistémologique du mécanisme » dans sa tentative d'unifier en un espace homogène l'objet – déterminable par quantification – de la connaissance, le sujet – intellectualiste et désolidarisé de ses sens – de la connaissance et la méthode – mathématique – de connaissance[201]. Difficile de ne pas lire dans les analyses du discrédit jeté sur l'expérience humaine et de la désensibilisation de la nature que proposaient l'auteur à propos de l' « épistémologie de la dissociation » de la science moderne comme un écho de la sombre sentence de Horkheimer et Adorno concernant les « qualités » succombant aux velléités conquérantes d'une Raison abstraite – dite « subjective »[202]. Difficile, aussi, de ne pas y lire les critiques féroces des Husserl ou Heidegger contre l' « objectivisme » naïf, « rationaliste », de cette « époque des conceptions du

[201] Cf. G. Gusdorf, *La révolution galiléenne*, 2 vol., Paris, Payot, 1969.
[202] Cf. M. Horkheimer et T. W. Adorno, *La dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Paris, Gallimard, 1974.

monde »[203]. Pourtant, il ne faudrait pas manquer non plus de dire à quel point cette réduction des qualités sensibles se paie d'une « contre-réduction », selon l'expression de Michel Henry : la condition de possibilité de la réduction du monde en une « nature idéalisée », complexe idéal de figures et de corps abstraits unifiés dans un espace géométrique formel, n'est nulle autre que la découverte, cartésienne, reprise et approfondie dans l'idéalisme allemand, « de Kant à Marx inclusivement » dirait polémiquement Franck Fischbach[204], d'un *a priori* subjectif incontournable[205]. Aussi

---

[203] Cf. E. Husserl, « La crise de l'humanité européenne et la philosophie », dans *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 347-383 ; M. Heidegger, « L'époque des conceptions du monde », dans *Chemins qui ne mènent nulle part*, Paris, Gallimard, 1962, pp. 99-146.

[204] Sur l'interprétation hautement enrichissante de l'idéalisme allemand « de Kant à Marx inclusivement », cf. F. Fischbach, *L'être et l'acte. Enquête sur l'ontologie moderne de l'agir*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2002.

[205] Cf. notamment M. Henry, *Incarnation. Une philosophie de la chair*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, entre autres p. 139-151 ; « Phénoménologie et sciences humaines. De Descartes à Marx » ou encore « La crise de l'Occident », dans *Auto-donation. Entretiens et conférences*, Paris, Beauchesne éditeur, 2004, respectivement pp. 11-25 et 179-195. Cette interprétation mérite qu'on l'explicite minimalement. Elle se fonde sur une lecture de la deuxième médiation cartésienne dans laquelle le héros du rationalisme français tente de justifier la volonté galiléenne du refus des qualités sensibles de l'objet pour en saisir leur essence. Dans cette méditation, Descartes se sert de l'exemple du bloc de cire pour montrer que ni sa forme, ni sa couleur, ni son odeur, ni sa texture, bref aucune des qualités sensibles par lesquelles la scolastique saisissait la « *quiddité* » d'un objet, ne peuvent servir à la comprendre. Aucune ne persiste à la flamme qui les consume, pourtant, personne ne doutera que ce qui demeure est de la cire. Aussi, les « qualités » qui servent à la connaître ne doivent-elles plus être reconduites aux perceptions ni aux idées préconçues, mais à la synthèse cognitive. En somme, aux « quantités » qui, seules fiables, peuvent nous donner sa localisation en tant que matière située dans l'étendue, en tant qu'étendue. Néanmoins, en bloc ou en flaque, la cire que Descartes tient, *par son imagination*, dans ses mains est manipulable à merci. Tout au long de sa méditation, Descartes la manie, la palpe, la tâte. De son propre dire, il lui imprime une forme au gré de sa volonté, alors même qu'il est incapable de la connaître hors du système géométrique qu'il construit par l'esprit pour se la représenter. « Et ce que j'ai remarqué ici de la cire, se peut appliquer à toutes les autres choses qui me sont extérieures, et qui se rencontrent hors de moi », dira-t-il (cf. R. Descartes, *Méditations métaphysiques*, ouvrage cité, p. 95). C'est ici qu'intervient Henry : malgré ce qu'il en pense par ailleurs, Descartes rapporte tant la matérialité que le système géométrique par lequel il croit pouvoir en rendre compte, à l'opération du sujet, un sujet qui ne se sait que d'être auto-affecté par sa propre subjectivité ! Descartes le rationaliste, Descartes l'intellectualiste, Descartes le chantre du pur *Cogito* renvoie ainsi, à son corps défendant peut-être, c'est le cas de le dire, le fondement de sa certitude à sa propre existence d'être affecté par sa propre sensibilité qu'il dénie par ailleurs. Pour Henry, c'est là une « contre-réduction » qui opère simultanément à la « réduction » galiléenne. Après avoir réduit le monde à ses déterminations matérielles, objectives, ces dernières sont rapportées aux déterminations idéales qui ne trouvent leur source et leur sens que dans la certitude d'exister sur le mode de la subjectivité qui s'expérimente elle-même dans l'épreuve du doute. Il va sans dire que là s'arrête

paradoxal que cela puisse paraître, l' « auto-négation de la vie » dans le « *no man's land* de la science universelle » constitue en même temps l'affirmation la plus éclatante, la plus puissante, la plus irréfragable de son autonomie[206]. C'est cette tension qui gît au fond des querelles philosophiques – ontologiques, épistémologiques et méthodologiques – depuis deux siècles, et que la phénoménologie, dans la diversité de ses courants, met en lumière.

Dans le cadre de notre questionnement, c'est par ce biais que nous fournit l'éclairage phénoménologique que nous aménagerons dans un premier temps notre accès à la compréhension de ce qui constitue la condition de possibilité de cette représentation formelle de l'espace dans laquelle se recueille la science moderne et qui sert largement d'écran à une problématisation sociologique de la spatialité, le déploiement d'un rapport sensible, et éventuellement symbolique, au monde. Qu'on nous permette d'ailleurs à cet égard une précision préliminaire. À l'instar de Paul Ricœur, nous concevons ce que nous nommons l' « éclairage phénoménologique » moins comme un *corpus* de connaissances ou comme une *méthode* philosophique que comme une « attitude », opposée à l' « attitude naturaliste-objectiviste », consistant à questionner le réel depuis le sens qu'il a pour qui en fait l'expérience. Plus encore, l'attitude phénoménologique réside toute entière dans l'assomption de l'expérience, et dans la recherche de la structure de l'expérience, comme condition de possibilité et mode même de la donation des objets, matériels ou idéels[207]. En cela, il va sans dire, nous

---

l' « accord » henryien avec la perspective cartésienne, Henry débouchant plutôt sur une phénoménologie de la vie dans sa pure intériorité « pathique ».

[206] Sur l' « auto-négation de la vie » dans la science moderne, cf. aussi M. Henry, *La barbarie*, Paris, Quadrige/PUF, 2001 [1987]. L'expression « *no man's land* de la science universelle » appartient quant à elle à G. Gusdorf, *La révolution galiléenne*, ouvrage cité, tome 1, p. 238. Dans un ouvrage antérieur, le même auteur parlait du « statut d'exterritorialité » que la connaissance scientifique réclame alors que lui-même, refusant l'idée que la science constitue « un empire dans un empire », cherchait à montrer qu'elle n'était qu'un moment de l'expérience humaine qui trouve dans l' « espace-temps culturel » son « horizon régulateur global ». Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome I. De l'histoire des sciences à l'histoire de la pensée*, Paris, Payot, 1966, p. 197 et suiv.

[207] Cf. P. Ricœur, *Du texte à l'action. Essai d'herméneutique II*, Paris, Éditions du Seuil, 1986, pp. 43-81. De la même manière, avant Ricœur, Maurice Merleau-Ponty avait distingué

nous écartons des exigences d'exégèse philosophique sur lesquelles s'en tiennent souvent les tenants d'une phénoménologie hégélienne, husserlienne, heideggérienne ou autre, et plus encore de la réduction de la phénoménologie à une stricte étude des modes individuels ou interindividuels de donation du sens à laquelle procède souvent les sciences sociales, essentiellement américaines, qui s'en réclament. Nous verrons de même que l'assomption phénoménologique de l'expérience comme catégorie première n'implique pas nécessairement, contrairement à ce qu'en pense Pierre Bourdieu par exemple, une soumission au « subjectivisme ». Si, effectivement, l'expérience n'est jamais qu'une expérience subjective, « intentionnelle » dans le langage de la phénoménologie, la subjectivité ou l'intentionnalité ne précède pas l'expérience qu'elle fait d'elle-même et de ce qui n'est pas elle, mais plutôt s'y constitue ou s'y institue selon les modes expérientiels propres à son genre[208]. De telle sorte que, abondant dans le sens de Jan Patočka selon lequel le plus grand apport de la phénoménologie consiste simplement à avoir montré « qu'il nous est impossible désormais de penser l'homme sans le monde et le monde sans l'homme »[209], dans les mots de Bruno Thérêt, nous serons amenés à « donner toute sa place, mais rien que sa place, à l'intentionnalité »[210]. Au terme de ce chapitre, on comprendra dès lors pourquoi nous prenons appui sur l'expression phénoménologique puissante de Michel Freitag selon laquelle toute entité vivante, depuis l'être vivant le plus primitif jusqu'aux formes symboliquement médiatisées de l'expérience humaine, est

---

phénoménologie et sciences positives par une « différence d'attitude ». Cf. M. Merleau-Ponty, « La Nature de la perception », dans *Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques* précédé de *Projet de travail sur la nature de la perception* et *La Nature de la perception*, Paris, Éditions Verdier, 1996, pp. 15-38, p. 22.

[208] Cf. P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 [1972], p. 234 et suiv. Pour une critique stimulante du « subjectivisme » en tant que résultat d'un processus de dé-dialectisation du rapport sujet-objet, lequel est compris par l'auteur dans le langage marxien de « production » en tant que « rapport vital à l'objectivité », cf. F. Fischbach, *Sans objet. Capitalisme, subjectivité, aliénation*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 2009.

[209] Cf. J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, p. 146.

[210] Cf. B. Théret, « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie politique*, 44, 2003, pp. 51-78, p. 56.

« spatiotemporelle par déploiement, plutôt que d'être "dans le temps et dans l'espace" »[211].

2.1 De la spatialité et de la vie : « Naître, c'est à la fois naître du monde et naître au monde »[212]

Partons d'une considération de nature anthropologique : « Le fait humain par excellence, écrivait le paléontologue André Leroi-Gourhan, est peut-être moins la création de l'outil que la domestication du temps et de l'espace, c'est-à-dire la création d'un temps et d'un espace humains ». Une « domestication » qui est à comprendre dans son sens le plus strict, selon cet auteur, puisque c'est « dans la maison et partant de la maison » que ce qu'il nomme les « phénomènes d'insertion spatio-temporelle » s'enlacent au point de faire de l'espace habité l'expression même de l'activité humaine[213]. Ce qui se trouve en jeu ? L'occupation de positions, l'intervalle entre des positions, des rythmes et des séquences associés à des distances, des orientations fournies par des délimitations, bref, l'irrémédiable « situation » de l'existence humaine comme acte anthropogène par excellence dès lors qu'elle est investie des significations par lesquelles l'unité du groupe est reconduite. L'être humain « humanise » son milieu et « spatialise » son existence, ainsi que le disent les géographes Philippe et Geneviève Pinchemel, et cela par une prise de position qui est autant ménagement d'une place, un « ériger-dans-l'être-avec » qui n'est autre que le *construire* (*construere*), que reconnaissance, selon diverses modalités, d'une totalité *concrète*, un monde avec lequel on croît (*concrescere*), dans laquelle elle prend place[214].

---

[211] Cf. M. Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, ouvrage cité, p. 177.
[212] M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945, p. 517.
[213] A. Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole. Tome 2 : La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, 1965, pp. 139-140 et 150.
[214] Cf. P. et G. Pinchemel, *La face de la terre*, ouvrage cité, p. 353 et suiv. Voir aussi M. Freitag, *Architecture et société*, ouvrage cité, notamment p. 13-20.

Mais la formule est apparemment ambiguë. À moins de comprendre la « domestication » d'une manière plutôt philosophique qu'anthropologique, elle laisse sous-entendre une distinction qui est tout sauf évidente. De fait, la thématique de la domestication se découpe depuis une problématique des rapports nature/culture. Et de même que, selon Bruno Latour, il n'y eu longtemps de « culture » que comme un artéfact produit par une mise entre parenthèses de la « nature », ainsi que nous le rappelle pertinemment Philippe Descola, il n'y a du « domestique » que là où se trouve aussi, en creux, du « sauvage » et vice-versa[215]. Et précisément, cette distinction terminologique, sinon catégorielle, n'est pas transhistorique. Son origine est romaine : c'est en contraste avec les espaces défrichés et aménagés des domaines agricoles (*domus* et *ager*), conçus comme les foyers à l'intérieur desquels et à partir desquels irradie une vie proprement humaine, « civilisée », que se détachent les espaces vierges, du moins indomptés, lieux des peuples barbares et rébarbatifs à la vie sociale. « Est sauvage, on le sait, ce qui procède de la *sylva*, la grande forêt européenne », disait Descola[216]. Selon cet auteur, d'ailleurs, il n'est pas du tout évident que cette distinction, qui prit des formes sémantiques diverses et acquit une valence ontologique différenciée avant et après la Rome antique, puisse avoir un sens, par exemple, pour la période qui précède « la – ou les – révolution(s) néolithique(s) », selon l'expression de Jean-Paul Demoule[217], c'est-à-dire avant la domestication des plantes et des animaux et la sédentarisation[218]. Il est même douteux qu'avant la

---

[215] Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, particulièrement chapitre 2, pp. 58-90 et B. Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte et Syros, 1997 [1991], p. 140. Cf. aussi P. Descola, « Le sauvage et le domestique », *Communication*, 76, 2004, pp. 17-39.

[216] P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 80.

[217] Cf. J.-P. Demoule, *La révolution néolithique*, Paris, Le Pommier/Cité des sciences et de l'industrie, 2008, p. 117.

[218] Cette thèse va tout à fait dans le sens de celle de Robert Harrison, lequel mit en lumière, depuis l'épopée de Gilgamesh jusqu'aux formes contemporaines de rationalisation technoscientifique en passant par les mythologies grecques et romaines, les législations et récits médiévaux, les contes et philosophies modernes, etc., la place en creux, comme extériorité, limite ou ennemie de la civilisation, qu'occupe la représentation de la forêt dans l'histoire occidentale. La forêt, c'est la lisière qui s'étend, obscure, inquiétante, opaque et sans ordre ou, au contraire, lieu des origines, des souvenirs ou des révélations, à l'extérieur de l'espace civilisé, à l'extérieur des remparts de la cité ou des espaces

révolution mécaniste, voire avant l'émergence tardive du romantisme au cours du XIXe siècle industriel, cette « nature sauvage », ces espaces non humanisés, aient évoqués quelque chose comme une nature originelle, un domaine autonome à conquérir ou à préserver comme tel dans les marges ou enclavé dans les espaces

---

défrichés ; bref, comme l'Autre de la civilisation urbaine et agraire. Ainsi, il semble que, jusque tard au Moyen Âge, en fait jusqu'à l'épuisement de la forêt européenne, ce soit bel et bien l'espace boisé qui représentera « la forme par excellence du désert », comme le rappelleront Paul Zumthor ou Jacques Le Goff, figure quasi archétypale des espaces sans droit, des espaces de dispersion, de dépravation ou de déperdition, des espaces de vertus surhumaines ou de prédation ouverte, en somme des espaces hors humanité, indomptés ou hors-la-loi. Intéressant du reste de constater que, si ce qui est « sauvage » procède de la *sylva*, ce terme était un dérivé du grec *hylè* qui signifie « matière sans forme », et renvoyait un aspect de chaos, de désordre, de dépossession. Et d'ailleurs, les Romains appelaient souvent les forêts *locus neminis*, lieu qui n'appartient à personne. Harrison dira même qu'il est tout à fait probable que le latin *nemus*, qui signifie bois, vienne de *nemo*, qui signifie personne. Mais plus intéressant encore, c'est l'origine médiévale, mérovingienne, du terme de forêt lui-même. Provenant selon toute vraisemblance du nom latin *foris*, en dehors, et du verbe *forestare*, mettre à l'écart, exclure, le mot forêt, *foresta*, signifierait à l'origine une confiscation d'étendues boisées exclues du domaine public et mises à la seule disposition du rituel royal fondamental : la chasse. C'est la forêt qui brouille à jamais les distinctions claires sur lesquelles est fondée la civilisation occidentale, le ciel et la terre, la vie et la mort, l'homme et l'animal, l'animé et l'inanimé, la matière et la forme, etc., c'est donc en elle que l'on repousse les figures mythologiques archaïques. C'est de la forêt que surgit Dionysos ; c'est aussi d'elle que surgit Rome et c'est encore elle, via les peuples qui l'habitent, qui la menaça. C'est dans la forêt que se cache les brigands ; c'est elle aussi que l'on traverse à la recherche de la rédemption. Chez Dante, c'est une « forêt obscure » qui, au début de l'*Enfer*, représente l'allégorie du péché chrétien ; et c'est encore la forêt qui, dans le *Discours de la méthode*, sert de figure de l'erreur à Descartes. C'est la forêt que l'on réduit à une ressource, et ce dès l'*Encyclopédie*, et c'est elle qui, avec le « géomètre des forêts » (*forstgeometer*), deviendra l'objet d'une science d'État. De l'humanisme renaissant à celui de Sartre en passant par les divers romantismes, la forêt est le lieu de toutes les nostalgies, des rêves et des cauchemars, du plus profond enthousiasme ou de la nausée. Lieu source ou lieu repoussoir, elle n'a en somme jamais cessé d'accompagner comme son double, son ombre ou son vis-à-vis, l'imaginaire occidental. Cf. R. Harrison, *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion, 1992, notamment p. 54, 84 et 111 ; P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 64-68 ainsi que J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, 1982 [1964], p. 107. Notons enfin au passage que cette distinction se retrouve aussi dans nombre d'autres aires civilisationnelles, par exemple chez les peuples mélanésiens insulaires, chez les Mossi de l'actuel Burkina-Faso, dans l'Inde brahmanique ou, avec des variantes importantes, chez les Gourmantché de l'ex-Haute-Volta, en Afrique de l'ouest. Là-dessus, cf. J. Bonnemaison, « Le territoire enchanté. Croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie et cultures*, 3, 1992, pp. 71-88 ; Y. Dévérin, « Facteurs culturels et représentations de l'espace en pays mossi », dans S. Dulucq et P. Soubias (dirs.), *L'espace et ses représentations en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthla, 2004, pp. 15-31, ainsi que la très belle étude de M. Cartry, « Du village à la brousse ou le retour de la question. À propos des Gourmantché du Gobnangou (Haute-Volta) », dans M. Izard et P. Smith, *La fonction symbolique. Essais d'anthropologie*, Paris, Éditions Gallimard, 1979, pp. 265-288. Dans cet article, l'auteur rappelle d'ailleurs que le mot sanscrit pour nommer la forêt, *aranya*, dérive de *arana*, « étranger », lequel se rattache au radical indo-européen a*l*-o*l*-, qui est à l'origine du latin a*lius*, a*lter*, i*lle* – l'Autre.

humanisés[219]. Douteux aussi, donc, en contrepartie, que ce découpage d'un espace propre à l'Homme, d'un *domaine* proprement humain, constitue une donnée anthropologique élémentaire[220].

Toutefois, selon nous, l'ambiguïté n'est qu'apparente. Cette « domestication » à laquelle fait référence Leroi-Gourhan, ces positions et prises de positions intrinsèques à la situation de l'homme dans le monde, ne renvoie pas en première instance à un découpage à l'intérieur d'un monde ou d'un espace toujours déjà là. Ou plutôt si,

---

[219] P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 59 et suiv., ainsi que 91 et suiv. Dans cet ouvrage aussi impressionnant sur le plan de l'érudition que problématique sur celui de son anhistoricité, l'auteur oppose à ce titre ce qu'il nomme l' « ontologie naturaliste » à trois autres types de « schèmes d'identification et de relation » des « existants » humains et non-humains, ce qu'il appelle les ontologies « animiste », « totémique » et « analogique ». En tant que ces « ontologies » constituent les « pièces élémentaires d'une sorte de syntaxe de la composition du monde d'où procèdent les divers régimes institutionnels de l'existence humaine » (p. 180), seul le dualisme moderne propre à l' « ontologie naturaliste » aura, selon lui, prétendu à la « domestication » du réel, c'est-à-dire à son intégration dans le domaine propre de l'Homme. Sur l'émergence moderne de l'idée de nature, voir aussi R. Lenoble, *Esquisse d'une histoire de l'idée de Nature*, Paris, Éditions Albin Michel, 1969, particulièrement la deuxième partie, p. 215 et suiv, et M. Sahlins, *La nature humaine, une illusion occidentale. Réflexions sur l'histoire des concepts de hiérarchie et d'égalité, sur la sublimation de l'anarchie en Occident, et essais de comparaison avec d'autres conceptions de la condition humaine*, Paris, Éditions de l'éclat, 2009 [2008]. Sur la conception typiquement anglo-saxonne de la « nature sauvage » (*wilderness*) comme « nature originelle » et son « esthétisation » depuis le XIXe siècle, cf. A. Berque, *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Éditions Hazan, 1995, pp. 126-131 ; M. Goussot, *Espaces et territoires aux États-Unis*, Paris, Éditions Belin, 2004, pp. 101-113 ou, dans une certaine mesure, P. Claval, « La monumentalisation de la nature. La dimension symbolique de l'espace aux États-Unis », dans J. Monnet, *Espace, Temps et Pouvoir dans le Nouveau Monde*, Paris, Éditions Anthropos, 1996, pp. 101-114.

[220] Nous ne sommes pas sans savoir la part d'arbitraire qui se loge dans cette assimilation étymologique, aussi classique qu'erronée, entre la maison comme entité sociale (le domaine ou l'*oikos* grec), la maison comme bâtiment construit (le domaine, la demeure ou le *domus* latin) et l'acte même de dompter ou de domestiquer, c'est-à-dire d'attacher à la maison ou d'arracher à ce qui n'est pas de la maison. En effet, dans son *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Émile Benveniste montra comment « nous devons dissocier le conglomérat lexical qui figure dans nos dictionnaires étymologiques sous **dem-* « bâtir ; maison », en trois unités distinctes et irréductibles ». Plus pertinemment encore, Benveniste montra que par-delà l'homophonie des trois termes à travers le **dem-*, le passage de la « maison-famille » à la « maison-édifice » marque en fait une transformation institutionnelle historique majeure tendant « à identifier le groupement social avec son habitat matériel », c'est-à-dire à substituer à une « société structurée selon la généalogie » un autre type de société, une « société subdivisée selon la géographie ». Cf. É. Benveniste, *Vocabulaire des institutions indo-européennes. 1. Économie, parenté, société*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, pp. 293-319. Ceci dit, pour pertinente qu'elle soit, nous ne pensons pas que cette objection entame l'argument qui sera le nôtre dans cette section.

mais pas d'un toujours « déjà là » qui serait offert à nos sens, à nos actions ou à notre intellection sur le mode de l'antériorité ontologique. Cela supposerait d'ailleurs que nous puissions penser des sens, des actions ou des formes d'intellection entièrement extérieurs ou indépendants du monde. Cela supposerait donc un sujet en lui-même acosmique. Or, être dans le monde, être au monde ou être du monde, ainsi que le dit Hannah Arendt, est une seule et même chose puisque c'est pour ainsi dire par une dynamique de différenciation/accrétion que se constituent le monde et le sujet de ce monde, qui, de ce fait, au sens le plus fort du terme, coexistent, c'est-à-dire sont corrélatifs l'un de l'autre[221]. Mais précisément, en tant qu'ils sont corrélatifs l'un de l'autre, pour le sujet dont la « structure essentielle » est d'être situé en rapport avec un monde, de le constituer et de s'y constituer par l'acte de « s'y rapporter », ainsi que le disaient Merleau-Ponty ou Patočka – renvoyant à la structure phénoménologique « appartenance/distanciation » chez Paul Ricœur –, le monde, avec ses orientations, ses positions, ses rythmes et ses limites, est effectivement toujours déjà là, présupposé par sa rencontre avec lui : « il est essentiel à l'espace d'être toujours "déjà constitué" », disait en ce sens Merleau-Ponty[222]. De la sorte, en tant qu'elle s'inscrit dans le processus d'hominisation lui-même et en est constitutive, la domestication à laquelle il est fait référence, le découpage d'un domaine propre, se diffuse depuis une « expérience originaire » qui n'est autre que l'existence au monde d'un être qui n'est que d'être du monde – c'est-à-dire d'un être qui a position et prend position du fait, co-occurrent, de sa situation[223]. Autre manière de dire que, en première approximation, l'espace constitue une dimension fondamentale de tout rapport au monde parce qu'il est inhérent au sujet d'être situé – être quelque part, en une

---

[221] Cf. H. Arendt, *La vie de l'esprit. Tome 1 : La pensée*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996 [1981, 1978, 1971], p. 34.

[222] Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 329 et 291 ; J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, pp. 13-81, ainsi que P. Ricœur, *Du texte à l'action*, ouvrage cité, p. 49 et 57.

[223] Au sens où l'entend Merleau-Ponty en disant de la spatialité inhérente au corps propre qu'elle « n'est pas comme celle des objets extérieurs ou comme celle des « sensations spatiales », une *spatialité de position*, mais une *spatialité de situation* ». Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 116. Les italiques sont de l'auteur.

position de non coïncidence à partir de laquelle se détache la question « où ? » – et que cette inhérence du sujet à un monde constitue la condition de possibilité même de la spatialité[224]. D'où il nous faut dire en tout rigueur que nous ne sommes pas d'abord *dans* l'espace, position à partir de laquelle nous en découperions une portion qui serait la nôtre, ni que nous *constituons* l'espace par un acte de représentation qui lierait en une structure de relations des éléments distincts que nous serions bien en peine d'identifier comme ne faisant pas d'emblée partie du monde. Il faut plutôt dire que nous *habitons* l'espace[225].

« Au commencement fut le Topos. Avant, bien avant le Logos... », disait au même titre Henri Lefebvre afin de justifier la priorité du corps, du corps vivant, qui par ses *gestes*, ses *marques* et ses *traces* donne la mesure de toute intelligibilité, rend l'espace « discernable »[226]. Et qui dit le rendre discernable, dit le sentir et le ressentir, l'assembler en un lieu et le disperser dans ses confins, le disposer en nous le rendant disponible, et nous – sentis et ressentis, assemblés et dispersés, disposés et disponibles – avec lui. Le Logos n'est manifestement jamais tellement loin[227]. Aussi, la première *demeure* sur le fond de laquelle se découvre la spatialité du monde et se découpe l'espace propre de tous les êtres vivants, c'est le corps lui-même. Ce corps qui constitue sans plus ni moins une véritable « maison vivante », pour le dire dans

---

[224] *Ibid.*, p. 325 et 329.

[225] *Ibid.*, p. 162. Patočka dira pour sa part que les expressions phénoménologiques comme « dans le monde » ou « au monde » renvoient au « « dedans » originaire et primordial » dans lequel nous nous trouvons par « immixtion », c'est-à-dire comme « disposition originaire » et comme « disponibilité pour ce avec quoi nous entrons en contact ». Cf. *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, pp. 46-47.

[226] H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 203 et sq.

[227] Rappelons, avec Cornélius Castoriadis, que Logos vient du verbe *legein* : distinguer, choisir, poser, assembler, mettre en relation, unir, compter, dire. Cf. *L'institution imaginaire de la société*, ouvrage cité, p. 244, note 12. Plutôt que d'opposer *topos* et *logos*, Merleau-Ponty parlait pour sa part d'un *logos* « pré-intentionnel », « pré-critique » ou « sauvage », logé à même cette « charnière » ou ce « pivot » que constitue le « schéma corporel » et qui déjà, dans l'acte même de sa constitution, *pose, distingue, assemble* (cf. *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité, p. 240 et 255). D'où, ailleurs, il dira que « l'animalité est le *Logos* du monde sensible » et que le monde sensible, compris philosophiquement en opposition au monde intelligible, constitue « la chaire du monde » (cf. entre autres M. Merleau-Ponty, *La nature. Notes de cours du Collège de France*, Paris Éditions du Seuil, 1995, p. 219).

les termes du biologiste Jacob von Uexküll[228]. Mais surtout ce corps, avant-poste – « sentinelle » ou « matrice »[229] – de toute domestication possible, qui nous donne le monde avant toute représentation en s'y construisant et en construisant son propre monde, ressortissant bien, pour cette raison, d'une problématique de l' « habiter ».

Phénoménologie de l'habiter

C'est à Heidegger que revient le mérite d'avoir thématisé avec une profondeur sans égale l'enjeu fondamental de la problématique de l'habiter. Pour notre part, nous retenons schématiquement deux choses des explorations heideggériennes. D'abord, que « l' » espace ne trouve pas son sens en lui-même, mais de l'abstraction que « l'époque des conceptions du monde » fait subir *aux* espaces. Ensuite, que *ces* espaces subissant le procès d'abstraction « reçoivent leur être des lieux et non de « l' » espace », c'est-à-dire qu'ils sont indissociables de l' « habiter » qui est pour nous, dira le philosophe, la façon dont nous sommes sur la terre – le « trait fondamental de la condition humaine »[230].

Renvoyant aux enjeux liés à ce qu'il nomma « le mouvement planétaire de la technique des temps modernes » et le problème de la mise en disponibilité du monde et de l'homme par l' « essence de la technique » – leur « Arraisonnement » –, la première assertion n'a rien pour nous surprendre[231]. L' « époque des conceptions du monde », c'est ce moment de l'histoire de la métaphysique où « l'étant est déterminé pour la première fois comme objectivité de la représentation et la vérité comme

---

[228] Cf. J. Von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain* suivi de *Théorie de la signification*, Paris, Éditions Denoël, 1965 [1956], p. 101.
[229] Cf. M. Merleau-Ponty, *L'Œil et l'Esprit*, Paris, Gallimard, 1964, p. 13 et 54.
[230] Cf. M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, p. 174, 177 et 183.
[231] Cf. M. Heidegger, *Réponses et questions sur l'histoire et la politique*, Paris, Mercure de France, 1988 [1977, 1976], p. 42 ainsi que « La question de la technique », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, pp. 9-48.

certitude de la représentation », c'est-à-dire où le monde devient simple « image-conçue » et la vérité réduite à l'exactitude de la représentation[232]. Dans ce contexte, rien de moins cohérent que cette réduction de « l' » espace en étendue (*extensio*), la *mesure des extensions* qui séparent et relient à la fois les emplacements distincts et leurs intervalles dans « un » espace (*spatium*). Ainsi, comme le dira Heidegger en une réponse implicite à un certain kantisme, « l' » espace comme étendue n'est pas « donné » – fondement transcendantal sur lequel se construirait par synthèse des représentations de l'espace – et, en ce sens, il « ne contient ni espaces ni places »[233]. Et cela parce que si *extensio* et *spatium* ont le même principe, le fait de rendre

---

[232] M. Heidegger, « L'époque des « conceptions du monde » », dans *Chemins qui ne mènent nulle part*, ouvrage cité, p. 114.

[233] Réponse implicite à un certain kantisme issue par ailleurs de l'interprétation heideggérienne de Kant comme mise en lumière de la finitude du sujet affecté par une donation. Nous le savons, pour Kant, du moins dans la *Critique de la raison pure*, l'espace de l'Esthétique transcendantale est une « représentation *a priori* », « pure », « non empirique », c'est-à-dire non phénoménale et donc indépendante des objets et de leurs relations. Cependant, et c'est là ce qui le différencie de Descartes, de Newton ou de Leibniz par exemple, même indépendant des objets, il ne peut être considéré comme « nouménal », existant *en soi*, ou « substantiel », parce que rapporté au sujet – transcendantal et non psychologique, au contraire de Berkeley (E. Kant, *Critique de la raison pure*, ouvrage cité, notamment pp. 90-97. Voir aussi l'éclairante note du traducteur, p. 797). C'est un « principe de la sensibilité » qui, indépendant de tout contenu, constitue précisément la « condition de possibilité » des contenus sensibles ou intelligibles (p. 535), la « condition subjective », proprement humaine, de la sensibilité et de toute connaissance « externe » (p. 94). Toutefois, en tant que « forme *a priori* de la sensibilité », il est, dira-t-il, « représenté comme une grandeur infinie donnée » (p. 92). Et en cela, il fonde, dans son effectivité transcendantale, ou se déduit de la science géométrique comme « jugement synthétique *a priori* » (p. 93). Autant dire, du moins c'est là l'interprétation la plus classique issue de la tradition kantienne, qu'il *est* géométrique, et cela signifie, au sens du XVIIIe siècle, euclidien. Ce qui revient à dire que, pour Kant, les objets de l'expérience, et donc l'expérience elle-même, ne peuvent pas ne pas être donnés *dans* l'espace, sous le mode de l'extériorité de chacune des parties (*partes extra partes*), de la tridimensionnalité, du haut et du bas, du près ou du lointain, etc. Sur ce socle, *ensuite* – la détermination temporelle de ce terme n'est pas fortuite puisque c'est le temps qui est la condition de tout phénomène, dira-t-il (p. 101) –, dans l'Analytique transcendantale, pourront se construire des concepts d'espace, une, voire des géométries, par le biais de l'activité synthétique du sujet. En ce sens, pour Kant, l'espace esthétique/géométrique « est essentiellement un » (p. 92) encore que, précisément, son ou ses concepts montrent qu'il soutient et implique, c'est-à-dire est composé et compose « des espaces » et « des places » (p. 215). Pour une discussion concernant l'interprétation de l'Esthétique kantienne, et notamment de l'articulation entre Esthétique et Logique, cf. entre autres M. Fichant, « Espace esthétique et espace géométrique chez Kant », *Revue de métaphysique et de morale*, 4, 44, 2004, pp. 530-550

possible la mesure des distances, des emplacements, des trajets, des directions, etc., ils ne partagent aucunement le même fondement[234].

Le fondement de l'*extensio*, selon Heidegger, c'est le fondement même de la métaphysique moderne, le sujet qui se pense comme un être résolument désincarné – un pur « Je pense ». Placé en position de surplomb, c'est aux opérations de ce sujet de la représentation que les emplacements et leurs intervalles renvoient comme une mesure des relations entre des objets posés là, étrangers au sujet, étrangers les uns aux autres, n'ayant en partage que leur « nature corporelle » pour le dire dans le langage cartésien, c'est-à-dire leur étendue, ou leurs relations de coexistence construites et pensées comme leurs « attributs essentiels », dans le langage leibnizien. À terme, de ces relations analytiques *abstraites*, au double sens d' « extraites », d' « arrachées à », de « tirées de » *et* de « considérée d'une manière isolée et générale », il n'y a plus ni objet, ni lieu ni place[235]. Et il n'est plus guère non plus de sujet, hormis peut-être, justement, un « sujet transcendantal »[236]. Rien de surprenant à ce compte que celui qui nous en fournit la plus claire expression, Descartes lui-même, mène ses « méditations métaphysiques » dans un état d'isolement, dans la chaleur de son poêle, retiré en lui-même, aussi étranger au monde que le « moi pensant » puisse l'être dans l'état de la pensée, ainsi que le dit Hannah Arendt : *nulle part*[237] !

Mais s'ils ne partagent pas le même fondement, quel est donc le fondement *des* espaces ? C'est à cette question que renvoie la seconde assertion. Seuls des lieux peuvent procurer des espaces et les lieux ne sont rien d'autre, avancera le philosophe,

---

[234] M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, pp. 184-186.
[235] Cf. A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, ouvrage cité, pp. 11-12.
[236] Cf. J.-M. Besse, « L'espace de l'âge classique : entre relativité et représentation », *L'espace géographique*, 4, 1995, pp. 289-301, p. 300.
[237] Cf. H. Arendt, *La vie de l'esprit. La pensée*, ouvrage cité, p. 221 et suiv. Pascal n'en disait pas moins en affirmant dans le fragment 104 : « Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends ». Comme quoi, pour ces auteurs, le « point » que j'occupe, englouti dans l'*extensio*, se dissout pour ainsi dire dans l'acte de penser. Cf. Pascal, *Pensées*, Paris, Éditions Gallimard, 1977, p. 106.

que les concrétions du « bâtir », accordé, en tant que trait fondamental, à l' « habiter ». Qu'est-ce à dire ?

Sur la base d'une étude du langage, Heidegger montre d'abord les connexions internes qui traversent le terme allemand *bauen*, « cultiver », « construire », « prendre soin » et « édifier », et le terme vieux-haut-allemand *buan*, « être », au sens de « je suis, tu es,... », et « habiter ». Aussi, dira-t-il, « la façon dont tu es et dont je suis, la manière dont nous autres hommes *sommes* sur la terre est le *buan*, l'habitation. Être homme veut dire : être sur la terre comme mortel, c'est-à-dire habiter »[238]. Pour Heidegger, donc, l' « habiter », c'est la manière dont nous, mortels, protégeons, soignons et édifions les choses que l'on rencontre sur la terre, celles qui croissent par elles-mêmes – celle qui sont *phusis* dans ce cas – et celles qui sont notre œuvre – celle qui sont *nomos*. Les protéger, les soigner, les édifier, c'est d'emblée les « préserver », les « ménager », les « avoir sous notre garde » en les laissant être ou en les faisant être. Bâtir le monde et habiter le monde sont le même : c'est la rencontre avec les choses, des choses qui ne sont ce qu'elles sont que d'être rencontrées et intégrées à notre propre définition – des *ob-jets*[239]. Être humain, « habiter », c'est donc séjourner auprès des choses, y demeurer – ce qui implique de s'y maintenir, d'y occuper une place et un laps de temps, durer ou rester – en s'y installant – c'est-à-dire en s'y établissant, en y prenant place. Et éventuellement, en y bâtissant, en y

---

[238] Cf. M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, pp. 173-174. Les italiques sont de l'auteur.

[239] À ce propos, Merleau-Ponty écrivait que ce qu'il nomme « expérience de la chose ou de la réalité » n'est en fait rien d'autre que la « pleine coexistence avec le phénomène » – d'où, ailleurs, il écrivait que les choses font partie de la « définition pleine » de l'existence corporelle, vivante, et que ce que le philosophe est amené à penser, c'est l' « installation continuée » parmi les choses. Au même titre, pour sa part, Patočka parlait de l'espace comme de la « visée architectonique » qui traverse « la scène des rapports des choses à notre propre vécu ». Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, pp. 367-368 ; *L'Œil et l'Esprit*, ouvrage cité, p. 19 ; *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité, p. 159 ; J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, p. 62 et 80.

construisant sa place. En somme, être humain, « habiter », c'est être un « être objectif », pourrait-on dire dans l'esprit de Marx[240].

Ces choses, nous l'avons dit, sont ce que nous protégeons, soignons et édifions. Ce sont des choses que nous nommerions aujourd'hui, bien injustement, des « objets culturels ». Non pas « bien injustement » au sens où le concept de culture serait vicié à la base – le sociologue devrait connaître la double origine de la culture dans le *souci* de la terre (*cultura*) et dans le *soin* de l'esprit (*bildung*), dans la chose rencontrée et dans la rencontre elle-même –, mais au sens justement fondamental que, contrairement à un certain usage, la culture ne se réduit pas à un objet de l'esprit, à une forme idéelle éthérée ou à une représentation plus ou moins fidèle[241]. Et moins encore à une construction *ex nihilo*. Les choses auprès desquelles nous séjournons, les choses que nous protégeons, soignons, édifions, les choses que nous bâtissons et que nous habitons sont bien là, « posées là », ou mieux encore « instituées là »[242], par notre propre rapport à elles, et rassemblent en tant que choses, en tant que places, une place autour d'elles. Ce sont ces choses, ces places et leur réseau de places, qui

---

[240] D'une « objectivité » qu'une certaine phénoménologie nomme, pour sa part, « préobjective », c'est-à-dire en-deça de l'objectivité formelle (l' « objectité » heideggérienne) construite par abstraction comme une légalité absolue étrangère à ce qui s'y manifeste. Nous pensons pour notre part que cette expression, « préobjective », ou l'idée d'un « monde inobjectif » chez Heidegger, sacrifie encore trop à l' « objectivité » de la pensée scientifique moderne, *objectiviste*. Tout comme il est une subjectivité en-deça du sujet formel de la représentation, il est une objectivité en-deça de l'objectivité formelle et c'est leur point de jonction, le « lieu » d'où ils surgissent toutes deux, qui est le thème de la phénoménologie de Merleau-Ponty et de Patočka, entre autres. Ce n'est que pour parler de ce qui se trouve en-deça de ce rapport sujet/objet, c'est-à-dire de cette dialectique de la subjectivation et de l'objectivation, que, peut-être, nous pourrions user du terme « inobjectif ». Mais précisément, nous ne pouvons pas en parler ! Pour une interprétation de l' « être objectif » marxien et de l'aliénation comme « perte de l'objet » à l'intérieur même du procès définitoire d'objectivation de soi, cf. F. Fischbach, « Activité, passivité, aliénation. Une lecture des *Manuscrits de 1844* », *Actuel Marx*, 39, 2006, pp. 13-27 ainsi que ses développements dans *Sans objet. Capitalisme, subjectivité, aliénation*, ouvrage cité.

[241] Cf. F. Dumont, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Éditions HMH, 1968.

[242] Sur la distinction entre « posé » et « institué », tout comme celle, corollaire, entre « constitution » (au sens transcendantal kantien) et « institution » (au sens phénoménologique), cf. M. Merleau-Ponty, *L'institution. La passivité*, ouvrage cité, pp. 37-38.

donnent les lieux, distincts et séparés dans un espace. Ainsi, des « espaces s'ouvrent par cela qu'ils sont admis dans l'habitation de l'homme »[243].

Pour éclairer cela, Heidegger fournit une illustration éloquente. Nous construisons des choses, nous les édifions, disions-nous. Reprenons donc cet exemple classique du pont qui se dresse au-dessus du fleuve et qui oppose et relie les deux rives. Au-dessus ? Rives ? Certes oui, mais ce n'est pas la géométrie qui l'enseigne, du moins pas la première. C'est le pont lui-même et les actions auxquelles il est irrémédiablement lié, qu'il cristallise et appelle[244]. Si c'est nous qui l'édifions, si c'est sur le fleuve qu'il s'élance, c'est lui qui *se dresse*. C'est le pont qui oppose et relie les rives et leurs arrière-pays respectifs. C'est le pont qui, recueillant le ciel et surplombant le fleuve, situe le dessus et le dessous. C'est le pont qui rassemble et conduit les éléments *mis* en présence, qui les munit d'une place à partir d'un endroit indéterminé – « indiscernable » aurait dit Leibniz, rendu « discernable » dirait Lefebvre ! « Le lieu n'existe pas avant le pont », dira Heidegger[245]. Et *les* lieux, parce qu'ils ne viennent jamais seuls – disons ici la route qui aboutit au pont, le trajet qu'elle suggère, les endroits possibles où elle nous mène, les champs qui la bordent, la forêt qui en trace l'horizon ; au pire, si le pont est là, seul, abandonné dans le désert que serpente le fleuve, reste-t-il l'amont et l'aval du fleuve, les lignes qu'ils tracent, la perspective qu'ils procurent et la profondeur du désert lui-même qu'on ne distingue qu'au passage des dunes et qu'à la courbure du soleil rendu manifeste par l'horizon de notre présence. Bref, toutes ces choses que nous habitons, c'est-à-dire que nous laissons être ou faisons être, sans lesquelles nous ne saurions être et lesquelles reçoivent leur caractère de lieu parce que nous les aménageons comme tel, par une « activité de

---

[243] M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, p. 187.

[244] Sur une conception de l'espace comme ensemble indissociable de « systèmes d'objets » et « systèmes d'actions », cf. aussi M. Santos, *La nature de l'espace. Technique et temps, raison et émotion*, ouvrage cité, notamment pp. 43-62.

[245] M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, p. 182.

localisation »[246] –, *les lieux, donc, tracent des limites, ouvrent des perspectives, réservent des intervalles, « accordent des espaces »*[247].

Habiter, c'est ainsi bel et bien « fonder et assembler » des espaces puisque les espaces ne sont rien d'autres que là où nous nous tenons, habitant, ménageant et aménageant des lieux, faisant de la place, libérant des intervalles en y installant des choses, édifiant des limites d'où quelque chose puisse commencer à être. « L'homme accorde l'espace en tant que le spatialisant ou le donnant-du-champ, aménage les choses et lui-même dans ce champ-libre », disait en ce sens Heidegger. Et de même que « le monde mondifie », selon une expression du philosophe allemand citée par Jean Vioulac, que « le monde *fait* monde », il ira jusqu'à affirmer que le propre de l'espace en tant qu'espace, c'est que « l'espace espace », c'est-à-dire « libère le champ-libre et avec celui-ci offre la possibilité des alentours, du proche et du lointain, des directions et des frontières, la possibilité des distances et des grandeurs »[248]. Augustin Berque rappelle d'ailleurs que ces espaces en tant que *spatium* tiennent d'une racine indo-européenne – *sfe, spe, pet* – qui, signifiant à la fois *enclore* et *ouvrir*, *limiter* et *étendre*, engendra de même les mots « pas » et « passer »[249]. Autre manière de dire que, par-delà la « spatialité originaire du corps propre » et intimement imbriqué à elle, nous n'avons pas tout à fait à choisir entre l'abri, le sentier pratiqué ou l'ouverture produite devant la caverne lorsqu'il est question du premier stade de la domestication proprement humaine de l'espace. Ces espaces fondés et assemblés, à la fois enclos et ouverts, sont ceux que nos parcours déploient entre les lieux, ces ouvertures, parcours que, en tant qu'habitant, nous faisons avec notre corps, avec nos

---

[246] Commentant la philosophie heideggérienne, Jean Vioulac écrivait : « (...) il n'y a d'espace que par la fondation de localités, c'est-à-dire par une activité de localisation ». Cf. J. Vioulac, *L'époque de la technique*, ouvrage cité, p. 117.

[247] M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, p. 183. Les italiques sont de nous [J.-F.F].

[248] Cf. M. Heidegger, *Remarques sur art – sculpture – espace*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2009, pp. 24-25 ainsi que J. Vioulac, *L'époque de la technique*, ouvrage cité, p. 20.

[249] Cf. A. Berque, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000, p. 68.

pas, et au gré des passages que nous accomplissons depuis ces lieux taillés à même le monde pour nous accueillir[250]. C'est donc bien à la totalité de notre expérience que l'espace reconduit, expliquant peut-être pourquoi, originairement et jusqu'à très tardivement, le terme lui-même, tout comme celui d'intervalle ou les mesures qu'on pouvait lui appliquer, avait indistinctement une valeur temporelle marquant l'idée de laps de temps ou de durée entre les éléments d'un parcours ou entre deux moments[251]. « Laps de temps », « laps d'espace » et « rythmicité du pas » semblent bel et bien aller de pair...[252]

Les espaces sont donc bien là où nous nous tenons. Près ou éloigné, le lieu est toujours là, le pont est toujours là ; de même pour l'homme en tant qu'il habite, il n'est jamais seulement ici, « en tant que corps enfermé », il est, comme eux, en tant qu'ils sont là, toujours déjà là, « dans tout l'espace » dira Heidegger[253]. Habiter, c'est bâtir des lieux, bâtir le monde sur les franges duquel seulement la terre, « ce sur quoi et ce en quoi l'homme fonde son séjour », peut apparaître. C'est ce qu'entend le philosophe lorsqu'il affirme : « Le monde se fonde sur la terre, et la terre surgit au

---

[250] En un court article fondé sur l'analyse étymologique des termes français (*espace*), anglais (*space* ou *room*) et suédois (*rum*) et leurs origines latines (*spatium*) et sanskrit (*spray, spe*), Peter Gould mit en lumière cette tension que l'on trouve au cœur même du terme entre enclore (limiter, contraindre et contenir) et ouvrir (déployer, étendre et étaler). Cf. P. Gould, « Space and Rum : An English Note on Espacien and Rumian Meaning », *Geographiska Annaler. Series B. Human Geography*, 63, 1, 1981, pp. 1-3.

[251] Cf. A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, ouvrage cité, p. 1295 et 1868. Sur le caractère largement temporel des mesures et des noms qualifiant l'espace – par exemple les termes grecs, latins ou français *tetragyon, jugus* ou *journal* qui signifiaient à l'origine la surface du lopin de terre labourable en une journée, cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, notamment p. 76 ou G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'Occident romain (IVe s. avant J.-C./IIIe s. après J.-C.)*, Paris, Éditions Errance, 1991, p. 48-50. Eugen Weber dira même que ce genre de mesures de la terre était encore en vigueur jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale dans certaines régions françaises ! Cf. E. Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Éditions Recherches, 1983 [1976], p. 56 et 685.

[252] C'est du moins l'idée développée tant par André Leroi-Gourhan (*Le geste et la parole. Tome 2*, ouvrage cité, p. 135-137) que par Henri Lefebvre (*La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 236-238). Peut-être, dira Michel Freitag en un sens similaire, l'espace originel est-il finalement celui de la musique et de la danse qui marquent la nature des mouvements et des pulsations du temps humain, commun ? Cf. M. Freitag, *Architecture et société*, ouvrage cité, p. 17.

[253] Cf. M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, p. 188-189.

travers du monde »[254]. En somme, il n'y a d'espace que dans le fait d'habiter, d'être *dans-le-monde* et non seulement, à l'instar des choses, *à-l'intérieur-du-monde* ; il n'y a d'espace que par le ménagement et l'aménagement, le laisser-être ou le pro-duire, le soigner ou le cultiver[255]. Il n'y a de terre que par le monde – monde (*welt*) qui, dans cette perspective, est à l'homme ce que le « milieu » (*umwelt*) ou l' « habitat », termes appartenant au vocabulaire de la botanique et de la zoologie avant d'être repris par la géographie, est à l'animal. Dans un esprit déjà largement heideggérien, c'est ce qu'exprimait Robert Harrison en disant que « nous ne résidons pas dans la nature, mais dans notre relation à la nature »[256]. La manière dont nous habitons le monde qui laisse surgir la terre, notre mode de présence au monde, voilà à quoi est renvoyé primitivement, *funs et origo*, l'espace. C'est aussi en ce sens que Merleau-Ponty disait que tant l' « origine de l'espace » que l' « origine de la position spatiale » renvoient à une seule et même prise et déprise du sujet à son monde[257]. En somme, l'espace n'est jamais rien d'autre que « l'espace de l'habiter », l' « écoumène », c'est-à-dire non pas tant la « partie habitée de la Terre », ainsi que l'entendent souvent restrictivement les géographes, mais « la relation de l'humanité à l'étendue terrestre », le « rapport entre terre et monde », l'ensemble des « milieux existentiels »

---

[254] Sur la distinction entre « être-dans-le-monde » et « être-à-l'intérieur-au-monde », voir le riche commentaire de la pensée heideggérienne par Franck Fischbach, *La privation de monde*, ouvrage cité, pp. 45-53.

[255] Cf. M. Heidegger, « L'origine de l'œuvre d'art », dans *Chemins qui ne mènent nulle part,* ouvrage cité, pp. 13-98, p. 45 et 52.

[256] Cf. R. Harrison, *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, ouvrage cité, p. 287.

[257] Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 291 et 309. Ce que, dans un langage d'une rare beauté, le géographe français Éric Dardel exprimait en faisant référence à cette fameuse « épreuve » ou cette non moins fameuse « complicité dans l'être » qui se noue et demeure entre l'Homme et la Terre, et qui fera d'elle la *base*, l'ici duquel se détachera un ailleurs, et la *circonstance*, « ce qui se dresse autour de lui et maintient sa présence comme engagement dans l'Être » (*circum-stare*), de son existence au monde. Cf. É. Dardel, *L'homme et la Terre*, ouvrage cité, p. 8 et 59. Et en l'occurrence, ici aussi, le langage se souvient ; *expérience* et *épreuve* sont le même et, en leur *périple*, comportent le même *péril* : un acte, une inauguration, un mouvement hors de soi par lequel un être vivant, en particulier l'Homme, celui qui est « né de la terre » (*humus*) et en est complice, c'est-à-dire s'y entrelace inextricablement (*cum-plectere*), s'y manifeste en y édifiant le lieu d'où il surgit (*ex-sistere*), son ordre et ses ornements (*kosmos*), son costume et ses coutumes, ses parures et son attachement au fil des générations (*mundi*), ce « monde où vit l'humanité » (*terra*). Cf. A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, ouvrage cité, p. 825, 907, 1363, 1368, 1729-1732 et 3800.

ou l' « horizon existentiel » de l'humanité, selon les expressions de Radkowski et de Berque[258].

L'habiter et la vie

L'intérêt d'une telle manière de poser le problème consiste en ce qu'elle nous permet de mieux saisir le chemin de retour – de l'être à l'espace à la production/domestication de l'espace. Et cela, au risque de se méprendre sur les conceptions des auteurs que nous avons fait intervenir jusqu'ici, risque que nous assumons volontiers.

Si « être mortel », c'est « habiter », « habiter » est le fait d'un être vivant – la marque et le fait même de sa naissance, ajouteraient en cœur Merleau-Ponty et Arendt[259]. D'une vie, disons-le à nouveau, primordiale, qui est en elle-même expérience, non seulement de soi, comme être affecté, mais du monde – le monde *qui nous affecte* en notre retrait par rapport à lui et le monde *que nous sommes* dans la rencontre avec autrui. Avec Thierry Paquot, nous pourrions ainsi dire qu' « habiter », c'est l' « expérience » ou la « présence-au-monde-et-à-autrui » de l'être vivant[260]. Une expérience, donc, d'emblée spatiale, creuset d'où se déploie la dialectique du spatialisé et du spatialisant, c'est-à-dire une expérience qui nous fournit simultanément notre propre spatialité, notre situation et notre position, et la spatialité

---

[258] Cf. G.-H. de Radkowski, *Anthropologie de l'habiter*, ouvrage cité, p. 36 ; A. Berque, « Qu'est-ce que l'espace de l'habiter ? », dans T. Paquot, M. Lussault, C. Younès, *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, pp. 53-67 ou, du même auteur, « Vers une mésologie – au-delà du *topos* ontologique moderne », dans M. Wieviorka (dir.), *Les sciences sociales en mutation*, Paris, Éditions Sciences humaines, 2007, pp. 149-154.

[259] Puisque « être en vie signifie occuper un monde » (Arendt) et que la vie du « corps effectif » constitue la « préhistoire » de la subjectivité « thétique », c'est-à-dire pensante dans l'ordre de la représentation (Merleau-Ponty). Cf. H. Arendt, *La vie de l'esprit. La pensée*, ouvrage cité, p. 35 et M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 293-294 et 517.

[260] Cf. T. Paquot, *Demeure terrestre. Enquête vagabonde sur l'*habiter, Paris, Les Éditions de l'Imprimeur, 2005, p. 20.

du monde, en tant que champ de présence – mieux : de coprésence – réalisé par cette relation originaire que constitue l'existence vivante et les lieux de son déploiement : « Nous avons dit que l'espace est existentiel ; nous aurions pu dire aussi bien que l'existence est spatiale », dira en une très belle formule Merleau-Ponty[261]. D'où il y a une certaine ambiguïté dans la conception kantienne selon laquelle l'espace ne peut d'aucune manière être un « concept empirique », c'est-à-dire quelque chose « qui ait été tiré d'expériences externes »[262]. Soit pour la « révolution copernicienne » qui rapporte à l'activité synthétique du sujet les déterminations de la connaissance et témoigne de la réalité empirique, phénoménale, *et* de l'idéalité transcendantale de l'espace. Cependant, et en cela nous suivons une fois de plus les enseignements phénoménologiques qui nous apparaissent aller plus loin, c'est-à-dire en-deçà de la coupure sujet/objet une fois advenue et surtout en-deçà d'un sujet déjà constitué comme sujet de la représentation, le temps et l'espace ne peuvent pas être tout à fait des « conditions de possibilité » ou des « formes *a priori* » de ces expériences, internes et externes, puisqu'ils ne sont pas seulement présupposés, mais consubstantiels au concept d'expérience lui-même, et du reste redevables de la forme de cette expérience[263]. Dans les termes de André Pichot, nous gagnerions en précision

---

[261] Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 339. Pour une lecture stimulante de la centralité de l'espace dans la philosophie merleau-pontyienne, cf. M. Vëto, « L'éidétique de l'espace chez Merleau-Ponty », *Archives de philosophie*, 2008/3, Tome 71, pp. 407-438. Dans cette veine, Franck Fischbach écrivait : « C'est notre propre être dans le monde qui est en et par lui-même spatialisant (...) ». Cf. F. Fischbach, *La privation de mode,* ouvrage cité, p. 20.

[262] Cf. E. Kant, *Critique de la raison pure*, ouvrage cité, p. 91.

[263] Nous parlons ici d' « expérience interne » puisque c'est de cette manière que Kant saisie le problème du temps. Cf. E. Kant, *Critique de la raison pure*, ouvrage cité, p. 97-106. Notons en outre que nous parlons d'une « certaine ambiguïté » de la conception kantienne, puisque nous ne sommes pas sans savoir non plus que, ainsi que le disait Merleau-Ponty, si Kant donne parfois à penser qu'il pense lui-même le monde avant d'en faire l'expérience, en en posant les conditions *a priori*, il ne négligea pas ce que le sujet doit à l'expérience sensible, en tant qu'une des « deux sources fondamentales de l'esprit » (cf. M. Merleau-Ponty, « Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques », dans *Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques* précédé de *Projet de travail sur la nature de la perception* et *La Nature de la perception*, ouvrage cité, pp. 39-104, p. 50). « Notre nature est telle que notre intuition ne peut jamais être que sensible, écrivait le philosophe allemand, c'est-à-dire contient seulement la manière dont nous sommes affectés par les objets. [...] Sans la sensibilité, nul objet ne nous serait donné ». Ou encore : « Toute notre connaissance se rapporte en définitive à des intuitions possibles, car c'est par elles seules qu'un objet

en disant que l'espace n'est pas « forme *a priori* », mais « forme *a praesenti* » de la sensibilité et de ses déploiements : c'est d'emblée dans sa *présence*, et par le détour de ce par quoi et de ce à quoi elle est co-présente, que la sensibilité intime de l'être vivant et l'irréductible effectivité du monde se donne l'un à l'autre, l'un par l'autre, dans la distance, relative, mais irréductible, de l'être vivant à ce qui n'est pas lui[264]. Ce qui revient à dire que c'est l'expérience d'un sujet vivant, en tant qu'il est d'emblée spatiotemporel et qu'il déploie, selon les modes de son « s'y rapporter *qu'il est* », selon l'expression fameuse de Patočka, la spatio-temporalité du monde, qui est la condition *a priori*. Plus directement encore, en ce qu'en elle se loge déjà la contemporanéité de la conscience de soi et de la conscience du monde en leur effectivité, c'est-à-dire avant même d'être thématisée comme telle, en tant que « conscience », c'est cette expérience *sensible* qui est *originaire – intuitus originarius* et non *intuitus derivatus* dans la terminologie utilisée par Kant[265].

---

est donné » ; « [...] l'espace et le temps ne sont que dans le monde sensible » (cf. E. Kant, *Critique de la raison pure*, ouvrage cité, pp. 117-118, 608 et 466). En cela, sa conception constitue un jalon essentiel dans l'histoire philosophique menant à la reconnaissance de la *corporéité vivante* comme d'une « condition *a priori* de la conscience pensante », ainsi que le dira Patočka (cf. *Le monde naturel et le mouvement de l'existence humaine*, Dordrecht, Kluwer Academic Publichers, 1988, pp. 67-68). On en prendra d'ailleurs pour indice que, malgré sa certitude quant à la valeur objective des « jugements synthétiques *a priori* » de la géométrie, Kant assume la particularité non extrapolable des conditions subjectives de la sensibilité humaine (E. Kant, *Critique de la raison pure*, ouvrage cité, p. 94). Ceci dit, Patočka a bien raison de rappeler la récrimination de Goethe selon laquelle la critique de la raison mériterait d'être complétée par une critique de la sensibilité, c'est-à-dire par une réflexion concernant le caractère d'emblée organisé et compréhensible – et d'emblée relationnel, ajouterions-nous – des contenus sensoriels. Seule une telle critique de la sensibilité rendrait compte qu'il n'est finalement nulle « barrière infranchissable » entre la « forme *a priori* de l'intuition » et le « sensible concret » (Cf. J. Patočka *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, p. 58 et 80).

[264] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, Paris, Aubier, 1991, p. 114. Pichot éclaire ainsi d'un nouveau jour ce que Merleau-Ponty, déjà, nous avait appris, soit que la perception n'offre pas des vérités, comme la géométrie, « mais des présences ». Cf. M. Merleau-Ponty, « Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques », dans *Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques* précédé de *Projet de travail sur la nature de la perception* et *La Nature de la perception*, ouvrage cité, pp. 39-104, p. 45.

[265] C'est en un sens pour ainsi dire inverse que Kant, fidèle en cela à la tradition philosophique, comprend le sensible, par opposition à l' « Être suprême », Dieu en l'occurrence, seul « originaire » en ce qu'il se donne à lui-même son propre objet en lui conférant l'existence, ce que ne peut pas être l'être vivant humain en tant qu' « être dépendant » (Cf. *Ibid.*, p. 116). Disons tout de même que nous ne sommes pas sans savoir que la formule est elle-même ambiguë. Nous ne pouvons pas tout simplement renverser les termes du rapport entre l' « originaire » et le « dérivé » puisque c'est de cette dichotomie que la phénoménologie contemporaine tente de se sortir : comment penser le caractère

Ceci dit, il faut noter que cette expérience sensible n'est aucunement réductible à la pure affectation passive, la « réceptivité » fournissant une « représentation immédiate » – ce que Kant encore nomme « sensibilité » –, non plus qu'à la pure auto-affectation – ce à quoi mène, suivant Michel Henry, une phénoménologie radicale de la vie en tant qu'intériorité « pathique », s'auto-révélant dans l'épreuve de soi[266]. L'activité, pour subjective qu'elle soit, trace toujours un cercle enserrant tant ses conditions que ses résultats, matériels et éventuellement symboliques, ce qui n'exclut pas, mais au contraire appelle et fonde une compréhension du rapport sujet/objet et de son déploiement dans des formes de vie. Pour cette raison, Franck Fischbach parle de l' « activité vivante » comme d'une catégorie *transsubjective* et *transobjective*[267]. Si l'activité a une histoire et si, surtout, elle déploie des espaces, c'est justement parce qu'elle ne se résorbe pas en une pure intériorité étrangère à ses objets, ou pire, sans objet, non plus qu'elle ne serait elle-même qu'un objet posé là dans le monde : elle n'est pas plus un simple élément inséré dans une structure relationnelle préexistante qu'elle ne serait qu'un *pâtir*, ce qu'elle est par ailleurs, mais elle est aussi et du même souffle un *agir*. Elle produit, autant qu'elle accueille en elle, toujours quelque chose, objets et rapports, qui la médiatisent et la réalisent ; elle est enserrée dans les mailles de ses propres conditions de possibilités qui, en cela, ne

---

« dérivé » de l'originaire (l'Être comme monde précédant la réflexion critique d'un être-au-monde) et le caractère « originaire » du dérivé (sans être-au-monde il n'y a ni Être ni monde ni réflexion critique sur eux) ? À la fin de sa vie, Merleau-Ponty lui-même nous avertit du caractère aporétique de ce renversement et de la nécessité de penser l' « entrelacs », le « chiasme », au cœur d' « un rapport à l'Être qui se fasse *de l'intérieur de l'Être* ». Cf. M. Merleau-Ponty *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité, pp. 55-56, 210 et 265. Les italiques sont de l'auteur.

Sur la contemporanéité de la conscience de soi et de la conscience du monde et la dialectique première, vitale, comme donation de l'être et du non-être, de l'intériorité et de l'extériorité, outre les auteurs déjà cités, voir aussi H. Jonas, *Le phénomène de la vie. Vers une biologie philosophique*, Paris/Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2001 [1982, 1966] et, avant lui, M. Scheler, *La situation de l'homme dans le monde*, Paris, Éditions Montaigne, 1951.

[266] Cf. E. Kant, *Critique de la raison pure*, ouvrage cité, pp. 93-94 et 118 ainsi que M. Henry, *Incarnation*, ouvrage cité, notamment p. 122 et suiv. Pour une critique de la « réceptivité » en tant qu'elle évoque et suppose un « Soi distinct » ou en tant qu'elle comprend la sensorialité comme « décalque univoque de ce qui est », cf. respectivement M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité, p. 241 et C. Castoriadis, *Sujet et vérité dans le monde social-historique. Séminaires 1986-1987. La création humaine I*, Paris, Éditions du Seuil, p. 73.

[267] Cf. F. Fischbach, *L'être et l'acte*, ouvrage cité.

précèdent pas tant l'expérience qu'elles en sont constitutives – ainsi que de son sens pour celui qui *se découvre* comme cette expérience[268]. De la sorte, dans les termes de Paul Ricœur, « il faut dire qu'un certain *caractère d'objectivation* appartient au concept primitif [d'activité] », sans quoi nous ne saurions penser les formes et contenus de la sensibilité et de la représentation, sinon que comme des « irréalités ontologiques »[269].

C'est précisément de ce « caractère d'objectivation », impliqué et induit du concept de l'activité vivante, duquel se dégage les moments de l'appréhension sensible (et éventuellement symbolique) de la distance, de la proximité et de leurs intervalles – ce que nous nommons ici la spatialité. C'est dans et par l'activité d'un être vivant, avec ce que cela suppose comme position de retrait par rapport au monde et de nécessité de se rapporter à lui pour persister dans l'être, se reproduire, que l'espace comme dimension incontournable de toutes les formes de la coexistence trouve son fondement. Pour ceux que rebute le langage philosophique, c'est ce que André Pichot

---

[268] Nous retrouvons ici, pensons-nous, les trois « mouvements ontogéniques » de l'existence humaine thématisés par Jan Patočka, le mouvement d' « enracinement », de « reproduction » et de « percée », dit aussi « autocompréhension propre » – nommés dans un essai ultérieur les trois « mouvements fondamentaux de la vie humaine », les mouvements d' « acceptation », de « défense » et de « vérité ». Dans les deux cas, les thèmes en jeu sont les mêmes : la nécessité, pour l'être vivant humain, d'un « ajointement mutuel (*harmonia*) » avec le monde, c'est-à-dire d'un accueil en son sein par la médiation d'une solidarité et d'un agir dans le monde ; d'un « dessaisissement de soi » dans la « charge », le « fardeau » que représente la reproduction vitale et son accommodation au monde, ce que l'auteur nomme, avec Hannah Arendt, le « travail » ; et le déploiement réflexif de soi comme appréhension, par la sensibilité et, éventuellement, par la pensée discursive, du monde et des rapports qui nous y lient. C'est dans cette dernière « percée », dans cette « vérité », que *se découvre* l'être vivant que nous sommes. Cf. J. Patočka, *Le monde naturel et le mouvement de l'existence humaine*, ouvrage cité, pp. 107-124, ainsi que *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire*, ouvrage cité, p. 51 et suiv.

[269] Il va sans dire que, par cette remarque essentielle à notre propos, nous nous éloignons considérablement de la conception henryienne pour laquelle, effectivement, toutes les formes d'objectivation constituent des « irréalités ontologiques ». Fait remarquable, le subjectivisme radical de Henry rejoint, en un retournement qui n'a rien pour nous surprendre, l'objectivisme radical de la science qu'il nomme lui-même « galiléenne », en ce sens que toutes les formes de manifestation de soi, d'objectivation de soi, sont comprises comme étant irrecevables, aliénations ou chimères inessentielles selon les points de vue. Cf. l'intervention de Ricœur dans M. Henry, « La rationalité selon Marx », dans T. F. Geraets (dir.), *La rationalité aujourd'hui*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1979, pp. 116-135, p. 134. Les italiques et la parenthèse sont de nous [J-F.F.].

nomme, en termes biologiques et pour ne parler que d'une manière formelle du rapport vivant au monde, la « disjonction des évolutions » et la dialectique « séparation/relation » que constitue le processus d' « auto-constitution » du vivant, et corrélativement, de son milieu[270].

Par « disjonction des évolutions » – « évolution disjointe » ou « déphasage évolutif » –, ce que l'auteur entend mettre en lumière, c'est l'activité vitale, définitoire de l'être vivant, par laquelle ce dernier se trouve différencié, distinct, *séparé* de tout ce qui n'est pas lui, par le truchement d'une spécification ou, plus justement, d'une « canalisation » des lois physico-chimiques. Car s'il est une chose qui caractérise l'organisme vivant, c'est bien de ne pas se trouver en situation de parfaite continuité avec les processus physiques ou physico-chimiques constitutifs de son environnement immédiat. Seule la mort l'y confond ; en elle, le vivant s'indifférencie. Mais cette différenciation active et activement maintenue qui définit les êtres vivants comme entités distinctes les unes des autres et de tout ce qui n'est pas elles, ne peut jamais être conçue en tant que discontinuité radicale. Si l'être vivant, sans jamais y déroger, ne fait pas que subir passivement les « lois de la nature », il se trouve devant la nécessité d'engager une *relation* au monde, un rapport à ce qui n'est pas soi, afin de se maintenir dans sa disjonction, c'est-à-dire de se maintenir en vie. Et c'est de cette dialectique nécessaire à la reproduction de soi dans le monde qu'émerge en même temps la singularité subjective de l'organisme (le corps propre comme « sentiment de soi », « conscience sensible », « perceptive » ou « primaire »)[271] et son horizon spatial

---

[270] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité.

[271] Alors que Pichot se refuse à parler de « conscience » au niveau organique ou animal et préfère l'idée d'un « vécu » ou, dans des termes hégéliens, d'un « sentiment de soi », Raymond Ruyer, pour sa part, disait que nous n'avons aucune raison de refuser aux êtres vivants, même les plus primitifs, la « conscience de ses mouvements, comme schémas de comportement ». Pour cette raison, il caractérisait la vie organique en termes de « conscience primaire » et allait jusqu'à dire que le protozoaire « n'est pas *moins*, mais *plus* conscient qu'un homme, en ce sens qu'il est tout entier conscient, que la conscience est, en lui, coextensive à son organisme ». Cf. R. Ruyer, *L'animal, l'homme, la fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1964, p. 61, 63 et 85. Les italiques sont de l'auteur. Sans doute, cette forme de la conscience ne correspond pas à ce que nous entendons d'une manière

(son milieu, son monde) ; horizon spatial qui n'est ainsi jamais rien d'autre que cette appréhension sensible de la distance qui sépare et relie tous les étants individués avec qui cette singularité subjective coexiste et qui se déploie, à partir d'elle, comme un « gradient de proximité », une « grandeur intensive », et comme une « dimension opératoire » de son action dans le monde[272]. « Vivre spatialement et consommer pour survivre sont une seule et même chose », disait plus prosaïquement Leroi-Gourhan[273]. Car en effet, selon ses modalités diverses, dans l'échange organique, déjà, comme épreuve d'une discontinuité physico-chimique momentanément surmontée par un ensemble d'activités métaboliques, mais plus encore dans le rapport perceptif ou moteur, et dans la pluralité de ses manifestations, le rapport au monde de l'organisme laisse entrevoir un champ d'autonomie, c'est-à-dire des mécanismes d'autorégulation et des formes comportementales, des « lois éthologiques » dira Pichot, propres à l'espèce, voire à l'individu considéré. De même, et selon les mêmes lignes de saillances, c'est d'elles que, depuis ses « fissures » de la réalité physique qui n'apparaissent que par et dans l'action vivante, se découvrent l'extériorité à soi, les objets et l'horizon d'objet qui formeront son « milieu », « monde vécu » ou « monde propre », plus ou moins déployé selon ses modes d'action et les perceptions qui lui sont liées.

---

classique par l'idée de « conscience de soi », être réflexivement un objet pour soi-même, mais elle en constitue le socle en tant qu'appréhension de l'expérience elle-même et en tant qu'appréhension des contenus sensibles dont l'apparition est provoquée par l'expérience. Ce qui faisait dire à Georges Herbert Mead, dans un état d'esprit similaire, que « la conscience est de même étendue que l'expérience », c'est-à-dire que, dans un sens premier, condition de possibilité d'un « soi », elle correspond au « champ de l'expérience » en tant que « construction sélective de l'environnement ». Cf. G.H. Mead, *L'esprit, le soi et la société*, (nouv. trad.) Paris, Presses Universitaires de France, 2006, pp. 409 et 230-231. Pour sa part, Michel Freitag écrira : « [...] toute expérience est sous un mode ou sous un autre conscience de soi et d'autre chose », justifiant par là de parler de « conscience organique » (« cellulaire » ou « végétative »), de « conscience sensible » (« perceptive » ou « sensori-motrice ») et, à un niveau supérieur, impliquant l'idée classique de conscience de soi, de « conscience conceptuelle » (ou « symbolique »). Cf. M. Freitag, « La conscience », *Cahiers de Recherche du Groupe Interuniversitaire d'Étude de la Postmodernité (GIEP)*, n. 18, Séminaire du 16 avril 1993.

[272] Cf. G. Simondon, *Cours sur la perception (1964-1965)*, Paris, Les Éditions de la Transparence, 2006, p. 292 et 303.

[273] Cf. A. Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole. Tome 2*, ouvrage cité, p. 179.

Dans la même veine, le biologiste suisse Adolf Portmann affirmait :

> La "relation au monde" indique que l'organisme est un centre d'activité propre, qui à la fois façonne des impressions venues du milieu environnant pour en faire des parties de sa propre vie intérieure, et agit également au-delà de ces limites corporelles dans le milieu environnant, qu'il soit animé ou inanimé, et qui modifie certaines parties de ce milieu environnant pour en faire pour ainsi dire sa propriété[274].

Mais encore, notre formule est imprécise. L'extériorité à soi, les objets et l'horizon d'objet *ne se découvrent pas* en tant que tel, dans une sorte d'objectivité qui précèderait sa « réception » ou son « enregistrement ». Ils apparaissent, pour ainsi dire, sont objectivés ou institués par un être qui, à la fois autonome, c'est-à-dire *individualisé* par les normes biologiques et éthologiques propres à son espèce, et dépendant, c'est-à-dire, sous le sceau du *besoin*, nécessairement tenu d'entretenir un rapport à ce qui lui est extérieur, les constitue par ses propres actes d'auto-constitution par lesquels il discrimine, sélectionne, interprète ce qui l'affecte, harnache des flux sensoriels en perception, et éventuellement coordonne des gestes[275]. L'être vivant n'entre pas en relation avec des objets déjà constitués comme tels, mais avec ce que von Uexküll nommait des « porteurs de signification », c'est-à-dire avec des éléments de la réalité physique qui, mis en rapport avec un sujet vivant, acquièrent une signification en vertu des formes subjectives de leur appropriation (la visée intentionnelle de toute activité vitale ou, à un niveau supérieur, de tout

---

[274] Cf. Adolf Portmann, *Zur Philosophie des Lebendigen*, in Fritz Heinemann (Hrsg.), *Die Philosophie im XX. Jahrhundert : Eine enzyklopädische Darstellung ihrer Geschichte, Dlsziplinen und Aufgaben*, Stuttgart, Klet, 1959, pp. 410-440, p. 419, cité et traduit par R. A. Stamm, « L'intériorité, dimension fondamentale de la vie », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVII, 115, 1999, pp. 55-73, p. 57.

[275] La (bio)logique dialectique de la « séparation » et de la « relation » de Pichot, Jonas la comprenait déjà en effet comme dialectique de la liberté et de la nécessité sous la forme du rapport entre l'*individualité* de l'être qui a son propre être à sa charge, ou dont l' « existence est un accomplissement », et du *besoin*, « à savoir le besoin d'un auto-renouvellement constant, et par là le besoin de la matière requise par ce renouvellement, et par là le besoin du "monde" ». Cf. H. Jonas, « Les fondements biologiques de l'individualité », *Études phénoménologiques*, 23-24, 1996, pp. 99-130, p. 111 et 113.

comportement) et des structures corporelles (perceptives ou motrices) mises en œuvre dans l'activité appropriative. Et de même des relations entre les objets et de l'horizon d'ensemble qu'elles formeront, en tant qu'horizon spatial – « cercle fonctionnel » qui, alliant perception et action, constitue un véritable « cercle de signification »[276]. André Pichot parle à cet égard d' « activité herméneutique » ou d' « herméneutique première » pour faire référence à cette appropriation « significative » (on dirait peut-être mieux « signitive ») constitutive des objets de l'expérience[277]. Les conditions de possibilités de l'expérience sont donc bel et bien les conditions de possibilité des objets de l'expérience, ainsi que le répètent inlassablement les kantiens, mais c'est ici la subjectivité vivante concrète qui, en tant qu'elle expérimente, phénoménalise, objective par découpage, captation, interprétation, ce qui pour elle a du « sens », en constitue le socle phénoménologique[278], et dont le moment « transcendantal »,

---

[276] Cf. J. von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, ouvrage cité, p. 93 et suiv. Dans sa critique de la biologie contemporaine, et notamment de son utilisation abusive de la notion d' « information », Castoriadis défend une position absolument similaire : en tant que « pour soi » auto-finalisé, le vivant crée chaque fois son « monde propre » qui est un « monde de représentations, d'affects et d'intentions », dira-t-il. Cf. C. Castoriadis, *Sujet et vérité dans le monde social-historique*, ouvrage cité, pp. 55-77 et 83.

[277] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 96 et suiv. « La vie organique se présente donc comme le déploiement d'un rapport au monde qui implique en même temps autonomie et dépendance, la médiation entre ces termes étant alors assurée par un rapport de « représentation » ou de « connaissance » », disait à ce propos Michel Freitag. Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1. Introduction à une théorie générale du symbolique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, p. 138.

[278] Une telle posture nous aide à prendre la mesure de l'importance d'un philosophe néo-kantien comme Ernst Cassirer. Tant dans *La philosophie des formes symboliques* que dans son *Essai sur l'homme*, synthèse hautement vulgarisée parue quinze ans après la publication du troisième tome de son *opus magnum*, l'auteur a été appelé à reconnaître que « l'activité spirituelle la plus noble et la plus pure que la conscience connaisse est conditionnée et médiatisée par certains modes de l'activité sensible » ou, dit autrement, qu'à partir de la « masse chaotique des sensations », la perception possède déjà un « caractère de « représentation » », c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans l'ordre du « sens », du « travail sélectif » de la conscience. D'une manière explicite, d'ailleurs, ce que Pichot nomme l' « activité herméneutique » se trouve reconnue comme telle dès les niveaux de l'expérience organique et animale, amenant l'auteur à parler du « vécu primaire de l'espace » comme de la « spatialité de l'étant-disponible », dans les mots du Heidegger de *Être et temps* qu'il reprend à son compte, du corps propre comme du « plan de référence originaire » de l' « expérience sensible », non moins que d' « espace organique » et d' « espace perceptif » – « espaces d'action » communs à l'homme et à l'animal et sous-jacents au « monde proprement humain de l'espace » : l' « espace symbolique », tantôt nommé « intuitif », « représentatif », « systématique » ou « conceptuel ». Cf. *La philosophie des formes symboliques. 1. Le langage*, ouvrage cité, p. 30 et 161 ; *La philosophie*

pourrait-on dire, ne loge nulle part ailleurs que dans la totalité de son développement « historique » – « phylogénétique » ou « évolutif » dans le langage de la biologie – où se recueillent sous la forme de genres et d'individus différenciés tous les moments de sa manifestation[279]. « La culture des cinq sens est l'œuvre de toute l'histoire passée », écrivait en ce sens Marx en parlant de l'être humain[280]. D'où, peut-être, les ambiguïtés épistémologiques qui déchirent la pensée occidentale depuis des millénaires : le sujet arrive toujours dans un monde déjà (historiquement) institué en même temps que c'est lui qui, par son rapport au monde, l'institue (le phénoménalise ou l'objective) ; de même que le sujet ne précède pas l'expérience du monde comme une entité autosubsistante, mais s'institue lui-même par et dans les rapports qu'il engage et qui l'engagent dans des voies à la fois déterminées (parce qu'instituées dans le genre qu'il reproduit) et contingentes (parce que redevable des rapports instituants que sa singularité, non moins que sa coexistence avec d'autres singularités, manifestent).

---

des formes symboliques. 2. La pensée mythique, ouvrage cité, p. 56 ; *La philosophie des formes symboliques. 3. La phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, pp. 172-173 et 182 ; *Essai sur l'homme*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 67 et suiv. Qu'on nous permette d'esquiver le débat proprement exégétique qui consiste à se demander si Cassirer, membre éminent de l'École de Marbourg, subordonne ce fondement esthétique à la représentation conceptuelle, comme on aurait tendance à le penser avec Merleau-Ponty, ou s'il consent à concevoir une certaine autonomie à ce fondement.

[279] Nous ne sommes pas sans savoir que, selon les acceptions les plus courantes, nous abusons au moins autant du langage en parlant de développement « historique » de la vie que lorsqu'on réduit cette genèse continuée à la pure et simple « évolution », au sens darwinien, c'est-à-dire au sens de mutations aléatoires et de hasards adaptatifs. Notre remarque pourrait valoir aussi pour l'usage des termes « signification » ou « sens », répudiés dans la biologie normale, mais alors il faudrait se résoudre à être éternellement inscrit dans une contradiction performative rédhibitoire : d'où vient celui qui parle s'il refuse à la vie une capacité à faire sens et une histoire, au sens minimal d'une accumulation dans la durée ? Nous souscrivons entièrement à cette proposition de Georges Canguilhem : « La prétention de la science à dissoudre dans l'anonymat de l'environnement mécanique, physique et chimique ces centres d'organisation, d'adaptation et d'invention que sont les êtres vivants doit être intégrale, c'est-à-dire qu'elle doit englober le vivant humain lui-même ». D'où, plus loin, il dénoncera « l'insuffisance de toute biologie qui, par soumission complète à l'esprit des sciences physico-chimiques, voudrait éliminer de son domaine toute considération de sens ». Cf. G. Canguilhem, « Le vivant et son milieu », dans *La connaissance de la vie*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2003 [1992, 1965], pp. 165-197, pp. 196-197.

[280] Cf. K. Marx, *Manuscrits de 1844*, ouvrage cité, p. 151.

Pour cette raison, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens de Henri Lefebvre, lequel, nous l'avons dit, avait marqué l'importance de prendre le corps « avec l'espace, dans l'espace, comme *générateur (producteur) d'espace* »[281]. À ceux qui ne voient dans l'expression lefebvrienne de « production de l'espace » qu'une énième manière de négliger, voire de nier l'objectivité des déterminations spatiales[282], il faut rétorquer que celle-ci ne ferait effectivement aucun sens si elle ne plongeait pas d'ores et déjà ses racines dans une compréhension de la « générescence » de l'objectivité elle-même dans et par l'activité vitale, puis symbolique – ce que Michel Freitag nomme un « rapport d'objectivation »[283]. S'il y a « production de l'espace », et ce, dès l'émergence de la vie, c'est précisément parce que c'est dans la dynamique même du vivant, dans la « transcendance » ou « l'autotranscendance du vivant » selon l'expression de Hans Jonas, que se loge les premiers moments d'une distinction réelle entre intérieur et extérieur[284]. Et de là, de l'extériorité les uns aux autres des étants qui coexistent et qui, par leurs relations, déploient des rapports spatiaux. D'où d'ailleurs les déterminations spatiales premières sont, d'une manière inhérente, des déterminations « biomorphiques »[285]. Les formes, les symétries, les girations, les

---

[281] Cf. H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 468. Les italiques sont de nous [J.-F.F].

[282] Pour une critique de la perspective en termes de « production de l'espace », cf. notamment P. Claval, « La géographie culturelle et l'espace », dans J.-F. Staszak (dir.), *Le discours du géographe*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 119-144, p. 134-135. Pour une indication de l'importance de la réception des idées lefebvriennes dans le monde anglo-saxon depuis la traduction de *La production de l'espace* en 1991, et pour sa critique, cf. T. Unwin, « A Waste of Space ? Towards a Critique of the Social Production of Space », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 25, 1, 2000, pp. 11-29.

[283] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, pp. 127-169.

[284] Cf. H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité, p. 93.

[285] L'expression est d'Henri Lefebvre (cf. *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 265). Sans entrer dans les détails d'une polémique qui origine de la publication même de cet ouvrage, disons néanmoins que cet ancrage de la problématique (et de la conceptualité) lefebvrienne de la « production de l'espace » dans l'activité vitale, « sensible » ou « pratico-sensible », et ses déploiements historiques (il n'est d'ailleurs à ce propos que de relire *Métaphilosophie*, Paris, Éditions Syllepse, 2000 [1965]), curieusement négligé tant chez ses zélateurs que chez ses contempteurs, devrait déjà et sans autre forme de procès discréditer toutes les accusations de réductionnisme économiciste ou techniciste auxquelles elle a été soumise. Pensons notamment à André Frémont qui, dans la géographie française, a été l'un des protagonistes largement suivis de cette disgrâce (cf. A. Frémont, *La région, espace vécu*, ouvrage cité, p. 258) ou encore à tous ceux qui ont repris à leur compte la critique heideggérienne selon laquelle « l'essence du matérialisme se cèle dans l'essence de la technique », c'est-à-dire selon laquelle les catégories marxiennes comme celle de « production » ne constitueraient qu'une étape

directions, les orientations, les localisations, les intervalles, etc., avant que d'être symbolisées, et plus longtemps encore avant que d'être abstraites dans des représentations idéales formelles, ne sont telles que parce qu'elles sont construites et qualifiées comme telles par les rapports sensori-moteurs de l'être vivant dont l'auto-appréhension, sous la forme primaire du ressentir et de l'intentionnalité, se déploient jusqu'aux formes complexes de ce que Merleau-Ponty nommait le « corps habituel », ce « schéma corporel » dûment consolidé issu de la stabilisation des « circuits sensori-moteurs » – et de l'intégration des « schèmes intentionnels de comportement », pourrait-on dire dans un vocabulaire qui n'appartient pas au philosophe français[286]. Selon lui, du reste, ce n'est qu'à cette condition que, en surplombant le « milieu syncrétique où l'animal vit comme en état d'extase », l'horizon spatial peut être appréhendé comme totalité, permettant de saisir à la fois notre propre forme et notre propre volume – notre « spatialité interne » dira Pichot – et l'ensemble des relations que la forme même de notre action – notre « spatialité externe » – déploie[287]. Notons au passage que l' « extase » animale est cependant toute relative. Sûrement, comme tout vivant, à des degrés divers, il « s'extasie », en quelque sorte, se perd à l'extérieur de lui-même, et c'est une formule absolument

---

supplémentaire, et décisive, de la mise en disposition du monde par un sujet conquérant incapable de reconnaître son « être-au-monde » primordial (cf. M. Heidegger, *Lettre sur l'humanisme*, Paris, Aubier, Montaigne, 1964, p. 105). Certains iront même jusqu'à détourner le sens de la proposition lefebvrienne, parlant d'une « étrange rhétorique de la création de l'espace » (sic), afin d'en dénoncer le refus de la naturalisation des faits sociaux (cf. Paul Claval, « Le territoire dans la transition à la postmodernité », *Géographie et cultures*, no. 20, 1996, pp. 93-112, pp. 95-96) ! Nous ne nous pensons pas pour notre part particulièrement charitable dans l'interprétation du texte de Lefebvre en y voyant plutôt l'assomption de ce que Franck Fischbach nomme une « ontologie de l'activité » qui, de Aristote à Marx dira l'auteur, tente de comprendre l'activité ou le produire, autrement que comme action d'un sujet sur un objet, mais comme engendrement du sujet et de l'objet, comme dialectique de la subjectivation et de l'objectivation (cf. F. Fischbach, « L'ontologie de l'activité : au-delà de la métaphysique de la subjectivité ? », dans S. Haber (dir.), *L'action en philosophie contemporaine*, Paris, Ellipses Éditions Marketing, 2004, pp. 61-75). Sur cette dialectique de la subjectivation et de l'objectivation, dans une perspective sociologique, cf. aussi Jean-Guy Lacroix, « Sociologie et transition millénariste : entre l'irraison totalitaire du capitalisme et la possibilité-nécessité de la conscientivité », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 30, 1998, pp. 79-152.

[286] Sur le concept de « schèmes intentionnels de comportement », repris puis étendu depuis Piaget, cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, pp. 142-148.

[287] Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 103 et A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 107 et suiv.

judicieuse. Il exhale, exsude, il s'exalte et s'exulte, il explore, exprime et s'exprime, expose et s'expose ; il jaillit, se déploie dans des formes et déploie ses formes, il projette et se projette, et en son genre, peut-être, au sens des existentialistes, il est projeté. Il est projeté en ce sens que tout en provenant de lui, il est étranger au monde, *séparé* ou *disjoint* ; étranger (*extraneus*), donc extérieur au monde, logé ou lové en une intériorité de laquelle, cependant, il doit sortir, à partir de laquelle il doit étreindre le monde, pour être. Et par cette étreinte, il existe, et le monde existe ; ils font corps et cela, diront certains, parce qu'ils sont faits de la même « chaire »[288]. Hors de lui, hors de soi, il rencontre et de cela, il n'a pas le choix. Inachevé en lui-même, d'un inachèvement « inobjectivable » et fonction de l'être qu'il est, dira Pichot – du protozoaire à la plante ou de l'insecte au mammifère, on ne souffre pas du même manque –, il doit perpétuellement et de manière toujours recommencée trouver confirmation de son être, satisfaction à son manque[289]. Et par cela, il jouit de ce qu'il est. D'où l'animal ne fait pas qu'ingérer des nutriments ou que broyer des aliments, ses muscles ne font pas que déplacer ses membres, la lumière ne fait pas qu'affecter ses rétines et impulser des flux cérébraux : il mange, il goûte, il court, il voit et regarde, dira Freitag[290]. D'où il « invente » et « apprend », encore une fois à des degrés divers, des manières d'être, des manières de faire, depuis ce qu'il a hérité de la genèse réelle de son espèce ou de sa propre histoire et que la notion d' « instinct », en ce qu'elle a de programmatique, rend d'ailleurs très mal[291]. Et d'où aussi, ce qu'il

---

[288] Cf. M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité.

[289] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 99.

[290] M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, p. 136.

[291] « L'instinct est thématique, dominé par le sens confus de « valences » », disait à ce propos Raymond Ruyer et cela, en ce sens qu'il ne se résume pas à un ensemble d'activités aveugles, stéréotypées, purement et simplement mécaniques, mais implique d'emblée, dans sa constitution comme schèmes moteurs par exemple autant que dans sa mise en œuvre comme comportement, une visée et la médiation de signaux « expressifs », des « gnosies », c'est-à-dire des déclencheurs qui ont un « sens » pour l'organisme. L'exemple que fournit l'auteur est éloquent : « Quand on enlève même plusieurs pattes à des insectes, ils continuent à se déplacer avec celles qui restent en coordonnant leurs mouvements d'une façon nouvelle. Dans le cas limite où toutes les pattes ont été enlevées, il arrive qu'ils se déplacent en mettant en œuvre leurs mandibules ». Aussi ajoutera-t-il : « *L'idée de manœuvre domine chaque manœuvre, qui domine elle-même les schèmes moteurs* ». Cf. R. Ruyer, *L'animal,*

reproduit, ce n'est pas seulement « la vie » en lui, l'organicité de sa condition, mais les formes mêmes par lesquelles et à travers lesquelles celle-ci se manifeste. « L'animal qui ressent s'efforce de se préserver comme ressentant, et non simplement comme une entité métabolisante, c'est-à-dire qu'il s'efforce de préserver l'activité même de ressentir : l'animal percevant s'efforce de se préserver comme une entité percevante, etc. », disait Jonas[292]. D'où, donc, d'une certaine manière, par ses actes, dans ses actes, dans et par la satisfaction de ses besoins organiques et expressifs, il se perd hors de lui, imbibé dans le fait d'exister, dans l'acte. Mais cette extase par laquelle il se révèle comme être vivant et, ce faisant, étale des espaces à proportion de la subjectivité (sensori-motrice) qu'il est, est toujours elle-même ressaisie de diverses manières. Par son corps, déjà, qu'il sent ou ressent jusque dans sa forme et jusque dans son mouvement, ce que d'aucun nommeront sa « conscience cénesthésique », par sa familiarité avec l'horizon que ses sens et ses déplacements lui font entrevoir, pressentir et parcourir, par son attention ou sa vigilance à laquelle il est assujetti compte tenu de son intention subjective, le « syncrétisme » de son milieu est toujours déjà minimalement, au moins momentanément, « survolé » dans le « survol » de ses propres actes intentionnels[293]. Et par l'interférence, le contact, voire la rencontre des uns et des autres par lesquels tous s'effleurent, se touchent, se sentent, s'aperçoivent, s'entraperçoivent ou se flairent – en tous les cas se reconnaissent à travers les

---

l'homme, la fonction symbolique, ouvrage cité, pp. 49-50 ainsi que 173 et suiv. Les italiques sont de nous [J.-F.F].

[292] Cf. H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité, p. 117.

[293] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, p. 143. Ailleurs, le même auteur dira : « On ne peut pas [...] détacher la sensibilité d'une modalité quelconque de retour à soi-même » (cf. « La conscience », article cité, p. 29). Cette idée d'un « survol » est empruntée à Ruyer pour qui la « conscience primaire organique » est déjà « survol absolu » des « caractères thématiques ». Cf. R. Ruyer, *L'animal, l'homme, la fonction symbolique*, ouvrage cité, p. 143. On trouve une idée analogue chez Pichot, à partir de la distinction entre la « saisie » ou le « survol » que le « vécu » a de lui-même – ou mieux, *est* en lui-même – et la « conscience » de ce vécu comme « entité spatiale : *le corps* ». A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 47. On peut même faire l'hypothèse que, chez un auteur aussi peu enclin à souscrire à la dialectique hégélienne que Michel Henry, c'est ce caractère indépassable de « survol » que la vie est à elle-même, qui lui fait penser que son « immanence originaire » est toujours déjà en train de se perdre dans l'extase mondaine. Cf. M. Henry, *Incarnation*, ouvrage cité.

« mondes perceptifs » et les « mondes actifs » qui leur sont pourtant propres[294] –, et dont les entrecoupements par signaux interposés les font se coïncider en « un véritable rapport de connivence et de coappartenance ontologique »[295]. Néanmoins, pénétrés qu'ils sont de l'actualité de la satisfaction de leurs besoins, appréhendant l'extériorité à soi et leurs objets comme les termes objectifs et ponctuels de leur intentionnalité, il ne semble pas que les vivants habitent un « champ objectif unifié »[296].

Sans conteste, l'expression « appréhension sensible de la distance, de la proximité et de leurs intervalles » par laquelle nous venons de définir la spatialité comme acte vivant, demeure vague et indéterminée. C'est qu'elle ne se rapporte que d'une manière générale à tous les types de rapport vivant au monde. Pour les formes les plus simples de la vie organique, et jusqu'aux végétaux, vraisemblablement, puisqu'elle coïncide en quelque sorte avec la surface sensible de l'organisme et, le cas échéant, avec le champ actuel de ses mouvements, l'expérience de la distinction entre intérieur et extérieur, irréductible, demeure néanmoins minimale. À ce niveau, la vie habite, sous le mode de la pure contiguïté et de la simple différenciation physico-chimique, ce qui peut bien apparaître comme un « milieu immédiat », selon l'expression sous forme d'oxymore de Jonas[297]. Il semble d'ailleurs que c'est à ces formes premières

---

[294] Cf. J. von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, ouvrage cité.

[295] Cf. Jean-François Filion, *Sociologie dialectique. Introduction à l'œuvre de Michel Freitag*, Montréal, Éditions Nota Bene, p. 107. Nous ne nous y attarderons pas outre mesure, mais notons que cette idée, toute « renaissante », que Michel Freitag expose, permet de dépasser l'idée selon laquelle, puisque les « mondes vécus » ne s'emboîtent pas dans un espace géométrique formel et unitaire, il faut en déduire qu'ils sont pour ainsi dire incommunicables, intraduisibles, inqualifiables les uns pour les autres. Pour Freitag, au contraire, ces derniers « ne forment pas des bulles ou des isolats incommensurables, ils sont étroitement entrelacés les uns dans les autres non seulement objectivement mais aussi phénoménologiquement, formant ainsi déjà largement un monde commun aux différentes espèces ». C'est le « monde de la vie » ou, mieux encore, le « monde des vivants ». Dans le même sens, ailleurs, Freitag disait que, précisément, c'est l' « interstructuration » de toutes les « places » que les divers vivants occupent qui « est l'espace même du monde ». Cf. M. Freitag, « La nature de la technique », dans *L'oubli de la société*, ouvrage cité, p. 334 et *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, ouvrage cité, p. 317.

[296] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome II*, ouvrage cité, p. 373, note 16.

[297] Cf. H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité, p. 112 et 114.

que se rapporterait le mieux l'idée d'un syncrétisme extatique. « Ceci n'est pas moi », ainsi que le dit Pichot, voilà sans doute la forme originelle de coexistence, c'est-à-dire la première forme d'expérience de soi et de signification du monde objectif[298]. Puis, avec la complexification du vivant, la constitution d'un système nerveux, vestibulaire, musculaire, la mise en place de structures morphologiques diverses, par les formes aussi multiples que les espèces vivantes elles-mêmes de modalités et de champs sensoriels, proprioceptifs et extéroceptifs, dans l'horizon d'un besoin, d'un désir, d'un appétit, d'une émotion qui fait tendre vers ou qui fait fuir, par exemple, se déploient à la fois des formes coordonnées d'activités, des modes d'appréhension sensible de plus en plus différenciés et des schémas spatiaux plus ou moins complexes et consolidés selon les espèces[299]. Le saut est immense, d'ailleurs, qui, par-delà les cinèses et tropismes que Simondon considérait déjà plus comme des formes originaires d'exploration que comme de strictes réactions orientées, nous fait passer au comportement locomoteur, véritable « organisateur spatial en chaque espèce sensible » en ce qu'il suppose l'articulation des mouvements intentionnels, l'organisation des données sensorielles dans les termes de ces activités motrices non moins qu'un centre d'intégration et de coordination pour la mise en acte de la visée d'appropriation objective constitutive du comportement[300]. Par là, la distance est plus

---

[298] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 100.

[299] La notion de « schéma spatial » se trouve dans l'œuvre de von Uexküll, par exemple lorsqu'il montre que, par-delà les modes perceptifs prédominants selon les espèces (olfaction, audition, vision, etc.), il semble que la sphère kinesthético-tactile ou haptique – que Patočka considère comme le fondement de « l'appareil d'enracinement originaire » qu'est le corps (Cf. *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, p. 60) –, couplage des « pas d'orientation » inscrit en mémoire depuis le mouvement et des « signes locaux » que produit le toucher, soit prépondérante dans la structuration de l'espace de l'action. Il en fournit notamment l'exemple à partir de la taupe qui retrouve son chemin malgré la destruction des couloirs qui conduisaient à l'endroit où elle avait été dressée à se rendre. Cf. J. von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, ouvrage cité, p. 30 et suiv. et p. 68 et suiv. Dans un esprit cognitiviste, on parlerait sans doute à ce propos de « représentations spatiales », de « cartes spatiales » ou de « mémoire topographique ».

[300] Sur le comportement moteur comme « organisateur spatial », cf. H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité, p. 162. Sur la question des cinèses et des tropismes comme formes primaires d'exploration, cf. G. Simondon, *Cours sur la perception (1964-1965)*, ouvrage cité, p. 99 et suiv. L'auteur développe cette idée à l'encontre des thèses classiques, mécanistes, de la biologie, lesquelles comprennent les activités vitales comme de simples réactions aux conditions extérieures, et notamment aux stimulations sensorielles. Au contraire, selon lui, aussi primitives, sinon plus primitives encore que

qu'éprouvée, si nous pouvions nous exprimer ainsi, plus que sentie ou ressentie ; perçue, voire parcourue, dans les termes de l'activité intentionnelle, elle est d'emblée qualifiée, marquée du sceau des actions et des interactions qui la déploient comme le corrélat d'une intentionnalité de plus en plus intensément exprimée et ressentie, c'est-à-dire vécue comme telle. *La distance n'est pas un vide à remplir par le biais d'une mesure, un désert des sens ou un désert du sens, mais au contraire une différenciation significative que l'être vivant habite par déploiement perceptif ou moteur, sensoriel ou comportemental.* D'ailleurs, tout comme les odeurs, les sons ou les couleurs, le jeu de la distance, de la proximité et de leurs intervalles, appréhendé comme tel et souvent imprégné comme tel par le biais de marqueurs chimiques, olfactifs, acoustiques ou visuels, fait « signe » à qui l'expérimente. Un pas de trop, et voilà l'oiseau qui s'envole...[301]

Nous devons notamment à Jean Piaget d'avoir mis en lumière cette « construction sensori-motrice » des relations spatiales, lui pour qui l'espace ne se comprend pas en

---

les réactions, des « conduites autocinétiques » témoignent des « manifestations spontanées » de l'organisme – émission de pseudopodes par l'amibe ou oscillation sans stimulation de l'hydre, par exemple. Il parlera à ce propos de « mouvements brownoïdes », par analogie avec les mouvements browniens aléatoires des particules, en marquant bien leur différence fondamentale : les tropismes, mais plus encore les cinèses, relèvent « d'initiatives absolues et discontinues de l'organisme, sans rapport avec le milieu ». Ainsi, avant même le comportement locomoteur, cette spontanéité de conduite donne à penser l'hypothèse selon laquelle « la motricité précède la sensorialité ». Et en ce sens, nous pouvons effectivement penser que si le comportement sensori-moteur *organise* l'espace, c'est-à-dire structure ou construit des relations objectives, c'est depuis le fond d'un « milieu immédiat », fond d'autant plus primitif qu'il est donné dans la simple aperception d'une extériorité à soi, d'une « grandeur intensive de proximité », dans les mots de Simondon, qui n'est finalement jamais rien d'autre qu' « une dilatation de mon champ de présence », dans les termes de Merleau-Ponty (cf. *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 351).

[301] Cette « imprégnation » ne se joue d'ailleurs pas à sens unique, de l'animal à son lieu de déploiement, mais s'inscrit aussi chez plusieurs espèces, et souvent très précocement, dans l'autre sens, comme identification « du monde comme lieu de rencontre de l'autre : le « territoire » », dira Merleau-Ponty en commentant Ruyer et Lorenz. Cf. M. Merleau-Ponty, *L'institution. La passivité*, ouvrage cité, p. 52. C'est là, évidemment, qu'origine toute la problématique de la « territorialité animale », qui gagnerait selon nous à être comprise phénoménologiquement comme rapport indissoluble, chez certains animaux, de la « conscience » de l'entour, médiatisé par le rapport aux congénères et aux objets intentionnels, et de son empreinte au cœur même du comportement, plutôt que comme strict mécanisme de régulation des populations, ou pire encore comme défense instinctive d'une (soi-disant) « propriété » naturelle.

dehors de la construction des objets et de leur permanence selon la dialectique de l' « accommodation » (à l'objet) et de l' « assimilation » (au sujet). À travers ce qu'il nommait la double dynamique de « structuration du champ spatial » et de « désubjectivation ou consolidation spatiale », coordination de schèmes sensori-moteurs permettant la construction de relations stabilisées et décentrement de ces relations par rapport à l'activité propre, c'est sans plus ni moins à la constitution réciproque du sujet et de l'objet par le biais d'une activité de mise en rapport que nous sommes reconduits. Et par là même, depuis les « espaces organiques » (sensoriel, postural, préhensif, etc.), à la générativité des formes spatiales : « topologique » d'abord, espace ou plutôt espace*s* qualitatifs *vécus* fondés sur les faisceaux perceptifs fuyants qui prolongent l'activité et redevables des propriétés des objets explorés et de leurs relations élémentaires (rapports de voisinage, de séparation, d'ordre, d'entourage, de continuité ou de discontinuité, etc.) ; puis « projective », c'est-à-dire *perçue* dans la constance des formes et des qualités objectives, et coordonnée, selon les moyens d'appréhension mis en œuvres (olfaction, vision, audition, écholocation, etc.), en fonction d'un point de vue ; « perspective », éventuellement et enfin, comme espace représenté ou *conçu* sur la base d'un système de références indépendant du sujet dans lequel il est lui-même compris, et se comprend lui-même, à titre d'élément. Si tous ne s'accordent pas sur les modalités, les rythmes et l'universalité du fonctionnement de l' « intelligence sensori-motrice » tel que nous le donne la perspective piagétienne[302], l'idée même que l'espace, en tant que « propriété de l'action », soit « le produit d'une interaction entre l'organisme et le milieu, dans laquelle on ne saurait dissocier l'organisation de l'univers perçu de celle de l'activité propre », ainsi que l'écrit Piaget, semble néanmoins difficilement contestable dès lors que l'on récuse les oppositions frontales et symétriques de

[302] Pour une perspective critique provenant de la nouvelle psychologie de l'enfant, voir la synthèse de O. Houdé, *La psychologie de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005. Pour une critique de l'universalité des « stades de développement de l'enfant », cf. déjà M. Mauss, « Débat sur les rapports entre la sociologie et la psychologie », dans *Œuvres 3. Cohésion sociale et division de la sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, pp. 298-302.

l'empirisme et de l'innéisme et que l'on inscrit la dynamique constitutive du sujet et de l'objet dans une perspective génétique[303]. Jean-Luc Petit ira même jusqu'à montrer

[303] Au sens de genèse, évidemment, et non au sens de la biologie moléculaire. Cf. J. Piaget, *La construction du réel chez l'enfant*, ouvrage cité, p. 183, 189, 309 et suiv. Notons tout de même que des auteurs comme Erwin Panofsky ou Pierre Francastel, entre autres et de diverses manières, sont de ceux sur qui nous pourrions nous appuyer pour questionner l'universalité des phases piagétiennes du développement de l'enfant menant aux trois espaces (topologique, projectif et perspectif), et particulièrement cette idée de construction, par l'activité sensori-motrice puis par l'activité de représentation, de l'espace perspectif *euclidien* (sur la représentation euclidienne comme représentation, construite, mais naturelle, de l'espace, cf. J. Piaget et B. Inhelder, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, PUF, 1948 [1947]). Chacun à leur façon, ils ont en effet montré que la perspective linéaire telle qu'on la connaît depuis la Renaissance, ne consiste pas dans la découverte d'une vérité de la perception qui nous donnerait enfin accès à la réalité telle qu'elle est (ou telle qu'elle est véritablement perçue), mais revêt le caractère d'une construction lente, à la fois méthodique et chaotique, d'une « forme symbolique » (Panofsky) ou d'une nouvelle représentation de l'espace issue d'une « intuition inédite du monde » (Francastel). Bien sûr, ici, il faudrait distinguer la *perspectiva naturalis* (ou *communis*) et la *perspectiva artificialis* (ou *grammica*). C'est cette dernière qui, par sa codification de la représentation picturale à partir d'un point de vue unique et immobile (la pyramide tronquée et la fenêtre, la *veduta*, d'Alberti par exemple) accompagna, sur plusieurs siècles et ceci dit indépendamment de l'investissement « mythique » dans la « continuité psychologique » des œuvres, la représentation géométrique d'un espace unifié, vide et continu. Toutefois, loin de reconduire à la vision psychophysiologique, elle en constitue plutôt sa radicale abstraction : la vision humaine « naturelle » est au contraire binoculaire et toujours en mouvement (d'où, peut-être, la multiplicité des techniques perspectivistes renaissantes). Il semble d'ailleurs que tout l'enjeu de l'appellation de l'espace perspectif *euclidien* réside dans la question de savoir à quel Euclide nous faisons référence : l'Euclide de l'optique des Anciens, qui théorisa en l'axiomatisant la *perspectiva naturalis* et son champ visuel sphéroïde, ou l'Euclide des modernes qui, comme le montra Panofsky, en abandonnant dans les traductions renaissantes le huitième théorème selon lequel les grandeurs visuelles ne sont pas seulement déterminées par l'éloignement des objets, mais par la mesure de l'angle visuel, donna forme à une perspective plane plutôt qu'angulaire ? C'est en se référant au premier Euclide que Francastel pourra dire de la perspective du Quattrocento qu'elle est « plus encore scénographique qu'euclidienne » et donc, de ce point de vue, que l'espace euclidien piagétien, celui dans lequel, au stade de la représentation de l'espace, l'enfant se situe lui-même comme un objet parmi d'autres, est très mal nommé lorsqu'il est dit se rapporter à la construction d'une intuition perceptive d'un espace naturel. Pendant des millénaires, des premiers hominidés aux hommes de la Renaissance, on peut tout à fait penser que les êtres humains ont eu une vision perspective et ont déployé des trésors de représentations spatiales, sans jamais toutefois que cela ne donne lieu à la représentation dite euclidienne, moderne tout au moins, d'un espace infini, homogène et isotrope, telle que nous la donne la *perspectiva artificialis*. Il est d'ailleurs tout à fait symptomatique, rappelle Dominique Raynaud dans un article remettant néanmoins en cause « le mythe d'une perspective unitaire » tel que formulé par les approches de Panofsky et Francastel, que ce ne soit qu'à partir du XIXe siècle que les philosophes reçurent la perspective linéaire, géométrique, comme « construction légitime » (*costruzione legittima*), c'est-à-dire comme prétention à l'accès direct au réel par le décalque de l'expérience visuelle. Cf. E. Panofsky, *La perspective comme forme symbolique et autres essais*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 43 et 60 ; P. Francastel, *Peinture et société. Naissance et destruction d'un espace plastique. De la Renaissance au cubisme*, Paris, Éditions Denoël, 1977, p. 115 et 138 ; D. Raynaud, « L'émergence de l'espace perspectif : effets de croyance et de connaissance », dans A. Berthoz et R. Recht, *Les espaces de l'homme*, Paris, Odile Jacob, 2005, pp. 333-354, p. 338.

que, malgré l'inadéquation principielle des catégories avec lesquelles nombre de neurophysiologistes tentent d'en rendre compte, différentes observations en imagerie cérébrale tendent de plus en plus à mettre en lumière le rôle structurant de l'activité sensori-motrice et de son intentionnalité dans l'expérience du corps propre et dans la constitution même de son champ d'action. Un ensemble de données expérimentales concernant notamment ce que l'auteur nomme « la plasticité et la modulation par l'usage des cartes somatotopiques corticales » ou l' « amplification du corps par la bio-technologie prothétique et l'informatique », par exemple dans les cas d'une perte de sentiment d'appartenance à une partie de son corps, d'une assimilation à son corps d'objets inanimés ou, comme dans le cas célèbre des membres fantômes, à une continuation de l'épreuve sensible d'un membre amputé, semblent en effet pouvoir être avancé à l'appui de la thèse selon laquelle il y aurait « autoconstitution kinesthésique du corps propre » en même temps que « constitution transcendantale d'un monde objectif » par et dans une forme d' « intelligence » du corps qui se construit elle-même dans l'usage, c'est-à-dire dans l'expérience des rapports sensori-moteurs à ce qui n'est pas soi[304]. Et donc, en ce sens, ainsi que le disait Piaget, que « l'intuition de l'espace n'est pas une lecture des propriétés des objets, mais bien, dès le début, une action exercée sur eux »[305]. D'ailleurs, de nombreux neurologues, neurobiologistes et autres spécialistes des sciences cognitives s'intéressent désormais aux « déterminants moteurs de l'organisation de l'espace », à la perception de l'espace comme « faculté sensori-motrice », voire à l' « intelligence perceptuelle » déjà imprégnée de qualités affectives et expressives, remettant ainsi radicalement en cause l'idée d'un corps objectif, inséré en un espace objectif, dont les « représentations nerveuses », « mentales » ou « neurales » ne seraient que le

---

[304] Cf. J.-L. Petit, « La spatialité originaire du corps propre. Phénoménologie et neurosciences », *Revue de synthèse*, 5e série, 2003, pp. 139-171. Du point de vue de la neurophysiologie, c'est une thèse similaire qui est défendue par Alain Berthoz, notamment lorsqu'il écrit : « La perception n'est pas une représentation [au sens strict du cognitivisme] : c'est une action simulée et projetée sur le monde » (cf. *Le sens du mouvement*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997, p. 147).

[305] Cf. J. Piaget et B. Inhelder, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, ouvrage cité, p. 532.

décalque de réceptions sensorielles elles-mêmes localisées et ne réagissant que selon le schéma béhavioriste classique « stimulus/réponse »[306].

En somme, longtemps avant d'être pensé comme une totalité homogène dont les déterminations sont équivalentes et interchangeables, selon la manière dont Cassirer caractérise l'espace géométrique[307], il nous faut d'abord prendre acte du fait que la spatialité est indissociablement liée à une expérience corporelle vivante, c'est-à-dire qu'elle est le fruit, le produit d'une appréhension sensible qui trouve son caractère indérivable dans les modalités propres des rapports de l'être vivant considéré à ce qui n'est pas soi – rapports qui, d'ailleurs, sont inhérents à son « être-en-vie ». « Sans un sujet vivant, le temps ni l'espace n'existent », disait en ce sens von Uexküll[308]. « Si le temps et l'espace n'existent pas "en soi", disait de même Miguel Benasayag, c'est parce que ce qui existe, c'est l'activité, le mouvement qu'ils mesurent »[309]. Autre manière d'affirmer que, sous-jacents à toutes les formes possibles de représentation de l'espace, mythique, logico-mathématique ou autre, il y a des « espaces pratiques » (Piaget) – « espaces actifs » (von Uexküll) ou « espaces d'action » (Cassirer) –, qui, en tant que véritables structures élémentaires de l'habiter, pourrait-on dire, en constituent à jamais la condition de possibilité et le substrat irréductible[310]. Depuis ce que Simondon nommait la « saisie primaire de l'espace comme étendue du milieu »

---

[306] Cf. entre autres J. Paillard, « Les déterminants moteurs de l'organisation de l'espace », *Cahiers de Psychologie*, 14, 4, 1971, pp. 261-316 ou, du même auteur, « Les déterminants moteurs de l'intégration multisensorielle », dans M.-M. Ramanantsoa et P. Legros, *Handicaps et activités physiques adaptées*, Paris, Éditions Revue EPD, 1999, pp. 23-50. Pour un relevé de certaines recherches en sciences cognitives, cf. C. Thinus-Blanc et J. Bullier, *Agir dans l'espace*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2005, notamment l'article de D. Philipona et J. K. O'Regan, « La perception de l'espace, identification d'une faculté sensori-motrice ? », pp. 151-165. Sur l' « intelligence perceptuelle » et ses pré-requis neurobiologiques, affectifs et éthologiques, cf. B. Cyrulnik, *La naissance du sens*, Paris, Hachette Littératures, 1995, p. 33 et suiv.

[307] Cf. E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques. 3. La phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 174.

[308] Cf. J. von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, ouvrage cité, p. 28.

[309] Cf. M. Benasayag, *Le mythe de l'individu*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 2004 [1998], p. 152.

[310] Cf. J. Piaget, *La construction du réel chez l'enfant*, ouvrage cité, p. 87 ; J. von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, ouvrage cité, p. 30 ; E. Cassirer, *Essai sur l'homme*, ouvrage cité, p. 69.

propre aux formes vitales primitives et donnant lieu à une pure et simple « dimensionnalité spatiale », jusqu'à l' « ordre secondaire de la perception » et à sa « construction sensori-motrice » de relations de coexistence, c'est à la dialectique du vivant et de son milieu qu'est redevable, dans sa double dimension intensive et opératoire, le déploiement de la spatialité : « Le sujet de la géométrie est un sujet moteur », affirmait Merleau-Ponty[311].

Sans doute, une question vient à l'esprit : même « inobjectif » parce que non objectivé comme tel, ne se trouve-t-il donc rien précédant l'expérience vivante ? spatialité compacte ? réceptacle vide ? matière à organiser ? matière déjà organisée ? Depuis le lieu où nous campons notre problématique, disons simplement que nous

[311] Cf. G. Simondon, *Cours sur la perception (1964-1965)*, ouvrage cité, p. 285 et suiv. ainsi que M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 443. Sans trop forcer la note, nous pouvons d'ailleurs noter quelques rapprochements importants entre la perspective de Simondon et celle de Merleau-Ponty concernant cette question. Nous venons de le dire, pour Simondon, « l'ordre primaire de la perception » renvoie à la spatialité comme « dimension du milieu » ou « dimensionnalité spatiale », indépendante d'un monde d'objets parce que redevable purement et simplement de la conscience cénesthésique comme aperception de l' « ensemble des mouvements possibles de l'organisme » (ce qui suppose déjà un « autre », tout au moins « ce qui n'est pas moi »). Dans ce contexte, la distance est saisie primitivement comme « grandeur intensive » ou « gradient de proximité ». Chez l'animal ou chez l'homme, à ce « complexe primitif », s'ajoutera alors sans l'annuler « un autre type de distance », « grandeur opératoire » ou « gradient de distance et de durée », qui origine dans la capacité d'aperception des sources de stimulation et du déplacement de l'organisme (ce qui suppose aussi un « autre », rencontré cette fois en tant qu' « autre »). Celui-ci donne lieu dès lors à la perception, topologique, puis projective, d'objets différenciés. Seule l'élaboration théorique d'un système de références, les « rapports euclidiens », abandonnera l'acte perceptif primaire et secondaire où le sujet reste situé par rapport aux différents plans des objets réels. Si l'on compare sommairement avec Merleau-Ponty, on peut dire que pour ce dernier, la « dimensionnalité spatiale » se donne sous le vocable de « transcendance silencieuse », « zone de transcendance » ou « voluminosité totale », et est comprise, en tant qu' « espace topologique », comme « espace primordial » ou « phénoménal », intimement lié à la « localité d'investissement » qu'est le corps propre et sa « perception polymorphe ». La « prégnance » des rapports projectifs et celle des « formes géométriques euclidiennes » n'y apparaissent donc que comme secondes et dérivées, comme des tendances au « refoulement de la transcendance ». Néanmoins, celle-ci les revendique « comme un de ses aspects » puisqu'elles permettent une « ontogenèse », l'institution de formes, précisément, dont on pourra abstraire de leurs relations des déterminations théoriques (cf. M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité, notamment pp. 261-271). Moyennant la remarque que nous avons faite ci-avant à propos de la distinction entre *perspectiva naturalis* et *perspectiva artificialis*, d'une certaine manière, ces auteurs rejoignent (ou accompagnent) les développements piagétiens : en-deça de l' « espace représentatif », l' « espace perceptif » (ou « sensori-moteur ») et les « espaces organiques » demeurent à jamais ses « substructures » (cf. J. Piaget et B. Inhelder, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, ouvrage cité, pp. 15-16 et 54 et suiv).

n'en saurions rien dire, et peut-être même que le langage est impuissant à le dire, sinon que l'expérience de soi et de ce qui n'est pas soi qui définit la vie et sa genèse continuée suppose manifestement « quelque chose » à expérimenter, à phénoménaliser, à objectiver, en somme à métaboliser et à percevoir, duquel se sustenter et à mettre en forme ; un « quelque chose qui résiste à l'expérimentation », ainsi que le disait Pichot[312]. Mais pour ce qui est de la vie, elle semble toujours déjà émerger à partir de son rapport à ce qui n'est pas soi, puisque par sa condition vivante, elle naît *du monde*, et que par sa conscience sensible, elle naît *au monde*.

2.2 De la spatialisation humaine-sociale : « L'homme, c'est *le monde de l'homme*... »[313]

Ce serait poursuivre sur la voie d'une singulière abstraction que de penser la spatialité humaine comme une simple extension des rapports sensibles au monde. Même en considérant leur articulation essentielle et inépuisable au processus de donation du monde et d'appréhension de la distance, c'est moins dans l'activité organique ou sensori-motrice que dans ses formes sociosymboliques que se trouve le propre d'une expérience proprement humaine de la spatialité – ou, inversement, de la spatialité comme expérience humaine. Et *a fortiori* lorsque l'on veut penser la « domestication de l'espace » comme « fait humain par excellence », à la manière de Leroi-Gourhan, c'est-à-dire à la fois sa production et son appropriation – selon les deux sens du termes soulignés par Roger Brunet : ces espaces « rendus propres » à un usage, en l'occurrence l'exercice même des rapports sociaux qui les déploient, et « rendus siens », notamment et au premier chef par le sens qui leur sera conféré[314]. Cette idée est d'une importance capitale pour notre propos, notamment en regard de diverses

---

[312] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 40.
[313] Cf. K. Marx, « Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel » dans *Philosophie*, Paris, Gallimard, 1982, pp. 89-108, p. 89. Les italiques sont de l'auteur.
[314] Cf. R. Brunet, *Le développement des territoires. Formes, lois, aménagement*, Paris, Éditions de l'Aube, 2004, p. 59.

approches qui se réclament d'une attitude phénoménologique et auxquelles notre perspective ne devrait surtout pas être assimilée.

En effet, malgré certains rapprochements possibles, la perspective ici défendue ne se confond nullement avec les approches classiques, dites « proxémiques », à propos desquelles nous avons déjà fait part dans notre chapitre premier de nos réticences. Nous pensons ici tout spécialement à la panoplie d'études qui s'inscrivent dans les perspectives souvent qualifiées de « psychologie environnementale » ou « psychosociologique », et dont ce que nous pourrions nommer l'inclinaison égologique est incompatible avec notre conception sociologique. S'il ne fait nul doute que le corps de l'être humain en son dynamisme, c'est-à-dire en tant que système d'actions, déploie ses propres champs d'action qu'il est d'un réel intérêt d'étudier comme tels, nous pensons néanmoins que c'est une erreur cruciale que de faire reposer l'analyse de l'expérience humaine de la spatialité sur « la primauté du moi » et de sa « perception immédiate » en tant qu' « unique véritable réalité »[315]. C'est pourtant bel et bien ce que suggèrent, implicitement ou explicitement, ces approches : à la « philosophie de l'étendue » qui conçoit l'espace d'une manière formelle et vide, depuis le point de vue d'un observateur extérieur aux rapports spatiaux, Abraham Moles oppose par exemple ce qu'il nomme une « philosophie de la centralité », fondée sur l' « évidence sensible » du « Moi, Ici et Maintenant » compris comme « centre du monde »[316]. Aussi, dira-t-il, une « phénoménologie de l'espace » doit-elle se fonder sur l'expérience de « l'homme sans qualités », « être nu dans l'espace », voire « être individuel, unique et privilégié pour lequel "les autres" ne sont que le complément facultatif », et se décliner comme une étude des « mensurations psychologiques de l'espace », c'est-à-dire des rayons d'action et des valeurs qui leur sont associées en fonction de la distance – ce qu'il nomme les « coquilles de l'homme ». « C'est ce que nous appelons une *proxémique*, ajoutera-t-il : l'importance

[315] Cf. A. Moles, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972, p. 147.
[316] Cf. A. Moles et É. Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*, ouvrage cité, pp. 30-31.

des êtres, des choses et des évènements y diminuant nécessairement avec la distance à mesure que décroît leur perception elle-même »[317]. Ainsi, du « corps propre » au « vaste monde », des « coquilles psychologiques » – Hall parlait pour sa part d'« enveloppes spatiales », de « sphères » ou de « bulles phénoménologiques » intimement liées au « sentiment du moi »[318] – englobent-elles l'homme dans ses rapports d'appropriation perceptive et cognitive de l'espace, avec ce que cela implique en termes de marqueurs, de repères émotionnels et imaginaires, de carte mentale et autres composantes-clés de l'analyse psychosociologique[319].

Là contre, est-il besoin de rappeler que l'idée d'un « homme nu debout dans un espace illimité », vivant une « expérience immédiate » et pour lequel autrui serait « un complément facultatif »[320], constitue une radicale négation de ce que l'action humaine doit à son inscription dans des formes sociales, avec ce que cela implique de médiations symboliques et institutionnelles, constitutives de son humanité ? De fait, selon nous, une telle conception fait manifestement peu de cas de ce que, entre autres avec le philosophe Franck Tinland, nous pourrions nommer la « différence anthropologique » telle qu'elle est ancrée dans, prolonge et exacerbe le « principe de médiateté » dont Hans Jonas a montré qu'il était le propre du vivant[321].

---

[317] Cf. *Ibid*, p. 37, 53 et 54, ainsi que A. Moles, *Psychologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 145.

[318] Cf. E.T. Hall, *La dimension cachée*, ouvrage cité, p. 86 et 159. Notons que pour Hall, le terme « proxémie » renvoie plus largement aux « usages que l'homme fait de l'espace », et des expressions comme celles de « système », de « structure » ou de « besoin proxémique », abondamment utilisée par l'auteur, renvoient toujours aux modes stabilisés de conduites, instinctives ou culturelles, impliquant l'usage des distances.

[319] Pour un relevé récent des certains courants de cette approche, cf. notamment J. Morval, *La psychologie environnementale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007. En géographie, notamment à travers l'approche en termes de « budget-temps », il semble que cette perspective ait été particulièrement développée par le courant communément nommé « géographie du temps » (*time-geography*) ou « géographie de l'espace-temps » (*time-space geography*), dont le principal animateur fut Torsten Hägerstrand. Cf. entre autres T. Hägerstrand, « Space, time and human conditions », dans A. Karlqvist, L. Lundquist et F. Snikars (dirs.), *Dynamic Allocation of Urban Space*, Saxon House/Lexington Books, Lexington, 1975, pp. 3-14.

[320] Cf. A. Moles et É. Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 54.

[321] Cf. F. Tinland, *La différence anthropologique. Essai sur les rapports de la Nature et de l'Artifice*, Paris, Éditions Aubier Montaigne, 1977. L'auteur a repris et prolongé les conclusions auxquelles il était arrivée trente ans plus tôt dans un ensemble d'articles récents, dont « De l'originalité anatomique

La « différence anthropologique »

Une telle expression, la « différence anthropologique », ne manquera sans doute pas de faire sourire. À l'heure de ce que certains nomment la « quatrième blessure narcissique » produite par la « révolution éthologique », ils sont nombreux ceux qui considèrent que nous sommes désormais condamnés, au mieux, à nous satisfaire d'une « anthropologie négative », c'est-à-dire d'une absence de définition de l'Homme en tant qu'Homme[322], au pire, à contester l'existence même d'une quelconque distinction entre animalité et humanité[323]. Résumant à lui seul un ensemble d'objections, Dominique Lestel, par exemple, se questionne : l'éthologie, la psychologie comparée ou plus spécifiquement encore la primatologie ne nous montrent-elles pas, entre autres choses, que ce qui fut longtemps compris comme le « propre de l'homme », la fabrication et l'usage d'outils, l'apprentissage, le langage, la socialité, etc., se retrouvent à des degrés divers chez tous les êtres vivants ? Ne trouve-t-on pas plus d'une centaine d'animaux, des insectes aux oiseaux et aux singes anthropoïdes, utilisant ce que l'auteur préfère nommer des « médiations de l'action », c'est-à-dire des artefacts permettant de transformer et d'étendre leur champ d'action ? N'a-t-on pas constaté l'apparition et la transmission dans l'étendue d'un groupe d'un certain nombre d'« innovations », tel l'exemple classique du lavage de la patate chez certains primates ? L'existence de variations comportementales et communicationnelles intraspécifiques, notamment dans ce qui apparaît comme de

---

à l'ouverture anthropologique », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVII, 115, 1999, pp. 135-169 ; « De la diversité des êtres à l'être humain », *Revue philosophique de Louvain*, 100, 3, 2002, pp. 385-417, ou « Du mode d'existence de l'être vivant : provocation et éclairages », *Kairos*, 23, 2004, pp. 125-178. Cf. aussi H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité, p. 113.

[322] Cf. Élisabeth de Fontenay, « L'exproprié : comment l'Homme s'est exclu de la nature », dans P. Picq et Y. Coppens, *Aux origines de l'humanité. Volume 2 : Le propre de l'homme*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001, pp. 480-505.

[323] Ainsi, Dominique Lestel écrira : « C'est, à mon avis, la véritable révolution scientifique des sciences de l'animal de ces vingt dernière années : *l'humain n'est plus le seul sujet dans l'univers*. Il s'y trouve d'autres sujets non humains qui peuvent devenir de surcroît des individus ou des personnes. Après Copernic (l'homme n'est plus au centre du monde), Darwin (l'homme est une espèce d'animal), Freud (l'homme est le jouet de son inconscient), l'homme rencontre ainsi une quatrième blessure narcissique ». Cf. D. Lestel, *L'animal singulier*, Paris, Seuil, 2004, pp. 59-60.

véritables dialectes, sinon comme de véritables idiosyncrasies, ne remet-elle pas en cause l'idée d'une pure détermination biologique chez l'animal lui-même ? Plus : dans la foulée des apports fondamentaux des von Uexküll, Buytendijk, Portmann, Jonas ou Merleau-Ponty, auteurs desquels nous nous inspirons volontiers, ainsi que le lecteur eut l'occasion de s'en rendre compte, ne sommes-nous pas obligés de reconnaître au vivant, à tout le vivant dira Lestel, non seulement les prolégomènes de la culture, cette médiation significative particulière que l'on croyait n'être apparue que chez l'homme dès lors que sa constitution biologique et les contraintes de l'environnement ne suffisent plus à expliquer son rapport au monde, mais la catégorie de sujet elle-même[324] ? Sans aucun doute, aurions-nous envie de répondre, mais en ajoutant d'emblée que, tout comme il serait dépourvu de sens de ne pas différencier la fourmi du lion – ou la tique de la taupe, pour reprendre un des exemples célèbres de von Uexküll[325] –, il serait pour le moins hasardeux de ne pas reconnaître ce qui différencie, non seulement en termes de « manière d'être », mais de « mode d'être », l'espèce humaine de toutes les autres espèces animales. Il y a culture et culture...

D'ailleurs, prendre appui sur la « différence anthropologique » n'implique pas forcément la souscription au « paradigme de la disjonction », lequel soustrait l'homme à l'animalité au nom de caractéristiques qui seraient d'essence fondamentalement distinctes[326]. Au contraire, et avec Tinland, lequel consacra de

---

[324] Cf. D. Lestel, *Les origines animales de la culture*, Paris, Flammarion, 2003. On notera que, contrairement à Edgar Morin, par exemple, qui ancre sa remise en cause de la distinction entre la nature et la culture dans ce qu'il nomme la « révolution biologique » issue des théories cybernétiques, Lestel exploite plutôt pour sa part les ressources d'une phénoménologie du vivant telle qu'elle se déploie d'une manière encore aujourd'hui largement marginale. De telle sorte, pensons-nous, qu'il a au moins l'avantage d'échapper à la critique de Descola selon laquelle cette remise en cause ne serait qu'une autre façon de sauver le naturalisme moderne en dissolvant toutes les particularités des existants dans le grand magma de l' « universel de la nature ». Cf. notamment E. Morin, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris Seuil, 1973, p. 25 et suiv., ou, plus récemment, du même auteur, *L'identité humaine. La méthode 5. L'humanité de l'humanité*, Paris, Seuil, 2001, p. 23 et suiv. ; P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 258.

[325] Cf. J. von Uexküll, *Mondes animaux et monde humain*, ouvrage cité, p. 17 et suiv. et 68 et suiv.

[326] Sur le « paradigme de la disjonction », qu'il oppose au « paradigme de la réduction », lequel résorbe la spécificité humaine dans son caractère biologique, cf. entre autres E. Morin, « De

longs développements aux morphogenèses naturelles qui font nécessairement de l'homme un être vivant, la prise en compte des caractéristiques distinctives de la condition humaine acquière une valeur nettement plus heuristique si nous les ancrons dans la condition organique et animale desquelles elles proviennent et auxquelles, pourrions-nous dire d'une manière résolument dialectique, elles demeurent définitivement soumises tout en s'en détachant, intégrées sans jamais plus s'y fondre, conservées mais surpassées. « L'originalité biologique de l'homme introduit à la singularité de sa condition naturelle et par-delà, à l'altérité de son être et de son rapport à l'être », disait Tinland au terme d'une analyse de « la condition que fait à l'homme son propre corps »[327]. Altérité qui, précisément, sans être nommément exprimée comme telle par l'auteur, s'énonce dans les termes d'une médiation sociosymbolique constitutive du « mode d'être » spécifique de l'activité humaine.

Trois dimensions fondamentales – morphologique, biogénétique et éthologique – peuvent être retenues de cette « originalité biologique », trois dimensions qui, pouvant apparaître comme véritable « déhiscence », détermine le « style de coexistence » ou, indistinctement, de « présence au monde » propre à l'être humain[328]. D'une part, renvoyant dos à dos une phénoménologie qui se refuserait à prendre en compte les possibilités opératoires du « corps objectif » dans ses rapports vivants au monde et un cérébralisme toujours prompt à nier ce que ces rapports doivent à l'expérience sensible, l'auteur ne manque pas de faire référence aux conséquences inouïes sur le plan de l'insertion et du déploiement spatio-temporel qu'appelle la particularité de la forme corporelle humaine, sise dans la station droite et la bipédie[329]. Ainsi que le disait Merleau-Ponty, il est clair que l'« anatomie

---

l'animalité et de l'humanité. Introduction », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVII, 115, 1999, pp. 5-7.

[327] Cf. F. Tinland, *La différence anthropologique*, ouvrage cité, p. 444 et 127.

[328] Cf. F. Tinland, « De la diversité des êtres à l'être humain », article cité, p. 393 et 396.

[329] Et déjà chez l'australopithèque, baptisé « australanthrope » par Leroi-Gourhan afin de marquer sa familiarité, à ce niveau comme à plusieurs autres, avec les anthropiens. Cf. A. Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole. Tome 1 : Technique et langage*, Paris, Éditions Albin Michel, 1964.

dynamique », qui définit le corps comme « système de puissances motrices qui s'entrecroisent pour produire un comportement », détermine un style d'action, et donc un style de rapport au monde particulier[330]. En l'occurrence, la dissociation des fonctions de locomotion et de préhension que la station droite et la bipédie implique, avec la cascade de ses corrélats morphologiques et fonctionnels (libération de la mâchoire, affaiblissement des contraintes mécaniques pesant sur la boîte crânienne, cérébralisation, vision frontale tridimensionnelle, recul de l'olfaction ou élargissement des champs d'action, pour ne donner que quelques exemples), sont autant de particularités dans la manière dont le sujet vivant humain et le monde se donnent l'un à l'autre. Et aussi, chose importante à noter, autant de prédispositions à l'élargissement du champ de la motricité volontaire et à l'indépendance, voire à l'arbitraire, de la réception/interprétation des signaux par rapport aux réactions réflexes. Voilà donc une « architecture somatique génératrice d'une manière de se rapporter au monde » tout à fait originale et déterminante[331].

D'autant que, d'autre part, il faut croiser cette première facette de l'originalité biologique de l'homme avec ce que plusieurs nomment, depuis Louis Bolk, la « condition néoténique »[332]. Par là, on fait référence à la fœtalisation de l'espèce, c'est-à-dire à la rupture dans le rythme de croissance (le caractère pour ainsi dire prématuré du primate humain), et aux caractéristiques biogénétiques qui l'induisent et l'impliquent en regard du retardement de la maturation morphogénétiques (cloisons cardiaques non fermées à la naissance, immaturité postnatale du système nerveux pyramidal, insuffisance des alvéoles pulmonaires, circonvolutions cérébrales à peine développées, absence de pouce postérieur opposable, de système pileux et de

---

[330] Cf. M. Merleau-Ponty, *La nature*, ouvrage cité, p. 192 et suiv.
[331] Cf. F. Tinland, *La différence anthropologique*, ouvrage cité, p. 44 et 101-102.
[332] Cf. M. Levivier, « L'hypothèse d'un Homme néoténique comme "grand récit" sous-jacent », *Les Sciences de l'éducation*, 3, 44, 2011, pp. 77-93.

dentition de lait à la naissance, etc.)[333]. Mais surtout, on pointe de la sorte quelques-unes de ses conséquences majeures : le caractère non spécialisé, polyadaptatif et psychiquement inventif de l'espèce – ce que Castoriadis nommait dans un langage psychanalytique la « défonctionnalisation des processus psychiques » – ainsi que, spécialement, l'allongement de l'enfance, avec ce que cela implique en termes de dépendance prolongée aux congénères[334]. La maturation biologique et la médiation sensori-motrice de l'organisme vivant humain se trouvent dès lors d'emblée doublées par une médiation continuée à caractère affectif et langagier aux membres de son propre groupe. Dès sa naissance – et sans doute même à un stade avancé de sa gestation –, c'est-à-dire longtemps avant qu'il ne soit viable d'une manière autonome, l'homme baigne ou habite la « planète des signes », pour reprendre le jeu de mot de Boris Cyrulnik, et c'est ainsi jusqu'à sa conscience perceptive, ses thèmes et valences sensori-moteurs, qui se développent et se structurent suivant les déterminations de celle-ci[335]. Les capacités d'apprentissage, parfois infinitésimales, mais néanmoins

---

[333] Cf. notamment D.-R. Dufour, « Une raison dans le réel : le corps néoténique », *Journal français de psychiatrie*, 24, 2006, pp. 49-50.

[334] Cf. C. Castoriadis, *Le sujet et la vérité dans le monde social-historique*, ouvrage cité, p. 86 et suiv. Par ce syntagme conceptuel, l'auteur tentait non seulement de rendre compte du décrochage relatif du psychisme humain par rapport à son substrat biologique, et notamment de la prédominance du « plaisir représentatif » sur le « plaisir d'organe », mais aussi de ce qu'il nommait ailleurs la « monstruosité », l' « a-réalité » ou l' « a-socialité » du « noyau monadique du sujet originaire » qui, dans son indifférenciation totalisante et délirante, phantasmatique, correspondant à la conception freudienne de l' « autisme originaire », exigera d'être conservé/dépassé à travers un processus de socialisation qui le traversera de part en part, jusque dans la structuration de son organisation psychique (« phases dyadique et triadique »). Cf. aussi C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, ouvrage cité, notamment pp. 397-398. À ce titre, Michel Freitag parle de la « transsubstantiation du besoin et de la pulsion en désir par la médiation du symbolique et donc de la reconnaissance » comme du « propre de la psyché humaine ». Cf. M. Freitag, « L'émancipation. Réflexions sur la liberté et le progrès moderne », dans G. Tremblay (dir.), *L'émancipation hier et aujourd'hui. Perspectives françaises et québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 89-107, p. 93, note 12.

[335] Cf. B. Cyrulnik, *La naissance des sens*, ouvrage cité, p. 135. On trouvera d'ailleurs dans cet ouvrage un certain nombre d'indications sur le caractère réciproque des « pré-requis » de l'intégration dans l'univers du langage (« pré-requis neurophysiologiques », « éthologiques » et « affectifs », compris eux-mêmes comme modalités de l'ouverture au monde ou comme « degrés de liberté » par rapport aux contraintes immédiates du milieu), et du façonnement affectif et langagier des déterminations sensori-motrices du nourrisson, voire déjà du fœtus.

jamais nulles dans le monde des vivants, s'en trouvent pour ainsi dire décuplées. « L'homme est instinct animal jamais mûr », disait en ce sens Merleau-Ponty[336].

Enfin, à cette condition néoténique s'enlace inextricablement une troisième et déterminante particularité qui peut se définir comme « régression et affaiblissement des déterminations natives qui ajustent, à partir d'une information préalable à toute existence individuelle, le vivant à son monde »[337]. On assiste dès lors, d'abord progressivement chez les grands mammifères et particulièrement chez les singes anthropoïdes, puis en une rupture fondamentalement humaine, à une « dédifférenciation de l'*a priori* éthologique », c'est-à-dire à un allègement des facteurs comportementaux spécifiques par désancrage de l'expérience acquise et des schèmes préformés[338]. Cette régression, bien sûr, n'est jamais totale. Sans même parler de la continuité du commerce organique, nous ne sommes évidemment pas sans savoir la persistance chez l'être humain, sous forme d'actes réflexes par exemple, de schèmes sensori-moteurs. Néanmoins, c'est l' « extrême exiguïté des pré-formations » et la « large indétermination et indifférenciation des schèmes biologiquement transmis » qui, au final, s'imposent à l'analyse. Ce d'autant que, chez le petit de l'homme, sur le socle de l'immaturation de cet « instinct animal jamais

---

[336] Cf. M. Merleau-Ponty, *L'institution. La passivité*, ouvrage cité, p. 52.

[337] Cf. F. Tinland, *La différence anthropologique*, ouvrage cité, p. 92.

[338] *Ibid.*, p. 106 et 111. On pourrait ceci dit questionner l'interprétation, parfois très proche de la conception cybernétique, de la vie organique et animale de l'auteur. Manifestement, contrairement à ce qu'il laisse parfois entendre, les « informations » que le vivant discrimine comme pertinentes ou non-pertinentes ne sont pas fixes, stables ou définitives, programmées ou pré-ordonnées purement et simplement dans le patrimoine génétique héréditaire – conception qui montre plutôt « une des limites de notre description du vivant comme automate identitaire », disait Castoriadis (cf. *L'institution imaginaire de la société*, ouvrage cité, p. 317, note 7). C'est d'ailleurs précisément sur la marge de manœuvre, fut-elle infinitésimale, et la relative indétermination du comportement animal que certains éthologues contemporains font leurs choux gras. Néanmoins, nous pouvons très bien reconnaître avec lui que « pour tout vivant, le monde s'ordonne corrélativement aux besoins, aux attentes et aux capacités d'information qui expriment à leur manière l'essence de l'organisme et conditionnent son existence comme sa reproduction », et que si différence il y a entre l'homme et l'animal à ce niveau, elle se loge entre autres dans « l'éclatement des cycles répétitifs en lesquels se nouent les relations de l'*a priori* et de l'*a posteriori* » au principe de ce que von Uexküll thématisa comme unité du vivant et de son milieu (Cf. F. Tinland, *La différence anthropologique*, ouvrage cité, p. 78 et 109).

mûr », viendra se greffer d'une manière précoce une normativité d'un genre spécial, « extra-somatique » disait Ruyer[339], qui structurera tout le champ de ses actions possibles : celle, intersubjective, que tisse la trame de ses rapports aux autres en lui conférant une place et un sens au cœur de ceux-ci[340]. Nous abondons tout à fait dans le sens de Tinland lorsqu'il affirme que ce dont témoignent, entre autres, la technicité humaine – « extériorisation dans l'inorganique (...) de formes matérielles, de schèmes d'opérations, et de fonctions prolongeant les prises du corps vivant sur la réalité physique ambiante » –, la fonction symbolique explicitée au premier chef par le langage – au principe de l' « intégration de la diversité phénoménale du monde sensible et de l'expérience vécue, affectivité comprise, dans des ensembles symboliques qui leur donnent cohérence et sens » – ou le système des règles, interdits et obligations – « cadre indispensable à la vie collective » qui organisent les interactions humaines en structurant *a priori* les rapports sociaux –, c'est plus et autre chose qu'un élargissement du champ comportemental : une rupture dans la manière de se rapporter à soi, aux autres et monde[341]. Aux médiations organiques et animales directement incorporées dans les structures de l'organisme ou dans les structures comportementales, s'ajoutent à cette « autre manière d'être un corps » chez l'être humain[342], tout un « monde de médiations » qui a notamment la caractéristique d'être le fruit extériorisé des interactions humaines et de façonner en retour, en ce que nous pourrions bien nommer une *dialectique anthropogène*, les formes organiques et psychiques de l'activité elle-même[343]. Et ce « monde de médiations », ce n'est jamais

---

[339] Cf. R. Ruyer, *L'animal, l'homme, la fonction symbolique*, ouvrage cité, p. 89.

[340] Parmi les sociologues majeurs du XXe siècle, Norbert Élias fait partie de ceux qui aura marqué avec le plus d'insistance cette nécessité de prendre en compte le rapport entre régression des facteurs spécifiques, dépendance prolongée et inscription dans l'ordre des relations sociales. Cf. notamment N. Élias, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Éditions de l'Aube, 1991 [1986, 1981,1970], p. 123 et suiv.

[341] Cf. F. Tinland, « De la diversité des êtres à l'être humain », article cité, p. 401, 411, 412.

[342] Cf. M. Merleau-Ponty, *La nature*, ouvrage cité, p. 269.

[343] André Petitat parle pour sa part de « désincorporation biologique du signal », au principe de la « révolution symbolique » qui institua l'homme comme homme (cf. A. Petitat, « Échange symbolique et historicité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n. 1, 1999, pp. 93-101, pp. 95-96). Notons au passage, par contre, que cette expression de « révolution symbolique », tout comme celle, apparentée, de « big-

rien d'autre que la culture et les institutions – « l'outil, le signe et la règle » dans les mots de Tinland –, telles qu'elles émergent comme une autre manière d'ordonner le monde vécu, c'est-à-dire à la fois « de constituer ce monde en représentation unifiée et stabilisée, projetée sous forme de réalité objectivée en laquelle il est possible d'intégrer tous les aspects sous lesquels ce monde est susceptible de se présenter » et de structurer la subjectivité singulière de manière à ce qu'elle n'ait plus désormais « rapport aux besoins et aux exigences d'ordre biologique qu'à travers cet enchevêtrement de sens qui naît de l'accès à la signification »[344]. Aussi, dira Tinland :

> L'homme fait ainsi paraître, dans la solution aux problèmes vitaux que lui pose l'affrontement de son organisation somatique et du monde, la nouveauté d'un réseau de déterminations qui ne sont peut-être pas moins nécessaires, ou nécessitantes, que celles dont l'espèce conserve les programmes dans le génome, mais dont les supports, les régulations, le rapport au temps aussi bien qu'à l'individualité biologique sont fort différents[345].

---

bang socioculturel », est largement problématique : non seulement les origines de ce « monde de médiations » reculent systématiquement au fur et à mesure que les recherches paléoanthropologiques progressent, mais, en regard des médiations qui structurent déjà les rapports animaux, il est peu probable que l'hypothèse lévi-straussienne d'une émergence tout d'un bloc de la culture symbolique puisse être avérée. Tant Michel Freitag que Dominique Lestel lui-même, entre autres, ont d'ailleurs mis en lumière non seulement les rapports proto-symboliques de certains groupes simiesques, mais la porosité au symbolique dont font preuves de nombreuses espèces animales domestiquées (cf. M. Freitag, « Actualité de l'animal, virtualité de l'homme », *Conjonctures*, 34-35, 2001-2002, pp. 99-154 ; D. Lestel, *L'animal singulier*, ouvrage cité, notamment pp. 15-33). Pour cette raison, là où d'autres parlent de « co-évolution » pour rendre compte du rapport, et non de la rupture, entre hominisation et humanisation, nous parlons de « dialectique anthropogène » – sinon idée, du moins expression profondément hégélienne que nous empruntons à Alexandre Kojève (cf. *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Gallimard, 1947). Pour une synthèse sur ces questions de la rupture ou du « gradualisme », cf. J.-F. Dortier, *L'homme, cet étrange animal... Aux origines du langage, de la culture et de la pensée*, Paris, Sciences Humaines Éditions, 2004. Rappelons que l'hypothèse de la naissance « d'un coup » du langage est entre autres défendue par Claude Lévi-Strauss dans son « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss » (dans M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997 [1950], pp. IX-LII), dans laquelle il affirmait notamment qu' « un passage s'est effectué d'un stade où rien n'avait de sens à un autre où tout en possédait ».

[344] Cf. F. Tinland, « De la diversité des êtres à l'être humain », article cité, p. 412, et *La différence anthropologique*, ouvrage cité, p. 410.

[345] F. Tinland, *Ibid.*, p. 127 On notera la proximité de la thèse du philosophe français d'une dialectique de la « nature » et de l' « artifice » et de celle défendue par André Leroi-Gourhan dans les deux volumes de son ouvrage *Le geste et la parole* (ouvrage cité). Tous deux, notamment, mettent l'accent d'une manière centrale sur le procès anthropogène de « dégagement », de « libération » ou d' « émancipation » par rapport à la condition animale par l'extériorisation des caractères proprement

Du « mode d'être » de l'existence humaine aux modalités distinctives de l'expérience humaine de la spatialité

Pour notre propos, nous pouvons tirer deux conséquences de cette « différence anthropologique » que nous n'avons ici qu'esquissée à grands traits : une première qui concerne d'une manière générale le « mode d'être » propre de l'existence humaine, c'est-à-dire son mode spécifique de coexistence avec l'ensemble des étants, et une seconde plus directement articulée à la question des modalités distinctives de l'expérience humaine de la spatialité – ou de la spatialité comme expérience humaine.

D'abord, il semble bien que l'être humain ne soit jamais nu et isolé, ainsi que le disait Moles, et que son expérience ne soit jamais strictement réductible à une expérience sensible immédiate. Étayée sur son substrat inépuisable que constitue la médiation sensible en tant qu' « herméneutique première », l'*humanité* de l'expérience humaine tient toute entière dans la médiation symbolique constitutive de la socialité de son action. Si la « coopération hétérotechnique », c'est-à-dire l'indissociable combinaison de la manipulation des objets et d'une organisation sociale dans la production et l'usage des outils, différencie ce qu'à juste titre on peut nommer les « médiations de l'action » de l'homme de tous les autres primates, selon l'analyse de P.C. Reynolds que reprend à son compte Lestel, et si le langage et les institutions ne souffrent d'aucune comparaison dans n'importe quelle « culture animale »[346], c'est justement,

---

humains et leur constitution comme « milieu technosymbolique » ou « social ». Si on n'interprète pas, comme la majorité des contempteurs du marxisme, comme certains marxistes, et parfois comme Marx lui-même, le « travail vivant » d'une manière résolument caricaturale, « économiciste » ou « techniciste », nous pouvons penser que c'était là aussi en quelque sorte la thèse défendue dans *L'idéologie allemande* lorsque Marx et Engels affirmaient : « On peut distinguer les hommes des animaux par la conscience, par la religion et par tout ce qu'on voudra. Eux-mêmes commencent à se distinguer des animaux dès qu'ils commencent à *produire* leurs moyens d'existence, pas en avant qui est la conséquence même de leur organisation corporelle ». Cf. K. Marx et F. Engels, *L'idéologie allemande*, ouvrage cité, p. 45. Les italiques sont des auteurs.

[346] Cf. D. Lestel, *Les origines animales de la culture*, ouvrage cité, p. 96 et 379. Ce que Jacques Vauclair et Bertrand L. Deputte confirment en montrant que, hormis pour les vocalisations ayant fonction d'alarme, différenciées selon les prédateurs chez certains primates, exemple dont se sert d'ailleurs Lestel pour discuter la « sémantique des cris d'animaux », il ne semble pas y avoir d'autres

pensons-nous pouvoir affirmer, parce qu'un système symbolique encadre et structure, c'est-à-dire médiatise au deuxième ou au troisième degré, l'activité humaine[347]. « Comparé aux autres animaux, l'homme ne vit pas seulement dans une réalité plus vaste, il vit, pour ainsi dire, dans une nouvelle *dimension* de la réalité », écrivait Ernst Cassirer afin de rendre compte de ce qu'il nommait le « changement qualitatif » qui affecte le « cercle fonctionnel » de l'être humain dès lors que son activité ne trouve ses déterminations propres que par le détour d'un univers de significations extériorisées et objectivées dans des symboles partagés. L'homme est un *animal symbolique*, selon la célèbre expression cassiréenne[348]. L' « anticipation de l'action de l'autre personne » (comprise comme *alter ego*) et la « performance d'une action complémentaire » (dans la reconnaissance réciproque des rôles différentiels) que met entre autres en scène l'action humaine, ainsi que le dit lui-même Lestel – au fondement de la « coopération » et du « partage » que Leakey et Lewin

---

indices précurseur d'une communication animale de nature symbolique hors de leur apprivoisement par l'homme. Ce qui ne préjuge évidemment pas de la complexité des systèmes de signes, chimiques, vocaux, olfactifs, moteurs ou autres, qui médiatisent les formes de la communication animale, intra- et interspécifique et, ainsi que nous l'avons dit, de leurs rapports proto-symboliques. Cf. J. Vauclair et B. L. Deputte, « Se représenter et dire le monde. Développement de l'intelligence et du langage chez les primates », dans P. Piqc et Y. Coppens, *Aux origines de l'humanité. Volume 2 : Le propre de l'homme*, ouvrage cité, pp. 288-329, pp. 314-315. Sur la complexité des formes de la communication animale, cf. aussi D. Lestel, « Langage et communications animales », *Langages*, 46, 2, 2002, pp. 91-100.

[347] Nous disons deuxième ou troisième degré en ce que, suivant Hans Jonas, proche en cela de Max Scheler, il est possible de distinguer la médiateté (relative) intrinsèque à l'activité métabolique, la médiateté sensori-motrice de l'animal et, enfin, la médiateté proprement humaine, « imageante », « conceptuelle » ou « symbolique ». Pour sa part, Michel Freitag ne réserve aucune spécificité ontologique à l'activité métabolique et l'intègre en quelque sorte, comme socle, dans le « rapport d'objectivation sensori-moteur » qui définit l'animal, qu'il distingue alors du « rapport d'objectivation symbolique », propre à l'être humain. Cf. H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité ; M. Scheler, *La situation de l'homme dans le monde*, ouvrage cité ; M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, notamment le tableau I de la page 163.

[348] Cf. E. Cassirer, *Essai sur l'homme*, ouvrage cité, p. 43 et 45. Les italiques sont de l'auteur. S'autorisant de la même distinction entre le signal (animal) et le symbole (humain), Georges Gusdorf affirmait à ce titre que la parole institue un « nouveau mode de réalité » (cf. *La parole*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007 [1952], p. 92). Tinland parlait pour sa part à ce propos d' « une modalité nouvelle de réalité », d' « un nouveau mode de ce qui est » ou encore d' « une nouvelle manière d'être un être » (cf. F. Tinland, *La différence anthropologique*, ouvrage cité, p. 288 et 381).

reconnaissaient déjà comme la principale caractéristique de l'être humain[349] – ne sont rendus possibles que parce qu'elle est d'emblée, c'est-à-dire par cette ontogenèse spécifique que l'on nomme la socialisation, structurée symboliquement[350]. Ce qui ne signifie pas, conséquemment, que l'individu humain soit seulement « relié », voire « connecté » ou « en interdépendance avec d'autres individus »[351]. Le caractère social de l'être humain n'est justement aucunement réductible à la somme empirique des interactions comportementales ou communicationnelles entre individus, mais ressortit d'une existence objective réelle – une « synthèse *sui generis* » disait Durkheim[352] – de la société, dont la thématisation se situe « par-delà le holisme et l'individualisme ». Par-delà ces pôles limites de la pensée, précisément, parce que c'est la médiation sociosymbolique qui institue et structure le rapport pratique et effectif à soi, à autrui et au monde comme expérience subjective significative, avec ce que cela suppose de cristallisation dans des systèmes de significations (langues), des horizons normatifs (cultures) ou des systèmes de règles (institutions) qui ont une valeur objective pour les pratiques qui s'y réfèrent parce qu'elles les ont d'abord intériorisés, qui nous apparaît déterminante[353]. Être dans le monde, être au monde et

---

[349] Thèse s'opposant terme à terme, faut-il le rappeler, à celle qui, de Konrad Lorenz et à René Girard, entre autres, place l'agressivité et la violence au cœur des « origines de la culture ». Cf. R.E. Leakey et R. Lewin, *Les origines de l'Homme*, Paris, Flammarion, 1985 [1979, 1977] ; K. Lorenz, *L'agression*, ouvrage cité ; R. Girard, *Les origines de la culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004, notamment p. 143 et suiv. Plusieurs éthologues contemporains, dont Frans de Waal, sont d'ailleurs de plus en plus enclins à penser que l' « entraide », l' « empathie », l' « altruisme », voire les « sentiments moraux », qui sont aussi au cœur de nombre de comportements animaux, notamment des primates supérieurs, constituent le fondement des formes de leur socialité. Cf. F. de Waal, *Le bon singe. Les bases naturelles de la morale*, Paris, Bayard, 1997 ou *De la réconciliation chez les primates*, Paris, Flammarion, 2002.

[350] On retrouve cette conception de la socialisation comme « processus ontogénétique » – « installation consistante et étendue d'un individu à l'intérieur du monde objectif d'une société ou d'un secteur de celle-ci » – entre autres dans le classique de P. Berger et T. Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2005 [1996], p. 177 et suiv.

[351] C'est notamment l'un des arguments contre la psychosociologie de l'espace qu'avance Mathis Stock dans son article « Théorie de l'habiter. Questionnements », dans T. Paquot, M. Lussault, C. Younès, *Habiter, le propre de l'humain*, ouvrage cité, pp. 103-125.

[352] Cf. É. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, ouvrage cité, p. XVI.

[353] « (...) toute expérience individuelle suppose, comme un *a priori*, la préexistence d'un milieu dans lequel se mène cette expérience, milieu spécifique ou milieu institutionnel », disait en ce sens Gilles Deleuze (cf. G. Deleuze, *Instincts et institutions*, Paris, Librairie Hachette, 1953, p. XI). Mais plutôt

être du monde, pour le sujet vivant humain, c'est toujours déjà appartenir à un monde commun – « De même qu'il n'y a pas d'abord l'existant, puis ensuite sa relation avec le monde, de même il n'y a pas d'abord un existant seul, puis ensuite sa rencontre d'autrui », écrivait ainsi Jean Vioulac dans un esprit heideggérien[354]. En d'autres termes, être dans le monde, être au monde et être du monde, c'est toujours déjà appartenir à un univers de sens, une culture *au sens fort du terme*, qui lui préexiste, c'est-à-dire duquel il provient, qu'il hérite et auquel il se rapporte, et partager avec autrui, ce qui n'exclut pas que ce soit sous un mode conflictuel, un monde commun au principe de la régulation de ses actions et interactions, tout en étant à la fois produit et reproduit par elles au fil de leur accomplissement[355]. Durkheim disait déjà

---

que de les opposer, peut-être devrions-nous dire que ce qui fait la « différence anthropologique » tient justement de ce que le milieu spécifique de l'être humain *est* un milieu institutionnel. Nous retrouverions là en quelque sorte, semble-t-il, ce que Durkheim affirmait déjà en un commentaire ajouté à l'ouvrage de André Lalande (*Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 2 vol., Paris, Presses Universitaires de France, 1999 [1926], p. 1002) : « La grande différence entre les sociétés animales et les sociétés humaines est que, dans les premières, l'individu est gouverné exclusivement *du dedans*, par les instincts (sauf une très faible part d'éducation individuelle, qui dépend elle-même de l'instinct) ; tandis que les sociétés humaines présentent un phénomène nouveau, d'une nature spéciale, qui consiste en ce que certaines manières d'agir sont imposées ou du moins proposées *du dehors* à l'individu et se surajoutent à sa nature propre ; tel est le caractère des "institutions" (au sens large du mot), que rend possible l'existence du langage, et dont le langage est lui-même un exemple ». Les italiques sont de l'auteur.

[354] Cf. J. Vioulac, *L'époque de la technique*, ouvrage cité, p. 34.

[355] Cf. entre autres M. Freitag, « Pour un dépassement de l'opposition entre "holisme" et "individualisme" en sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXII, 99, 1994, pp. 169-219. Cf. aussi M. Godelier, « Quelles cultures pour quels primates, définition faible ou définition forte de la culture ? », dans A. Ducros, J. Ducros et F. Joulian (dirs.), *La culture est-elle naturelle ? Histoire, épistémologie et applications récentes du concept de culture*, Paris, Éditions Errance, 1998, pp. 217-222. Dans cet article, l'anthropologue français fait contrepoids à certaines interventions publiées dans ce même ouvrage en différenciant, précisément, une définition faible et une définition forte de la culture – là où d'autres parleront, à défaut de culture, de « subculture », de « protoculture » ou de « préculture ». De la première, comprise comme transmission d'un « ensemble de signes et de conduites constituant des distinctions dans le comportement de deux communautés appartenant à la même espèce », il dira qu'elle peut bien s'appliquer à certains primates non-humains. C'est en ce sens, d'ailleurs, que certains parlent de « normes culturelles » à propos des chimpanzés (cf. entre autres A. Whiten, V. Horner, F. De Waal, « Conformity to cultural norms of tool use in chimpanzees », *Nature*, 437, 2005, pp. 737-740). Tandis que de la deuxième, comprise comme « ensemble des principes, des représentations et des valeurs partagées par les membres d'une même société (ou de plusieurs sociétés), et qui organisent leurs façons de penser, leurs façons d'agir sur la nature qui les entoure et leurs façons d'agir sur eux-mêmes, c'est-à-dire d'organiser leurs rapports sociaux », Godelier dira qu'elle est jusqu'à preuve du contraire propre à l'homme. En somme, pour l'auteur, la différence majeure entre les deux définitions tient à l'existence d'une représentation d'ensemble structurante de

qu' « une société n'est pas simplement constituée par la masse des individus qui la composent, par le sol qu'ils occupent, par les choses dont ils se servent, par les mouvements qu'ils accomplissent, mais, avant tout, par l'idée qu'elle se fait d'elle-même »[356].

Par « médiation symbolique » ou « sociosymbolique », nous faisons donc référence à ces deux caractéristiques spécifiques intimement imbriquées de l'expérience humaine du monde : le détour obligé par un système symbolique qui, nonobstant les décalages, tensions et conflits, agit comme système d'orientation commun établissant la cohérence du monde et rétablissant constamment, par la dynamique sociale-historique qu'elle engage et qu'elle recueille, la cohérence des rapports de sens qu'entretiennent les hommes entre eux et avec le monde *et* son caractère fondamentalement collectif, partagé, matrice de la régulation normative des pratiques individuelles, transversale à tous les moments de l'expérience sensible qui s'y trouve objectivée. Bien sûr, le système symbolique, en tant que système de « signes-symboles » qui, par opposition aux « signes-signaux », permettent la référence à des objets idéaux, repose sur le caractère thématique de la « perception », sur la dimension fonctionnelle et

---

l'organisation sociale – « signification imaginaire sociale » dans les termes de Castoriadis ou « référence transcendantale » dans ceux de Freitag – et, par suite, à la capacité d'une action individuelle ou collective sur cette organisation pour en transformer jusqu'à ses modalités de reproduction. « Dans toute société humaine, à la différence des sociétés animales, une certaine idée de la totalité sociale est toujours présente dans la conscience des individus. Cette idée, commune à tous, les unifie par convergence, non par liaisons... », disait en ce sens Raymond Ruyer (cf. *L'animal, l'homme, la fonction symbolique*, ouvrage cité, p. 135). De même, Jean-François Dortier, pourtant enclin à souscrire aux thèses naturalistes de la psychologie évolutionniste, écrira : « L'imaginaire et les représentations partagées sont le ciment fondateur d'un nouveau type de sociétés propre aux humains » (cf. J.-F. Dortier, *L'homme, cet étrange animal...*, ouvrage cité, p. 307). Si on nous permet une illustration, nous pourrions dire que le chimpanzé peut bien transformer d'un coup la structure des relations de dominance par le simple fracassement de bidons, pour utiliser un exemple classique issu des travaux de la célèbre primatologue Jane Goodall, le fait même d'une relation de dominance, lui, chez les chimpanzés, jamais n'a été remis en cause ni même menacé. Dans l'esprit de Godelier, il ne saurait d'ailleurs l'être puisqu'il n'est pas en tant que tel objectivé, représenté comme un enjeu des relations sociales. Pour paraphraser Marx, nous pourrions dire que si les hommes font leur histoire, mais souvent ne savent pas qu'ils la font, les animaux dotés de « culture », au sens faible du terme, contribuent aussi jusqu'à un certain point à faire leur histoire, mais, jusqu'à preuve du contraire, *ne peuvent pas* savoir qu'ils la font !

[356] Cf. É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, p. 604.

expressive de la « communication » et sur des ajustements collectifs de « conduites », bref, sur l'ensemble des dimensions organiques et animales qui en constituent le socle. Néanmoins, sa particularité tient tout entière dans le fait de transcender ses propres conditions organiques et animales de possibilité, d'une part en renvoyant à des significations indépendantes tant de la présence sensible des objets visés que de telles ou telles pratiques particulières qui les visent et les actualisent, d'autre part en se cristallisant, en se « fixant » selon l'expression durkheimienne, en une extériorité normative qui devra être intériorisée sous formes de manières de sentir, de pensée et d'agir sanctionnées socialement, c'est-à-dire redevable de la reconnaissance par autrui. Si nous parlons de *médiation*, c'est justement parce qu'en elle se nouent la dimension irrémédiablement singulière de notre expérience et la dimension non moins irréductiblement collective des significations partagées à des degrés divers par tous ceux qui participent d'un même horizon de sens et qui, par l'imprégnation de leur charge symbolique au contenu perceptif, ouvre la porte à une nouvelle « « expérience » à distance », ainsi que le disait Jonas – « une expérience symbolique, dans laquelle le monde est saisi sans imposer sa présence »[357]. Mieux : le symbolique constitue une médiation en ce que c'est par son détour que se constitue à la fois la texture propre de l'expérience subjective humaine, son « armature interne » disait Durkheim[358], la conscience de soi comme conscience symbolique, et son champ de déploiement comme champ des rapports sociaux concrets médiatisés par la référence aux significations normatives et comme « monde réel d'objets-concepts » : « le social se produit *dans l'élément du sens*, disait en ce sens Marcel Gauchet, au travers de repères symboliques qui non seulement indiquent aux hommes qu'ils appartiennent à une société, mais qui définissent très précisément les modalités intelligibles de leur rapport à la société »[359].

---

[357] Cf. H. Jonas, *Le phénomène de la vie*, ouvrage cité, p. 192.
[358] Cf. É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, p. 106.
[359] Cf. M. Gauchet, « La dette du sens et les racines de l'État. Politique de la religion primitive », *Libre. Politique-Anthropologie-Philosophie*, 77, 2, 1977, pp. 5-43, p. 30. Sur la distinction entre les « signes-symboles » et les « signes-signaux », cf. entre autres E. Cassirer, *Essai sur l'homme*, ouvrage

Ainsi donc, l'une des caractéristiques essentielles du monde humain, par distinction d'avec le milieu animal, c'est d'être constitué en son unité non seulement de l'ensemble des activités qui s'y déroulent et de leur accointance, via les schèmes sensori-moteurs, avec les objets de la satisfaction des besoins, mais d'un ensemble de représentations symboliques, contrafactuelles, qui, par la médiation d'autrui, s'insèrent entre l'individu et le monde, et auxquelles dans le procès même de leur actualisation les activités se réfèrent comme à l'un des piliers de leur « condition de cohérence »[360]. De même, inversement, c'est jusqu'au cœur de sa subjectivité, « mise en forme » par le détour de ces références symboliques, que l'être humain n'est humain que d'être socialisé, inscrit dans l'ordre social d'ensemble, et notamment dans l'ordre des significations culturelles qui médiatisent les rapports sociaux. Même la perception, en tant qu' « organe synthétique de la présence au monde »[361], est aussi déjà synthèse sociale, c'est-à-dire socialisée, pénétrée des « significations sociales attachées aux œuvres de civilisation »[362], voire « institutionnalisée » dans un horizon de normes transmises par apprentissage[363]. Nous pouvons d'ailleurs comprendre à travers ce que certaines traditions théoriques ont nommé le « travail de la culture »[364], la « sémantisation du biologique »[365], les « techniques du corps »[366] ou encore la constitution d'un *habitus* compris comme « *matrice de perceptions, d'appréciations*

---

cité, p. 52 et suiv.. À propos du « monde réel » comme monde d' « objets-concepts », cf. R. Ruyer, *L'animal, l'homme, la fonction symbolique*, ouvrage cité, p. 100 et suiv.

[360] Sur le concept de « régulation sociale » compris comme « condition de cohérence » ou « tissu normatif et institutionnel » dans lequel les actions et les réactions humaines s'inscrivent tout en le transformant, cf. J.-M. Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, VLB Éditeur, 2004, pp. 19-52.

[361] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2. Les origines des sciences humaines*, Paris, Payot, 1967, p. 319.

[362] Cf. G. Gurvitch, « Les variations des perceptions collectives des étendues », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XXXVII, 1964, pp. 79-106, p. 83.

[363] Sur le caractère « institutionnalisé » de la perception, cf. J. Stoetzel, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion, 1978, p. 122 et suiv.

[364] Traduite dans notre édition par « travail de la civilisation », cette notion psychanalytique (« *kulturarbeit* ») a été introduite tardivement par Sigmund Freud dans *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1984 [1940, 1933], p. 110.

[365] Cf. B. Cyrulnik, *La naissance du sens*, ouvrage cité, p. 84 et suiv.

[366] Cf. M. Mauss, « Les techniques du corps », dans *Sociologie et anthropologie*, ouvrage cité, pp. 365-386.

et d'actions » incorporée et intériorisée[367], à quel point se sont tous les moments de la subjectivité, des besoins aux affects, des gestes aux attitudes, des expressions spontanées aux actes réflexifs, etc., qui se trouvent traversés des déterminations normatives propres à l'univers socioculturel duquel elle provient et qui lui confère son sens, c'est-à-dire à la fois ses significations et sa position dans l'ordre social – ce que certains nomment la « fonction nomique de l'univers symbolique »[368]. En ce sens, l'action ou la pratique humaine, en tant qu'elle est indistinctement une action ou une pratique significative, et donc à ce titre sociale, ne se résume pas dans le seul fait de viser subjectivement une signification ou de se rapporter à autrui, « par rapport auquel s'oriente son déroulement », selon la définition wébérienne canonique[369]. Et il ne suffit même pas d'ajouter que, en son autonomie, elle se trouve inéluctablement inscrite dans une « chaîne d'interdépendance » qui la marque de son « empreinte sociogène » ou qu'elle implique la référence à la totalité virtuelle des significations portées par le système symbolique[370]. Tous ces moments définitoires de l'activité humaine-sociale sont sous-tendus par quelque chose d'encore plus fondamental : son émergence depuis le fond de son inhérence à ce que Castoriadis nommait un « monde de significations »[371], qui, bien qu'il ne possède pas nécessairement la cohérence ou la stabilité présumée analytiquement, doit tout de même être assumé subjectivement

---

[367] Cf. P. Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, ouvrage cité, p. 261. Les italiques sont de l'auteur.

[368] Cf. P. Berger et T. Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, ouvrage cité, p. 136. Sur le rapport entre « intuition », « perception » et « conscience symbolique » chez l'homme, cf. aussi E. Cassirer, *Logique des sciences de la culture*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1991, notamment p. 90-91. Hannah Arendt parlait pour sa part du « sens commun », « sixième sens » qui intègre l'homme à son monde en groupant tous ses sens, ou encore de cet « élément non subjectif des sens non objectifs » que constitue l' « intersubjectivité ». Cf. H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 [1961], p. 346, ou *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, Paris, Éditions du Seuil, 1991 [1982, 1978, 1977], p. 104.

[369] Cf. M. Weber, *Économie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995 [1971], p. 28. Les italiques sont de l'auteur.

[370] Sur la notion d' « empreinte sociale » comme « empreinte sociogène » et la nécessité de penser l'action sociale comme pratique structurée par sa mutuelle interdépendance avec d'autres pratiques, cf. N. Élias, *La société des individus*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991 [1987], notamment pp. 75-76.

[371] Cf. C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, ouvrage cité, p. 481.

pour son propre compte sous le mode d'une totalité significative réelle – « le monde » –, que ce soit par la forme primaire de l'entrée dans le langage (à travers gestes et paroles structurés significativement) ou par celle, secondaire, de la régulation par des institutions particulières (à travers la conformité relative aux règles et l'actualisation de ce qu'une certaine tradition sociologique a nommé les « rôles sociaux » qui y sont attachés)[372]. En ce sens, la société n'est pas seulement une médiation nécessaire aux rapports des hommes entre eux, mais aussi dans le moment même de leur constitution comme être dans le monde et comme être au monde, pour le dire dans l'esprit de Michel Freitag. Dans les termes de Georges Herbert Mead, on peut bien dire que « le soi accède à la conscience de soi par le détour d'autrui » ou qu'il « émerge dans le processus de l'expérience sociale et de l'activité sociale ». Néanmoins, ce n'est qu'une fois incorporées et adoptées envers soi-même et envers les autres les attitudes d'autrui, les attitudes typifiées des autrui significatifs et l'ensemble des attitudes possibles d'autrui – ce qu'il nomma en une formule devenue classique l' « *autrui généralisé* » –, que le sujet devient sujet social, que son activité devient action sociale[373]. En somme, que l'animal de l'espèce *homo sapiens* devienne, par humanisation ou socialisation, comme on voudra, un être humain ou un être social : l' « essence humaine », disait Marx dans sa 6e thèse sur Feuerbach, « c'est l'ensemble des rapports sociaux »[374]. Avec, éventuellement, dans des conditions sociohistoriques

---

[372] Si on nous permet de paraphraser Merleau-Ponty, disons que si percevoir, « c'est croire à un monde » (*Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 343-344), parler, agir, interagir, c'est toujours aussi d'emblée, de l'intérieur de ce monde, croire à un monde *significatif*. Dans la philosophie contemporaine, c'est très largement à l'herméneutique et à ses fameuses notions d'*horizon* et de *cercle herméneutique*, en tant que condition structurelle *ontologique*, et non *méthodique*, de l'action et de la compréhension dans le monde, qu'il revient d'avoir pris en charge cette thématique. Cf. H.-G. Gadamer, *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Éditions du Seuil, 1996 [1976], p. 315 et suiv. ainsi que 324 et suiv., ou P. Ricœur, *Du texte à l'action*, ouvrage cité, particulièrement la première partie, pp. 43-111.

[373] Cf. G.H. Mead, *L'esprit, le soi et la société*, ouvrage cité, notamment p. 207, 208 et 223.

[374] Cf. K. Marx, « Thèses sur Feuerbach », dans K. Marx et F. Engels, *L'idéologie allemande*, ouvrage cité, pp. 30-34, p. 33. Qu'on nous permette d'ailleurs de souligner, avec Giorgio Agamben, cette curieuse « anomalie taxinomique » qui fit introduire pour la première fois, dans la dixième édition du *Systema Naturae* de Linné, en 1758, la dénomination complète de l'être humain non plus comme *homo*, mais comme *homo sapiens* dans l'ordre des primates. La différence spécifique ne fut de la sorte aucunement rapportée à une donnée anatomique, selon ce qui eut apparu comme la bonne méthode

déterminées, ce que cela suppose de capacité relative de réfléchir, c'est-à-dire de se saisir réflexivement des significations qui médiatisent ces rapports sociaux. Ce qui fait dès lors de la culture non seulement l'ensemble des productions humaines pétries d'un sens objectivé et transmissible (récits, œuvres, outils, etc.) ou l'unité d'ensemble des médiations symboliques postulée par chaque activité significative en tant qu' « *a priori* absolu de l'existence de la société comme société humaine »[375], mais de même la condition de possibilité de modes de réflexivité spécifiés par ses champs d'expression. C'est ce que Fernand Dumont nommait le « dédoublement » de la culture, cette « distance de soi-même à soi-même » qui fait de la culture à la fois « l'origine et l'objet de la parole »[376].

Une telle conception, et c'est la deuxième et la plus fondamentale conséquence que nous tirerons de ce que nous avons nommé la « différence anthropologique », nous permet de faire retour sur la dynamique constitutive de l'expérience humaine de la spatialité – ou de la spatialité comme expérience humaine. L'être humain, en tant que l'expérience qu'il fait du monde est indissociable de la médiation symbolique qui institue son activité comme action sociale, n'est jamais nu et isolé. De sorte qu'une « phénoménologie de l'espace », sans nier par ailleurs l'autonomie irréductible des pratiques, et notamment leurs déterminations et référents biomorphiques ou affectifs singuliers, aura pour tâche, sinon principale, du moins première, de rendre compte des médiations normatives qui structurent et régulent cette expérience. En ce sens, elle ne pourra que souscrire à la formule au moins aussi heuristique que polémique de

---

naturaliste de l'époque, mais à un « impératif », dira Agamben : le devenir-humain comme reconnaissance de son humanité par l'apprentissage ! L'animal de l'espèce *homo sapiens* se reconnaît ainsi déjà en lui-même comme un animal particulier, sinon « sage » ou « savant », du moins « pensant », c'est-à-dire s'exprimant dans l'ordre, acquis, du langage conceptuel, symbolique. Cf. G. Agamben, *L'ouvert. De l'homme et de l'animal*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2002, pp. 40-47.

[375] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 204.

[376] Cf. F. Dumont, *Le lieu de l'homme*, ouvrage cité, p. 13. Voir aussi les remarques de Pierre Bourdieu quant au caractère à la fois *structuré* et *structurant* du symbolique dans *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001 [1991], pp. 201-213.

Durkheim selon laquelle, à l'instar du temps, l'espace est dans le champ des pratiques médiatisées symboliquement une « véritable institution sociale »[377]. D'où nous pouvons dire avec Raymond Ledrut qu' « il n'y a jamais d'espace mais des spatialisations », c'est-à-dire des formes sociales-historiques d'ordonnancement et de catégorisation de la spatialité agissant comme cadres de référence pour l'intégration et la régulation des pratiques[378]. Ce n'est là qu'une autre manière de dire que l'expérience humaine de la spatialité, ou la spatialité comme expérience humaine, est indissociable des pratiques, représentations et instances de régulation sociale qui médiatisent l'appréhension sensible et symbolique de la distance, de la proximité et de leurs intervalles, en ordonnançant son expérience et en lui fournissant des catégories à même de l'inscrire dans l'ordre d'un sens collectivement partagé.

Parler de l'espace comme d'une *institution*, au sens large du terme, comme ce qui est institué, ou comme d'une *production* sociale, malgré ou à cause de la fréquente utilisation de cette expression dans les dernières années, cela mérite explication. Nos développements précédents sont assez explicites, pensons-nous, pour que nous n'ayons pas à nous défendre longtemps des objections tout à fait légitimes que certains opposent à l'idée, souvent interprétée d'une manière largement culturaliste, de *construction sociale*[379] – non plus qu'à celle, souvent pétrie du matérialisme le plus écru, celui dont Marx disait qu'il était le « matérialisme abstrait fondé sur les sciences de la nature », de *production*[380]. Sans doute pourrait-on rapprocher notre compréhension de la spatialisation de ce que Rob Shields, en cherchant à rendre compte tant de ce qu'il appelle les « actions concrètes », la « logique culturelle de l'espace » que les « constructions et arrangements institutionnels », nomme « social

---

[377] Cf. É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, p. 15, note 2.
[378] Cf. R. Ledrut, « L'homme et l'espace », article cité, p. 83.
[379] Cf. entre autres P. de Lara, « Un mirage sociologie. La "construction sociale de la réalité" », *Le débat*, 97, 1997, pp. 114-129.
[380] Cf. K. Marx, *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre premier : le procès de production du capital,* trad. Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Presses Universitaires de France/Quadrige, 2006 [1993], p. 418, note 88.

spatialization » – « the ongoing social construction of space at the level of social imaginary (collectives mythologies, presuppositions) as well as interventions in landscape (for example, the built environment) »[381]. Néanmoins, pour notre part, notre conception n'est liée par aucune nécessité ni à celle d'une construction *ex nihilo*, surgissement proprement arbitraire, « imaginaire », qui n'aurait que faire des déterminations matérielles ou des nécessités biologiques ou psychiques de reproduction de soi d'un être vivant, ni à celle, par trop triviale, d'une activité d'adaptation ou de transformation des contraintes du monde. De même que ce n'est jamais que sur le socle de l'espace comme « forme *a praesenti* » de la sensibilité que se déploie l'activité humaine, celle-ci comportant toujours une dimension esthétique qui se déploie dans des représentations sensibles imprégnées à des degrés divers des déterminations morphologiques et fonctionnelles de la corporéité humaine[382], de même l'activité humaine de signification n'est-elle jamais qu'une objectivation symbolique d'une expérience sensible qui nous met en rapport avec une extériorité en elle-même jamais neutre tant est qu'elle est toujours déjà au moins minimalement qualifiée par la sensibilité. Nous abondons tout à fait dans le sens de Michel Freitag lorsqu'il affirme :

> Toutes les constructions et abstractions formelles, y compris celles de la science physique (temps, espace, nombres, formes...), renvoient en effet directement ou métaphoriquement à l'horizon de l'expérience sensible qui leur a servi de point de départ, et ce,

[381] Cf. R. Shields, « Spatial Stress and Resistance : Social Meanings of Spatialization », dans G. Benko et U. Strohmayer, *Spatial and Social Theory. Interpreting Modernity and Postmodernity*, Oxford, Blackwell Publishers, 1997, pp. 186-202, p. 188.

[382] Pensons simplement aux « effets » indéniables du caractère géocentré de la posture bipédique ou de la tridimensionnalité de notre vision. Ou encore, pour en donner un exemple plus concret, à l'importance des facultés tactiles dans la description même des textures, élément fondamental du repérage des peuples du désert – que ce soit des déserts de glace, tels les Inuit, ou des déserts de sables, tels les Touareg. Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1996 et Pierre Bonte, *Les derniers nomades*, Paris, Éditions Solar, 2004.

> quelle que soit la distance qu'elles aient pu prendre dans leur procès de construction à l'égard de cette expérience originelle[383].

Ceci dit, cette objectivation significative de l'expérience sensible ne se réduit pas à un simple décalque d'une appréhension sensori-motrice déjà accomplie par ailleurs ni à une construction immédiate d'une catégorie abstraite capable d'en rendre compte. Non seulement parce qu'en tant que représentation symbolique, elle implique d'emblée la socialisation de l'individu, « l'adaptation à autrui et la coordination sociale » disait Piaget[384], mais aussi car ses contenus mêmes, sa manière de qualifier et de valoriser la proximité, la distance et les intervalles, les significations qu'elle accorde aux lieux ainsi découpés ou aux itinéraires ainsi balisés, sont eux-mêmes redevables de l'organisation d'ensemble de la totalité sociale et de ses modalités de reproduction, c'est-à-dire de la réciprocité de la structure des rapports sociaux et de l'univers symbolique qui les médiatise. C'est là ce que nous nommerons plus loin un « mode de spatialisation ». Cette idée pourra sembler triviale, mais pourtant elle mérite une fois encore d'être soutenue, pensons-nous, à l'encontre de certaines thèses persistantes qui opposent l'espace comme « milieu idéal », « production de l'esprit » que l' « intuition commune » considère caractérisée par son caractère homogène, isotrope, continu et illimité, aux « espaces primitifs », tels qu'ils sont saisis dans la variabilité de la perception[385]. Entre la « sensation d'espace » donnée dans la pluralité de ses formes et l'espace géométrique formel comme « intuition commune », il y a un

---

[383] Cf. M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Montréal, Éditions Écosociété, 2008, p. 308. « Toute appréhension du monde physique est ainsi rétrospective et donc anthropocentrique et biocentrique : autant le savoir », dira pour cette raison Freitag. Cf. M. Freitag, *L'abîme de la liberté. Critique du libéralisme*, Montréal, Liber, 2011, p. 431. Merleau-Ponty affirmait la même chose en disant que les formes les plus complexes de la connaissance « renvoient à cette expérience fondamentale » qu'est l'existence sensible. Cf. M. Merleau-Ponty, « Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques », dans *Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques* précédé de *Projet de travail sur la nature de la perception* et *La Nature de la perception*, ouvrage cité, pp. 39-104, p. 87.

[384] Cf. J. Piaget, *La construction du réel chez l'enfant*, ouvrage cité, p. 323. Sur le rapport entre expérience sensible, représentation symbolique et socialisation, cf. aussi J. Piaget, « Pensée égocentrique et pensée sociocentrique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 101, 1996, pp. 33-44.

[385] Cf. A. Lalande *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, ouvrage cité, pp. 298-299.

monde, le nôtre, justement, qui constitue le mode d'être de l'action humaine et par lequel, pourrait-on dire en citant de nouveau Heidegger, des « espaces s'ouvrent par cela qu'ils sont admis dans l'habitation de l'homme »[386].

Dire qu'il est une institution ou une production sociale, c'est ainsi dire que l'espace, non pas tel ou tel espace, bâti ou représenté, « espace de vie » ou « espace vécu », mais l'espace en tant que tel, dans le monde humain, n'est pas social par surcroît, par transformation anthropique ou par investissement affectif ou culturel d'une « forme espace » ou d'un « milieu » qui préexisterait par ailleurs. Il l'est de part en part, dans toutes les modalités de son appréhension comme distance, proximité et intervalles, et jusqu'au cœur de sa catégorisation la plus abstraite, formelle, géométrique. Il l'est parce qu'il est indissociable des pratiques et des représentations qui le déploient en le parcourant, en le circonscrivant, éventuellement en l'arpentant et en le cadastrant. Il l'est parce qu'il est indissociable de celles qui le contemplent, le nomment, le balisent et le marquent. Il l'est, aussi, parce qu'il est indissociable de celles qui s'y attachent affectivement, l'imaginent, le craignent ou y aspirent. Bref, il l'est parce que, même longtemps avant que d'être unifié en une catégorie formelle, c'est par le détour de la médiation sociosymbolique des pratiques que tous les moments de son appréhension se trouvent assemblés en une aperception unitaire, comme totalité du monde ou comme monde circonscrit, quelles que soient les figures, « itinérantes » ou « rayonnantes » pour reprendre les distinctions proposées par Leroi-Gourhan[387], que cette circonscription pût prendre dans une société donnée. Ainsi, loin que la « forme espace » (espace idéel abstrait ou subjectif répondant terme à terme à un soi-disant espace physique concret ou objectif) « organise et structure toute perception humaine de l'extériorité », dans les termes, kantiens, d'une certaine géographie sociale, c'est plutôt la perception humaine traversée des déterminations normatives propres au monde sociosymbolique où elle se manifeste qui organise et structure la « forme

[386] M. Heidegger, « Bâtir Habiter Penser », dans *Essais et conférences*, ouvrage cité, p. 187.
[387] Cf. A. Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole. Tome 2*, ouvrage cité, p. 155 et suiv.

espace » dont les propriétés, matérielles et catégorielles, dépendront indistinctement des aires de fréquentations et d'usages (« espace de vie ») ou de l'investissement affectif ou symbolique de ces « lieux pratiqués » (« espace vécu »)[388]. De telle sorte, d'ailleurs, que ces distinctions, peut-être opératoires en géographie, ne nous apparaissent pas atteindre le fond du problème. Un « espace » qui ne serait pas perçu, vécu ou conçu, un espace qui ne serait pas pratiqué, fréquenté, structuré, occupé, bâti, représenté, nommé, imaginé, affecté en valeur ou investit affectivement, ou encore une catégorie d'espace qui non seulement ne serait pas d'origine sociale, mais qui n'exprimerait pas des choses sociales, selon l'expression de Durkheim[389], n'est pas moins subjectif ou social que celui qui le serait : il est tout simplement inobjectif, saisi par aucun des modes, sensibles et symboliques, par lesquels les êtres humains appréhendent, c'est-à-dire objective et s'approprie l'extériorité à soi, les objets et l'horizon d'objets. Pour en donner un exemple, rigoureusement, nous ne pouvons pas dire que par leur fréquentation, par leur construction ou par les toponymes par lesquels ils le baptisent et l'organisent, les Inuit ont « humanisé » une « étendue neutre » : si « le baptême d'un lieu est son véritable acte de naissance », l' « étendue neutre », c'est déjà un mot, déjà un baptême, l'acte de naissance même d'un espace,

---

[388] Cf. entre autres G. Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, ouvrage cité, pp. 27-35, ou par le même auteur et son acolyte, P. Buléon, *L'espace social*, ouvrage cité, pp. 22-27. Sur les concepts d' « espace de vie » et d' « espace vécu », cf. aussi A. Frémont, « Géographie et espace vécu », dans A. Berthoz et R. Recht, *Les Espaces de l'homme*, ouvrage cité, pp. 93-107. Aussi, sur l' « espace vécu », nommé « espace anthropologique » ou « lieux pratiqués », cf. M. de Certeau, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, ouvrage cité, pp. 172-175.

[389] Cf. É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, notamment p. 628. Notons que cet ouvrage poursuit le projet déjà entamé dans un article célèbre rédigé avec Marcel Mauss, lequel concluait sur cette idée que « même des idées aussi abstraites que celles de temps et d'espace sont, à chaque moment de leur histoire, en rapport étroit avec l'organisation sociale correspondante ». Cf. É. Durkheim et M. Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1968-1969, pp. 162-230, pp. 229-230. Stefan Czarnowski, un autre durkheimien, reprendra et approfondira d'ailleurs cette idée selon laquelle « le principe de la division de l'étendue est issu de la répartition territoriale du groupe » dans sa communication de 1923 intitulée « Le morcellement de l'étendue et sa limitation dans la religion et la magie » (dans *Actes du Ve congrès international d'histoire des religions*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1925, pp. 339-358, p. 356).

dès lors humanisé : l'espace géométrique comme étendue vide[390]. En somme, l'espace est une institution ou une production sociale, précisément parce que la « géographicité de l'homme », selon la belle expression d'Éric Dardel[391], notre incontournable inscription terrestre et les sympathies qui nous y lient, est indissociable des pratiques sociales qui le déploient en appréhendant la distance, la proximité et leurs intervalles, en les objectivant dans des formes concrètes – auxquelles réfèrent des termes comme structuration, organisation ou aménagement de l'espace – non moins que dans des formes idéelles – les diverses « valeurs » et « représentations » de l'espace – par lesquelles il est ordonnancé et catégorisé et à travers lesquelles, entre autres, elles trouvent les conditions de leur cohérence d'ensemble. Mais surtout, l'espace est une institution, une production sociale, parce que ces pratiques s'effectuent et se reproduisent en effectuant et reproduisant tout ce qui fait que leur « monde propre » est un monde social, et parce que c'est à travers les déterminations sociales-historiques de celui-ci qu'elles trouvent les conditions de leur intégration et de leur régulation, c'est-à-dire, sans plus ni moins, les conditions de leur humanité. Et en ce sens, puisque c'est notamment à travers les formes de spatialisation que les sujets sociaux trouvent les conditions d'un partage en commun d'un ensemble de pratiques et de croyances, l'espace ainsi institué se trouve au cœur des modalités mêmes de la vie sociale, prêt, dans des conditions sociohistoriques données, à se déployer dans des formes institutionnelles diverses – des « institutions sociales » au sens strict du terme[392]. Entre autres, pour reprendre ce que nous avons

---

[390] C'est entre autres le genre de contresens que l'on trouve dans l'enquête par ailleurs fascinante de Béatrice Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire,* ouvrage cité, notamment p. 106.

[391] Cf. É. Dardel, *L'homme et la terre*, ouvrage cité, p. 2.

[392] Sur la distinction entre l'institution au sens large, comme acte d'instituer quelque chose qui dès lors constituera une médiation essentielle des activités humaines, et les institutions sociales au sens strict, qu'il nomme aussi parfois « institutions secondes », comme ensemble de règles et de rôles médiatisant un certain nombre d'activités sociales dans un secteur donné de la société et assurant la continuité du fonctionnement de la société, cf. entre autres C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, ouvrage cité, p. 496. On trouvera une distinction similaire entre une conception « dynamique » et une conception « statique » de l'institution dans A. Guéry, « Institution. Histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes », *Cahiers d'économie politique*, 1, 44, 2003, pp. 7-18.

avancé dans notre premier chapitre et pour anticiper sur les développements de nos troisième et quatrième chapitres, à prendre la forme « territoire » en tant qu' « institution politique ».

Ainsi, par « spatialisation », nous faisons référence à cette dynamique d'ordonnancement et de catégorisation de la spatialité produisant celle-ci comme espace propre – un « espace symbolique » disait Ernst Cassirer[393] – et qui lui conférera un statut spécifique dans l'ordre de l'expérience concrète, c'est-à-dire dans l'ordre de la coexistence concrète. Les itinéraires mille fois parcourus, les sentiers et les routes, les abris, caches, maisons et autres bivouacs, les balises, les marques, les frontières matérielles ou symboliques, les représentations graphiques, cartographiques ou toponymiques, les récits mêmes, qui attachent à des lieux, en repoussent d'autres, font entrer dans la familiarité ou chassent dans l'étrange, voilà autant d'éléments structurants d'une manière d'instituer ou de produire, en somme de phénoménaliser, d'objectiver, de reconnaître les espaces qui se déploient à même les formes de vie sociale – autre manière de parler de ce que Leroi-Gourhan nommait la « domestication de l'espace » en tant que procès réel d'institution du monde comme monde propre. Notons d'ailleurs que cette institution du monde comme monde propre, par le procès même de « domestication de l'espace », n'est en ce sens finalement aucunement exclusive de ce qui participerait en contrepartie d'une « nature » extérieure à l'homme. Aussi peu « naturaliste » que soit la géographie mythique de ce peuple forestier que sont les Guayaki du Paraguay, par exemple – lesquels non seulement ne procèdent pas à un partage entre ce qui serait de l'homme et ce qui serait de la nature, mais qui plus est inversent la logique du « domestique » (espace nu) et du « sauvage » (forêt), leur *domaine* étant précisément la forêt, auquel s'oppose la *prana*, la prairie ou la steppe, lieu à la fois géographique et mythologique de l'étrangeté –, le monde, *leur* monde, est non moins institué par spatialisation,

[393] Cf. notamment E. Cassirer, *Essai sur l'homme*, ouvrage cité, pp. 67-84.

c'est-à-dire par ordonnancement et par catégorisation de leur *etoa* – leur « espace de vie »[394]. Il en est de même de la sacralisation d'une portion de l'espace occupée selon la conception mythologique de la prime apparition chez les Trobriandais, se reflétant dès lors dans le système des droits et obligations lié à l'assignation des terres et réfléchissant elle-même l'organisation sociale de ce peuple d'agriculteurs – ou mieux, de « jardiniers »[395]. Ainsi, s'il est douteux, disions-nous avec Philippe Descola, que la distinction de nature ontologique entre un domaine humain et un espace non anthropisé constitue une donnée anthropologique élémentaire, il ne fait par contre pas de doute que l'on retrouve partout et chez tous un « partage originaire » qui institue le monde comme son monde, investissant les distances et les rapports de proximité des significations mêmes par lesquelles le monde se donne comme monde[396]. D'où ce sera à mettre en lumière les modes sociohistoriques généraux de spatialisation que nous serons reconduits : puisque « l'homme, c'est *le monde de l'homme*... ». Tel sera l'objet de nos troisième et quatrième chapitres.

---

[394] Cf. H. Clastres, « Un modèle d'inscription territoriale. Les Indiens forestiers de l'Amérique du Sud », dans M. Détienne (dir.), *Tracés de fondation*, Louvain-Paris, Peeters, 1990, pp. 251-260. Dans la même aire civilisationnelle, on pourrait en dire autant pour de nombreux peuples, tel les Panare qui distribuent monde sacré et monde profane de chaque côté des barrières symboliques qui distinguent la forêt de la savane. Cf. J.-P. Dumont, « Espacements et déplacements dans l'habitat panare », *Journal de la Société des Américanistes*, 61, 1, 1972, pp. 17-30. Notons par contre que dans ce même numéro, Patrice Bidou témoigne des Indiens Tucano qui, pour leur part, se définissent en contraste avec le monde forestier, monde des « Gens Animaux ». Cf. P. Bidou, « Représentations de l'espace dans la mythologie tatuyo (Indiens Tucano) », *Journal de la Société des Américanistes*, 61, 1, 1972, pp. 45-105, p. 49.

[395] « Une idée maîtresse gouverne toute l'attitude du Trobriandais à l'égard du sol, écrivait Bronislaw Malinowski. Un homme ou une femme a des droits sur un territoire en vertu du fait que son aïeule en ligne matrilinéaire a émergé du sol en un district précis de ce territoire, qui est du reste sacré. Le système matrilinéaire, de pair avec [cette] doctrine de ce qu'on pourrait appeler la prime apparition, constitue le fondement légal et mythologique du système foncier trobriandais ». Aussi ajouta-t-il : « Cette croyance est le fondement de presque tous les droits territoriaux [...]. Cf. B. Malinowski, *Les jardins de corail*, Paris, Librairie François Maspero, 1974 [1965], p. 207 et 211. Sur la doctrine de la prime apparition et son rôle mythologique dans l'identité des peuples mélanésiens, on consultera aussi J. Bonnemaison, « Les lieux de l'identité : vision du passé et identité culturelle dans les îles du sud et du centre de Vanuatu (Mélanésie) », *Cahiers ORSTOM*, 21, 1, 1985, pp. 151-170.

[396] Cf. F. Paul-Lévy et M. Segaud, *Anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 38. On trouvera dans cet ouvrage diverses illustrations de ce « partage originaire » qui ne recoupe pas la distinction nature/culture, depuis les mythes d'origine de peuples aussi divers que les Fali du Cameroun ou les Aranta d'Australie jusqu'à la géomancie chinoise.

2.3 Pour en finir avec le spatialisme et le projectionnisme

Pour en finir avec le spatialisme et le projectionnisme ? Ce serait une formule grandiloquente si nous ne pouvions nous appuyer sur ce que nous venons d'avancer : l' « espace en soi », l'espace de la légalité géométrique, incarné par ce que l'on qualifie souvent d'espace physique, *dans* ou *sur* lequel les formes sociales prennent formes, justement, c'est-à-dire dans cet esprit « se localisent », ne constitue rien de moins que ce que certains nommeront un « espace abstrait ». C'est un espace qui a été graduellement détaché, arraché, puis épuré de son propre fondement, mais qui pourtant n'en demeure pas moins lié par mille métaphores au substrat concret, qu'il tente par ailleurs de nier et qu'il nie en grande partie, que constitue l'activité vivante qui le déploie. « Poser la question de la nature en soi de l'espace, c'est admettre un *kosmos théoros*. La question ne se pose pas pour des êtres vivants car elle n'a pas de sens : l'espace fait partie de leur situation, or un espace de situation n'est pas en soi », disait en ce sens Merleau-Ponty[397]. Ce que, soit dit au passage, Newton semble d'ailleurs avoir intuitivement très bien compris en définissant l' « espace absolu » comme le *sensorium dei*, l'organe des sens de Dieu[398] ! Ce n'est donc que de nier l'expérience vivante, et aussi l'expérience vivante humaine, c'est-à-dire sociosymbolique, qui rend possible la construction catégorielle d'un espace dépourvu de toute vie, dépourvu de toute épaisseur temporelle, pure structure relationnelle anhistorique – « abstraite », décidément. Une « cosmologie sans Cosmos », disions-nous avec Georges Gusdorf…

La formule en serait d'autant plus affectée si ce que nous avons présenté ne pouvait par contre rendre compte de ce procès d'abstraction et de la « vérité » qu'il contient.

---

[397] Cf. M. Merleau-Ponty, *La nature*, ouvrage cité, p. 141. Dans le même sens, Franck Fischbach écrivait : « Chercher une réponse à la question de l'origine du monde ou de la nature, c'est prétendre occuper la position du témoin de la création du monde et de la nature, c'est supposer que tout est anéanti, que rien n'existe, sauf soi (…) ». Cf. F. Fischbach, *Sans objet. Capitalisme, subjectivité, aliénation*, ouvrage cité, p. 27.

[398] Cf. A. Koyré, *Du monde clos à l'univers infini*, ouvrage cité, p. 283 et suiv.

C'est exactement, selon nous, ce qu'une perspective comme celle dans laquelle nous nous inscrivons permet : s'il est très peu de hors-la-loi, pour faire image, c'est précisément parce que la légalité géométrique, qu'on la comprenne d'une manière relative ou absolue, constitue une abstraction formelle de rapports réels ; l'abstraction formelle des opérations mêmes par lesquelles est ressaisie symboliquement la spatialité originaire, intensive et opératoire, donnée par le corps propre et ses relations de coexistence. Parce que la vie est déploiement spatiotemporel, l'espace n'est pas une construction arbitraire, mais suit les lignes de saillance de la co-constitution de l'être vivant et de son milieu. En ce sens, on peut effectivement dire que « l'espace est un ensemble d'objets satisfaisant une géométrie »[399]. Et en ce sens, donc, bien évidemment, tous les êtres, tous les corps, toutes les choses, sont *dans* l'espace, y occupent une place, un point, une localisation, et s'inscrivent dans des relations déterminables qui, par leur extension indéfinie, constituent l'étendue, ou s'y situent comme dans une forme vide qui les précèderait. Il ne sert toutefois à rien pour notre propos de réfléchir à partir de ces abstractions géométriques formelles. C'est depuis l'expérience vivante humaine, forme symboliquement médiatisée du rapport pratique au monde et « source authentique » de cette abstraction de la chair expressive en corps physique, dira Cassirer, qu'il faut réfléchir les formalisations géométriques[400]. Et leur vérité. Et leur hypostase. Sans des rapports réels, une *ordination* d'étants d'une espèce déterminée, dans le langage philosophique de Patočka, c'est-à-dire structurés eux-mêmes par ces rapports et structurant par leurs rapports une totalité ordonnée, non seulement ces aspects structural ou substantiel de l'espace n'auraient aucune validité concrète, mais ils n'auraient même aucun champ d'expression[401]. Aussi bien dire qu'ils n'existeraient tout simplement pas.

---

[399] Cf. J. Nicod, *La Géométrie dans le monde sensible*, Paris, Alcan, 1923, p. 165, cité par J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, p. 33.
[400] Cf. E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques. 3. La phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 122.
[401] Cf. J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, pp. 32-33 et 55.

Or, ils existent. Et ils « fonctionnent », si nous pouvons nous exprimer ainsi. Tant bien que mal, continuellement retravaillés, se démultipliant au fur et à mesure que les champs d'objet qu'ils ouvrent se complexifient et les défient, mais ils « fonctionnent ». La géométrie « fonctionne ». La cartographie « fonctionne ». Les systèmes d'information géographique « fonctionnent ». Le ciel est peuplé d'avions, et au-delà de navettes précisément dites « spatiales », qui carburent aux abstractions géométriques ; de même les mers, de même la terre. Et tout cela, sur la base de mesures terrestres, « géo-référencées », qui, depuis deux siècles, « fonctionnent » au dixième de millimètre près. L'immensité elle-même, étymologiquement « ce qui est sans limite », et donc ce qui n'est pas mensurable ou qui ne peut recevoir de mesure, en est pénétrée : en mesure métrique ou en années-lumière, la périphérie terrestre s'étend dans des confins « métrisés/maîtrisés », selon le jeu de mot de Augustin Berque[402]. À tel point, d'ailleurs, que nous avons peine à saisir l'idée de distance, de proximité ou d'intervalles autrement que par la saisie des proportions mathématiques – en termes de distance-temps, de distance affective ou de distance sociale, par exemple. Qu'est-ce qui peut en rendre compte sinon que, témoignant du sens qu'acquit pour la pratique son « habitat », cet « espace » constitue une composante essentielle d'un mode, socio-historiquement déterminé et déterminant, de la spatialisation ? Composante essentielle d'un mode par lequel et à travers lequel un être vivant d'un genre spécial, à un moment déterminé de son déploiement, s'objective dans le monde et objective le monde comme espace vide et neutre. Composante essentielle d'un mode, en somme, déterminant un statut spécifique à la spatialité comme extension, homogène et sans borne, de son propre déploiement. Ce qui revient à dire que, *dans une perspective sociologique*, cette catégorisation de l'espace en tant qu'espace géométrique formel ou en tant qu'espace positif, physique ou géographique, nous en apprend plus sur les formes sociales qui lui ont donné naissance, qui s'y expriment et s'y retrouvent, que sur « l' » espace en tant que tel.

---

[402] Cf. A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, ouvrage cité, pp. 1786-1787 et A. Berque, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, ouvrage cité, p. 73.

« Toute image du monde est une affirmation de l'homme dans le monde, et donc un ordonnancement du monde pour que l'homme puisse y faire sa résidence à la fois matérielle et spirituelle », disait Gusdorf[403]. Et d'ailleurs, c'est cela qui nous importe.

En ce sens, nous ne pouvons que nous inscrire en faux vis-à-vis la solution pour ainsi dire méthodologique – pour ne pas dire méthodolo*giste* – que David Harvey, parmi d'autres, propose à ce problème de nature ontologique et épistémologique : il ne suffit pas de maintenir dans une position d'équivalence fonctionnelle les concepts d' « espace absolu » (réceptacle de toutes choses), d' « espace relatif » (contenant déterminé par les relations entre les contenus) et d' « espace relationnel » (forme générée par l'appréhension des relations entre les contenus)[404]. Si tous trois ont sans aucun doute leur efficace sur le plan opératoire, ce n'est jamais que du point de vue de l'opérateur, c'est-à-dire d'une subjectivité, et des règles de description des relations choisies en fonction des objets d'étude et de l'échelle de leur observation. En cela, effectivement, le cadre d'analyse retenu dépendra de la nature du phénomène sous investigation et de ce qui peut bien apparaître comme un choix méthodologique. Ce n'est toutefois jamais dans la pure formalité de ce choix qu'ils se présentent et font sens pour l'activité humaine qui s'y articule. « Si les propriétés de l'espace sont immédiates (et immédiatement vraies) pour le corps, la géométrie, qui est l'expression linguistique de ces propriétés spatiales, n'est ni immédiate, ni immédiatement vraie pour le sujet-qui-pense », dira très pertinemment André Pichot[405]. Ce d'autant que les « propriétés de l'espace » sont produites dans et par l'activité vivante et redevables des modalités sensori-motrices, puis sociosymboliques, de cette activité, alors que la géométrie, ou les géométries, sont des produits formalisés de représentations symboliques ancrés profondément dans l'expérience humaine concrète, sensible, mais ouvrant néanmoins à une universalité

---

[403] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2*, ouvrage cité, p. 71.
[404] Cf. D. Harvey, « Space as a key word », dans *Spaces of Global Capitalism*, ouvrage cité, p. 125.
[405] Cf. A. Pichot, *Petite phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, p. 192, note 1.

que celle-ci n'a pas, ou à vrai dire n'a que par eux, et dont il faudrait reconstituer le procès sociohistorique pour en saisir les tenants et aboutissants. Tâche immense, évidemment, qui est ici hors de propos[406]. Nous pouvons paraphraser Peter Sloterdijk et dire finalement que les espaces « absolu » et « relatif », en tant qu'espaces de toutes coexistences possibles, de tout « ordre de la coexistence », sont redevables de la coexistence elle-même, en tant que condition de tout espace possible, de toute ordination de ce qui coexiste : « Multiplicity and space as co-constitutive », affirmait Doreen Massey [407]. Ainsi, dès lors qu'il est question des rapports entre l'homme et l'espace ou entre la société et l'espace, et de la nature de ces rapports, nous ne pouvons nous suffire de poser un cadre, un réceptacle ou un système de relations à l'intérieur duquel se situerait l'homme ou la société. Tout comme nous ne pouvons nous suffire d'une prise en compte des espaces « physiologiques » ou « psychologiques » – parfois nommés aussi, en une perspective résolument égologique, « phénoménologiques ». Ce serait là, par un paradoxe qui n'est qu'apparent, dans un prétendu refus de l'anthropomorphisme, pécher par sociocentrisme : cet espace neutre et vide, partout et toujours le même ou, au contraire, toujours et partout particulier, propre au vécu individuel, espace dont on ne serait dire s'il est le parfait espace objectif, dépouillé de toute forme de subjectivité, ou le parfait espace subjectif, entièrement redevable des formes physiologique, psychologique, phénoménologique ou simplement logique que lui imprime le sujet

---

[406] Dans un style propre, c'est le moins que l'on puisse dire, c'est ce que faisait Michel Serres en tâchant de suivre les traces, détours et compénétrations des rapports entre le « *logos*-discours » et le « *logos*-proportion » dans *Les origines de la géométrie* (Paris, Flammarion, 1993). Sur l'ancrage de la géométrie « non pas dans la contemplation des formes naturelles puis dans leur abstraction spontanée, mais dans l'action de transformation de la nature », cf. O. Keller, « Éléments pour une préhistoire de la géométrie », *L'Anthropologie*, 1, 105, 2001, pp. 327-349.

[407] Cf. P. Sloterdijk, *Bulles. Sphères 1*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2002 [1998], p. 271 et D. Massey, *For space*, London, Thousand Oaks, New Delhi, Sage Publications, 2005, p. 9. Notons que paraphraser ou citer ces auteurs n'implique pas, loin s'en faut, que nous souscrivions à leur manière de thématiser la spatialité comme une agrégation complexe de « bulles » individuelles se configurant en « écume » dans la foulée de processus d'auto-organisation, dans les termes du premier, ou comme « an emergent product of relations », dans les termes du second. Et d'ailleurs, plutôt que de chercher du côté de ces thématisations de l'espace, nous aurions pu simplement citer Hannah Arendt et son ancrage du « monde », en tant qu' « espace des apparences », dans la « pluralité » comprise comme « loi de la terre » (Cf. H. Arendt, *La vie de l'esprit. La pensée*, ouvrage cité, p. 34).

humain, cet espace, donc, ce n'est jamais que la catégorie d'espace à travers laquelle la société moderne s'est réfléchit. Si des perspectives « phénoménologiques » comme celles de Moles et *consorts*, promptes à discréditer l'idée d' « espace absolu », ont le mérite de mettre en lumière le caractère existentiel de l'espace, ouvrant dès lors la porte à la possibilité de les dépasser en marquant les médiations structurantes de l'existence, elles ont manifestement le désavantage d'être incapables de reconnaître que la catégorie abstraite, formelle, d'espace, et les modes d'ordonnancement qu'elle exprime et qui y trouvent confirmation, témoignent d'un mode de spatialisation qui n'a pas moins une valeur anthropogénétique. Rapporter aux conditions modernes d'intégration et de régulation des pratiques, pour le meilleur et pour le pire, il n'est pas innocent que seul un « sujet transcendantal » puisse « habiter », pourrait-on dire par un certain abus de langage, un tel espace abstrait ! On pourrait dire de même, à cet égard, en ce qui concerne certaines distinctions géographiques, notamment celles proposées il y a déjà un certain temps par Bonnemaison et Cambrezy entre le « territoire culturel » et le « territoire politique », le second étant largement considéré dans sa facture strictement fonctionnelle, géométrique et abstraite, et en cela arbitraire, alors que le premier aurait valeur d' « appartenance au monde », relevant de l' « identité culturelle ». Manifestement, c'est omettre les modalités d'appartenance (et d'identité) politique propre au monde moderne[408] !

Ainsi, plutôt que de prendre assise sur l'une ou l'autre des catégories d'espace, il nous faut penser le mode sous lequel se constituent des relations réelles, c'est-à-dire des formes réelles de coexistence, desquelles, éventuellement et selon des modalités diverses, sera extraite une « logique », une légalité formelle et formalisable à souhait. En somme, il faut sortir du « fétichisme de l'espace », le penser comme « co-

[408] Cf. notamment J. Bonnemaison et L. Cambrezy, « Le lien territorial entre frontières et identités », article cité, pp. 8-9. Même s'ils reconnaissent que leur tension relève d' « une contradiction entre systèmes de valeurs », il ressort néanmoins que, révélant une « donnée incontournable de l'expérience humaine », selon les auteurs, la logique du « territoire culturel » a une profondeur et une vérité que n'aurait pas la logique du « territoire politique », purement abstraite et instrumentale.

appartenance du Pluriel », dans les termes de Castoriadis, et de la sorte reconduire la réflexion sur les modes réels de coexistence de la pluralité, comme production ou institution sociale-historique d'un espace propre[409]. Alors, et alors seulement, les diverses représentations de l'espace, y compris la représentation formelle moderne, apparaîtront pour ce qu'elles sont : des éléments essentiels des modes de spatialisation par lesquels les hommes « humanisent » leur milieu et « spatialisent » leur existence, ainsi que nous l'avons dit d'entrée de jeu, en somme, « domestiquent » le temps et l'espace en les instituant comme des dimensions internes de leur propre expérience du monde, comme des « cadres de référence » qui agissent comme modalités d'intégration et de régulation sociales[410]. Ceci dit nonobstant le détachement radical par rapport à l'expérience concrète de la coexistence qui peut être à la base des représentations formelles[411].

Pour en finir avec le spatialisme et le projectionnisme ? Aussi emphatique que soit la formule, c'est néanmoins un réquisit fondamental de la posture que nous adoptons et

---

[409] Cf. C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, ouvrage cité, p. 264.

[410] C'est le mérite que nous pouvons attribuer à une perspective comme celle du géographe allemand Benno Werlen, entre autres, qui, en posant l'espace comme « cadre de référence », prétend dès lors qu'une « géographie humaine alternative » devrait se fonder sur une théorie de l'action et avoir pour principal objet, la question des articulations entre les « arrangements spatiaux », figures de la contrainte matérielle et symbolique, et les formes subjectives. Notons toutefois que la solution proposée par Werlen, l'adoption du paradigme de l'individualisme méthodologique sur la base d'une opposition entre « action-oriented theory » et « structure-oriented theory », nous semble problématique à plusieurs égards, ne serait-ce qu'en raison de sa compréhension de la socialité de l'action comme interaction intersubjective, et non dans le caractère constitutif de la subjectivité elle-même de la médiation sociosymbolique. On pourrait en dire autant d'une perspective comme celle de Martina Löw qui, s'inspirant fortement de Werlen et de Giddens, cherche à passer outre le clivage entre les théories structurelles et les théories de l'action en montrant les formes de la routinisation et de l'institutionnalisation de l'action. Dans les deux cas, l' « action » est un *a priori*, non pas formel, comme chez Parsons, mais réel et déjà donné comme tel, indépendamment de sa constitution sociale-historique, c'est-à-dire indépendamment de l'historicité de la médiation sociosymbolique qui l'institue comme action *sociale*. Cf. B. Werlen, *Society, Action and Space. An Alternative Human Geography*, London, New York, Routledge, 2007 [1993, 1988] et M. Löw, « The Constitution of Space. The Structuration of Spaces Through the Simultaneity of Effect and Perception », *European Journal of Social Theory*, 11, 1, pp. 25–49. Pour une présentation de l'action comme *a priori* formel chez Parsons, cf. son explication synthétique du « sous-système de l'action » dans *Sociétés. Essai sur leur évolution comparée*, Paris, Dunod, 1973 [1966], pp. 6-38.

[411] Sur la « perte d'attachement » et l' « aliénation par rapport à la Terre » impliqués dans les mensurations modernes, cf. H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, ouvrage cité, pp. 318-319.

qui, en jetant un éclairage sur l'expérience pratique du monde et ses médiations essentielles au fondement de tout ce que nous disons exister, est seule capable selon nous de rendre compte de ces deux positions épistémologiques contradictoires et complémentaires et de la forme sociale-historique à laquelle elles sont liées en tant que catégorisation intrinsèque à son mode propre de spatialisation. Une telle posture, Michel Freitag la qualifie de « dialectique » en la justifiant comme suit :

> [...] est "positiviste" toute théorie qui pose son objet ultime dans l'immédiateté du donné, soit objectif, soit subjectif. À l'opposé est « dialectique » toute théorisation qui procède par la reconstitution critique des médiations de ses objets, et pour laquelle ceux-ci se situent donc toujours, ultimement, non sur le plan uniforme de l'être immédiat, objectif ou subjectif, mais comme moment déterminé dans le procès d'ensemble du développement ontogénétique de ces médiations[412].

Dans le contexte de notre questionnement, on comprend dès lors pour quelle raison il nous apparaît important de rompre tant avec une approche positive *stricto sensu* qu'avec ce que ce même auteur nomme le « phénoménologisme existentiel du sujet »[413]. Il nous semble que nous retrouvons par ce biais le sens même de la proposition chère à Henri Lefebvre. La « *science de l'espace* » se cherche et échoue, écrivait-il. Pourquoi ? Parce qu'elle n'atteint jamais la totalité. Elle s'attarde tantôt aux « objets dans l'espace », tantôt à l' « espace sans objet », et tantôt encore aux « discours sur l'espace ». « Si l'espace est un produit, poursuivait-il, la connaissance reproduira cette production, elle l'exposera. L'intérêt et l' « objet » se déplacent des choses dans l'espace à la production de l'espace lui-même »[414]. C'est à cet enjeu que nous consacrerons nos deux prochains chapitres.

---

[412] Cf. M. Freitag, *L'oubli de la société*, ouvrage cité, p. 254, note 2.
[413] *Ibid.*, p. 111.
[414] Cf. H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 46 et 109. Les italiques sont de l'auteur.

CHAPITRE III
MODES DE REPRODUCTION ET MODES DE SPATIALISATION : DES ESPACES ANTHROPOLOGIQUES AUX TERRITOIRES TRADITIONNELS

> The key distinction is between those societies in which there is a social definition of territory and those in which there is a territorial definition of society.
>
> Edward W. Soja[415]

S'il est une belle formule, c'est bien celle de Edward W. Soja quant à la distinction entre « définition sociale du territoire » et « définition territoriale de la société ». Si ce n'était de sa fâcheuse tendance à confondre espace et territoire, nous l'adopterions volontiers pour rendre compte de l'objet des deux prochains chapitres. Nous lui préférerons par contre la distinction entre « espace anthropologique » et « territoire », distinction qui nous permettra de thématiser deux modes généraux de spatialisation et le statut de la spatialité qu'ils impliquent. Pour procéder à cette distinction, nous mobiliserons la théorie générale des modes de reproduction formels de la société développée par le sociologue Michel Freitag. Nous verrons alors que les modes de spatialisation, saisis à leur plus haut niveau de généralité, s'articulent aux modalités de la reproduction de l'unité d'ensemble des pratiques sociales et que le statut de la spatialité, son sens dans l'ordre de l'existence sociale, est indissociable de la nature des médiations par lesquelles s'effectuent l'intégration et la régulation des pratiques.

Nous présenterons dans un premier temps quelques-uns des éléments-clés de la théorie des modes de reproduction formels de la société tels que nous nous l'approprierons pour notre propre usage. Articulée à la pensée de nombreux autres auteurs, sociologues, anthropologues, historiens ou philosophes, celle-ci servira à

---

[415] Cf. E.W. Soja, *The Political Organization of Space*, ouvrage cité, p. 33.

constituer un levier théorique permettant de prendre prise sur ce que nous nommerons les « modes de spatialisation » et le « statut de la spatialité » qu'ils impliquent. Cela nous permettra ensuite, dans un deuxième temps, de faire un portrait sociohistorique des modalités de spatialisation qui, des espaces anthropologiques aux formes traditionnelles de territorialité, nous mènera sur le seuil du problème qui nous occupera dans notre quatrième chapitre, celui de l'institutionnalisation proprement moderne de l'espace en territoire. Suivant le fil d'une histoire *politique* de l'espace – l'histoire de sa territorialisation –, nous soutiendrons alors l'idée selon laquelle l'institutionnalisation de l'espace en territoire est redevable du moment politique de reproduction de la société et des formes sociales-historiques de son déploiement. Nous mettrons ainsi en lumière ce qui distingue, sur le double plan catégorique et structurel, le « statut culturel-symbolique » des « espaces anthropologiques » du « statut politico-institutionnel » du « territoire ».

3.1 Les modes de reproduction formels de la société : une synthèse

Le concept de « mode de reproduction formel de la société » constitue sans contredit l'apport le plus significatif et le cœur de la sociologie freitagienne. C'est celui qui permet d'appréhender le mode dominant de la médiation générale qui articule le double niveau des pratiques sociales singulières et de la totalité fonctionnelle et signifiante à laquelle elles se rapportent et qui leur confère sens et identité. C'est donc un concept qui vise à saisir le mode même de l' « unité de la société » en tant que structure d'ensemble des pratiques médiatisées symboliquement, telle que celle-ci comporte à la fois une dimension d'intégration et de régulation des pratiques et une dimension essentielle de reproduction de soi à travers l'accomplissement de ces pratiques.

Si l'on exclut le « mode de reproduction décisionnel-opérationnel » par lequel l'auteur thématise les formes contemporaines de la société – ou de l' « asociété »[416] –, formes de la « transition à la postmodernité » qui se repèrent dans une série de transformations depuis la fin du XIXe siècle et annoncent « une mutation du régime ontologique et épistémologique de la réalité humaine, sociale et historique »[417], Michel Freitag identifie dans l'histoire deux modes généraux de reproduction de la société, le « mode de reproduction culturel-symbolique » et le « mode de reproduction politico-institutionnel ». Nous les présenterons ici brièvement en tâchant d'en faire ressortir les principales caractéristiques.

---

[416] Cf. F. Vandenberghe, « L'École de Montréal : théorie critique ou critique théorique de l'"asociété" ? », *Société*, 26, Automne 2006, pp. 115-151.

[417] Cf. M. Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, ouvrage cité, p. 302. Plus spécifiquement, Freitag dira que ce nouveau mode de reproduction formel de la société s'est constitué depuis la fin du XIXe siècle de manière négative, dans l'épuisement et les crises du mode de reproduction politico-institutionnel moderne, et positivement depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, avec la mise en place de nouveaux modes de constitution, de régulation et de légitimation de l'ordre social, sous le principe de la logique procédurale de la gestion technocratique et de la prise en charge opérationnelle directe de la réalité. Pour l'auteur, ce nouveau mode de socialité – le « social », dans une filiation arendtienne sans mystère –, est synonyme d'anéantissement progressif de la référence unitaire (synthétique), réflexive (subjective) et transcendantale (*a priori*) à la totalité sociétale et de sa réduction à la stricte empiricité des rapports sociaux non médiatisés par un « sens » et dont l'unité n'existe plus alors qu' « *a posteriori* » – sinon même que d'une manière *ad hoc*. Freitag écrit parfois « gestion systémique », « postmodernité systémique », voire plus récemment « totalitarisme systémique », terme qu'il associe aux États-Unis, l' « Amérique », en tant que « société de sortie de la société ». En somme, c'est la dissolution de la société en tant que référence transcendantale – « oubli de la société » que reconduit, sur le plan à la fois idéologique et directement opératoire, l'hégémonie de la théorie générale des systèmes dans les technosciences « sociales » ou « de la nature », tant est que cette distinction ait encore une pertinence. Pour une présentation du « mode de reproduction décisionnel-opérationnel », cf. *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, chapitre 14, pp. 313-357, ainsi que « Pour une théorie critique de la postmodernité », dans *L'oubli de la société*, ouvrage cité, pp. 55-122. Sur le « totalitarisme systémique » et l' « Amérique » en tant que « société de sortie de la société », cf. « La Métamorphose. Genèse et développement d'une société postmoderne en Amérique », *Société*, 12-13, 1994, pp. 1-137, ou « De la terreur au meilleur des mondes. Globalisation et américanisation du monde : vers un totalitarisme systémique », dans D. Dagenais (dir.), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain,* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, pp. 353-404.

Le mode de reproduction culturel-symbolique

Le « mode de reproduction culturel-symbolique » réfléchit le type-limite des sociétés – on dirait mieux des communautés – primitives, au sens des sociétés premières directement régies par « la structure sémantique de la signification immanente à l'action », c'est-à-dire où la normativité adhère immédiatement aux objets de la pratique sans être par ailleurs dissociée de la signification de cette pratique[418]. Les communautés primitives – ou « communautés de culture » – peuvent être caractérisées par la réciprocité d'ensemble de la structure d'accomplissement des pratiques et du système commun d'orientation symbolique de la pratique – ce qu'au sens anthropologique nous pouvons précisément nommer une « culture ». Un type d'unité dans laquelle, donc, on ne trouve pas d'explicitation de la structure symbolique, les pratiques sociales étant directement régies par la signification attribuée collectivement et telle qu'elle est immédiatement intériorisée par les acteurs sociaux comme participant en propre du monde, des actions et des objets qu'elles visent[419]. On se trouve en fait devant des sociétés entièrement régies par le langage tel que l'ensemble de ses expressions trace l'espace de la normativité, c'est-à-dire tel que chaque geste, chaque chose, chaque être trouve sa place dans le système des rapports différentiels, médiatisé et rappelé en permanence à l'existence par l'accomplissement pratique du sens de l'action et sa conformation à ce qui est pensé comme l'ordre du monde[420].

---

[418] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 18 et 122.

[419] *Ibid.*, p. 93. Sur « la présence du monde dans les communautés de parole ou de culture », cf. M. Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, ouvrage cité, notamment pp. 337-344.

[420] Sur l'idée de la pratique comme « conformation » à l'ordre du monde dans les sociétés primitives, par opposition aux modèles du « parachèvement » (conception traditionnelle chrétienne) ou du « détournement » (conception moderne), cf. C. Miquel et G. Ménard, *Les ruses de la technique. Le symbolisme des techniques à travers l'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 1988. Freitag développe cette idée à travers les concepts de « participation » et d' « accueil » dans « La nature de la technique », dans *L'oubli de la société*, ouvrage cité, pp. 325-417.

Si on voulait synthétiser les diverses caractéristiques qui définissent les communautés primitives régies par un mode de reproduction de type culturel-symbolique, on pourrait d'abord dire qu'elles sont des « sociétés sans histoire », au sens précis qu'un auteur comme Claude Lefort a donné à ce syntagme conceptuel[421]. C'est donc dire que si elles ouvrent des horizons d'espace-temps qui leur sont propres, des domaines spatio-temporels les définissant comme déploiement d'un rapport au monde spécifique, toutefois, on ne peut parler d'elles comme des sociétés qui *font* l'histoire, l'orientation d'ensemble de la société n'étant jamais explicitée en tant que telle, comme un enjeu même de la pratique sociale. Ainsi, leur langage symbolique, confondu avec la culture d'ensemble, est bel et bien mémoire historiale, logeant en elle dans une sorte de synchronicité structurale l'ensemble des moments signifiants qui la constituent, mais il ne donne pas lieu à proprement parler à une « conscience historique », une conscience de l'épaisseur temporelle qui la démarquerait ontologiquement de ses origines – et moins encore à une catégorie unifiée de « temps »[422]. Ce sont des sociétés dont le lieu du sens est d'emblée intériorisé et dont les moments de l'action, de la régulation et de la légitimation d'ensemble sont imbriqués dans l'intention objective elle-même. Cela ne suppose évidemment pas qu'elles soient immuables, sans tensions et sans violences, sociétés dont on se plaît comme par compensation à penser comme des sociétés stagnantes et immobiles. Loin de là. Cela signifie simplement qu'elles ne posent pas comme objet même de débat les principes organisateurs qui les structurent et leur donnent sens. En cela, ce sont des sociétés sans « pouvoir » et sans « institution », c'est-à-dire dépourvues de toute

---

[421] Cf. C. Lefort, « Société sans histoire et historicité », *Les formes de l'histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1978, pp. 46-77.

[422] Dans *La reconnaissance du temps. Des sociétés archaïques à la société moderne* (Montréal, Éditions Robert Davies, 1996, p. 12), Michel Lalonde écrivait : « [...] la reconnaissance du temps comme dimension constitutive du monde n'est nullement un universel anthropologique. Nombreuses sont les sociétés, notamment les sociétés dites primitives, qui n'ont aucun concept spécifique pour le temps. Nombreuses sont les sociétés qui ne manquent pas de procédés linguistiques pour marquer les moments, ordonner la succession des actions, narrer des évènements passés, mais qui ne subsument pas la diversité temporelle des actions humaines et des faits naturels sous une conceptualisation abstraite ».

cristallisation formelle qui viendrait figer et permettre l'accumulation des puissances et des statuts qui leur sont associés en une structure de domination. Enfin, ce sont des sociétés dans lesquelles il y a unité du monde objectif et du monde subjectif, du sujet du discours et du sujet de l'action ainsi que du système des signifiants et du système des signifiés qui renvoient l'un à l'autre en un rapport de connivence, voire d'appartenance, appréhendé comme tel.

Bien sûr, ce n'est là qu'une description formelle des communautés primitives. D'une part, vraisemblablement, ne fut-ce que pour des raisons aussi contingentes que les changements et catastrophes naturels, la série ininterrompue des naissances, le caractère impromptu ou arbitraire des pratiques et des horizons d'avenir qu'elles ouvrent bien malgré elles, en somme, compte tenu de la « précarité » ou de la « fragilité ontologique » de l'ordre social tel qu'il est fondamentalement et originellement un ordre culturel-symbolique, il se trouve que ces sociétés doivent toujours combattre les écarts et conflits qui tendent à faire jour au cœur même de la culture. Freitag dira qu'il y a une nécessité fondatrice pour les sociétés de procéder, à un degré ou à un autre, à leur dédoublement transcendantal, à leur « transcendantalisation », c'est-à-dire à la projection de figures idéalisées qui, jouant le rôle de « Tiers fondateur », assoient et fixent leur propre fondement, leur propre identité[423]. C'est par la catégorie de « récit mythique » qu'il capte ainsi cette idée d'un dédoublement transcendantal dans les communautés de culture, l'objet du mythe étant le système symbolique lui-même, comme une tentative de colmater les brèches auxquelles il est incapable de remédier par ailleurs, « naturellement », dans son rapport immanent à l'action et à la parole. Ainsi les sociétés primitives combattent-elles les « contra-dictions » qui les déchirent et les menacent par la position de

[423] M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 162. Ailleurs, Freitag écrivait : « C'est ainsi que toute société procède à son propre dédoublement, par lequel elle se met en demeure et en mesure d'opposer sans cesse à la simple factualité empirique des actions particulières qui la constituent et dans lesquelles seulement elle s'accomplit existentiellement, la projection idéalisée de son ordre propre, réifié en un ordre ontologique transcendantal ». Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, p. 225.

« références transcendantales » prenant en charge des portions du système symbolique et la structure globale des rapports sociaux qui s'y réfléchissent, établissant en quelque sorte une norme des normes pour chacune des actions contextualisées qui y retrouvent de cette manière leur « juste place », leur « juste mesure » – le non-sens, la démesure, l'*ubris* étant, pour les sociétés primitives, la crainte et le danger le plus éminent. Lorsque le monde se confond avec la structure des références symboliques qui médiatise l'activité intentionnelle, toute rupture dans l'ordre du sens est une rupture dans l'ordre du monde. Le mythe apparaît de ce fait comme un « mécanisme proto-politique » de régulation des pratiques et de reproduction de la structure d'ensemble en ce que, n'existant que d'être raconté – récité, chanté, psalmodié, dansé, rêvé, peint, etc., selon les traditions –, il est déjà une forme d'objectivation et d'auto-interprétation de la société par laquelle elle tente de conjurer tous les changements sitôt réintégrés dans le système symbolique[424]. « Mécanisme proto-politique » ou « proto-institutionnel » en ce sens, donc, que tout en tâchant de maintenir une structure de reproduction simple, visant la conservation de l'univers de sens institué et préservant l'ordre social du non-sens, le récit mythique met en place un mécanisme de reproduction élargie qui réinterprète, réfléchit et approfondit la signification des actions tout en masquant les distances croissantes entre le récit et les nouveautés qu'il prend en charge. À l'instar de Marcel Gauchet et de sa conception des sociétés du « passé pur », on pourrait ainsi parler des sociétés primitives comme de sociétés qui sont entrées dans l'histoire « à reculons » : des sociétés, pourrait-on dire par un certain abus de langage, qui avancent et se réfléchissent tout en gardant les yeux rivés sur leur origine posée dans une illusoire permanence par-devers elle[425].

---

[424] M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 121.

[425] Cf. M. Gauchet, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Éditions Gallimard, 1985, pp. 12-25.

Néanmoins, Freitag s'oppose à Gauchet sur cette question, notamment en regard de la conception de ce dernier selon laquelle les sociétés primitives auraient établi un rapport d' « altérité intégrale » ou « radicale » avec leur fondement[426]. C'est là, pour Freitag, le propre des sociétés *traditionnelles*, que l'on peut effectivement qualifier de religieuses ou de « sociétés de religion », et non des communautés *primitives*, dont les récits mythiques ne sont en quelque sorte qu'un rappel ou qu'une « cicatrisation du tissu même des références symboliques-normatives communes » dépourvue de toute forme de dualisation ontologique – entre « identité » et « altérité », entre « passé » et « présent » ou entre « immanence » et « transcendance », par exemple, c'est-à-dire précisément là où Gauchet voit les ruptures qu'instituent l'avènement de l'État et sa dynamique de « sortie de la religion ». Pour les sociétés primitives, sociétés sans État qui, ainsi que le dit Gauchet, « adhèrent à ce qui est » dans une essentielle conformité à ce qui règle l'ordre « cosmobiologique » du monde[427], pas plus qu'il n'est de « pouvoir séparé », il n'est de « fondement extérieur et antérieur » qui distinguerait sur un plan ontologique un *ici-bas* d'un *au-delà*, un *avant* et un *après*, ou encore la *nature* de la *surnature*[428]. C'est pour ainsi dire toujours « ici et maintenant », selon une logique du « manifeste » et du « caché », du « latent » et du « patent », que l'ordre du monde se produit, se déroule, s'effectue inlassablement. Si les ancêtres n'y sont pas, ce n'est pas parce qu'ils n'y sont plus, puisqu'ils y sont toujours et potentiellement partout, ou encore, pour le dire dans les termes des Aborigènes australiens auxquels nous ferons référence plus loin, si l' « espace-temps du Rêve » est au fondement de l'ordre du monde, celui-ci est toujours déjà et encore « en acte »,

---

[426] Pour la critique de la conception des sociétés primitives chez Gauchet, cf. M. Freitag, « La genèse du politique dans les sociétés traditionnelles. I. De la communauté tribale à la royauté », *Société*, n.6, automne 1989, pp. 41-113, notamment p. 100-101, note 19, ainsi que *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, pp. 247-248.

[427] Nous empruntons l'expression ordre « cosmobiologique » du monde à G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2*, ouvrage cité, notamment pp. 49-60.

[428] Sur l' « adhérence au réel », l'absence de distinction ontologique entre des plans de réalité et la « participation » comme modalité « donatrice de l'univers et de l'homme lui-même » dans les sociétés primitives qualifiées d'ailleurs de « mythiques », cf. aussi G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique*, ouvrage cité, p. 22 et 43.

chaque fois que les itinéraires, les rêves, chants, peintures, dansent et autres rites le reconduisent à l'effectivité ; chaque fois que, par la vie en acte, se trouve réactualisé – « entendu » ou « souvenu » – son sens même. De ce point de vue, cela n'a pas de pas sens de parler de « renversement de la structure ontologique », comme si « terme à terme » il n'y avait qu' « inversion », selon les expressions de Gauchet. Il y a déploiement d'un dédoublement ontologique synchrone au dédoublement de la structure médiatrice de la régulation sociale, sur fond d'une unité originelle – ou « primitive » – qui ne s'appréhende pas comme telle, puisque « le monde », pour les sociétés primitives, c'est « notre monde », ainsi que le disait Mircea Eliade[429]. En ce sens, c'est en effet un certain abus de langage que de parler de sociétés du « passé pur » ou de sociétés qui avancent et se réfléchissent tout en gardant les yeux rivés sur leur origine posée dans une illusoire permanence par-devers elle : il vaudrait mieux parler de sociétés de « durée pure » où, précisément, les distinctions catégorielles entre la puissance et l'acte, la cause et l'effet, etc., sont, sinon irreprésentables, du moins impensées. Par anticipation, nous pouvons alors dire que la première grande rupture dans l'histoire, ce ne sera pas l'avènement de l'État moderne en lequel viendra se condenser le « passage d'une structuration hétéronome de l'établissement humain à une organisation autonome », avec ce que cela implique, entre autres, de « renversement de l'orientation temporelle de l'activité collective », ainsi que l'écrit Gauchet[430]. Elle loge plutôt à l'enseigne de l'avènement d'une structure de domination institutionnalisée de type traditionnel, dédoublement de la structure des médiations par lequel se constituera un *avant* et un *après* – de même, d'ailleurs, nous y reviendrons, qu'un *intérieur* et un *extérieur* –, en une sorte de domestication du temps qui consistera à le détacher progressivement du mouvement des êtres et des évènements, à l'autonomiser des pulsations concrètes de la vie sociale et à ouvrir ainsi à la fois l'espace d'une origine, celui d'un « champ de présence » et celui d'un

[429] Cf. M. Eliade, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965 [1957], p. 32.
[430] Cf. M. Gauchet, *La démocratie d'une crise à l'autre*, Paris, Éditions Cécile Defaut, 2007, p. 13 et 16.

« horizon d'attente », dans les mots de Reinhardt Koselleck, par-delà les mœurs et coutumes encastrées dans les relations sociales primaires[431]. Ce ne sera donc que par rapport à celle-ci – effectivement « tournant capital du parcours humain », ainsi que le dit Gauchet, mais non pas tant comme redistribution de « l'administration de l'assujettissement à l'Autre » qu'avènement de l'Autre – que l'État moderne constituera une modalité de régulation distincte, permettant entre autres à la société d'entretenir un rapport nouveau et inouï à elle-même qui, « déverrouillant l'avenir », pour paraphraser Krzystof Pomian[432], ouvrira à ce que ce même Gauchet nomme un « gouvernement de l'autonomie » ou un « gouvernement de l'avenir »[433].

Mais surtout, cette description des sociétés régies par le mode de reproduction culturel-symbolique est tout entière formelle en ce qu'elle constitue un idéaltype pur, limite et pour ainsi dire « négatif », c'est-à-dire marquant en creux l'absence d'une objectivation explicite et systématique de la société à travers une institution politique et diverses institutions sociales. En effet, les descriptions ethnologiques issues de la littérature anthropologique depuis le XIXe siècle nous donnent plutôt accès à un type de société que Freitag qualifiait d' « archaïque », au sens précis que ses modalités structurelles de reproduction témoignent pour plusieurs déjà d'une « transition » vers le type de société qualifiée de traditionnelle. Il parlera à son propos d' « émergence

---

[431] C'est là la thèse de Michel Lalonde et, dans une certaine mesure, de Norbert Élias avant lui. Cf. M. Lalonde, *La reconnaissance du temps*, ouvrage cité, notamment p. 16-17, ainsi que N. Élias, *Du temps*, ouvrage cité, p. 66-70 et 242-247. Nous ne sommes pas sans savoir que nous détournons cependant quelque peu le sens des propos de Koselleck, « champ de présence » et « horizon d'attente » étant considérés par l'auteur comme des concepts métahistoriques et non pas comme déploiement même d'une structure sociale-historique spécifique de la temporalité. Cf. R. Koselleck, *Le futur-passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990.

[432] Cf. K. Pomian, *L'ordre du temps*, Paris, Gallimard, 1984, p. 295.

[433] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, Paris, Éditions Gallimard, 2007, notamment p. 52 et suiv. Freitag parle à cet égard de la modernité comme « société de projet », à la fois par contraste avec les sociétés primitives marquées par ce que nous avons nommé la « durée pure », les sociétés traditionnelles d' « héritage » et les sociétés contemporaines tendanciellement gagnées par un « présentisme » galopant, cet écrasement du présent sur lui-même qui définirait, selon François Hartog par exemple, notre « régime d'historicité ». Cf. M. Freitag, « La métamorphose », article cité, p. 81 et F. Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Galilée, 2003.

ambiguë du politique dans la communauté archaïque », précisément parce que les distinctions formelles des *statuts* associés à l'exercice des activités de régulation, telles qu'on les retrouve par exemple dans les sociétés gentilices, le patriciat, le clientélisme, la chefferie tribale, etc., ont autant pour effet « de fixer déjà dans des rapports de domination certaines conditions de reproduction de la vie sociale » – faisant bel et bien d'elles des formes de transition vers les sociétés régies par un mode de reproduction politico-institutionnel entre autres caractérisées par la distinction entre action et régulation, ainsi que nous le verrons dans ci-après – « que de s'opposer à un déploiement cumulatif de ces mêmes rapports de domination sur un plan proprement politique »[434]. Selon la thèse de Pierre Clastres, les « sociétés archaïques » constituent ainsi non seulement des *sociétés sans État*, mais de même, et selon les mêmes vecteurs par lesquels elles reproduisent une société déjà différenciée, fut-ce d'une manière infinitésimale, elles méritent le qualificatif de *sociétés contre l'État*. Les exemples sont innombrables de sociétés dont la « hiérarchie » des statuts est contrebalancée par une série de règles et de rituels qui achèvent d'enlever, d' « exorciser » écrivait Clastres, aux statuts « supérieurs » quelconque supériorité véritablement cumulative – et à la « hiérarchie » ainsi constituée un caractère de dédoublement ou de séparation vis-à-vis les pratiques qui s'y situent[435].

---

[434] Cf. M. Freitag, « La genèse du politique dans les sociétés traditionnelles », article cité, p. 43, 52, 53 et 92-93, note 6.

[435] Cf. P. Clastres, *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1974, p. 169. Ailleurs, le même auteur écrivait : « Société sans État, société sans classes : ainsi l'anthropologie énonce-t-elle les déterminations qui font qu'une société peut être dite primitive. Société donc sans organe séparé du pouvoir politique, société qui empêche, de manière délibérée, la division du corps social en groupes inégaux et opposés [...] ». Cf. P. Clastres, « Préface », dans M. Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 1976 [1972], pp. 11-30, p. 20. Sur les sociétés primitives comme « sociétés contre l'État » et comme « sociétés de refus de l'économie », on consultera aussi du même auteur « La question du pouvoir dans les sociétés primitives » ainsi que « L'économie primitive », dans *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1980, respectivement pp. 103-109 et 127-145. À ce dernier propos, Alain Testart avance l'idée de « société achrématique ». Cf. A. Testart, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac,* Paris, Gallimard, 2012, p. 219 et suiv.

Le mode de reproduction politico-institutionnel

Le « mode de reproduction politico-institutionnel », pour sa part, renvoie aux types de sociétés inscrits en rupture avec un mode de reproduction ayant pour médiation l'univers symbolique en tant que tel, dès lors que ce dernier se trouve déchargé d'une partie de sa fonction d'intégration et de régulation de la pratique sociale au profit d'une médiation d'un type nouveau, une « médiation institutionnelle ». Il caractérise donc les sociétés dites *politiques* marquées par l'émergence d'une « superstructure institutionnelle » qui chapeaute et encadre les pratiques désormais de plus en plus différenciées[436].

S'il n'est nulle linéarité dans la genèse historique, catégorique et structurelle, de l'institution politique, Freitag dira tout de même d'une manière tout à fait classique que cette nouvelle forme de médiation sociale peut être mise génériquement en correspondance avec l'avènement de la *verticalité* dans les rapports humains, c'est-à-dire avec l'avènement d'une asymétrie structurelle dans les rapports sociaux telle qu'elle est appelée à reconstituer l'unité d'ensemble par-delà les conflits structurant qui se seraient coagulés autour de contradictions rendues trop importantes pour les sociétés encore régies culturel-symboliquement. Ainsi, l'institution est-elle définie comme « le système de régulation établi au-dessus et au-devant de l'action, et régissant celle-ci par anticipation et par contrainte »[437]. Or, dire que l'institution est un système de règles formelles fonctionnant à distance des actions, c'est aussi dire qu'elle est une instance qui s'installe en rupture avec les formes d' « endorégulation normative » que constitue la culture, avec lesquelles elle entre dans une dialectique complexe, produite et productrice d'historicité. Ce qui ne signifie évidemment pas que l'institution serait une nouvelle forme de régulation sociétale qui ne fonctionnerait qu'à la contrainte, qu'à la force. En fait, elle caractérise plutôt

[436] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 260.
[437] *Ibid.*, p. 128.

l'émergence d'un dédoublement du système symbolique, divisé entre ce que Freitag nomme l' « idéologie au sens large » – la « culture » comme totalisation des significations intériorisées immanentes à la pratique – et l' « idéologie au sens strict » ou « idéologie de légitimation », nouveau type de référence transcendantale à la totalité sociétale à base de discours normatifs et doctrinaires d'emblée médiatisés par la distance qui s'instaure entre le système de règles et les pratiques qu'il régit et qui s'y réfèrent. En ce sens, dans cet écart, on peut effectivement dire avec Pierre Rosanvallon que « la sphère du politique est le lieu d'articulation du social et de sa représentation »[438], ou, avec Claude Lefort, qu'elle constitue pour la société son « principe d'institution »[439]. Dès lors, la porte est ouverte pour un dédoublement réciproque de la pratique entre des « pratiques sociales de base » – « infrastructurelles », « culturelles » ou « quotidiennes » – toujours symboliquement orientées par le système des mœurs, mais alors tendanciellement différencié lui-même en une série d'institutions sociales qui particularisent les types d'activités, et des pratiques sociales ayant directement pour objet et enjeu la structure politico-institutionnelle elle-même, les « pratiques d'institutionnalisation » – la « « praxis » politico-institutionnelle » ou « superstructurelle »[440].

Deux axes permettent de comprendre l'avènement d'une médiation structurellement différenciée de la reproduction culturelle-symbolique et productrice d'une double différenciation de la pratique et de la régulation normative ; un axe formel prenant en charge théoriquement les trois déterminations du procès d'institutionnalisation du politique, d'abord, et un axe proprement historique, marquant les deux grands moments du déploiement de la médiation institutionnelle.

---

[438] Cf. P. Rosanvallon, « Pour une histoire conceptuelle du politique (note de travail) », *Revue de synthèse*, 1-2, 1986, pp. 93-105, p. 100.
[439] Cf. C. Lefort, *Essais sur le politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Éditions du Seuil, 1986, p. 290.
[440] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 167, 211 et 217.

Formellement, le procès d'institutionnalisation a été amorcé dès le néolithique (sédentarisation, avènement de l'élevage et de l'agriculture, logique d'emprise et de possession de la terre ou du bétail, hiérarchisation, etc.), avec l'apparition d'une *dissymétrie concrète et structurelle* des rapports sociaux, une mutation des contradictions sociales en conflits irréconciliables culturellement et la constitution des rapports de sens qui régissaient les rapports sociaux en rapports de force[441]. La deuxième étape formelle de ce procès consiste alors en la conversion de ces rapports de force *en rapports de domination institutionnalisée*, c'est-à-dire dans la constitution d'une objectivation des rapports asymétriques en un système de règles assuré, maintenu et entretenu par un « pouvoir », véritable explicitation de l'ordre social par-delà la logique des influences et puissances qui pouvait jusqu'alors organiser les rapports sociaux[442]. Enfin, le troisième moment formel de constitution du politique consiste en la consolidation de la structure politique et idéologique, une *objectivation dans un corps d'institutions formelles* des conditions de reproduction de deuxième degré[443]. C'est le passage « du statut au contrat », dans le langage d'une certaine anthropologie britannique, des formes de la « solidarité mécanique » aux formes de la « solidarité organique » dans les termes de la tradition durkheimienne ou, dans ceux de l'école historique allemande, de la « communauté » (*gemeinschaft*) à la « société » (*gesellschaft*). Ce passage ouvre dès lors la porte à un nouvel horizon historial, l'auto-développement de la société, la mise en jeu explicite, réflexive et conflictuelle – politique, donc – de son historicité.

---

[441] Sur l'apparition des phénomènes de plus en plus importants d'inégalité et de hiérarchie sociale pendant cette période, cf. J.-P. Demoule, *La révolution néolithique*, ouvrage cité, p. 83 et suiv. On consultera aussi l'article de Jean Guilaine dans lequel l'auteur fait référence à la genèse de « clivages verticaux » et, entre autres, à ses expressions architecturales. Cf. J. Guilaine, « Du Proche-Orient à l'Atlantique. Actualité de la recherche sur le Néolithique », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 5, 2005, pp. 925-952, notamment p. 947-950.

[442] Ici Freitag rejoint une fois de plus Clastres : c'est moins en tant que *révolution néolithique* – « puisqu'elle peut très bien laisser intacte l'ancienne organisation sociale » – qu'en tant que *révolution politique* – « cette apparition mystérieuse, irréversible, mortelle pour les sociétés primitives, [de] ce que nous connaissons sous le nom d'État » – que se joue le dédoublement structurel des sociétés. Cf. P. Clastres, *La société contre l'État*, ouvrage cité, p. 172.

[443] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 181 et suiv., et p. 217 et suiv.

On notera que cette compréhension formelle de la genèse de la médiation politico-institutionnelle se rapproche de celle développée par Marx et Engels. Comme eux, par exemple, Freitag conçoit la « dialectique du maître et de l'esclave », dans les termes hégéliens, première division de la société, non comme un rapport social fondateur de la socialité elle-même, mais comme le premier moment du déploiement d'une société *historique* ou *politique*, c'est-à-dire d'une société où l' « État », pourrait-on dire d'une manière plutôt anachronique dans le contexte, comme institution née de la société et s'instaurant comme figure médiatrice par-delà la société, est synchrone de l'asymétrie structurelle issue des rapports de possession dès les moments de l'élevage et de l'agriculture[444]. Ainsi, dans *Les origines de la famille, de la propriété privée et de l'État,* Engels écrivait-il :

> L'État n'est [...] pas un pouvoir imposé du dehors de la société ; il n'est pas davantage "la réalité de l'idée morale", "l'image et la réalité de la raison", comme le prétend Hegel. Il est bien plutôt un produit de la société à un stade déterminé de son développement ; il est l'aveu que cette société s'empêtre dans une insoluble contradiction avec elle-même, s'étant scindée en oppositions inconciliables qu'elle est impuissante à conjurer. Mais pour que les antagonistes, les classes aux intérêts économiques opposés, ne se consument pas, elles et la société, en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l'"ordre" ; et ce pouvoir, né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'État[445].

D'autres passages de ce même ouvrage témoignent de cette conception selon laquelle, sur la base d'une division sociale du travail instituant la « société divisée en classes », « l'État fut inventé » comme l'institution même par laquelle la contradiction sociale pu être reproduite. C'est une idée qui se trouve d'ailleurs disséminée un peu partout

---

[444] On reconnaît là aussi une lecture des « sociétés historiques » très près de celle d'Alexandre Kojève dans son *Introduction à la lecture de Hegel*, ouvrage cité, notamment pp. 11-34.

[445] Cf. F. Engels, *Les origines de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions Sociales, 1975, p. 178.

dans l'œuvre de Marx. On ne peut manquer par contre de souligner que du point de vue de la théorie des modes de reproduction formels, le problème de la conception marxienne consiste précisément dans le fait que ni Marx ni Engels n'ont tiré explicitement la conséquence théorique de la centralité de ce dédoublement normatif et institutionnel de la réalité sociale, non seulement dans la reproduction de la structure d'ensemble des pratiques, mais dans l'émergence même de champs de pratiques différenciées, notamment d'un champ de pratiques « économiques »[446]. Pensons, par exemple, à l'importance de la question de la propriété dans la conception marxienne, qu'on ne peut renvoyer dans la sphère des élucubrations idéologiques et superstructurelles qu'au prix d'une contradiction majeure[447]. Même chose d'ailleurs à propos de leur compréhension des sociétés primitives, « pré-capitalistes », qu'ils s'entêtent à qualifier d' « immédiates », de « naturelles » ou d' « instinctives », alors même que, sur la base de notes laissées par Marx, Engels commente allègrement les modalités *normatives* de reproduction des formes de l'organisation gentilice[448]. Ainsi, pourrait-on dire, la différence déterminante entre les deux perspectives ne tient pas à l'assomption commune d'une « médiateté

---

[446] Pour une analyse inspirée de la perspective freitagienne de la genèse d'un champ économique et de son activité principielle, le travail, cf. R. Pinard, *La révolution du travail. De l'artisan au manager*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, notamment, pp. 21-47, ou M. Bischoff, *Travail et société. Prolégomènes à une théorie dialectique du travail (2 vol.)*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 1991.

[447] C'est d'ailleurs la question des rapports politiques sis au cœur des rapports de propriété qui constitue le cheval de bataille du renouvellement de la pensée marxienne, par exemple avec ce que certains nomment le *political marxism* ou la « théorie des relations sociales de propriété », qui court depuis Perry Anderson jusqu'à Ellen Meiksins Wood par exemple. Cf. F. G. Dufour et S. Rioux, « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actuel Marx*, 1, 43, 2008, pp. 126-139.

[448] Marx n'écrivait-il pas d'ailleurs à propos des sociétés primitives que l' « existence même » de leur « structure communautaire » médiatisant la relation de l'individu aux conditions de sa pratique n'était nulle autre que « le langage » ? Cf. K. Marx, « Formes antérieures à la production capitaliste (Procès qui précède la formation du rapport capitaliste, ou l'accumulation primitive) », dans *Fondements de la critique de l'économie politique. Ébauche de 1857-1858. Chapitre du capital. Supplément au volume 2*, Paris, Éditions Anthropos, 1968, p. 25. Ce qui faisait dire à des auteurs marxistes comme Maurice Godelier ou Perry Anderson qu'il faut bien se rendre à l'évidence que dans sociétés précapitalistes, ce sont les rapports de parenté, les rapports politiques ou même la religion qui fonctionnent comme rapports sociaux de production, comme « infrastructures ». Cf. M. Godelier, *L'idéel et le matériel*, ouvrage cité, p. 44-46 et P. Anderson, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume II. L'Europe de l'est*, Paris, François Maspero, 1978, p. 230.

institutionnelle » synchrone au processus de différenciation sociale, division du travail social ou division de la société en classes – conception classique que l'on retrouve d'ailleurs presque textuellement chez Durkheim par exemple[449] –, mais au rôle que Freitag accorde, contre les tendances au naturalisme qui se glissent souvent subrepticement chez Marx ou du moins dans les courants marxistes orthodoxes ou traditionnels, aux modalités idéelles, « normatives » et « institutionnelles », par lesquelles la production elle-même se reproduit et qui donc, de ce fait, font partie de la définition pleine de la pratique – ce qui distingue, dans les termes mêmes de Marx, le plus mauvais architecte de la meilleure abeille[450] !

Par-delà ces modalités formelles, on repère dans l'histoire deux moments du développement catégorique et structurel de cette forme sociétale caractérisée par l'extériorité normative de la régulation des pratiques sociales et son procès d'institutionnalisation. Premièrement, le *cycle traditionnel*, correspondant structurellement aux premières royautés, aux sociétés de castes et aux empires, avec les différences importantes qui les caractérisent, et dans lequel on assiste à une émergence en extériorité des moments de la contrainte sur l'action, de l'identité de l'acteur et de l'objectivation de la société dans ses figures transcendantalisées – ce que Freitag nomme le politique « au sens anthropologique le plus général »[451]. C'est d'ailleurs notamment à partir de la forme spécifique de l'idéologie de légitimation, des formes de l'objectivation sociale et d'identité individuelle et collective qu'elle promeut, que l'on peut comprendre l'idéaltype de la société traditionnelle. Cette forme idéologique, c'est la forme *cosmologique*, et éventuellement *religieuse*, c'est-à-

[449] À la question « qu'est-ce qu'une société politique ? », Durkheim répondait effectivement : « une société formée de la réunion d'un nombre plus ou moins considérables de groupes sociaux secondaires, soumis à une même autorité, qui ne ressortit elle-même à aucune autre autorité supérieure régulièrement constituée ». Cf. É. Durkheim, *Leçons de sociologie*, ouvrage cité, pp. 81-82.

[450] Pour une théorisation de l' « ontologie de l'agir » conçu comme *praxis* normative chez Marx, cf. É. Duhaime, *Capital et inventivité : de l'intellect général à General Electric*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Université de Strasbourg, 2015.

[451] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 179.

dire le renvoie des références transcendantales dans la pure transcendance extérieure considérée ontologiquement distincte de l'ordre terrestre. L'ordre social ne se comprend plus dès lors que dans le miroir de cette transcendance extérieure, voyant son destin scellé par les grandes scansions normatives présidant au maintien de l'ordre cosmique, céleste ou divin. Cette forme idéologique se réfléchit alors dans la forme institutionnelle elle-même, déployant le « pouvoir » comme *pouvoir juridictionnel*, c'est-à-dire comme pouvoir de dire les lois, de les rappeler et de les exécuter, avec la part d'arbitraire que cela implique, mais non de les produire ou de s'en reconnaître la production. D'aucun souligne à ce titre l'absence même du terme d' « institution » dans les sociétés traditionnelles, et jusque dans la France d'Ancien Régime, incapables qu'elles étaient de se penser comme quelque chose d'institué, de produit ou d'autoproduit, et tout entière à s'assumer comme héritage[452]. Le *pouvoir*, en ce sens, en ses premières manifestations, n'est pas « législatif » ou « constitutionnel », mais « médiateur », au sens de Marcel Gauchet – intercession entre deux règnes ou « conjonction de la Terre et du Ciel »[453]. Il le demeurera jusque sous l'Ancien Régime, encore que, précisément, les pratiques institutionnelles concrètes que l'idéologie de la monarchie de « droit divin » rendit possible, jouèrent un rôle fondamental dans l'émergence d'un État qui recueillera bientôt en lui-même et pour lui-même, indépendamment de la figure du Prince et d'une manière explicite, les prérogatives de la souveraineté[454]. Mais quoi qu'il en soit, l'existence même d'un pouvoir juridictionnel, avec ce que cela implique de légitimité accordée à celui qui incarne la coutume ou la loi et d'un appareil administratif dans lequel s'accumulera la puissance et par lequel s'uniformisera progressivement la procédure de reconnaissance et de sanctionnement des droits, signe l'émergence première d'une objectivation formelle et réflexive de l'ordre social « sous la forme d'un ordre

---

[452] Cf. A. Guéry, « Institution. Histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes », article cité, p. 11.
[453] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, ouvrage cité, p. 53.
[454] Cf. M. Gauchet, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », *Le débat*, juillet-août 1981, pp. 133-157.

juridique qui détermine à l'avance les droits et obligations, les statuts et les champs d'action de tous dans la société ». Et par le fait même, l'existence d'un « nouveau mode d'appartenance sociétale » à caractère non plus strictement culturel, mais politique[455].

Le second moment du développement de la médiation politico-institutionnelle correspond à l'avènement des sociétés proprement « modernes », à partir du XVIIe siècle européen jusqu'aux environs de la fin du XIXe-début XXe siècle, encore qu'on en trouve des prolégomènes, sur un plan structurel, dans l'Antiquité gréco-romaine, dans l'émergence des communes bourgeoises entre les XIIe-XIVe siècles de notre ère et dans le pouvoir d'État absolutiste. En effet, la forme moderne de la reproduction sociétale de type politico-institutionnel n'est pas en tant que telle synchrone avec ce que l'historiographie nous a habitué à penser en termes de « Temps modernes », rupture dans la société féodale dans les suites de ce qui est convenu de nommer la Renaissance ou la Réforme des XVe-XVIe siècles, ni non plus au coup de tonnerre dans le ciel des principes hiérarchiques organisateurs de la société d'ordres, les Lumières et la Révolution française, instituant à proprement parler à la fin du XVIIIe siècle « la société civile bourgeoise » et son État-nation. La « modernité » comme type sociétal comprend d'emblée les principes politiques d'ordonnancement social dont les préludes se trouvent déjà à des degrés divers dans la cité antique et la romanité impériale, ou encore, ainsi que l'a montré Weber, dans les villes bourgeoises médiévales et leur lente structuration de l'ordre d'ensemble à travers leur alliance et opposition aux États médiévaux, et éventuellement absolutistes, contre la société féodale[456]. De la même façon, notons d'ailleurs que ces États médiévaux et absolutistes ont eux-mêmes été longtemps inscrits dans des rapports de concurrence, mais aussi de « contaminations » et de « transferts », selon l'expression de Verger,

---

[455] Cf. M. Freitag, « La genèse du politique dans les sociétés traditionnelles », article cité, p. 89 et 91.
[456] Cf. M Weber, *La ville*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, [1947]. On trouvera des développements intéressants de cette idée dans M. Freitag, « De la ville-société à la ville-milieu », article cité, p. 31-42, ainsi que dans *Architecture et société*, ouvrage cité, p. 28 et suiv.

avec la monarchie pontificale, notamment en regard de l'édification d'institutions permanentes liées à la justice et aux finances que d'aucuns considèrent comme ayant été les sources mêmes de l'institutionnalisation de l'État proprement moderne[457].

Cette forme proprement moderne de la médiation politico-institutionnelle est d'abord caractérisée par l'articulation des trois moments de la contrainte, de l'identité et de l'objectivation réflexive de l'ordre sociétal dans un corps de procédures institutionnelles formelles reconnues comme telles et reconnaissant aussi dès lors l'autonomie relative de la « société civile » et celle, éthico-psychologique, de ses membres, les individus « interpellés en sujet » pourrait-on dire ! On retrouve ainsi la fameuse trichotomie hégélienne de l'État, de l'éthicité et de la moralité[458] – ou celle, arendtienne, des sphères publique, privée et intime[459]. Dans ce contexte, la légitimation idéologique prend elle aussi une nouvelle forme, ne pouvant plus être conçue comme l'expression d'un garant métasocial, une transcendance extérieure, mais renvoyant à une référence désormais *transcendantale* (la *Raison universelle*) médiatisée par l'autonomie principielle de l'individu et son appartenance à une communauté politique, la nation. Freitag parle à cet égard d'une transcendance inversée ou intériorisée se réfléchissant notamment dans les grandes références universalistes des doctrines politiques et juridiques individualistes et rationalistes qui s'érigèrent progressivement dans le cours de l'opposition concrète et reconnue comme telle à ce qui deviendra alors *la* tradition. Cette opposition aux puissances statutaires et patrimoniales, à la société d'ordres et à son principe hiérarchique de légitimité, avec ce que cela impliqua pendant plusieurs siècles de tensions, d'alliances ou d'affrontements ouverts ou larvés, fait d'ailleurs partie de la définition pleine de ce

---

[457] Cf. J. Verger, « Le transfert de modèles d'organisation de l'Église à l'État à la fin du Moyen Âge », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 1986, pp. 31-39. Voir aussi L. Côté, *L'État démocratique. Fondements et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, pp. 34-36.

[458] Cf. G.W.F. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, trad. Jean-François Kervégan, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

[459] Cf. H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, ouvrage cité, pp. 59-121.

nouveau mode sociétal de reproduction et de son auto-interprétation en tant que *modernité*. Et c'est entre autres cette nouvelle forme idéologique de légitimation de l'ordre d'ensemble, reposant, contre les puissances établies, sur l'exigence d'autonomie de la personne humaine, qui permit alors le déploiement d'une « capacité institutionnalisée d'institutionnalisation » ou à une « institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation »[460]. En effet, « si le pouvoir est par définition "institutionnalisant", écrira Freitag, il n'est pas nécessairement lui-même institutionnalisé »[461], et c'est cette transformation de l'institution comme pouvoir juridictionnel en un pouvoir véritablement constituant, producteur reconnu du droit conforme aux volontés politiques conflictuelles telles qu'elles se réfractent dans les individus réputés « libres et rationnels », qui constitue la caractéristique principale et distinctive du développement moderne du mode de reproduction politico-institutionnel. De ce point de vue, on peut effectivement dire que l'État moderne constitue « ce condensateur de l'autosuffisance de l'ici-bas » en lequel réside « l'essence de la politique moderne »[462]. Par une inversion significative, c'est désormais lui qui deviendra triplement dépendant de la société, en tant qu'il est lui-même subordonné à la loi, que cette loi tend à ne plus trouver sa source, idéologiquement et procéduralement, que dans une assemblée législative représentative de la société et que toutes les institutions politiques tendront à être elles-mêmes soumises à la Constitution[463].

Le mode politico-institutionnel de reproduction de la société relève ainsi d'une triple logique de *domination*, correspondant à la verticalisation de la société et aux dédoublements pratiques et normatifs qu'elle permet ; de *légitimation*, en tant qu'établissement d'une modalité symbolique de l'identité collective par-delà le

---

[460] Sur « l'institutionnalisation de la capacité d'institutionnalisation », cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, pp. 287-310.
[461] *Ibid.*, p. 222.
[462] Cf. M. Gauchet, *La démocratie d'une crise à l'autre*, ouvrage cité, p. 15.
[463] Cf. M. Freitag, « La métamorphose », article cité, p. 65.

conflit structurel qui taraude l'ordre d'ensemble de la société ; et d'*objectivation de la société*, par laquelle, à travers les institutions et le système juridique qui les maintiennent en une relative permanence, le système symbolique demeure unifié tout en se différenciant et se distanciant en partie des acteurs. C'est ce dernier moment qui est impliqué dans la création d'espaces de réflexivité et dans la spécification des modalités épistémiques, c'est-à-dire la différenciation des formes pratiques de rapport au monde produites et productrices de normes et d'horizon d'objets *sui generis* – la « division du travail social ». Dès lors, des secteurs entiers de la pratique sociale peuvent et se trouvent effectivement différenciés en sphères d'activités distinctes, fondées et mises en œuvre par des « principes d'autorégulation cumulative », garantie par le système institutionnel d'ensemble et la diversification des procès d'institutionnalisation – les diverses « institutions sociales ». En ce sens, certains parlent de l'État comme d'une « méta-institution », « structure de règles et de domination » encadrant et garantissant une certaine autonomie à d'autres structures de règles, d'autres « institutions »[464]. Par contraste, les communautés primitives apparaissent comme des « sociétés sans social », au sens de Robert Castel, c'est-à-dire des sociétés entièrement régies par les régulations de la « socialité primaire », sans que l'on puisse parler de différenciation entre les sphères d'intégration politique, économique ou sociale[465]. Cette dynamique de différenciation ouvre ainsi la porte à un mode de reproduction élargie de divers champs de pratiques, qui se trouvent relativement autonomisés, « désencastrés » selon l'expression polanyienne, encore qu'ils soient toujours arrimés d'une manière complexe aux pratiques sociales de base, régies par les normes culturelles intériorisées, et à la *praxis* politique comme pratique de l'unité de la société[466]. C'est évidemment dans la figure de l'État national que se cristallisa concrètement ou historiquement, c'est-à-dire d'une manière contingente, le

[464] Cf. W. Zierhofer, « State, Power and Space », *Social geography*, 1, 2005, pp. 29-36, p. 33.
[465] Cf. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995, p. 34.
[466] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, pp. 172-180 et 260-283. Sur le « désencastrement » des sphères d'activité, cf. K. Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 [1972, 1944].

modèle proprement moderne du mode politico-institutionnel de reproduction de la société.

En somme, on peut caractériser les sociétés politiques comme des sociétés dans lesquelles prend progressivement forme un déploiement du lieu du sens logé en même temps dans le système des références coutumières telles qu'elles sont intériorisées dans l'action dites dès lors « symboliquement orientées » (*normes* culturelles), dans la structure institutionnelle, « instance névralgique de médiation » selon le mot de Levasseur[467], régissant conditionnellement l'action par anticipation et contrainte (*règles* institutionnelles) et dans le système des références transcendantales telles qu'elles seront éventuellement médiatisées par la reconnaissance de l'autonomie de l'individu (*principes* éthiques intériorisés). On peut aussi dire que ce sont des sociétés qui tendent à être régies par un mode de reproduction élargie de la totalité sociale, c'est-à-dire des sociétés qui bientôt ne vivront plus le changement sous le mode de la crainte mais, *a contrario*, sous le mode du « développement » cumulatif et réflexif, et donc pour lesquelles l'historicité, l'orientation d'ensemble de la société, est devenue un enjeu explicite. Enfin, tendanciellement productrices d'une dualisation ontologique entre les domaines du « transcendantal » et de l' « empirique », entre les sphères de l' « objectif » et du « subjectif », de la « nature » et de la « société », etc., elles peuvent être comprises comme des sociétés dans lesquelles la dissociation de l'être et du devoir-être, concomitante à la structuration d'un régime temporel dissocié entre passé, présent et futur, se trouve médiatisée par une projection normative qui a réinstallé l'unité de la société dans l'idée originale de la « civilisation » comme « projet ». En ce sens, ultimement, le politique est une forme réflexive, en acte et en discours, tâchant d'établir les fondements et les limites des pratiques par l'établissement d'un corps d'institutions éventuellement formellement unifié à travers une Constitution et traversé par l'exigence d'un espace

[467] Cf. C. Levasseur, *Incertitude, pouvoir et résistances. Les enjeux du politique dans la modernité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 79.

social de réflexivité – des parlements et à sa fonction législative à ce que Jürgen Habermas thématisa sous le concept d' « espace public » comme « usage public de sa Raison »[468].

Modes de reproduction, mode de spatialisation et statut de la spatialité : de l'espace anthropologique au territoire

Dédoublement institutionnel de la médiation sociosymbolique des pratiques, différenciation des sphères d'activité, déploiement de l'historicité comme nouveau régime temporel à caractère fondamentalement politique, notre présentation schématique de ce qui distingue le « mode de reproduction culturel-symbolique » du « mode de reproduction politico-institutionnel » a laissé en plan tout ce qui aurait pu être pertinent concernant les modalités par lesquelles les sociétés ordonnancent et catégorisent la spatialité. Il nous semble pourtant que nous pouvons tirer deux leçons sociologiques fondamentales à ce propos. D'une part, il appert que ce ne sont pas tant les caractères morphologiques particuliers, les figures concrètes de l'occupation de l'espace et ses catégories, que la nature des médiations les organisant qui sont au principe des modalités de spatialisation – et incidemment de ce que nous nommerons le « statut de la spatialité » qu'elles impliquent[469]. S'il est vrai que « la géographie est la somme des expériences historiques de l'espace qu'une culture garde en elle »[470], que « la forme est mémoire »[471], les lignes, points, aires et limites ne nous apprennent rien de particulièrement pertinent tant qu'ils ne sont pas rapportés aux médiations culturelles et institutionnelles par lesquelles ils sont produits et reproduits, c'est-à-

[468] Cf. J. Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Éditions Payot, 1993.
[469] Pour une « critique de la raison morpho-historique » qui consiste à établir des liens causaux entre les formes de l'occupation de l'espace et des phases historiques, sur la base de la présupposition d'une planification volontaire systématique, cf. G. Chouquer, *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Éditions Errance, 2000, pp. 5-93.
[470] Cf. G. Martinez-Gros, « L'empire et son espace. Conclusion », *Hypothèses*, 1, 2007, pp. 275-281, p. 276.
[471] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 221.

dire au « mode de spatialisation » duquel ils relèvent et à ses dimensions intrinsèques, les pratiques et représentations, bien sûr, mais aussi, et ce point est névralgique, les instances de régulation sociale. D'autre part, ce que ces derniers développements nous enseignent, c'est qu'il importe au plus haut point de mettre en lumière le « détour politico-institutionnel »[472] au principe du déploiement de pratiques, de représentations et d'instances de régulation ayant explicitement pour objet ce qu'avec Françoise Choay nous avons déjà nommé l' « aménagement de l'espace »[473]. En somme, que suivant le fil d'une histoire *politique* de la spatialisation, il est possible de voir émerger, depuis le fond des espaces anthropologiques, le passage d'un statut *culturel-symbolique* à un statut *politico-institutionnel* de la spatialité. Ce n'est qu'aux modes de spatialisation conférant à l'espace ce sens d'une médiation explicite et institutionnalisée d'une communauté politique, et non pas d'un simple moment de son appartenance générale et indifférenciée au monde en tant que communauté de culture, que nous réserverons le terme de « territoire ».

3.2 Les espaces anthropologiques ou le statut culturel-symbolique de la spatialité

« Sociétés sans histoire », « sociétés sans social », « sociétés sans État » ou « sans pouvoir », au sens que nous avons donné à ces syntagmes conceptuels, oserons-nous ajouter à la provocation et affirmer que les communautés de culture sont des « sociétés sans territoire » ? Une telle affirmation ne s'oppose-t-elle pas au sens commun le plus élémentaire, qui voit plutôt dans les sociétés dites primitives le prototype même de sociétés se confondant comme naturellement avec leur habitat ?

---

[472] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 223.

[473] Cf. F. Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 10. On reconnaîtra l'inspiration d'Henri Lefebvre au fondement de ce triptyque « pratique/représentation/instance de régulation », lui qui parlait de *pratique spatiale*, de *représentation de l'espace* et d'*espace de représentation* (Cf. *La production de l'espace*, ouvrage cité, pp. 42-43). S'inscrivant aussi dans la conceptualité lefebvrienne, Steinberg fait référence pour sa part aux « usages », aux « discours » et aux « régulations » en tant qu'aspects fondamentaux de la « construction sociale de l'espace ». Cf. P. E. Steinberg, *The Social Construction of Ocean*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, notamment p. 21 et suiv.

Et ne serait-elle pas d'ailleurs bien hardie à l'heure où, partout sur la planète, autochtones, indigènes et autres aborigènes tâchent courageusement de survivre en faisant reconnaître le caractère fondamental de leur rapport à la terre et en convertissant leurs doléances en revendications « territoriales », voire en « droits territoriaux »[474] ?

Dans son récit de voyage australien intitulé *Le chant des pistes*, le romancier Bruce Chatwin introduit par la bouche d'Arkady Volchok, personnage central engagé pour faire le relevé cartographique des itinéraires chantés afin de contrer leur saccage par les constructions minières et les chemins de fer, une idée-clé : si l'on se place du point de vue des Aborigènes, avance-t-il, en tant que terre des ancêtres et monde des vivants, l'Australie tout entière est un site sacré[475]. Témoignage d'une tradition particulière, en l'occurrence celle des Pintupi corroborée par les récits ethnologiques et autres savantes constructions anthropologiques pour de nombreux groupes tribaux de ce continent, cette affirmation éclaire parfaitement la distinction que nous voulons établir entre les « espaces anthropologiques », socle ferme, quoique infiniment divers

---

[474] « Les prétentions des Blancs sur leurs territoires ont contraint les Indiens à traduire leurs concepts traditionnels dans un langage contemporain », écrit par exemple Olive Patricia Dickason à propos des peuples autochtones d'Amérique du Nord. Cf. O. P Dickason, *Les premières nations du Canada depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1996 [1992], p. 350. Pour une mise en perspective du vocabulaire « moderne » (droit, territoire, ressource, etc.) utilisé par les autochtones afin de faire reconnaître un rapport à la terre qui ne s'exprime pas traditionnellement dans ces termes, on consultera J.-P. Lacasse, *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2004, p. 75 et suiv. ; S. Poirier, « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et sociétés*, vol. 24, n. 1, 2000, pp. 137-153 ou A. Gilbert, « La nature comme légitimation », dans C. Andrew (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, pp. 39-60, p. 43-44. Pour une présentation synthétique du processus d'élaboration des projets de Déclaration universelle des droits des peuples autochtones, notamment en matière « territoriale », cf. F. Morin, « La protection des noms de lieux et des sites sacrés autochtones, au niveau international », *Études/Inuit/Studies*, 28, 2, 2004, pp. 203-209. Pour une présentation plus extensive, cf. F. Deroche, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre. Un questionnement pour l'ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2008. Rappelons que les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et... le Canada ont voté *contre* l'adoption de la Déclaration universelle des droits des peuples autochtones le 13 septembre 2007.

[475] Cf. B. Chatwin, « Le chant des pistes », dans *Œuvres complètes*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 2005, pp. 603-918, p. 609.

selon les sociétés et les époques, de l'ancrage culturel à l'espace et modalité première de spatialisation, et le « territoire », rapport médiatisé à l'espace, propre aux sociétés engagées dans un mode de reproduction politico-institutionnel. Notons que cette distinction ne recouvre pas celle, au fondement de l'anthropologie depuis Maine et Morgan et largement relativisée depuis, entre les sociétés fondées sur le « droit du sang » et les sociétés fondées sur le « droit du sol »[476]. Cela, d'une part, parce qu'il a été montré que « principe de parenté » et « principe territorial », dans les termes de Balandier, ne sont pas fondamentalement incompatibles ; nombre de sociétés sont traversées d'une complexe dialectique entre les rapports familiaux, claniques ou lignagers, et les liens de voisinage ou de corésidence[477]. Mais aussi et surtout, d'autre part, parce que nous abondons tout à fait dans le sens de Marc Augé selon lequel, ce qu'il nomme le « traitement de l'espace », fait partie intégrante des moyens par lesquels toutes les sociétés, y compris les sociétés primitives, tentent de symboliser les composantes de leur identité[478]. Clark a manifestement raison d'affirmer qu'il n'a pas fallu attendre des formes étatiques organisées pour que les peuples divisent, marquent ou monumentalisent l'espace, c'est-à-dire se définissent en l'ordonnançant et en le catégorisant comme une dimension fondamentale de leur propre identité[479]. Au contraire. Si les rapports entre les sociétés primitives et les espaces qu'elles occupent sont extrêmement intimes, *relevant de l'appartenance plus que de l'appropriation* dirions-nous, c'est précisément parce qu'elles se pensent elles-mêmes et leurs lieux de déploiement comme étant « organiquement » et « spirituellement »

---

[476] Cf. entre autres A. Kuper, *The Reinvention of Primitive Society. Transformations of a Myth*, Londres, Routledge, 2005.

[477] Cf. entre autres G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, p. 32 et suiv. ; J.-R. Trochet, *Géographie historique. Hommes et territoires dans les sociétés traditionnelles*, Paris, Éditions Nathan, 1998, p. 25 et suiv. ; A. Testart, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac*, ouvrage cité, p. 456.

[478] Cf. M. Augé, *Non-lieux*, ouvrage cité, p. 67.

[479] Cf. G. Clark, *Space, Time and Man. A Prehistorian's View*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 33.

liés, ainsi que le disait Robert Sack[480]. Quelques cas nous servirons à illustrer notre propos.

L'inscription terrestre de la cosmologie : le village bororo

Nous empruntons notre premier cas aux *Tristes tropiques* de Claude Lévi-Strauss et à sa célèbre description du village amazonien bororo[481]. À la manière de Durkheim et Mauss concernant les Zuñis, Sioux, Iroquois et autres autochtones nord-américains[482], Lévi-Strauss mit en lumière un phénomène absolument fascinant : l'existence d'un rapport, plus qu'étroit, intrinsèque, entre la structure concentrique du village et de la distribution des habitations et les représentations cosmologiques, le fonctionnement matrimonial et la vie cérémonielle. Bref, une structure de village qui, incarnant toutes les composantes de la vie sociale et culturelle bororo, « résume et assure les rapports entre l'homme et l'univers, entre la société et le monde naturel, entre les vivants et les morts », ainsi que l'écrivait le grand anthropologue français [483]. Le plus intrigant dans cette affaire, c'est que tous les villages bororos, malgré leur précarité et leur caractère éphémère, se conformaient à ce « modèle », considéré comme éternel, d'une structure où les demeures familiales, matrilinéaires et matrilocales, se distribuaient d'une manière circulaire, traversée par un axe invisible, et donc divisée en deux moitiés qui départageaient la population elle-même en deux groupes exogames[484]. Les mariages étaient réglés en fonction de ce départage, un homme d'une moitié devant prendre une épouse de l'autre moitié et emménager chez elle. De même des pratiques

---

[480] Cf. R.D. Sack, *Human territoriality*, ouvrage cité, p. 58. À ce propos, Sylvie Poirier fait référence à l' « engagement » envers le territoire. Voir S. Poirier, « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », article cité, p. 151.
[481] Cf. C. Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Paris, Librairie Plon, 1955, pp. 229-284.
[482] Cf. É. Durkheim et M. Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, ouvrage cité, p. 192 et suiv.
[483] Cf. C. Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, ouvrage cité, p. 267.
[484] C'était aussi le lot des campements improvisés, nous apprend Lévi-Strauss. Cf. C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Librairie Plon, 1958 et 1974, p. 165.

funéraires qui, pour une personne d'une des moitiés, devaient être conduites par quelqu'un de l'autre moitié. Au centre de cette « roue de charrette », tel un « moyeu » vers lequel convergeaient les sentiers, les « rayons », ainsi que le dit Lévi-Strauss, se trouvaient la place de danse et la « maison des hommes », lieu réservé à la population masculine où les célibataires dormaient, où les hommes passaient leur journée quand elle n'était pas occupée à la pêche ou à la chasse et aussi site des cérémonies publiques. L'espace périphérique, pour sa part, profane, était le siège des activités domestiques des femmes. C'est ainsi la « maison des hommes » qui tempérait la distinction des moitiés, écrit Lévi-Strauss, puisqu'elle empiétait sur chacune des deux et puisque, fait remarquable, la porte même qui donnait sur une moitié portait le nom de l'autre et vice-versa[485]. *Axis mundi*, pourrait-on dire avec Mircea Eliade, autour duquel et par lequel s'organisait toute la vie culturelle[486].

Mais ce qui fournit l'indice le plus prégnant de cette *inhérence* de l'organisation sociale bororo et de son incarnation spatiale – ce qui en fait bel et bien un « espace analogique », au sens d'Henri Lefebvre[487] –, c'est l'effet de dissolution culturelle constaté lorsque les missionnaires salésiens, dans leur dessein de conversion au christianisme, entreprirent de « déménager » les habitants dans un nouveau village dont les maisons se trouvaient disposées en rangées parallèles le long d'une route. Conséquence ? Les Bororos subirent ce que les géographes nommeraient peut-être une perte de repères « sociospatiaux » ou de leurs « géosymboles », comme un cataclysme cosmologique, un véritable effondrement ontologique :

---

[485] Cf. C. Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, ouvrage cité, pp. 255-256.
[486] Cf. M. Eliade, *Le sacré et le profane*, ouvrage cité, p. 38.
[487] H. Lefebvre, *De l'État. Tome IV : Les contradictions de l'État moderne*, Paris, Union Générale d'Édition, 1978, p. 283.

> Désorientés par rapport aux points cardinaux, privés du plan qui fournit un argument à leur savoir, les indigènes [perdirent] rapidement le sens des traditions, comme si leurs systèmes social et religieux [...] étaient trop compliqués pour se passer du schéma rendu patent par le plan du village et dont leurs gestes quotidiens rafraîchissent perpétuellement les contours[488].

L'espace-temps du Rêve chez les aborigènes australiens

Empruntons notre deuxième cas aux Aborigènes australiens. Nous n'entrerons pas dans les détails de l'incroyable complexité ethnologique de ces peuples fort nombreux dont la présence sur le continent est attestée depuis au moins 50 000 ans et dont la survie, pour ceux qui n'ont pas succombé aux maladies, massacres et autres ravages de la colonisation anglaise depuis 1788, tient précisément à leur capacité à maintenir effectif leur univers cosmologique malgré les transformations majeures imposées par leur contact avec les Blancs (sédentarisation, monétarisation, technologies occidentales, etc.)[489]. Cet univers cosmologique, « totémique » selon le concept anthropologique consacré[490], que l'on retrouve dans presque tous les groupes australiens selon des variantes multiples, renvoie à ce qui a été traduit en anglais par *Dreaming* ou *Dreamtime*, et repris en français sous les appellations de « Rêve », « Temps du Rêve » ou « espace-temps du Rêve ». Pour ces peuples aussi, à leur manière, cosmologie, organisation sociale et spatialité se nouent en un lacis inextricable qui fonde leur être-au-monde individuel et collectif. Véritable « arpenteurs de l'imaginaire », selon la belle expression de Barbara Glowczewski en référence au peuple Warlpiri, les Aborigènes sont indissociables de ce que d'aucuns

---

[488] Cf. C. Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, ouvrage cité, p. 255.

[489] À propos de l' « ethnocide » dont ont été victimes les aborigènes australiens aux XIXe et XXe siècles, voir entre autres le chapitre « Leçon de survie. Les générations volées » dans B. Glowczewski, *Rêves en colère*, Paris, Plon-Pocket, 2006 [2004], pp. 305-322.

[490] Pour une discussion critique de l'origine et des théories anthropologiques du « totémisme », cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, pp. 203-240.

nommeront leur géographie sacrée, spirituelle ou mythique[491]. Soit dit en passant, il semble que Durkheim, tout en reconnaissant l'importance des ancrages totémiques locaux, conceptionnels ou claniques, n'ait pas su reconnaître leur caractère fondateur, notamment lorsqu'il affirma que les Aborigènes australiens, en tant que nomades, n'ont pas d'attachement à une localité déterminée et ne peuvent par conséquent se définir par l'espace qu'ils occupent[492]. Rappelons d'ailleurs que pour lui, dans un esprit évolutionniste, ces ancrages locaux découlaient de la complexification d'une forme de classification originaire, par clans et totems, indépendante des lieux[493]. Ce que Mauss, près de trente ans après l'article cosigné avec son oncle et dans lequel il abondait dans le même sens, critiquera[494]. Avec raison. Suivant certains anthropologues contemporains, il paraît bien que c'est même là la clé de compréhension de ces peuples de chasseurs-collecteurs. S'il est vrai que le totémisme est « une tentative de régulation de tout ce qui existe »[495], il semble bien que nous ayons à faire à « une dimension fondamentale des collectifs australiens », dira par exemple Descola, « à savoir le rapport à un lieu, à un espace producteur d'identité » qui « fédère en une totalité ontologique enracinée dans un espace commun » l'ensemble des existants[496]. La cosmologie aborigène est imprégnée de cette intimité au monde, à ses lieux, paysages et autres sites sacrés qui le devinrent et le deviennent

---

[491] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert. Peuple Warlpiri d'Australie. Essai*, Arles, Actes Sud, 1996 [1989], p. 366.

[492] Cf. É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ouvrage cité, p. 257 et 333.

[493] Cf. É. Durkheim et M. Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, ouvrage cité, p. 210.

[494] « La différence qui existe entre ce que Durkheim nous a enseigné il y a presque quarante ans, et ce que nous avons observé dans ces mêmes tribus maintenant est celle-ci : le groupe local qui, pour Durkheim, était un groupe de formation très secondaire, nous apparaît comme un groupe de formation primaire », affirmait-il. Cf. M. Mauss, « La cohésion sociale dans les sociétés polysegmentaires », dans *Essais de sociologie*, ouvrage cité, p. 136.

[495] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 300. Durkheim et Mauss n'en disaient pourtant pas moins lorsqu'ils affirmaient que « si le totémisme est, par un certain côté, le groupement des hommes en clans suivant les objets naturels (espèces totémiques associées), il est aussi, inversement, un groupement des objets naturels suivant les groupements sociaux ». Cf. É. Durkheim et M. Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, ouvrage cité, p. 174.

[496] Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 364.

encore continuellement d'être nommés et marqués des empreintes des « héros mythiques » au « Temps du Rêve ». Amenés à l'existence, ou plutôt modelés et fixés dans leur forme, par les pérégrinations ancestrales de ces « êtres du Rêve », et entretenus en leurs « forces vitales » par une vie rituelle qui se confond largement avec la vie sociale elle-même, toutes choses et tous êtres, humains et non-humains, passés, présents ou à venir, sont réputés participer de l' « espace-temps du Rêve ». En ce sens, ainsi que l'écrit Édith Nicolas, l'espace se trouve bien à la base de la définition même de l'identité et de la culture aborigène[497].

La notion d' « espace-temps du Rêve » est archi-complexe. Elle renvoie pour une part à ces « êtres » ou « héros mythiques » qui ont pour noms propres, individuels ou collectifs, des animaux, des plantes, des phénomènes naturels ou d'autres termes encore – une chose, un état, un être fantastique, etc. Sous formes humaines ou non, parfois même alternativement, ces « êtres » sont réputés avoir nommé ou marqué de leurs empreintes tous les êtres et les choses qui existent au cours de leur voyage ancestral, sur terre, sous terre ou dans les airs. Ils sont aussi réputés continuer à les habiter éternellement puisque, en tant que « principes ancestraux », ils se jouent de leur permanence pour ne jamais se confondre tout à fait avec eux. Ces « êtres » sont ainsi les forces vitales qui animent toutes choses, font « Loi » ; non seulement « sujets originaires », mais seuls « véritables sujets » dont toutes choses est l'émanation et auxquels renverront donc tous les éléments de la vie rituelle et sociale aborigène[498].

L' « espace-temps du Rêve », ce sont aussi les itinéraires qui se sont tracés sous les pas des « êtres du Rêve » lors de ces voyages mythiques, pistes invisibles terrestres, souterraines ou aériennes plus ou moins longues – certaines peuvent atteindre plus de

---

[497] Cf. É. Nicolas, « La fonction de l'espace dans la culture aborigène », dans D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter, *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, Paris, ORSTOM/PRODIG, 1998, pp. 135-140, p. 138.
[498] Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 402.

mille kilomètres –, et les sites sacrés qui les jalonnent[499]. Ces derniers ne sont rien d'autres que des éléments du paysage, tantôt nommés ou chantés par les héros, tantôt empreintes des héros ou secrétés par leurs effluves, tantôt issus de la pétrification d'un organe ou du corps entier des « héros » ou encore de leur disparition sous terre ou dans les cieux lorsque, fatigués, ils forgèrent une grotte ou se figèrent en relief ou en étoile. C'est ainsi que les dépressions dans le sol, les points d'eau et rivières, les montagnes et rochers, les grottes et marais, les arbres, les sites de tels ou tels gibiers et tout autre lieu significatif, y compris les « lieux » interstellaires, sont considérés comme des métamorphoses des « êtres du Rêve » lors de leurs mythiques aventures, métamorphoses toujours vivantes parce que toujours habitées par la présence de ces « êtres éternels ». Ainsi, non seulement chaque être et chaque chose, mais chaque endroit est-il potentiellement associé à un ou plusieurs « êtres de Rêve »[500]. Et cette présence mythique, les hommes lui sont aussi liés, individuellement et collectivement, par affiliation totémique.

Parce que l' « espace-temps du Rêve », c'est aussi l'ensemble des « noms totémiques » qui médiatisent le rapport des êtres et des choses avec leur principe ancestral fondateur et dont les hommes et les femmes, en leur vie rituelle différenciée, mais liée en une même structure d'itinéraires de sites sacrés, en sont les dépositaires[501]. Puisque toute chose qui se manifeste est considérée comme l'incarnation même des mots chantés par les « êtres du Rêve », ces noms totémiques ont une importance cruciale. D'ailleurs, on en hérite de diverses façons. Soit, dans plusieurs tribus de l'ouest du continent, qu'un « esprit-enfant », vers d'un chant semé

---

[499] C'est là une différence majeure entre les peuples du désert et ceux des régions tropicales ou côtières de l'Australie du nord-est chez qui « l'absence apparente de longs itinéraires mythiques condense sur les sites eux-mêmes des histoires complètes ». Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes. Mythes, rites et organisations sociale en Australie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p. 61.

[500] Cf. F. Viesner « Dynamiques territoriales des Aborigènes Pitjantjatjara (Australie-Méridionale) », *Études rurales*, juillet-décembre 2002, 163-164, pp. 267-282, p. 268.

[501] Sur la différenciation sexuelle des histoires et des cérémonies fondée sur une structure géographique identique, cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 101.

en un site par un des « êtres du Rêve », pénètre une femme et donne ainsi à l'enfant à naître un lieu sacré, un chant et un prénom, ce que l'on nomme les « totems de conception ». Soit encore, ce qui est généralisé, qu'on en hérite de sa lignée paternelle ou maternelle, ce qui n'exclut pas des rapports avec les sites de l'autre lignée et éventuellement avec ceux de ses alliés, intra ou interclaniques, intra ou intertribaux. Dans tous les cas, ces filiations déterminent une affiliation totémique associée à une portion d'un itinéraire tribal et à des sites sacrés, des priorités de passage, de résidence ou d'utilisation de ressources ainsi que des responsabilités rituelles à la fois spécifiques et partagées[502]. À ces noms totémiques sont liés les récits mythiques, à la fois chants, dansent et dessins que l'on faisait traditionnellement sur les corps ou les objets rituels, qui sont eux-mêmes directement articulés aux « êtres du Rêve », à leurs sites sacrés et aux itinéraires chantés qu'ils forment. Ils en représentent ce que Glowczewski nomment les « Images » ou les « images-forces », sorte de réminiscence intériorisée, liées d'ailleurs de diverses façons à l'expérience onirique (comme souvenir de l'immédiat ou rappel de l'immémorial, comme anticipation ou innovation rituelle, etc.), qui doivent néanmoins être extériorisées par les rites et autres gestes codés. Ce sont eux qui, en tant qu' « images, dessins, traces ou marques », en somme en tant que « formes figurées des êtres ancestraux », autre facette de l' « espace-temps du Rêve », les animent ou les vivifient continuellement. Ce ne sont par contre pas là de simples « représentations », liées à la « réalité » sur le mode du rapport entre l'image et la substance, choses indissociables chez les Aborigènes[503]. Ils ne sont que l'actualisation contextualisée d'un possible qui est dit exister depuis toujours, présence qui « tient l'essence *dans* l'apparence » selon le mot de Merleau-Ponty concernant le mythe[504], et qui révèle l'affinité totale qui relie toute chose : « [...] peindre un Rêve c'est à la fois régénérer ses forces et lier l'objet ou la personne à la terre et à l'espace-temps des héros qui « rêvent » la vie des hommes et

---

[502] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 26 et suiv. et 38 et suiv.
[503] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 271.
[504] Cf. M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 335. Les italiques sont de l'auteur.

de leur environnement », dira par exemple Glowczewski[505]. Les récits plus ou moins secrets, les contes, les rites, les chants, dansent et peintures, et même l'expérience onirique, à la fois « voyage spirituel » et « médiation cosmologique »[506], sont, dans les termes aborigènes, des manières d' « entendre » ou de « se souvenir » des itinéraires ancestraux, d'ancrer son rapport à la mémoire commune, et donc aux règles communes et aux responsabilités qui s'en dégagent, comme un rapport à « la mémoire de la terre » – qui n'est autre que la Loi elle-même[507]. « L'architecture sociale des peuples du désert repose sur l'idée que les humains participent à l'homéostasie du cosmos et que c'est cette participation [...] qui donne un sens à leur existence » dira Frédéric Viesner[508]. C'est le « nom totémique » qui sert ici de cristallisation de tout ce qui contribue à cette participation continuée au monde, renvoyant dans un rapport d'inclusion réciproque tant aux ancêtres mythiques, aux membres de son clan et à leurs alliés, aux sites sacrés auxquels une personne est individuellement et/ou sur une base clanique liée, aux itinéraires tribaux formés par les liaisons de ces sites et dont chaque clan est dépositaire d'un épisode chanté et de responsabilités rituelles sexuellement différenciées, aux choses, animaux, plantes, etc., qui font office de totems, aux règles et interdits sociaux, matrimoniaux, fonciers et alimentaires notamment, ainsi qu'à ce qui agglutine tous ces éléments, les récits mythiques, qui sont eux-mêmes dans l'esprit aborigène indissociablement pratiques rituelles *et* réalité ancestrale ! Le nom totémique et les récits qui lui sont liés sont ainsi des opérateurs d'une « constellation mythologique » dans laquelle, pourrait-on dire avec Gusdorf, l'espace joue comme un principe de « configuration »[509]. À tel point, nous apprend Glowczewski, que les Aborigènes du désert ne désignent pas les directions avec les doigts ou les mains, mais avec un geste de la bouche[510] !

---

[505] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 105.
[506] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 35 et 47.
[507] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 18.
[508] Cf. F. Viesner « Dynamiques territoriales des Aborigènes Pitjantjatjara (Australie-Méridionale) », article cité, p. 271
[509] Cf. G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique*, ouvrage cité, p. 53.
[510] Cf. B. Glowczewski, *Rêves en colère*, ouvrage cité, p. 323.

Barbara Glowczewski résume en ces termes ce qu'elle considère le « modèle cosmologique commun à l'Australie » :

> Partout en Australie les hommes se disent liés à des êtres éternels, principes ancestraux considérés comme actifs et présents dans la terre et le cosmos. Les liens des hommes avec ces principes sont multiples mais peuvent être ramenés à six modes d'accès : 1) les totems, qualificatifs d'identité, font office d'attributs spirituels et souvent servent directement de noms collectifs, individuels, ou de prénoms ; 2) les lieux, référents d'identité, attestent d'une autochtonie en termes à la fois collectifs et individuels et donnent des droits économiques et politiques ; 3) les récits mythiques, garants de la tradition, identifient les hommes d'une part à des totems, d'autre part à des lieux et, pour l'ouest du continent, relient totems et lieux par des itinéraires géographiques ; 4) les rites, actualisation de la tradition, renouvellement les affiliations territoriales et/ou totémiques ; 5) les esprits des morts, et pour l'ouest les esprits de conception, garantissent par rapport au passé et/ou au futur une transmission des totems et des lieux ; 6) les rêves, expériences singulières ou collectives, déploient totems, lieux, mythes et rites sous la caution des esprits[511].

Condensation d'une identité individuelle et collective, déployant un ancrage cosmique par ordonnancement et catégorisation mythologique des sites et des itinéraires qu'ils jalonnent, et jouant jusqu'au cœur de l'affiliation totémique qui relie les hommes entre eux, aux autres vivants, aux choses et aux lieux, terrestres, souterrains ou aériens, il est manifestement plutôt ambigu de parler de « territoire » à propos de cette spatialisation culturelle fondée sur la notion d' « espace-temps du Rêve ». Les « cartes symboliques » – « cartes d'identité » et « cartes géographiques » à la fois[512] – que forment les récits, chants, danses et dessins aborigènes ménagent autant de séparations que de passages, autant de nœuds ou de lieux de connexion entre tout ce qui existe que d'exclusivité rituelle marquée de tabous et autres interdits. Il n'est d'ailleurs pas rare que des itinéraires mythiques prennent leur source et

[511] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 66.
[512] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 24.

continuent leur chemin à l'extérieur de ce que nous avons tendance à comprendre comme un « territoire tribal ». D'où l'obligation fondamentale des alliances et des partages rituels qui finissent toujours par mettre en mouvement les trajets et les sites, à les trancher ou à les reconduire, à en produire de nouveaux ou à les ramifier davantage. Et à l' « intérieur » de ces « territoires tribaux », tant est que cette expression ne soit pas abusive puisque si « intérieur » il y a, traversé de multiples disjonctions, il est lui-même sans frontières et sans limites, les itinéraires claniques ne se donnent pas à voir telle une marqueterie continue qui distinguerait sur un mode linéaire des « juridictions », fussent-elles rituelles. Ces itinéraires « avancent en zigzags, parfois se referment sur eux-mêmes en une boucle, souvent s'interrompent lorsque les héros voyagent sous-terre ou au ciel », dira Glowczewski. Ils forment dès lors « comme une toile d'araignée que les parcours souterrains ou aériens transforment en un maillage à trois dimensions », sorte d' « entremaillage de parcours et d'aires périphériques aux sites, entre lesquels demeurent des zones de *no man's land* »[513]. Dans son langage romanesque, Chatwin faisait pour sa part référence à ces itinéraires chantés à l'aide de deux images absolument éloquentes. La première, c'est celle d'une « partition musicale » traversant le continent et où individus, clans et tribus devaient parfois chanter en chœur, parfois se distribuer les couplets, mais dont la mutuelle reconnaissance, se jouant parfois à des centaines de kilomètres et traversant de multiples langues et dialectes incompréhensibles les uns aux autres, était redevable du partage en commun d'une même mélodie, à la fois principe de repérage géographique et mode d'identification des alliances. L'autre, aussi forte, était celle « d'un plat de spaghetti composé de plusieurs Illiades et de plusieurs Odyssées, entremêlées en tous sens, dans lequel chaque « épisode » pouvait recevoir une interprétation d'ordre géologique »[514]. Ces « épisodes » ou récits mythiques, moments d' « un feuilleton dont le voisin possède l'épisode précédent ou à suivre » et dont les « relais » donneront lieu ou non à des sites partagés, le clan et ses alliés en

[513] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 29.
[514] Cf. B. Chatwin, « Le chant des pistes », dans *Œuvres complètes*, ouvrage cité, p. 618.

sont à la fois l'émanation et les gardiens, sur le plan rituel et foncier, même s'ils ne les habitent pas, même s'ils habitent le « territoire » d'une autre tribu avec laquelle, donc, ils entretiendront de nécessaires liens matrimoniaux ou rituels[515]. C'est dire à quel point sont discontinus et enchevêtrés lesdits « territoires » claniques et tribaux – au grand dam d'ailleurs de tous ceux qui sont impliqués dans les « revendications territoriales » aborigènes depuis une quarantaine d'années. Mais c'est dire aussi l'imbrication fondamentale de la culture aborigène et de ses lieux : si « les récits informent la terre et lui donnent son sens », il semble bien que, « en retour, c'est l'espace qui informe la société », ainsi que le disait Édith Nicolas[516]. « Tout raconte quelque chose », disait en ce sens un informateur aborigène[517]. À ce propos, Joël Bonnemaison avançait d'ailleurs que cette même structure mythique, fondée sur le partage d'itinéraires et de sites et la superposition ou la concaténation de récits trouvant leur source dans le temps immémorial des ancêtres, se retrouve dans toutes les sociétés océaniennes et fait d'elles des sociétés de corésidents au moins autant que des sociétés de parents[518]. Car en effet, c'est cette manière même d'ordonnancer et de catégoriser les sites et leurs connexions qui structure et est structurée par les rapports que l'individu entretient avec son clan, que son clan entretient avec les autres clans de sa tribu et que les tribus entretiennent entre elles, ménageant les lieux et leurs itinéraires en un véritable monde sacré. « Espace haptique », « lisse » ou « rhizomique », pour le dire dans les termes de Deleuze et Guattari[519], fluide et relationnel comme les rapports sociaux aborigènes eux-mêmes, il est le pendant de la structure communautaire de laquelle il est indissociable. Ni pure « étendue » comme mesure des extensions dans un vide peuplé de coordonnées abstraites, représentation

---

[515] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 29.
[516] Cf. É. Nicolas, « La fonction de l'espace dans la culture aborigène », dans D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter, *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, ouvrage cité, p. 138.
[517] Cf. B. Glowczewski, *Rêves en colère*, ouvrage cité, p. 427.
[518] Cf. J. Bonnemaison, « Les mots de la terre sacrée. L'exemple océanien », dans J.-F. Vincent, D. Dory et R. Verdier, *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 66-73.
[519] Cf. G. Deleuze et F. Guattari, « 1227 – Traité de nomadologie : la machine de guerre », dans *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, ouvrage cité, pp. 434-527.

absolument étrangère aux Aborigènes comme à toutes les communautés de culture, ni « territoire » se laissant appréhender en un surplomb qui dégagerait l'individu ou le groupe du réseau de lieux dont il est solidaire, l'espace anthropologique aborigène et les peuples auxquels il se rapporte et qui s'y rapportent, ne sont conçus dans leur déploiement que comme les concrétions des principes qui structurent l'unité culturelle du monde. Une fois de plus, c'est là, pensons-nous, une illustration parfaite de ce que nous proposons de nommer le « statut culturel-symbolique de la spatialité ».

Malgré leurs particularités irréductibles, on peut noter au passage qu'à l'instar de nombreux autres peuples, c'est un esprit similaire qui anime les Inuit de l'Arctique, de la mer de Béring au Groenland. Quatre similitudes peuvent rapidement retenir notre attention. D'une part, là aussi, ce qui est parfois nommé le « territoire tribal » apparaît comme une dimension irréductible de l'ancrage au cosmos se déclinant comme une géographie spirituelle jalonnée d'une « mémoire mise en espace »[520]. Peuple de chasseurs-pêcheurs fondé sur un système nomadique marqué par une « double morphologie saisonnière » déterminant un ensemble de tabous, notamment alimentaires, liés aux espaces ainsi différenciés – la mer pendant la saison hivernale et la terre pendant la saison estivale[521] –, il semble en effet que les Inuit aient pareillement entretenu un rapport absolument « intime » et « personnel », « fait d'émotions fortes, de souvenirs, d'expériences mémorables », à leurs sites et à leurs itinéraires de chasse[522]. « Tout l'invisible inuit, disait par exemple l'anthropologue Bernard Saladin d'Anglure, entretenu par la tradition orale et, pendant longtemps, par

[520] Cf. B. Collignon, « Les toponymes inuit, mémoire du territoire : étude de l'Histoire des Innuitait », *Anthropologie et sociétés*, 26, 2-3, 2002, pp. 45-69, p. 46.
[521] Cf. M. Mauss, « Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos. Étude de morphologie sociale », dans *Sociologie et anthropologie*, ouvrage cité, pp. 389-477. Ce mode d'existence traditionnel a perduré au moins jusqu'à la fin des années 1970, soit près d'une décennie après leur sédentarisation – largement forcée, rappelons-le. Cf. B. Collignon, « The variations of land use pattern. Seanonal movements and cultural change among the Copper Inuit », *Études/Inuit/Studies*, 17, 1, 1993, pp. 71-83.
[522] Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, ouvrage cité, p. 36 et 82.

le chamanisme, les rites et les mythes, s'appuie sur des lieux, des espaces, des expériences de vie et des récits historiques »[523]. Si tout n'est pas nommé dans le désert de glace, il n'en demeure pas moins qu'on note à travers les récits et légendes une même propension à rapporter les formes topographiques ou des sites d'expérience à des origines mythiques, parfois même marqués de pouvoir magique ou d'êtres hors du commun renvoyés à une temporalité indéterminée[524]. À l'instar de la cosmologie aborigène australienne, c'est à « une imbrication étroite entre les dimensions temporelles et spatiales » que la cosmologie inuit reconduit[525].

Dans le même ordre d'idée, la deuxième similitude qui peut retenir notre attention concerne la représentation topologique de l'espace. Peuple des grands espaces, comme on le dit parfois, les Inuit ne se représentent jamais eux non plus quelque chose comme une étendue sans limite. Leur représentation procède par « lieux », mais des lieux qui jamais ne sont isolés tant est qu'ils s'inscrivent toujours dans les relations qu'ils entretiennent, que ce soit avec d'autres lieux, des hommes ou le gibier. Tout comme « une personne n'existe jamais en elle-même » puisqu'elle est considérée « en fonction de sa relation à d'autres, morts ou vivants » au cœur de cette parenté réelle ou fictive qui organise l'ensemble des rapports sociaux, les lieux ne constituent que des nœuds de relations au cœur d'une représentation du monde dans lequel toutes choses et tous êtres sont liés d'une quelconque façon[526]. Béatrice Collignon mit en lumière un phénomène de perception de l'espace tout à fait éloquent à cet égard. Elle montra par exemple que les hommes, chasseurs habitués à franchir d'importantes distances, avaient une perception de cet espace parcouru comme un ensemble d'itinéraires assurant une mise en relation de divers lieux, que ce soit des éléments saillants du paysage, des caches ou des cairns – les fameux *inukhut* –, tandis

---

[523] Cf. B. Saladin d'Anglure, « La toponymie religieuse et l'appropriation symbolique du territoire par les Inuit du Nunavik et du Nunavut », *Études/Inuit/Studies*, 28, 2, 2004, pp. 107-131, p. 126.
[524] Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, ouvrage cité, p. 60 et 90-91.
[525] *Ibid.*, pp. 63-64.
[526] *Ibid.*, p. 158 et 172-173.

que les femmes, qui ne participaient généralement pas aux activités cynégétiques, déployaient une perception en « semis de points dont la mise en relation par des lignes de déplacement demeure mal connue dans le détail ». Plus encore, c'est cette même représentation axiale qui organisait les cartes dessinées par les Inuit à la demande des explorateurs ou la lecture des cartes étrangères. Dans le premier cas, l'espace représenté était purement linéaire et les échelles de représentation variaient selon le degré d'intimité que le dessinateur avait avec les itinéraires et les lieux représentés. Sur une même représentation, les échelles pouvaient ainsi variées ! Et dans le second cas, les Inuit organisaient leur lecture de la carte en prenant appui sur quelques lieux repérés et en tâchant de recomposer les itinéraires, donnant lieu à une véritable « représentation réticulée »[527]. Mais le fait le plus remarquable, celui qui nous rapproche le plus des aborigènes australiens, c'est la technique même de mémorisation par laquelle était soutenue cette perception topologique de l'espace : des récits chantés énumérant les entités frayant tout au long des itinéraires[528] !

Ceci nous conduit à une troisième similitude : l'importance centrale, à la limite moins pour la perception de l'espace topologique que pour l'inscription mémorielle des lieux, des toponymes. En effet, si l'on a cru longtemps que les innombrables toponymes qui organisent les itinéraires avaient essentiellement un caractère utilitaire, celui de faciliter les déplacements, il semble qu'ils avaient au final beaucoup plus valeur d'installation culturelle. Les plus grands connaisseurs de toponymes, ceux qui, par cette connaissance, racontaient et inscrivaient dans la mémoire les récits qui peuplent l'espace de sites et de lieux historiques ou

---

[527] Cf. B. Collignon, « De la lecture du territoire aux valeurs culturelles des Inuit du Canada », dans D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter, *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, ouvrage cité, pp. 689-694, p. 690.

[528] Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, ouvrage cité, pp. 97-98. Anne Doran montra quelque chose de similaire chez les Innus en insistant sur l'impossibilité pour celui que les Français nommaient le Montagnais de discourir « hors contexte » sur le lien qui l'unit à ses territoires de chasse et sur l'expérience onirique qui accompagne le rapport « spirituel » aux lieux. Cf. A. Doran, « Territoire et sacré chez les Innus », *Théologiques*, 16/1, 2008, pp. 117-142, p. 118 et 130.

légendaires, n'étaient pas nécessairement de grands voyageurs. De même, un chasseur réputé connaître très bien les toponymes ne connaissait pas nécessairement ceux de la région où il habitait et chassait, c'est-à-dire dans lequel il se déplaçait sans problème[529]. À l'instar de nombreux autres peuples nomades, tel les Touaregs par exemple, c'est plutôt dans l'horizon des mythes et des rites qui ancrent l'identité groupale et l'histoire locale dans un espace-temps singularisé et familier que s'inscrivait donc la dynamique de l'appartenance par les noms de lieux[530].

Cette idée d'appartenance par les noms de lieux renvoie directement à la quatrième similitude à souligner entre les Inuit et les Aborigènes australiens. Chez les premiers aussi, lieux et trajectoires sont intimement liés à l'identité individuelle et collective. Et chez les Inuit, d'ailleurs, c'est la présence même d'activités humaines en tout genre qui faisait lieu : tout lieu où il y avait des traces d'occupation était nommé « chez nous » ou « demeure »[531]. Plus, c'est par « filiation » plutôt que par « appropriation » que se jouait l'appartenance à la terre et tous les signes qui y liaient[532]. Jean-Paul Lacasse rappelait d'ailleurs que pour les Innus, comme pour les Inuit et les autres nations autochtones du Canada, l'absence même d'un terme pour nommer une « appropriation » ou une « propriété » de la terre était symptomatique non pas d'une appropriation collective, mais d'un rapport d'un tout autre ordre à la terre occupée, traversée, habitée ou simplement investie symboliquement, par exemple à travers les récits, légendes et toponymes[533]. Sans que l'on puisse

---

[529] Cf. B. Collignon, « Les toponymes inuit, mémoire du territoire : étude de l'Histoire des Innuitait », article cité, p. 51-52.

[530] Cf. B. Saladin d'Anglure, « La toponymie religieuse et l'appropriation symbolique du territoire par les Inuit du Nunavik et du Nunavut », article cité, p. 111 ; E. Bernus, « Perception du temps et de l'espace par les Touaregs nomades sahéliens », dans P. Claval et P. Singaravelou, *Ethnogéographies*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 41-50.

[531] Cf. B. Saladin d'Anglure, « La toponymie religieuse et l'appropriation symbolique du territoire par les Inuit du Nunavik et du Nunavut », article cité, p. 117.

[532] Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, ouvrage cité, p. 45.

[533] Cf. J.-P. Lacasse, « Le territoire dans l'univers innu aujourd'hui », *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 110, 1996, pp. 185-204. Dickason écrit pour sa part que « rien d'équivalent à la propriété foncière exclusive n'existe dans les langues autochtones » et qu'ainsi, « les Amérindiens ne peuvent

nécessairement faire référence à un « totem de conception », il semble que les rapports qu'un individu inuit entretenait avec son lieu de naissance étaient absolument fondamentaux et servaient largement de distinction identitaire. Ce lieu n'était rien d'autre que l'endroit où l'âme d'un mort était réputée s'être incorporée en lui. Célébrer le lieu, c'était ainsi célébrer le mort dont on portait le nom et vice-versa. Saladin D'Anglure rapporte à ce titre ce rituel qui consistait à acquérir le statut d'autochtonie sur un sol visité pour la première fois en accomplissant une culbute, symbole d'une nouvelle naissance, ou en rampant sur le sol en poussant des cris de bébé[534] ! Mais ce n'étaient pas seulement les individus qui étaient liés à des lieux particuliers et y trouvaient identité. Les sous-groupes eux-mêmes, dont les membres n'entretenaient pas nécessairement de rapports de parenté, se différenciaient largement par l'ethnonyme qui les désignait, ethnonyme construit sur la base d'un toponyme emblématique de leur itinéraire de nomadisation auquel on ajoutait le suffixe *–miut* signifiant l'appartenance (« ceux de... »). Plutôt qu'ethnonyme, on dirait donc peut-être mieux « régionyme »[535]. Et comme l'individu n'était pas attaché une fois pour toute à son sous-groupe, mais pouvait le quitter à volonté et rejoindre un autre sous-groupe, son identité elle-même et ses signes d'appartenance emblématiques changeaient d'autant[536]. À ce propos, Collignon parle d' « identification par le territoire »[537]. Intimement imbriqué à l'ordre mythologique, n'existant que d'être nommé, habité et parcouru, fut-ce par les « esprits »[538], incarnation de forces mythiques, de héros légendaires ou d'exploits mémorables, ce

---

renoncer à la propriété absolue de la terre puisqu'ils ne l'ont jamais revendiquée pour eux-mêmes ». Cf. O. P Dickason, *Les premières nations du Canada depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, ouvrage cité, p. 175 et 351.

[534] Cf. B. Saladin d'Anglure, « La toponymie religieuse et l'appropriation symbolique du territoire par les Inuit du Nunavik et du Nunavut », article cité, pp. 113-114.

[535] Jean-Paul Lacasse rappelle qu'il en était aussi ainsi pour les Innus. Cf. J.-P. Lacasse, *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun*, ouvrage cité, p. 31.

[536] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 32.

[537] Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, ouvrage cité, p. 42.

[538] En effet, les Inuit font une différence entre les espaces « avec traces de pas », lieux marqués par les hommes, et les espaces « sans traces de pas », domaine des esprits. Cf. B. Saladin d'Anglure, « La toponymie religieuse et l'appropriation symbolique du territoire par les Inuit du Nunavik et du Nunavut », article cité, p. 112.

« lieu de l'identité » si puissamment vécu et investi par les Inuit n'était en effet jamais rien d'autre – et l'est encore en partie d'ailleurs – que la cristallisation, relative et mouvante comme l'identité qui s'en dégageait, d'une appartenance à tout ce qui existe.

Pour conclure ce deuxième exemple concernant les Aborigènes australiens, revenons un instant sur la question de l' « espace-temps du Rêve » en confrontant la difficile, mais néanmoins survie des Aborigènes contemporains à la quasi annihilation des Bororos à laquelle nous avons fait référence ci-avant. Philippe Descola fournit un schéma de compréhension qui nous permet de saisir la différence majeure entre ces deux peuples quant à leur capacité ou leur incapacité à maintenir vivace leur tradition respective. En effet, comment se fait-il que les traditions bororos se délitèrent si aisément après leur déménagement dans des villages à l'européenne tandis que la sédentarisation forcée des Aborigènes, qui n'a évidemment pas été sans effets[539], et notamment sur le processus même de fabrication nomade du tissu social[540], n'a pas contribué à leur complète extermination symbolique ?

Du point de vue de l' « ontologie animiste » de laquelle participe la grande majorité des peuples amazoniens entre autres, fondamentalement « anthropogénique » dira Descola, « le monde est conforme à l'usage qu'on en fait : une extension sensible du corps, non une représentation »[541]. De telle sorte que la perte de la confirmation sensible de l'univers cosmologique constitue une perte de la validité même de cet univers – un cataclysme cosmologique ou un effondrement ontologique, avons-nous dit. Les Aborigènes australiens, participant pour leur part d'une « ontologie

---

[539] Des populations entières se laissèrent mourir, l'alcoolisme et la déperdition morale gagnèrent nombre de communautés, etc. Et cela, c'est sans compter la décimation préalable : d'un million au début de la colonisation anglaise, on estime que leur nombre est passé à 80 000 en 1830, à 66 000 en 1901 et à 30 000 en 1930 ! Cf. F. Deroche, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre. Un questionnement pour l'ordre mondial*, ouvrage cité, p. 120, note 2.

[540] Cf. B. Glowczewski, *Rêves en colère*, ouvrage cité, p. 187.

[541] Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 389.

totémique », sont engagés dans une autre voie, une voie « cosmogénique ». Le monde se génère en permanence, ou plutôt, le monde est toujours déjà en train de se générer. En ce sens, l' « espace-temps du Rêve » n'est pas un « temps des origines » ou de l' « âge d'or », contrairement à ce que l'on a longtemps cru ; ici, nulle « ligne de partage absolue entre l'espace-temps du fondement et du champ humain », ainsi que le prétendait Marcel Gauchet[542]. L' « espace-temps du Rêve », c'est simplement une matrice de relations, « un mouvement de génération continuée », dans les termes de Descola[543], un « espace-temps en devenir »[544] ou « le tout du possible »[545] dans ceux de Glowczewski. Ainsi d'ailleurs se jouent les rapports entre « avant/dessous » et « après/dessus », c'est-à-dire entre la mémoire du passé et du virtuel, du possible, et les manifestations terrestres actuelles. C'est d'ailleurs dans cette chrono-topologie mythique que s'expriment les rapports du « latent » et du « patent », du « caché » et du « manifeste »[546] : ce qui est patent manifeste ce qui a été ou qui pouvait être car rien de ce qui est ne pouvait pas être ! Et leur rapport est assuré par la « mémoire » des récits mythiques, par la « mémoire » *que sont* les récits mythiques. On peut donc bien dire, à l'instar de Frédéric Viesner concernant les Pitjantjatjara par exemple, que rompre le « lien ombilical » qui les relie à leurs emplacements sacrés, ce serait compromettre « à la fois la vie des hommes et la permanence du monde »[547]. Mais il faut alors s'empresser d'ajouter que ce « lien ombilical » s'établit et se perpétue de nombreuses façons. Tant qu'on rêve, qu'on chante, qu'on danse, qu'on peint, qu'on initie, etc., – à la limite, tant qu'on parle en se souvenant de la puissance totémique du langage puisque tout ce qui existe n'est que l'incarnation des mots, les noms des principes ancestraux –, même à mille lieues des sites sacrés et des itinéraires

---

[542] Cf. M. Gauchet, « La dette du sens et les racines de l'État. Politique de la religion primitive », article cité, p. 32.
[543] *Ibid.*, p. 207.
[544] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 58.
[545] Cf. B. Glowczewski et F. Guattari, « Espaces de rêve. Les Warlpiri », *Chimères*, 1, 198, 1987, pp. 1-28, pp. 17-18.
[546] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 272 et 355.
[547] Cf. F. Viesner, « Dynamiques territoriales des Aborigènes Pitjantjatjara (Australie-Méridionale) », article cité, p. 270.

mythologiques qu'ils forment, ceux-ci demeurent, ou se perdent, ou se génèrent ou se régénèrent en permanence[548]. À la manière des alliances, voyages rituels et autres cérémonies à la fois matrimoniales et sacrées qui retissent en permanence la trame toujours mouvante des connexions totémiques ! La reproduction du monde est ainsi assurée. Mieux encore, par « espaces de frayage » interposés, intrinsèques aux rapports intimes qui lient les « Rêves » en tant qu'héros, récits mythiques, empreintes sacrés et emblèmes totémiques, et les « rêves » en tant qu'expérience onirique, il n'est rien de ce qui existe dont l'existence puisse surprendre[549]. Les Toyota 4X4 qui maintenant sillonnent le désert ne remettent pas en cause la validité cosmologique de l' « espace-temps du Rêve ». Non plus que la naissance d'enfants blancs quelque part sur un itinéraire mythique – ce qui leur conférera d'ailleurs un certain nombre de prérogatives. C'est seulement que désormais on « s'en souvient ». La preuve ? On en rêve ! Et c'est ainsi que, infatigablement, de nouveaux héros surgissent, de nouveaux

---

[548] Il est fascinant de rapprocher ce que Michel Freitag affirme des communautés de culture en général et ce que Barbara Glowczewski dit des Aborigènes australiens en particulier. Le premier affirme : « Tout parle, et non pas l'homme seulement. Le monde fait partie de l'autre – de l'*alter ego*. Fût-il parfois étrange, jamais il n'est totalement étranger, et s'il le devient, il ne peut plus alors qu'être absurde. L'homme dès lors fait lui-même partie du monde, puisqu'avec le monde il dialogue ». Cf. M. Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, ouvrage cité, p. 337. Ce à quoi la cosmologie warlpiri répond : « Tout parle d'après les Warlpiri, qui emploient le même verbe, *wanga*, pour désigner la parole des hommes, les cris des animaux, le bruit du tonnerre. Les hommes ont oublié le langage des animaux, des plantes et de toutes les choses existantes, mais les itinéraires et les sites totémiques permettent de retrouver ces langages au moyen de signes qui les traduisent. [...] Prénom, vers, phrase ou mot se désignent par la même expression, *yirdi*, dont dérive *yirdiyi*, terme désignant tout itinéraire, chemin, piste, trace de pas, empreinte animale ou encore cicatrice, qu'il s'agissent d'une marque accidentelle ou d'une scarification rituelle. En ce sens, les itinéraires ancestraux, comme les traces que sont les sites, dérivent des mots, les noms des principes ancestraux, alors que les esprits-enfants qui s'incarnent dans les hommes sont l'écriture singulière de ces itinéraires. L'espace-temps du rêve comprenant à la fois la langue des hommes et le langage de la matière, chaque esprit-enfants – caché dans la terre, les arbres ou les pierres et issu d'un principe totémique – représente lorsqu'il s'incarne dans un enfant le pouvoir, donné à ce dernier, à la fois de parler et de décrypter le langage de son environnement ». Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 39 et 40. Ce rapport entre le sens même du monde et le langage est d'ailleurs si puissant chez les Warlpiri que c'est le même terme pour dire « fou » qui désigne à la fois les bébés, les très vieux, ceux qui se perdent en brousse ou les sourds-muets : « C'est l'absence de reconnaissance des mots et des lieux qui rend la vision et l'écoute, à l'éveil ou dans le sommeil, incompréhensibles. Le discours devient "insensé" au sens propre et figuré », dira l'auteure ! Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 273.

[549] Cf. B. Glowczewski et F. Guattari, « Espaces de rêve. Les Warlpiri », article cité, p. 3.

sites prennent un nom et s'incarnent de nouvelles Images, c'est-à-dire que se créent – ou plutôt « se rappellent » dans l'esprit aborigène – des récits mythiques qui « ancestralisent ce qui advient »[550]. Attention ! Ce processus n'est ni simple ni sans souffrance : une nouvelle chose dont le sens échappe, c'est-à-dire dont l'image n'est pas encore intégrée au système de formes traditionnelles, est « difficile à regarder », dira un informateur aborigène[551]. Néanmoins, cette « ancestralisation » de ce qui advient constitue sans doute l'un des secrets de cette étrange « alchimie culturelle »[552] dont semblent faire preuve les Aborigènes, qui fournissent en ce sens un exemple lumineux de « sociétés sans histoire ». Même s'ils n'ont de cesse de penser que leur organisation totémique est le fruit éternel de l'agissement des « héros mythiques », concrètement, à chacune des générations s'ajoutent des récits mythiques, révélés dans l'expérience onirique et résultats d'intenses négociations avec les anciens, gardiens des récits claniques. Ces négociations s'accompagneront même de rétributions rituelles en diverses denrées alimentaires, tissus, couvertures, etc. Que font les anciens lors de ces négociations ? S'assurer, tout simplement, que les innovations rituelles s'inscrivent bel et bien dans la structure de l'organisation totémique elle-même et n'en modifient pas le sens. Une fois transmises, les innovations rituelles tendent à effacer leurs origines par l'oubli même de l'existence de celui ou celle à qui elles ont été révélés, ce qui prend relativement peu de temps puisque, à l'instar de nombreuses communautés de culture, aucune généalogie ne remonte à plus de cinq générations[553]. Par exemple, aujourd'hui, pour la tribu bunuba, le grand rocher des gorges de Windjana porte le nom et incarne l'esprit héroïque considéré comme immémorial de Jandamarra. On sait pourtant que Jandamarra est le nom d'un Aborigène qui, au début du XXe siècle, fut un rebelle notoire qui lutta contre la colonisation blanche. Mais comme il est réputé avoir été sauvé dans sa fuite par les

---

[550] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 355.
[551] Cf. B. Glowczewski, *Rêves en colère*, ouvrage cité, p. 372.
[552] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 40.
[553] Cf. B. Glowczewski, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes*, ouvrage cité, p. 232, ainsi que *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 34.

pouvoirs magiques de la grotte que lui seul connaissait, il pouvait très bien être intégré aux circuits des sites sacrés qui organisent la mythologie aborigène. Il y est, désormais, et tant qu'on se transmettra ce savoir, il y restera comme s'il y avait toujours été[554] ! « Pour l'Aborigène, la forme objective de l'environnement est de peu d'importance à côté du sens que celui-ci revêt en fonction du Rêve », dira en ce sens Augustin Berque[555]. De telle sorte qu'il suffit donc à la limite de maintenir le cadre cosmologique en rêvant encore à ses itinéraires et aux histoires qui informent le monde d'un faisceau de significations en en modelant le paysage pour que, nomadisant ou sédentarisé, jamais on ne sombre dans l'errance. Car comme chacun le sait désormais, jamais le nomade n'erre[556]. Il est partout chez lui là où il tisse des liens et entretient des alliances ; il est partout chez lui là où liens et alliances font Loi : « Les anciens ont de plus en plus de mal à faire respecter ces principes ancestraux qui devraient régir nos droits, affirmait un informateur Warlpiri à Barbara Glowczewski. *Pourtant, c'est encore grâce à cette Loi que nous vivons comme des hommes et non comme des chiens errants* »[557].

---

[554] Cf. É. Nicolas, « La fonction de l'espace dans la culture aborigène », dans D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter, *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, ouvrage cité, p. 137.

[555] Cf. A. Berque, *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, ouvrage cité, p. 70.

[556] Cela n'a évidemment pas toujours été le cas, c'est-à-dire que tout le monde n'a pas toujours su (ou voulu savoir) que jamais le nomade n'erre, notamment au nom de l'appropriation coloniale de terres dites « improductives » parce que simplement parcourues. Si ce fut d'ailleurs, au XVIIe siècle, l'une des justifications de la colonisation anglaise en Amérique du Nord, ce le fut aussi, jusqu'à tardivement au XXe siècle, en Australie. Cf. M. Morin, *L'Usurpation de la souveraineté autochtone. Le cas de la Nouvelle-France et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1997, p. 106 et suiv., ainsi que B. Glowczewski, *Rêves en colère*, ouvrage cité, p. 34 et suiv. Weaver rappelle à ce propos qu'en Australie, considérée comme *terra nullius*, il fallut attendre un jugement de la Haute Cour de 1991 pour qu'on reconnaisse pour la première fois un titre indigène formel. Cf. J. C. Weaver, *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne. 1650-1900*, Montréal, Éditions Fides, 2006 [2003], p. 159 et 203.

[557] Cf. B. Glowczewski, *Les rêveurs du désert*, ouvrage cité, p. 243. Les italiques sont de nous [J.-F.F]. Notons que, chez les Mélanésiens, peuples insulaires dont nous avons dit ci-avant qu'ils partageaient avec les autres sociétés océaniennes un même horizon mythique fait de sites et d'itinéraires, de « lieux » et de « routes » disait Bonnemaison, ce thème de l'errance prend forme à travers l'idée de « dérive » ou de « flottaison » sans but. « Un homme qui, pour une raison ou pour une autre, quitte son pays et vit en exil, n'a plus en fait de "coutume", c'est-à-dire qu'il n'a plus, ni pouvoir, ni tenure foncière réelle, ni même de véritable passé, écrivait le géographe français. Il est à proprement parler un "déraciné", un *homme-flottant* comme on dit encore dans l'île de Tanna ; la perte de son territoire en

Les Nuer, entre structures lignagères et solidarités locales

Enfin, en guise de troisième et dernier cas, nous puiserons dans une autre aire civilisationnelle encore. C'est la non moins célèbre étude des Nuer du Soudan de Evans-Pritchard qui nous servira ici de guide[558]. Intéressant à plusieurs égards, cet exemple symbolise à lui seul la remise en cause de la fameuse distinction entre les sociétés fondées sur le sang et les sociétés fondées sur le sol tout en mettant en lumière des modalités originales de la spatialisation culturelle. En effet, l'ouvrage d'Evans-Pritchard consacre de nombreuses pages à l'importance cruciale des solidarités locales, certes souvent assimilées à des rapports de type parentélaire, mais parfois aussi plus prégnantes encore que les rapports de parenté *stricto sensu*. Consignées comme presque toujours dans l'idiome de la parenté, nous montrerons que les connexions entre les sociétés lignagères et la terre les inscrivent dans un rapport que Deleuze et Guattari qualifiaient très pertinemment de « géodésique »[559].

Le peuple nuer étudié par Evans-Pritchard est bien connu, mais rappelons néanmoins quelques aspects fondamentaux de son mode de vie. Peuple de pasteurs semi-nomades, la vie des Nuer se confond avec la vie de leurs bêtes[560]. Même s'ils pratiquent à des degrés divers selon les tribus, la chasse, la pêche et l'horticulture, c'est le bétail qui fournit le plus clair des denrées de subsistance ; lait, sang, urine, peau, corne, os, excrément même, avec lequel on fait du combustible ou du revêtement pour les huttes, il est peu de chose que l'on n'extirpe pas des troupeaux. Il ne faudrait pourtant pas croire que l'élevage a essentiellement une fonction utilitaire. On en voudra entre autres pour preuve que les bêtes ne sont pas élevées pour être

---

fait un être momentanément sans identité et sans prise sur le réel ». Cf. J. Bonnemaison, « Le territoire enchanté », article cité, p. 75. Les italiques sont de l'auteur.

[558] Cf. E. E. Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1994 [1968, 1937].

[559] Cf. G. Deleuze et F. Guattari, *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, ouvrage cité, p. 483.

[560] Pour la description de ce que l'auteur nommera un véritable « parasitage » réciproque du bétail et des Nuer, cf. E. E. Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions d'un peuple nilote*, ouvrage cité, notamment chapitre 1, « Des amateurs de bétail », pp. 33-70.

abattues à des fins alimentaires. Sauf en cas de grave famine, d'épizootie ou de la mort naturelle de l'animal, on ne mange la viande que dans des occasions rituelles, lors de cérémonies sacrificielles. Il est vrai qu'au final, leur appétit de viande est tel que les cérémonies sont fort nombreuses et que les bêtes finissent toutes en festin ! Néanmoins, ce n'est pas leur rôle premier. Ainsi que le disait Fernand Dumont en commentant l'ouvrage de l'ethnologue, les animaux de pâture trouvent plutôt leur rôle, en tant qu' « unité concrète de la société », en fournissant « l'exemplaire des thèmes symboliques par lequel la collectivité se donne une représentation d'elle-même »[561]. Et de fait, c'est l'entièreté des composantes de l'identité et des relations sociales et rituelles nuer qui se définissent en termes de bétail. Bœufs et vaches sont au cœur d'un vocabulaire pastoral et de critères de jugement éminemment riches. Ils fournissent images et métaphores pour traiter de n'importe quelles relations sociales. Ils sont aussi au cœur des relations d'hostilité entre les tribus ou avec les peuples voisins, les Dinka par exemple, qu'on se plait à razzier dans le but de s'approprier les bêtes. Mais surtout, ils sont au cœur du statut social, la quantité et la qualité du troupeau fournissant prestige et honneur, et au cœur des rapports généalogiques. Les compensations matrimoniales se font en bestiaux, et dans ce cas comme pour la distribution des viandes cérémonielles, c'est toute la parenté qui recevra sa part. De même, dons et dettes se jouent en termes de bestiaux, et la dynamique intratribale des vendettas se résout par un transfert de bêtes. Il est même jusqu'aux noms de personnes qui sont liés aux bêtes, chacun prenant ou se faisant donner le nom d'un veau, d'un bœuf ou d'une vache. Et ce, c'est sans compter l'importance cruciale du bétail dans la vie rituelle, particulièrement dans les rites d'initiation et le rapport aux ancêtres. « Qui pourra se faire dire l'histoire de chacune des vaches d'un kraal obtiendra par là non seulement un tableau de tous les liens de parenté, de toutes les

[561] Cf. F. Dumont, *Le lieu de l'homme*, ouvrage cité, p. 35.

alliances des propriétaires, écrivait Evans-Pritchard, mais aussi un état de leurs affinités mystiques »[562].

Pour notre propos, ce qui retient notre attention, ce sont les incidences de ces éléments de la vie des Nuer sur leur mode de spatialisation, c'est-à-dire, rappelons-le, sur l'ensemble des pratiques, représentations et instances de régulation sociale par lesquelles ils ordonnancent et catégorisent la spatialité. Notons d'abord que, comme bien des peuples nomadisant, la vie transhumante des Nuer est distribuée selon une double morphologie saisonnière. À la vie aux dimensions du village en saison humide se succède la vie en camp à la saison sèche. Cette dernière est elle-même double : en petits camps temporaires lors d'une première période, et en grande concentration dans des sites annuels, dans une seconde période[563]. Alors que leur composition est généralement assez semblable puisque se sont des hameaux d'un même village, un village tout entier ou quelques villages voisins qui formeront les camps, auxquels pourront parfois s'ajouter des parents n'habitant donc pas dans le même camp que leur village, la vie sociale n'a pas tout à fait la même texture, si nous pouvons nous exprimer ainsi, ou la même « densité morale », dans le vocable durkheimien. En saison sèche, les contacts sont plus fréquents et plus intenses, les activités sont plus coordonnées. On soigne les bêtes dans les mêmes lieux et au même moment. Le partage de nourriture, de lait caillé et de bière entre groupes domestiques et voisins, s'il existe aussi au village, est plus courant encore. Le « sens de la communauté » non moins que la « reconnaissance de certains intérêts et devoirs communs », ainsi que l'écrivait l'auteur, sont ainsi exacerbés[564]. À la saison des pluies, au contraire, et malgré la relative abondance de nourriture qui en fait le temps des danses, des noces, des rites d'initiation, des cérémonies religieuses, des violentes visites chez les Dinka

---

[562] Cf. E. E. Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions d'un peuple nilote*, ouvrage cité, p. 35.
[563] *Ibid.*, p. 116.
[564] *Ibid.*, p. 143.

ou des rivalités locales plus soutenues[565], la vie au village se déroule plutôt en « maisonnée » relativement indépendante, ferme composée d'une étable et de huttes abritant un groupe familial simple ou polygame, et parfois un ou deux parents. Ces maisonnées forment des hameaux entourés de jardins et de terrains vagues qui regroupent généralement eux-mêmes quelques maisonnées apparentées, souvent des frères et des fils. C'est ce regroupement possédant un nom particulier, tiré d'un point du bornage ou du nom de l'homme le plus âgé, disait Evans-Pritchard, que l'on nomme la famille étendue[566]. Et ce sont ces regroupements de groupes familiaux qui constituent les villages, qui portent eux-mêmes le nom du lignage dominant, en fonction de la règle classique du premier occupant plus que de son importance numérique. Car en effet, ainsi que le montre Jeanne-Françoise Vincent à partir d'une série de contributions portant explicitement sur les rapports à l'espace, le principe d'antériorité dans l'occupation du lieu, déterminant souvent la légitimité de la distribution des autorités rituelles, était une manière commune à de nombreuses sociétés africaines de lier temps, espace et rapports de parenté et d'affinités[567]. De telle sorte que tous les membres du village, en vertu des règles exogamiques, s'ils ne forment pas un groupe familial en tant que tel, se reconnaissent participer d'un même réseau de liens de parenté, réel ou fictif, et parfois même purement et simplement fondé sur une assimilation linguistique. Les Nuer ne reconnaissent d'ailleurs de droits ou d'obligations qu'à quelqu'un qui peut être assimilé à un membre de la famille. « Ou bien un homme est un parent, réel ou supposé, ou bien c'est quelqu'un qui se situe hors des obligations réciproques, et que l'on traite comme un ennemi en puissance », écrivait Evans-Pritchard[568].

---

[565] *Ibid.*, p. 103.
[566] *Ibid.*, pp. 138-140.
[567] Cf. J.F. Vincent, « Le territoire et ses dieux : de la rencontre à la coexistence », dans J.-F. Vincent, D. Dory et R. Verdier, *La construction religieuse du territoire*, ouvrage cité, pp. 11-27.
[568] Cf. E. E. Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions d'un peuple nilote*, ouvrage cité, p. 213.

Ce que l'on constate donc, c'est un resserrement des solidarités à partir d'un cercle concentrique qui part de la maisonnée jusqu'à la tribu, voire jusqu'au peuple Nuer, en passant par les hameaux, le village, ce que l'auteur nomme le « district », regroupement de villages ou de camps contigus qui lui-même peut former d'autres districts de niveau supérieur, et la division Est et Ouest du pays Nuer. Ces districts, Evans-Pritchard les nomment « sections tribales » ou « segments tribaux », primaire, secondaire ou tertiaire en fonction de la taille de la tribu. Si les districts ne se conçoivent pas comme une communauté en tant que telle, la plus petite unité étant le village et la plus grande la tribu, les villages qui les composent partagent néanmoins en commun un certain nombre d'activités et d'affinités : ils « participent aux mêmes danses, se marient entre eux, soutiennent des vendettas, vont à la razzia tous ensemble, partagent les mêmes camps de la saison sèche, ou établissent des camps dans les mêmes localités, et ainsi de suite », disait Evans-Pritchard[569]. De proche en proche, cette structure semble bien de nature exclusivement parentélaire puisque chaque segment tribal est associé à un lignage du clan dominant de la tribu et que toutes les relations s'y expriment dans les termes des rapports lignagers. Par adoption, parenté consanguine, parenté fictive ou création mythologique de fictions de parenté, tous les membres de segments tribaux sont ainsi liés à leur lignage dominant[570]. Un exemple impressionnant : un village sera dit « aristocratique » en fonction du statut de son lignage éponyme, et dès lors, tous les membres du village, réputés être inscrits dans des rapports de parenté, seront eux-mêmes assimilés à ce statut[571]. Mais pourtant tel est l'un des apports de cette étude : si ancrage local et ancrage lignager se répondent globalement, ils ne sont toutefois pas parfaitement synchrones. Plus : les communautés locales semblent à bien des égards avoir priorité sur les rapports de parenté.

---

[569] *Ibid.*, p. 141.
[570] *Ibid.*, p. 261 et suiv.
[571] *Ibid.*, p. 245 et suiv.

Les diverses tribus nuer se considèrent comme une seule et même communauté par la culture, la langue, etc. Selon Evans-Pritchard, « un Nuer n'est jamais un étranger pour un autre Nuer »[572]. Pourtant, entre les tribus, il n'est pas d'organisation commune ou d'obligations réciproques autres que celles qui sont déterminées par des alliances ponctuelles et éphémères. Ce n'est qu'hors du pays Nuer que la commune appartenance au peuple Nuer a du sens. De l'intérieur, c'est par le sentiment d'appartenance tribale et les règles qui la déterminent que le Nuer tient à son pays. Aussi toutes les tribus portent-elles un nom, qui renvoie tant à la région occupée, ses sites habitables, ses lieux de pâture, ses points d'eau, etc., qu'à ses membres, lesquels sont liés par diverses obligations morales, l'alliance pour la guerre contre d'autres tribus ou contre d'autres peuples, et le règlement par arbitrage des vendettas et autres différends intratribaux au premier chef. Fait remarquable, la tribu est elle-même segmentée en diverses sections, ainsi que nous l'avons dit, lesquelles ont les mêmes attributs (nom, région, sentiment d'appartenance, obligations réciproques, etc.), même si elles n'agissent jamais en tant que tel avec un esprit de corps. Le sentiment d'appartenance du Nuer se joue ainsi d'une manière structurale : il appartient à sa tribu contre d'autres tribus, à son segment tribal contre d'autres segments tribaux du même ordre, à son village contre d'autres villages. En dernière instance, c'est le village qui constitue l'unité d'action commune, même s'il est lui-même sans chef ou sans conseil de village attitré[573]. Un exemple de cette « relativité structurale » des solidarités nous est donné par les variations situationnelles du sens du mot *cieng*, qui signifie globalement « chez soi ». Voici ce qu'en dit Evans-Pritchard :

---

[572] *Ibid.*, p. 148.

[573] *Ibid.*, pp. 209-210. Rappelons que chez les Nuer, s'il y a bien des « chefs à peau de léopard » qui sont en relation rituelle avec la terre, des « Hommes du Bétail » qui possèdent d'une manière héréditaire des aptitudes rituelles liées aux troupeaux, ou encore des médecins, devins, possesseurs de fétiches et autres personnages au statut sacré, il n'est personne qui possède une véritable autorité de commandement. Evans-Pritchard avait d'ailleurs qualifié leur organisation sociale d' « anarchie ordonnée » (p. 22) où seuls les attributs généraux liés au sexe et à l'âge déterminaient les rapports d'influence que certains, en quelques occasions, pouvaient avoir sur leur groupe domestique ou le village.

> Hors du pays nuer, il dira que son chez-lui, c'est *cieng Nath*, le pays nuer. Il peut aussi se référer à la région de sa tribu comme étant son *cieng* ; mais il se servira plutôt du mot *rol*. La question de son *cieng* lui étant posée au sein de sa tribu, il va nommer son village ou sa section tribale, selon le contexte. Le plus souvent, il nommera soit sa section tribale tertiaire, soit son village, mais il peut arriver qu'il donne le nom de sa section secondaire ou primaire. Qu'on s'adresse à lui dans son village, il répondra par le nom de son hameau, ou bien il désignera sa ferme ou le coin du village où sa ferme est située. Si donc un homme dit : "*Wa ciengda*" (je vais chez moi), et s'il le dit hors de son village, il est entendu que c'est à son village qu'il retourne ; parlant dans son village, il veut dire son hameau ; parlant dans son hameau, il veut dire sa ferme. Ainsi *cieng* signifie ferme, hameau, village, et sections tribales de diverses dimensions[574].

Qu'est-ce qui fait tenir ensemble ces diverses significations ? Certes, nous l'avons dit, toutes les relations sociales sont pensées en termes lignagers. Mais au final, si les rapports claniques-lignagers organisent les solidarités, du village aux segments tribaux et à la tribu, ils tolèrent aussi de nombreuses distorsions et se soutiennent de bien des fictions afin de réguler des rapports qui sont essentiellement fondés sur les communautés locales et leur extension concentrique. L'auteur avait très bien montré comment les rapports de contiguïtés et les solidarités locales pouvaient souvent être plus intenses que les rapports structuraux qui organisent le système des lignages. Par exemple, il n'est pas rare que des segments tribaux, des districts de villages frontaliers, entretiennent plus de rapports avec les segments d'une tribu voisine qu'avec des villages de sa propre tribu. Evans-Pritchard écrivait même :

---

[574] *Ibid.*, p. 162.

> Les individus eux aussi, et à travers les individus, les groupes de parenté et même tout un village, entretiennent un réseau de relations sociales qui vont à l'encontre des divisions tribales, en sorte qu'un voyageur qui passe la frontière de sa tribu a toujours la faculté d'établir certains liens avec les individus de la tribu visitée, en vertu de quoi il recevra hospitalité et protection[575].

Pareillement, même si seuls de proches parents sont impliqués dans les vendettas, à l'échelle du village ou des villages voisins, tout est mis en œuvre afin de les restreindre et de les réfréner le plus rapidement possible. Les conditions d'une vie communautaire ne permettent pas l'expression d'une telle hostilité permanente, d'autant qu'en plus du réseau de liens de parenté (réelle ou fictive, rappelons-le) qui lie les membres d'un village, le « sens très vif de la communauté », ou ce que l'auteur nommait le « patriotisme local », risque à tout moment d'embraser les relations sociales[576]. C'est dire combien ces groupes locaux, même s'ils s'expriment en termes de parenté, sont prédominants. À tel point d'ailleurs qu'en dehors des questions de cérémonial (règles d'exogamie, certaines activités rituelles, etc.), un Nuer ne fait que rarement référence à son lignage comme quelque chose de distinct de sa communauté : les Nuer pensent généralement en fonction des divisions locales. Par exemple, dès qu'il est question d'une localité, ils s'empressent de parler d'eux-mêmes comme s'ils étaient membres du lignage éponyme. L'auteur dira même qu'il est d'une extrême complexité que de s'enquérir de quel lignage fait partie un Nuer. Celui-ci, questionné à ce propos, nommera alors le nom de son *cieng*, son village ou l'une de ses sections tribales, mais il ne livrera rien de son affiliation clanique en tant que telle hors des questions de cérémonie. Leur représentation même du système lignager, « rapports entre groupes de parents à l'intérieur de communautés locales, et non pas tant comme un arbre de descendance », en témoignent[577].

---

[575] *Ibid.*, p. 149.
[576] *Ibid.*, p. 187.
[577] *Ibid.*, pp. 232-236.

En somme, sans surprise, ce sont les rapports de parenté qui constituent l'armature de l'organisation sociale des Nuer. Mais ceux-ci ne doivent pas masquer l'importance capitale des solidarités locales et même, plus fondamentalement, les rapports affectifs qui les relient à la terre. Deux illustrations nous permettront de clore ce point. Les Nuer déménagent souvent, changent de village, font paître les troupeaux et sont inscrits dans des migrations saisonnières importantes. Pourtant, « si fortes que soient leurs habitudes de vagabondage, écrivait Evans-Pritchard, le fait d'être nés et d'avoir été élevés dans un village leur laisse une nostalgie qui les poussera sans doute à y retourner vivre, même s'ils ont passé de longues années ailleurs »[578]. Même chose sur le plan de la région tribale à laquelle ils appartiennent. L'anthropologue en témoigne en rendant compte d'un rituel absolument surprenant. Lorsque des Nuer doivent quitter leur tribu pour s'installer définitivement dans une autre, il arrive qu'ils consomment une mixture faite d'eau et de terre de leur tribu d'origine, à laquelle ils ajoutent progressivement de plus en plus de terre provenant du sol de leur nouveau pays, « brisant en douceur les liens mystiques qui les attachent à l'un, et se créant des liens mystiques avec l'autre »[579]. Ainsi les Nuer attestent-ils de l'importance de leur ancrage à la terre, là même où le « droit du sang » semble primer le « droit du sol ».

L'une des choses à relever de ce cas, c'est que ce modèle, en ses variantes résolument multiples, est au final assez typique de nombreuses sociétés. Du moins de ces sociétés que Fortes et Evans-Pritchard nommaient « sans État » et dans lesquelles « le fait d'être membre d'une communauté locale et les droits et devoirs qui vont avec sont acquis en principe par l'intermédiaire des liens généalogiques réels ou fictifs ». Coiffées ou non d'un chef ou d'un conseil de village, organisées ou non par le dédoublement si caractéristiques entre le responsable politique et le maître de la terre, nomadisantes ou sédentarisées, il semble en effet qu'un ensemble de sociétés, et particulièrement les sociétés africaines dont « l'étendue correspond à l'aire

[578] *Ibid.*, p. 140.
[579] *Ibid.*, p. 145.

d'influence d'un ensemble de liens lignagers particuliers et de liens de coopération directe », démontrent globalement le même genre d'accointance entre structures sociales, organisation et statut de l'espace[580]. Comme quoi la parenté n'est pas forcément « par nature entièrement indépendante de l'espace », ainsi que le disait Simmel[581]. L'ouvrage collectif sous la direction de Claude-Hélène Perrot en fournit plusieurs témoignages. Gilbert Gonnin montra par exemple comment, chez les Toura, malgré la prégnance des rapports de parenté, « la solidarité villageoise l'emporte sur celle des lignages lorsque les membres de ces derniers se trouvent répartis entre plusieurs localités »[582], tandis que Fabio Viti en donnera une illustration avec les Baulé, lesquels ouvrent leur structure de parenté afin d'accueillir autochtones et étrangers et ainsi céder la primauté à des rapports locaux[583].

De même, dans une étude approfondie, Danouta Liberski-Bagnoud montra comment, à l'instar des Talensi ou des Lo Wiili par exemple, chez les Kasena du Burkina Faso et du Ghana, presque tous les rapports sociaux sont définis par « les liens de filiation non seulement entre les membres d'un même groupe de consanguins mais aussi entre les groupes de descendance distincts établis en une même localité ». Avec pour résultat que c'est l'organisation de la communauté locale, « unité de référence la plus large par rapport à laquelle sont définies certaines catégories de parents classificatoires » et se percevant elle-même comme un « ensemble homogène d'individus apparentés » portant le nom d'un des lieux sacrés où elle réside, qui en vint à servir de schème de compréhension des rapports intralignagers et

---

[580] Cf. M. Fortes et E. E. Evans-Pritchard, « Introduction », *Systèmes politiques africains*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964 [1962], pp. 1-20, p. 9.
[581] Cf. G. Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, ouvrage cité, p. 669.
[582] Cf. G. Gonnin, « Propriété foncière et parenté sociale en pays toura (ouest de la Cote d'Ivoire) », dans C.-H. Perrot (dir.), *Lignages et territoires en Afrique aux XVIIIe et XIXe siècles. Stratégies, compétition, intégration*, Paris, Éditions Karthala, 2000, pp. 39-54, p. 45.
[583] Cf. F. Viti, « La construction de l'espace politique baulé. Le cas de l'Aïtu *nvle* (Côte d'Ivoire) », dans C.-H. Perrot (dir.), *Lignages et territoires en Afrique aux XVIIIe et XIXe siècles*, ouvrage cité, pp. 113-151, p. 142.

interlignagers[584]. Comme les Nuer, ainsi que le faisait justement remarquer l'auteure, la manière dont les Kasena se représentent les rapports généalogiques renvoie en même temps aux liens de filiation et aux déplacements et emplacements dans l'espace villageois. Leurs représentations du système des lignages, croisant descendance et rapports locaux, déterminent ainsi « à la fois des schémas généalogiques et des espèces de cartes »[585]. Ce qui est par contre particulier des Kasena, c'est qu'on ne peut à proprement parler faire référence à un resserrement des solidarités organisées d'une manière concentrique. Structuré en maisonnée, lieu de résidence des membres mâles d'un segment de patrilignage et de leurs épouses, croisant à la fois une logique d'engendrement par des lieux, « lieux de souffle », « bosquets sacrés » ou « peaux de la terre » confiés par un « maître de la terre » à des lignages particuliers, et une logique de parenté classificatoire qui lie certains lignages dans des « quartiers » ou « sections localisées » de la communauté et dans des responsabilités rituelles communes liées à des « lieux de souffle » qui ne sont pas nécessairement contigus aux sites d'habitation, certains lignages pouvant même être liés par parenté classificatoire à un lignage d'un village X tout en gardant des responsabilités sur sa propre « peau de la terre » sise dans un village Y, c'est à ni plus ni moins qu'une « mosaïque » que nous avons affaire[586]. Et ce, c'est sans compter les distinctions des limites et de la nature des limites dans les prérogatives du chef de village et du « maître de la terre ». Alors que la chefferie ne possède d'autorité que jusqu'aux dernières maisons de la communauté villageoise, limites fluctuantes comme les installations elles-mêmes, le domaine du « maître de la terre » est considéré comme fixe, inscrit dans le paysage, mais pouvant néanmoins supporter en ses confins d'autres communautés villageoises ou des parties de celles-ci. Ainsi les « unités spatiales » des Kasena sont-elles multiples et mouvantes, pas toujours d'un même tenant, parfois enchevêtrées, parfois emboîtées ou superposées, mais toujours

[584] Cf. D. Liberski-Bagnoud, *Les dieux du territoire. Penser autrement la généalogie*, Paris, CNRS Éditions, 2002, pp. 62-63.
[585] *Ibid.*, pp. 77-80.
[586] *Ibid.*, p. 141.

rapportées à des récits mythiques ménageant des rapports complexes de parenté réelle ou supposée entre les lignages et entre les lignages et la terre elle-même. À terme, écrira l'auteure, la généalogie d'un Kasena se présente comme un véritable « catalogue de lieux »[587] et le concept même de « société » prendra le sens de la communauté des personnes qui, habitant une même terre, « sacrifient ensemble à des lieux sacrés », ce qui leur confère une « parenté de la terre »[588].

En un sens, c'est tout le contraire qui se déroule chez les Kurumba du Burkina Faso ou chez les Bassè du Ghana et du Togo. Ni catalogue de lieux, comme chez les Kasena, ni distinction subtile entre lignages et groupes locaux, comme chez les Nuer, ici, ce sont précisément les rapports de parenté qui structurent ce que nous pourrions bien nommer une « géographie lignagère » au sens propre. Dans ces deux cas, les groupes de descendance font véritablement corps et vivent en groupes localisés qui distribuent les quartiers d'un village ou les lieux-dits d'une région en autant de lignages qu'ils contiennent. L'appropriation d'un « espace lignager », ainsi que l'écrivent Nicoué Lodjou Gayibor et Komi Kossi-Titrikou à propos des Bassé, est ainsi ouverte à la compétition, compétition tempérée par ailleurs par des alliances matrimoniales multiples et un sentiment d'appartenance à un même village[589]. Même chose pour les Kurumba, à quoi ceux-ci ajoutent à la partition géographique-lignagère du village recoupant d'ailleurs les fonctions sociopolitiques différenciées entre les groupes, des « faisceaux de village » qui étendent dans les aires contigus aux quartiers, et donc en direction opposée, les terres appropriées par les groupes de descendance. Ainsi un nouvel arrivant doit-il obtenir l'accord du chef de lignage pour s'installer, défricher et cultiver une terre, ou encore s'intégrer à la structure lignagère par mariage ou par adoption. Dans tous les cas, ainsi que l'écrit Dominique Guillaud,

---

[587] *Ibid.*, p. 209.
[588] Cf. D. Liberski-Bagnoud, « Langues africaine (Burkina Faso) : kasin, moore et gulmancema », dans P. Legendre (dir.), *Tour du monde des concepts*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2013, pp. 75-133, pp. 106-107.
[589] Cf. N. L. Gayibor et K. Kossi-Titrikou, « Stratégies lignagères et occupation de l'espace », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, 86, 1999, pp. 203-228.

c'est le rapport de filiation nouant la trame foncière « qui fonde l'unité du pays et qui marque ses limites »[590].

Ces cas évoqués montrent bien que la distribution des espaces d'occupation matérielle et symbolique suivant les segmentations lignagères et leur rapport de parenté fictive, voire de clientèle, largement supportée par des attaches à la terre définies dans des termes mythiques et déclinant des responsabilités rituelles plus ou moins spécialisées, est un phénomène répandu. Que ce soit chez les *!Kung Bushman*, les Tiv ou les peuples de l'Afrique des Grands Lacs dont rend compte Paul Claval[591], ou que ce soit chez les Kabiyé et les Kotokoli du Togo, les Kwang et les Ngama du Tchad, les Minyanka et les Dogon du Mali ou tous les autres Rwa de Tanzanie ou Lobi du Burkina Faso, les rapports intimes qui lient divinités chtoniennes et célestes avec les lignages et leur rapport d'affinité sont largement attestés[592]. Alain Testart disait même que le modèle d'un village organisé, composé de lignages et présidant à l'allotissement des terres dans le respect des divinités ou des esprits du lieu, constituait « l'image moyenne qui prédomine » sur le continent africain[593]. Et c'est vrai aussi d'autres aires civilisationnelle, chez les Tucano de l'Amazonie, par exemple, pour lesquels Patrice Bidou a fourni une description passionnante des entrelacements complexes qui liaient les terres circonscrites d'un segment tribal avec le récit mythique d'origine tant de ce lieu et de ses toponymes que du clan lui-même,

---

[590] Cf. D. Guillaud, « Sociogenèse et territoire dans l'Aribinda (Burkina Faso). Le système foncier et ses enjeux », *Cahiers des Sciences Humaines*, 26, 3, 1990, pp. 313-326, p. 320.

[591] Cf. P. Claval, *Espace et pouvoir*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, pp. 84-92.

[592] Cf. l'ensemble des contributions portant sur les peuples africains dans J.-F. Vincent, D. Dory et R. Verdier, *La construction religieuse du territoire*, ouvrage cité. Sur les « dynamiques lignagères », cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, pp. 68-91.

[593] A. Testart, « Propriété et non-propriété de la terre. L'illusion de la propriété collective archaïque (1ère partie) », *Études rurales*, janvier-juin 2003, 165-166, pp. 209-242, p. 229. Ce n'est pas dire, bien sûr, que l'histoire africaine ne donne pas à voir de grands ensembles politiques, mais même dans les cas de formation dite impériale « les relations fondées sur le "sang" et sur la localité étroite se maintiennent en concurrence avec celles que le système hiérarchique et étatique impose », ainsi que le dit Balandier. Cf. G. Balandier, « Le concept d'empire dans l'histoire de l'Afrique noire », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 443-459, p. 459.

de ses rituels et de ses objets rituels, au premier chef ses *maloca*, les grandes maisons traditionnelles qui y étaient attachés et qui l'attachaient à des rapports particuliers aux autres « gens » l'habitant, poissons, animaux et végétaux[594]. De fait, cette « géographie tribale » ou « lignagère » est si classique que nous la retrouvons même dans de nombreuses villes, ainsi qu'en témoigne encore la division des quartiers urbains en tribu, clan ou lignage chez les Gouragué d'Éthiopie ou les Yakö du Nigéria, pour ne nommer qu'eux – et pour ne pas parler de cas plus connus, telle la Rome archaïque par exemple, organisée en *familia* et *gentes*[595].

Mais surtout, ce dont l'exemple nuer et d'autres similaires nous renseignent une fois de plus, c'est d'un mode de spatialisation particulier conférant à l'espace ainsi déployé ce qui nous apparaît bien mériter l'expression de statut culturel-symbolique. La terre, les sites et les parcours divisent et organisent le monde et ses représentations en autant de rapports sociaux, parentélaires et d'affinités, qui donnent sens à la manière même d'ordonnancer et de catégoriser l'espace suivant les structures des rapports communautaires et des solidarités ainsi circonscrites. S'il est un « pays Nuer », s'il est même un « territoire tribal », voire des « territoires » de segments tribaux ou des « territoires villageois », ceux-ci ne comportent aucune limite fixe et infranchissable, séparés généralement par des terrains vagues et mouvants comme les transhumances et les relations d'alliance elles-mêmes. Plus, ils sont largement perméables à des rapports de contiguïté transcendant la structure tribale, lesquels rapports recomposent ainsi en permanence le jeu des divisions sociales, et donc des divisions spatiales. Nous l'avions annoncé dès le début de cette section : c'est bien là une modalité « géodésique » de rapports à la terre, celle-ci et ses divisions multiples et mouvantes s'inscrivant comme les *empreintes* mêmes de la structure des rapports

---

[594] Cf. P. Bidou, « Représentations de l'espace dans la mythologie tatuyo (Indiens Tucano) », article cité, p. 81.

[595] Cf. J. Glachant, « L'organisation de l'espace chez les Gouragué d'Éthiopie », *Journal des africanistes*, 73, 2, 2003, pp. 91-105, ainsi que J.-R. Trochet, *Géographie historiques*, ouvrage cité, p. 30 et 54-55.

sociaux, comme des *traces* à travers lesquelles les sociétés segmentaires s'expriment et se lisent. Ici, les noms de villages ou de groupes sociaux renvoient à des lieux significatifs, comme dans l'exemple des Inuit ou des Kasena rapportés ci-avant ; là, au contraire, les toponymes sont des ethnonymes, comme chez les Mossi du Burkina Faso[596]. Mais dans tous les cas, les espaces et les hommes se renvoient l'un à l'autre, prennent sens l'un par l'autre, avec ce que cela implique d'indifférence ou d'hostilité envers les espaces qui ne définissent pas une appartenance, et de sentiment tragique d'errance lorsqu'on est dépourvu de lieux d'inscription identitaire. Pendant longtemps, d'ailleurs, le bannissement ou le refus d'une sépulture sur la terre de ses ancêtres ont constitué des châtiments pires que la mort elle-même. Ainsi les lieux, les sites, les parcours, en somme le jeu des distances et des rapports de proximité, ne s'inscrivent comme dimension signifiante qu'en rapport avec la structure « mytho-sociologique » – l'expression est de Durkheim et Mauss[597] – qui régit en propre ces communautés de culture.

Communautés de culture et spatialité : l'espace anthropologique comme moment de l'appartenance au monde

L'évocation de tous ces cas, puisés dans des sociétés qui non seulement sont étrangères les unes aux autres, mais témoignent de modes de vie extrêmement diversifiés, n'avait qu'un seul but, celui d'illustrer ce que nous avons nommé le caractère d'*inhérence*, de *participation* ou *d'appartenance* qui définit en propre le mode de spatialisation des communautés de culture et incidemment, le statut culturel-symbolique que la spatialité y acquiert. « Un aborigène ne dit pas qu'un territoire lui appartient mais qu'il appartient à ce territoire », écrira Glowczewski[598], ce que, non

---

[596] Cf. Y. Dévérin, « Facteurs culturels et représentations de l'espace en pays mossi », dans S. Dulucq et P. Soubias (dirs.), *L'espace et ses représentations en Afrique subsaharienne*, ouvrage cité, p. 24.
[597] Cf. É. Durkheim et M. Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, ouvrage cité, p. 193.
[598] Cf. B. Glowczewski et F. Guattari, « Espaces de rêve. Les Warlpiri », article cité, p. 7.

loin de là, en Mélanésie, on exprimera de la manière suivante : « *Nous sommes de Raga, nous sommes des Raga, cette terre est Raga* »[599]. De telle sorte d'ailleurs que, malgré l'équivoque certaine qu'implique l'importation du vocabulaire occidental moderne, la description de Malinowski du « régime foncier » et des « droits territoriaux » conférés en vertu de la doctrine de la prime apparition chez les Trobriandais, à laquelle nous avons déjà fait référence, relève d'une intuition qui nous semble juste. Le « système foncier » et la place qu'il assigne aux individus et aux groupes dans les sociétés primitives est irréductible aux rapports « économiques » de subsistance ou à une hypothétique installation de la société dans l' « étendue », mais constitue plus largement une composante fondamentale du « rapport de l'homme à la terre »[600]. Et en ce rapport à la terre, non pas morceau d'espace dans un système spatial plus large, mais symbole d'une relation organique au monde, se recueillent toutes les conditions culturelles de reproduction de la société[601]. En cela, il décline une variété de ce que Jean-Pierre Raison et Joël Bonnemaison qualifiaient de « sociétés géographiques », c'est-à-dire de sociétés dont « l'appartenance à un lieu

---

[599] Cf. J. Bonnemaison, « Le territoire enchanté », article cité, p. 77. Les italiques sont de l'auteur. Au même titre, Freitag parle de la « nature participative » du rapport des amérindiens à la terre. Cf. M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, ouvrage cité, p. 159, note 18 et p. 162, note 20.

[600] Cf. B. Malinowski, *Les jardins de corail*, ouvrage cité, p. 196. En effet, par « système » ou « régime foncier », non moins que par « droits territoriaux », Malinowski faisait référence à l'attachement qui liait la société trobriandaise à la terre et non à un ensemble de fonds ou de bien-fonds sur lesquels quelqu'un pourrait faire prévaloir un droit de propriété *stricto sensu*, entendu comme une catégorie légale déterminant les droits d'usage, d'usufruit et de libre disposition (*jus usus, fructus et abusus*), ainsi que le critique bien injustement Alain Testart. Cf. A. Testart, « Propriété et non-propriété de la terre. La confusion entre souveraineté politique et propriété foncière (2ième partie) », *Études rurales*, janvier-juin 2004, 169-170, pp. 149-178, p. 153 et suiv. Notons d'ailleurs que la terminologie de Testart n'est pas moins problématique, lui qui importe peut-être un peu imprudemment à notre sens, l'idée de « souveraineté politique » à propos des villages traditionnels africains. Si donc sa critique n'est pas sans fondement, notamment celle selon laquelle Malinowski confondrait les plans « politiques », « culturels » et « économiques », sa solution, importer ces distinctions analytiques dans le cadre de l'étude de sociétés pour lesquelles elles n'ont pas de sens, ne nous apparaît pas particulièrement éclairante. Si Malinowski brouille les pistes par l'utilisation de termes modernes (système foncier, utilisation économique, territoire, citoyenneté, etc.), il semble que Testart, lui, les efface carrément par sa volonté d'utiliser un ensemble de catégories sans en considérer l'historicité. Si la critique de l'historicisme et du relativisme n'est plus à faire, il nous semble que celle de l'ethnocentrisme ne devrait plus l'être non plus !

[601] Cf. R. D. Sack, *Conceptions of Space in Social Thought. A Geographic Perspective*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 1980, p. 22 et 174.

donné exprime l'appartenance à une unité sociale définie par l'espace autant que par la parenté »[602].

Bien sûr, cette dimension d'appartenance – ce « "quelque chose" [...] qui fait fondation de l'identité », selon le mot de Paul-Lévy et Segaud[603] – implique un ensemble de pratiques, de représentations et d'instances de régulation sociale visant l'institution, le maintien et la reproduction des aires culturelles ainsi déployées. Manifestement, l'exploitation ou la défense des espaces claniques-lignagers, le jeu des circulations d'objets ou de récits, les pratiques matrimoniales ou rituelles, les actes de fondation ou les constructions, par exemple, contribuent à la structuration des espaces d'inscription. De même d'un ensemble de représentations spécifiques de nature diverse, des « savoirs géographiques » disait Collignon à propos de l'appartenance par les noms de lieux chez les Inuit[604], qui inclut tant des modalités de repérages, des mythes de fondation ou des récits de peuplement. Et les exemples ci-dessus rapportés témoignent aussi de la multiplicité des instances de régulation culturelle – on dirait mieux souvent « cultuelle » –, cristallisées tantôt dans des structures villageoises, tantôt dans des cartes mentales et des pratiques rituelles, tantôt dans des groupes ou des personnages cruciaux, mais toutes, selon des modalités diverses, dans l'organisation parentélaire et le réseau des alliances qui tissent la trame des rapports sociaux. Ici et là, on allotit et on borne, on défriche et on construit, on

---

[602] Cf. J.-P. Raison, « Espaces signifiants et perspectives régionales à Madagascar », *L'Espace géographique*, 3, 1976, cité dans J. Bonnemaison, « Les voyages et l'enracinement. Formes de fixation et de mobilité dans les sociétés traditionnelles des Nouvelles-Hébrides », *L'Espace géographique*, 4, 1979, pp. 303-318, p. 304. Moins subtil que Malinowski, Jean-Paul Lacasse fournit une parfaite illustration d'un type de « société géographique » dans le cas spécifique des Innus. En effet, tout en appuyant continuellement sur l'idée selon laquelle il ne faut pas confondre la conception occidentale moderne du territoire et la conception traditionnelle innue du rapport à la terre, l'auteur n'a de cesse d'utiliser des expressions décidément fort problématiques, telles que « gestion rationnelle de la ressource » ou « système d'exploitation », afin de rendre compte du lien intime qui relie l'univers innu et le « Nitassinan », leur « pays ». Néanmoins, l'auteur fait très bien ressortir les dimensions fondamentales d'*appartenance* et d'*identité* qui sont au principe du rapport à leur espace de déploiement, avec ce que cela implique de sentiment de *responsabilité* et de *gardiennage*. Cf. J.-P. Lacasse, *Les Innus et le territoire. Innu tipenatamun*, ouvrage cité, pp. 53-56.

[603] Cf. F. Paul-Lévy et M. Segaud, *Anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 30.

[604] Cf. B. Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, ouvrage cité, p. 9.

parcourt, on protège, on nomme et on bénit, mais toujours suivant les normes intrinsèques à la reproduction sociétale pensée comme participation continuée à la reproduction du monde. De même, la connaissance des lieux et des parcours, qu'elle se présente comme simple appréhension concrète ou comme élaboration symbolique complexe, est toujours traversée des connotations qui régissent au même titre la reproduction d'ensemble de la société. Avec ce que cela implique d'ailleurs, dans les cas où cela s'applique, d'interventions des gardiens statutaires de l'ordre social archaïque, ancien, patriarche, chef ou conseil de clan, de lignage ou de village, chamane, sorcier, maître de la terre et autres personnages aux attributs rituels divers, qui agissent de la sorte comme véritables opérateurs de ce que nous pourrions nommer, dans les termes de Gusdorf, la « coalescence » originaire de l'homme et de son monde[605]. Ainsi, ni les unes ni les autres, pratiques, représentations et instances de régulation, ne sont en tant que telles différenciées des pratiques, représentations et instances de régulation qui régissent la participation globale à l'ordre du monde par le biais des mécanismes d'intégration et de régulation sociales.

Une dernière illustration. Dans sa thématisation de ce qu'il nommait l' « espace d'action », Ernst Cassirer avait été marqué par les témoignages de plusieurs ethnologues quant à l'absence de représentations abstraites de l'espace dans les sociétés primitives. Aussi écrivait-il :

> Les enquêtes sur les peuples primitifs montrent combien leur "orientation" spatiale, bien que plus exacte et plus fine en général que celle des civilisés, n'en reste pas moins entièrement tributaire d'un sentiment "concret" de l'espace. Chaque point de leur environnement, par exemple recoin ou sinuosité d'un cours d'eau, peut leur être de la plus extrême familiarité sans qu'ils s'avèrent capables de dessiner une carte de ce cours d'eau, et donc d'en établir un "schéma spatial"[606].

---

[605] Cf. G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique*, ouvrage cité, p. 56.

[606] Cf. E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques. 3. La phénoménologie de la connaissance*, ouvrage cité, pp. 177-178. Voir aussi, du même auteur, *Essai sur l'homme*, ouvrage cité, pp. 71-72.

Ce phénomène, Pierre-Yves Jacopin en témoigne pour les Yukuna de la forêt amazonienne à la frontière de la Colombie et du Brésil[607]. Dépourvu d'un mot spécifique et de représentations synthétiques de l'espace et de ce que nous appellerions, d'une manière ethnocentrique dira pertinemment l'auteur, un « territoire », les Yukuna seraient bien en peine de devoir tracer une reproduction cartographique de leurs espaces de vie. Leur mythologie est presqu'entièrement dépourvue de références géographiques explicites et les « frontières », dont la transgression peut déclencher une escalade de comportements d'hostilité allant jusqu'à de sanglantes guerres, ont une définition largement plus « sociale » que « physique », renvoyant au degré de parenté ou d'alliance de l' « étranger » qui d'aventure ferait une incursion sans avoir manifesté au préalable sa présence sur le réseau des chemins et cours d'eau d'une *maloca*, la grande maison collective où habitent plusieurs familles patrilinéaires et patrilocales[608]. Mais pourtant, ce ne sont pas les pratiques, les représentations et les instances de régulation qui manquent pour permettre à cette société de faire corps, sans plus ni moins, avec son habitat. Des techniques de repérage par trace et une connaissance aiguë de la faune, de la flore et du réseau hydrographique permettent par exemple au chasseur de poursuivre le gibier sur de longues distances. De même, leur connaissance des réseaux d'alliances matrimoniales exogamiques qui relient les *malocas* suivant une distribution spatiale concentrique leur permet de se situer quelque part dans l'espace tribal. Et ces savoirs, acquis par l'expérience et par les récits de chasse ou de voyage, sont tous à des degrés divers pénétrés des référents communs que fournissent les récits mythiques qui, ici et

---

[607] Cf. P.-Y. Jacopin, « Habitat et territoire yukuna », *Journal de la Société des Américanistes*, 61, 1, 1972, pp. 107-139.

[608] Il semble que le même exemple aurait pu être fourni à partir de nombreux autres peuples amazoniens, notamment les Yanomami dont l'importance démographique est encore aujourd'hui considérable. Chez ces derniers d'ailleurs, les « frontières » sont à tel point déterminées par les alliances telles qu'elles s'incarnent par les distances qui séparent les unités résidentielles les unes des autres que, en cercle concentrique, on passe progressivement des « alliés » aux « ennemis actuels », puis aux « ennemis anciens ou virtuels » et enfin, pour qualifier ceux que l'on a jamais rencontrés, aux « ennemis inconnus » ! Cf. P. Birraux-Ziegler, « La territorialité des indiens Yanomami du nord du Brésil : aspects ethnogéographiques et géopolitiques », dans P. Claval et P. Singaravelou, *Ethnogéographies*, ouvrage cité, pp. 173-191, p. 181.

là, fourniront des empreintes à interpréter. Avec pour résultat que, même sans représentation globale et sans référence géographique explicite, le Yukuna trouve toujours dans la forêt quelques signes à déchiffrer et finit par structurer son monde et à s'y orienter conformément à l'image qu'il se fait du monde lui-même. La procédure même de la construction d'une *maloca* en est l'exemple le plus éloquent : le choix et l'aménagement de l'emplacement, les sorcelleries accomplies pour éprouver le lieu, la disposition, les proportions et l'orientation de la construction, tout cela exige un savoir éminemment pratique que le « maître de maloca » a reçu et qu'il transmettra à l'un de ses fils, plus souvent le fils aîné. Il faut maîtriser les rapports d'alliances matrimoniales et la connaissance des terrains favorables à l'horticulture, entre autres, pour choisir le bon site. Il faut connaître les ressources dont recèle la forêt afin d'y trouver les matériaux adéquats. Et il faut s'assurer de se situer à un endroit propice à la chasse et d'être bien desservi par le réseau des confluents, sans par ailleurs prêter flanc à une pénétration « étrangère » trop aisée. Mais tous ces savoir-faire, cette intelligibilité concrète ou opératoire dont fait preuve le Yukuna, trouvent tout de même leur source dans un récit mythique – le mythe de la création de la *maloca*, le plus long de tous les mythes Yukuna, auquel seront initiés tous les jeunes enfants pendant de longues années – et dans des rituels déterminés par le statut de « maître de la maloca ». Ainsi les espaces de vie, de la *maloca* à son réseau d'alliances et jusqu'au groupe global des Yukuna, sont-ils largement, quoique non formellement, maîtrisés à la fois par la richesse des dénotations qui découpent dans chaque situation concrète des repères qui de proche en proche constituent les espaces d'action et par celle des connotations de nature mythique qui orientent la perception, déterminent le statut social et les connaissances de sorcellerie qui leur sont associées, colorent les rapports d'alliance et font qu'il n'y a au final « aucune des parties de la forêt, et plus généralement du monde, qui ne soit vue comme *marque*, qui ne revête une signification sociale plus ou moins importante »[609]. À la manière d'Angelo Turco, on

[609] *Ibid.*, p. 113.

peut parler de « topomorphose » pour faire référence à cette procédure de symbolisation « en vertu de laquelle une valeur sociale non seulement se transfère au sol, mais se transfigure en un lieu ». Mais alors il faut éviter d'y voir quelque chose comme une « métaphysique » qui « s'enracine dans le sol »[610]. Plutôt, il faut considérer que le mythe, par la manière dont il charge le réel en le faisant devenir réalité connotée, assure à la fois la compréhension contextualisée d'un lieu et l'explication générale de la présence en ce lieu et du lieu lui-même. « Le mythe seul est principe de réalité. Seul, il autorise, il donne l'être », disait en ce sens Georges Gusdorf. Voilà ce qui nous donne à penser, à défaut d'une improbable distinction entre métaphysique et physique, ce que ce dernier nommait l' « ontologie vécue » des sociétés primitives, « principe d'orientation dans l'être » ou véritable « géographie ontologique » par laquelle « le groupe humain y déchiffre le sens intégral de son être dans le monde »[611]. Nous avons bien là une illustration des jeux de renvoie entre pratiques, représentations et instances de régulation cultuelles qui caractérisent ce que nous nommons un espace anthropologique au statut culturel-symbolique.

Si nous voulions résumer en une formule ce que nous avons avancé jusqu'à maintenant dans cette section, nous pourrions dire à propos de cet espace anthropologique que, loin de constituer un espace illimité, continu et homogène, condition de possibilité de la sensibilité, des objets ou des relations, il se présente plutôt comme un espace qualitatif, orienté et aux limites instables, fait de lieux et de trajectoires constitutifs de l'identité même s'y déploie. C'est en cela qu'il se manifeste comme l'une des dimensions inhérentes de la reproduction de soi dans le monde d'une société, acquérant ainsi un « statut culturel-symbolique » indissociable

---

[610] Cf. A. Turco, « Mythe et géographie », *Cahiers de Géographie du Québec*, 45, 126, 2001, pp. 368-388, p. 373 et 382.

[611] Cf. G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique*, ouvrage cité, p. 27, 40, 60, 62 et 65. À cet égard, à l'instar de la critique que formule Élias à propos de la soi-disant appréhension « concrète » du temps dans les sociétés primitives, on pourrait aussi remettre en cause l'expression de « sentiment concret de l'espace » : manifestement, le concret humain est toujours traversé de déterminations normatives, synthétiques ou « abstraites ». Cf. N. Élias, *Du temps*, ouvrage cité, pp. 114-115.

de tout ce qui permet l'intégration et la régulation sociales de l'existence primitive qui s'y enlace et y trouve confirmation.

Par espace qualitatif et orienté, nous faisons référence au simple constat selon lequel, dans les sociétés primitives, jamais l'espace ne se présente dans une quelconque neutralité, composé de parties extérieures les unes aux autres, interchangeables et dont la somme constituerait une totalité homogène, quelque chose comme un contenant détaché de ce qu'il contient. Le rapport mythique à l'espace fait non seulement office de fondation du monde, mais ce monde se présente aussi toujours comme quelque chose qui a du sens et doit avoir du sens[612]. C'est un « espace structurel » ou un « espace de structure », dans les mots de Cassirer ou de Gusdorf, « une totalité où chaque élément a des rapports de sens avec les autres », disait Merleau-Ponty[613]. Partout, les lieux, distances, directions, proportions ou orientations sont peuplés de qualités, régis par des valences qui découpent dans le « tissu conjonctif » du monde, selon une autre belle expression du phénoménologue français[614], des rapports de voisinage, d'enveloppement ou de mise à distance, des cassures, des ruptures, des vides de sens qui sont également des *no man's land*, mais aussi des points, des nœuds ou des lieux de communication, parfois par-delà la simple contigüité physique – avec les espaces des morts ou des ancêtres par exemple. Jamais le jeu de la proximité et de la distance n'est appréhendé comme un objet neutre, extérieur et indifférent – « espace vide » ou « évidé », disait Giddens[615] –, mais plutôt, toujours il se présente chargé des valorisations symboliques qui en déterminent la familiarité ou l'étrangeté. Ici, la forme est indissociable du contenu et s'il est une géométrie, c'est bien « une géométrie opératoire où les figures ne sont

---

[612] Cf. M. Eliade, *Le sacré et le profane*, ouvrage cité, p. 47 et J. Patočka, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, ouvrage cité, p. 316.
[613] Cf. E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques. 2. La pensée mythique*, ouvrage cité, p. 115 ; G. Gusdorf, *Mythe et métaphysique*, ouvrage cité, p. 53 et M. Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, ouvrage cité, p. 338.
[614] Cf. M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, ouvrage cité, p. 226.
[615] Cf. A. Giddens, *Les conséquences de la modernité*, ouvrage cité, p. 27 et 111.

jamais séparables de leurs affections »[616]. On a bel et bien là les caractéristiques de ce que Jean Cazeneuve nommait l' « osmose totale de l'étendue et de toutes les classifications sociales et mystiques, de sorte que tout s'imbrique presque à l'infini depuis le macrocosme jusqu'au microcosme »[617].

Les communautés de culture font sens de tous signes : le proche et le loin, le haut et le bas, la gauche et la droite, le dedans et le dehors, les seuils qui permettent accueil ou conjuration, sinon même les deux à la fois, les autels et autres lieux de fétiches ou de sacrifices bornant les parcours, régions, villages ou maisons, la disposition des sites, des maisons ou des pièces dans une maison, les axes pensés souvent en fonction de la perception du mouvement des astres, mais néanmoins toujours investis de récits fondateurs, il n'est rien qui ne soit symbole, conducteur de sens. Tous les peuples évoqués jusqu'à maintenant, selon des modalités diverses, répondent de cette conception d'un espace originaire revêtant le statut de *cosmos*, c'est-à-dire de totalité ordonnée chargée d'intentions morales qui distribue le latent et le patent, le faste et le néfaste, le pur et l'impur, le masculin et le féminin, et ainsi de suite. Ici, la rivière est limite ou voie de communication, la dune est obstacle ou ancêtre, l'arbre est borne ou autel. Là, le respect des coutumes, qui se confondent avec l'ordre du monde, se manifeste par la porte par laquelle nous entrons ou par les sentiers pratiqués, par les limites souvent invisibles que nous ne franchissons qu'avec la plus extrême méticulosité, par les rites accomplis pour rendre grâce ou conjurer les divinités ou les esprits qui logent ou accueillent en ce lieu. Ailleurs, la symbolique des orients détermine le cours des évènements, des labours, des constructions, des migrations, etc. Il n'est pas même besoin de nous appesantir sur l'un des cas les plus connus que nous avons passé sous silence jusqu'à maintenant, celui de la géomancie chinoise. En

---

[616] Cf. G. Deleuze et F. Guattari, *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, ouvrage cité, p. 258. Sur les « espaces mythiques » en tant qu' « espaces qualitatifs où la forme n'est pas séparable du contenu », cf. aussi R. Ledrut, « L'homme et l'espace », article cité, p. 92.

[617] Cf. J. Cazeneuve, « La perception des étendues dans les sociétés archaïques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XXXVII, 1964, pp. 107-117, p. 113.

effet, là aussi, il n'existait nulle représentation abstraite ou formelle de l'espace dans un contexte culturel pourtant fondamentalement marqué par une prise en compte de la spatialité et de ses qualités spirituelles supposées. Tout comme les systèmes astrologiques pour lesquels il n'est nulle extériorité des lieux et des évènements, la traditionnelle doctrine du *fengshui* était précisément fondée sur cette idée que l'espace se présente comme « un ensemble de groupements, concrets et divers, de *sites* et d'*occasions* » à partir duquel des pratiques d'harmonisation devaient pouvoir valoir « aménagement du monde », ainsi que le disait le grand sinologue Marcel Granet[618].

Non seulement l'espace fait signe, mais aussi il fait place, ou plutôt il se déploie comme place des choses et des êtres qui y existent. « Ce qui est nulle part n'existe pas », disait encore Aristote[619], reconduisant d'une certaine manière le caractère métonymique du lieu propre à la conception mythique de l'espace[620]. Le lieu vaut la chose et la distance, physique ou structurale, vaut la relation[621]. En ce sens, la définition que Marc Augé donne de ce qu'il nomme un « lieu anthropologique » comme espace « identitaire, relationnel et historique » résume bien ce qu'il en est[622]. Ce qui définit un lieu ou un espace anthropologique au statut culturel-symbolique, ce n'est pas tant la question de la contigüité – éminemment relative dans la conception mythique de l'espace – ou celle des limites – non seulement en règle générale plus zonales que linéaires et plus sociales que physiques, mais surtout en perpétuelles recompositions en fonction des rapports qui les instituent – que la manière dont il incarne la conjugaison d'une *identité sociale* particulière et de ses lieux de déploiement avec lesquels elle entretient « un rapport d'union et de parenté

---

[618] Cf. M. Granet, *La pensée chinoise*, Paris, Éditions Albin Michel, 1999 [1988, 1934], p. 79 et 99. Les italiques sont de l'auteur.
[619] Cité dans J. Gottmann, « The Evolution of the Concept of Territory », *Social Science Information*, 14, 29, 1975, pp. 29-47, p. 32.
[620] Cf. T. Ingold, *The Appropriation of Nature*, ouvrage cité, p. 137.
[621] Cf. R. D. Sack, *Conceptions of Space in Social Thought*, ouvrage cité, pp. 150-151.
[622] Cf. M. Augé, *Non-lieux*, ouvrage cité, p. 69 et suiv.

originaires »[623] ; d'un *réseau de relations* fait d'ouvertures et de fermetures, puisqu'aucun endroit n'existe sans être ménagé par de multiples rapports à d'autres lieux et aux itinéraires qui les relient ; et d'une *histoire* spécifique, point de repère qui ancre dans une trame spatiotemporelle les contenus qui s'y déroulent. Ces éléments forment ensemble une configuration propre, véritable « cadre de référence » aussi bien inscrit souvent sur le sol que dans les récits et les normes qui organisent et régulent les interactions. Le mythe de fondation des Kasena, peuple auquel nous avons déjà fait référence, en constitue sans aucun doute une claire indication. À la croisée d'un être toujours *déjà là*, réputé être issu de la « semence » dont proviennent les responsables d'un rapport viable aux puissances chtoniennes, les « maîtres de la terre », d'un *autre*, homme errant provenant d'un ailleurs lointain depuis lequel il a vagabondé en brousse et qui représente invariablement l'ancêtre mythique du chef de village, c'est-à-dire du chef du plus ancien lignage, et d'un *lieu*, particularité du relief qui joue tel un véritable protagoniste en se manifestant par un ensemble de signes extraordinaires, les divers récits de cette rencontre légendaire portent tous le témoignage à la fois de l'origine de l'espace habité, les villages, leurs « bosquets sacrés » et les lignages fondateurs et apparentés qui leur sont associés, et des deux figures d'autorité qui représentent et incarnent le fonctionnement de la vie communautaire et ses limites fluctuantes. L'entretien quotidien des rapports lignagers et sacrificiels est donc pour le Kasena une manière de soutenir son engagement dans l'Être qui rappelle l'origine continuée de la trame des divisions sociales et spatiales à laquelle il est intégré et assure par le fait même un espace doté de qualités où demeurer[624]. Qualitative et orientée, la spatialité primitive matérialise et symbolise ainsi en son mode de structuration l'intimité profonde qui attache les êtres, les choses et les lieux – cette *prégnance*, cette *connivence*, cette *accointance*, ce quelque chose

---

[623] Cf. E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques. 2. La pensée mythique*, ouvrage cité, p. 119.
[624] Cf. D. Liberski-Bagnoud, *Les dieux du territoire*, ouvrage cité, pp. 109-136.

qui fait *ambiance*, en-deçà du « grande dédoublement du monde » dû au dualisme moderne, dans les termes de François Jullien[625].

Terminons cette section consacrée aux espaces anthropologiques par une dernière et fondamentale remarque. Tout comme l' « endorégulation normative » n'est pas abolie par le déploiement d'une structure institutionnelle jouant de la formalisation des normes pour réguler les pratiques par anticipation et contrainte, mais au contraire se déploie elle-même en de nouvelles modalités différenciées de régulation, force est de constater que le statut culturel-symbolique de la spatialité n'est pas exclusif aux communautés de culture *stricto sensu*. Nous en retrouvons d'incontestables manifestations, du moins des traces, pour ne pas dire d'indomptables résidus, dans toutes les sociétés que nous pourrions qualifier d' « historiques ».

De l'astrologie babylonienne à la sacralisation de la terre de l'Égypte pharaonique ou du Japon impérial, de la fidélité à la géomancie jusque dans la Chine récente à la représentation de soi de l'Empire Inca en quartiers et en axes orientés, et jusqu'à la Terre Sainte du judaïsme, la Chrétienté ou le *Dâr-al-islâm* musulman, les exemples ne manquent pas de la persistance d'une manière de déployer l'espace comme un espace qualitatif et orienté, ponctué de lieux et de trajectoires intrinsèques aux rapports communautaires qui y rayonnent. C'était d'ailleurs encore le cas dans la Grèce archaïque, pour laquelle Jean-Pierre Vernant avait montré la polarité induite par les mythes d'Hestia et d'Hermès, déesse de l'espace domestique agissant comme centre privilégié autour duquel s'ordonnent des orientations et des directions qualitativement distinctes et dieu du mouvement et de la frontière impliquant transition et passage. Ces mythes reconduisaient ce que l'auteur nommait la « communion » entre la terre et le groupe qui se manifestait dans les rites de labourage sacré, les rites initiatiques ou les significations, à la fois politiques,

---

[625] Cf. F. Jullien, *Vivre de paysage ou l'Impensé de la Raison*, Paris, Gallimard, 2014, p. 26 et 211 et suiv.

familiales et spatiales, de l'*oikos* comme unité sociale de base ou du territoire de la *polis* comme unité polarisée[626]. Sans parler, évidemment, de l'importance des mythes d'autochtonie au fondement de la conception grecque de l'identité. Et que dire du récit légendaire des origines de Rome qui accompagna les rituels de fondation de nombreuses colonies et les pratiques cadastrales d'origine religieuse : après consultation des augures, se jouant elle-même par découpage d'un espace (*templum*), Romulus traçant le sillon sacré (*pomœrium*) à l'intérieur duquel la ville, divisée à angle droit par un axe Nord-Sud (*cardo*) et un axe Est-Ouest (*decumanus*), devait organiser les constructions de manière à ce qu'elles s'intègrent harmonieusement à l'ordre cosmique[627] ? Dans son essai sur la représentation de l'espace, Paul Zumthor montre que cette absence d'indifférence du lieu, des objets et des êtres se retrouve de diverses manières jusqu'au cœur du Moyen Âge chrétien, par exemple à travers la structuration des seigneuries, la consécration de hauts-lieux, la médecine et les rapports d'équivalence établis entre un lieu et l'apparence ou le tempérament, ou encore par l'imputation du lieu comme qualité d'une chose ou d'un être[628]. On pourrait d'ailleurs faire remarquer que cette dernière opération a donné lieu à toutes les formes de « déterminisme géographique », qui ne démordent pas malgré les critiques répétées, et que c'est encore elle qui se retrouve d'une certaine manière chez Montesquieu ou Ratzel[629].

---

[626] Cf. J.-P. Vernant, « Hestia-Hermès. Sur l'expression religieuse de l'espace et du mouvement chez les Grecs », dans *Mythe et pensée chez les Grecs. Études de psychologie historique*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 155-201, ainsi que J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec : espace et politique*, Paris, Hachette, 1992, p. 18.

[627] Cf. L. Mumford, *La cité à travers l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1964 [1961], p. 266 et suiv. ainsi que S. Czarnowski, « Le morcellement de l'étendue et sa limitation dans la religion et la magie », dans *Actes du Ve congrès international d'histoire des religions*, ouvrage cité, p. 353.

[628] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 51 et suiv.

[629] Clarence J. Glacken fait remontrer cette tendance aussi loin que dans l'Antiquité, notamment à travers la théorie humorale hippocratique et son appréhension du rapport microcosme/macrocosme. Cf. C. J. Glacken, *Histoire de la pensée géographique. I. L'Antiquité*, trad. française, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2000, p. 153 et suiv.

On pourrait en dire de même à propos des sociétés contemporaines. Eliade avait par exemple déjà noté comment, pour les croyants, les églises – et ajoutons les synagogues, mosquées et autres temples de traditions diverses – polarisent l'espace jusqu'au cœur des sociétés urbanisées en le marquant d'un caractère qualitativement différent, sacré[630]. À ce titre, on pourrait aussi avancer que Saint-Pierre de Rome, Jérusalem ou la Mecque organisent une certaine conception orientée de l'espace – sans même parler de ce que cette conception religieuse implique en termes d'intégration et de régulation des actions et interactions entre les membres et avec ceux qui ne font pas partie de la communauté des croyants. De la même façon que les diasporas, réfugiés et autres exilés du monde portent en eux cette trace indélébile de ce premier ancrage affectif à leurs lieux et paysages d'origine, qu'ils reproduisent parfois sur leur terre d'accueil. Du reste, partout le « terroir » joue encore à des degrés divers un rôle identitaire important. On pourrait peut-être aller plus loin et dire qu'en tant que mode primitif ou originaire du rapport humain au monde, il n'est pas jusqu'à nos rapports existentiels les plus intimes qui ne soient pénétrés d'une certaine manière de cet attachement symbolique aux lieux, réels ou imaginaires, auxquels nous nous identifions comme par accrétion. Pour faire image, il arrive sans doute même au scientifique le plus féru d'astrophysique de contempler le « coucher de soleil » en se remémorant ses premières amours, à l'urbaniste le plus doctrinaire en matière de zonage fonctionnel de se rappeler avec émotion son quartier d'enfance ou au technocrate d'avoir gravé en lui une image de son paysage natal dont la signification est à mille lieues de celle de « région ressource » dont il l'affuble par ailleurs ! C'est là que s'enracine, pouvons-nous penser, la possibilité de réflexions poético-philosophiques comme celles d'un Gaston Bachelard ou d'un Georges Perec sur la maison comme « nid », sur les thèmes du « chez soi » ou du « pays », et sur toutes ces autres *espèces d'espaces*[631]. Notre rapport à l'espace est encore largement

---

[630] Cf. M. Eliade, *Le sacré et le profane*, ouvrage cité, p. 27.

[631] Cf. G. Bachelard, *La poétique de l'espace*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964 [1957] et G. Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 2001.

marqué des valences affectives et symboliques que nos existences y investissent et font que notre expérience quotidienne se déroule dans des espaces hétérogènes, ainsi que le disait Foucault[632]. Comme le faisait remarquer ironiquement le romancier, « on rencontre partout des gens qui ont des montres, et très rarement des gens qui ont des boussoles »[633] ! C'est en tout cas assurément là que s'enracine la revendication par certains de la légitimité d'une problématisation anthropologique de l'étude des « territorialités » et autres « espaces vécus » contemporains – creuset des velléités « culturelles », dites aussi parfois « phénoménologiques », d'une certaine géographie[634] –, les confusions entretenues quant à l' « attachement primordial » à la terre dont les modalités ne sont certes pas transhistoriques[635], non moins que des analyses dont nous avons déjà fait part concernant la persistance de diverses « cultures de l'espace », voire de la « captation identitaire des territoires »[636].

Pour autant, cette irréductible persistance d'un rapport culturel à l'espace ne doit pas masquer un phénomène pour nous central, celui de l'émergence progressive de nouvelles conditions d'intégration et de régulation sociales qui bientôt subsumeront les espaces anthropologiques en les convertissant en moments d'une reproduction sociétale de second degré. Cette émergence correspond à ce que nous nommons le procès de territorialisation qui conférera à l'espace un nouveau statut dans l'ordre de l'existence sociale, un *statut politico-institutionnel*, indissociable de modalités inédites de représentations de soi d'une société, d'appartenance sociétale et de

---

[632] Cf. M. Foucault, « Des espaces autres (hétérotopies) », dans *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 752-762.
[633] Cf. G. Perec, *Espèces d'espaces*, ouvrage cité, p. 164. Remarquons qu'*Espèces d'espaces* a été écrit dans le milieu des années 1970. On peut se demander quelle réflexion aurait inspiré à l'auteur la généralisation de l'usage du *Global Positioning System* (GPS) !
[634] Cf. M. Segaud, *Anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 149 et suiv. ou P. Claval, *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, 2003.
[635] Cf. S. Grosby, « Territoriality : the Transcendantal Primordial Feature of Modern Societies », *Nations and Nationalism*, 1, 2, 1995, pp. 143-162.
[636] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 127.

rapports identitaires à l'espace. Pour le dire avec Gilles Vigneault, mon pays, c'est peut-être l'hiver, mais c'est aussi manifestement plus et autre chose encore !

3.3 Le territoire ou le statut politico-institutionnel de la spatialité

Si l'on accepte de parler des communautés de culture dans les termes d'un mode de spatialisation qui donne lieu à des « espaces anthropologiques » dont le statut, « culturel-symbolique », en fait une composante intrinsèque de leur appartenance au monde, il apparaît nécessaire de développer une conceptualisation distincte pour rendre compte des modalités d'ordonnancement et de catégorisation de la spatialité des sociétés engagées dans le déploiement d'un mode politico-institutionnel de reproduction. C'est à ce propos que l'idée d'une production politique de l'espace est fondamentale. Par là, nous faisons référence au procès d'institutionnalisation de l'espace, c'est-à-dire au dépassement et éventuellement à l'encadrement de plus en plus minutieux des espaces vécus, les *terroirs* pour faire image, par des maillages politico-administratifs qui cristallisent, à l'échelle d'un *territoire*, la dynamique des conflits, contestations et compromis autour des enjeux des rapports de pouvoir, de l'identité et des orientations d'ensemble de la société[637].

Le territoire, médiation d'une communauté politique

On peut distinguer formellement le territoire des espaces anthropologiques de deux manières complémentaires. D'une part, en tant qu' « organisation de l'espace à des

[637] L'opposition entre « terroir » et « territoire » doit être doublement nuancée. Nuancée, d'une part, en ce qu'elle suggère indûment l'idée d'une unité structurelle des terroirs ou des formes territoriales d'institutionnalisation de l'espace, ce qui bien entendu est loin d'avoir été et d'être encore aujourd'hui le cas. Nuancée, d'autre part, parce que les terroirs eux-mêmes n'existent que dans leur opposition dialectique au territoire qui les contient.

fins politiques », dans les mots de Balandier[638], il se situe au cœur de la triple logique de *domination*, de *légitimation* et d'*objectivation sociale* qui définit en propre, ainsi que nous l'avons précisé en début de chapitre, ce mode de reproduction. D'autre part, en tant que fruit d'un mode politique de structuration sociétale, c'est-à-dire d'une mise en extériorité des moments de la régulation de l'action, de l'identité de l'acteur et de l'objectivation d'ensemble des pratiques, puis le cas échéant de leur cristallisation dans une structure institutionnelle formelle, on dira que ce qui distingue le territoire des espaces anthropologiques concerne l'émergence de pratiques, de représentations et d'instances de régulation sociale qui auront spécifiquement pour objet son objectivation et son intégration à un ordre politique bientôt compris comme étant à la fois distinct d'autres ordres d'institutionnalisation – économique et culturel, pour le dire rapidement – et les chapeautant en les encadrant de ses normes formelles.

Si le territoire n'est pas un espace « naturel », préexistant ou prédestiné à la formation d'un appareil de domination, il n'est pas davantage n'importe quel espace approprié. Arène des rapports sociaux et, plus spécifiquement, des rapports de pouvoir[639], éventuellement « théâtre de l'*imperium* », selon l'expression de Schmitt[640], il en est plus fondamentalement encore le produit, l'instrument et l'enjeu. Le *produit* en ce qu'il constitue en quelque sorte l'objectivation spatiale des rapports de pouvoir, leur inscription à la fois matérielle et idéelle par le biais de processus de circonscription et d'emblématisation, par-delà ou transversal aux rapports sociaux primaires. Aussi ces derniers se trouvent-ils tantôt traversés par les espaces du pouvoir, tantôt subsumés sous eux, sommés, non sans résistance souvent, de s'y fondre et de s'y identifier. En cela, il en est aussi l'*instrument*, notamment en ce qu'en instituant progressivement un ensemble de divisions délimitant les contours du

[638] Cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, pp. 157-158.
[639] Cf. M. Mann, « The Autonomous Power of the State : Its Origins, Mechanisms and Results », dans N. Brenner, B. Jessop, M. Jones, G. Macleod (dirs.), *State/Space. A Reader*, ouvrage cité, pp. 53-64, p. 62.
[640] Cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 194.

champ d'application de ces rapports – entre ce qui leur est « intérieur » et ce qui leur est « extérieur », au premier chef, avec ce que cela impliquera d'institutionnalisation de frontières et de structuration institutionnelle interne[641] – il devient l'une des composantes fondamentales de l'intégration et de la régulation des rapports sociaux soumis à leur emprise. Selon l'expression de Juan-Luis Klein, le « cadre territorial » ne constitue pas simplement un « support », mais « un des aspects » de la régulation[642]. Dans sa très belle étude de l'histoire occidentale de la réflexion entre lieu et pouvoir – véritable « préhistoire du concept de territoire » –, Stuart Elden a d'ailleurs montré que l'idée proprement moderne de territoire ne prend forme qu'au moment où, avec des juristes comme Bartolus et Baldus au XIVe siècle, la notion déjà rare en latin de *territorium* cesse de renvoyer simplement à une portion de terre possédée par une entité quelconque, mais prend le sens de l'objet même de la régulation politique[643]. Pour cette raison, il en est aussi un des *enjeux*-clés, entre autres parce qu'il tend à s'instaurer comme principe de légitimité de l'intervention des acteurs et des institutions, quelle qu'en soit l'échelle ou les objets, et, éventuellement, de la participation même aux institutions – et plus largement à la société qui y trouve ses conditions de reproduction. Par sa monopolisation progressive de l' « allégeance citoyenne », ainsi que le disait Badie[644], ou des « sentiments de loyalisme », dans les termes de Strayer[645], il deviendra, ou non, une composante déterminante de ce qui cristallisera le sentiment d'appartenance à une identité sociétale qui déborde de toute part les groupes particuliers qui y sont intégrés.

---

[641] Sur la distinction définitoire de la spatialisation politique moderne entre ce qui est « intérieur » et « extérieur » aux rapports de domination, cf. notamment R.B.J. Walker, *Inside/outside. International Relations as Political Theory*, New York, Cambridge, University Press, 1993 et A. Behnke, « Citizenship, nationhood and the production of political space », *Citizenship Studies*, 1,2, 1997, pp. 243-265.

[642] Cf. J.-L. Klein, « Les limites de la régulation. Crise de l'État-nation et gestion du local », dans J. Lévy (dir.), *Géographies du politique*, Paris, Presse de la Fondation Nationale de Science Politique et Espace temps, 1991, pp. 77-84, p. 83.

[643] Cf. S. Elden, *The Birth of Territory*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 2013, p. 218 et suiv.

[644] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 51.

[645] Cf. J. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 22.

Il jouera bel et bien de la sorte un rôle de médiation significative ou de structuration symbolique de l'action à travers lequel la société s'apparaîtra à elle-même comme communauté politique. En ce sens, formes institutionnelles, symboliques et spatiales s'ordonnent en un noyau conceptuel qui fait qu'au final, ainsi que le disait fort pertinemment Bernard Lamizet, le territoire « fait de l'espace une médiation politique de l'appartenance sociale »[646].

Dans la même veine, contrairement aux espaces anthropologiques dont l'objectivation n'est qu'une incidence des pratiques culturelles, matrimoniales et rituelles, qui structurent tous les moments de l'être au monde des communautés de culture, l'espace politique comme espace de déploiement des rapports de domination est indissociable de l'émergence de pratiques, de représentations et d'instances de régulation sociale qui en feront l'objet d'une double structuration différenciée des pratiques de base : à la fois produit des enjeux des pratiques institutionnelles et des institutions elles-mêmes, ce que l'on nomme communément l' « organisation territoriale » dont les prérogatives relèveront des pouvoirs constitués (sens et rôle des frontières, découpages politiques, juridiques et administratifs à diverses échelles, etc.), et produit des effets plus ou moins planifiés ou volontaires de la régulation politique (infrastructures, interventions socioéconomiques, occupation et aménagement du territoire, etc.)[647]. En ce sens, son émergence est synchrone de pratiques et de représentations qui feront de l'espace une médiation explicite des rapports sociaux, des pratiques de zonage aux représentations géométriques, géographiques ou paysagères, par exemple, et le lieu même d'une *mise en forme*,

---

[646] Cf. B. Lamizet, *La médiation politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 92. Sur le territoire comme formes institutionnelles, symboliques et spatiales, cf. aussi A. Paasi, « Territory », dans J. Agnew, J. K. Mitchelle and G. Toal (dirs.), *A Companion to Political Geography*, Oxford, Blackwell Publishers, 2003, pp. 109-122, p. 112-113.

[647] Sur cette question, voir la double distinction « structurelle et stratégique » entre « spatialité étatique au sens strict » et « spatialité étatique au sens large », d'une part, et « projets spatiaux » et « stratégies spatiales » de l'État, d'autre part, proposée par Neil Brenner (*New State Spaces*, ouvrage cité, pp. 69-94).

c'est-à-dire d'une *mise en sens* et d'une *mise en scène*, de l'extériorité par laquelle des groupes particuliers confrontent leur commune appartenance[648]. Ce dont témoignent, longtemps avant la constitution de pratiques institutionnelles dûment institutionnalisées et de techniques spécialisées, urbanistiques ou aménagistes entre autres, et encore abondamment pétries de contenus mythologiques ou religieux, les phénomènes des « cadastrations protohistoriques »[649] et leurs représentations dans les gravures rupestres[650], l'émergence du paysage dans les classes urbaines et lettrées de la Chine antique[651], les enjeux de médiation sociale de la cartographie dès la carte de Bedolina[652] ou encore les rapports structuraux ou intimes qui attachent la pensée géométrique et géographique aux formes de l'organisation politique depuis l'aube de l'histoire occidentale[653]. Et ce, c'est sans parler des très modernes « décentrements » que supposèrent la « cosmologie sans cosmos » des Copernic et Galilée et l'émergence de la perspective comme « forme symbolique », ainsi que nous l'avons déjà dit, ou encore tous ces « systèmes de captation du monde » que sont les cosmographies, atlas, jardins géographiques et autres géoramas[654], l' « épopée »

---

[648] Sur le politique compris comme *mise en forme*, c'est-à-dire comme *mise en sens* et *mise en scène*, des divisions qui travaillent l'institution du social, cf. C. Lefort, *Essais sur le politique. XIXe-XXe siècles*, ouvrage cité, p. 282 et suiv.

[649] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 56 et suiv.

[650] Cf. M. Brocard, « Les gravures rupestres à parcellaire », *Études rurales*, 3, 175, 2005, pp. 9-28.

[651] Cf. A. Berque, *Les raisons du paysage*, ouvrage cité, pp. 76-102.

[652] Cf. C. Jacob, *L'Empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 47 et suiv.

[653] Pour l'Antiquité gréco-romaine, cf. notamment J.-P. Vernant, « Structure géométrique et notions politiques dans la cosmologie d'Anaximandre », dans *Mythe et pensée chez les Grecs*, ouvrage cité, pp. 216-237 et C. Nicolet, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, notamment p. 17 et 93 et suiv. Pour le Moyen Âge chrétien, cf. D. Lecoq, « Les mappemondes médiévales comme signes et représentations du pouvoir (XIe-XIIIe) », dans H. Théry, *L'État et les stratégies du territoire*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1991, pp. 209-216 ou P. Gautier-Dalché, « Représentations géographiques savantes, constructions et pratiques de l'espace », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, XXXVIIe congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, pp. 13-38. Pour les débuts des « Temps modernes », cf. D. Nordman, « La connaissance géographique de l'État (XIVe-XVIe siècle) », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990, pp. 175-188.

[654] Cf. J.-M. Besse, *Face au monde. Atlas, jardins, géoramas*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003, p. 12.

cartographique de Mercator[655], la mise en place de plans-terriers dûment géométrisés en Angleterre[656] ou « l'incroyable histoire de l'invention du mètre » pendant la Révolution française[657]. Dans tous ces cas, relevant d'instances de régulation plus ou moins autonomisées, ces pratiques et représentations constituent de clairs indicateurs d'une mise en extériorité de l'espace vis-à-vis l'intégration immédiatement symbolique au monde concomitante de l'émergence progressive d'une mise en forme superstructurelle de la société. Catégorie distincte de l'existence sociale, l'espace tend ainsi à devenir un objet explicite et, sortant du monde de l' « à-peu-près », précis d'intervention[658]. La modernité consacrera cette distinction conceptuelle et pratique entre les évènements et l'espace, instituant ce dernier comme un cadre de référence formel[659] – à tel point qu'un auteur comme Jeppe Strandsberg peut se permettre de parler de la « réalité cartographique de l'espace » à propos de l'autonomisation mathématique de la spatialité comme condition de possibilité de l'espace politique moderne[660]. Pour cette raison, nous parlerons du territoire comme d'un espace déterminé par un mode de spatialisation lui conférant un statut « politico-institutionnel », c'est-à-dire le statut de médiation de l'existence sociale d'une communauté politique qui tend elle-même à devenir « autorité constituante » à travers ses mécanismes institutionnels d'intégration et de régulation sociales[661].

---

[655] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2*, ouvrage cité, p. 408 et suiv.

[656] Cf. J. Beauroy, « La représentation de la propriété privée de la terre. *Land Surveyors* et *Estate maps* en Angleterre entre 1570 et 1690 », dans G. Brunel, O. Guyotjeannin et J.-M. Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Paris, École Nationale des Chartes, 2002, pp. 79-102.

[657] Cf. K. Alder, *Mesurer le monde. 1972-1799 : l'incroyable histoire de l'invention du mètre*, Paris, Éditions Flammarion, 2005 [2002].

[658] Cf. A. Koyré, « Du monde de l'"à-peu-près" à l'univers de la précision », dans *Études d'histoire de la pensée philosophique*, Paris, Éditions Gallimard, 1971 [1961], pp. 341-362.

[659] Cf. R.D. Sack, *Human Territoriality*, ouvrage cité, p. 85 et suiv.

[660] Cf. J. Strandsberg, *Territory, Globalization and International Theory. The Cartographic Reality of Space*, Basingstroke (UK), Palgrave Macmillan, 2010.

[661] Sur la communauté politique comme « autorité constituante », cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 300 et suiv.

Cette thématisation ne manquera sans doute pas de soulever au moins une objection. Il se pourrait en effet que cette manière toute formelle de poser le problème donne l'impression que nous souscrivions au « territorialisme » ou au « nationalisme méthodologique », à juste titre dénoncé par Neil Brenner entre autres comme l'un des biais conduisant à une réification des rapports territoriaux modernes, comme si ces derniers ne constituaient que la « réalisation » d'une nécessité historique[662]. C'est ce que d'aucun décrieront comme le « piège territorial » et son « épistémologie stato-centriste » consistant à ne concevoir de rapports politiques que dans le cadre stato-national[663]. Selon nous, il n'en est rien. Nous avons vu au début de ce chapitre que le pouvoir, pour être toujours « institutionnalisant », peut être diversement « institutionnalisé ». De même, le politique implique d'emblée une *spatialité* politique, espace de pouvoir ou qualifié par le pouvoir, champ d'extension des rapports de domination qui se cristallise dans la qualification des rapports de distance et de proximité et produit par le fait même un espace de mise en commun qui transcende, agit de l'extérieur ou recompose les espaces vécus de type communautaire ou anthropologique – ce que nous nommons ici un « territoire ». Toutefois, si l'ordre politique est par définition territorialisant et tend à affermir des structures territoriales, jamais il ne s'est présenté dans la pureté cristalline de frontières dûment fixées et d'une logique d'emboîtement scalaire qui résumerait à elle seule l'ensemble des rapports sociaux. L'État constitutionnel moderne, qui fournit à ce titre le « modèle » ou l' « idéaltype » d'un espace au statut politico-institutionnel, n'en est certes qu'une modalité – toute « idéaltypique » d'ailleurs. Une modalité

---

[662] Cf. N. Brenner, *New State Spaces*, ouvrage cité, p. 37 et suiv.

[663] Cf. entre autres, J. Agnew, « The Territorial Trap : the Geographical Assumptions of International Relations Theory », article cité ; P. J. Taylor, « Embedded Statism and the Social Sciences : Opening Up New Spaces », *Environment and Planning A*, 28, 1996, pp. 1917-1928 ; N. Brenner, « Beyond State-centrism ? Space, Territoriality, and Geographical Scale in Globalization Studies », *Theory and society*, 28, 1999, pp. 39-78 ; J. Häkli, « In the Territory of Knowledge : State-centered Discourses and the Construction of Society », *Progress in Human Geography*, 25, 3, 2001, pp. 403-422 ; J. A. Scholte, *Globalization : A Critical Introduction*, ouvrage cité, p. 76 ; G. Nootens, *Désenclaver la démocratie*, ouvrage cité, p. 25 ou U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, ouvrage cité, p. 105 et suiv.

récente, contingente, qui ne préexiste pas aux rapports sociaux puisqu'elle en est le produit – car en effet le *démos* ne préexiste pas à sa construction sociale et politique[664] –, et surtout, une modalité qui ménage elle-même de multiples variantes – des « États-nations » unitaires à ce que Charles Tilly nomme des « États nationaux », c'est-à-dire des États qui, en tant que « structures centralisées, différenciées et autonomes », impliquent un nombre plus ou moins important de minorités ou de paliers de pouvoir dans des contextes plurinationaux ou fédéraux[665]. S'il est donc de juste guerre théorique de s'opposer à l' « étatisme », au « territorialisme » ou au « nationalisme méthodologique » en prenant appui sur les constats à partir desquels les diverses thèses contemporaines sur la déterritorialisation se fondent (obsolescence, relativisation ou fragilisation de l'État, du territoire, de la nation, etc.), force est néanmoins de constater que quelles que soient les variantes foisonnantes de spatialité politique que l'on retrouve dans l'histoire, c'est toujours au cœur de la triple logique de la *domination*, de la *légitimation* et de l'*objectivation de la société* à travers des pratiques, des représentations et des instances de régulation sociale différenciées que les enjeux particuliers des conflits sociaux, de l'identité collective et des « arrangements institutionnels », pour user du langage des sciences politiques, notamment des formes de l'organisation territoriale structurant un espace au statut politico-institutionnel, trouveront leur sens. Les rapports politiques, en ce sens, n'ont jamais été et ne sont pas plus aujourd'hui condamnés à être cantonnés dans un cadre étatique ou national. Mais ils sont par définition instituant d'une spatialité *sui generis*[666]. Aussi, comme il n'est rien qui ne soit sorti tout casqué de la cuisse de

---

[664] Cf. G. Nootens, *Désenclaver la démocratie*, ouvrage cité, p. 119. Avec Jacques Rancière, on pourrait aller plus loin encore et dire que le *démos* n'est jamais de toute façon fondamentalement constitué, qu'il est toujours plus ou moins en train de se faire *contre les figures arrêtées* (« policières » dans son langage) de la communauté. Cf. J. Rancière, *La mésentente. Philosophie et politique*, Paris, Éditions Galilée, 1995.

[665] Cf. C. Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 19-20.

[666] Ceci dit contre Ulrich Beck, par exemple, qui, en suggérant pertinemment de déborder les cadres d'une « sociologie nationale » pour comprendre les enjeux contemporains, y compris les enjeux intranationaux, à notre grand étonnement, en appelle indistinctement à la « déspatialisation » ou à la

Zeus, la distinction catégorique et structurelle entre les espaces anthropologiques et le territoire suppose une histoire, *une histoire politique de la spatialisation* qui, de la formation des États traditionnels jusqu'aux États modernes, se donne à lire comme un procès non linéaire, contingent et complexe de territorialisation. Nous réserverons le traitement spécifique de l'État proprement moderne pour le prochain chapitre, nous concentrant ici sur les ambiguïtés de l'État traditionnel.

Les ambigüités de l'État traditionnel

Au sens strict, conceptuel et historique, il n'y a d'État que moderne. Seul, en effet, il s'est constitué par « l'institutionnalisation des conditions de formation et d'exercice de la domination », ainsi que le disait Freitag[667]. Seul, entre la fin du XIIIe et le début du XIVe jusqu'au XVIIIe siècles européens, il érigea un appareil administratif, fiscal, judiciaire et militaire permanent, impersonnel et légitime par le biais d'un « processus d'accumulation institutionnelle » qui est allé de pair avec la « dépatrimonialisation » des domaines royaux et des fonctions de gouvernement et la « dépossession systématique des prérogatives politiques » détenues par d'autres prétendants à l'autorité – de l'aristocratie foncière à l'Église en passant par les villes et les ligues urbaines[668]. Seul, il a le monopole de la violence légitime, selon l'expression wébérienne consacrée, mais aussi, à travers un organe de coordination centrale et dépersonnalisée, le monopole de la justice et, du moins idéalement, du loyalisme ou de l'allégeance politique. En d'autres termes, l'État moderne, en tant qu'expression même de la modernité, peut bien naître de la guerre, de la constitution d'un appareil

---

« déterritorialisation » de l'État et de la politique. Cf. U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, ouvrage cite, p. 327.

[667] Cf. M. Freitag, « La genèse du politique dans les sociétés traditionnelles », article cité, p. 107, note 48.

[668] Cf. B. Badie, « L'État moderne : le point de vue du politologue », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, pp. 211-218, pp. 215-217. Voir aussi J.-P. Genet, « La genèse de l'État moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1, 1997, pp. 3-18.

fiscal ou de sa prétention juridictionnelle, il n'existe d'abord et avant tout « qu'à partir du moment où on y *croit* » et qu'en cette croyance se cristallise l'idée qu'une société se fait d'elle-même[669]. À cet égard, Quentin Skinner a montré que cette croyance en l'État, cette allégeance politique effective, était allée de pair avec l'émergence même d'une « pensée » politique explicite et qu'à ce double titre, parler de l'État en tant qu'instance de pouvoir distinct tant des gouvernants que des gouvernés, avant le XVIe siècle, constituait un anachronisme[670].

Néanmoins, au sens large, c'est-à-dire en n'entendant par État que la référence à une structure de pouvoir différenciée des rapports sociaux et définissant un ordre qui lui est propre par-delà l'intégration communautaire immédiate[671], et quel que soit son degré de « convergence » ou non avec ce mode communautaire d'intégration[672], on peut très bien parler d'*État traditionnel* pour caractériser les formes diverses (royales, impériales, etc.) du premier moment du déploiement d'une structure politico-institutionnelle de reproduction de la société. En regard de la spatialisation politique, cette distinction est capitale : si Henri Lefebvre a raison d'avancer l'idée selon laquelle États et territoires s'engendrent l'un l'autre, les modalités diverses d'inscription dans la réalité sociale des États traditionnels et modernes seront déterminantes de la différenciation des procès de territorialisation qui leur seront propres[673].

Par opposition aux formes de l'*absorption centralisée* de l'espace propre à l'État moderne, sur lesquelles nous reviendrons extensivement au prochain chapitre, on peut

---

[669] Cf. J. Chiffoleau et B. Vincent, « État et Église dans la genèse de l'État moderne. Premier bilan », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, ouvrage cité, pp. 295-309, p. 309. L'italique est de l'auteur.
[670] Cf. Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Éditions Albin Michel, 2009.
[671] Cf. E. Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1999 [1989, 1983], p. 15.
[672] Cf. S. N. Eisenstadt, N. Chazan et M. Abitbol, « Les origines de l'État : une nouvelle approche », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38, 6, 1983, pp. 1232-1255.
[673] Cf. H. Lefebvre, *De l'État. Tome IV : Les contradictions de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 278.

dire globalement que la spécificité de la spatialisation politique de l'État traditionnel consiste à avoir procédé par ce que Antonio Hespanha nomme un processus d'*agrégation polycentrique*[674]. Plus ou moins puissantes et centralisées, fonctionnant selon un mode largement particularisé sous forme de rapports de dépendance personnelle et souvent à distance des groupes dominés, les formes traditionnelles de structures autonomisées de pouvoir n'abolirent pas tout à fait l'autonomie communautaire ou déjà politique des unités sociales sous leur emprise. Plus encore, elles tentèrent ici et là de maintenir ou de produire des discontinuités sociales – culturelles, religieuses, voire juridiques – et de traduire ces espaces communautaires afin de les faire servir aux fins de la domination d'un groupe spécialisé dans la décision politique. Pourtant, rarement ce processus ne réussit-il autrement qu'en agrégeant de manière souvent irrégulière des communautés rurales, des organisations segmentaires ou des groupes ethniques, voire simplement quelques-unes de leurs élites locales, intégrés selon la logique de l' « accommodement contingent » au pouvoir[675]. Non seulement le rayonnement du pouvoir était-il lui-même couramment diffus, intermittent et largement flou en ses confins, mais que ce soit faute de moyens ou faute d'une volonté politique affirmée, les circonscriptions mêmes des espaces de pouvoir étaient loin d'être uniformes et insérées dans un maillage qui aurait non seulement servi de relais, mais d'inscription matérielle claire de l'identité sociétale, en émergence ou déjà structurée, qui y trouvait ses conditions. Même dans le cas de royaumes ou d'empires fortement structurés sur le plan administratif, des poches d'autonomie persistaient ça et là, menaçant l'édifice territorial d'un éclatement éminent. Ce d'autant que, ainsi que l'avance James C. Scott, dans les États traditionnels – « classiques » dans sa terminologie –, le pouvoir sur les hommes, notamment le nombre de captifs susceptibles d'être mobilisés comme main-d'œuvre,

---

[674] Sur la distinction entre « agrégation polycentrique » et « absorption centralisée » en tant qu'expressions des modalités traditionnelles et modernes de spatialisation politique, cf. A. M. Hespanha, « L'espace politique dans l'Ancien Régime », article cité, p. 479, note 33.

[675] Cf. J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2011 [2010], p. 31.

avait préséance sur le pouvoir sur les terres, et que le caractère évanescent du pouvoir dans ses marges donnait souvent lieu à des souverainetés duelles ou multiples, en tout cas fluctuantes, voire sporadiques, et enchevêtrées comme les allégeances qu'elles imposaient par la force ou tramaient par alliance pouvaient l'être elles-mêmes[676].

Il existe de nombreux cas de ce type traditionnel de spatialisation politique. Les cités-États mésopotamiennes, parmi les formes les plus anciennes de domination politique, peuvent servir d'illustration d'un type de pouvoir traditionnel qui demeure largement à distance des communautés dominées. Jean-René Trochet montra par exemple qu'alors que l'on sait désormais que les structures du pouvoir et la représentation des communautés, sur une base parentélaire, organisaient les villes comme de véritables unités territoriales, et malgré les tentatives de désagrégation et de recomposition des communautés de base sous leur emprise, généralement, « les institutions des pouvoirs territoriaux et celles des communautés paysannes ou agro-pastorales restèrent séparées ». Pendant des millénaires, les villes indépendantes formèrent parfois des royaumes, parfois même des empires, mais jamais elles ne réussirent à unifier et à fusionner les entités communautaires qu'elles tentaient d'organiser par ailleurs ou sur lesquelles elles prélevaient un tribut. « Les institutions monarchiques ou impériales se superposèrent aux liens lignagers-claniques ou claniques-tribaux, de voisinage ou corporatifs », écrivait ainsi l'auteur[677]. Jean-Louis Huot dira même qu'il fallut attendre l'extrême fin du troisième millénaire avant notre ère, avec l'émergence de l'État akkadien, pour que se structure en tant que tel un mode d'intégration plus territorial que lignager. Et ce n'est qu'avec la troisième dynastie d'Ur, en 2100-2000 av. J.-C., que l'on remplaça « le pillage par la gestion », sans que l'on puisse néanmoins parler d'une domination politique centralisée et d'un maillage administratif continu comme ce fut déjà plus le cas avec l'Empire Assyrien

[676] Cf. J. C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Éditions du Seuil, 2013 [2009], p. 94 et 101-102.
[677] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, pp. 89-91 et 107.

des VIIIe-VIIe siècles avant notre ère[678]. Cela demeurera du reste longtemps le mode de domination des États de l'Antiquité orientale, comme en témoigne entre autres l'Empire perse qui, sur la base des groupements claniques ou tribaux antérieurs pour lesquels ethnonymes et toponymes étaient largement synchrones, ne chercha pas à unifier les peuples conquis, mais s'appuya au contraire sur les élites et traditions locales ou encore, avec Darios 1er, sur des ressorts administratifs, les « satrapies », fondés sur des découpages préexistants confiés à des membres de l'aristocratie[679]. Jusque dans l'Inde ancienne cette espèce de « dualité de l'espace » propre aux sociétés traditionnelles, ainsi que l'écrivait Paul Claval[680], existait ; la distinction entre « droit supérieur » et « droit inférieur », c'est-à-dire entre le territoire discontinu d'un clan de caste comme droit de possession et d'usufruit et le droit d'occupation des agriculteurs sur leurs terres d'origine, se croisait aux milliers d'autres formes de découpages, États princiers, varnas, castes, groupes endogames, etc., eux-mêmes inscrits dans une tentative de combiner, à l'instar du défunt Empire mogol, les représentations hindouistes et musulmanes de l'espace[681].

C'est une situation analogue que l'on retrouve dans nombre de royaumes africains, même s'il faut insister sur la diversité inouïe des modèles. Se développant au moins entre les IVe et Xe siècles de notre ère, parfois beaucoup plus tardivement, ce que Vandermotten et Vandeburie nommèrent des « États royaux tributaires » mirent aussi en place des structures de prélèvement et d'accaparement qui se superposaient avec

---

[678] Cf. J.-L. Huot, « Vers l'apparition de l'État en Mésopotamie. Bilan des recherches récentes », *Annales. Histoires, Sciences Sociales*, 5, 2005, pp. 953-973, pp. 972-973 et P. Garelli, « Les empires mésopotamiens », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 25-47. Weber parlait d'ailleurs de l'Empire Assyrien comme d'un « État de fonctionnaires ». Cf. M. Weber, *Économie et société dans l'Antiquité.* Précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, Paris, Les Éditions La Découverte et Syros, 2001 [1998], p. 141.

[679] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 99 et 157 et suiv. Certains parlent même d'un « puzzle de satrapies à tendance autonome ». Cf. C. Herrenschmidt « L'Empire perse achéménide », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 69-102, p. 94.

[680] Cf. P. Claval, *Espace et pouvoir*, ouvrage cité, p. 95.

[681] Cf. H. Stern, « Le pouvoir dans l'Inde traditionnelle : territoire, caste et parenté. Approche théorique et étude régionale (Rajasthan) », *L'Homme*, 13, 1, 1973, pp. 50-70, p. 60, ainsi que B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, pp.80-81.

plus ou moins de bonheur à une panoplie de communautés, semi-nomades ou sédentaires, elles-mêmes diversement organisées sur une base lignagère, clanique, tribale, villageoise, etc.[682]. Si certains royaumes possédèrent un territoire précis et largement organisé, tel le royaume Bornu du sud-est du lac Tchad entre les XVe et XVIIIe siècles[683], alors que d'autres s'étendaient parfois sur de très vastes espaces, tels l'Empire du Soudan occidental, l'Empire du Kongo ou l'Empire lunda[684], la majorité d'entre eux eurent des contours plutôt mouvants et instables, à proportion de leur capacité ou de leur volonté à enrôler, à contrôler, sinon du moins à contenir militairement, par alliances ou par imposition d'une légitimité de nature religieuse, les chefferies tribales périphériques ou les réseaux d'échange qui les traversaient. Cela donna lieu à ce que Balandier et Giddens nommèrent des « États segmentaires », c'est-à-dire des États composés de groupes hétérogènes, caractérisés par une administration peu unifiée, même en son centre (ou en ses centres) de pouvoir, divisés qu'ils étaient par le jeu des concurrences entre lignages pour l'obtention du prestige ou des signes de la puissance, et organisé par niveaux hiérarchiques eux-mêmes souvent autonomes les uns par rapport aux autres et dont les prérogatives, notamment en matière de pacification « interne », s'amenuisaient au fur et à mesure que l'on s'éloignait des zones de contrôle direct[685]. Dans certains cas, cette segmentarité s'imposait par la force des choses, tant étaient multiples et indépendantes les sphères d'influence des principes tribaux, claniques, villageois, linguistiques ou religieux d'intégration. L'érection d'instances de régulation politique ne pouvait ainsi absorber d'une manière complète la diversité des liens d'allégeance et cela, malgré leurs tentatives parfois d'endiguer les références anciennes en les retraduisant ou en leur superposant la toponymie ou d'autres signes plus ou moins sacrés du pouvoir. Dans d'autres cas, afin de garantir un certain équilibre, ce sont les royautés elles-mêmes qui travaillaient à rendre les divisions segmentaires durables, voire à les produire, par un

---

[682] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 99.
[683] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 75.
[684] Cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, p. 162.
[685] *Ibid.*, pp. 167-169, ainsi que A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, pp. 52-53.

jeu complexe d'alliances, de clientélisme local ou d'obtention arbitraire de titres de noblesse ou de quasi-noblesse. Mais même dans ce cas, et sous des formes stabilisées et centralisées de pouvoir, les distinctions entre l'organisation politique du territoire et l'organisation communautaire des terroirs persistèrent[686]. Cette représentation existe d'ailleurs encore aujourd'hui, comme on le constate au fait que les Dogons du Mali, quarante ans après la constitution de la République malienne, conçoivent encore l'État central comme un État étranger à leur propre mode de structuration communautaire[687].

Le cas du royaume ougandais de Bugunda analysé par Balandier est éloquent à cet égard. Typique d'une certaine conception africaine de la séparation entre le « maître de la terre » et le « chef politique », l'organisation de ce royaume distinguait, du moins idéologiquement, le « pouvoir sur les hommes », de nature politique, du « pouvoir sur la terre », de nature culturelle ou religieuse[688]. Aussi, aux patriclans et aux patrilignages liés aux terres des autorités claniques et des ancêtres vénérés qui gardèrent une certaine autonomie par-delà d'hétérogènes communautés locales, les clans n'étant pas nécessairement des unités de résidence, l'organisation monarchique se superposa en imposant une hiérarchie déterminée sur le plan administratif et territorial. Des provinces, des districts et des groupements villageois, sous la gouverne d' « hommes du roi » et de fonctionnaires dont certains avaient leur charge

---

[686] Balandier dira même que le contrôle de l'espace constitue précisément ce qui achoppa dans les divers empires africains. Cf. G. Balandier, « Le concept d'empire dans l'histoire de l'Afrique noire », article cité, p. 449.

[687] Cf. G. Holder, « De la "cité-État" en Afrique noire. L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », *Cahiers d'Études Africaines*, 166, XLII, 2002, pp. 257-283, p. 270.

[688] Notons l'inversion quant au principe « moderne » de structuration politique : alors que l'État moderne s'imposera comme maître de la terre, pourrait-on dire, laissant à d'autres, dans les limites de ses propres prérogatives, le soin d'organiser les affiliations « privées » entre les hommes, ici, les attributions politiques ne concernent pas l'entretien du rapport au terroir, qui revient souvent plutôt au responsable ou au lignage responsable de l'entretien des puissances chtoniennes. Ce n'est évidemment pas tout à fait à une inversion que nous assisterons avec l'avènement de l'État moderne, mais à une intégration, une subsomption, un « procès de capture » diraient peut-être Deleuze et Guattari, de ces deux fonctions dans les structures étatiques elles-mêmes. Cf. G. Deleuze et F. Guattari, *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, ouvrage cité, p. 479.

d'une manière héréditaire, furent mis en place, tous ressorts territoriaux liés aux décrets royaux et aux rapports de dépendance personnelle avec le souverain. Dans plusieurs royaumes, cette distinction serait tant bien que mal demeurée nette. Mais pas ici. L'exclusivité des compétences culturelles, peut-être même déjà politiques, de l'organisation clanique et des compétences souveraines était relativisée de diverses façons. Aussi, les fonctionnaires pouvaient obtenir du roi des fiefs liés à leur charge, et le roi lui-même se réservait des terres dans les diverses provinces afin de constituer son patrimoine privé et se garantir une position privilégiée dans le royaume. De même, il s'associait à des chefs de clan en leur attribuant charges et fonctions, en constituant des lignages soumis directement à son contrôle, en instaurant des postes d'autorité dans les provinces afin de créer une compétition entre les représentants claniques intégrés à l'organisation politico-administrative et ceux qui étaient réduits aux affaires domestiques. De la sorte, malgré le risque de rupture qu'imposaient des segments homologues dans la structure de l'État et la persistance d'une régulation communautaire, une certaine intégration des pouvoirs locaux favorisait un minimum d'équilibre. Ainsi, système clanique et système étatique demeurèrent à la fois distincts, voire concurrents, et imbriqués l'un à l'autre par le biais de la distribution de droits fonciers et politiques. Ce qui explique au final la durée, mais aussi la relative faiblesse royale, obligeant le souverain et sa cour, à l'instar de nombreux autres royaumes traditionnels, à avoir recours à des capitales itinérantes ou multiples tout en accroissant le nombre de ses représentants dans chacune de ses provinces[689].

D'autres cas sont encore plus symptomatiques d'une tentative des pratiques du pouvoir de s'insérer au plus près des rapports communautaires, voire de les retranscrire plus ou moins efficacement dans les formes politiques. Chez les Aztèques, le passage de la société fondée sur une base parentélaire à l'Empire en est une illustration. Alors que la société aztèque était organisée en quatre groupes qui

[689] Cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, pp. 159-162.

pratiquaient l'agriculture itinérante, la capitale était divisée en quatre secteurs, lesquels étaient divisés en vingt quartiers (*calpulli*), à la fois groupes de parenté et unités de résidence, qui possédaient leurs propres terres et étaient régis par un chef (*calpullec*) entouré d'un conseil des anciens. Avec le passage à l'Empire, le *calpulli* perdit une part de sa valeur comme entité foncière collective et unité de parenté et tendit à devenir une unité administrative, régit par un représentant du gouvernement central (*tecuhtli*) qui, recevant ses ordres du Palais, court-circuitait le chef et le conseil. Le *calpulli* garda néanmoins une certaine part d'attachement identitaire aux yeux des groupes de parenté dont il était le support, et en ses confins, l'Empire continua ses actes de prédation sans jamais unifier entièrement les peuples dominés[690].

La Chine traditionnelle, l'Égypte ancienne et l'Empire des Incas en constituent d'autres illustrations. Symboles d'une structure de pouvoir fondée sur une cosmologie complexe et totalisante, ne furent-ils pas les cas-types de ce que l'on nommait dans la tradition marxiste le « mode de production asiatique » ou les formes du « despotisme agraire »[691] ? Et de fait, tous trois fournissent l'exemple d'un État traditionnel fortement centralisé et dûment administré. Il semble par contre que nous ayons eu tendance à surestimer leur caractère bureaucratique, marqués qu'ils furent à la fois par une forte intégration et par la persistance d'une certaine indépendance des communautés de base.

L'Empire chinois dura plus de deux millénaires, même s'il ne fut pas, loin s'en faut, toujours unifié – « l'unité de la Chine fut un idéal rarement atteint », ira jusqu'à écrire Sallmann[692]. Il constitua pendant ses moments d'unification un véritable État, tantôt

---

[690] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 42.
[691] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, pp. 101-107.
[692] Cf. J.-M. Sallmann, *Le grand désenclavement du monde (1200-1600)*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2011, p. 93.

plutôt de type patrimonial, tantôt de type bureaucratique[693], divisé en districts administratifs gouvernés par des fonctionnaires nommés, théoriquement, sur la base de leurs compétences et de leur moralité par le pouvoir central. Il absorba dès sa constitution en 221 avant notre ère les principautés et royaumes régis par un système de fiefs et d'apanages et tendit à les organiser comme des rouages du système impérial en tentant d'en éliminer le plus systématiquement possible les particularismes. L' « Empire du milieu » se pensait d'ailleurs selon une logique d'emboîtement d'unités dûment administrées, qui renvoyait elle-même à une représentation du monde qui sous certaines dynasties prenait la forme d' « un carré, dans lequel s'emboîte le carré de la Chine, avec en son centre le plan carré de Pékin, la capitale, au milieu duquel le carré de la Cité Interdite est le lieu secret et sacré du pouvoir »[694]. Cette application du système cosmologique, alliant macrocosme et microcosme selon des déterminations proprement qualitatives de l'espace, constitua la base de la pensée et de la pratique politiques : « l'essentiel de la politique, écrivait ainsi Marcel Granet, c'est cet art, – dénommé par la suite Géomancie (*fong chouei*), – grâce auquel les Chinois entendaient aménager le monde en lui appliquant leur système de classifications, c'est-à-dire les règles de leur morphologie sociale »[695]. En ce sens, Jacques Gernet affirme que l'organisation de l'espace « intérieur » au rayonnement de la puissance impériale aura été « une des tâches principales des grands Empires chinois ». Que ce soit par l'imposition d'un système uniformisé de lois, de mesures de poids et de longueur ou d'une forme unique d'écriture, par l'organisation de grands chantiers de travaux publics, d'un contrôle administratif dûment régionalisé ou la destruction des fortifications des anciens royaumes et des traditions nobiliaires qui leur étaient associées, l'auteur écrit en effet que « ce n'est

---

[693] Cf. A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, p. 35. Notons que Weber allait dans le même sens à propos de la Chine traditionnelle, encore que pour lui, l'État patrimonial a une tendance singulière à glisser « sur la voie d'une administration bureaucratique rationnelle ». Cf. M Weber, *La domination*, Paris, Éditions La Découverte, 2013, pp. 131-133 et 176-181.

[694] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, pp. 103-105 et F. Paul-Lévy et M. Segaud, *Anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, p. 49.

[695] Cf. M. Granet, *La pensée chinoise*, ouvrage cité, p. 317.

pas l'idée si commune de pouvoir de contrainte et de domination qui est au premier plan, mais celle de mise en ordre et d'organisation de l'espace et de la société »[696]. Brotton rappelle d'ailleurs que les fonctionnaires chinois, dès la dynastie des Song, étaient notamment sélectionnés sur la base de leur capacité à lire et à fabriquer des cartes[697]. Et en périphérie, aux marches de cet immense empire sans frontières[698], s'étendaient les espaces des « barbares » – espaces de prédation ouverts à des prélèvements de tributs si besoin en était[699]; espaces de fuite, d'évitement ou de « défection vis-à-vis de l'État »[700]; mais aussi espaces de danger en provenance des peuples nomades qui menacèrent ou conquirent littéralement à plusieurs reprises l'empire[701].

Mais cet « État de prévoyance paternelle », ce « despotisme théocratique » enserrant au plus près les relations sociales en ce matin de l'histoire du monde où le soleil de l'esprit se leva, selon les expressions de Hegel, ne doit toutefois pas faire illusion[702]. Traversé par au moins quatre épisodes de fragmentation et de réunification, l'Empire n'en fut pas moins continuellement travaillé par des morcèlements en tout genre[703]. Giddens rappelait par exemple qu'il ne faudrait pas interpréter les principes confucéens qui régissaient l'État chinois et l'éducation classique de ses fonctionnaires comme un système de lois dûment codifiées qui aurait régit la société chinoise d'une manière homogène. D'une part, ceux-ci ne constituaient que des principes moraux ou

---

[696] Cf. J. Gernet, « Comment se présente en Chine le concept d'empire ? », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 397-416, p. 399 et 409.
[697] Cf. J. Brotton, *Une histoire du monde en 12 cartes*, ouvrage cité, p. 152.
[698] Cf. C. Pradeau, *Jeux et enjeux des frontières*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1994, pp. 37-38.
[699] Cf. A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, p. 81 et P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 76.
[700] Cf. J. C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, ouvrage cité, p. 219.
[701] Cf. entre autres J. Burbank et F. Cooper, « Connexions eurasiennes. Les empires mongols », dans *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, pp. 135-164.
[702] Cf. G. W. Hegel, *La Raison dans l'Histoire*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1965 [1955], pp. 269-275 et 279-287.
[703] Cf. R. Darrobers, « Les fluctuations de l'Empire chinois », dans R.-M. Pille (dir.), *Le délitement des empires*, Paris, Presses Universitaires de Paris 10, 2008, pp. 201-213.

éthiques qui guidaient l'activité administrative, et non pas des règles bureaucratiques à proprement parler. En ce sens, à l'instar de nombreux autres États traditionnels, royaumes zoulous, royaume *Nupe* du Nigéria, cycle de la monarchie maghrébine ou Empire ottoman, pour reprendre les cas analysés par Paul Claval, les mandarins de l'État possédaient une large autonomie puisque la plus grande partie du travail d'encadrement politique et administratif leur était confiée sous la forme d'une « féodalité de fonction »[704]. Cela donna parfois lieu à des segmentations de type seigneurial qu'imposaient notamment les chefs militaires. Les « seigneurs de la guerre » furent d'ailleurs une réalité jusqu'à l'effondrement de la dernière dynastie impériale, celle des Qing, en 1911. Et d'autre part, les « règles » ou « principes » étatiques n'eurent eux-mêmes que très peu d'influence directe sur les relations sociales des communautés locales. Non seulement la diversité des langues, dialectes et confessions (confucianisme, bouddhisme, taoïsme, cultes domestiques ou locaux, etc.) témoigne-t-elle de l'absence d'unification culturelle de la Chine traditionnelle malgré les tentatives de certaines dynasties, les Han par exemple, mais il y eut une persistance durable des coutumes et des traditions villageoises[705]. Déjà Weber avait montré que si « la ville était à la fois citadelle et siège de l'autorité impériale », au village, au contraire, « la confédération des anciens était pratiquement toute-puissante en de nombreuses affaires »[706]. Les clans paysans gardèrent ainsi une « totale fermeté », d'autant que si les chefs militaires risquaient à tout moment de se transformer en seigneurs de la guerre, les mandarins de l'État, déplacés d'un lieu à l'autre et jamais installés dans leur province de naissance afin qu'ils ne se confondent pas avec leur juridiction, connaissaient rarement les dialectes et jurisprudences des

---

[704] Cf. P. Claval, *Espace et pouvoir*, ouvrage cité, pp. 94-95 et 126. S'il fait partie des auteurs qui ont peut-être exagéré la centralisation et la hiérarchisation donnant lieu à ce qu'il qualifiait de « monstruosité bureaucratique », l'idée de « féodalité de fonction » se retrouve néanmoins dans l'ouvrage classique de É. Balazs, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1968.

[705] Cf. A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, p. 59 et 73-74.

[706] Cf. M. Weber, *La ville*, ouvrage cité, pp. 38-41.

régions qu'ils « administraient »[707]. Parmi les principes de l'administration, d'ailleurs, la prudence et le respect des situations et usages locaux étaient centraux, ce d'autant qu'on dit qu'il pouvait s'écouler au moins un an avant que le « sous-préfet » ne soit familiarisé avec les particularismes locaux alors qu'il était appelé à être muté dans une autre localité après seulement deux ou trois ans[708]. « Le ciel est haut, l'empereur est loin », selon un dicton chinois, et il semble bien que, sous-jacents à l'organisation étatique centralisée, « les communautés locales, villages, cantons, quartiers urbains, mènent une vie quasiment indépendante »[709]. Un indice ? Dans la Chine ancienne et jusqu'à tout récemment, le concept de société se disait *shéhui*, « l'assemblée du dieu du Sol », et renvoyait à l'idée d'une alliance rituelle célébrée sur l'autel du dieu du Sol, véritable dieu tutélaire d'une communauté locale. En ce sens, c'est bien la « communauté du dieu du Sol » qui constitue « le corps social de base »[710]. Ainsi, l'espace impérial chinois, à la fois produit de processus d'unification sans limites fixes des espaces du pouvoir et troué de diverses façons par la persistance ou l'émergence d'espaces autonomes, voire par sa porosité aux pénétrations étrangères, Jürchen, Mongol ou Mandchou entre autres, constitue-t-il un cas significatif des formes de la spatialisation politique traditionnelle.

Le cas de l'Égypte ancienne et de ses quelques trois milles ans d'existence est similaire à bien des égards. Michel Freitag disait d'ailleurs que son unité formelle constituée autour de la figure divine de Pharaon et ses concepts d'ordre, d'harmonie et de pérennité incarnés dans son principe de justice ou d'équilibre universel, le *Maat*,

---

[707] Cf. M. Weber, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Éditions Gallimard, 1991 [1981], pp. 356-357.

[708] Sur les principes régissant les fonctionnaires chinois, notamment cette séparation entre lieu d'origine et lieu de travail garantissant une claire distinction entre sphère privée et sphère publique, mais limitant par le fait même la pénétration impériale, cf. M. Weber, *La domination*, ouvrage cité, p. 178 et J. Gernet, « Le pouvoir d'État en Chine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1, 1997, pp. 19-27.

[709] Cf. J. Gernet, « Comment se présente en Chine le concept d'empire ? », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 397-416, p. 409, 410 note 7 et 413 note 31.

[710] Cf. K. Shipper, « Le chinois », dans P. Legendre (dir.), *Tour du monde des concepts*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2013, pp. 135-187.

faisait de lui sans doute « le paradigme concret de la société traditionnelle »[711]. Avec son territoire compris comme l'incarnation même de la divinité et constitué par l'internalisation dans les structures du pouvoir de divisions spatiales préexistantes qui constituent probablement un héritage d'une organisation fondée sur des groupes de parenté, les « nomes », l'empire égyptien donne en effet l'exemple d'un empire unitaire et stabilisé. Le principe pharaonique conférait aux limites en expansion un caractère sacral, celui de l'apparition de l'Horus-Roi, et l'entretien et l'organisation des espaces rendus ainsi accessibles constituaient la mission même du pharaon[712]. Ainsi, au plus fort de ses périodes de bureaucratisation, « modèle historique de toutes bureaucraties ultérieures » circonscrivant un « énorme *oikos* royal » dans les termes de Weber[713], à l'époque ptolémaïque par exemple, tout le territoire égyptien, possession du roi, était organisé pour servir la couronne :

> Le responsable de la circonscription, nommé alors *stratège*, était assisté d'un scribe royal et il exerçait un contrôle sur une circonscription inférieure, la *toparchie*, subdivision du nome dont le gouverneur était aussi assisté de scribes, les *topogrammatei*. En dessous, les villages étaient la dernière unité de gouvernement et ils étaient dirigés par un *comarque*, également assisté d'un scribe. Tous ces officiers, y compris ceux du degré villageois de la hiérarchie, étaient des fonctionnaires royaux et ils étaient appointés par le souverain[714].

---

[711] Cf. M. Freitag, « La genèse du politique dans les sociétés traditionnelles », article cité, p. 110-111, note 66.

[712] Cf. J.-C. Goyon, « Égypte pharaonique : le roi frontière », dans Y. Roman (dir.), *La frontière*, Lyon, GDR Maison de l'Orient Méditerranéen, 1993, pp. 9-15. Voir aussi J. Leclant, « Les « empires » et l'impérialisme de l'Égypte pharaonique », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 49-68, p. 53.

[713] Cf. M Weber, *La domination*, ouvrage cité, p. 73 ainsi que, du même auteur, *Économie et société dans l'Antiquité*. Précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, ouvrage cité, p. 154 et 180.

[714] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 149.

Mais dans ce cas aussi, le caractère bureaucratisé et centralisé de l'Empire ne doit pas être exagéré[715]. Alors que certaines dynasties entretinrent un système couteux, mais très profitable de perception de tribut et de douane, une armée régulière qui circonscrivait le territoire par le biais de postes militaires, voire un service de poste officiel qui reliait les différents points stratégiques et acheminait d'une manière centralisée les informations dans les divers lieux du gouvernement royal, il semble que les oscillations entre l'intégration et l'indépendance des nomes par rapport au pouvoir central furent néanmoins généralisées tout au long de l'histoire égyptienne. À différentes périodes, en effet, l'autonomie des nomes était telle qu'une forte tendance à l'hérédité des dirigeants pouvait se manifester, donnant parfois lieu à des « seigneuries foncières privées » ou à des « seigneuries de nomarques », et ainsi contrecarrer leur incorporation impériale[716].

Ces oscillations, on les retrouve aussi jusqu'au cœur de l'Empire Inca, et même de toute l'histoire andine dont il recueillit de multiples manières l'héritage. Cette structure impériale n'eut pas la fortune des Empires égyptien ou chinois. Son existence ne se déploya pas sur plusieurs millénaires. Elle ne fut incarnée que par une seule dynastie de treize empereurs, du XIIIe au XVIe siècle de notre ère, tous issus du premier d'entre eux, Manco Capac, le premier descendant de *Inti*, le Dieu Soleil. Néanmoins, sa splendeur, sa richesse, son caractère centralisé et administré, il le dut particulièrement aux royaumes Mochicas puis Chimus qui le précédèrent, mais aussi plus largement aux quelques dix civilisations qui s'étaient succédées pendant près de quatre mille ans de l'Équateur à la Bolivie à travers « le développement d'ensembles politiques et culturels panandins et l'éclatement de ces derniers en formations locales ou régionales plus petites [...] qui n'ont en fait jamais cessé d'exister de manière

[715] Cf. A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, p. 39.
[716] Cf. M. Weber, *La domination*, ouvrage cité, p. 173-176 et J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 142 et suiv.

relativement autonome au cours des périodes d'unification »[717]. Et ce fut d'ailleurs le cas sous le règne des Incas.

Par conquêtes et alliances, en effet, ceux-ci circonscriront le plus vaste des empires précolombiens, véritable « mosaïque de nations et de tribus », comme le disait Métraux[718], traversé de routes, ponctué de temples, de sanctuaires et de villes quadrillées et borné en certains de ses confins par des fortifications et de monumentales forteresses. En plus des tribus et des confédérations de tribus disparates sous leur domination, ils organisèrent et administrèrent leur immense territoire sur la base des *ayllu*, communautés agraires qui constituaient « des unités de taille standardisée attachées à un territoire défini, puis associés au sein de "tribus" qui, groupées par quatre, ont constitué des "provinces" ». Ces dernières formèrent les quatre sections orientées de l'Empire avec à leur tête un vice-roi[719]. Cuzco, la capitale de cet « empire des Quatre Quartiers », en tant que véritable « ombilic du monde » à partir duquel s'organisait le cosmos, était subdivisé en quatre[720]. Et plusieurs l'ont noté, ce système impérial était fortement administré par des fonctionnaires et officiers royaux, souvent issus de la noblesse – les « Incas » à proprement parler – ou, lorsque les lignages royaux ne suffirent plus à les fournir, par ceux que l'on nomma les « Incas par privilège ». Ces fonctionnaires évaluaient les ressources en hommes et en culture, et avant de superviser la production aux fins impériales, délimitaient sous l'ordre de l'Inca les terres conquises pour lesquelles les hommes adultes mariés étaient corvéables, soit celles qui passaient au domaine de l'État et celles qui devaient être consacrées aux cultes impériaux. Le régime foncier se caractérisa donc par une tripartition opposant les terres communales aux « terres du Soleil » et aux « terres de l'Inca », ces dernières servant à nourrir la noblesse, les soldats et autres « employés »

[717] Cf. A. Métraux, *Les Incas*, Paris, Éditions du Seuil, 1983 [1961], p. 17 et 22-23, ainsi que J. Malengreau, *Sociétés des Andes, des empires aux voisinages*, Paris, Karthala, 1995, p. 100, cité dans J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 164.
[718] Cf. A. Métraux, *Les Incas*, ouvrage cité, p. 52.
[719] Cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, p. 157.
[720] Cf. J.-M. Sallmann, *Le grand désenclavement du monde (1200-1600)*, ouvrage cité, p. 417.

de l'État et à constituer des réserves qui pouvaient être redistribuées aux communautés lors des mauvaises récoltes. En plus de ces terres confisquées et des corvées obligatoires, les villages devaient fournir des serviteurs pour les chefs et la cour de l'Inca ainsi que les plus belles jeunes filles qui, à l'âge de la puberté, après un apprentissage en couvent, étaient incorporées au harem de l'Inca, données comme concubines aux nobles et hauts fonctionnaires ou encore assignées à un sanctuaire ou réservées pour les sacrifices humains[721]. On a bien là le cas d'un État centralisé, imposant une structure administrative forte et constituant ainsi un espace pour des fins politiques jusqu'au cœur des communautés paysannes. Ceci dit, ainsi que le notait Balandier, dans cet empire comme pour la Chine ancienne et pour presque tous les États traditionnels, « l'espace politique n'a jamais été homogène, malgré les apparences, et le pouvoir central a composé avec les particularismes provinciaux, malgré son absolutisme »[722].

C'est la leçon qu'il tire de l'ouvrage incontournable d'Alfred Métraux : « L'Inca régnait en maître absolu, mais sa volonté parvenait à l'homme du commun par l'intermédiaire de chefs locaux dont l'autorité et les privilèges étaient maintenus et même renforcés », écrivait ce dernier[723]. Car il faut bien le dire, les *ayllu*, avant d'être des circonscriptions territoriales d'un empire, étaient des communautés rurales autonomes possédant un terroir propre, la *marka*, un ensemble d'obligations, de croyances et de traditions locales et un culte commun rendu à des divinités qui leur étaient propres. Elles étaient en fait des communautés villageoises endogamiques composées de cent unités domestiques divisées en groupes exogamiques distincts se reconnaissant tous un même ancêtre mythique qui, et cela n'est pas sans rappeler les Aborigènes australiens, s'était incarné à partir d'une forme animale, mais plus souvent d'un rocher, d'une montagne ou d'un lac emblématique du terroir et auquel

---

[721] Cf. A. Métraux, *Les Incas*, ouvrage cité, p. 77, 82-83 et 88.
[722] Cf. G. Balandier, *Anthropologie politique*, ouvrage cité, p. 165.
[723] Cf. A. Métraux, *Les Incas*, ouvrage cité, p. 81.

on rendait un culte. Ces communautés étaient coiffées d'un chef ou de chefs héréditaires, les « anciens », dont l'autorité pouvait parfois s'étendre sur plus d'un *ayllu* et qui furent incorporés à l'administration impériale[724]. Si certaines communautés « rebelles » furent littéralement confisquées et délocalisées pour servir les intérêts impériaux, les *ayllu* gardèrent généralement une très forte autonomie, notamment en regard de l'organisation foncière et de l'organisation de la production. Non seulement ce sont elles qui réglaient la distribution des terres communales ou entretenaient les routes et le système d'irrigation, mais indépendamment de la pénétration des cultes d'empire, les usages, religions, sanctuaires et dieux locaux furent préservés. Ainsi se superposaient des représentations distinctes de l'organisation sociale, qui s'inscrivaient même dans leur manière d'orienter les constructions, comme le montre par exemple le système d'orientation imposé aux Aymaras au prix d'une retranscription et d'une inversion radicale de la signification des couples d'opposition qui structuraient les chefferies préincaïques – ce qui était en haut devint en bas, ce qui était à droite devint à gauche, avec ce que cela implique de modifications du réseau symbolique organisant tant les rapports sociaux que les infrastructures communautaires. Pourtant, à terme, les Aymaras s'intégrèrent relativement aisément dans ce remodelage, tant le système quadripartite ne fut au final qu'inversé[725]. « En ce sens, écrira Métraux, c'est moins la communauté qui s'adaptait à une nouvelle organisation que la dynastie des Incas qui, s'identifiant en quelque sorte à l'ordre ancien, s'enracinait dans la communauté »[726]. À tel point d'ailleurs que lorsqu'une poignée d'espagnols sous le commandement de Francisco Pizarro abattirent l'empire presqu'en une seule nuit – et c'est le cas de le dire puisqu'au lendemain de cette nuit du 16 novembre 1532, après la capture de l'Inca

---

[724] *Ibid.*, pp. 52-54, ainsi que J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, pp. 39-40 et 165 et suiv.
[725] Cf. F. Paul-Lévy et M. Segaud, *Anthropologie de l'espace*, ouvrage cité, pp. 288-291.
[726] Cf. A. Métraux, *Les Incas*, ouvrage cité, p. 82.

Atahuallpa, le « soleil » ne se leva plus sur les territoires incas[727] –, les chefs d'*ayllu* revendiquèrent immédiatement leurs anciens droits sur leurs communautés, nombre d'entre eux se rangeant derrière le nouveau conquérant, et les pratiques religieuses locales reprirent du service, par-delà les cultes royaux[728].

Tous ces cas évoqués ne mettent pas seulement en lumière l'instabilité chronique des espaces politiques de domination, que ce soit en regard de leur limite ou de leur organisation institutionnelle interne, mais les profondes ambiguïtés territoriales des États traditionnels. Pour le dire comme Deleuze et Guattari à propos de l'État impérial, plutôt qu'à un espace dûment institutionnalisé, c'est plus à un « spatium à sommet, espace différencié, en profondeur et à niveaux » que nous avons affaire[729]. Malgré ses tentatives de structurer un espace qui soit à la fois « lisible » et « recouvrable», c'est-à-dire « d'organiser ses sujets et de façonner son environnement de façon à en faire un espace d'appropriation inventoriable », dans les mots de Scott, ce type d'État ne réussit que rarement, et encore que d'une manière éphémère, à réaliser cet objectif[730].

Cela se répercuta d'ailleurs autant dans les systèmes cosmologiques que dans l'organisation du pouvoir étatique marqué, souvent, par un dédoublement des espaces : l'espace de la domination traditionnelle demeura comme dans un écart avec les espaces anthropologiques, court-circuitant ou se jouant des espaces culturels d'intégration et de régulation sociales sans que les groupes dominés s'objectivent complètement ou s'identifient durablement aux structures territoriales de l'État. Et cela, entre autres, parce que les rapports de domination y étaient largement

---

[727] Sur la conquête espagnole de l'empire, cf. J.-M. Sallmann, *Le grand désenclavement du monde (1200-1600)*, ouvrage cité, pp. 438-440.
[728] Cf. entre autres T. Gomez, *L'invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Aubier, 1992, p. 260 et suiv. et J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, p. 232.
[729] Cf. G. Deleuze et F. Guattari, *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, ouvrage cité, p. 483.
[730] Cf. J. C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, ouvrage cité, p. 109.

personnalisés plutôt que rendus anonymes à travers de strictes procédures officielles reconnues comme entièrement légitimes. Les pratiques institutionnelles et les institutions elles-mêmes, malgré leurs interventions de diverses natures – religieuse, militaire, fiscale ou tributaire, etc. – ne circonscrivirent pas d'une manière homogène l'espace de déploiement des rapports de pouvoir et, si elles eurent parfois la capacité de créer des conditions d'une certaine unification sociétale – ce dont témoigne, malgré les précautions méthodologiques d'usage, notre capacité même à parler de *la* société égyptienne, chinoise, inca ou autres –, elles n'atteignirent qu'à de rares occasions un niveau d'intégration et de régulation des pratiques de base tel qu'elles auraient pu réclamer pour elles seules le monopole de l'identité politique. Ce dont l'absence de frontières linéaires fixes, les poches d'autonomie interne ou les innombrables stratégies « statofuges » ou « inhibitrices » témoignent[731]. Ici et là, il faut bien le dire, dans l'Égypte ancienne ou dans l'Empire Inca entre autres, des frontières politiques, juridiques, administratives et religieuses existent bien, matérialisées par des bornes, des stèles, des statues royales, des fortifications ou des forteresses. Mais généralement, les États traditionnels étaient soumis à des fluctuations sporadiques qui en brouillaient les contours et étaient en proie à une instabilité chronique due à la prolifération d'instances concurrentes et souvent enchevêtrées de régulation sociale, parfois combattues, parfois maintenues, parfois produites par le ou les centres de domination. Faut-il rappeler comme ultime cas de figure que ce qui un jour prit le nom de Saint Empire romain germanique, coiffé pendant près d'un millénaire d'un empereur qui ne fut déposé que sous les coups de butoir napoléoniens en 1806, agrégeait à lui seul, sinon plusieurs centaines, peut-être même plusieurs milliers d'entités politiques en tout genre dont certaines jouissaient déjà d'une « large autonomie territoriale » ?[732] Guère surprenant, dans ces circonstances, qu'il se présenta moins comme un « pays » ou comme une « nation »

---

[731] *Ibid.*, p. 366 et suiv.
[732] Cf. J.-M. Sallmann, *Le grand désenclavement du monde (1200-1600)*, ouvrage cité, p. 177.

que comme un « monde »[733]. En somme, comme le disait Schulze à propos de l'Europe médiévale, l'image d'un monde divisé en espaces politiques dûment circonscrits, contrôlés par un pouvoir et ses organes et s'inscrivant comme une composante élémentaire de l'identité sociétale, à l'instar de nos cartes géopolitiques modernes, véritables courtepointes différenciées par des couleurs distinctes, n'appartient pas au monde des sociétés traditionnelles[734]. Mais pourtant, déjà, on constate son importance croissante, conférant bien progressivement à l'espace un statut politico-institutionnel.

[733] Cf. K. F. Werner, « L'Empire carolingien et le Saint Empire », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 151-202, p. 191.
[734] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 20-21.

CHAPITRE 4.
UNE HISTOIRE DE LA SPATIALISATION POLITIQUE EN OCCIDENT : LA LONGUE MARCHE DU TERRITOIRE ÉTATIQUE MODERNE

> La société dont nous sommes membres est davantage pour nous un territoire défini, depuis qu'elle n'est plus essentiellement une religion, un corps de traditions qui lui sont spéciales, ou le culte d'une dynastie particulière.
>
> Émile Durkheim[735]

Le lecteur pourrait être surpris que nous ayons passé jusqu'à maintenant sous silence la référence aux mondes grec et romain ou aux formes médiévales d'organisation politique. Car en effet, à bien des égards, les formes de spatialisation politique dont ils sont l'illustration s'inscrivent en droite ligne des modes traditionnels de constitution d'une spatialité au statut politico-institutionnel et auraient mérité de prendre place à côté des cas discutés dans le chapitre précédent. Mais compte tenu de leur importance historique et structurelle dans la formation de l'État et du territoire proprement modernes, nous avons pensé qu'il était préférable de leur réserver un traitement spécifique dans ce chapitre.

Évidemment, on ne dira jamais assez l'absence d'un mouvement linéaire qui relierait sans solution de continuité une histoire qui courrait depuis la cité antique jusqu'à l'État moderne. Il semble que les idées longtemps dominantes d'un « miracle grec » marqué par une organisation sociale fondée sur des principes politiques laïcs, de l'Empire romain compris comme un État homogène, centralisé et bureaucratisé ou d'une construction étatique progressive par fusion de domaines patrimoniaux nettement distincts, aient vécu. Nous savons en effet que les cités grecques, nées pour

---

[735] Cf. É. Durkheim, *Leçons de sociologie*, ouvrage cité, p. 81.

la plupart de conquêtes et de synœcismes, c'est-à-dire de regroupements de villages, de bourgades ou même de petites villes, plutôt que d'un passage interne d'une organisation parentélaire à une organisation politique, furent des « espaces politico-religieux » où la part religieuse fut au moins aussi importante que la part politique[736]. Nous savons aussi que « les institutions et la culture impériale (la romanisation) n'eurent que peu de répercussions sur les structures et les modes de vie traditionnels des nouvelles régions conquises » et même que, comparé à nombre d'autres empires, l'Empire romain resta relativement « sous-administré »[737]. Nous ne sommes pas non plus sans savoir qu'au même titre que dans le monde grec, les pratiques romaines de délimitations territoriales ou d'arpentages et de cadastrations des terres, demeurèrent traversées d'un fondement religieux[738] et produisirent au moins autant d'unifications polarisées que de fragmentations[739]. Et non seulement savons-nous que les domaines royaux médiévaux à partir desquels se sont constitués les royaumes étaient plus un ensemble de droits disparates et dispersés qu'un territoire en bonne et due forme, monopolisé d'un seul tenant[740], mais ils sont nombreux aussi aujourd'hui à mettre en cause le « mythe westphalien » selon lequel le système des États absolutistes, en tant qu'États dynastiques, constituerait en lui-même un système d'États déjà proprement modernes : « La notion de "souveraineté westphalienne" – un monde d'États unitaires aux frontières fixes, interagissant avec d'autres États équivalents – est plus en rapport avec 1948 qu'avec 1648 », écrivent Jane Burbank et Frédéric Cooper[741].

---

[736] Cf. R. Lonis, *La cité dans le monde grec. Structures, fonctionnement, contradictions*, Paris, Armand Colin, 2004 [2003, 1994], p. 28, 101 et 290.

[737] Cf. P. Garnsey et R. Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, Paris, La Découverte, 2001 [1994, 1987, 1984], p. 41 et 299.

[738] Cf. P. Gros, « Le concept d'espace à Rome », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, Rome, École Française de Rome, 2007, pp. 97-114.

[739] Cf. G. Chouquer, « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 4, 2008, pp. 847-874.

[740] Cf. H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 40.

[741] Cf. J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, p. 253. En théorie des relations internationales, la problématique de la formation des États modernes dans le contexte des Traités de Westphalie est au centre d'une controverse quant à la question du statut de la territorialité stato-nationale. Cf. A. Osiander, « Sovereignty, International Relations, and the

S'il ne faut donc pas exagérer le caractère « moderne » de l'Antiquité gréco-romaine ou des royaumes médiévaux et absolutistes, il n'en demeure pas moins que la « lente ossification des rapports pouvoir-communauté-territoire »[742] qui caractérisa la modernité occidentale trouve sa source, à même sa propre réappropriation de son passé, dans cette trame. Pour cette raison, avant d'entrer de plein pied dans la question de la modernité politique du territoire, nous mettrons en lumière quelques-unes des caractéristiques déterminantes des formes antiques et médiévales de spatialisation.

4.1 Des origines antiques de la territorialité

La cité grecque comme espace politico-religieux

La remise en cause de la double interprétation historiographique classique de la cité constituée de façon concentrique à partir de la ville – ce qui est l'exception athénienne plutôt que le modèle général grec – ou de la mise en place d'institutions politiques par-delà des structures fondées sur la parenté – *génos*, phratrie et tribu, « loin de représenter les cadres constitutifs essentiels de la société précivique », dira l'auteur, « n'ont connu leur plein développement qu'au sein de la *polis* déjà formée » – n'est pas le moindre des mérites de l'ouvrage de François de Polignac, *La naissance de la cité grecque*. Mais ce que nous retenons surtout de cet ouvrage, c'est la nécessité de lier la constitution du monde poliade à la fois avec la « définition cultuelle [sic] d'une nouvelle représentation de l'espace – le territoire » et avec

---

Westphalian Myth », *International Organization*, 55, 2, 2001, pp. 251-287 ; B. Teschke, *The Myth of 1648. Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*, Londres, New York, Verso, 2003 ; S. Walby, « The Myth of the Nation-State : Theorizing Societies and Polities in Global Era », *Sociology*, 37, 3, août 2003, pp. 529-546 ; H. Lacher, *Beyond Globalization. Capitalism, Territorialty and the International Relations of Modernity*, ouvrage cité, p. 79 et suiv. et S. Beaulac, *The Power of Langage in the Making of International Law : the Word Sovereignty in Bodin and Vattel and the Myth of Westphalia*, Leiben, Martinus Nijhoff Publischers, 2004.

[742] Cf. A. M. Hespanha, « L'espace politique dans l'Ancien Régime », article cité, p. 481.

l' « élaboration d'une nouvelle communauté, civique », indissociable des rites d'intégration liées à l'émergence de « cultes médiateurs »[743]. L'intérêt de la thèse de l'auteur réside ainsi, sans avoir à faire intervenir quelque « miracle » que ce soit, dans le fait de fournir un schéma de compréhension historique qui nous permet de saisir l' « adéquation progressive entre des institutions officielles et des modes indigènes de représentation des communautés [comme] l'un des traits les plus originaux de l'histoire institutionnelle occidentale »[744]. C'est par le biais de l'aménagement de sanctuaires et de cultes religieux unissant des communautés hétérogènes que naquit la cité, communauté civique indissociable de son espace de déploiement, laquelle devint « une médiation à l'origine du politique »[745].

Parce qu'en effet, la cité vécut au moins deux phases, l'une de constitution et l'autre d'intégration. Avant le XIIIe siècle av. J.-C., les palais mycéniens dominaient des communautés paysannes ou agro-pastorales. C'est ainsi au cours des « siècles obscurs », au plus tard aux IXe et VIIIe siècles avant notre ère, alors que le monde grec était composé de la juxtaposition de villages temporaires ou de bourgs nommés *poleis*, communautés organisées autour de chefs locaux et dont l'appartenance était définie « en fonction de la place que chacun [occupait] dans les réseaux de pouvoir, d'alliances, de socialisation et d'échanges, constitués autour de ces personnages », que naquit cette forme originale d'organisation sociale, la *polis*[746]. Articulant (au moins idéalement) en une totalité fonctionnelle, la ville (*astu* ou *asty*), la campagne (*chôra*), les confins (*eschatiai)*, les terres acquises au-delà des limites et réputées étrangères (*pérée*) et un groupe d'hommes reconnu par autrui et se reconnaissant lui-même une commune identité, elle se constitua non pas en tant qu'unité de

---

[743] Cf. F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société (VIIIe-VIIe siècles)*, Paris, Éditions La Découverte, 1995, p. 18, 19, 26 et 148.
[744] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 188.
[745] Cf. F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*, ouvrage cité, p. 182.
[746] *Ibid.*, p. 179. Cf. aussi J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 10.

corésidents, mais en tant que participants des mêmes institutions[747]. Ces institutions se seraient mises en place en instaurant au moins deux mutations profondes des pratiques religieuses.

La première, c'est la réorganisation d'anciens lieux de culte et la multiplication de sanctuaires non-urbains, hors des grands centres d'habitat, qui non seulement servirent souvent de lieux de rencontre et de partage entre les communautés, mais instituèrent par le fait même une première séparation franche entre les domaines du sacré et du profane. Lieux de déploiement de la monumentalité architecturale, les sanctuaires ordonnèrent aussi une nouvelle représentation de l'espace orientée en fonction de ces inscriptions dans le sol, véritables « remparts symboliques » distinguant les hommes des dieux et des animaux et marquant la limite des communautés que le culte rassemblait[748]. Ces sanctuaires périphériques et leurs enjeux d'appropriation symbolique attestent des enjeux croissants de contrôle de l'espace agraire et de l'unification progressive des communautés de la région en une seule entité : « Le passage plus ou moins rapide de ces lieux de culte sous le contrôle d'une seule communauté qui y érige ses sanctuaires-bornes témoigne ainsi de l'émergence des cités en tant que centres de pouvoir réorganisant les relations locales à leur profit », dira de Polignac[749].

La seconde, c'est l'émergence du culte des héros, c'est-à-dire des hommes du passé mycénien que l'on considérait comme des « héros » tant les ruines qu'ils avaient laissées étaient imposantes et qui, associés entre eux par des processions rituelles,

---

[747] Cf. F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque,* ouvrage cité, p. 20, ainsi que R. Lonis, *La cité dans le monde grec*, ouvrage cité, pp. 7-8. La cité, c'est ainsi toujours plus qu'une ville commerçante sans *hinterland*, contrairement à ce qu'écrivent Vandermotten et Vandeburie, mais le complexe ville-campagne-confins qui détermine une identité citoyenne. Par exemple, on ne dit pas Athènes, Thèbes ou Corinthe, mais bien « les Athéniens », « les Thébains » ou « les Corinthiens ». Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 112.
[748] Cf. F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*, ouvrage cité, p. 35, 51 et 54.
[749] *Ibid.*, p. 58.

créèrent des « pôles de référence dans le territoire »[750]. Leur importance est aussi majeure dans la genèse de la cité, car ils semblent annoncer les premières formes de citoyenneté associée « à la légitimité métaphorique que des souverains légendaires ou des fondateurs historiques dispensent non pas grâce au rattachement à leur lignage, mais par le biais de la participation au culte qui définit l'élite ou une de ses fractions ». Ainsi, par-delà l'organisation aristocratique guerrière ancienne fondée sur l'opposition entre *oikoï* – maisonnées ou domaines nobles constitués de la famille de son chef, le *basileus*, de ses compagnons, clients et serviteurs –, se créèrent, sans les éliminer mais en les intégrant, des formes de « solidarité territoriale par la médiation cultuelle »[751]. De l'un à l'autre, le passage de ces sanctuaires partagés et disputés sous la coupe d'une communauté devinrent, par les rituels auxquels ils donnèrent lieu, non seulement des dispensateurs de protection et des garants de l'intégration sociale, mais des organisateurs d'un espace social reliant habitat et campagne, au fondement d'une cohésion et d'une identité nouvelles forgées à même les décisions collectives qui réunissaient progressivement par-delà les conflits les membres de la *polis* en une véritable « "citoyenneté cultuelle" partagée à des degrés et sous des formes variés par les "rois" et les dépendants, le *démos* des guerriers et les femmes, les populations du centre et celles des périphéries conquises »[752].

Pour cette raison, Raoul Lonis dira que la *polis* apparaît bien dès son origine comme un « espace civique », non pas simple, mais « polycentrique », c'est-à-dire comme « l'ensemble que constituent le centre urbain, la *chôra* et les remparts » et dans lequel « le citoyen peut se définir et vivre pleinement son identité de citoyen, c'est-à-dire sa relation à la terre, sa relation au pouvoir, sa relation aux dieux, sa relation au passé de la cité »[753]. Car les sanctuaires, bien sûr, ne furent pas que ruraux, mais organisèrent aussi l'espace urbain. C'est particulièrement vrai dans l'Attique, puisque là les

[750] Cf. J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 15.
[751] Cf. F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*, ouvrage cité, p. 181.
[752] *Ibid.*, p. 96 et 180.
[753] Cf. R. Lonis, *La cité dans le monde grec*, ouvrage cité, pp. 102-103.

sanctuaires non-urbains furent moins importants, Athènes étant organisée autour de l'Acropole et de l'Agora, mais un peu partout les cultes urbains venaient refléter et comme condenser l'identité culturelle qui se travaillait dans le complexe ville-campagne. Et en plus de ces multiples lieux de culte communs qui soudaient progressivement les communautés en une seule et même communauté civique, la totalité différenciée que constituait la *polis* était aussi distinguée entre les espaces privés de type familial ou domanial, liés au maintien de l'*oikos* comme unité sociale de base et à ses possessions, d'un seul tenant ou en parcelles dispersées, d'une partie de la terre civique, et les espaces civiques, terrains communaux, places publiques, sanctuaires, gymnases, bâtiments, etc., qui ne pouvaient être soustraits à l'usage commun[754]. On constate ainsi que dès l'époque archaïque, la *polis* institua le *demos* en tant que « peuple en connexion avec le territoire », selon l'expression de Pierre Lévêque[755].

Le second moment de l'existence de la cité consiste en une phase d'intégration qui correspond à la mise en place de la cité « classique », cette « corporation guerrière », comme le disait Weber, à partir du VIe siècle[756]. On assista alors à un renforcement de la solidarité des parties du corps politique, symbolisé par l'avènement des armées

---

[754] *Ibid.*, p. 103. Notons que parler de l'*oikos* en tant qu' « unité foncière et économique », ainsi que le fait par exemple Jean-René Trochet, est quelque peu problématique, tant est que la séparation entre les sphères politiques et économiques n'en étaient qu'à ses premiers balbutiements. À preuve, c'est sur la base de la « maîtrise » d'un *oikos* que, pendant longtemps, les prérogatives de la citoyenneté seront conférées. Il est néanmoins vrai que l'intégration civique marqua une certaine distinction entre les droits coutumiers attachés à la maîtrise d'un *oikos* et les droits proprement politiques. Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 95. Cette expression a par contre sans doute un sens, surtout si, à la manière de Freitag, on rappelle la distinction entre l' « *oikonomia* » grecque, qui renvoie aux modalités d'une régulation encore largement culturelle-symbolique de la production et de l'usage « dans la maison » et l' « économie », au sens moderne, la logique de l'accumulation pour l'accumulation et qu'Aristote déjà différenciait sous le terme de « chrématistique ». Cf. entre autres M. Freitag, « L'économie et les mutations de la société », dans *L'oubli de la société*, ouvrage cité, pp. 249-323.

[755] Cf. P. Lévêque, *Introduction aux premières religions*, 1997, p. 245, cité dans J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 94. Stuart Elden note d'ailleurs que le terme grec *demos*, déjà chez Homère, renvoie tantôt à l'idée de peuple, tantôt à l'idée de terre. Cf. S. Elden, *The Birth of territory*, ouvrage cité, p. 31.

[756] Cf. M. Weber, *La ville*, ouvrage cité, p. 201 et suiv.

d'hoplites, mais surtout par l'achèvement du synœcisme d'Athènes par les réformes clisthéniennes que Lévêque et Vidal-Naquet, dans leur célèbre étude, n'hésitèrent pas à qualifier de « mutation », voire de véritable « révolution politique »[757]. Que réalisa l'Alcméonide Clisthène ? Suite au règne tyrannique des Pisistratides et à la tentative ratée de reprise du pouvoir par l'oligarchie, vers 508-507 av. J.-C., il tâcha de refondre les formes de la représentation politique par un découpage administratif qui, sans abolir le rôle des sanctuaires et en déconnectant les cultes locaux du voisinage, instaura parallèlement aux cultes traditionnels « un espace et un temps politique dont les normes religieuses sont d'essence purement civique »[758]. L'objectif, manifestement, en plus d'intégrer les nouveaux citoyens, était ainsi de briser les « clivages sociaux » et autres « connivences de voisinage qui pouvaient faciliter les solidarités de lignage, les relations de clientèle ou les groupes de pression régionaux dont l'aristocratie était généralement bénéficiaire »[759]. À défaut d'instaurer la démocratie athénienne, les réformes clisthéniennes en jetèrent les bases et, ainsi que le disait Jean-Pierre Vernant, en constituant « un espace civique homogène dans le cadre duquel tous les Athéniens, quelles que soient leur famille, leur profession, leur résidence, puissent apparaître équivalents les uns aux autres, en tant que citoyens d'un même état », elles mirent en place les conditions d'une *polis* composée « de citoyens semblables et égaux, ayant les mêmes droits à participer à la gestion des affaires publiques »[760].

Pour ce faire, il procéda de la manière suivante. Il réaménagea les dèmes, groupements villageois qui existaient depuis longtemps, en regroupant des villages et en formant des dèmes urbains dans les quartiers de la ville. Le territoire de l'Attique fut aussi divisé en trois régions, la Paralie (la Côte), la Mésogée (l'Intérieur) et l'Astu

[757] Cf. P. Lévêque et P. Vidal-Naquet, *Clisthène l'Athénien*, Paris, Les Belles Lettres, 1964, p. 43, 46 et 84.
[758] *Ibid.*, p. 23, note 5 et p. 98.
[759] Cf. R. Lonis, *La cité dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 104.
[760] Cf. J.-P. Vernant, « Espace et organisation politique en Grèce ancienne », dans *Mythe et pensée chez les Grecs*, ouvrage cité, pp. 238-260, p. 238 et 255.

(la Ville), qui furent elles-mêmes divisées en dix trittyes, des regroupements de dèmes, qui avaient auparavant un caractère personnel et non géographique. Mais l'essentiel de la réforme, c'est le passage des quatre tribus antérieures à un système de dix tribus, comprenant chacune trois trittyes, c'est-à-dire une pour chacune des régions. C'est désormais sur cette base tribale, unifiée sur fond de différenciation géographique, que s'exercera la citoyenneté (choix des membres du Conseil, nomination des magistrats, tirage au sort ou élection des prêtres, élection des stratèges, accomplissement des obligations militaires, etc.). Au sommet de cet édifice politique et au centre de cet espace politique trônait l'*agora* de la vielle d'Athènes, délimité désormais par des bornes et sur lequel on construisit le *Bouleutèrion*, siège de la *Boulè*, le Conseil des Cinq-cents. Celui-ci regroupait cinquante membres de chacune des tribus, les bouleutes, assurant la prytanie, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir pendant un dixième de l'année, en siégeant au foyer commun qui, de symbole religieux, *Hestia*, déesse du foyer, deviendra symbole politique, *Hestia koinè*[761]. Et c'est jusque dans les lieux publics de rassemblement, sur l'agora ou au théâtre par exemple, que cette division en tribus et en trittyes était marquée dans les places assignées[762]. Notons néanmoins que le principe de l'appartenance aux dèmes demeura héréditaire, bien que le nom du dème tendit à remplacer les patronymes[763]. C'est bien là une illustration de la constitution progressive d'un espace au statut politico-institutionnel explicite.

Trois caractéristiques déterminantes concernant la question de la spatialisation politique retiennent notre attention. D'une part, c'est bel et bien à un processus progressif de fusion des pouvoirs, des communautés et de l'espace auquel nous assistons. Comme le disait Lonis, si la nouveauté des réformes clisthéniennes était

---

[761] Cf. R. Lonis, *La cité dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 104 et suiv., ainsi que J.-P. Vernant, « Espace et organisation politique en Grèce ancienne », dans *Mythe et pensée chez les Grecs*, ouvrage cité, pp. 240-241.
[762] Cf. J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 46.
[763] Cf. S. Elden, *The Birth of territory*, ouvrage cité, p. 37.

majeure, le principe ne l'était pas : « la recherche d'une certaine adéquation entre espace et institutions semble avoir été un souci constant, aussi bien chez des législateurs ou des responsables politiques [...] que chez les théoriciens politiques »[764]. Ce processus perdurera lui-même par-delà la cité classique, dans la « Confédération attique » ou l' « empire athénien », entre autres, lorsque de nombreuses cités se mirent à dépendre des décisions d'Athènes, ou dans les monarchies de l'époque hellénistiques, dont les contours étaient relativement fixes et bien connus, malgré l'absence d'unité administrative interne et la persistance d'autres formes d'organisation sociale (cité libre, *ethnos*, États fédéraux, etc.)[765]. Mais cette fusion progressive n'était nulle part mieux illustrée que dans la commune reconnaissance de la « grécité » de l'espace du monde colonial, et dont l'établissement de sanctuaires consacrait à la fois l'intégration des éléments étrangers et « la prise de possession et la mise en ordre du territoire par les Grecs »[766]. « On étendit aux limites du monde connu, l'opposition qui structurait l'espace de la cité », dira Bertrand, à tel point que dans les colonies « on constate qu'il y a une réelle cohérence entre la géographie humaine, la géographie politique et les réalités spatiales », tandis que « la bordure de la terre peuplée de cités devint comme une zone d'*eschatiai*, terrains laissés aux jeux des barbares incapables de s'insérer dans le cadre de la civilisation »[767].

D'autre part, le cas grec est incontournable en regard de l'émergence réciproque d'une pensée et de pratiques politiques et d'une objectivation de la catégorie même d'espace. Jean-Pierre Vernant s'était d'ailleurs attaché à montrer non seulement l' « homologie de structure », mais même, dans ses termes, le « remarquable parallélisme dans le vocabulaire, les concepts, la structure de la pensée » entre le

---

[764] Cf. R. Lonis, *La cité dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 107.
[765] Cf. J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 113 et suiv. et 155 et suiv.
[766] Cf. F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*, ouvrage cité, p. 119 et 127.
[767] Cf. J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec*, ouvrage cité, p. 30 et 47.

domaine de la pensée astronomique grecque et l'univers de la pensée politique[768]. Si, à l'instar du territoire poliade, on peut légitimement douter du caractère qualitativement indifférencié du cosmos de la géométrie antique[769], la pensée d'Anaximandre et sa représentation de la terre sise dans un espace défini essentiellement en termes de rapports de distance, de position, de symétries et de réversibilité, n'est effectivement pas sans faire penser à l'idéal politique d'*isonomie* et à l' « unité d'atmosphère intellectuelle » qui devait régner pour que s'établisse une telle « correspondance entre espace physique et espace civique »[770]. Et cette objectivation catégorielle ne se joua pas que sur le plan cosmologique. Non seulement le terme même de *géographie* est dû à un grec du milieu alexandrin, Ératosthène (276-196 env.), corrélativement à une transformation de la représentation du monde et au développement d'une véritable cartographie[771], mais il semble bien que l'histoire de la *polis* grecque soit elle-même indissociable d'une réflexion sur la meilleure organisation politico-territoriale. Avec Thalès et Hippodamos de Milet, Platon, Aristote et d'autres encore, en effet, division politique, division territoriale ou urbaine, division du travail social, tout est lié dans la tentative de penser le dépassement des contradictions sociales en une seule et même structure institutionnelle[772]. Cela se répercuta entre autres dans la « régularisation du territoire colonial » dès les VIIIe-VIIe siècles av. J.-C., avec les rites de fondation, les tracés au sol et le partage largement planifié des zones et des emplacements privilégiés pour les activités politiques, religieuses et culturales :

---

[768] Cf. J.-P. Vernant, « Géométrie et astronomie sphérique dans la première cosmologie grecque », dans *Mythe et pensée chez les Grecs*, ouvrage cité, pp. 202-215, p. 207 et 213. Pour Glacken, cette correspondance se trouve déjà dans la mythologie sumérienne. Cf. C. J. Glacken, *Histoire de la pensée géographique. I. L'Antiquité*, ouvrage cité, p. 33 et suiv.

[769] Cf. P. Lévêque et P. Vidal-Naquet, *Clisthène l'Athénien*, ouvrage cité, p. 77, note 3.

[770] Cf. J.-P. Vernant, « Espace et organisation politique en Grèce ancienne », dans *Mythe et pensée chez les Grecs*, ouvrage cité, p. 249.

[771] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2*, ouvrage cité, p. 93.

[772] Cf. J.-M. Bertrand, *Cités et royaumes dans le monde grec*, ouvrage cité, notamment « Chapitre 3. Le territoire de la cité idéale », pp. 50-63.

> Le fait que Milet ait été la première métropole à adopter la rigueur d'un plan en damier développée de manière systématique, raisonnée et fonctionnelle, est hautement révélateur, diront Chouquer et Favory : dans la mesure où elle s'impose comme une des plus importantes cités colonisatrices de l'Égée ionienne, elle est à même d'assimiler, de systématiser et de reproduire sur le sol métropolitain les réalisation partielles enregistrées dans le cadre colonial[773].

Enfin, dernier élément qui nous apparaît capital à relever, c'est que cette manière toute grecque de conférer à l'espace un statut politico-institutionnel en associant étroitement les organes politiques, les communautés qui s'y fondent et leurs espaces de déploiement, ne produisit pas seulement une distinction politico-religieuse relativement claire entre ce qui est « intérieur » et ce qui est « extérieur » aux rapports civiques, mais aussi, sous la forme de la distinction entre territoire de la cité et *oikos*, entre ce qui participe du privé et ce qui participe du public. Cette distinction, qui prendra à Rome les formes de l'opposition entre *ager privatus* et *ager publicus* et entre *dominium* et *imperium*, voilà qui peut apparaître comme l'un des traits les plus originaux de l'Antiquité occidentale[774].

Les legs de l'Empire romain

Sous toute réserve de particularités irréductibles dont la longue expérience impériale en donne la pleine mesure, ces caractéristiques se trouvent d'ailleurs encore au cœur de l'histoire romaine. Ici aussi, par opposition aux cités-États mésopotamiennes, la fusion des communautés paysannes et des groupes au pouvoir fut précoce et déterminante. Rappelons que, progressivement et à travers de multiples tribulations opposant plébéiens et patriciens, du VIIe au IIIe siècle av. J.-C., la société romaine

---

[773] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 87. Sur le rapport entre le plan en damier et les cités coloniales, cf. aussi R. Martin, « Rapports entre les structures urbaines et les modes de division et d'exploitation du territoire », dans M. I. Finley (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris, La Haye, Mouton et Co et École Pratique des Hautes Études, 1973, pp. 97-112.
[774] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 65.

archaïque avait en effet relativisé en grande partie la logique des patrilignages nobles et non-nobles[775] et engendré un véritable *populus romanus*, dont il ne faut certes pas surestimer l'intégration, concomitant à l'unification civile du droit foncier et à la constitution d'un espace civique fondé sur la propriété individuelle[776]. Mais surtout, s'il est vrai que l'expansion de nature impériale précéda la constitution de l'Empire comme régime politique[777], connu à Rome sous le nom de Principat, et que celle-ci « est d'abord l'histoire d'une gigantesque opération de transfert de propriété », ici aussi l'objectivation d'une spatialité à caractère politique, faisant entre autres des pratiques cadastrales, indistinctement religieuses et administratives, de véritables opérations de « mise en forme » d'un espace « romanisé » par son appropriation publique des terres et ses assignations sous différents modes et statuts, marque une étape essentielle dans les formes traditionnelles de spatialisation politique[778]. Sur ce plan, d'ailleurs, pour notre propos, le cas romain constitue sans doute un phénomène encore plus incontournable que celui des cités grecques : « La politisation romaine de l'espace entre les peuples est au commencement du monde occidental », ira jusqu'à affirmer Hannah Arendt[779]. N'a-t-il pas joué un rôle fondamental, au moins en tant que référence imaginaire, plus d'un millénaire encore après sa disparition ? Si l'expansion impériale romaine n'échappa pas au destin des formes traditionnelles de domination, il semble bien effectivement qu'elle soit à la base d'un ensemble de pratiques et de représentations qui feront la fortune de tous les « rénovateurs » qui s'en inspireront.

---

[775] Les *gentes*, qui non seulement possédaient un culte commun et territorialisé d'un ancêtre éponyme pour les diverses *familia* qui les composaient, mais étaient organisées en *curiae* avec à leur tête un magistrat, un *curio*, et un *curio maimus* dominant l'ensemble des curies.
[776] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, pp. 54-57 et 93-94.
[777] Cf. P. Cordier, « L'empire romain : le pluriel et le singulier », dans T. Ménissier (dir.), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 65-78, p. 66.
[778] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 96, 139 et 153.
[779] Cf. H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, p. 171.

À la provocante question « L'Empire romain est-il un « État moderne » ? », l'historien romaniste Claude Nicolet répond à la fois par la négative et par l'affirmative.

Par la négative, d'abord, parce qu'il ne faudrait évidemment pas exagérer le caractère centralisé, bureaucratisé et territorialisé de la structure du pouvoir romain. Les tentatives répétées et plus ou moins fructueuses d'unification et d'intégration à la citoyenneté, et plus largement à la romanité, de la population romaine et des élites et populations locales conquises, ne doivent pas masquer la persistance chronique d'une variété de principes d'appartenance identitaire, tolérés, mais menaçants la République, puis l'Empire, d'éclatement. À Rome même, jusqu'à la fin de la République et au-delà, le cadre de la vie civique est encore la tribu, « groupe qui n'est pas uniquement territorial, censitaire, ou juridique, mais qui obéit à tous ces critères à la fois », dira Nicolet. Et la rivalité entre familles, encore proches de la logique des *gentes*, voire la constitution de véritables dynasties sénatoriales, étaient autant de limitations fondamentales à l'idée d'une discipline au service de la *respublica*. À l'extérieur de Rome, le principe est exacerbé par la multiplicité des statuts et des allégeances, tantôt liés aux lignées ou à des solidarités historiques, tantôt à des appartenances ethniques ou religieuses, fruits de formes de classification distinctes qui ne coïncidèrent que rarement en un même lieu[780]. En cela, malgré ses prétentions universalistes, « œcuméniques » dans les mots de Paul Veyne[781], Rome est bien une forme particulière d' « État segmentaire » – une « grande fédération de classe des aristocraties locales » ou un « réseau d'alliances entre élites de propriétaires terriens », dira Ellen Meiksins Wood[782].

---

[780] Cf. C. Nicolet, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, pp. 111-127, p. 125, ainsi que, du même auteur *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 202 et suiv.

[781] Cf. P. Veyne, « L'Empire romain », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 121-130.

[782] Cf. E. Meiksins Wood, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen Âge*, Montréal, Lux Éditeur, 2013 [2008], p. 212 et 225.

Mais même à l'intérieur de la sphère d'influence de l'*imperium* romain, la pluralité des conditions et statuts juridiques était importante. Si des siècles de domination montrent la recherche constante d'une plus grande cohésion, il n'en demeure pas moins que l'Empire était traversé de nombreuses entités administratives, *vicus*, *castellum*, *oppidum*, *pagus*, *regio, provincia*, etc., dont il hérita, qu'il transforma ou qu'il produisit lui-même[783]. Et ce, c'est sans compter les diverses catégories de cités, véritables unités de base de l'organisation impériale, distinguées entre les « cités libres », les « cités fédérées », les « colonies », où étaient installés des citoyens romains de plein droit, souvent des vétérans, les « colonies honoraires », les « municipes », communautés de droit latin dans lesquelles seuls les magistrats locaux au sortir de leur charge pouvaient se prévaloir de la citoyenneté romaine, les « cités pérégrines », dans lesquelles le droit continua pendant un temps à être le droit coutumier local, etc. Jusque dans les « provinces » elles-mêmes, sous la gouverne légale d'un promagistrat, « c'était le patronage plutôt que l'application de procédures et de règles officielles qui régissait le choix et la promotion des administrateurs »[784]. Celles-ci ne recouvrèrent d'ailleurs pas une situation juridique homogène dans l'étendue de l'empire[785], elles demeurèrent plus ou moins largement autonomes et souvent ne constituèrent pas un territoire d'un seul tenant, des cités libres ou alliées y étant enclavées ou d'autres, hors du territoire, imbriquées à la sphère de compétences de son promagistrat[786]. Elles ne consistèrent finalement qu'en un cadre légal plus ou moins lâche, du moins jusqu'au Ier siècle av. J.-C. où elles furent encloses dans des frontières plus ou moins reconnues servant de médiation entre Rome et les multiples cités autonomes qui la composaient.

---

[783] Cf. P. Le Roux, *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C. – 255 ap. J.-C.). Nouvelle histoire de l'Antiquité 8*, Paris, Éditions du Seuil, 1998, p. 44 et 53.
[784] Cf. P. Garnsey et R. Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, ouvrage cité, p. 41.
[785] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 101.
[786] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 205.

Enfin, contrairement aux formes modernes de spatialisation pour lesquelles « le gouvernement des hommes, l'administration des choses et l'organisation territoriale coïncident et se déroulent en quelque sorte dans le même espace », il semble bien que la réalité romaine ait été différente. Nicolet dira même à propos des institutions antiques que « le concept de territoire ne suffit jamais pour définir entièrement et exhaustivement leur organisation et surtout leur fonctionnement réels ». Même marquées et fortifiées d'une manière linéaire en certains de ses confins, figées dans certaines formes naturelles comme le Rhin ou le Danube ou ponctuées de garnisons militaires, les frontières romaines ne furent jamais que des *limes*, des marches, des zones de défense et d'expansion. Et à l'intérieur des limites impériales, le territoire n'est ni neutre, ni juridiquement unifié. Il est toujours « conçu comme en relation avec le cosmos, religieusement orienté, pénétré de sacré », souligne Nicolet, et le statut des terres était lui-même extrêmement varié[787]. L'opposition simple entre *ager privatus* et *ager publicus*, pour réelle qu'elle soit, ne résume pas la complexité de la gestion des terres confisquées ou assignées, des terres dévolues aux temples ou des terres des communautés tribales, des provinces impériales contrôlées par l'armée qui étaient considérées comme des « domaines » de l'empereur, des « agglomérations dépendantes » ou « secondaires » qui constituaient des divisions administratives internes aux cités, etc.[788]. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à remettre en cause l'idée des vastes domaines romains en montrant comment les propriétés foncières étaient souvent composées de parcelles relativement petites et disséminées[789], ou encore, à l'instar de Gérard Chouquer, en repérant les multiples « discontinuités territoriales » qui indiquent que la tendance à l'uniformisation des pratiques administratives est « au service d'une complexité qui tient à l'enchevêtrement des particularismes »[790]. De

---

[787] *Ibid.*, p. 159 et 201-202.
[788] Cf. P. Leveau, « *Territorium urbis*. Le territoire de la cité romaine et ses divisions : du vocabulaire aux réalités administratives », article cité, p. 466 et 470.
[789] Cf. P. Garnsey et R. Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, ouvrage cité, pp. 126-130.
[790] Cf. G. Chouquer, « L'espace des sociétés antiques, entre projet et expérience », *Études rurales*, juillet-décembre 2003, 167-168, pp. 69-92, p. 86.

même, les contours des cités étaient loin d'être toujours clairs, celles-ci représentant beaucoup plus une forme d'organisation sociopolitique qu'un espace en tant que tel[791]. Ainsi donc, *au moins jusqu'au Principat*, comme l'écrit Nicolet, « l'espace et la géographie sont loin de dessiner à eux seuls la véritable carte de l'administration et du pouvoir »[792].

Au moins jusqu'au Principat. Important d'y insister, en effet, car on constate que certaines tendances amorcées sous César, et peut-être même avant, s'affirmeront sous Auguste. Contrairement à Stuart Elden, par exemple, pour qui l'usage du concept de territoire est un anachronisme lorsqu'utilisé pour penser rétrospectivement l'histoire romaine[793], Nicolet invite à ne pas conclure trop rapidement : d'une certaine manière, oui, dira-t-il, l'Empire romain était un État moderne. Un « presque État » ou un « quasi État », un État « inaccompli » ou « inachevé », peut-être, mais toujours est-il que, particulièrement en matière de spatialisation politique, il était caractérisé par un ensemble de traits propres à ce qu'on appellera plusieurs siècles plus tard un « État »[794].

Sans principes féodaux de recrutement, sous le commandement d'organes politiques ou de magistrats, du moins jamais de seigneurs ou de princes, même pour les milices locales, l'État romain fut à toutes les époques composé d'une « armée unique et nationale », dira d'abord Nicolet[795]. De même, malgré les fiscalités locales persistantes, et qui intéresseront de plus en plus le pouvoir central d'ailleurs, encore que les ingérences du gouverneur de la province ou de l'empereur demeurèrent limitées et ponctuelles, l'État romain fut largement unifié sous une fiscalité

---

[791] Cf. M. Da Conceiçao Lopes, « Réflexion sur le modèle de la cité antique : l'exemple de Pax Iulia (Beja, Portugal) », *Études rurales*, 3-4, 167-168, 2003, pp. 55-67, p. 63.
[792] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 206.
[793] Cf. S. Elden, *The Birth of Territory*, ouvrage cite, pp. 53-95.
[794] Cf. C. Nicolet, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, pp. 112-113 et 125.
[795] *Ibid.*, pp. 113-114.

centralisée. Si l'objectif de l'Empire fut toujours de « bâtir une infrastructure de centres d'administration locale capables de rendre des services pratiques au pouvoir impérial »[796], c'est entre autres pour empêcher une fiscalité régionale ou provinciale autonome. Si donc Nicolet ne nie pas le faible degré de bureaucratisation de l'État romain comparé à bien d'autres formes d'organisation politique, il dira néanmoins que dans les domaines militaires et fiscaux, il y a bien « marche vers l'unité et la centralisation »[797]. Et cette marche, on la retrouve aussi d'une certaine manière sur le plan politique, sinon administratif, et identitaire. Sur la base de sa « conception agglutinante de la citoyenneté », dans les termes de Cordier[798], il semble en effet que même en réalisant souvent « par le haut » la diffusion d'un même modèle d'organisation politique sous la forme des cités, ses milles et une techniques précoces de mélange, d'obtention spéciale de la citoyenneté ou de recherche d'assentiment, voire d'adhésion des élites locales non seulement à la romanité, mais aussi à la gestion directe des cités ou à la collecte de l'impôt impérial, aient porté suffisamment fruit pour asseoir une autorité légitime et un certain sentiment d'appartenance au même empire « mondial ». Rien, peut-être, n'en témoigne autant que l'extension progressive et largement désirée par les cités alliées, d'abord, puis par d'autres, de la citoyenneté, et sa généralisation à tous les hommes libres, en 212 ap. J.-C.

Cependant, ce qui fournit les indices les plus clairs et les plus symptomatiques d'une forme d'organisation étatique se rapprochant du modèle « moderne », c'est bien les transformations majeures, de la ramification de procédures administratives aux « modes d'enregistrement de la terre » pour des « raisons administratives et fiscales »[799], que l'expansion impériale imposa afin de conférer à l'espace de

---

[796] Cf. P. Garnsey et R. Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, ouvrage cité, p. 57.
[797] Cf. C. Nicolet, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, pp. 113-117.
[798] Cf. P. Cordier, « L'empire romain : le pluriel et le singulier », dans T. Ménissier (dir.), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, ouvrage cité, p. 72.
[799] Cf. G. Chouquer, « Arpentage, cadastre et fiscalité foncière, de l'Antiquité à l'époque moderne », *Études rurales*, 1, 181, 2008, pp. 203-236, p. 211.

déploiement des rapports de pouvoir un statut politico-institutionnel. Ainsi que le dira Nicolet, « il est clair que l'espace géographique, à l'intérieur des limites de l'Empire, est aussi (et peut-être d'abord) un espace administratif »[800]. L'extension impressionnante d'un réseau routier et maritime pour le transport des biens et des troupes appuyé sur un système hiérarchisé de places centrales, la création par Auguste du premier service de courriers officiels ou encore le développement de « services » administratifs implantés à Rome en témoignent[801]. De même, les divisions de l'Empire en régions et celles de Rome en quartiers purement « topographiques », dues aussi à Auguste, mettent en lumière l'avènement progressif d'une organisation territoriale adéquate aux modalités de l'administration. On peut dire la même chose de la réduction au statut purement honorifique des tribus au profit, justement, de la « région », dont le terme fut lui-même emprunté aux géomètres, comme pour en proclamer le caractère neutre d'extension d'une juridiction. Désormais, la proximité géographique et la cohérence du peuplement devaient de plus en plus faire loi[802]. Mais surtout, ce sont les transformations dans les représentations de l'espace et dans les pratiques de contrôle territorial synchrone au déploiement impérial qui frappe l'esprit. Si dans tous les États traditionnels, le territoire s'est constitué à la fois comme produit, instrument et enjeu des rapports de pouvoir, peut-être l'Empire romain en fournit-il l'expression la plus claire.

Le monde romain était de nature « segmentaire » ? Ses limites étaient plus des limes que des frontières ? Le territoire n'était ni neutre ni juridiquement unifié ? Le statut des terres était divers ? Certes, mais les prétentions à l'universalité ne cristallisèrent pas qu'une idéologie de conquête. L'Empire se voulait « mondial », au double sens du mot ; spatial, bien sûr, voulant occuper l'ensemble des meilleures terres habitables

---

[800] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 201.
[801] Cf. C. Nicolet, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, p. 122, ainsi que C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 109.
[802] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 187, 205 et suiv. et 221.

de ce que, dans la foulée de l'héritage grec, l'on se représentait déjà comme un globe, et sociopolitique aussi, organisant les sociétés sous l'égide de la romanité. Et il s'en donna largement les moyens, notamment par une *description* ou un *inventaire*, « à la fois cartographique, anthropologique et cosmogonique »[803], qui pourrait donner la juste « mesure du monde ».

Certains en font remonter la tradition jusqu'à César, mais il s'avère que la première carte du monde exposée publiquement à Rome dans un objectif moins religieux que politique, fut la fameuse « carte d'Agrippa », réalisée sous l'égide d'Auguste. Une carte majeure, géographique, mais aussi politique et administrative, spécifie Nicolet, car loin de s'en tenir à l'*orbis Romanus* et ses provinces, elle y incluait tout l'écoumène, l'*orbis terrarum*. Ainsi se marque, sur le fond des divers courants de la géographie grecque qu'elle corrige au passage en les colligeant dans des dossiers accessibles, sinon même publiés, une prétention à décrire et à dominer le monde[804]. Volonté de domination universelle que Nicolet décèle dans « les initiatives répétées du pouvoir central romain pour faire accomplir des reconnaissances à la fois militaires et géographiques vers les confins encore inexplorés, en direction de l'Afrique profonde, de la mer Rouge, du Caucase, des rives de l'Océan du Nord ». Naît de la sorte une tradition cartographique officielle, dont l'œuvre de Strabon est un indicateur manifeste des enjeux de représentation de l'unité du monde gréco-romain[805], qui sera complétée par les cartes d'itinéraires utilisées par les états-majors[806]. « La terre entière est soumise au peuple romain », affirme en substance la première phrase des *Res Gestae divi Augusti*, le document laissé à la postérité par Auguste, lequel est traversé de descriptions fines et dépourvues de symbolisme de la

---

[803] Cf. C. Nicolet, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, p. 119.
[804] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 17, 112 et 119.
[805] Cf. P. Garnsey et R. Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, ouvrage cité, p. 29 et suiv., ainsi que C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 94.
[806] Cf. C. Nicolet, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans N. Coulet et J.-P. Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, ouvrage cité, p. 119.

topographie, inscrivant sur le terrain lui-même l'épopée de la consolidation impériale « en marquant des limites précises, indiquant des directions, presque des distances »[807]. L'*imperium* n'est plus désormais l'espace strict de déploiement des instances romaines : il peut être décrit, contemplé et dominé depuis son centre, l'*Urbs* par excellence. L'empire de Rome devient l'Empire romain et son pouvoir idéologique, juridique et coercitif, un ciment essentiel de l'ordre social[808]. C'est d'ailleurs ce qui faisait dire à Karl Ferdinand Werner que l' « histoire des origines de l'État en Europe est donc celle de l'essor du principat romain », qui fut peut-être le « premier État en Occident », notamment à travers la notion de *potestas publica*, le « pouvoir public », qui ne cessa d'être utilisée conjointement avec le terme latin de base pour exprimer l'État, le *regnum*[809].

Description du monde à des fins politiques et administratives, la quête ne s'arrêta pas sur le seuil de la petite échelle et d'un espace physique enserré dans les mailles d'une représentation impériale. En Grèce et dans la Rome pré-impériale, déjà, existait une « cartographie de détails » à très grande échelle découlant des relevés et des quadrillages du terrain[810]. Avec le Principat, l'entreprise de documentation, de recensement et de cadastration se déploie, et si elle est un compromis entre centralisation et fragmentation[811], on en comprend encore plus la nécessité : la multiplicité des statuts des personnes et des terres impliquent pour l'Empire la multiplication des titres, le dénombrement des personnes, des ressources et des propriétés, et l'installation de divers types de limites de plus en plus fixes et stables[812]. Les opérations du *census* s'amplifient et se raffinent. Elles se décentralisent

---

[807] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, pp. 39-40 et 69.
[808] Cf. P. Garnsey et R. Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, ouvrage cité, p. 303.
[809] Cf. K. F. Werner, *Naissance de la noblesse*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010 [1998], p. 202 et 313.
[810] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 91.
[811] Cf. G. Chouquer, « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », article cité, p. 861.
[812] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 160.

aussi en partie, étant de plus en plus confiées aux autorités « municipales », qui devront comptabiliser personnes et biens en établissant le statut civil et envoyer une copie ou l'original lui-même de ses recensements à Rome. Pour des raisons fiscales, cette procédure est étendue aux provinces peuplées de non-citoyens, en Égypte par exemple, où les déclarations individuelles sont classées sur une base domiciliaire, « par village, et, dans les villes, par quartier ». Ainsi assiste-t-on à la mise en circulation d'une documentation écrite des plus importantes[813]. Progressivement, donc, et se rapprochant en cela de ce qui deviendra l'une des principales caractéristiques de l'État moderne, l'espace structuré par le pouvoir devient attributif des compétences de l'État ainsi que de droits pour ceux qui y sont soumis, et des frontières s'inscrivent de plus en plus clairement selon une logique de la centralisation politique et de la décentralisation administrative[814].

Et comme de plus en plus on ne se trouvait participer à la romanité qu'en étant défini en termes d'espace délimité et organisé selon des règles précises, ainsi que le disait Pierre Gros, les opérations mêmes d'arpentage et de cadastration s'amplifièrent aussi dans le but « d'intégrer à l'organisation géométrique, qui est celle de Rome, mais aussi du cosmos, des contrées qui auparavant l'ignoraient »[815]. Car en effet, à la manière de l'architecture chez Vitruve ou de la géographie chez Strabon, l'ouvrage des *mensores* et des *agrimensores*, ces géomètres spécialistes de l'arpentage qui préparaient les documents soumis aux instances politiques ou juridiques, avait valeur d'installation cosmogonique et cosmographique, c'est-à-dire d'intégration à l'ordre romain de l'univers et de la terre, indissociables toutes deux de l'entreprise impériale[816]. Processus particulièrement visible dans les colonies[817]. Comme chez les

---

[813] *Ibid.*, p. 140, 142 et 151-152.
[814] Cf. J.-P. Genet, « L'État moderne : un modèle opératoire ? », dans J.-P. Genet (dir.) *L'État moderne : genèse. Bilan et perspectives*, ouvrage cité, p. 277.
[815] Cf. P. Gros, « Le concept d'espace à Rome », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 99.
[816] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, p. 163.

Égyptiens et chez les Grecs avant elle, depuis plusieurs siècles, puis sous le Haut, mais surtout sous le Bas-Empire, Rome utilisait ces techniciens de la mesure pour établir les mensurations et les orientations de l'espace, déterminer les limites des propriétés privées et publiques et construire sur le terrain lui-même, par des cadastres inscrits au sol et transcrits dans des documents écrits, conservés et de plus en plus centralisés, les centuriations, l'organisation des exploitations agricoles[818].

> Ils les enserraient dans de vastes systèmes de voies se coupant à angle droit et définies par une orientation précise autour de deux axes qui s'étendaient jusqu'aux limites du territoire concerné. Les voies et chemins, géométriquement déterminés, dessinaient des ensembles carrés ou rectangulaires (centuries) qui servaient ensuite de base pour la répartition des lots ou parcelles entre d'éventuels bénéficiaires. L'existence de voies, ainsi que des bornes limites plus ou moins densément implantées, concrétisait et pérennisait en quelque sorte, dans le paysage lui-même, le cadre collectif de la prise de possession du sol et, à un moindre degré, de sa mise en valeur[819].

Les Romains séparent et mesurent dans un espace qui jamais n'est tout à fait conçu comme vide, mais ouvert à l'entreprise de structuration à la fois religieuse et politique qui est aussi une entreprise de romanisation, ainsi que le disent Lefebvre et Ledrut[820]. On rapporte que dans sa *Germanie*, Tacite avait fait référence aux peuples « barbares » d'outre-Rhin en termes de peuples « informes » : division du sol et représentation cadastrale leur manquait, ce qui ne pouvait manquer de surprendre. Véritables « gardiens de la norme et de la forme », les *agrimensores* jouèrent ainsi un rôle fondamental : « Avec leur équerre (*norma*) ils n'ont cessé de contraindre les espaces pour les faire entrer dans le schéma de la limitation orthogonale. Avec les

---

[817] Cf. M. Clavel-Lévêque, « Le territoire colonial : image et métaphore de l'Empire », *Dialogues d'histoire ancienne*, 1, 2005, pp. 251-264.
[818] Cf. M. Weber, *Économie et société dans l'Antiquité.* Précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, ouvrage cité, p. 332 et suiv.
[819] Cf. C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, ouvrage cité, pp. 159-160.
[820] CF. H. Lefebvre, *La production de l'espace*, ouvrage cité, p. 276, ainsi que R. Ledrut, « L'homme et l'espace », article cité, p. 107.

plans cadastraux (*formae*), ils ont désiré comprendre tous les espaces, même ceux qui n'étaient pas quadrillés par le réseau serré des *limites* »[821].

Dans son sillage, l'Empire romain laisse donc en héritage à la postérité à la fois une prétention universaliste qui se transcrira dans son expansion indéfinie et dans le droit, une certaine forme de territorialisation des peuples, objectivant l'espace à des fins politico-religieuses et marquant un pas décisif vers l'*absorption centralisée* des espaces conquis, et la persistance d'une autonomie locale indéniable. C'est au carrefour de ces trois legs que se jouera l'histoire médiévale de la spatialisation politique.

4.2 Les trois temps de la spatialisation médiévale

Depuis quelques années, la question de la structuration médiévale de la spatialité a intéressé nombre de chercheurs. Ce n'est évidemment pas une surprise lorsqu'on considère l'intérêt de reconsidérer sur de nouvelles bases un âge qui avait longtemps été pensé comme ne symbolisant que pure décadence et l'importance de plus en plus grande qu'acquiert ce moment historique dans la réflexion concernant la genèse de l'État moderne. Pourtant, ce n'est pas sans contradiction que cette question est soulevée : en tant que tel, ainsi que l'ont montré Alain Guerreau et Didier Méhu, l'espace constitue une zone d'ombre de la pensée médiévale, véritable « trou noir » d'un référent pourtant constant[822], mais impensé, jamais intégré en une appréhension unitaire, et dont la démarche de reconstitution risque toujours de se retrouver au final « sans objet »[823]. Aux rapports de dépendance personnelle qui liaient les hommes

---

[821] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 140.

[822] Le médiéviste Jérôme Basquet avance même la thèse d'une « dominance spatiale » du Moyen Âge. Cf. J. Basquet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2006, pp. 523-527.

[823] Cf. Alain Guerreau, « Structure et évolution des représentations de l'espace dans le haut Moyen Âge », *Uomo e spazio nell'alto Medioevo*, 50, 2003, pp. 91-115, p. 110, ainsi que D. Méhu, « *Locus,*

médiévaux s'articule aussi une expérience « personnalisée » de l'espace, selon l'expression de Zumthor, qui le rend pour ainsi dire absent de la réflexion et sans mesure. Les termes mêmes de *spatium* ou de *territorium* ne sont pas en usage, et le vocabulaire, à la fois riche et diversifié, pour nommer ce que nous inclurions dans la catégorie d'espace est flou, polysémique, foisonnant de sens contradictoires. Le latin *locus* qui s'impose ne relève que partiellement du sens romain, ou du *topos* grec avant lui, en tant que lieu clos et protégé. Signifiant à la fois lieu habité, église, monastère, tombe sainte ou ordinaire, relique, autel, cimetière, etc., il renvoie à quelque chose de ponctuel, à un évènement discontinu, mais intégrateur, point de repère jamais neutre, qui donne sens et s'inscrit dans la définition même de ce qui y tient lieu[824]. C'est un espace de présence ou de rencontre, dira Zumthor, un « espace de contact », dira Choay[825] ; un espace « paratactique » où géographie réelle et géographie imaginaire se télescopent de manière aléatoire[826]. En ce sens, ni « étendue » vide et neutre, ni « emplacement » précis et orthonormé, l'espace médiéval, si l'expression peut vouloir dire quelque chose, est bien un espace irrégulier et hétérogène, tendanciellement « polarisé », selon l'expression de Guerreau[827]. La distance elle-même n'est appréhendée que d'une manière qualitative, comme étrangeté, ce dont témoigne l'indistinction entre l'*autre* et l'*ailleurs* ; ce dont témoigne aussi les récits peuplés de merveilleux et de monstruosités jusque dans les

---

transitus, peregrination. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XIe-XIIIe siècle) », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, ouvrage cité, pp. 275-293.

[824] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005, p. 45 et suiv.

[825] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 35, 45 et 51 ; F. Choay, *Espacement*, ouvrage cité, p. 18 et suiv.

[826] Cf. B. Westphal, *Le monde plausible. Espace, lieu, carte*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2011, p. 50.

[827] Cf. A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996, pp. 85-101, p. 87.

journaux de navigateurs comme ceux de Marco Polo ou de Christophe Colomb[828]. De toute façon, comme le disait Gusdorf, « la conscience médiévale est orientée vers l'au-delà plutôt que vers le lointain et, dans le lointain, c'est encore l'au-delà qu'elle recherche »[829]. Quant à la proximité, elle n'est jamais saisie que comme un « lieu » familier. Foucault faisait en ce sens pour sa part référence à l'espace médiéval comme d'un « espace de localisation »[830]. Mais d'une localisation étrange, parce que difficilement localisable ! Les pratiques cadastrales antiques étaient sinon perdues, du moins manifestement affaiblies – si on recopiait toujours les textes Gromatiques romains dans lesquels étaient colligées les techniques d'arpentage[831], la dernière évocation du recours à un personnel spécialisé d'arpenteur avant le XVe siècle date d'une dépêche du pape Grégoire Ier en 597[832]. Le terme même de « géographie » ne redevint en usage qu'au XVIe siècle, un siècle au moins après la traduction latine de la *Géographie* de Ptolémée, en 1406[833]. Et si l'existence de portulans, de mappemondes, d'atlas, de tables d'itinéraires ou de capitulaires, peut-être même de certains plans terriers, fruit d'opérations irrégulières et aux mesures approximatives, est attestée, on peut néanmoins affirmer la quasi-absence d'une géométrie et la presque totale disparition de la cartographie[834]. La fameuse carte en T (ou T-O pour *Terrarum Orbis*), représentant un disque plat divisé en trois parties peuplées des fils de Noé, Japhet pour l'Europe, placée en bas à gauche, Sem pour l'Asie, placée en haut, et Cham pour l'Afrique, placée en bas à droite, entouré par la mer « océane » et

---

[828] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 146, 259 et 300 et suiv.

[829] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2*, ouvrage cité, p, 230.

[830] Cf. M. Foucault, « Des espaces autres (hétérotopies) », dans *Dits et écrits IV. 1980-1988*, ouvrage cité, p. 753.

[831] Cf. G. Chouquer, « Arpentage, cadastre et fiscalité foncière, de l'Antiquité à l'époque moderne », article cité, p. 219.

[832] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, pp. 115-171, p. 119, note 12.

[833] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 227.

[834] Cf. A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, ouvrage cité, pp. 86-87.

avec en son centre Jérusalem, est manifestement plus une représentation mystique que géographique[835]. Une fois de plus, la carte médiévale « comprend qualitativement la réalité », ici en l'occurrence en référence au témoignage de la Révélation divine, et est pour longtemps peuplée en ses pourtours de figures allégoriques[836].

Qu'à cela ne tienne, même si, comme le dit Dominique Iogna-Prat, la catégorie d'espace héritée de la pensée moderne ne saurait être opératoire pour le Moyen Âge, l'entreprise de repérage des modalités de spatialisation médiévale n'est pas vaine[837]. On peut lire dans ces longs siècles qui courent *grosso modo* du Ve au XIIIe siècle et au-delà un processus assez clair de spatialisation en trois temps – un *temps de décomposition*, un *temps de polarisation* et un *temps de territorialisation* – que les médiévistes Michel Lauwers et Laurent Ripart ont magnifiquement synthétisé par la formule suivante : « de la cité au patron, du patron au seigneur et du seigneur à l'institution »[838].

Temps de décomposition

Temps de décomposition, d'abord, en ce que le haut Moyen Âge se présente comme un moment de délitement de ce qui apparaît rétrospectivement encore plus clairement comme une unité territoriale hiérarchisée instituée par Rome. Il ne faut certes pas sous-estimer les continuités des structures administratives, cadastrales ou routières romaines, sur lesquelles s'appuieront pendant longtemps les prétentions de domination des différentes royautés et aristocraties régnantes ou les structures

---

[835] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, pp. 117-121.
[836] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 332 et B. Westphal, *Le monde plausible*, ouvrage cité, p. 43.
[837] Cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 216.
[838] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, pp. 115-171, p. 170.

ecclésiales en formation, ni non plus les tentatives carolingiennes de restauration de l'Empire. Mais on assista néanmoins concrètement à un effondrement concomitant de la conception universaliste, englobante, de l'espace politique, à la désintégration des peuples auparavant agrégés par elle et, parallèlement au renforcement de l'autonomie locale, à une nouvelle restructuration des rapports sociaux sur une base essentiellement personnelle et familiale.

La société altomédiévale ne se constitua évidemment pas dans le vide. Souvent issues des fonctions de garde-frontières, de gouverneurs provinciaux ou d'officiers d'une cité, et s'appuyant donc sur les cadres romains dont elles recueillaient l'héritage, les dynasties royales qui succédèrent à l'Empire ordonnancèrent « un morcellement mal hiérarchisé des structures d'encadrement locales » et transformèrent ainsi « l'œkoumène impérial en une marqueterie de dominations régionales » rarement capables de polariser l'espace social autour de ses lieux centraux. La multiplication des références spatiales d'origine antique, tels les *pagi*, *vicariae*, *agri*, *fines*, *conditioe*, *fondi*, *termini*, *castella*, *territoria*, *villae*, *viculi*, *castra, vici*, etc., masque mal leur perte de sens progressive tandis que les rapports sociaux s'organisaient « à l'échelon local autour d'espaces aux contours et aux fonctions des plus mal définis ». La hiérarchie administrative romaine s'effondrait ainsi au fur et à mesure que les monarchies et leurs aristocraties rivalisaient pour contrôler l'espace en le parsemant de centres royaux, de duchés, de comtés, de marches aux frontières, etc., et que l'espace rural, à une époque d'habitat dispersé, tendait à être ceint de centres domaniaux, militaires et justiciers[839]. Le pouvoir royal mérovingien, par exemple, accepté tant bien que mal par les puissances gallo-romaines, est marqué par trois caractéristiques déterminantes : son absence relative de pouvoir d'État, le roi n'étant tendanciellement plus que le propriétaire des biens et des personnes ; le caractère patronal de la monarchie, le roi étant le chef d'un groupe de fidèles à qui il distribua

[839] *Ibid.*, pp. 144-149.

des terres et qui lui prêtèrent serment, les leudes, qui eux-mêmes font prêter serment à leurs subalternes, mais qui ne sont tenus que par leur fidélité au roi, non à ses héritiers, ce qui affaibli la continuité du royaume ; et enfin, le caractère patrimonial de la monarchie, le roi propriétaire par droit de conquête pouvant dès lors disposer à sa guise de la puissance et des terres « publiques », les donner, les vendre, bref les démembrer, et ses fils se les partager selon les règles de la succession de droit « privé » contenues dans la loi salique[840].

Cette fragmentation, la dynastie carolingienne ne réussit pas tout à fait à l'endiguer. Gigantesque, plus d'un million de kilomètres carrés, et largement peuplé, de cinq à six millions de sujets, l'Empire était organisé selon un découpage en quelques 300 *pagi* qui, sous forme de « féodalité de fonction », étaient placés sous la gouverne d'un guerrier fidèle à la couronne qui vivait des revenus de sa charge – le bénéfice comtal. Aux frontières, duchés et marches étaient sous la direction de ducs et de marquis (de « *mark-graf* » ou « comte de la marche ») aux pouvoirs étendus[841]. Mais la patrimonialisation du royaume sapa les bases de l'idée d'un État uni en fondant la domination sur des rapports personnels. Les agents locaux finirent par « confondre leur charge publique et l'honneur qui la rémunère avec leurs intérêts locaux et leurs biens propres » : la hiérarchie stricte des pouvoirs s'effondra au profit d'une prolifération d'entités et de groupes autonomes, plus fondés sur des rapports de dépendance, le clientélisme local et les rapports héréditaires, que sur la territorialité en tant que telle, et pour lesquels se confondaient « l'élément public de

[840] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 [1956], pp. 57-59. Notons que c'est tout de même le mérite de l'ouvrage de Karl Ferdinand Werner de montrer l'absence de rupture radicale entre l'Empire romain et ce que l'historiographie tardive nomma le Moyen Âge, ce « mythe devenu certitude » (p. 57), notamment en regard de la « personnalisation » du pouvoir, à ne pas confondre, sous peine d'anachronisme, avec le caractère prétendument « privé » du pouvoir (p. 121), de l'origine romaine d'une certaine féodalité (p. 303) et de la structuration, de Constantin à Luther, d'un « âge des intermédiaires » (p. 547). Cf. K. F. Werner, *Naissance de la noblesse*, ouvrage cité.

[841] Cf. J.-P. Genet, *Le monde au Moyen Âge. Espaces, pouvoirs, civilisations*, Paris, Éditions Hachette, 1991, p.43.

commandement et l'élément privé de domination du sol »[842]. Cette « osmose du public et du privé » demeura longtemps caractéristique de l'époque médiévale sous la forme de ce qui prendra bientôt le nom de *féodalité*[843] – véritable dissolution de l'*imperium* dans le *dominium*, selon Meiksins Wood[844]. Car malgré l' « épanouissement politique » sous les carolingiens, « fragmentation socio-économique » et « création de liens personnels », commencées sous les mérovingiens, se poursuivirent[845]. Ce dont témoignent, selon Lauwers et Ripart, les glissements sémantiques d'un ensemble de termes romains, le *pagus* entre autres, qui tendit comme bien d'autres termes colligés par les scribes altomédiévaux à signifier une aire de peuplement plutôt qu'une circonscription de référence du pouvoir, en l'occurrence du pouvoir du comte, voire même à être opposé par les notaires francs au *comitatus* en tant qu'espace personnel de la domination comtale. Ce dernier exemple montre aussi comment, tout en étant de plus en plus fondé sur la possession de la terre, le pouvoir tendit à s'autonomiser de son inscription spatiale, ce qui se remarque à la transformation de sa légitimité même, de l'espace dominé aux liens de sujétion à caractère ethnique ou directement personnel. Lors du partage de l'empire aux trois prétendants de la couronne par le traité de Verdun de 843, et malgré l'importance du conseil de 120 arbitres qui procédèrent au découpage selon des procédures tenant compte de la configuration du terrain[846], ce sont d'ailleurs beaucoup plus les liens de dépendance personnelle constitués sur une base aristocratique que l'idée d'un territoire régalien d'un seul tenant qui présidèrent à la partition[847]. Comme le disait Alliès, malgré ses experts et ses méthodes de repérages topographiques, les limites de

---

[842] Cf. R. Fossier, *L'Occident médiéval. Ve-XIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1995, pp. 35-36 et 53.
[843] Cf. J.-P. Genet, *Le monde au Moyen Âge. Espaces, pouvoirs, civilisations*, ouvrage cité, p. 48.
[844] Cf. E. Meiksins Wood, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 47 et 295 et suiv.
[845] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 105-106.
[846] Cf. J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2005, p. 60.
[847] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, pp. 150-153 et 156-157.

ce dépeçage de l'empire demeurèrent de nature essentiellement successorale, féodale[848]. Et de toute façon, il aurait été difficile de faire autrement tant la notion même de « limite » s'était transformée et renvoyait désormais à un ensemble de points de repères reconnus par les communautés qu'ils enserraient. Le règlement des litiges ne se faisait-il pas par délimitation après enquête auprès des anciens[849] ? Ainsi, comme le rappelle Florian Mazel dans sa magistrale étude, on ne peut plus aujourd'hui penser l' « ordre carolingien » à la manière d'un « édifice étatique pré-moderne » et son effondrement progressif ne peut plus être interprété comme le passage d'un ordre public à une multiplication de pouvoirs privés, mais comme « le passage d'une logique impériale à une logique régionale »[850].

Parallèlement à cette décomposition de la figure d'un pouvoir séculier territorial, les premiers siècles post-impériaux de ce qui fut sans doute la principale héritière de Rome, l'Église, sont aussi symptomatiques. C'est en elle que se cristallise l'universalisme. Mais c'est un universalisme d'un nouveau genre, car si les structures territoriales civiques lui échoient en tant que cadre de son administration diocésaine, elle en transforme rapidement le sens pour leur donner une forme largement plus personnelle que spatiale. Et cela n'est guère surprenant. « Le principe de l'Église est aspatial », ainsi que le disait déjà Simmel[851], et les Pères de l'Église faisaient eux-mêmes la promotion d'une représentation « non incarnée » de l'Église, ancrant le sacré dans les hommes et non dans les lieux de culte[852]. Ceux-ci existaient, bien sûr, en tant que lieux de rencontre des croyants, mais ils étaient une « nécessité négligeable » en regard de l'omniprésence de Dieu – St-Augustin ne le disait-il pas

---

[848] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, pp. 44-45.
[849] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 35.
[850] Cf. F. Mazel, *Féodalités. 888-1180*, Paris, Éditions Belin, 2010, p. 18.
[851] Cf. G. Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, ouvrage cité, p. 604.
[852] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 13 et 55. Sur le lent et inachevé processus de sacralisation des lieux de culte dans les premiers siècles chrétiens, cf. C. Sotinel, « Les lieux de cultes chrétiens et le sacré dans l'Antiquité tardive », *Revue de l'histoire des religions*, 222, 4, 2005, pp. 411-434.

illocalis[853] ? Si les Conciles d'Orange (441) ou d'Arles (entre 442 et 506), en assoyant le principe selon lequel « tout évêque avait pleine autorité sur l'ensemble des clercs et des églises se trouvant à l'intérieur des limites de son diocèse », semblaient bien maintenir le cadre territorial hérité, dès la fin du Ve siècle, un ensemble de mesures entreprises par le pape Gélase Ier témoignent de la relativisation du principe territorial au profit d'un principe d'allégeance fondé sur la dépendance personnelle. C'est la communauté des fidèles et non les lieux qui font l'Église : « il ne convient pas qu'un diocèse soit défini par des limites ou en fonction de lieux déterminés », écrira le pontife dans le contexte d'un litige entre évêques à propos de la consécration et du contrôle d'un nouvel oratoire, ordonnant par le fait même une enquête « susceptible de déterminer l'autorité auprès de laquelle, avant la construction de l'oratoire, les habitants de la région avaient coutume de se rendre pour recevoir le baptême et le saint chrême »[854].

Ce qui est surprenant, par contre, c'est que malgré cette conception communautaire plutôt que territoriale défendue par l'Église et sa profonde résistance à la « matérialisation du divin »[855], celle-ci organisa néanmoins progressivement l'espace en un réseau de lieux qui, quelques siècles plus tard, fera la fortune de toutes les velléités ecclésiales d'organiser une société chrétienne. Le principe était toutefois le même : à la personnalisation des rapports d'allégeance se joignit une « personnification des lieux de culte » par le biais de célébrations des hommes pieux, des saints et des martyrs et par l'organisation de rituels concernant leurs restes corporels. Ainsi la sainteté des personnes et de leurs reliques fut-elle progressivement déplacée aux lieux et bâtiments dans lesquels elles étaient introduites et que les actes de dédicace ou de consécration transformaient de lieux de rencontre en lieux sacrés

[853] Cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 313 et 609.
[854] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, pp. 123-124.
[855] Cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 100.

dont la mise en valeur était renforcée par les pratiques de dévotion, tels les pèlerinages. Le nom du saint et le nom du lieu ne formaient plus qu'un, et ainsi les églises, introduisant les reliques jusque dans leurs autels, furent-elles structurées dans leurs dispositions internes et externes comme de véritables temples[856]. On ne soulignera d'ailleurs jamais assez l'importance de ces rituels de consécration, mais aussi du monachisme et des pèlerinages, dans la constitution progressive de cette spatialité religieuse jalonnée éventuellement de villes saintes, d'hospices, de chapelles, d'oratoires et autres sites d'accueil, jusqu'à ce que la chrétienté en expansion ne se représente plus elle-même que comme un réseau de sanctuaires[857] – la « *Christianitas* » comme « semis de *loca sanctorum* »[858].

Temps de polarisation

Néanmoins, l'articulation des formes d'organisation sociale à des *lieux* déterminés ne se produisit que progressivement, depuis les VIIe et VIIIe siècles. C'est alors un *temps de polarisation* qui s'amorça, débouchant sur ce que d'aucuns ont qualifié de « révolution de l'an mil », et dont la chronologie précise, largement débattue, nous importe moins que le principe qui tend effectivement à faire des divers points d'ancrage des rapports sociaux des éléments fondamentaux de leur structuration. Fruit d'un double processus d' « *incastellamento* » et d' « *inecclesiamento* », ce processus est résumé dans l'expression désormais classique d' « encellulement ». Selon Gauchet, on ne saurait comprendre la construction des unités politiques modernes

---

[856] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 56 et suiv. et 275, ainsi que M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 133 et suiv.

[857] Cf. A. Guerreau, « Structure et évolution des représentations de l'espace dans le haut Moyen Âge », article cité, p. 109 et 111, ainsi que P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 184 et suiv.

[858] Cf. D. Méhu, « *Locus, transitus, peregrination.* Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XIe-XIIIe siècle) », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, ouvrage cité, p. 282.

sans faire référence à cette dynamique de polarisation de l'espace médiéval à partir de laquelle s'enclenchera le procès de territorialisation[859].

Le terme d' « encellulement », on le doit à l'historien français Robert Fossier pour qui, entre 990 et 1060, l'Europe accomplie « une véritable révolution sociale » qui donnera lieu au « phénomène social essentiel des temps médiévaux », soit l'enserrement des hommes « dans les mailles étroites d'un tissu de « seigneuries » »[860]. D'ailleurs, selon lui, la société qui se met en place gagnerait à être qualifiée de « seigneuriale » plutôt que de « féodale », tant le dernier terme ne fait référence qu'aux liens féodo-vassaliques qui englobèrent au final assez peu de gens et surtout, véritables « cellules de rassemblement et de fixation des hommes », tant ce sont les diverses organisations des seigneuries qui déterminèrent pour longtemps la forme de l'encadrement – alleu, précaire, bénéfice, fief et autres formes de tenures, viagères ou héréditaires, tels le manse, la censive ou l'hostise[861]. Sans doute le mouvement fut-il plus progressif et plus régionalement différencié qu'on ne le croyait naguère[862], sans doute l'institution ecclésiale joua-t-elle un rôle peut-être même plus important que le château à proprement parler[863], et sans doute aussi s'inscrivit-il un peu plus en continuité avec les formes antiques d'occupation de l'espace que ne le laissait supposer l'idée d'un passage brusque des formes

---

[859] Cf. M. Gauchet, *Le désenchantement du monde*, ouvrage cité, p. 116. Pour sa part, Pierre Legendre parle de « la première des Révolutions européennes » qui finit par faire émerger l'État et le Droit. Cf. P. Legendre, *La fabrique de l'homme occidental*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 2000, p. 18.

[860] Cf. R. Fossier, *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et société. T. 1 L'homme et son espace*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 288 et suiv.

[861] Cf. R. Fossier, *L'Occident médiéval. Ve-XIIIe siècle*, ouvrage cité, p. 53, 88 et 96. Tout en conservant la notion de féodalisme et en soulignant le rôle déterminant non seulement de la seigneurie, mais aussi de la paroisse, c'est la même thèse qui est défendue par Jérôme Basquet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, ouvrage cité, p. 165 et suiv. et 386 et suiv.

[862] Pour une critique de ce « paradigme historiographique », cf. F. Mazel, *Féodalités. 888-1180*, ouvrage cité, p. 637 et suiv.

[863] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 207.

quadrillées aux formes radio-concentriques[864]. Néanmoins, force est d'admettre que la concentration des hommes marqua non seulement la structure de l'habitat, mais la figure même de l'habitant rural ainsi que les pratiques, représentations et instances de régulation sociale organisant l'espace selon une logique spécifique :

> Ses manifestations sont très caractérisées : rassemblement autoritaire ou par persuasion autour d'un point fort ou d'un groupe ecclésial, avec abandon de sites ou d'oratoires anciens, regroupement des morts au milieu des vivants, contrôle de l'artisanat dans des agglomérations désormais fixées pour des siècles. Les résultats offrent naturellement des figures diverses : villages serrés en hauteur au pied du château perché, c'est *l'incastellamento* des pays méditerranéens ; bourgs et castelnaux polynucléaires, c'est le *bourgage* atlantique ou anglo-saxon ; tas globulaires à l'écart du château, c'est le village de la France du Nord, de l'Est, et de la Germanie. Cela sans préjudice évidemment des créations géométriques en terre vierge comme les *sauvetés* ou les *bastides* d'Aquitaine et de Piémont, ou les villages de défrichement "en arêtes de poisson"[865].

L' « encellulement », on le comprend par cette longue citation, prit ainsi des formes et des statuts juridiques variés. Si on voulait par contre en décortiquer les deux pôles, son caractère « bipolaire », ainsi que le dit Guerreau, on peut penser qu'il conjoint ce dont visent à rendre compte les notions générales d' « incastellamento », proposée jadis par Pierre Toubert, et d' « inecclesiamento », proposée plus récemment par Michel Lauwers, c'est-à-dire le « double système des seigneuries et des paroisses »

---

[864] C'est là l'une des critiques formulées par les tenants de l'approche dite « archéogéographique » sous l'égide de Gérard Chouquer, lesquels parlent même de *forme radio-quadrillées*, « forme la plus courante des territoires villageois qui associe un réseau radical de voies de communication partant ou aboutissant au village et une trame parcellaire structurée par un ou plusieurs quadrillages plus ou moins géométriques », pour rendre compte des finages médiévaux. Cf. G. Chouquer, *L'étude des paysages*, ouvrage cité, p. 64 et suiv. et 189, ainsi que M. Watteaux, « Proposition de relecture archéogéographique des rapports entre pouvoir, territoire et formes du paysage au Moyen Âge. Introduction critique : d'un raisonnement chrono-typologique à l'élaboration d'une logique archéogéographique », dans P. Rodriguez (dir.), *Pouvoir et territoire I. Antiquité-Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 267-277, pp. 268-269.

[865] Cf. R. Fossier, *L'Occident médiéval. Ve-XIIIe siècle*, ouvrage cité, p. 54.

qui s'instaura comme mode d'intégration et de régulation des rapports sociaux[866]. « Le château et l'église, donc », écrit Basquet[867].

La notion d' « incastellamento » (ou « enchâtellement »[868]), combinant les phénomènes de concentration de la population paysanne libre ou servile, de fortification des villages et de la constitution d'un finage, renvoie en sa première formulation à « la formation dans le cadre de la seigneurie naissante de nouveaux centres d'habitats groupés et fortifiés sur des sites de sommité auparavant inoccupés (le *castrum* ou le *castellum*) qui commandent un finage villageois constitué par l'agencement de terroirs agricoles spécialisés »[869]. La dispersion laisse place à la polarisation castrale et à ce que Mazel qualifie de « castralisation du pouvoir seigneurial »[870]. Par extension, on peut y voir un mouvement de constitution d'une forme proprement médiévale de spatialisation, qui ne se soucie plus véritablement de s'encombrer du vocabulaire et des techniques antiques, par la constitution d'un réseau de centres locaux, forteresses, manoirs, châteaux, bourgs ou villages, fortifiés ou non, plus ou moins importants et densément peuplés et qui deviennent les véritables « centres de la puissance publique », dans les mots de Werner[871]. Lorsque ces centres étaient fortifiés, ils étaient souvent construits sur motte ou sur roche, et marquaient intensément leur présence dans le paysage. Ils s'érigeaient verticalement. Ils étaient fréquemment nommés *loca*, « lieux », et leurs maîtres, seigneurs ou confédération de seigneurs, reçurent souvent le titre de *dominus loci*. Le pouvoir seigneurial était ainsi légitimé par référence à des lieux dominés, montrant ainsi la naissance nouvelle d'une

---

[866] Cf. A. Guerreau, « Organisation et contrôle de l'espace : les rapports de l'État et de l'Église à la fin du Moyen Âge », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, ouvrage cité, pp. 273-278, p. 276.

[867] Cf. J. Basquet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, ouvrage cité, p. 478.

[868] Cf. G. Chouquer et F. Favory, *Les paysages de l'Antiquité*, ouvrage cité, p. 223.

[869] Cf. É. Hubert, « L'*incastellamento* dans le Latium. Remarques à propos de fouilles récentes », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 3, 2000, pp. 583-599, pp. 583-584. Cet article constitue une excellente présentation de la thèse de Pierre Toubert et de ses développements récents.

[870] Cf. F. Mazel, *Féodalités. 888-1180*, ouvrage cité, p. 458.

[871] Cf. K. F. Werner, *Naissance de la noblesse*, ouvrage cité, p. 620.

« aire de domination » là où, auparavant, nous n'avions à faire qu'à un « pur agrégat de droits personnels »[872]. D'ailleurs, plusieurs grandes seigneuries étaient dotées d'une administration propre, avec des officiers (sénéchal, chancelier, connétable, bailli, etc.), ou, pour les plus petites, de conseils ou de cours rassemblant les vassaux liés au seigneur[873]. Après les censiers des XIe et XIIe siècles, ces inventaires des censives, même aussi peu systématisés et aux mesures largement diversifiées, dès les XIIIe et XIVe siècles, on vit aussi se généraliser les entreprises de constitution de terriers fondées sur des relevés notariaux et sur la mesure des champs, symbole d'une prise de possession de la terre[874]. Cette possession personnelle et familiale des terres, ainsi que les rapports de vassalité, devinrent conséquemment le centre de complexes relations juridiques dans lesquelles il n'était pas toujours aisé de démêler les chaînes d'obligations. Un vassal pouvait non seulement déléguer lui-même par serment une partie de la souveraineté acquise auprès de son seigneur, mais il pouvait même s'engager auprès de plusieurs suzerains, ce qui le plaçait, en cas de conflits, dans la position de choisir celui qu'il défendrait. Et les souverains eux-mêmes étaient attachés à ce système de liens nouant rapports personnels et terres. Le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, ne fut-il pas lui-même le vassal du roi de France, lui devant ses fiefs jusqu'en 1202[875] ?

Immergées et rayonnant à partir de ces *loca*, se constituèrent aussi des communautés villageoises ancrées dans ce qui apparaîtra bientôt comme de véritables « terroirs », aires d'usage et d'appellation, marquées par le nom de la localité dans l'orbite de

---

[872] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 158-159, 160 et 164.
[873] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 165.
[874] Cf. L. Verdon, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, Paris, Ellipses Éditions Marketing, 2006, p. 200-202, ainsi que G. Fournier, « Les origines du terrier en Auvergne (XIIIe-XVe siècle) », dans G. Brunel, O. Guyotjeannin et J.-M. Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, ouvrage cité, pp. 9-18, pp. 9-10.
[875] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 21-22.

laquelle elles se trouvent[876]. C'est de moins en moins la *ciuitas*, le *pagus*, le *comitatus* ou la *uilla* qui déterminaient dans le vocabulaire la localisation, que le *locus qui dicitur*, le « lieu-dit », organisateur de l'espace habité. Notons d'ailleurs que c'est à cette époque que le mot « territoire » cessa de ne renvoyer qu'à un espace borné où s'exerçait une autorité, mais se saisit aussi d'un sens lourd de connotations chtoniennes, en tant que « terres marquées par le sillon que l'on pouvait creuser à l'aide de bœufs (*territorium* < *tauritorium, tritum bubus et aratro*) »[877]. Espaces enclos, bâtiments et équipements collectifs, chartes de franchises, censiers et terriers témoignent de cette structuration graduelle des communautés en « communes » rurales[878]. « Une culture entière s'inscrit sur le sol », ainsi que le disait Paul Zumthor, tant l'ancrage spatial en vint à déterminer toutes les catégories sociales, leur identité et appartenance, à produire échanges, interactions et hiérarchies, à organiser sur la base du voisinage les liens de parenté, d'amitié et de profession, et à indiquer jusqu'au statut social, noble ou roturier, de la terre et de l'homme qui désormais ne s'en distingue d'aucune façon – roturier se dit du laboureur : *ruptuarius* ou celui qui rompt le sol. Jusque bien au-delà du Moyen Âge, le droit coutumier et le langage administratif consacreront cette vie regroupée : on compte les sujets non par « têtes », mais en « feux », et se retrouver « sans feu ni lieu », c'est être perdu[879].

Mais cette vie villageoise n'a pas qu'un seul centre, symbolisé ici par le château. De nombreux médiévistes ont montré que l'église constitua « l'élément nodal et l'outil essentiel de la polarisation médiévale de l'espace et de son découpage » : c'est elle, avec un petit et un grand « E », qui *réifie, régule et justifie*, selon l'expression de

---

[876] Cf. S. Leturcq, « Espace du village, *terrouers* des hameaux. Théories et pratiques spatiales d'une communauté paysanne en Beauce orléanaise au XIVe et XVe siècle », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, ouvrage cité, pp. 229-241, p. 233 et 237.

[877] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 132 et 137.

[878] Cf. L. Verdon, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 152.

[879] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 42-43, 71 et 77.

Guerreau, cet ancrage spatial localisé et cela, dans le processus même par lequel elle s'érige comme la plus cohérente des unités administratives à travers le système des paroisses[880]. En lui-même et par les rituels de consécration qui survalorisent un certain nombre de lieux, le « *locus* ecclésial » se présente même selon Didier Méhu comme « le paradigme du *locus* féodal »[881]. Et en effet, contre toute attente, l'*Ecclesia*, communauté spirituelle, devint progressivement l'organisatrice de « cellules spatiales » qui parviendront ultimement à s'imposer comme l'instance même de représentation de la communauté rurale, notamment en organisant fêtes et processions qui attacheront la fidélité et en y associant, par les « œuvres », « confréries » et autres modes d'inscription villageoise dans la gestion paroissiale, les habitants. C'est ce processus d' « enchâssement de la société par l'Église » que Michel Lauwers a proposé de qualifier, en référence à l' « incastellamento », comme un mouvement d' « inecclesiamento »[882].

À l'instar du *castra*, les dispositifs de polarisation ecclésiale apparurent à la période carolingienne. Mais ils n'acquirent une puissance d'attraction qu'au cours des Xe-XIe siècles, lorsque se cristallisèrent un certain nombre de nouveautés qui avaient déjà prit naissance dès les VIIe-VIIIe siècles et qui s'imposèrent systématiquement et durablement aux XIe-XIIe siècles[883]. Au nombre de celles-ci, la progressive édification de lieux de culte protégés et la sacralisation des zones d'inhumation, les terres cimitériales nouvellement adossées aux églises et intégrées à des zones d'habitat villageois ou urbain, jouèrent un rôle essentiel non seulement de fixation de

---

[880] Cf. A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, ouvrage cité, p. 90, ainsi que, du même auteur, « Organisation et contrôle de l'espace : les rapports de l'État et de l'Église à la fin du Moyen Âge », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 273 et 276.

[881] Cf. D. Méhu, « *Locus, transitus, peregrination.* Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XIe-XIIIe siècle) », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, ouvrage cité, p. 291.

[882] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 14 et 269 et suiv. Voir aussi J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 189.

[883] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 170.

l'occupation du sol autour de ces pôles sacrés, mais aussi d'installation d'un modèle ecclésial de société regroupant en un véritable corps social et par le biais de relations spirituelles et hiérarchiques matérialisées par ces lieux, les fidèles et les saints, les vivants et les morts[884].

Lauwers montra en effet comment les pratiques funéraires et les nécropoles de la basse Antiquité et du très haut Moyen Âge, diversifiées, aménagées à l'extérieur de l'habitat et dont la gestion était privée, prises en charge sur une base familiale ou par les collèges, tendirent à se rapprocher et à ceinturer les édifices de culte. Le cimetière, mot qui ne se généralisa qu'au cours du Xe siècle pour signifier « l'espace funéraire collectif consacré solennellement par l'évêque », tendit rapidement à devenir un lieu d'inhumation obligatoire[885]. Et il constitua un véritable lieu public d'une nouvelle forme de communauté. Au moins jusqu'au XIIIe, et encore jusqu'au XVe siècle, il fut habité, avec maisons et jardins, servit de terrains d'asile, de lieux de rassemblement, de promenade et de marché, on y prêcha, on y joua, on y établit même le tribunal[886]. À l'instar des pratiques funéraires fondées sur l'anonymat et la superposition des tombes, les mélanges d'ossements par labourage et retournement du sol ou par déterrement des restes, les inhumations successives au même endroit, etc., ces activités publiques n'indiquent pas selon Lauwers un manque de respect ou une indifférence, mais plutôt l'importance que les fidèles accordaient non pas aux sépultures individuelles, mais à l'espace consacré dans son ensemble, en tant que lieu de transformation des défunts en ancêtres anonymes, et « à une manière particulière – globale et indifférenciée – d'envisager les relations entre les vivants et les morts ». Cette importance de la terre cimitériale était d'ailleurs marquée de différentes

---

[884] *Ibid.*, p. 136 et M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 144 et 273.
[885] *Ibid.*, p. 116.
[886] *Ibid.*, pp. 260-261, ainsi que P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 292.

manières, charbons et eau bénite dans le sol, clôture, muraille, croix, lanterne des morts ou colonne de pierre de plusieurs mètres surmontée d'un fanal en surface[887].

Cette importance accordée à des lieux collectifs d'inhumation alla de pair avec l'émergence d'une « nouvelle conception monumentale de l'espace » qui imposa le regroupement au sein d'un même bâtiment de différentes fonctions – célébrations eucharistiques, pratiques martyriales ou baptismales, etc. – jusqu'alors assurées par différents édifices[888]. Cela n'eut pas seulement pour conséquence d'organiser une structuration architecturale interne elle aussi nouvelle, mais surtout, par un processus fixation du divin comme instance de pouvoir ici-bas, l'ancrage nouveau de l' « Église-communauté » dans l' « église-bâtiment » ouvrant la porte à la « métonymie Église/église »[889]. Par les rites de consécration des édifices de culte et des zones d'inhumation qui les jouxtaient, « monumentalisation de l'Église-communauté »[890] leur conférant une sacralité qu'ils n'avaient jamais eue auparavant, s'opéra un véritable « processus de spatialisation du sacré »[891]. De plus en plus, l'Église était non seulement constituée de personnes et de biens, mais aussi de *lieux*, lesquels « comprenaient les bâtiments ecclésiaux et leur périmètre de protection, qualifiés de « saints » »[892]. La procédure de dédicace ou de consécration est aussi significative[893]. On procédait en délimitant une surface au sol, circonscrite par un « circuit », c'est-à-dire une déambulation ou une procession rituelle accomplie par l'évêque consécrateur, qui bénissait ainsi le lieu, le purifiait en marquant une frontière entre l'espace sacré et le monde extérieur. Le pas décisif fut franchi lorsque ce ne fut

---

[887] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, pp. 126-127 et 160.
[888] *Ibid.*, p. 48.
[889] Cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 155 et 296.
[890] *Ibid.*, p. 317.
[891] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 55.
[892] *Ibid.*, p. 85.
[893] Pour une description fine des rituels de consécration, cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 266 et suiv.

plus seulement le pourtour de l'église, ce qui avait déjà agrandi l'espace sacré altomédiéval concentré dans l'autel et dans les reliques, mais l'aire même qui entourait l'édifice de culte, incluant donc la zone d'inhumation, qui était consacré. Le « circuit » lui-même en vint à signifier à la fois la déambulation, le tracé et l'aire sacralisée[894]. Iogna-Prat parlera à ce propos de la « logique irradiante » de cette « topographie ecclésiale » dessinant un espace articulé de lieux hiérarchisés[895]. Ainsi se constituèrent des pôles sacrés et largement fixés, dans ce « monde du bois »[896], par l'utilisation précoce de la pierre, faisant bien progressivement des églises et de leurs cimetières « des modèles pour l'ensemble de l'organisation sociale et spatiale »[897].

À cela, il faut évidemment lier la mise en place elle aussi graduelle d'un « programme de gouvernement » ecclésial symbolisé par les propositions de l'archevêque Hincmar de Reims dès le IXe siècle. Pour lutter contre les spoliations des biens ecclésiaux par les aristocraties laïques qui souvent avaient construit les églises, ce dernier évoque en effet l'idée d'une église locale, à propos de laquelle on parle parfois de paroisse, avec ses droits propres dans une aire déterminée par des limites de prélèvement. Renouant avec le principe d'intangibilité des limites énoncé par les conciles de l'Antiquité tardive et la règle de l'immunité ecclésiale formulée dans un capitulaire de Charlemagne, l'archevêque annonce déjà le réseau des églises et la prolifération des cadres paroissiaux dans les campagnes et dans les villes qui enserrèrent l'Occident aux siècles suivants[898].

---

[894] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 137-139.
[895] Cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 483.
[896] Cf. J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 177.
[897] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 206.
[898] *Ibid.*, pp. 32-36. À ce propos, voir aussi D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 245, 248 et 312.

Ainsi l'Église devint-elle progressivement la matrice et le réceptacle même des deux espaces contradictoires et complémentaires dans lesquels s'est enracinée l'unité de la société médiévale : la communauté locale et son espace particulariste, soudée par ses deux centres, le château et les lieux de culte pour faire image, et la *christianitas*, qui prit elle-même à partir de la seconde moitié du XIe siècle non seulement le sens de « communauté des chrétiens », mais celui d'un espace universaliste et transcendant, unifiant dans une « organisation translocale », tribus, ethnies ou administrations locales dans l'espace abstrait de la « Chrétienté »[899]. Dès le IXe siècle, de toute façon, et malgré le caractère encore longtemps mouvant de la mission évangélique, l'idée même de Chrétienté avait commencé à avoir un sens géographique, ainsi qu'on le constate notamment dans une lettre de 878 ap. J.-C. du pape Jean VIII appelant à la défense du « territoire et du peuple du Seigneur » contre l'islam[900]. Et entre ces deux espaces contradictoires et complémentaires, comme une réponse à une question lancinante, les thèmes de l'itinéraire, de l'errance, des marches et des chevauchées, du voyage et de l'exploration, non moins que les craintes de l'envahisseur nomade et l'éventuel détestation du vagabondage, bref, toutes ces variantes de ce que l'on comprenait comme étant intrinsèque à l'*homo viator*, proliféraient dans les récits ainsi que dans l'organisation spatiale elle-même (ordres mendiants, réseaux de pèlerins ou de croisés, etc.)[901]. On comprend dès lors pour quelles raisons le grand médiéviste Jacques Le Goff pouvait écrire que les hommes du Moyen Âge, en leur « mobilité déconcertante », évoluaient « presque tous contradictoirement entre ces deux

---

[899] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 143 ; M. Freitag, *Architecture et société*, ouvrage cité, p. 33, ainsi que H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, ouvrage cité, p. 43.

[900] Cf. D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 202. Sur le processus qui mène, du VIIIe au XIIIe siècle, à la conception géographique de la Chrétienté, cf. aussi P. Nagy, « La notion de *Christianitas* et la spatialisation du sacré au Xe siècle : un sermont d'Abbon de Saint-Germain », *Médiévales*, 49, 2005, pp. 121-140.

[901] Cf. P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 161.

dimensions : les horizons bornés de la clairière où ils vivent, les horizons lointains de la Chrétienté entière où chacun soudain peut s'en aller »[902].

Le mouvement profond d' « encellulement », qui n'élimina bien sûr pas d'autres formes d'occupation, dispersées, semi-dispersées ou intercalaires, atteint ainsi son faîte avec la naissance de ce que certains nommèrent, à la suite d'Anita Guerreau-Jalabert, des *topolignées*, lignages dont le statut dépendait de leur mode successoral d'ancrage dans une terre dont ils prirent d'ailleurs souvent le nom, et la constitution, autour des zones d'habitation, des cimetières et des églises, de communautés villageoises, voire de communes rurales, liées à un terroir précis[903]. Ce double mouvement est symbolisé par les ambiguïtés de la notion même de « territoire ». Nous avons indiqué déjà à quel point, dès le haut Moyen Âge, à l'époque mérovingienne peut-être même, elle avait acquise un sens beaucoup plus terrien que juridique, se rapprochant de la notion de terroir. Mais néanmoins, le cadre seigneurial, qui n'est pas seulement un mode d'occupation de la terre, mais un ensemble de relations sociales et de droits, imposa aussi à sa manière une orientation à la notion. Dans le courant du XIe siècle, déjà, rappelle Laure Verdon, les chartes tendent à désigner l'espace seigneurial par l'expression « *territorium castri* » qui, associé au terme *tenementum*, renvoie à un espace délimité par enquête par des bornes, des éléments de relief ou un réseau viaire, et sur lequel s'exerce un pouvoir

---

[902] Cf. J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 109 et 112. C'est aussi la thèse que défend Basquet en mettant l'accent sur l'importance de la « géographie sacrée » qui se met en place : « Les déplacements pèlerins et l'attachement au sol créé par l'encellulement seigneurial et paroissial apparaissent ainsi comme deux aspects complémentaires de l'organisation féodale de l'espace », écrit-il notamment. Cf. J. Basquet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, ouvrage cité, p. 503.

[903] Cf. A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, ouvrage cité, pp. 88-89, ainsi que A. Guerreau-Jalabert, « Le système de parenté médiéval : ses formes (réel/spirituel) et sa dépendance par rapport à l'organisation de l'espace », dans R. Pastor (dir.), *Relaciones de poder, de produccion y parentesco en la edad media y moderna*, Madrid, 1990, pp. 85-105, rapporté dans M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 159.

juridictionnel. Ainsi marque-t-on par des parcours les limites des droits seigneuriaux qui dépassent largement le site habité et fixent de l'intérieur le statut des terres et parcelles[904]. Pour faire référence à ce mouvement d' « enracinement » ou d' « encastrement » des communautés dans l'Europe féodale, et afin de montrer que la domiciliation des instances de régulation et d'assistance avait été hâtive, Robert Castel parla d'ailleurs de « société cadastrée »[905].

Ce mouvement ne doit cependant pas faire illusion. Au final, ce qui caractérise la spatialité « féodale » ou « seigneuriale », ce n'est pas tout à fait la juxtaposition de communautés et de structures d'encadrement clairement circonscrites. C'est bien plutôt ce que Guerreau nomme les « deux aspects » du « jeu des enchevêtrements » : « la « superposition » des "droits" sur une même terre », témoignant de l'absence de monopolisation des rapports d'allégeance et de la fluidité des rapports personnels et communautaires, et « l'éclatement géographique des "droits" d'un même détenteur » qui, sous la forme de la dispersion ou de l'enclavement des prérogatives, organisait un espace hétérogène et complexe. Si certaines seigneuries pouvaient bien avoir des frontières sensiblement exactes, particulièrement celles qui avaient succédées au *pagus* franc, la majorité avait plutôt des limites non seulement variables, mais littéralement brouillées par les sous-inféodations. Ce qui faisait dire à Jacques Le Goff que « la réalité médiévale de l'Occident n'est pas seulement cette atomisation de la société et de son gouvernement, elle est enchevêtrement horizontal et vertical des pouvoirs »[906]. C'est ce « réseau cellulaire du féodalisme », dans les mots de Basquet, qui, selon Ellul, rendait impossible le tracé d'une carte[907]. Cet aspect d'enchevêtrement formait un « binôme » avec la question de l'irréductibilité des particularismes locaux concernant la langue, le droit privé (coutumes), le droit public

---

[904] Cf. L. Verdon, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 39.
[905] Cf. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, ouvrage cité, p. 35, 52 et 71 et suiv.
[906] Cf. J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 75.
[907] Cf. J. Basquet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, ouvrage cité, p. 492 et J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 159.

(franchises), la métrologie (poids et mesures), et même certains aspects de la culture matérielle (habitat, habits, etc.)[908]. Cela renvoie bien à ce que Hendrick Spruyt considérait comme les trois caractéristiques de l'organisation féodale, soit l'*absence de souveraineté*, c'est-à-dire d'une source finale de l'autorité et de juridiction – ce que Perry Anderson nommait, pour cette raison, le principe de la « souveraineté morcelée »[909] –, l'*absence d'exclusivité territoriale*, tant le féodalisme se définissait comme un ensemble de règles portant au moins autant sur des personnes que sur des terres par un mécanisme fluctuant d'hommages et de privilèges, et des rapports de domination fondés sur des *marqueurs culturels*, la noblesse médiévale, contrairement à son ancêtre romain, constituant un nouveau type de groupe de parenté fondé sur le droit de naissance et non sur l'obtention des *honors* dû au service de la *res publica* ou sur l'appropriation privée des terres[910]. Ainsi, des « relations interpersonnelles » à l' « attachement privilégié à des « lieux centraux »», écrit Mazel, ce sont d'autres principes que « l'assignation territoriale » qui structurent les rapports sociaux[911]. Néanmoins, c'est sur le fond de cette forme féodale ou seigneuriale de spatialisation, « innovation institutionnelle » majeure propre à ce que Werner nommait l' « État vassalique »[912], dans un processus long, complexe et tortueux, qu'émergera le troisième et dernier temps de cette histoire, le *temps de territorialisation.*

Temps de territorialisation

À ce propos de cette troisième phase, aussi et plus que jamais, le rôle de l'Église est fondamental ; sans conteste, elle constitue dès le XIIe siècle l'une des institutions les

---

[908] Cf. A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, ouvrage cité, pp. 91-94.
[909] Cf. P. Anderson, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume II. L'Europe de l'est*, p. 235.
[910] Cf. H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, ouvrage cité, p. 38 et suiv.
[911] Cf. F. Mazel, *Féodalités. 888-1180*, ouvrage cité, 2010, p. 199.
[912] Cf. K. F. Werner, *Naissance de la noblesse*, ouvrage cité, p. 616 et suiv.

plus territoriales[913]. Et elle le restera, dans un jeu d'alliances et de concurrences acharnées avec les pouvoirs séculiers, pendant de longs siècles. Son ancrage progressif dans les communautés locales depuis l'époque carolingienne ne lui permit pas seulement de lutter contre les coutumes rurales et d'imposer le modèle chrétien de socialité, mais également de lui garantir une forte légitimité en tant que cadre administratif et identitaire. Cette intégration de l'espace religieux et de l'espace rural réussit à tel point, rappelle Trochet, que, conformément à la transcription au milieu du XIIIe siècle de la *parochia* de dotation et des revenus d'une église en un cadre de vie pour les fidèles, nous assimilons encore aujourd'hui fréquemment un village ou un quartier à une paroisse[914] ! Mais surtout, ce sont les diverses pratiques institutionnelles d'encadrement ecclésial qui témoignent le plus éloquemment de l'importance de cette institution pour la restructuration des rapports sociaux sur une base essentiellement territoriale.

Jacques Verger considérait que l'Église avait été porteuse d'au moins trois aspects de ce qui deviendra le modèle des éventuels États souverains : une « conception territoriale du pouvoir », un type de « gouvernement combinant centralité et représentation » et un modèle pour « les impôts et la finance ». C'est l'Église, d'abord, qui imposa un maillage territorial précoce à l'Occident. Par ses réseaux de monastères, d'ordres réguliers ou de lieux saints, entre autres, non moins que par la fixation d'une hiérarchie de circonscriptions aux compétences et attributions délimitées (provinces, diocèses, paroisses), elles-mêmes polarisées par des chefs-lieux où se retrouvent l'église ou la cathédrale et dont le droit canon conférera éventuellement des droits éminents au « propre curé » ou à l'évêque « ordinaire », l'Église organisa une « géographie administrative » pour laquelle les diversités

---

[913] Cf. R.D. Sack, *Human territoriality*, ouvrage cité, p. 51.

[914] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, pp. 178-179, ainsi que M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 54. On lira aussi avec profit M. Lauwers, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, 49, 2005, pp. 11-32.

régionales semblent largement amoindries[915]. Bien avant le concile de Trente (1545-1563) et sa systématisation du dispositif d'encadrement paroissial[916], on sait par exemple que dès la fin du Xe siècle, diplômes royaux ou impériaux et bulles pontificales décrivaient avec de plus en plus de précision les contours des diocèses et que la prolifération des conflits de limites et de juridiction entre les diocèses, les paroisses et les établissements religieux aux XIIe et XIIIe siècles témoignent des ajustements que nécessita la formation de seigneuries ecclésiastiques en tant qu' « unités territoriales compactes, continues et articulées les unes aux autres »[917]. Et ce, c'est sans parler de la structuration d'une véritable capitale de la Chrétienté, malgré le caractère pour longtemps encore largement « itinérant », ou plutôt « déambulant » de la papauté et de son siège, Rome, et au XIVe siècle Avignon, dont la splendeur et la monumentalité avaient de quoi faire rougir les puissances laïques.

L'Église joua également un rôle non négligeable dans le procès de territorialisation en cours par la manière dont elle annonça les signes de la « centralisation monarchique » – « le trait dominant de l'histoire institutionnelle de l'Église » du XIe au XIVe siècle, selon Verger. Ce que Lauwers et Ripart nomment le « durcissement grégorien », soit la codification progressive du droit romain, la formation du droit canon et ses réformes administratives, fut pour beaucoup dans le développement d'une monarchie pontificale et de ses organes constitutifs d'un véritable gouvernement central (Chancellerie, Chambre apostolique, etc.) capable d'intervenir directement à tous les échelons d'une hiérarchie ecclésiale de plus en plus bureaucratisée. De même,

---

[915] Cf. J. Verger, « Le transfert de modèles d'organisation de l'Église à l'État à la fin du Moyen Âge », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, ouvrage cité, pp. 33-34.

[916] Cf. G. Routhier, « La paroisse : naissance et évolution d'une institution », dans S. Courville et N. Séguin (dirs.), *La paroisse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001, pp. 5-13, pp. 11-13.

[917] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 53, ainsi que M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 140.

l'évolution du système bénéficial obligea graduellement les princes laïques à redéfinir leur autorité sur la base de leurs seuls honneurs séculiers et à la traduire en adoptant des « titulatures géographiquement mieux définies »[918]. Si donc Giddens a bien raison de souligner que les relations entre les « États féodaux » se réduisaient à l' « acquisition de territoires » qui n'étaient pas toujours continus[919], l'avènement progressif, dès le milieu du XIVe siècle, de la notion même de frontière et de représentations cartographiques usant de la frontière comme « ligne inscrivant dans le paysage la réalité d'un espace de domination politique » montrent bien les transformations ainsi induites[920]. Ce d'autant que la centralisation pontificale et ses méthodes administratives et juridiques nouvelles furent au centre d'une « expérimentation politique » inouïe, symbolisée tant par l'*officium* désintéressé du prêtre dont le poste, célibat oblige, n'était pas héréditaire, que par le recours à des assemblées et conseils (conférence décanale, conciles œcuméniques, synodes diocésains, conciles provinciaux ou nationaux, etc.) et par la mise en place de diverses techniques (modes de convocation, de désignation, organisation des débats, etc.)[921].

Dernier aspect et non le moindre de ce que lèguera l'Église aux formes de structuration territoriale en cette dernière période du Moyen Âge, il semble bien qu'elle fut l'initiatrice d'un mode tendanciellement bureaucratisé de prélèvement des

---

[918] Cf. J. Verger, « Le transfert de modèles d'organisation de l'Église à l'État à la fin du Moyen Âge », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, ouvrage cité, pp. 34-35, ainsi que M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 164 et 166. Sur l'importance de la réforme grégorienne dans la genèse de l'État moderne, cf. aussi J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, pp. 73-78.

[919] Cf. A. Giddens, *The Nation-State and Violence*, ouvrage cité, p. 88.

[920] Cf. P. Gautier Dalché, « Limite, frontière et organisation de l'espace dans la géographie et la cartographie de la fin du Moyen Âge », dans G. P. Marchal (dir.), *Frontières et conceptions de l'espace (11e-20e siècles)*, Zürich, Chronos Verlag, 1996, pp. 93-122, p. 104.

[921] Cf. J. Verger, « Le transfert de modèles d'organisation de l'Église à l'État à la fin du Moyen Âge », dans J.-P. Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, ouvrage cité, pp. 36-37, ainsi que H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 31-32.

impôts et de gestion des finances[922]. Le resserrement de la hiérarchie et de ses relais à travers cardinaux, archevêques et évêques, commencé avec les réformes de Boniface dès 745 et approfondi par la réforme du pontificat de Grégoire VII entre 1073 et 1085, se fait en effet sentir jusque dans le contrôle de la perception des revenus, centralisée à un bout par le camérier, trésorier à la tête de la Chambre apostolique, et précisée à l'autre bout dans son cadre, hérité de l'époque carolingienne, la « paroisse ». Ce cadre paroissial de perception de la dîme, certains le considèrent comme étant au fondement « de la domiciliation administrative dans la plupart des États-nations européens »[923]. Car avec sa généralisation, sa perception fut « imposée en principe de manière uniforme, contrairement à la plupart des droits seigneuriaux, à tous les fidèles d'une église particulière », obligeant ainsi à procéder à une délimitation claire des ressorts paroissiaux et à un dénombrement précis des fidèles[924]. La paroisse ne fut-elle pas d'ailleurs en France, dès la fin du XIVe siècle, utilisée par les pouvoirs séculiers comme cadre de la perception de l'impôt[925] ?

Ainsi, avec l'importance des lieux d'inhumation collectifs qui accompagne la polarisation de l'habitat autour de l'église et de son cimetière, Lauwers dira que la levée de la dîme et ce qu'elle implique en termes institutionnels constitue sans contredit le deuxième élément-clé du processus de « fabrique territoriale » dû à l'institution ecclésiale[926]. Il ne faudrait pas cependant oublier au moins deux autres séries d'acteurs – les communes bourgeoises et les aristocraties régnantes – qui prirent part à ce procès de territorialisation en formation et à propos duquel, faut-il le rappeler, il ne faut pas surévaluer le caractère fini en ces temps où de complexes

---

[922] *Ibid.*, p. 37.
[923] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 179.
[924] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 140.
[925] Cf. J.-R. Trochet, *Géographie historique*, ouvrage cité, p. 180.
[926] Cf. M. Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 49 et suiv.

juridictions rivales, ecclésiales, monarchiques, seigneuriales et urbaines, traversent les rapports sociaux.

En effet, après ses phases de contraction et de dissémination, respectivement entre le IIIe et le VIe siècle et entre le VIIe et le XIe siècle, la ville médiévale unifiée joua à partir du XIIe siècle un rôle fondamental dans cette histoire[927]. C'est elle qui, à la polarisation morphologique à laquelle nous avons fait référence avec la notion d' « encellulement », mouvement auquel elle contribua, introduit une dynamique de polarisation proprement sociétale. Car comme le souligne Michel Freitag, l'espace seigneurial n'est pas sociologiquement parlant polarisé : c'est un « espace total et indifférencié » qui, dans le fait de fournir à ses habitants, maîtres ou non, serviles ou non, à la fois subsistance, pouvoir et identité, résume dans chacune de ses parties l'ensemble des valeurs politiques, économiques et idéologiques de la société[928]. Ici, nulle distinction entre ville et campagne, ce qu'indique le phénomène du *loco qui dicitur* auquel nous avons fait référence ci-avant, la détermination du lieu habité et de ses terroirs d'usage selon une même dénomination. Il constitue « un système de subdivision et de répétition mécanique d'unités fondamentalement identiques entre elles », et si des tensions apparaissent bien entre seigneurs et paysans, par exemple, ou encore, meilleur cas de figure, entre seigneuries laïques et seigneuries ecclésiales ou entre ambitions monarchiques et ambitions pontificales, c'est sur le même terrain qu'elles se jouent, ainsi qu'en témoignent les négociations de franchises entre seigneurs et communautés paysannes, les accointances et compétitions concernant l'appropriation des « honneurs » ou encore l'assentiment religieux que reçurent les prétendants à la reconstitution impériale, au moins depuis la consécration de Charlemagne en cette nuit de Noël de l'an 800, sinon dès le règne de Pépin le bref, lorsqu'il fut oint, lui et ses deux fils, en 754. Si les franchises communales

[927] Cf. P. Blanquart, *Une histoire de la ville. Pour repenser la société*, Paris, La Découverte et Syros, 1997, p. 63.
[928] Cf. M. Freitag, « De la ville-société à la ville-milieu. L'unité du processus social de constitution et de dissolution de l'objet urbain », article cité, p. 29.

représenteront bien un moment crucial d'organisation juridique et politique des communautés rurales, elles contribuèrent au moins autant à préciser les prérogatives du pouvoir seigneurial[929]. De même, jusqu'à la Querelle des Investitures, pouvoirs temporels et pouvoirs spirituels sont liés et l'opposition entre l'*auctoritas* du Sacerdoce et la *potestas* de l'Empire par exemple, « deux hiérarchies différentes au sein de la même unité globale », dans les termes de Schmitt, soit la *Respublica Christiana*, ne recoupe pas celle, moderne, en l'Église et l'État[930]. À ce propos, Le Goff parle d'une Chrétienté « bicéphale »[931]. « C'est cette situation d'indifférenciation que la formation progressive des villes va faire éclater », avance Freitag. En tant que « système sociétal *sui generis* », la ville économique, d'abord, puis la ville politique, organise des mécanismes d'intégration et de régulation sociales en rupture avec la société patrimoniale, introduisant entre des catégories sociales irréductibles, la bourgeoisie urbaine et l'aristocratie terrienne, une tension que reflètera bientôt l'opposition entre la ville et la campagne[932].

Évidemment, la ville médiévale est plurielle. Il existe de nombreuses catégories de villes (cités épiscopales, bourgs fortifiés, villesneuves, villesfranches, villes de prévôté, anciennes cités gallo-romaines disséminées, etc.), certaines d'entre elles possédant d'ailleurs d'anciens privilèges, voire parfois une certaine administration municipale, d'autres étant des créations issues de la compétition seigneuriale[933]. Cependant, quoi qu'elles ne soient pas non plus complètement étrangères au régime seigneurial, seules les « communes bourgeoises » à proprement parler ne sont pas

---

[929] Cf. L. Verdon, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 90-92.
[930] Cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 65.
[931] Cf. J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 244.
[932] Cf. M. Freitag, « De la ville-société à la ville-milieu. L'unité du processus social de constitution et de dissolution de l'objet urbain », article cité, p. 29 et suiv.
[933] Florian Mazel insiste particulièrement sur cette diversité, notamment sur le plan régional, et sur l'intégration des villes médiévales au monde seigneurial. Cf. F. Mazel, *Féodalités. 888-1080*, ouvrage cité, pp. 387-445.

directement intégrées dans le système féodal[934]. Par communes bourgeoises, on peut entendre, au sens de Weber, ces centres d'habitation ayant un caractère industriel et commercial relativement prédominant et présentant un certain nombre de caractéristiques spécifiques : des fortifications, un marché, un tribunal et un droit propres, des formes d'associations qui y correspondent ainsi qu'une autonomie et une administration par des pouvoirs publics constitués par la participation des citoyens. Et non seulement toutes les villes ne sont pas des communes, mais il existe aussi une variété de communes urbaines, distinguées en fonction d'un ensemble d'aspects[935]. Néanmoins, à des degrés divers, elles contribuèrent toutes à ce que Weber considérait comme « la plus grande innovation révolutionnaire des villes de l'Occident médiéval » : l'arrachement d'un droit propre et distinct du droit féodal – « combinaison de prérogatives ou de franchises, de droits divers, dans le cadre d'une souveraineté collective qui les reconnaît ou les accorde », ainsi que le disait Blanquart[936]. Sur cette base, ce qui les démarque, c'est la constitution, profane malgré l'importance des paroisses urbaines, d'un « lieu de fraternisation communautaire fondée sur le serment » et instituant par conjuration une citoyenneté fondée non sur l'origine familiale, mais sur la condition de membre de l'association locale garantissant le statut de bourgeois – la ville comme « communauté fondée sur la foi jurée ». Ainsi, selon Weber, « la naissance de l'association urbaine médiévale, autonome et autocéphale, avec son Conseil et à sa tête un "consul", ou un "major", ou

---

[934] Sur les différentes villes médiévales « dans la seigneurie » ou elles-mêmes « seigneuries », leur constitution, leur composition et leurs prérogatives, cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 200-236.

[935] De l'indépendance politique, symbolisée par l'existence ou non de moyens militaires propres ; du statut légal d'autonomie, fondé sur la coutume ou sur une charte autonome ; de l'autocéphalie, c'est-à-dire de l'existence d'autorités judiciaire et administrative propres ; de la liberté fiscale, parfois presque complètement inexistante, comme en Angleterre, parfois appropriée en partie par la couronne, comme en France sous Mazarin, parfois même simple organe de perception étatique de l'impôt, comme en Europe centrale ; de droits de marché et de mécanismes internes de régulation de l'économie urbaine, souvent arrachés aux seigneurs et confiés aux autorités municipales, parfois aux corporations ; et enfin, de l'attitude de la ville à l'égard des non-citadins, en l'occurrence l'aristocratie patrimoniale – « le marché contre l'*oikos* » dira Weber – et à l'égard des seigneuries ecclésiastiques avec lesquelles les conflits furent souvent plus sévères qu'avec les seigneuries laïques. Cf. M. Weber, *La ville*, ouvrage cité, pp. 37-38 et 155-171.

[936] Cf. P. Blanquart, *Une histoire de la ville. Pour repenser la société*, ouvrage cité, p. 85.

un "bourgmestre", est un évènement qui différencie la cité médiévale de tout développement urbain, en Asie comme dans l'Antiquité »[937]. Véritable « société » ou « civilisation de synthèse », selon l'expression de Freitag, une « unité du multiple » selon celle de Zumthor, en composant des rapports communautaires sur la base de la conjuration individuelle, la ville médiévale détermine ainsi une culture urbaine particulière qui s'inscrit au sol et dont, selon la célèbre et très ancienne formule, « l'air rend libre ». Avec ses rues non encore autonomisées fonctionnellement, marquées par une intense circulation, encombrées et curvilignes, exemptes de perspective et au détour desquelles surgit violemment les hauteurs impressionnantes de la cathédrale, de l'hôtel de ville et du beffroi, avec ses places publiques, cimetières, tavernes et autres lieux d'effervescence, tels ses lieux de marché, pénétrée en tout point de la campagne, de ses jardins et de ses vignes, et sillonnée d'animaux domestiques, sectorialisée en quartiers liés aux diverses corporations professionnelles et autres guildes, ceinte d'un rempart depuis lequel elle domine une campagne environnante et que symbolise les vigiles, la ville est bien « un monde communautaire clos et organiquement structuré » qui ouvre à « une chaleureuse socialité ». Mumford, Le Goff ou Zumthor rappellent pour leur part qu'en tant que « point de conjonction entre deux mondes », celui, extérieur, du monde rural, et celui, insulaire, de la cité, au moins autant que sa muraille, les portes constituent aussi un emblème fondamental de la ville[938].

Non seulement elle rompt le paysage par ses palissades et structure un espace interne politiquement organisé, mais la ville s'inscrit comme la productrice d'un réseau d'échanges intenses, terrestre ou maritime. Contre le caractère qualitatif, personnalisé et expansif de l'espace seigneurial, laïque ou religieux, constituant une entrave à

[937] Cf. M. Weber, *La ville*, ouvrage cité, p. 52, 62, 63, 65 et 67.
[938] Cf. M. Freitag, *Architecture et société*, ouvrage cité, pp. 28-35 ; P. Blanquart, *Une histoire de la ville. Pour repenser la société*, ouvrage cité, pp. 72-74 ; P. Zumthor, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 128-129 ; L. Mumford, *La cité à travers l'histoire*, ouvrage cité, p. 387 ; J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 270.

l'extension de réseaux commerciaux et d'une conception essentiellement contractuelle des rapports sociaux, ici et là, elle défia les pouvoirs ou s'y allia, organisa des trajets et perça les blindages civilisationnels, étendra progressivement sa logique de marché et chercha à ordonner l'espace en conséquence. Ainsi que le défend Spruyt, il semble en effet que les intérêts des villes et les formes d'alliance qu'elles réussirent à construire déterminèrent les formes postmédiévales de l'organisation sociale et spatiale[939]. Que ce soit sous la forme d'une cité-État plus ou moins expansionniste, unité souveraine revendiquant des frontières territoriales fixes et réhabilitant la distinction entre les domaines publics et la propriété privée, ou de ligues urbaines, qui ne furent pas seulement de simples associations commerciales, mais des entités politiques polycentriques qui, à l'instar de la Ligue Hanséatique, bien que sans Constitution, pouvaient lever une armée, conduire une politique étrangère, décréter des lois ou organiser une collecte de revenus auprès de ses membres demeurés néanmoins autonomes, on sait à quel point les villes contribuèrent à modeler le paysage institutionnel. Leur gestion se déploiera en un corps de spécialistes municipaux, secrétaires, voyers, argentiers, juges et juristes, etc. Ses pratiques commerciales déboucheront sur des livres de compte colligeant décisions et actes du passé. Elles produiront, souvent en alliance avec l'Église et son réseau paroissial, une véritable administration civile, comptabilisant les gens, enregistrant les naissances, mariages et décès et finançant l'encadrement réglementaire de plus en plus imposant concernant les constructions ou la prévention des incendies et des épidémies, par exemple. Elles structureront le monde rural sous sa domination et, même si elles tiraient souvent profit des disparités et décalages en matière de taxes commerciales, par leur revendication de sécurité, physique ou pour les investissements, elles contribueront à l'uniformisation graduelle des juridictions[940]. Pourtant, cette forme concurrente d'intégration et de régulation sociales, ce « compétiteur » de l'État souverain, selon Spruyt, fut progressivement battu en brèche

[939] Cf. H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, ouvrage cité, p. 76.
[940] Cf. P. Claval, *Espace et pouvoir*, ouvrage cité, pp. 116-124.

dans le contexte de leur minorisation, voire de leur écrasement impérial, ou de leur subsomption sous ce qui deviendra bientôt l'État absolutiste[941].

Le portrait de cette phase de territorialisation qui marque la fin du Moyen Âge serait évidemment incomplet si, aux dynamiques ecclésiale et urbaine, on n'y introduisait pas celle des conflits entre royautés et aristocraties régnantes, pouvoirs ecclésiaux et communaux. Elle est là, d'ailleurs, sur le fond de ses héritages grecs et romains, la clé du déploiement d'une forme entièrement originale de spatialisation politique que recueillera la modernité. Par un processus discontinu d' « expropriation politique »[942] et d'intégration des puissances concurrentes dans des appareils patrimoniaux et bureaucratiques, les anciens *regna* altomédiévaux devenus pour certains d'entre eux de véritables royaumes ou principautés, s'érigeront, en mettant un terme au « temps des îlots », comme les « rhapsodes de la Chrétienté médiévale ». Voulant en finir avec la souveraineté et les territorialités fragmentées du féodalisme, des cités-États et des confédérations urbaines, ils ressembleront les cellules médiévales et se feront organisateurs d'États[943]. Au XIIe siècle, cependant, si l'idée d'une marqueterie de territoires souverains allait s'affirmant, ainsi qu'on le constate entre autres à la multiplication des bornes, pieux et autres *castra* frontaliers, aux châteaux qui deviennent des châtellenies et aux villes qui organisent ce qu'en Italie on nomme leur *contado*, l'espace juridiquement morcelé et morphologiquement polarisé de l'époque féodale était loin d'être résorbé[944]. Partout encore, les ressorts princiers, seigneuriaux ou ecclésiastiques sont flous, mouvants et perméables aux revendications juridictionnelles qui ne manquaient d'ailleurs pas de se multiplier. Signe des temps, du reste, cette multiplication témoigne de la volonté, sinon de la nécessité pour les

---

[941] Cf. H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, ouvrage cité, p. 74, 126-129 et 148-150.
[942] Cf. B. Badie et P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1982 [1979], p. 220.
[943] Cf. J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 77 et 83.
[944] Cf. M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans J.-P. Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, ouvrage cité, p. 168 et suiv.

pouvoirs de s'inscrire spatialement d'une toute nouvelle façon en redéfinissant le statut de l'espace.

4.3 La longue marche du territoire étatique moderne

Il existe plusieurs conceptions du processus par lequel le monde dynastique des possessions héréditaires se structura dans certains cas sous une forme territoriale. À un pôle, parmi les nombreux auteurs qui s'intéressent à la question, Charles Tilly fait manifestement partie des plus importants représentants d'une explication de la formation progressive des États territoriaux modernes faisant intervenir le jeu de la concentration des moyens de coercition, ou de « contrainte », liée à la guerre dans un contexte d'affrontements perpétuels. Pour lui, « la guerre fait les États »[945] et, de ce point de vue, « la conquête précède l'administration »[946]. À l'autre bout du spectre, un historien comme Joseph Strayer mit plutôt en lumière les mécanismes internes de structuration d'appareils de domination, liés particulièrement à la question de la justice et de la fiscalité, à la fois stables, impersonnels et considérés comme légitimes. Il alla jusqu'à avancer que « les premières institutions permanentes d'Europe occidentale concernaient les affaires intérieures, non les affaires extérieures. Bien avant les affaires étrangères et la guerre, on organisa les hautes cours de justice et les finances »[947]. En une position qu'il serait abusif de qualifier de mitoyenne, Norbert Élias a pour sa part mis en lumière le « processus de monopolisation », à la fois militaire et fiscal, par lequel des seigneuries éclatées, c'est-à-dire un ensemble de

---

[945] Cf. C. Tilly, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, 13, 49, 2000, pp. 97-117, p. 98.

[946] Cf. C. Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe*, ouvrage cité, p. 47. « La guerre est le grand moteur de la machinerie politique de l'État moderne », affirmait dans le même sens Otto Hintze – « La guerre est le moteur de l'État moderne qui, avant tout, est un État de guerre », disait pour sa part Jean-Philippe Genet. Cf. O. Hintze, « Nature et transformation de l'État moderne », dans *Féodalité, capitalisme et État moderne. Essais d'histoire sociale comparée*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1991, pp. 305-330, p. 314, et J.-P. Genet, « La genèse de l'État moderne », article cité, p. 4.

[947] Cf. J. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 45.

droits seigneuriaux, s'organisèrent en territoires cohérents sous l'égide de certaines maisons princières et éventuellement, d'une seule d'entre elles et d'une administration centrale. « Les deux monopoles se tiennent la balance, l'un étant inconcevable sans l'autre », écrivit Élias à propos des mécanismes de formation de l'État – ils sont tous deux « l'épine dorsale de cette forme d'organisation ». Ainsi, selon lui, l'analyse doit prendre en compte les rapports à la fois complémentaires et contradictoires des forces centripètes et des forces centrifuges qui déboucheront sur la constitution d'un monopole royal[948].

Indépendamment de la valeur heuristique respective de chacune de ces thèses, il est au moins une chose que nous pouvons retenir pour notre propos : c'est manifestement dans le cadre d'une affirmation croissante des revendications de pouvoir de certaines maisons, impliquant et induisant une formalisation de plus en plus explicite de leurs rapports « externes » et « internes », avec tout le flou qui entoure ces notions à cette époque, que se joue le déplacement de l'équilibre précaire qui avait structuré le monde médiéval. Formalisation qui, à des rythmes variés selon les contextes, tendra elle-même à s'organiser selon un double mouvement d' « accumulation territoriale » par restructuration des interdépendances, dans les mots d'Élias[949], et d' « appropriation productive du social » par un « retournement par le dedans de la puissance », dans ceux de Gauchet[950]. C'est ce double mouvement qui donna lieu à la fois à un « désenclavement des espaces de vie » et à un « cloisonnement des espaces politiques »[951].

---

[948] Cf. N. Élias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 [1969], p. 16, 25 et 175. « Le moteur puissant de la genèse de l'État moderne est le couple infernal formé par l'impôt et la guerre », dira dans le même sens Genet. Cf. J.-P. Genet, *Le monde au Moyen Âge. Espaces, pouvoirs, civilisations*, ouvrage cité, p. 159.

[949] Cf. N. Élias, *La dynamique de l'Occident*, ouvrage cité, p. 61.

[950] Cf. M. Gauchet, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », article cité, p. 143, ainsi que, du même auteur, *Le désenchantement du monde*, ouvrage cité, p. 117.

[951] Cf. D. Loschak, « Espace et contrôle social », dans J. Chevallier (dir.), *Centre, périphérie, territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, pp. 151-203, p. 168. Bourdieu fait référence à

En effet, la grande réussite d'un certain nombre de seigneurs féodaux détenteurs de couronne entre les XIIe et XVIe siècles, ce fut de mettre en œuvre la logique traditionnelle d'*agrégation polycentrique* qui parviendra néanmoins à enclencher une dynamique d'*absorption centralisée* propre à intégrer les espaces de domination, sous la forme de l'affirmation d'un « pouvoir territorial », aux structures institutionnelles d'un État en formation[952]. Cette dynamique eut d'autant plus de possibilité de prendre forme là où certaines conditions étaient réunies. Au nombre de celles-ci, nous pouvons en retenir quatre, qui relèvent toutes d'un seul et même principe : une certaine forme de séparation des pouvoirs dans le cadre d'un mécanisme qui, plutôt que de les disperser ou de les phagocyter dans la puissance d'un seul, souvent fragile, les constituent en autant de contrôle les uns pour les autres.

Premièrement, en tant que *primus inter pares* d'un système politique que Schulze qualifie d' « État corporatif » tant la société d' « ordres » tendait à se constituer comme une société d' « états » faisant corps avec et contre le roi[953], l'une des conditions essentielles à l'intégration des espaces de domination résidait dans la relative stabilisation des domaines royaux. Si bien que la dépendance réciproque, néanmoins souvent médiate, des seigneurs envers leur « suzerain fieffeux » et de celui-ci envers ses vassaux, les stratégies matrimoniales et le principe de la succession héréditaire jouèrent un rôle fondamental dans cette histoire.

Deuxièmement, depuis l'onction des monarques carolingiens, la royauté avait cessé d'être de droit privé. Le roi était un personnage sacré, véritable roi-prêtre dont l'épée, donnée par le Pape, était au service de Dieu. Cela contribua non seulement à la constitution d'une certaine légitimité du roi aux yeux de ses sujets, mais surtout à

---

cet égard à un double processus de « dé-particularisation » et d' « unification de l'espace ». Cf. P. Bourdieu, *Sur l'État*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Éditions le Seuil, 2012, p. 353.

[952] Cf. M. Weber, *Économie et société dans l'Antiquité.* Précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, ouvrage cité, pp. 372-373.

[953] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 23.

faire de la royauté « non un droit, mais une fonction, théoriquement confiée par le peuple et l'Église à celui qui paraît le plus digne »[954]. Avec la Querelle des Investitures dès le XIe siècle et la séparation du spirituel et du temporel qui s'ensuivit, ce mouvement d' « indépendance du politique et du bien commun » s'approfondit davantage, ce qui joua ultimement à la faveur des revendications des souverains, qui demeurèrent néanmoins en fonction « par la grâce de Dieu »[955]. Cela leur permit notamment de prétendre à certains devoirs : devoir de protection des sujets, c'est-à-dire du royaume et des Églises, et devoir de justice, ce qui était bien une forme de relativisation d'une des prérogatives seigneuriales les plus importantes, la fonction judiciaire[956].

Ce qui, troisièmement, est aussi à mettre dans la balance de l'importance nouvelle et de plus en plus affirmée du droit et de ses représentants, les légistes, souvent issus de la petite noblesse ou de la bourgeoisie urbaine. Ceux-ci formalisèrent les fondements juridiques du pouvoir royal, et si le pouvoir demeura longtemps plus juridictionnel que législatif, ils fournirent tout de même des munitions aux prétentions du roi qui, dès le XIIe siècle, affirmait se situer hors des cadres de la féodalité, c'est-à-dire ne pas détenir son pouvoir de l'hommage, en promouvant le principe fondamental du droit romain : « *Princeps legibus solutis* » – « le prince n'est pas lié par les lois puisque c'est lui qui les fait »[957]. Ainsi le pouvoir royal intervint-il de plus en plus dans le domaine juridique, consacrant les droits coutumiers, confirmant et produisant une série de nouvelles chartes ou créant sans plus ni moins de nouveaux droits, faisant dès

---

[954] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 78-80 et 273-276. Selon Michel Sennelart, c'est d'ailleurs en partie à travers cette « fiction » qui permit au prince de s'identifier avec la *personne publique* que représentait sa fonction qu'est né le concept d' « État ». Cf. M. Sennelart, *Les arts de gouverner. Du* regimen *médiaval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, p. 125.

[955] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 34-36.

[956] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 276-277, ainsi que J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, p. 265.

[957] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 271 et 273, ainsi que H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 26.

lors du droit « un instrument d'une politique volontariste » se renforçant constamment en prestige et en autorité[958]. C'est à juste titre que Foucault, parmi les nombreux auteurs qui y réfléchirent, parla de l'État médiéval en termes d' « État de Justice »[959] : c'est un « État » de lois, coutumières et écrites, qui précisèrent l'exercice, c'est-à-dire le cadre, l'étendue et les limites de la souveraineté, longtemps avant son existence théorique elle-même[960]. Ainsi s'oriente-t-on vers une monarchie « autocéphale » ou « juridique », dans les termes d'Ellul, un État dans lequel les conditions d'exercice du pouvoir tendront à être institutionnalisées et, plus tard, constitutionnalisées[961].

Enfin, quatrièmement, à la croisée de la dépendance réciproque du monarque et des seigneurs, de la relative stabilité des domaines royaux, de la séparation des pouvoirs spirituels et temporels et d'un progressif « triomphe du droit » conférant bientôt à la royauté une extériorité par rapport à la personne du roi, une dernière condition fut cruciale. C'est l'existence précoce d'une certaine forme de « balance des pouvoirs » entre les groupes sociaux et à partir de laquelle on passa, d'une structure proprement féodale, à une structure d' « Estats » : « Ce régime n'est plus celui du contrat féodal de fidélité personnelle, il n'est pas encore celui de l'état territorial, souligne Ellul. C'est un régime de partage contractuel des prérogatives de la souveraineté entre de nombreux titulaires »[962]. Et effectivement, ils sont nombreux les titulaires ! Corporations, universités, ordres religieux, corps d'officiers, confréries, communautés villageoises, municipalités, assemblées d'états d'une région, seigneurs ou confédérations de seigneurs, les uns en lutte contre les autres ou établissant des

---

[958] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 344-347.
[959] Cf. M. Foucault, *Sécurité, population, territoire. Cours au Collège de France. 1977-1978*, ouvrage cité, pp. 112-113.
[960] « La souveraineté eut une existence de fait bien avant le moment où elle put être décrite sur le plan théorique (respectivement 1300 et 1550) », écrivait Joseph Strayer dans *Les origines médiévales de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 21.
[961] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 350.
[962] *Ibid.*, pp. 338-339.

alliances ouvertes ou secrètes, le roi devait tant bien que mal naviguer entre des intérêts résolument contradictoires, s'y plier ou les plier, s'y soumettre ou les soumettre. Pour cela, il fallait trouver les moyens d'obtenir la légitimité des uns et l'argent des autres, le soutien armé de la noblesse terrienne et le soutien administratif et juridique de la bourgeoisie urbaine. Autant que faire se peut, il fallait aussi jouer les médiateurs, jouer les protecteurs, intégrer aux structures institutionnelles en formation les composantes de la « nation », par exemple en répondant aux exigences des « états régionaux » et en mettant en place des « États généraux », comme dans le cas « français », ou réhabiliter la notion de « sujets », presque disparue au XIe et réapparue au XIIIe siècle, pour nommer les habitants devant « obéir au Roi du seul fait qu'ils sont habitants »[963]. À l'appel des communautés, le Roi devait intervenir dans les seigneuries, acheter des terres, voire même des villes, s'imposer comme le représentant du royaume auprès des autres couronnes et duchés du continent, développer des mécanismes administratifs, fiscaux et juridiques, etc. En somme, il fallait manifester une forme d' « autorité abstraite », ainsi que le disait Sassen[964], capable d'arracher le consentement et de représenter l'infinité des situations politiques et juridiques des groupes et des territoires autonomes dont la conjonction à la couronne formait le Royaume. En tant qu' « instance articulée sur une structure sociale conflictuelle », l'État naissant était ainsi bel et bien à la fois « regroupement d'unités territoriales et de lieux de pouvoir qui existaient jusque-là de façon dispersée » et création d' « institutions politiques et administratives qui correspondent à des fonctions entièrement nouvelles »[965]. Dans le cas spécifique de la France, Daniel Nordman et Jacques Revel montrèrent d'ailleurs comment les monarques, dès Philippe le Bel et pour longtemps ensuite, se rendirent indispensables dans l'arbitrage des litiges en surplombant progressivement les particularismes grâce à l'institution

---

[963] *Ibid.*, p. 274 et 341-342, ainsi que H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 37-38.
[964] Cf. S. Sassen, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, ouvrage cité, p. 72.
[965] Cf. B. Badie et P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, ouvrage cité, p. 95.

d'une « modalité nouvelle du voyage : le voyage politique, qui fait de la présence réelle du souverain un moyen de gouvernement et d'appropriation du territoire »[966].

L'Angleterre et la France servent évidemment de modèles en la matière. La première offre, en effet, dès après la conquête normande de 1066 et surtout depuis le règne du Plantagenêt Henri II, entre 1154 et 1189, le prototype même de la monarchie forte dont les juridictions royales réduisaient celles, féodales, des barons et chevaliers, notamment le droit de vengeance, avec une administration centralisée, un chancelier, des institutions financières importantes (la Cour de l'Échiquier) et une cohorte de fonctionnaires royaux. Au nombre de ceux-ci, les *sheriffs* comptent parmi les plus importants, puisque leur revenaient, au nom du roi, la gestion des comtés, les *shires*, et certaines fonctions judiciaires et militaires. Cela fut facilité du fait que, pour des raisons qui tiennent de la longue histoire des conquêtes précédentes, aucune région anglaise n'était sous la coupe de dynasties aristocratiques et que le roi possédait lui-même des terres et des droits au peu partout dans le royaume. La taille même du royaume rendait la tâche plus facile au roi pour affirmer sa souveraineté ; il était beaucoup plus aisé pour lui que pour les monarques continentaux d' « accomplir l'acte le plus élémentaire de l'affirmation du pouvoir féodal : être là »[967]. Aussi, par ses voyages incessants, son entreprise de fortification des marches du royaume et sa « politique de construction et de destructions castrales destinée à réaffirmer l'*imperium* du prince », Henri II constitue l'exemple même de cette entreprise d'unification d'un espace impérial qui demeura néanmoins « multipolaire », « polynucléaire » ou « polycentrique », selon les termes de Fanny Madeline[968]. Ainsi les particularismes locaux ne furent-ils institutionnalisés que par les institutions émanant du roi et la structuration même de l'aristocratie anglaise fut largement

[966] Cf. D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 [1989], pp. 39-209, p. 93.
[967] Cf. F. Madeline, « L'empire et son espace. Héritages, organisations et pratiques », *Hypothèses*, 1, 2007, pp. 213-225, p. 225.
[968] Cf. F. Madeline, « L'empire des Plantagenêts. Espace féodal et construction territoriale », *Hypothèses*, 1, 2007, pp. 239-252.

redevable de son intégration au service royal. Par contre, comme la justice royale était fondée sur la reconnaissance des coutumes locales, il fallut bientôt les colliger en des traités de droit coutumier qui, dès les XIIe et XIIIe siècles, donnèrent naissance à un droit général anglais, la *Common law*, et à un processus de professionnalisation de la justice qui devint rapidement l'outil de la prédominance des cours royales sur les autres tribunaux, notamment en matière de règlement des litiges liés à la propriété, à la tenure et à la transmission des terres, dimensions centrales de la reproduction de l'aristocratie. Bientôt, certains pourront écrire que toutes les juridictions du royaume émanent du roi[969]. Les *shérifs* furent soulagés de certaines de leurs attributions judiciaires et on nomma des « juges de circuit », des cours itinérantes, qui relayaient le tribunal royal qui avait lui-même déjà gagné la faveur des barons, et même des petits propriétaires ou des simples sujets puisque, grâce au recours précoce au jury, il « avait réussi à faire participer à peu près tous les hommes libres du pays au fonctionnement de la justice, en qualité soit de plaideur, soit de juré ». Monarchie forte, aussi, la Couronne anglaise, en ce qu'elle s'imposa très rapidement sur le plan fiscal, en mettant entre autres en place une imposition directe sur les biens de tous les habitants du royaume et en arrachant le pouvoir discrétionnaire de taxation aux féodaux et aux villes. Dès le XIIIe siècle, nul ne pouvait lever une taxe sans la permission du roi[970].

Mais surtout, l'Angleterre constitue un exemple de l'impossibilité de gouverner sans le partage du pouvoir, ainsi que le démontre l'imposition, après la défaite cuisante du roi Jean à Bouvines, de la *Magna Carta Libertatum*, dite aussi la « Grande Charte », en 1215, c'est-à-dire l'imposition d'une limitation du pouvoir royal, la restitution de certains droits traditionnels, l'amélioration du statut juridique des citoyens libres et la garantie de l'indépendance de l'Église. Par cela, les barons instituèrent un organe

---

[969] Cf. J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, p. 89.
[970] Cf. J. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 47, 52-53 et 57-75.

politique visant à surveiller l'application du traité par le roi, organe qui survécut plus d'un siècle sous une forme différente, nommée *parlamentum* dès 1250. Ainsi le contrôle parlementaire fit collaborer les nobles, puis plus tard les ecclésiastiques et les bourgeois, les *Commons*, au gouvernement[971]. Les pouvoirs locaux et particularistes furent de la sorte rapidement intégrés à la structure de l'État royal naissant, ou inversement, l'État royal naissant fut rapidement soumis à l'articulation des intérêts contradictoires des pouvoirs locaux qui se donnèrent à travers la représentation parlementaire les moyens de ne pas se dissoudre dans la confrontation. C'est ce que Jean-Philippe Genet nommait le « féodalisme d'État » et son précoce « processus d'institutionnalisation des procédures de consentement » par lequel l'autorité royale gagna en prestige en même temps qu'elle était contrebalancée par l'émergence d'une « société politique » en dernière instance détentrice véritable des décisions[972]. C'est cette unité, célébrée par Henri VIII Tudor dans les termes de la liaison de la « tête » et des « membres » en un véritable « corps politique », que résumera la formule du *King in Parliament*[973]. Cette hâtive unification nationale fut soutenue, notons-le, par l'opposition beaucoup moins frontale qu'ailleurs entre les intérêts patrimoniaux de l'aristocratie et les intérêts bourgeois, tous étant de plus en plus soumis aux mêmes impératifs de « développement d'une économie de marché [...] au détriment des intérêts liés au maintien de la patrimonialité traditionnelle, ou plus précisément en liaison directe avec la conversion mercantile de ces derniers », ainsi que le dit Michel Freitag. Cette progressive dépendance aux impératifs de la production agricole marchande en vue de l'accès à la richesse pour les uns, à la propriété pour les autres et, enfin, à la subsistance pour la masse, dans le contexte de l'existence précoce d'un

---

[971] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 38-40, ainsi que J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, pp. 77-78.

[972] Cf. J.-P. Genet, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 11 et 31. C'est aussi ce qui faisait dire à Sallmann qu'en Angleterre, « la révolution politique du XIIIe siècle fut aussi importante que celle du XVIIe siècle ». Cf. J.-M. Sallmann, *Le grand désenclavement du monde (1200-1600)*, ouvrage cité, p. 183.

[973] Cf. J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, p. 210-211.

marché intérieur des biens de nécessité et d'une intensification de la production en vue du commerce extérieur, pour le marché de la laine notamment, sera donc au principe d'une certaine convergence des intérêts nationaux pour la constitution d'un système politique unifié « capable d'en garantir les conditions institutionnelles, et de mener une politique extérieure correspondant à ces intérêts »[974]. En cela, si l'État monarchique anglais mit en place un processus de « domestication » de l'aristocratie, celle-ci n'en était pas que la victime, mais aussi « la complice et le partenaire » dans le cadre d'une « symbiose conflictuelle » : si elle perdit certains de ses privilèges, c'est « au profit de sa liberté économique et juridique de propriétaire »[975]. Par le biais de cette « centralisation féodale », dira en ce sens Meiksins Wood, l'Angleterre expérimentera une forme de « souveraineté partagée » à mille lieues de la « souveraineté morcelée » des royaumes continentaux[976].

Suivant un parcours différent, la monarchie capétienne aussi offre un exemple de territorialisation précoce. Au XIIe siècle, les héritiers d'Hugues Capet ne sont que de grands seigneurs parmi d'autres, plus faibles à plusieurs égards qu'un ensemble de duchés qui ne sont pas sous leur coupe et dont certains, les duchés de Normandie et d'Aquitaine ou les comtés d'Anjou, du Maine et de Poitou, font même partie de l' « empire Plantagenêt ». Leurs domaines sont encore rassemblés sur l'Île-de-France et le royaume apparaît tout au plus comme une « fédération de seigneuries »[977]. Néanmoins, les rois des Francs jouissent d'une certaine légitimité dynastique. Par alliances, stratégies matrimoniales, héritages, conquêtes, achats, ventes ou reprises de

---

[974] Cf. M. Freitag, « Les racines anglaises de l'Amérique et la modernité distincte de l'Angleterre », *Société*, 14, hiver 1995, pp. 119-147, p. 124.
[975] Cf. J.-P. Genet, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, ouvrage cité, p. 86 et 87. Du même auteur, lire aussi « France, Angleterre, Pays-Bas : l'État moderne », dans P. Boucheron (dir.), *Histoire du monde au XVe siècle. Territoires et écritures du monde*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2012 [2009], pp. 230-264.
[976] Cf. E. Meiksins Wood, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières,* Montréal, Lux Éditeur, 2014 [2012], p. 18, 326, 440.
[977] Cf. J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, p. 93.

fiefs en déshérence, le domaine de la Couronne tendit ainsi à s'agrandir. De la « concurrence libre » entre maisons princières par la réduction en quelques siècles du nombre de celles pouvant encore revendiquer une réelle autonomie, pour le dire comme Élias, on passa à « une société où la concurrence est soumise à une réglementation d'allure monopoliste », laquelle réglementation fut d'emblée relativisée par la tendance « centrifuge » des donations en apanage, limitant néanmoins de plus en plus les tensions et conflits aux seuls membres de la famille royale[978]. Mais si les domaines royaux s'accroissaient, ceux-ci étaient encore, à la mode féodale, un ensemble de droits au moins autant qu'un ensemble de terres. Pour renforcer leur pouvoir, maintenir la cohésion et obtenir le financement nécessaire, les rois tâchèrent donc d'ériger leur propre « monopole privé » en « monopole public ».

À l'accumulation territoriale s'ajouta ainsi la nécessité d'une consolidation institutionnelle. Ce dont témoigne la mise en place d'un ensemble de dispositifs. La *Curia regis*, par exemple, le conseil du roi, de soutien politique seigneurial à la composition arbitraire hérité du *placitum* carolingien, se transforma en organe du gouvernement au fur et à mesure qu'aux grands seigneurs sont ajoutés les évêques et abbés, de petits chevaliers ou des bourgeois formés au droit romain, nommés et payés par le roi. On assista même à une spécialisation de ce conseil, le roi convoquant des spécialistes pour certaines questions, des légistes et des clercs pour des questions juridiques, des bourgeois pour les questions économiques, etc. Le Roi s'entoura également d'un ensemble d'officiers de la Couronne, sénéchaux, connétables, maréchaux, chambrier, chancelier, etc., dont les tâches relevaient de la gestion de l'État, commandant dès 1445 la première armée permanente, tenant des archives, remplissant des fonctions de trésorerie et autres tâches bureaucratiques du même acabit. Jouant habilement des villes contre les seigneurs et des seigneurs contre les villes, on institua États généraux et Parlements, dont l'organisation elle-même se

[978] Cf. N. Élias, *La dynamique de l'Occident*, ouvrage cité, p. 60 et 82 ; D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, ouvrage cité, p.60.

précisa dès 1260. Le Parlement tendit en effet à devenir une juridiction permanente qui, sous Saint Louis par exemple, siège quatre fois l'an, à Paris et non plus là où se trouve le Roi. Le dévouement à la Couronne était bien sûr un critère majeur d'obtention d'un poste, et, progressivement, la naissance perdit de son lustre au profit de la compétence – avant que ne s'impose, pour des raisons financières, la vénalité des charges et ainsi, la pénétration massive de la bourgeoisie dans les rouages étatiques. Sur le plan de la gestion des terres patrimoniales, dès le XIe siècle, des bourgeois avaient été enrôlés comme fonctionnaires royaux, les prévôts, dont la tâche était de comptabiliser et de centraliser les impôts. Ils recevaient de même un droit de justice et d'administration. Louis VII (1137-1180) imposa ce système dans tout le royaume, y ajoutant l'institution des *baillis*, hauts fonctionnaires chargés de surveiller plusieurs prévôtés et agissant en qualité de représentants du roi, juges, administrateurs et receveurs des impôts. Les fonctions judiciaires du bailli, pour les « cas du roi » ou les « cas de l'épée », remplies souvent en association avec le prévôt local et un conseil de notables du lieu, en plus d'être source de revenus, était un moyen d'affirmation du pouvoir du roi et cela, jusque sur des terres où il n'avait aucun droit de juridiction locale. Certains prétendent que le conseil de baillage, sinon « authentique bureaucratie locale » selon l'expression de Badie et Birnbaum, « aussi distinct de la société civile que du prince »[979], du moins « embryon » d'une « micro-territorialisation administrative », selon celle d'Alliès, grâce à sa « double indépendance : relativement vis-à-vis le roi, totalement contre les féodaux », est déjà la marque d'un État naissant[980]. D'autant que baillis, prévôts et sergents étaient tenus sous contrôle, dès 1247, par le biais des enquêteurs royaux, ecclésiastiques et conseillers du roi, qui devaient donner satisfaction aux plaintes et doléances locales contre ces représentants[981]. Ce sont là les prémisses de la « surveillance

[979] Cf. B. Badie et P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, ouvrage cité, p. 175.
[980] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 125.
[981] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 32-33 ; J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 278-290 ; J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, ouvrage cité, pp. 78-79.

bureaucratique de la bureaucratie » qui, loin d'en constituer une limite, en est le « fondement même »[982].

Mais comme pour toutes les monarchies médiévales, les prétentions à la domination, non plus du roi des Francs, mais désormais du royaume de France[983], par la monarchie capétienne étaient décidément beaucoup plus limitées qu'il n'en paraît. Les prélèvements seigneuriaux, ecclésiaux et municipaux existaient encore au XVIIe siècle et les impôts royaux, habituels, réguliers et imposés, les aides et les traites, puis la gabelle et la taille, se sont eux-mêmes fondés sur des mesures d'abord exceptionnelles, périodiques et négociées[984]. Il est vrai que pour obtenir des revenus et affaiblir la puissance des grands et petits seigneurs, la monarchie française s'était beaucoup plus qu'ailleurs alliée à la bourgeoisie urbaine ou avait tenté d'éliminer les guerres privées, mais les féodaux, l'Église et les villes maintinrent longtemps leurs prérogatives. De même, il est vrai que la dynastie régnante gagnait en légitimité, faisant croître ce que l'on peut bien nommer un « sentiment national » lors des guerres ou par la construction progressive d'un impôt et d'une justice transcendant les divisions des états, mais sa souveraineté était passablement médiate : non seulement les groupes sociaux subsistèrent en leurs intérêts contradictoires, mais des régions entières demeurèrent plus ou moins autonomes et exigeaient plutôt de la couronne un travail d'arbitrage qu'une implication directe. Les Parlements régionaux jouèrent longtemps le rôle de catalyseur de l'autonomisme local plutôt que d'intégration à l'État central, perpétuant de la sorte une conception « cellulaire » de l'espace juxtaposant des espaces de pouvoir aux prétentions concurrentes[985]. Il en allait de

---

[982] Cf. P. Bourdieu, O. Christin et P.-É., Will, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, pp. 3-11, p. 10.

[983] En effet, l'expression « roi de France » (*rex Franciae*) non moins que les notions abstraites de « couronne » (*corona*) et de « royaume » (*regnum*) pour qualifier la fonction royale et l'espace de domination indépendamment de la personne du roi et de son domaine propre, sont attestées dès le XIIe siècle. Cf. F. Mazel, *Féodalités. 888-1080*, ouvrage cité, pp. 583-584 et 599.

[984] Cf. Y. Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007 [2003, 1997], p. 39.

[985] D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, ouvrage cité, p. 143.

toute façon de la conception même du pouvoir, rébarbative à toute forme de « pouvoir absolu »[986].

Néanmoins, en ces derniers siècles médiévaux, les cas anglais et français montrent bien la structuration par à-coups d'un espace au statut politico-institutionnel qui tendait à entrer dans une phase moderne. Les territoires du royaume, fussent-ils encore plus des ressorts judiciaires enchevêtrés relevant d'une logique patrimoniale relativement déphasée par rapport aux autres principes de division sociale (coutumes, langues, etc.) que des espaces formellement emboîtés, délimités et administrés d'un seul tenant, tendaient malgré tout à se cristalliser et à contribuer à la formation d'une « identité nationale ». Par l'extension des prérogatives royales en matière juridique et fiscale, par la constitution d'un réseau sédentarisé de fonctionnaires centraux et régionaux et la multiplication de constructions à caractère militaire aux « marches », ou par ce que Cédric Lavigne considère comme « une tentative des pouvoirs centralisés de mettre de l'ordre dans les mesures et de rationaliser leur perception de l'espace » à des fins administratives d'arpentage fiscal, par les « estimes » et « cadastres » ou encore les *estate maps*, les plans-terriers, en Angleterre, le processus d'encadrement institutionnel de la société, s'il était fragile et soumis à de fortes tendances contradictoires, était bien engagé[987].

On ne peut évidemment pas en dire autant, à la même époque et pour longtemps, de toutes les régions européennes. Un peu partout, en Espagne, au Danemark, en Pologne, en Russie, le poids de la noblesse était tel que les tentatives d'unification royale se heurteront pendant quelques siècles encore au maintien traditionnel de la

---

[986] Sur les conditions d'émergence de la possibilité même de penser un pouvoir « absolu », intimement liées aux guerres de religion qui déchirèrent l'Europe du XVIe siècle, lire entre autres A. Jouanna, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

[987] Cf. C. Lavigne, « Espaces et pouvoir royal au Moyen Âge ; réflexions sur la pratique de l'évaluation fiscale des terres », dans P. Rodriguez (dir.), *Pouvoir et territoire I. Antiquité-Moyen Âge*, ouvrage cité, pp. 279-294, p. 287, ainsi que G. Chouquer, « Arpentage, cadastre et fiscalité foncière, de l'Antiquité à l'époque moderne », article cité, pp. 226-227.

fragmentation féodale. Ce qui apparut comme l'antithèse par excellence d'un royaume dûment unifié, c'est bien sûr le Saint Empire romain germanique. Après la tentative de l'empereur et roi Frédéric II von Hohenstaufen, qui régna de 1220 à 1250 et instaura en Sicile un État en bonne et due forme avant l'heure, avec constitution, armée, cour de justice, administration juridiquement disciplinée, taxes, douanes, districts, interventions économiques et sociales, etc., le système politique ne fut plus jamais semblable à celui de la France ou de l'Angleterre[988]. Nous avons déjà noté sa composition absolument incomparable, ses centaines, voire ses milliers d'entités politiques plus ou moins autonomes (royaumes, principautés, seigneuries, comtés, duchés, villes ou États d'Empire, évêchés, abbayes, villes libres fédérées ou non, etc.). Là, l'empereur multiplie les couronnes, s'arrime durablement, contre les bourgeoisies urbaines, à la haute aristocratie, les princes-électeurs auxquels il est obligé, et s'allie et concurrence à la fois l'Église, entre autres quant au caractère expansif, rayonnant et illimité de son espace de domination. Ainsi que le disait Badie, « ouvert aux autonomies culturelles » et « rebelle à tout bornage », la fragmentation interne et le réaménagement continuel en font bien un théâtre de rivalités constantes et instables que n'unifièrent pas des institutions souveraines[989]. Ni même des cartes. C'est du moins là ce que démontre Axelle Chassagnette dans son étude de la cartographie impériale du XVIe siècle : les structures impériales d'ensemble échappent au tracé cartographique, les délimitations linéaires des territoires de l'Empire sont rares et sont fondamentalement valorisées les représentations géographiques des possessions héréditaires et les relevés textuels des ressources des diverses régions conçues dans leur épaisseur culturelle et historique plutôt que politique. « Dans l'espace germanique, l'idée impériale échappe en partie à la territorialisation, comprise comme un processus intellectuel et volontaire

[988] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 28-31, ainsi que J.-P. Genet, *Le monde au Moyen Âge. Espaces, pouvoirs, civilisations*, ouvrage cité, pp. 121-136.
[989] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 21.

d'appréhension, de gestion, de visualisation et d'administration de l'espace », conclut l'auteure[990].

Il semble par contre qu'on eut tendance à exagérer les différences entre les structures impériales et les structures des autres royaumes en voie d'étatisation. L'intérêt des diverses communications rassemblées par Christine Lebeau dans l'ouvrage *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, consiste précisément à mettre en lumière à la fois l'absence d'unité territoriale de l'Empire, c'est-à-dire à en montrer, tant sur le plan des représentations que sur celui des tensions et conflits entre ses diverses composantes, l'impossibilité même, *et* les processus internes de « territorialisation » ou de « politisation » des espaces régionaux[991]. Car en effet, sous-jacent à la structure politique proprement impériale composée de l'empereur, de princes laïcs et religieux, de villes d'Empire, de comtes et de chevaliers se réunissant dans les « assemblées d'Empire » qui donnèrent naissance à la « Diète d'Empire » (le *Reichstag*), une pluralité d' « états territoriaux » investis de plus ou moins d'autonomie regroupèrent les diverses entités politiques en « diètes régionales » (les *Landtag*) et constituèrent la véritable « force stabilisatrice » de l'Empire[992]. Dès le XVe siècle, une intense activité législative est en branle, tant à l'échelle impériale qu'à celle des divers États d'Empire. Ainsi voit-on s'imposer des interdictions de monopoles, des mesures contre la cherté, des réglementations protégeant les petits artisans et les consommateurs, des ordonnances de qualité pour certains produits (vin, drap, épice), des mesures de censure ou visant à supprimer les privilèges des corporations et à restreindre le pouvoir aristocratique, etc. Toutes ces législations, avec les instances administratives propres qu'elles impliquent, se catalysèrent et

---

[990] Cf. A. Chassagnette, « Le jeu des échelles. Le pouvoir et son inscription spatiale dans les cartographies et les descriptions du Saint-Empire et de ses territoires au XVIe siècle », *Astérion*, 10, septembre 2012 (http://asterion.revues.org/2274).

[991] Cf. C. Lebeau (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004.

[992] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 41-42. Voir aussi K. F. Werner, « L'Empire carolingien et le Saint Empire », article cité, p. 187 et suiv.

s'influencèrent les unes les autres. Malgré leur différenciation d'un territoire à l'autre et malgré la complexité des relations entre les territoires, Lothar Shilling avance tout de même que la promulgation impériale de lois de police tendit à faire de l'Empire « un espace juridique relativement homogène » et « un cadre d'action pour les élites seigneuriales ». Ce d'autant que, comme le pouvoir impérial n'intervenait qu'indirectement à travers les États d'Empire, ceux-ci tendirent à s'appuyer sur celui-là pour affermir leurs propres prétentions juridictionnelles, réduisant au bénéfice des princes le poids des privilèges et limitant d'autant le primat constitutionnel de la législation impériale. Avec pour résultat que, dans la foulée de la paix d'Augsbourg de 1555 et la reconnaissance du principe *cujus regio, ejus religio* qui renforça la cohésion des *Länder* et des villes, dès le début du XVIIe siècle, les juristes impériaux ne comprendront plus le pouvoir des princes en termes de droits seigneuriaux, mais comme une « « statuendi et jubendi potestas », à laquelle est soumise tout individu, « à l'intérieur du territoire, quel que soit son statut juridique ». On maintint de la sorte le statut de « souverain » à l'Empereur, réservant le terme de « supériorité territoriale » pour les princes[993]. Ce qui sera confirmé par les traités de Westphalie, quelques décennies plus tard, au terme de la Guerre de Trente ans, et non sans que celle-ci ne contribue, notamment à travers la « politisation de la question de la frontière », à l'émergence de l'idée d'une « souveraineté territoriale » et d'un « patriotisme impérial »[994]. Ainsi, conformément à la logique des États traditionnels, à travers des « spatialisations parallèles ou concurrentes » par et sur lesquelles il était fondé[995], le Saint Empire lui-même tendit à se structurer politiquement et à enclencher à sa façon la dynamique de territorialisation qui est la marque de ce retournement étatique de la puissance impériale de la période absolutiste.

---

[993] Cf. Lothar Schilling, « Police et construction de l'espace impérial », dans C. Lebeau (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, ouvrage cité, pp. 115-131.
[994] Cf. C. Gantet, « La construction d'un espace étatique : perceptions et représentations des frontières extérieures du Saint-Empire au XVIIe siècle », dans C. Lebeau (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, ouvrage cité, pp. 33-49.
[995] Cf. C. Lebeau, « Introduction », dans C. Lebeau (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, ouvrage cité, pp. 5-15, p. 12.

De l'État absolutiste à l'État moderne

Dans la foulée du jeu des alliances et des concurrences entre structures royales, féodales, ecclésiastiques et urbaines à la fin du Moyen Âge, c'est dans le cadre des États absolutistes, ou du moins, pour ne présager de rien, des États dynastiques des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, que se forgea le moule de la plus parfaite, ce qui ne veut pas dire complète et exclusive, association entre pouvoir, communauté et territoire. C'est donc dire qu'en lieu et place « d'îlots de pouvoir épars ça et là, et presque séparés les uns des autres, émergeait un bloc compact de territoire où un souverain unique exerçait l'autorité suprême »[996]. Pourquoi ? Les raisons sont trop complexes et les trajectoires étatiques trop diverses pour en brosser un portrait minimalement satisfaisant. Mais une chose apparaît clairement. Dans le monde troublé des XIVe et XVe siècles dont témoigne la Guerre de Cent Ans opposant le Royaume d'Angleterre au Royaume de France de 1337 à 1453, deux éléments deviennent prépondérants et ne cesseront de l'être : « le pouvoir centralisateur politique » et « le pouvoir de l'argent »[997]. Dans leur conjonction et leur disjonction, ils finiront par donner lieu aux deux séries de caractéristiques spécifiques d'un espace au statut politico-institutionnel proprement moderne. D'une part, la distinction nette entre ce qui est intérieur et extérieur aux rapports de domination, avec ce que cela implique de rassemblement, d'unification et de hiérarchisation politiques et administratives internes et de mécanismes externes de reconnaissance de l'autonomie des unités politiques souveraines. Ce sont d'ailleurs là les deux éléments-clés de l'État moderne selon Spruyt[998]. Et d'autre part, transversale à la première, la distinction entre ce qui participe d'un domaine public et ce qui participe de la sphère privée, faisant dès lors du territoire qui les englobe tous deux à travers les prérogatives juridiques étatiques, l'un des socles fondamentaux et l'une des

[996] Cf. J. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 51.
[997] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 [1956], p. 8.
[998] Cf. H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, ouvrage cité, p. 56.

principales médiations de l'identité politique[999]. Alors seulement l'État territorial sera devenu « une nécessité vitale », comme le disait Strayer, c'est-à-dire l'entité abstraite dont on se disputera les formes de régulation, mais dont on n'attaquera plus véritablement le concept, sauf en quelques moments « discontinus », en tant que lieu de cristallisation de l'existence pour elle-même d'une communauté politique[1000]. Mais elle fut longue la route... !

Longue, en effet, parce qu'on ne peut pas manquer de faire le même constat que celui que faisait Marcel Gauchet : les États absolutistes européens, plus encore que toutes les autres formes étatiques traditionnelles, étaient marqués par une « frappante ambiguïté ». Ce n'étaient pas des États modernes, au sens où nous l'entendons, mais bel et bien des États dynastiques – tendus, en quelque sorte, entre la logique *domestique* de la maison et la logique *politique* de l'institution[1001]. Peut-être même, au sens de Perry Anderson, en tant que gouvernement aristocratique qui centralisa et militarisa ses moyens de « coercition politico-juridique » dans le contexte d'un affaiblissement de la domination seigneuriale et dans le but de *compenser la disparition* (en Europe de l'ouest) ou de *consolider* (en Europe de l'est) l'institution du servage, n'étaient-ils qu' « *un nouvel aménagement, un renforcement de l'appareil de la domination féodale* »[1002]. Plus : c'étaient des monarchies de droit divin, avec tout ce que cela implique d'éléments traditionnels de domination – sacralité de la fonction royale, supériorité et extériorité ostentatoire du pouvoir, etc. Pourtant, ainsi

---

[999] Cf. J.G. Ruggie, « Territoriality and Beyond : Problematizing Modernity in International Relations », article cité, p. 151.

[1000] Cf. J. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 156. Sur les alternatives politiques, « communalistes », à la conception étatique du pouvoir, cf. Martin Breaugh, *L'expérience plébéienne. Une histoire discontinue de la liberté politique*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2007.

[1001] Cf. M. Gauchet, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », article cité, p. 146 ; P. Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 118, 1997, pp. 55-68, ainsi que, du même auteur, *Sur l'État*, ouvrage cité, p. 387 et suiv.

[1002] Cf. P. Anderson, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume I. L'Europe de l'ouest*, Paris, François Maspero, 1978, p. 18, ainsi que *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume II. L'Europe de l'est*, ouvrage cité, p. 9. Les italiques sont de l'auteur.

que le dit Gauchet, les principes et mécanismes sur lesquels ils étaient fondés avaient « pour contrepartie cachée et pour efficacité inconsciente, au plan de l'organisation symbolique, de redessiner l'espace collectif en fonction d'une correspondance [...] entre pouvoir et société »[1003]. En tendant à faire de lui et de lui seul le dépositaire de la légitimité par-delà les autorités sociales coutumières, le roi et les appareils qu'il se donna comme relais (frontières politiques, militaires et administratives, corps de fonctionnaires et corps de procédures institutionnelles de participation à la construction et à l'affermissement de ces relais, etc.), s'incarnèrent comme les miroirs mêmes par lesquels put se contempler une communauté d'un genre nouveau – que Schulze nomme la « nation étatique » pour la distinguer de la « nation nobiliaire » en aval, le corps des ordres et états, et de la « nation populaire » en amont, le peuple politiquement mobilisé, puis l'ensemble des citoyens[1004]. Dans le passage de l' « État de justice » à l' « État administratif », avec ses « mécanismes diplomatico-militaires » et ses « mécanismes de police » propres à faire régner son ordre à l'extérieur comme à l'intérieur du rayonnement de sa puissance, c'est la naissance de la « raison d'État » et d'une certaine tendance à la dépatrimonialisation des domaines royaux et des fonctions de gouvernement qui tendirent à se consolider[1005]. Car la police qui se met progressivement en place, en effet, c'est bien « un appareil qui doit être coextensif au corps social tout entier et non seulement par les limites extrêmes qu'il rejoint »[1006]. Dès lors, le souverain de droit divin, premier commis de l'État, devient « l'agent d'une nécessité qui n'a rien au-dessus d'elle, celle de la conservation du corps politique »[1007]. En ce sens et paradoxalement, la royauté absolutiste est un agent de l' « autonomisation du politique » qui fera résonner, dans l'entièreté de la

---

[1003] Cf. M. Gauchet, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », article cité, p. 146.
[1004] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 133-159.
[1005] Cf. M. Foucault, *Sécurité, population, territoire. Cours au Collège de France. 1977-1978*, ouvrage cité, p. 112 et 320.
[1006] Cf. M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 1975, p. 249.
[1007] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, ouvrage cité, p. 64.

communauté et tout au long de l'appareil de domination qui l'enserre, un même appel : « il existe un point de l'espace humain d'où la communauté des hommes est juge de sa propre existence »[1008]. Ainsi l'État dynastique a-t-il contribué « à ramener l'exercice de la domination à l'intérieur du commun espace d'expérience », produisant les conditions mêmes d'une éventuelle adéquation entre les espaces du pouvoir et les espaces sociaux au principe de la transformation de l'idée de souveraineté qui, de patrimoniale, prendra bientôt un sens proprement territorial[1009].

Comment cela se put-il ? Par un triple mouvement de centralisation de la puissance entre les mains du roi : centralisation « personnelle », avec l'agrandissement des domaines royaux par conquête ou stratégies successorales ; centralisation « institutionnelle », par la constitution d'une bureaucratie d'État appuyée sur la transformation des domaines royaux en domaines de la couronne et sur l'extension des institutions monarchiques ; et centralisation « géographique », enfin, par la ramification de ces institutions[1010]. Dès les XIVe, XVe et XVIe siècles, puis dans une accélération vertigineuse au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, la royauté française par exemple s'érigea comme le siège unique et incontestable de la souveraineté, distribuant les privilèges et se considérant comme relevant directement de Dieu. À l'armée féodale, le roi substitua une armée royale permanente, spécialisée et répartie dans le royaume. S'appuyant sur la féodalité elle-même, il établit des droits royaux et limita la justice seigneuriale. Il s'attaqua à la noblesse en contractualisant son apport à la royauté par la création des ordres de chevalerie et en sélectionnant ses conseillers et commis dans la bourgeoisie, qu'il protégeait, ainsi que les paysans, des seigneurs, en limitant leur droit de guerre privée et leur droit de battre monnaie. Ces attaques furent facilitées par l'affaiblissement de la légitimité et de la richesse des seigneurs,

---

[1008] *Ibid.*, p. 65.

[1009] Cf. M. Gauchet, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », article cité, p. 147.

[1010] Sur la distinction entre « centralisation personnelle », « centralisation institutionnelle » et « centralisation géographique », cf. B. Guenée, « Espace et État dans la France du Bas Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23, 4, 1968, pp. 744-758, pp. 746-747.

épuisés par la Guerre de Cent Ans et les croisades. Subissant un recul au XVe siècle, les États provinciaux dépendant du Roi subsistèrent au XVIe siècle, mais atrophiés, perdant en grande partie leur fonction politique pour se rabattre sur des questions administratives.

Sur le plan religieux, aussi, le roi affirma sa souveraineté. Philippe le Bel, déjà, en 1296, avait fait face à Boniface VIII. Tout fut entrepris pour réduire la juridiction ecclésiastique et le clergé finit par devoir lui aussi contribuer aux charges du royaume. Tablant sur ses avancées en matière juridique et fiscal, la royauté renforça son administration centrale et locale, se jouant des offices gouvernementaux pour lier à son destin et intégrer par nomination ou, éventuellement ouvertement, par vente, la noblesse et la bourgeoisie. Ainsi, alors que les particularismes institutionnalisés dans le monde féodal faisaient auparavant contrepoids, au XVIIe siècle, en perdant son autonomie, la « Nation organisée, en Corps, États, Ordres, tempérant la Monarchie, participant au pouvoir politique et à l'administration, [tendit] à disparaître ». La noblesse d'épée domestiquée à la Cour, la bourgeoisie s'intégra aussi en grande partie, grâce à la vénalité des charges et à sa possibilité d'obtenir une noblesse non héréditaire, la noblesse de robe. « Tous les concurrents potentiels du propriétaire du monopole vivent dans une dépendance institutionnalisée », disait Élias[1011]. Les États Généraux, si importants aux XIVe et XVe siècles, ne furent réunis pour la dernière fois avant la Révolution qu'en 1614. C'est à cette même dernière rencontre officielle avant la Révolution, au demeurant, quelques années après la fin des guerres de religion, la paix de Vervins et l'édit de Nantes, que le Tiers État demanda au roi de proclamer la Monarchie de Droit divin ! D'ailleurs, le contexte des guerres de religion, avec ce qu'il a impliqué de menace d'éclatement du royaume, et concurremment l'avènement sur le trône de Henri IV, contribua largement à

[1011] Cf. N. Élias, *La dynamique de l'Occident*, ouvrage cité, p. 147.

l' « absolutisation » du pouvoir[1012]. Plus tard, les velléités du Parlement vaincues, Louis XIV réduisit son indépendance et son autonomie en l'intégrant au système absolutiste. On tendit alors à assimiler toutes les provinces, poursuivant une politique d'élimination des États provinciaux ou leur arrachant toute indépendance et fonction de représentation. Même chose avec les Parlements provinciaux, transformés en organe de la monarchie. Fait significatif, en 1665, de « cours souveraines », les parlements devinrent de « hautes cours ». Il n'y avait plus qu'un seul souverain, ainsi que le dit Schultze[1013] ! Les villes furent elles-mêmes progressivement subsumées sous les exigences étatiques. Tout en leur laissant une certaine autonomie, leur administration fut presque entièrement uniformisée, mettant entre les mains des intendants royaux nombre de fonctions municipales, les finances notamment, et transformant leurs autorités en délégations de corporations sans influence sur les objectifs étatiques. Leurs juridictions furent finalement réduites à un rôle de police[1014]. Enfin, sur le plan économique, toute politique était orientée « pour l'État et par l'État ». Ce sera en grande partie l'œuvre de Richelieu, d'abord, et surtout de Colbert, ensuite, que de promouvoir un mercantilisme pointilleux : le commerce, l'agriculture, les manufactures, tout devait être orienté en fonction d'un seul et unique objectif, accroître la puissance du royaume. L'État règlemente, produit, fait produire, achète. Bref, c'est « la mainmise de l'État sur la nation », ainsi que le dit Ellul[1015]. Il y eut résistances et obstacles, bien sûr, illustrés par la persistance des particularismes locaux et des privilèges, les intérêts contradictoires des petits et grands seigneurs, de l'Église, des bourgeois et des paysans ainsi que les menaces étrangères. Mais en vertu de ce que Norbert Élias a nommé le « mécanisme absolutiste », on peut dire que

---

[1012] Cf. A. Jouanna, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, ouvrage cité, et M. Gauchet, « État, Monarchie, Public », dans C. Jouhaud (dir.), « Miroirs de la raison d'État », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, 20, 1998 (http://ccrh.revues.org/2530).

[1013] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 73.

[1014] Cf. M. Weber, *La ville*, ouvrage cité, p. 160-161, ainsi que N. Élias, *La dynamique de l'Occident*, ouvrage cité, p. 163.

[1015] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. XVIe-XVIIIe siècle*, ouvrage cité, pp. 10-14, 28 et suiv. et 74 et suiv.

l' « imbrication inextricable d'interdépendances et d'antagonismes » rendait presque nécessaire la coordination et la régulation des rapports de forces par un organe médiateur qui tendait à s'en émanciper et à les refondre dans ses propres termes[1016].

Trois conséquences majeures découlent de ce système. Première conséquence : après avoir rassemblé son royaume, le roi entreprit de l'unifier. Entreprise longue et semée d'embûches. Au nombre de celles-ci, la pluralité des coutumes et des langues ; malgré les essais, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les traditions juridiques, coutumières ou de droit romain, ne furent jamais tout à fait unifiées. Et longtemps avant d'avoir obtenu ce que Gellner nomma le « monopole de l'éducation » ou de « la culture légitime »[1017], malgré les tentatives de contrôler l'enseignement et la presse et malgré les efforts de l'Académie française, fondée par Richelieu dès 1635 pour contourner le problème et produire une véritable unité linguistique, la langue et la littérature françaises était affaire de gens de la Cour, de la noblesse et des grandes villes du nord. Et même si l'usage du français fut prescrit comme langue unique pour les actes officiels dès 1700 et, dès 1735, pour les actes d'État civil, en 1790, on identifiait dans le sud encore au moins trente dialectes ou patois constituant par rapport au français officiel de véritables langues étrangères[1018] ! Néanmoins, dès la Guerre de Cent Ans, une certaine idée de l' « identité nationale » avait fait jour, soudée aux institutions étatiques qui la secrétèrent continument. Car en brisant les chaînes hiérarchiques qui organisaient les rapports féodaux par son autorité sans partage et en imposant le principe d'une religion d'État symbolisé par le gallicanisme,

---

[1016] Cf. N. Élias, *La dynamique de l'Occident*, ouvrage cité, p. 114, ainsi que H. Spruyt, *The Sovereign State and Its Competitors*, ouvrage cité, p. 148.

[1017] Cf. E. Gellner, *Nations et nationalisme*, ouvrage cité, p. 56 et 197.

[1018] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 77, 147-148 et 185, ainsi que P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 85. « La monarchie française s'était fort peu préoccupée de la conquête linguistique des régions qu'elle administrait, ira jusqu'à écrire Eugen Weber. La langue, ici, n'était considérée que comme un instrument de gouvernement ». Ce n'est que lorsque la diversité linguistique menaça l'unité politique, ce qu'elle ne fit jamais pour l'unité administrative, qu'on s'y intéressa, ajoute-t-il, ce qui n'empêcha pas que plus de 25% de la population française ne parlait pas le français encore dans le dernier quart du XIXe siècle ! Cf. E. Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, ouvrage cité, pp. 108-145.

le souverain devint « du dedans de la collectivité dont il garantit la clôture par son ultime éminence même, et en raison même du monopole de la fonction politique dont il revendique l'exercice, une sorte de pôle général d'identité »[1019]. Dans les termes de Bourdieu, le voilà qu'il s'élèvait progressivement « au-dessus du dessus »[1020] !

Deuxième conséquence : en construisant l'État, à son corps défendant peut-être, le roi s'en distancia lui-même. Dès la fin du XVe siècle, l'idée d'une continuité du pouvoir est en germe. Parallèlement aux « lois du roi » s'imposèrent des « lois du Royaume », devenues au XVIe siècle « lois fondamentales de la Monarchie ». Ces lois concernaient essentiellement deux domaines, les règles de succession, qui amenèrent entre autres à distinguer la couronne de la personne du roi, par exemple en considérant le fils légitime qui se substituait dès le décès du souverain comme un successeur et non comme un héritier, et la question du domaine royal. Ce dernier est alors intégré à la couronne. Et si, entre les XIIIe et XVe siècles, se fit jour la tendance à considérer le domaine royal comme inaliénable et imprescriptible, ce qui incluait tant les biens matériels que les droits régaliens, à quelques restrictions près, il le devint formellement au XVIe siècle. Même chose, *grosso modo*, avec les terres concédées en apanage, qui devaient revenir à la couronne à défaut de descendant direct de l'apanagiste et dont le droit de l'apanagiste n'était considéré que comme un droit d'usufruit[1021]. « Le Roi est mort, vive le Roi », scandait-on dès la mort de Louis

---

[1019] Cf. M. Gauchet, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », article cité, p. 146.

[1020] Cf. P. Bourdieu, *Sur l'État*, ouvrage cité, p. 401.

[1021] Ce n'est pas dire que les « lois fondamentales » ne furent pas pensées plus extensivement que ces deux domaines, mais que c'est autour de la question de la loi salique et de l'inaliénabilité du domaine royal qu'un certain consensus s'établit. En effet, en droite ligne de la tendance médiévale à circonscrire le caractère absolu du pouvoir, de nombreux auteurs et acteurs politiques du XVIe siècle cherchèrent dans l'histoire même du royaume, à travers l'étude des lois anciennes et la consécration de leur ancienneté, les limites à imposer au vouloir royal. Ainsi, débattirent-ils d'un ensemble de lois et de coutumes propres à jouer ce rôle. C'est là l'ébauche de l'idée de « constitution » qui eut des conséquences paradoxales. D'une part, dans le contexte des guerres de religion rendant de plus en plus troubles les contenus de la Loi transcendante considérée jusqu'alors comme la finalité même de l'ordre politique, c'est le domaine tout terrestre et temporel qui devint l'ordre de grandeur à partir duquel mesurer la justice des décisions royales. Mais d'autre part, prétendant limiter le pouvoir royal par la

XII en 1515, tandis que certains des grands commis de l'État ne portaient pas le deuil, assurant ainsi symboliquement la pérennité des structures du pouvoir. Au XVIIe siècle, on assuma qu'ordonnances et traités devaient être maintenus malgré la mort du roi et, au XVIIIe siècle, un pas de plus fut franchi lorsque « la continuité de la fonction publique fut admise comme conséquence de la continuité de l'État »[1022]. Puis vint la conservation officielle des archives et la constitution d'une fonction publique professionnelle, dissociée, en tant que représentante de la puissance publique, de ce que l'on appellera bientôt la « société civile »[1023].

Enfin, troisième conséquence : on peut effectivement dire avec Gauchet que la souveraineté de droit divin revendiquée par les monarchies de la fin du Moyen Âge et du début des Temps modernes incarne une triple clôture, que symbolisent entre les XIVe et XVIIe siècles de nombreuses œuvres politiques et juridiques, de Marsile de Padoue à Hobbes en passant par Machiavel et Bodin, et le renouvellement de la notion même de souveraineté.

Clôture vis-à-vis l'altérité transcendante du royaume de Dieu, d'abord, conférant alors une autonomie croissante au royaume terrestre et produisant ainsi une involution des références transcendantales vers l'intérieur des communautés humaines. « L'appropriation de l'espace, le contrôle des hommes, l'augmentation des richesses, l'accroissement des populations : voilà le domaine tout terrestre qu'il taille peu à peu », avance Gauchet à propos de cet État se réclamant par ailleurs d'incarner l'ordre sacré. « La personnification du sacré eut paradoxalement pour conséquence

---

multiplication des coutumes et des institutions dont il était le gardien et non le producteur, ils accorderont à la fonction royale un statut prééminent de sauvegarde de l'identité du royaume. Double brisure dans l' « imaginaire politique » médiéval. Là-dessus, cf. A. Jouanna, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, ouvrage cité, p. 196 et suiv.

[1022] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, ouvrage cité, p. 355-359 et *Histoire des institutions. XVIe-XVIIIe siècle*, ouvrage cité, p. 158-160.

[1023] Cf. C.A. Bayly, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2007, p. 451 et suiv.

une désacralisation du monde temporel », dira dans le même sens Arlette Jouanna[1024]. C'est que, faisant du roi le seul intercesseur entre le monde terrestre et l'ordre du sacré, le corps politique fut de plus en plus privé de ce qui était jusqu'alors pensé comme son intrinsèque normativité religieuse. Sans doute rien n'indique mieux ce repliement du monde sur la sphère terrestre, ce « désétablissement suivi d'un rétablissement », dans les mots de Gusdorf, que les transformations mêmes de l'image du monde et la « géométrisation de l'espace » issues de l'œuvre des premiers astronomes, géographes et artistes « modernes » – depuis le globe terrestre de Martin Behaim en 1492 jusqu'au *De Revolutionibus orbium coelestium* de Copernic en 1543, ou encore depuis le *De Pictura* d'Alberti en 1435 jusqu'à la projection de Mercator et la série des atlas consignant les souverainetés et leurs circonscriptions politiques, administratives et religieuses qui s'y succédèrent après 1569. C'était bien là un « nouvel espace » qui naissait[1025].

Clôture vis-à-vis les prétentions universalistes impériales, ensuite, en instituant dans « le vide créé par l'effacement des autorités universelles », dans les mots de Gauchet, quelque chose comme un « implacable système des États, en quête de l'équilibre des forces ». L'espace unitaire de la chrétienté chavirait, puis éclatait, sous la pression de la conquête du Nouveau Monde, nommé comme tel dès 1552, et de la brisure de l'unanimité chrétienne par la multiplication des chrétientés dans la foulée de la Réforme. Si le XVIIe siècle ne marque pas l'achèvement des prétentions impériales et des querelles multiples qui les concernent, ainsi qu'en témoigne notamment le maintien des institutions du Saint-Empire[1026], il en constitue un jalon important.

[1024] Cf. A. Jouanna, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, ouvrage cité, p. 306.

[1025] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2*, ouvrage cité, pp. 381-439. Lire aussi J.-M. Besse, *Les grandeurs de la Terre. Aspects du savoir géographique à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions, 2003.

[1026] C'est l'un des arguments de Stéphane Beaulac dans sa critique du « mythe de Westphalie ». Cf. S. Beaulac, « The Westphalian Legal Orthodoxy – Myth or Reality ? », *Journal of the History of International Law*, 2, 2000, pp. 148-177.

Progressivement, dira Sassen, les limites de la juridiction souveraine deviendront géographiques[1027].

Clôture vis-à-vis les prétentions au partage hiérarchique du pouvoir inscrites dans les chaînes de soumission féodale, finalement, par « l'exclusivité de la domination attribuée à l'instance souveraine » : « À la clôture qui garantit l'intégrité de la communauté souveraine vis-à-vis du dehors répond la séparation de l'appareil chargé d'exercer la puissance souveraine au-dedans », souligne en ce sens Gauchet[1028]. Désormais, on investirait jusque dans ses moindres recoins l'intérieur du royaume[1029]. Aucune de ces clôtures ne laissèrent intactes les modalités de spatialisation politique. Au contraire, toutes, elles font apparaître que ce sont bel et bien, en vertu des conséquences de la revendication de prérogatives juridiques exclusives, ainsi que le disait Simmel[1030], les effets directs et indirects de la régulation étatique qui structureront désormais explicitement l'espace, un espace en voie de territorialisation et soumis à ce que Foucault nommait pertinemment un « art des répartitions » (clôture, quadrillage, etc.)[1031].

Lauren Benton a raison de souligner que, longtemps, les empires coloniaux furent moins centrés sur la maîtrise de blocs de terre dûment délimités que sur le contrôle de

---

[1027] Cf. S. Sassen, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, ouvrage cité, p. 80.
[1028] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, ouvrage cité, p. 62, 65, 67 et 73.
[1029] Cette triple clôture n'est par ailleurs pas sans rappeler ce que Skinner nommait les « conditions constitutives du concept moderne d'État », soit l'apparition d'une sphère d'action proprement politique et dont les finalités sont proprement politiques, ainsi que l'émergence d'un pouvoir à la fois distinct d'autres pouvoirs et revendiquant pour lui et pour lui seul le monopole de la décision politique. Cf. Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, ouvrage cité, p. 820-823. Dans un sens tout à fait similaire, Schmitt faisait référence au « triple accomplissement » par lequel l'État et son ordre territorial naquirent. Cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 129.
[1030] Cf. G. Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, ouvrage cité, p. 673.
[1031] Cf. M. Foucault, *Surveiller et punir*, ouvrage cité, p. 166 et suiv.

corridors et d'enclaves maritimes ou terrestres[1032] – donnant d'ailleurs lieu, dans le cas des possessions françaises en Amérique du Nord, par exemple, à une « colonisation par têtes de pont »[1033] au cœur d'un « empire potamique »[1034]. Néanmoins, il semble que les compétitions dynastiques, et notamment les compétitions en vue de l'appropriation coloniale, justement, donnèrent progressivement lieu à une distribution de plus en plus précise et linéaire des aires de domination. Du moins, dans un premier temps, sur le plan de la représentation juridique et cartographique. Le « partage du monde » auquel François 1er refusait tant de se faire exclure n'a-t-il pas d'ailleurs commencé, en 1494, par une ligne tracée sur une carte par le pape Alexandre VI dans le cadre du traité de Tordesillas distinguant les aires de domination espagnoles et portugaises et ne s'est-il pas poursuivit d'une manière continue ensuite, par une série de lignes de répartition – *raya*, *amity lines*, etc.[1035] ? Mais il ne fallut pas attendre ce moment, car si l'un des traits principaux de la souveraineté de type moderne par rapport aux États traditionnels est de remplacer les « limites » par des « frontières »[1036], on constate que dès la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle, ce terme de « frontière » apparaît en France plutôt que celui de « marche », qui renvoyait à la région contrôlée par un marquis et sur laquelle il possédait une certaine autonomie[1037]. Ce n'est pas encore une ligne, certes, mais des points de résistance, auxquels on commence à conférer une importance primordiale. À la même époque, Philippe le Bel dota le royaume de frontières douanières, institua

---

[1032] Cf. L. A. Benton, *A Search for Sovereignty. Law and Geography in European Empires, 1400-1900*, New York, Cambridge University Press, 2010.

[1033] Cf. S. Courville, « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec : la politique spatiale des Cent-Associés », *Cahiers de géographie du Québec*, 25, 65, 1981, pp. 197-235, p. 204.

[1034] Cf. G. Havard et C. Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Éditions Flammarion, 2008 [2003], p. 413.

[1035] « Le soleil luit pour moi comme pour les autres. Je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde », se serait en effet exclamé François 1er à l'ambassadeur espagnol ! Cité dans R. Litalien, J.-F. Palomino et D. Vaugeois, *La mesure d'un continent. Atlas histoire de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2008, p. 47. Sur « la prise de terre du Nouveau monde » et ses « premières lignes globales », cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 87 et suiv.

[1036] Cf. A. Giddens, *Les conséquences de la modernité*, ouvrage cité, p. 79.

[1037] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 133.

un « maître des ports et passages » et nomma deux surintendants. Charles le Bel modifia le fonctionnement de ce système en attribuant à la Chambre des Comptes les prérogatives en matière de fixation des droits et des autorisations d'exportation. C'est l'institution du Haut-Passage, ancêtre des douanes modernes[1038]. Mais enclaves et exclaves existeront encore longtemps, malgré toutes les tentatives mercantilistes de les intégrer aux domaines de la couronne et de les faire jouer comme des rouages de la puissance étatique. L'importance de cette institutionnalisation fut d'ailleurs très tôt reconnue, ainsi qu'en témoigne par exemple, sous Louis XIV, la création en 1666 de l'Académie des Sciences par Colbert, dont la mission essentielle était « d'exécuter à grande échelle la carte générale du royaume »[1039]. Vauban lui-même, partisan de la coïncidence spatiale des zones militaires et douanières, travailla en faveur de la fortification de certaines frontières. Mais si, dès les XVIe et XVIIe siècles, des cartes régionales, des relevés de régions frontalières et des maquettes détaillées des villes furent produits[1040], il faudra néanmoins attendre 1750-1780 pour que, bien qu'incomplètes, les Cassini dressent des cartes unifiées de la France où apparaissent pour la première fois sans équivoque des délimitations continues et linéaires[1041]. « Frontière » et « limite » tendirent ainsi à devenir des termes équivalents[1042].

[1038] Cf. P. Dockès, *L'espace dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1969, pp. 44-45.

[1039] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 58.

[1040] « À défaut de pouvoir conquérir, seule, les nouveaux mondes et se rendre maîtresse des mers, à défaut d'une prise de possession réelle des terres inconnues par ses explorateurs et voyageurs, [la France] étendit son hégémonie sur la représentation du monde », dira en ce sens Nelson-Martin Dawson à propos de la « puissance cartographique » que la France acquerra à cette époque. Cf. N.-M. Dawson, *L'atelier Delisle. L'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2000, p. 55.

[1041] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 137 ; P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 57 ; Cf. D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, ouvrage cité, p. 129-143. Sur l'épopée cartographique des quatre générations de Cassini, lire J. Brotton, *Une histoire du monde en 12 cartes*, ouvrage cité, pp. 318-363.

[1042] Cf. D. Nordman, « Frontières », dans L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 576-578, p. 578.

Cette délimitation avec l'extérieur et ses propres obstacles est à mettre dans la balance d'une invention institutionnelle qui constitue selon Anderson « la marque de naissance indélébile de l'État de la Renaissance », la diplomatie. C'était bien sûr chose impossible au Moyen Âge, tant les enchevêtrements juridictionnels et les stratifications des allégeances organisaient d'une manière hétérogène le monde féodal. Mais avec le « rétrécissement de la pyramide féodale » et les entrecroisements dynastiques, se mit en place un « système formel de pressions et d'échanges entre États ». Cela donna lieu à la création d'institutions inédites : « échanges d'ambassades installées à demeure, chancelleries permanentes pour les relations internationales, communications et rapports diplomatiques secrets, protégés par la nouvelle notion d'"extraterritorialité" »[1043]. Ainsi, dans la foulée du partage de l'Amérique et de la résolution des guerres de religion, voit-on s'installer un « système d'États » qui fera bien de la territorialité une fonction des rapports interdynastiques[1044] – l'ordre territorial européen du *Jus Publicum Europaeum* comme *nomos de la terre*[1045].

Plus clairement encore, la structuration des États dynastiques marqua des formes de sa régulation politique l'espace intérieur. Ainsi que le soulignent Alliès et Rosanvallon, il n'est pas indifférent que « les administrations qui ont les premières imposé leurs méthodes, aient été celles qui avaient à voir directement avec l'espace »[1046], le structurant de la sorte comme un « *moyen d'action* de l'État » ou comme l' « instrument dynamique et actif » de sa constitution même[1047]. Bien sûr, du XVIe au XVIIIe siècle, les différentes administrations – judiciaire, financière, voirie,

---

[1043] Cf. P. Anderson, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume I. L'Europe de l'ouest*, ouvrage cité, pp. 39-40.
[1044] Cf. B. Teschke, *The Myth of 1648. Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*, ouvrage cité, p. 37.
[1045] Cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 147 et suiv.
[1046] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 157.
[1047] Cf. P. Rosanvallon, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Éditions du Seuil, 1989 [1979], p. 114. Les italiques sont de l'auteur.

police, armée, etc. – ne furent pas entièrement unifiées ni n'éliminèrent les juridictions « privées », leurs hiérarchies furent distinctes, leurs méthodes de même que leurs circonscriptions territoriales ne se recouvrèrent pas[1048]. Pourtant, on s'attaqua à uniformiser administrativement l'espace de domination : « tout ce qui pouvait cristalliser une appartenance multiple à des espaces composites, tout ce qui reproduisait des particularismes [...] fut mis en situation de choisir sa soumission à la construction d'un espace intériorisé », dit Alliès[1049]. Rédaction de la coutume de Paris, réduction des enclaves, organisation des postes, administration des chemins par concession d'octrois ou par exécution directe de certains travaux d'entretien, tentative de faire entrer dans le domaine royal les péages des routes et des fleuves navigables et d'y associer villes et communautés d'habitants, les XVIe et XVIIe siècles furent prolifiques en matière de « réification de l'espace par l'administration »[1050]. Colbert y sera pour beaucoup dans cette volonté de centralisation administrative et économique, organisant entre autres le système des routes centré sur la capitale et se faisant le héros d'une cartographique institutionnalisée à la solde d'une volonté politique, cristallisant ainsi les liens entre « espace unifié », « programme absolutiste » et « projet mercantiliste »[1051]. Un commissaire des Ponts et Chaussés est d'ailleurs nommé dès 1669[1052], longtemps avant la fondation de l'École des Ponts et Chaussés en 1775 et sa mise en place, à l'instar de l'armée et de l'administration des Postes, d'une discipline hiérarchisée, notamment sur la base de circonscriptions attribuées à la manière du casernement[1053]. En écho à la thèse de Tocqueville selon laquelle l'Ancien régime est lui-même responsable du processus de centralisation et

---

[1048] Cf. J. Ellul, *Histoire des institutions. XVIe-XVIIIe siècle*, ouvrage cité, pp. 176-208.
[1049] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 65.
[1050] *Ibid.*, p. 146 et suiv.
[1051] Cf. D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, ouvrage cité, pp. 110-111. Sur l'importance de Colbert (et de Vauban) dans la construction d'un « espace d'État », on consultera l'ouvrage de D. Bitterling, *L'invention du pré-carré. Construction de l'espace français sous l'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2009, pp. 75-153.
[1052] Cf. P. Dockès, *L'espace dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècle*, ouvrage cité, pp. 26-30.
[1053] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 158 et suiv. et 173 et suiv.

d'affaiblissement des pouvoirs intermédiaires[1054], on peut ainsi dire que lorsque l'heure de la Révolution sonna, le « cadre préconstruit et déjà verrouillé par l'administration d'un usage politique et social de l'espace » avait été déjà largement mis en place par l'État absolutiste[1055]. Ne resta plus qu'à « consommer la rupture entre espace et royauté », écrira Bitterling[1056].

On arguera que c'est là le modèle français de l'absolutisme, modèle parmi d'autres et qui ne fut pas lui-même toujours à la hauteur de ses propres prétentions. C'est tout à fait juste : États et privilèges demeuraient en périphérie souvent intacts, la bureaucratie se présentait comme une structure de charges appropriées sur une base héréditaire ou vénale, de grands domaines seigneuriaux continuaient à exister et les alliances internes et externes, dynastiques ou bourgeoises, limitaient d'autant le caractère « absolu » de la souveraineté revendiquée[1057]. Et malgré toutes les tentatives, la constitution d'un marché national unifié ne pouvait se réaliser, tant le mercantilisme lui-même était fondamentalement précapitaliste – l'État monarchique comme « État commercial fermé », disait Benno Teschke, et aucunement comme État capitaliste moderne[1058]. Absolutisme limité, donc, réalisant par d'autres moyens le procès d' « accumulation politique » du pouvoir de type traditionnel et ne réalisant pas ainsi le modèle de l'État national : les distinctions entre le territoire comme espace politique ou comme propriété patrimoniale, entre la bureaucratie comme administration publique ou comme ensemble de commis royaux, entre le monopole

---

[1054] « Tel était dès avant 1789 le tableau que présentait la France, résume Tocqueville. Le pouvoir royal s'y était déjà emparé soit directement soit indirectement de la direction de toutes choses, et ne trouvait à vrai dire de limites que dans sa propre volonté. À la plupart des villes et des provinces il avait ôté jusqu'à l'apparence d'un gouvernement local ; aux autres il n'avait laissé rien de plus [...] ». Cf. A. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la révolution*, Paris, GF Flammarion, 1988, p. 77.

[1055] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 184 ; D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, ouvrage cité, p. 92.

[1056] D. Bitterling, *L'invention du pré-carré*, ouvrage cité, p. 240.

[1057] « En fait, la monarchie absolue à l'Ouest fut toujours doublement limitée : par la persistance de corps politiques traditionnels au-dessous d'elle et par la présence d'une loi morale au-dessus d'elle », écrit Louis Côté. Cf. L. Côté, *L'État démocratique*, ouvrage cité, p. 53.

[1058] Cf. B. Teschke, *The Myth of 1648. Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*, ouvrage cité, p. 210.

de la violence comme caractéristique de l'État ou comme appropriation royale privée, ou encore entre le système légal uniformisé ou particularisé, ne furent jamais aussi claires[1059]. Et l'unité nationale elle-même était encore très loin d'être réalisée : « unité territoriale », certes, mais « véritable puzzle culturel ». Ainsi que le montre magistralement l'étude d'Eugen Weber, *La fin des terroirs*, il faudra attendre la fin du XIXe, voire le début du XXe siècle pour que la France « une et indivisible » proclamée par la Révolution ait quelque résonance concrète dans la vie de nombreuses régions françaises[1060].

Et de même, il est tout à fait juste de dire que le continent européen était marqué par une diversité de régimes irréductibles, et même que certains États étaient exempts de toute trace d'absolutisme – pensons évidemment aux Pays-Bas ou à ce qui deviendra l'Italie. Néanmoins, on ne peut pas nier non plus que la France « louis-quatorzienne », pour faire image, aussi « imparfaite » fut-elle, constitue une illustration d'une dynamique propre à de nombreuses puissances européennes. La « monarchie composite » espagnole des XVe et XVIe siècles, dans la foulée de la *Reconquista*, de l'unification juridique et administrative des royaumes d'Aragon et de Castille, de l'unification religieuse et même d'une tentative précoce d'unification linguistique comprise explicitement comme « instrument de domination » par Antonio de Nebrija, le créateur de la grammaire castillane, tendait tant bien que mal vers cette forme d'absolutisme, limitée de diverses manières par l'autonomie de la

---

[1059] *Ibid.*, p. 126. David Bitterling dirait sans doute que la distinction nette entre le territoire comme « espace politique » et le territoire comme « propriété patrimoniale » ne pouvait précisément pas être pensée comme telle, puisque c'est le paradigme même de la propriété patrimoniale – « domaniale » dans ses termes –, de son unification ou de son remembrement par le biais d'un ensemble de pratiques (arpentage, cadastration, cartographie, etc.), qui est au principe de la constitution de l'espace politique : « [...] à partir de 1660, la politique du ministre Colbert et les projets du maréchal Vauban organisent la gestion du royaume de France en fonction de ses richesses territoriales, comme s'il constituait un seul grand domaine », écrit-il notamment. Cf. D. Bitterling, *L'invention du pré-carré*, ouvrage cité, p. 236.

[1060] Cela fut vrai pour la langue, ainsi que nous l'avons dit ci-avant, mais aussi pour un ensemble d'autres composantes fondamentales de l'identité nationale (unités de mesure, récits historiques, fêtes nationales, etc.). Cf. E. Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, ouvrage cité, p. 169.

noblesse, celle des municipalités ou l'institution des *Cortès*[1061]. À des degrés divers et à leur manière, c'était aussi le cas de la Suède, du Danemark, de la Russie, de l'Autriche ou de la Prusse[1062]. Et cela, pour ces derniers cas, malgré leur très persistante intégration impériale. Comme quoi les États nationaux territoriaux ont bel et bien été précédés par des royautés traditionnelles en elles-mêmes déjà territoriales – du moins territorialisantes[1063].

Si, à certains égards, le cas de l'Angleterre est similaire, à bien d'autres, par contre, il est tout différent. Ainsi que l'avance Anderson, c'est cette monarchie forte et hâtivement unifiée sur le plan national dont nous avons déjà parlé qui « en vint à produire l'absolutisme le plus faible et le moins durable »[1064]. C'est précisément cette particularité qu'il nous faut mettre en lumière, tant elle est capitale pour saisir l'avènement de la seconde série de caractéristiques de la structuration politico-institutionnelle de l'espace moderne, la distinction entre sphère publique et sphère privée[1065].

Lorsque, à la fin du XVe siècle, après les guerres civiles de la Guerre des Deux-Roses qui déchirèrent le royaume autour d'une querelle de succession, Henri VII Tudor monta sur le trône, l'unité nationale anglaise était déjà largement plus avancée qu'en France et que partout ailleurs sur le continent. Dès le XIVe siècle, de vibrants

---

[1061] Cf. J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, pp. 168-180, ainsi que J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, pp. 166-183.

[1062] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 54-57 et 80-84.

[1063] Cf. M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, ouvrage cité, p. 321. Pierre Chaunu dira même que l'empire espagnol de Charles Quint s'est constitué, a mobilisé et a profité des États territoriaux préexistants qu'il a réussi à unifier, à « agréger » ou à « allier », sous son titre impérial : « L'Empire, ce sont les États », avancera-t-il. Cf. P. Chaunu, « L'empire de Charles Quint », dans M. Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, ouvrage cité, pp. 253-278, p. 258.

[1064] Cf. P. Anderson, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume I. L'Europe de l'ouest*, ouvrage cité, p. 118.

[1065] Cette distinction entre sphère privée et sphère publique est tellement centrale que Maurice Barbier en fait *le* critère définitoire de ce qu'il nomme de la modernité politique. Cf. M. Barbier, *La modernité politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

sentiments nationaux se manifestèrent, et en pleine Guerre de Cent Ans, chancelier, proclamation royale et roi lui-même marquèrent leur préférence pour l'usage de la langue anglaise. On y traduisit la Bible en anglais, on y introduisit l'anglais comme langue d'usage dans le commandement militaire et l'instauration de l'imprimerie vers 1480 marqua un pas décisif dans la diffusion d'une littérature anglaise[1066]. De même, la religion devint très rapidement l'un des éléments clés du sentiment national et lorsqu'Henri VIII devint le chef de l'Église anglicane, ses assises populaires étaient très importantes. Langue et religion marchèrent en fait main dans la main, l'anglais étant même imposé à tous les offices religieux entre 1549 et 1552, produisant ainsi une véritable culture nationale unifiée dès le XVIe siècle. Cette unité culturelle précoce n'est évidemment pas sans rapport avec l'intégration étatique poussée. S'il était déjà clair dès le règne d'Henri VII que le roi était le plus grand propriétaire terrien et le seul seigneur du royaume, gagnant continuellement en légitimité grâce à un appareil de propagande capable d'assurer à la dynastie des appuis importants, c'est néanmoins sous Henri VIII, avec les réformes administratives de Thomas Cromwell et la rupture consommée avec Rome, que l'appareil étatique territorial fut parachevé : « le monopole des impôts et de la justice était incontesté et l'institution des *Justices of Peace* – sortes de juges itinérants dotés de pouvoirs étendus – fit régner l'ordre et le droit dans tout le royaume ». Et si l'on se rappelle l'importance du Parlement anglais à travers lequel l' « unité du royaume et de la nation se manifestait », on comprend ainsi que les intérêts particularistes se confondaient dans le sentiment d'une unité pour ainsi dire stato-nationale avant l'heure[1067]. C'est dans ce contexte que les dynasties Tudor et Stuart régnèrent jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Marquée par une tentation absolutiste certaine et lorgnant les pouvoirs du Parlement, en Angleterre, plutôt qu'à une intégration progressive sous la Couronne, « l'ancienne

[1066] Sur l'importance de l'unification linguistique et de la circulation des écrits dans la genèse du sentiment national anglais, puis britannique, cf. J.-P. Genet, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, ouvrage cité, pp. 111-257.
[1067] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 137-147.

représentation des ordres du royaume se [dressa] en travers de l'absolutisation »[1068]. Sous les apparences de revendication du maintien des libertés traditionnelles, notamment avec la Pétition des Droits imposée par le Parlement en 1628, c'est bien à l'entrée dans « la période de la révolution démocratique anglaise » que nous assistons[1069]. Moins d'un demi-siècle, une révolution (l'*English Civil War*), une décapitation (Charles Ier), une restauration (Charles II) et une deuxième révolution (la *Glorious Revolution*) plus tard, par le *Bill of Rights* de 1689 et après l'*Habeas Corpus* de 1679, l'Angleterre institua une monarchie constitutionnelle qui conféra au final la souveraineté au Parlement lui-même. Il s'agit là bel et bien d'une voie d'unification étatique et nationale propre et hâtive.

Mais ce qui ajoute à la spécificité du cas anglais, c'est que cette précoce intégration nationale dans la figure du Parlement s'est jouée sur le fond d'une structure sociale elle-même passablement différente de la structure féodale et dynastique du continent, entachée à des degrés divers de la spécificité politique de l'intégration bourgeoise. Les libertés traditionnelles restaurées étaient « surtout un ensemble de droits privés garantis d'abord à l'encontre de l'État »[1070]. Pourquoi ? Parce que pendant la *Glorious Revolution*, le conflit n'opposait pas ce que Tocqueville nommait les « vieux pouvoirs »[1071], c'est-à-dire l'aristocratie féodale représentante d'un système patrimonial, à une bourgeoisie naissante représentante d'un système de propriété, mais bien une classe unifiée d'aristocrates déjà capitalistes, soutenue par certaines factions de la bourgeoisie commerçante, et une monarchie patrimoniale appuyée par les élites ecclésiales et les marchands privilégiés des compagnies d'outre-mer. Classe unifiée d'aristocrates déjà capitalistes, en effet, car conformément à la thèse des « origines agraire du capitalisme » en Angleterre, défendue dans la foulée de la thèse

---

[1068] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, ouvrage cité, p. 75.
[1069] Cf. M. Freitag, « Les racines anglaises de l'Amérique et la modernité distincte de l'Angleterre », article cité, p. 125.
[1070] *Ibid.*, p. 139.
[1071] Cf. A. de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, ouvrage cité, p. 133.

de « la prétendue « accumulation initiale » » de Marx par Ellen Meiksins Wood entre autres, on peut affirmer que dans le contexte du mouvement des *enclosures*, ralenti sous les Tudors et les premiers Stuarts opposés à la marchandisation de la terre[1072], nombreux sont les grands propriétaires qui convertirent leurs terres en terres productives, c'est-à-dire en terres produisant directement pour le marché[1073]. Et cela, parce que les propriétaires fonciers, très souvent encore de grands seigneurs soumis à l'idéologie de l' « *improvement* », base de la théorie lockéenne de la propriété[1074], étaient de plus en plus dépendants de la productivité même de leurs tenanciers, les fermiers, de même que ces derniers se trouvaient, pour cette raison, de plus en plus soumis à l'obligation de s'inscrire dans une production en vue du marché afin de se garantir un accès à la terre et aux moyens de production[1075]. Contrairement aux autres puissances de l'époque, dira Meiksins Wood, et notamment aux puissances commerciales, l'Angleterre capitaliste ne dépendait pas du commerce extérieur, mais essentiellement du haut développement de son marché intérieur et de son système bancaire propre. Pour cette raison, l'État anglais devait être structuré à l'avantage des propriétaires terriens[1076] – les « faiseurs de plus foncier » selon l'expression de

---

[1072] Cf. K. Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, ouvrage cité, p. 105.

[1073] Cf. K. Marx, *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre premier : le procès de production du capital*, ouvrage cité, pp. 803-857 et E. Meiksins Wood, *The Origins of Capitalism. A longer View*, Verso, Londres, 2002.

[1074] Comme le rappel Meiksins Wood, Locke n'est pas le premier à justifier la propriété par l'occupation des terres. C'est même une très ancienne règle. Toutefois, il est le premier à avoir associé, sur la base d'une théorie des droits naturels faisant de l'homme le *propriétaire* de lui-même et des fruits du *labeur de son corps*, occupation et productivité. En d'autres termes, il est le premier à avoir produit une nouvelle conception du destin « productif » de l'homme et, éventuellement, du gain et de la perte : on peut perdre ce que nous n'avons pas, c'est-à-dire ce qu'on aurait pu espérer obtenir d'une utilisation productive de la terre ! C'est cette éthique de l' « appropriation productive » qui est la base tant des impératifs capitalistes que de la spoliation des terres par ailleurs occupées, mais non « productives », dans l'Ancien comme dans le Nouveau monde, en Irlande et en Écosse par exemple, non moins qu'en Amérique ou en Australie. Cf. E. Meiksins Wood, *The Origins of Capitalism. A longer View*, ouvrage cité, pp. 109-113 et, du même auteur, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières,* ouvrage cité, pp. 521 et suiv.

[1075] *Ibid.*, pp. 53-54.

[1076] *Ibid.*, pp. 134-135.

Marx[1077] ! Le contrôle parlementaire visa ainsi à dépatrimonialiser tout l'appareil d'État, l'armée, la bureaucratie, le contrôle fiscal et juridique, la politique étrangère, les monopoles d'État sur les compagnies d'outre-mer, etc., et à ancrer la prédominance des propriétaires jusque dans l'organisation de la représentation parlementaire elle-même, fondée sur la propriété et sur la supériorité, au moins jusque dans le premier tiers du XIXe siècle, des comtés ruraux. L'organisation d'un Parlement signifia aussi que la souveraineté fut centralisée et unifiée dans un État qui n'était plus directement impliqué dans l' « accumulation politique », ainsi que le dira Teschke, mais fondamentalement tourné vers l'émergence d'une sphère d'activités économiques autonomisée que les formes d'institutionnalisation politique unifiées étaient appelées à garantir et à protéger[1078].

La structuration de l'espace en territoire, interne et externe, impliquait ainsi d'emblée une autre distinction qui deviendra structurellement déterminante de la forme moderne de l'État, la distinction entre sphère publique et sphère privée. Par-delà la question proprement juridique de l'institutionnalisation politique (*imperium*) d'un espace discrétionnaire privé (*dominium*)[1079], deux phénomènes en témoignent.

D'une part, replié sur son île et au fur et à mesure des annexions formant bientôt la Grande-Bretagne, la linéarisation des frontières ne fut pas au centre du même genre de préoccupation que sur le continent. Elles devinrent rapidement fixes. Et non seulement fixes, mais sur le plan du commerce extérieur, dûment contrôlées par un système de douanes et de prohibition. Les rapports extérieurs furent ainsi rapidement

---

[1077] Cf. K. Marx, *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre premier : le procès de production du capital*, ouvrage cité, p. 814.

[1078] Cf. B. Teschke, *The Myth of 1648. Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*, ouvrage cité, p. 252 et suiv.

[1079] Sur l'institutionnalisation de la propriété privée en tant que « *nouvel espace institué* sous la forme du pouvoir discrétionnaire », cf. notamment M. Freitag, *L'abîme de la liberté. Critique du libéralisme*, ouvrage cité, p. 169 et 189 et suiv., ainsi que, du même auteur, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, ouvrage cité, p. 88 et suiv. Souligné dans le texte.

non plus des rapports interdynastiques, mais de véritables rapports fondés sur la volonté de concentrer la puissance de l'État, en l'occurrence de protéger les intérêts supérieurs de la noblesse et de la *gentry*. Mais surtout, ce que l'on constate, c'est la précocité de l'investissement étatique interne. Les anciens comtés ou *shire* déjà structurés depuis le XIIe siècle furent pour beaucoup précisés dans leurs limites et juridictions, lesquelles demeurèrent relativement stables entre les Actes d'Union votés sous Henri VIII et la fin du XIXe siècle. Chose encore plus intéressante, malgré l'importance politique et juridique de ces subdivisions territoriales locales, on note pourtant l'absence de frontières et de douanes intérieures et, à partir du XVIIe siècle, la mise en place d'un système de péages entièrement voué à l'organisation du marché intérieur[1080]. Bref, au service de l'unification étatique, l'organisation territoriale anglaise fut aussi précocement mise au service des classes dominantes déjà capitalistes, c'est-à-dire déjà dépendantes d'une sphère autonomisée de rapports économiques, que l'État centralisé garantissait.

Un second et plus fascinant indice encore témoigne de cela. En Angleterre, il n'a jamais véritablement existé de relevé cadastral complet et cartographié avant la mise en place de l'*Ordnance Survey*, à l'extrême fin du XVIIIe siècle. Le *Domesday Book* était bien, depuis la fin du XIe siècle, un recensement pour des raisons fiscales qui, sur la base d'enquêtes instituant le roi en propriétaire éminent de la terre, avait colligé les villes, hameaux et villages, les habitations et infrastructures, les terres et ressources, et surtout, le statut des hommes, le tout inventorié en fonction des possessions féodales (royales, ecclésiales, seigneuriales). Mais il ne fournissait pas de plans. Et lorsque noblesse et *gentry* s'imposèrent face aux prérogatives royales, en 1688, elles refusèrent catégoriquement ce genre de document qui menaçait, selon elles, le contrôle des grands propriétaires sur la levée de la *land tax* : « ils [souhaitèrent], au nom de leur liberté et de leur intérêt, ne donner aucun instrument de contrôle à un roi

[1080] Cf. P. Alliès, *L'invention du territoire*, ouvrage cité, p. 77, ainsi que P. Dockès, *L'espace dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècle*, ouvrage cité, p. 52.

déjà bien encadré », avance Mireille Touzery. Le mot « cadastre », emprunté au français, n'apparut lui-même dans l'*Oxford English Dictionary* qu'en 1804, et pendant longtemps les cartes d'État ne furent que descriptives[1081]. Or, et cela est significatif, si la France s'était dotée dès la fin du XVIIe siècle d'un terrier général s'appliquant autant au domaine royal *stricto sensu* qu'aux propriétés privées et aux biens de l'Église[1082], l'Angleterre avait pour sa part une avance très importante, plus d'un siècle et demi, en matière d'*estate maps*, c'est-à-dire de plans-terriers dûment cartographiés. Ce que cela indique, c'est que ces plans « sont restés une forme de cartographie privée de la terre seigneuriale et non pas un outil cadastral de niveau régional ou lié à l'État »[1083]. La mesure de la terre était au service de la propriété et en cela, loin d'être un archaïsme, ce fut un « choix politique » tout à fait déterminant[1084]. Plus encore, l'importance de ces *estate maps* fut si grande que cela donna lieu à la naissance d'une catégorie socio-professionnelle spécifique, le *land surveyor*, « commissaire à terrier, arpenteur-géomètre et cartographe », fortement sollicité par les propriétaires terriens. Renouvelant les mesures et procédés médiévaux approximatifs en profitant des apports des mathématiques appliquées, de la géométrie et de la cartographie en plein essor dès la fin du XVIe siècle, entre autres dans l'intelligentsia puritaine, les *land surveyors* jouèrent un rôle central dès 1570-1580 et tout au long du XVIIe siècle, non seulement sur le plan technique, en tant qu'experts agricoles et agents centraux du marché foncier, mais sur un plan proprement idéologique. Et cela à deux niveaux. D'une part, en produisant une multitude de plans seigneuriaux et même d'atlas nationaux, tel l'*Atlas des comtés d'Angleterre et du Pays de Galles*, dédié à la reine Élizabeth par Christopher Saxton en 1579, ils

---

[1081] Cf. M. Touzery, « Cadastre en Europe à l'époque moderne. Modèles continentaux et absence anglaise », dans M. Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, pp. 1-8, p. 6.
[1082] Cf. D. Bitterling, *L'invention du pré-carré*, ouvrage cité, p. 93.
[1083] Cf. G. Chouquer, « Arpentage, cadastre et fiscalité foncière, de l'Antiquité à l'époque moderne », article cité, p. 227.
[1084] Cf. J.-C. Waquet, « Conclusions », dans M. Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne*, ouvrage cité, pp. 571-579, p. 578.

contribuèrent à forger et à diffuser dans la noblesse et dans la *gentry* une certaine représentation de soi fondée sur leurs propres propriétés rurales privées, dans les limites de leur comté, et dont la sommation formait l'unité contractuelle de l'espace politique unifié et uniformisé par la *Common Law* et la justice royale[1085]. C'est à cet espace que devait s'identifier la nation, dira Jean-Pierre Genet[1086]. Et d'autre part, cette intense production d'*estate maps* accompagna très directement le mouvement des *enclosures* (et des expropriations des biens monastiques et de la Couronne) en son siècle charnière, au XVIIe siècle, cette appropriation privée « inscrite dans les annales de l'humanité en caractères de sang et de feu », dans les mots de Marx[1087], de ce qui était alors une communauté manoriale fondée sur le système de l'*open field* et une paysannerie libre. Les *land surveyors* jouèrent ainsi un rôle central dans le glissement de la notion même de propriété, depuis « la propriété seigneuriale, reposant sur un complexe de droits divers afférant à des parcelles dispersées ou communes, à celui de la propriété individuelle privée et absolue sur des morceaux de sol, délimités et mesurés avec précision ». Un indice ? « L'*Improvment* était le mot-clé de la littérature agronomique anglaise au XVIe et XVIIe siècles », dira Beauroy, servant entre autres d'outil promotionnel auprès des grands propriétaires en leur faisant miroiter la possibilité d'une évaluation précise des profits escomptés et d'une mise en valeur très lucrative grâce à la révision en hausse des baux permise par une connaissance précise de la terre[1088]. En somme, ces plans « ont été un moyen

---

[1085] C'est peut-être la raison pour laquelle l'aristocratie et la grande bourgeoisie anglaises devinrent si friandes de peintures de paysage dès le début du XVIe siècle. Cf. L. Villeneuve, *Paysage, mythe et territorialité : Charlevoix au XIXe siècle. Pour une nouvelle approche du paysage*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, p. 76 et suiv.

[1086] Cf. J.-P. Genet, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, ouvrage cité, pp. 364-367.

[1087] Cf. K. Marx, *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre premier : le procès de production du capital*, ouvrage cité, p. 805. Sur le mouvement des enclosures et ses effets de soumission à « l'esclavage des nécessités vitales » d'une paysannerie libre dépossédée, voir aussi H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, ouvrage cité, pp. 319-326.

[1088] Cf. J. Beauroy, « La représentation de la propriété privée de la terre. *Land Surveyors* et *Estate maps* en Angleterre entre 1570 et 1690 », dans G. Brunel, O. Guyotjeannin et J.-M. Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, ouvrage

d'exploiter la terre plus efficacement, d'accroître les loyers, de faire respecter les obligations légales et de modifier les régimes d'exploitation »[1089]. Meiksins Wood écrira d'ailleurs que c'est là une autre des particularités qui distinguent la France et l'Angleterre de l'époque : alors que les membres de l'Académie des sciences de Paris sont de véritables agents de l'État absolutiste, la Société Royale, refusant toute responsabilité publique et pourtant vivement intéressée à tout ce qui concerne l'amélioration de la productivité agricole, « répond déjà aux besoins de la propriété »[1090]. Et nous ne sommes pas sans savoir combien cette spécificité influencera l'expérience coloniale anglaise – la « ruée vers la terre » en tant que conversion de la terre en « terre productive », dans les mots de Weaver[1091]. Et particulièrement l'expérience américaine qui la radicalisera, depuis la fondation édifiée sur un sentiment d'insularité à la fois continentale et locale – selon une logique d'expansion et de géométrisation de l'espace conçu comme un vide topographique à convertir en un véritable damier de parcelles quadrillées et productives[1092] – jusqu'aux formes contemporaines du « séparatisme institutionnel » dont témoigne par exemple la prolifération des *gated communities* fortement

---

cité, pp. 81-82, 89-90 et 93 et suiv. Cf. aussi E. M. Wood, *L'empire du capital*, ouvrage cité, p. 114 et 122-123.

[1089] B. Harley, « Cartes, savoir et pouvoir », dans P. Gould et A. Bailly (dirs.), *Le pouvoir des cartes. Brian Harley et la cartographie*, Paris, Éditions Économica, 1995, pp. 19-51, p. 30.

[1090] Cf. E. Meiksins Wood, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières,* ouvrage cité, pp. 580-586.

[1091] « La façon dont l'histoire s'est déroulée dans les territoires britanniques et américains indique la prédominance de la doctrine de la mise en valeur des terres qui favorisait la productivité plutôt que la conversion religieuse ou l'assimilation culturelle », écrit Weaver. Sur l'importance de la logique de l' « improvment » dans les modalités anglaises de colonisation, cf. J. C. Weaver, *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne. 1650-1900*, ouvrage cité, p. 158, ou encore M. Morin, *L'Usurpation de la souveraineté autochtone*, ouvrage cité, pp. p105-127. « Pour l'Amérique en expansion, l'espace est libre et sauvage, il n'attend qu'à être occupé, approprié et organisé », disait en ce sens Michel Freitag. Cf. M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, ouvrage cité, p. 163.

[1092] Cf. M. Goussot, *Espaces et territoires aux États-Unis*, ouvrage cité, p. 39 et suiv. et 53 et suiv., ainsi que D. Boorstin, *Histoire des Américains. Tome 2. Naissance d'une nation*, Paris, Armand Colin, 1981 [1965], p. 290 et suiv. À ce propos, Boorstin dira que « les Américains ne vécurent pas le long d'une frontière, mais dans une multitude d'îles aux limites imprécises » (p. 263) sur lequel on apposa un découpage géométrique formel – « un des grands monuments dédiés à l'apriorisme » (p. 291) – conçu pour faire du continent une marchandise (*packaging a continent*) !

encouragées par des autorités locales elles-mêmes[1093]. Guère étonnant que Polanyi ait parlé des États-Unis comme de la « seule société de marché au monde qui fût fondée légalement »[1094].

Mais si l'expérience anglaise devint rapidement déterminante à l'échelle internationale, entre autres par les pressions exercées sur ses principaux concurrents et par son programme impérial de colonisation[1095], elle n'élimina pas la voie typiquement française du passage à l'État moderne. En effet, au modèle anglais d'une « libéralisation » du pouvoir par un Parlement, pour le dire comme Gauchet, il faut y opposer une fois de plus le modèle français de « la déconstitution révolutionnaire de la puissance souveraine incorporée dans le monarque et son appropriation par les égaux »[1096].

En France, c'est bel et bien la Révolution qui achèvera le mouvement de consolidation institutionnelle du territoire et de production d'une société civile moderne bourgeoise formée non plus de groupes autonomes, mais d'individus indifférenciés unifiés dans le creuset d'une « nation populaire » pensée désormais comme détentrice de la souveraineté[1097]. À l'abolition des droits féodaux et au parlementarisme censitaire, puis démocratique, et aux efforts titanesques de

---

[1093] Cf. D. Giband, *Géographie sociale des États-Unis*, Paris, Ellipses, 2006, pp. 91-101. Pour sa part, Jean-Pierre Dollé fait référence au peuple américain comme d'un « peuple de l'espace, de l'ouvert sans limite » tout en reconnaissant que cette illimitation suppose un nombre incalculable de limites internes, notamment sous la forme de la « ghettoïsation » raciale. Cf. J.-P. Dollé, *L'inhabitable capital. Crise mondiale et expropriation*, Paris, Nouvelles Éditions Lignes, 2010, p. 33 et 48.

[1094] Cf. K. Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, ouvrage cité, p. 292. Sur les États-Unis comme « société économique » fondée sur l'agrégation contractuelle de corps locaux, cf. aussi J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, p. 254 et suiv.

[1095] Peut-être les premiers « programmes d'ajustement structurel », selon Meiksins Wood, tant la colonisation britannique fut au moins autant un mécanisme de spoliation qu'une entreprise générale de transformations internes des espaces conquis par un procès d'alignement des rapports de propriété sur les impératifs du marché. Cf. E. Meiksins Wood, *The Origins of Capitalism. A longer View*, ouvrage cité, p. 155.

[1096] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, ouvrage cité, p. 75.

[1097] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, pp. 185-222.

construction d'une identité nationale à travers l'unification linguistique, l'imposition d'un système d'éducation et d'un service militaire national, ou encore l'établissement d'un système de poids et mesures uniformes qui, comme pour la langue, prendra près de deux siècles avant de s'imposer[1098], il est d'autres indices de cette construction étatique qui fera du territoire un moment de la médiation institutionnelle de l'identité nationale. Sur le plan extérieur, la linéarisation des frontières et leur constitution idéologique comme « frontières naturelles » entamèrent leur longue histoire : dès 1793, les membres de la Convention réfèrent à la « nature » comme barrière pour conforter les démarcations instituées. Et dès 1797, un traité entre la France et l'Autriche entérine une conception entièrement neuve de la frontière en tant que ligne[1099]. La cartographie, à usage essentiellement militaire, mais aussi politique, standardisant le nom des lieux, fit elle-même un bond avant, notamment grâce à la nationalisation de la Carte générale de France des Cassini en 1793, à la carte d'État-major commandée par Napoléon en 1808 et réalisée entre 1817 et 1866 ou encore à la carte de l'occupation de l'Égypte publiée en 1825[1100]. Désormais, les limites de l'État devaient être celles de la nation, et vice-versa, laquelle était amenée à se saisir à petite et à grande échelle par-delà les particularismes qui la travaillaient. Mais si cette dynamique de séparation nette entre entités souveraines était bien en marche dans le processus d'étatisation révolutionnaire, ainsi qu'on le constate à la reprise de la notion par la réaction européenne elle-même, par exemple lors du traité de Paris de 1814 rétablissant la France dans ses frontières de 1792 en entérinant au passage la suppression de nombreuses enclaves, c'est néanmoins sur le plan intérieur que les transformations furent les plus spectaculaires.

[1098] Cf. K. Alder, *Mesurer le monde. 1972-1799 : l'incroyable histoire de l'invention du mètre*, ouvrage cité, p. 362.
[1099] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 139 et 163-164.
[1100] Cf. J. Brotton, *Une histoire du monde en 12 cartes*, ouvrage cité, p. 318 et suiv. et P. Lascoume, « Gouverner par les cartes ? », *Genèses*, 3, 68, 2007, pp. 2-3, p. 2.

À la nouvelle société, les révolutionnaires avaient aussi la prétention d'offrir un « nouvel espace » – un « espace universel » libéré des pesanteurs du passé et des privilèges[1101]. La réduction de toutes les enclaves par annexions plus ou moins unilatérales et la suppression des douanes intérieures vont de pair avec la transformation dans le statut des personnes, qui de sujets deviennent citoyens. Le droit de propriété est énoncé dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et réitéré dans le Code civil de 1804. Et aussi tôt qu'en 1807, Napoléon fait réaliser un cadastre général de la France à des fins juridiques et fiscales – le fameux « cadastre napoléonien »[1102]. Mais surtout, l'apport fondamental de la structuration territoriale de l'État français suite à la Révolution, c'est l'idée d'une organisation administrative devant « rendre compte de la légitimité de l'État et de sa représentation politique »[1103]. « De l'organisation du territoire, on attend désormais qu'elle devienne le garant de cette représentation égalitaire de la nation que les découpages anciens rendaient impossible », écrivent Nordman et Revel[1104]. Ainsi le territoire fut-il entièrement divisé selon une conception pour ainsi dire géométrique, unitaire et hiérarchisée, qui devait servir de socle à la représentation citoyenne. Le territoire était organisé sur la base des communautés d'Ancien Régime transmutées en « communes », regroupées en cantons, lesquels furent intégrés en districts, eux aussi agrégés en départements, le tout, selon un mode de découpage tenant compte des capacités de déplacement et d'échange : « Le chef-lieu de canton devait être accessible de tout lieu à pied en un aller-retour quotidien, le chef-lieu de district en

---

[1101] Cf. G. Gusdorf, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome VIII : La conscience révolutionnaire. Les idéologies*, Paris, Payot, 1978, pp. 125-128. À ce propos, Jean-Marc Besse donne en exemple les « jardins patriotiques » qui fleurirent sous la République, visant à la fois l'émergence d'une « conscience géographique » et la figuration du « corps symbolique de la nation » – véritable « pédagogie du territoire », dans les termes de Daniel Nordman cités par l'auteur. Cf. J.-M. Besse, *Face au monde. Atlas, jardins, géoramas*, ouvrage cité, pp. 98-124.

[1102] Cf. G. Chouquer, « Arpentage, cadastre et fiscalité foncière, de l'Antiquité à l'époque moderne », article cité, pp. 227-228.

[1103] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 170.

[1104] Cf. D. Nordman et J. Revel, « La formation de l'espace français », dans J. Revel (dir.), *L'Espace français*, ouvrage cité, p. 169.

aller-retour à cheval, le chef-lieu de département à cheval dans la journée »[1105]. Rapidement, par contre, le rôle des préfets et sous-préfets s'imposa dans les départements et les districts (ou arrondissements), marque d'une centralisation importante du pouvoir sous l'Empire. Les revendications des élites locales furent nombreuses, largement appuyées sur des arguments tendant à naturaliser ici aussi les divers « terroirs » intégrés à la structure institutionnelle étatique. Au final, c'est bel et bien à la mise en place d'un État territorial à la fois « homogène » et « brisé », pour le dire comme Henri Lefebvre[1106], que nous assistons, c'est-à-dire un espace à la fois unifié par les mécanismes institutionnels plus ou moins adéquatement emboîtés et déterminant des pôles d'allégeance à une identité nationale en construction, et différencié, sous l'égide des mécanismes de régulation politique, ce que révèle par exemple la distinction entre droit public et droit privé. Si la consolidation de cet État territorial s'échelonna sur près d'un siècle et demi – au moins autant grâce ou à cause de la structuration institutionnelle progressive que de l'extension du réseau routier et des chemins de fer[1107] – le principe était déjà en germe avec l'appropriation révolutionnaire des ambiguïtés de l'État absolutiste. Ainsi que nous le disions ci-avant, la forme de l'État put bien être contestée, notamment en matière d'autonomie régionale ou locale, et l'idée même de la « nation » comme creuset identitaire impliquant une spatialité politique spécifique, un territoire, put bien être davantage une revendication qu'une solution jusqu'à tard au XXe siècle, ainsi que l'écrivent Burbank et Cooper, il n'en demeure pas moins que, *rétrospectivement*, on peut dire que le principe d'un espace au statut politico-institutionnel en tant que médiation de l'appartenance à la communauté politique était, lui, pour ainsi dire acquis[1108].

[1105] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, p. 171.
[1106] Cf. H. Lefebvre, *De l'État. Tome IV : Les contradictions de l'État moderne*, ouvrage cité, p. 271.
[1107] Cf. E. Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, ouvrage cité, p. 287 et 301-302.
[1108] Cf. J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, p. 495. En ce sens, les revendications régionalistes, loin d'être un démenti, constituent de véritables effets d'État et doivent être interprétées comme des contre-spatialisations politiques – des « contre-territorialisations ». Cf. P. Bourdieu, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherches en sciences sociales*, 35, 1980, pp. 63-72.

La généralisation de l'État territorial

À des degrés et à des rythmes divers, c'est ce même double processus de saturation/structuration étatique interne et de forclusion/linéarisation des frontières externes, d'une part, et tout au moins de tentative de constitution d'une identité sociétale sous l'égide de mécanismes d'institutionnalisation politique, d'autre part, qui dynamisa tout le XIXe et une grande partie du XXe siècle. C'est précisément là le principe de ce que nous avons nommés, en reprenant les catégories de Hespanha, l'*absorption centralisée* propre aux États modernes[1109] – cette production d'un « espace continu et plein, excluant l'extériorité interne »[1110]. Évidemment, s'ils « influencèrent l'évolution de presque tous les pays de l'Europe occidentale vers l'État national », ainsi que le disait Schulze, ni la France ni l'Angleterre n'épuisèrent le modèle[1111]. Que ce soit « par le haut » ou « par le bas », dans des États unitaires ou fédéraux, centralisés ou décentralisés, c'est cette même tentative de désarrimer les ancrages particularistes en produisant par le biais des modes de régulation étatique des espaces d'intégration sociale au statut politico-institutionnel qui se joua à l'échelle de la planète.

Inutile de nous attarder sur les tensions, conflits et guerres qui en marquèrent le contexte, sur les compositions, décompositions et recompositions impérialistes et sur le principe même de son extension, la conquête coloniale du monde, que David Harvey, à la suite de Hannah Arendt, conçoit comme la « première phase de la domination politique de la bourgeoisie »[1112]. Par une ruse dont seule l'histoire semble être capable, en effet, la compétition pour le partage du monde par les puissances européennes au XIXe siècle donna lieu à un nouveau type d'empires coloniaux visant

---

[1109] Cf. A. M. Hespanha, « L'espace politique dans l'Ancien Régime », article cité, p. 479, note 33.
[1110] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. II. La crise du libéralisme (1880-1914)*, Paris, Éditions Gallimard, 2007, p. 231.
[1111] Cf. H. Schulze, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, ouvrage cité, p. 232.
[1112] Cf. D. Harvey, *Le nouvel impérialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2010 [2003], p. 67.

une « appropriation territoriale continue » en lieu et place d'une domination discontinue, constituée d'enclaves, d'exclaves et de corridors, qui avait été le fait du régime colonial des États traditionnels et absolutistes[1113]. Ce n'est pas dire, par contre, que ces visées d'appropriation continue des espaces coloniaux eurent toujours les moyens de leurs ambitions : « La colonisation "moderne" fut une vague de revendications préemptives sur des territoires que les prétendants, malgré leur présomption, furent incapables de pleinement intégrer ou exploiter », peuvent pertinemment écrire Burbank et Cooper[1114]. Certains n'hésiteront pas d'ailleurs à avancer que l' « État colonial », loin de constituer une sphère de souveraineté homogène, à la manière des cartes pleines aux tracés linéaires qui lui servaient de support idéologique dans la compétition interimpériale, agissait davantage comme un État d'Ancien régime en agrégeant de manière irrégulière les espaces sous domination[1115]. Néanmoins, et elle est là la ruse, en prenant en compte, ou non, les « spatialités vernaculaires » et les résistances qu'elles impliquent et induisent, en s'accommodant des pratiques en usage ou en les recomposant pour les faire servir l'appareil étatique de domination, notamment dans le tracé des frontières, et en mettant en place des modes de ségrégation de plus en plus marqués dans l'espace[1116], la dynamique impériale-coloniale européenne tendit à mettre fin à la logique de la superposition des souverainetés et devint ainsi le creuset des revendications à l'auto-détermination qui marquèrent le XXe siècle. Régime concessionnaire, protectorats, système des mandats, la deuxième moitié du XIXe siècle et les premières décennies du XXe siècle sont en effet marquées par des transferts de souveraineté qui, bien qu'interprétés du point de vue des rivalités interimpériales par les États européens,

---

[1113] Cf. I. Surun, « Appropriations territoriales et résistances autochtones. Entre guerre de conquête, alliance et négociation », dans P. Singaravélou (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 37-75, p. 54

[1114] Cf. J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, p. 391.

[1115] Cf. S. Thénault, « L'État colonial. Une question de domination », dans P. Singaravélou (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 215-256, p. 244.

[1116] Là-dessus, cf. H. Blais, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines. L'emprise spatiale des sociétés coloniales », dans P. Singaravélou (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 169-214, p. 172 et suiv.

constituent des jalons importants d'une « appropriation territoriale généralisée » et de l'imposition d'une « administration uniforme sur l'ensemble du territoire »[1117]. Et ce sont ces jalons, justement, véritable « héritage liminal » appelé à être validé dans la foulée de la décolonisation[1118], qui serviront bientôt de relais aux élites des sociétés dominées, même dans le cas de formes de résistance ou de revendications qui n'étaient pas forcément « nationalistes »[1119]. Le destin des « peuples sans État » est à cet égard révélateur : alors que, dans la pratique du moins, plus que dans les discours officiels dont les destinataires étaient les puissances européennes concurrentes, leur indépendance politique avait été largement reconnue en tant qu'alliés potentiels ou ennemis avec qui il fallait traiter de « nation à nation » pour l'obtention de permission, de cession de terres par traité ou par conquête, dans la foulée du passage de la doctrine du droit naturel à la conception positiviste du droit international, ils furent soient « anéanties »[1120], soient soumis à l'autorité de l'État colonial sous la forme d'une véritable « usurpation » de leur souveraineté[1121]. Ainsi naquirent les

---

[1117] Cf. I. Surun, « Appropriations territoriales et résistances autochtones. Entre guerre de conquête, alliance et négociation », article cité, p. 47.

[1118] Cf. A.-L. Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 24.

[1119] Sur les mouvements internationalistes, « pan*istes* » (panafricanisme, panarabisme, etc.) ou sur les velléités fédéralistes, de l'Afrique occidentale française à l'Indochine en passant par le Moyen Orient notamment, cf. F. Cooper, « Conflits, réformes et décolonisation. La situation impériale mise en cause », dans P. Singaravélou (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 377-419.

[1120] Cf. C.A. Bayly, « L'anéantissement des peuples autochtones et les atteintes à l'environnement », dans *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, ouvrage cité, pp. 698-727.

[1121] Sur le cas des Amérindiens dans leur rapport au colonialisme français et britannique, lesquels finirent par ne plus être reconnus à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, cf. M. Morin, *L'Usurpation de la souveraineté autochtone. Le cas des peuples de la Nouvelle-France et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord*, ouvrage cité. « Les revendications territoriales françaises au-delà de la colonie du Saint-Laurent sont plutôt dirigées contre l'intrusion britannique dans le commerce des fourrures. Les interventions officielles de la France dans les affaires indigènes se limitent à nouer des alliances, à protéger le commerce (au besoin par les armes) et, dans certains cas, à fomenter des guerres intertribales. [...] Ces groupes indigènes sont considérés comme indépendants, n'étant ni sujets du roi ni soumis aux lois françaises », écrira dans le même sens Richard C. Harris (cf. *Atlas historique du Canada. I. Des origines à 1800*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 89). À ce propos, notons que Olive Patricia Dickason oscille pour sa part entre la thèse de la non-reconnaissance de l'indépendance politique des nations autochtones en Nouvelle-France (cf. « Renaissance Europe's View of Amerindian Sovereignty and Territoriality », *Plural Societies*, 8, 3-4, 1977, pp. 97-107) et celle reconnaissant les « ambiguïtés de la politique française envers les Amérindiens », entre prétention

revendications « territoriales » de peuples par ailleurs « sans territoire ». Et ce, c'est sans compter les effets en retour du colonialisme sur la structuration étatique métropolitaine. D'une certaine manière, et sans en exagérer les traits, les colonies furent des laboratoires de l'État moderne, c'est-à-dire de sa formalisation bureaucratique et d'une certaine forme de « nationalisation par l'impérialisation »[1122].

Quoiqu'il en soit, il est clair qu'en Europe même, dans les suites de la défaite des armées napoléoniennes, dès le Congrès de Vienne de 1815, les empires et monarchies traditionnels furent progressivement absorbés par la logique du droit des États et s'alignèrent progressivement, à leur corps défendant parfois, sur la conception politique du territoire et sur le « principe de nationalité » qui, bientôt, l'accompagna[1123]. Certains diront qu'il fallut cependant attendre au moins jusqu'en 1850-1860, voire 1870-1880, pour que, sous la pression de l'industrialisation et de l'effervescence nationaliste, se généralise l'idée d'une communauté politique organisée comme une nation représentée par un État territorial[1124]. Ce dont

---

internationale et obligation pragmatique des alliances (*Les premières nations du Canada depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, ouvrage cité, p. 160). Pour une présentation synthétique de ce débat, cf. M. Morin, « Propriétés et territoires autochtones en Nouvelle-France. I – Contrôle territorial et reconnaissance de territoires nationaux », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 2-3, 2013, pp. 59-75.

[1122] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. II. La crise du libéralisme (1880-1914)*, ouvrage cité, p. 226 et suiv. ainsi que, du même auteur, *L'avènement de la démocratie. III. À l'épreuve des totalitarismes (1914-1974)*, Paris, Éditions Gallimard, 2010, pp. 280- 291. À ce propos, Christopher Bayly avance que, plutôt que les traditionnelles historiographies distinctes de l'empire et de l'État-nation, « vaudrait mieux partir de l'idée qu'entre impérialisme et nationalisme, il a existé une relation de longue durée », illustrant au passage les nombreuses influences réciproques de l'expansion impériale et de la structuration de l'appareil d'État métropolitain. Cf. C.A. Bayly, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, ouvrage cité, p. 373.

[1123] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, p. 52 ; B. Anderson, « Nationalisme officiel et impérialisme », dans *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, Éditions Le Découverte et Syros, 2002 [1996, 1991, 1983], pp. 93-118, ainsi que E. J Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Éditions Gallimard, 1992 [1990], pp. 153-188. Notons par contre que Carl Schmitt, pour sa part, situe l'origine du droit des gens interétatique déclinant l' « ordre spatial européen » dès la paix d'Utrecht, en 1713. Cf. C. Schmitt, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, ouvrage cité, p. 188.

[1124] Tant Behnke que Lacher diront que ce n'est véritablement qu'à cette époque, en effet, que s'effondre l' « espace dynastique des politiques familiales » au profit du « système moderne des États nationaux ». Cf. A. Behnke, « Citizenship, Nationhood and the Production of Political Space », article

témoignent la dislocation rapide de l'Amérique espagnole par l'accession à l'indépendance de nombreuses vice-royautés dès le début du XIXe siècle, puis plus tard le *risorgimento* italien, la déflagration de la Confédération allemande, la guerre franco-allemande, la formation de l'État national-fédéral allemand ou la réforme Meiji au Japon, entre autres évènements incontournables. Ou encore, au moins aussi spectaculaire, la Conférence de Berlin de 1884-1885 qui procéda selon une logique proprement territoriale au partage de l'Afrique entre des protagonistes européens qui n'étaient pourtant pas tous – pensons au Portugal, à l'Autriche-Hongrie ou à l'Empire ottoman – les représentants typiques de ce que nous entendons par « État moderne »[1125]. De la *Land ordinance* de 1785 organisant la gestion fédérale du domaine public par l'établissement d'un modèle cadastral unique, au décret de la fermeture de la « frontière » par le Bureau du recensement en 1890 sur la base d'un étude de la densité de population dans les régions situées à l'ouest du Mississippi, en passant par le *Homestead Act* de 1862 ou l'achèvement de la ligne ferroviaire transcontinentale en 1869, la mise en acte de la prétention à une « destinée manifeste » par la domination de tout le continent par les États-Unis se donne elle-même à voir comme un processus de construction étatique indissociable de la territorialisation des rapports sociaux. Cadastration géométrique, vente et distribution de terres, financement ou construction de routes, de canaux, de voies ferrées, organisation de systèmes d'irrigation, de services postaux et de lignes télégraphiques, invention *post facto* de catégories juridiques codifiant les prises de terre désordonnées et production d'une mythologie de la mission providentielle du front pionner, tout se conjugue pour faire de l'*American soil* le symbole de la nation[1126]. « En tant qu'instrument ayant servi à forger, à définir, et à approfondir une identité nationale, le

---

cité, pp. 251-252 et H. Lacher, *Beyond Globalization. Capitalism, Territorialty and the International Relations of Modernity*, ouvrage cité, p. 9-10. Pour sa part, Luciano Canfora ira jusqu'à avancer qu'il fallut attendre les années 1920-1930 pour que s'effondre durablement les structures d'Ancien Régime. Cf. L. Canfora, *La nature du pouvoir*, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 55.

[1125] Cf. C.A. Bayly, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, ouvrage cité, p. 406 et suiv.

[1126] Cf. P. Jacquin et D. Rodot, *Go West! Une histoire de l'Ouest américain d'hier à aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 2004 [2002].

domaine public se révéla un atout hors pair », peut ainsi écrire Weaver à propos des modalités d'appropriation de la terre qui structurèrent à la fois l'État et l'imaginaire américains[1127] ; c'est la constitution même de cet immense domaine public et les formes spécifiques de sa gestion par les diverses instances étatiques qui firent que « la nation devint une réalité substantielle », dans les termes de Boorstin[1128].

La généralisation de l'État national territorial est aussi indiquée par la constitution progressive d'un « ordre international » en bonne et due forme, dont les premières manifestations sont précisément liées à la mise en place de mécanismes de gestion de l'espace – depuis la création de la première institution internationale, la Commission centrale pour la navigation du Rhin en 1815, jusqu'à la croissance exponentielle des organisations comme l'Union internationale du télégraphe en 1865, l'Union générale des postes en 1874 ou le Bureau international des poids et mesures en 1875. L'édifice fut parachevé par le traité de Versailles en 1919, avec sa mise en place d'une représentation cartographique de l'Europe d'une « rigueur implacable », dira Badie[1129], et surtout, avec la création de la *Société des Nations*. Dans le passage de la « souveraineté des princes » à la « souveraineté populaire », ou des « dynasties » aux « nations », dans l'imaginaire occidental hégémonique du moins, il n'était plus dès lors de représentation politique possible hors d'une structure institutionnelle étatique[1130]. Depuis ce temps, et au moins jusqu'au milieu des années 1970, c'est à l'accélération de la production du territoire comme instrument et enjeu des rapports

---

[1127] Cf. J. C. Weaver, *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne. 1650-1900*, ouvrage cité, p. 224. L'auteur rappelle pour l'anecdote que l'ancêtre du Parti Républicain se nommait le *Free Soil Party* (p. 81) !

[1128] Cf. D. Boorstin, *Histoire des Américains. Tome 2. Naissance d'une nation*, ouvrage cité, p. 297. En plus du « flou géographique » (p. 279) régnant sur ce « continent océanique » (p. 87) ouvert à toutes les chimères cartographiques, et contre le mythe du cowboy solitaire, l'auteur met particulièrement l'accent sur l'importance des associations de propriétaires (*Claim Clubs*) et des institutions politiques, États et gouvernement fédéral, au principe de la construction, synchrone de son déploiement territorial, de la société américaine (pp. 89-98 et 296-306).

[1129] Cf. B. Badie, *La fin des territoires*, ouvrage cité, pp. 45-46.

[1130] Cf. O Hintze, « Nature et transformation de l'État moderne », dans *Féodalité, capitalisme et État moderne. Essais d'histoire sociale comparée*, ouvrage cité, pp. 320-321.

de pouvoir, d'un « rapport politique entre l'espace et la société » dans les termes de Rosanvallon[1131], que nous avons assisté. Avec pour résultat que, dans la foulée des mouvements de décolonisation et leurs revendications plus ou moins heureuses à l'autodétermination, près de deux cents États se partagent aujourd'hui la planète et que les seuls endroits non intégrés à un État, l'Antarctique et les terres situées au sud du 60° parallèle, le sont en vertu d'un traité de 1959, d'une convention de 1982 et d'un protocole de 1991, signés par... un certain nombre d'États. Et même cette *terra nullius* par excellence qu'est la haute mer porte le nom d' « eaux internationales »[1132] !

Évidemment, les États issus de la colonisation n'eurent pas tous la même fortune. Certains, « héritiers d'une longue histoire en tant qu'entités politiques », comme le disait Hobsbawm, la Chine, l'Iran ou la Turquie par exemple, se fondirent plus aisément dans le cadre étatique tandis que d'autres, étrangers à ce mode d'intégration sociale et n'ayant souvent comme seul fondement que « les territoires tels que les avaient découpés les conquêtes et les rivalités impériales, généralement sans référence aucune aux structures locales »[1133], souffrirent et souffrent encore d'une « sous-institutionnalisation » chronique[1134]. Car en effet, il ne suffit pas qu'existent des frontières ou un découpage administratif interne pour que l'espace politique s'inscrive comme une médiation de la communauté politique. Encore faut-il qu'il soit reconnu comme médiation d'une identité qui transcende son ancrage primaire, particulier, voire particulariste[1135]. Mais s'il est vrai que c'est « le nationalisme qui

---

[1131] Cf. P. Rosanvallon, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, ouvrage cité, p. 115.
[1132] Cf. C. Vandermotten et J. Vandeburie, *Territorialités et politique*, ouvrage cité, pp. 369-371.
[1133] Cf. E. J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Le Court XXe siècle. 1914-1991*, Paris, Éditions Complexe, 1994, p. 275.
[1134] Cf. B. Badie et P. Birnbaum, *Sociologie de l'État*, ouvrage cité, p. 163.
[1135] On sait que plusieurs se saisirent de la thématisation anthropologique d'Evans-Pritchard pour remettre en cause la distinction entre solidarité parentélaire et solidarité territoriale moderne. Mais pourtant, Evans-Pritchard fournissait lui-même une illustration éloquente de la distinction fondamentale entre un mode territorial *stricto sensu* de régulation sociale et le mode de régulation des Nuer : « Si l'on veut un bon exemple du sentiment des Nuer [en matière de vendetta], il faut voir

crée les nations et non pas le contraire »[1136], toutes les expériences étatiques ne furent pas des échecs dans des contrées pourtant étrangères à cette conception. Ici et là, un « nationalisme officiel », issu parfois des anciennes élites traditionnelles, parfois des nouvelles élites administratives, produisait ou se greffait sur un « nationalisme populaire », d'une manière assez semblable à ce qui se produisit, voire se produisait en Europe (mythification d'une soi-disant origine commune ou histoire légendaire, unification linguistique et culturelle par à-coups, développement d'une certaine conception d'un « espace vital » pour l'existence d'une communauté nouvellement constituée, etc.)[1137]. Ainsi l'espace tendit-il à devenir un peu partout une composante d'un mode proprement politique et institutionnel de reproduction des rapports sociaux, selon une tendance faisant de l' « étatisation » et de la « nationalisation de l'espace et des esprits » des processus synchrones[1138]. Si toutes ne le firent pas, de nombreuses identités particularistes furent inhibées et absorbées par un principe d'identité nationale, ou au contraire réclamèrent leur reconnaissance comme identité nationale propre[1139]. Ce que révèlent d'ailleurs la flambée des mouvements

---

comment ils réagirent, dans le camp de pasteurs de Muot Dit quand le gouvernement mit la main sur des otages pour obtenir la reddition de deux prophètes. Leur principal grief, dont ils me firent part, était que les otages n'appartenaient pas aux mêmes lignages que les prophètes : aussi cette affaire n'était-elle pas directement la leur. Le gouvernement considérait la question sous son aspect territorial, et les Nuer en fonction de la parenté, par analogie avec les conventions d'une vendetta ». Cf. E. E. Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions d'un peuple nilote*, ouvrage cité, p. 188. Philippe Descola rapporte un fait aussi frappant à propos des Aborigènes lorsqu'il fait référence au conflit les opposant au gouvernement australien concernant la question de leur représentation de l'espace : « Avec ses connotations de *terra nullius*, de nature originelle et préservée, d'écosystème à protéger contre les dégradations d'origine anthropique, la notion de "*wilderness*" récuse certes la conception de l'environnement que les Aborigènes ont forgée et les rapports multiples qu'ils tissent avec lui, mais surtout elle ignore les transformations subtiles qu'ils lui ont fait subir ». Aussi, les Aborigènes contestent-ils que leurs sites sacrés soient intégrés à cette forme de morcellement territorial, en tant qu' « aires protégées », ce qui, pourtant, aux yeux de l'Australien d'origine européenne, constitue le *nec plus ultra* de son sentiment de bienveillance à l'égard de la « diversité écologique et culturelle » ! Cf. P. Descola, *Par-delà nature et culture*, ouvrage cité, p. 62.

[1136] Cf. E. Gellner, *Nations et nationalisme*, ouvrage cité, p. 86 ainsi que E. J. Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, ouvrage cité, pp. 27-28.

[1137] Cf. B. Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, ouvrage cité, pp. 143-144.

[1138] Cf. Y. Déloye, *Sociologie historique du politique*, ouvrage cité, p. 54.

[1139] Cf. C. Levasseur, *Incertitude, pouvoir et résistances. Les enjeux du politique dans la modernité*, ouvrage cité, pp. 370-371.

nationalistes, indépendantistes ou autonomistes, et, à l'intérieur des États en voie de constitution, ce que d'aucuns nommaient « la production politique de l'espace conçu dans son rapport à l'univers national : le local, le régional et l'international »[1140]. D'ailleurs, comme le disait Bayly, il est tout à fait symptomatique que la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle furent, après plusieurs siècles de perfectionnement lié entre autres à la navigation, « l'âge d'or de la cartographie »[1141]. À la cartographie militaire napoléonienne à laquelle nous avons déjà fait référence, il faut en effet ajouter les efforts britanniques dès 1745 en Écosse et un peu plus tard en Irlande, avant ceux plus colossaux du relevé trigonométrique de l'Inde entre 1818 et 1840, sous la direction de sir George Everest, ou plus tard de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie. Le procédé était toujours le même : accompagné souvent d'une énumération et d'un classement des sites, des populations et des ressources, les noms de lieux furent rendus dans la langue de l'État, contribuant à l'affermissement symbolique de la structuration du territoire national ou colonial. « Délimiter et nommer sont deux activités géographiques qui prennent une signification particulière en contexte impérial. Elles renvoient, en effet, à l'invention de territoires en partie reconfigurés selon les normes des colonisateurs », écrira à ce propos Hélène Blais[1142] – « Les levés et les cartes contribuèrent à installer l'impérialisme européen », dira pour sa part Weaver[1143]. Plusieurs suivirent les exemples français et anglais, les États-Unis entre autres, mais aussi bientôt le Canada, la Chine, la Birmanie ou la Thaïlande entre autres[1144].

[1140] Cf. G. Bourque, J. Duchastel et É. Pineault, « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, XXXI, 2, Automne 1999, pp. 41-64, pp. 45-46.

[1141] Cf. C.A. Bayly, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, ouvrage cité, p. 448.

[1142] Cf. H. Blais, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines. L'emprise spatiale des sociétés coloniales », article cité, p. 171. À ce propos. Benedict Anderson fait référence aux « trois institutions de pouvoir », le recensement, la carte et le musée, qui « ont été profondément marquées par la façon dont l'État colonial imaginait sa domination ». cf. B. Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, ouvrage cité, pp. 167-188.

[1143] Cf. J. C. Weaver, *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne. 1650-1900*, ouvrage cité, p. 279.

[1144] Cf. C.A. Bayly, *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, ouvrage cité, pp. 447-451. Sur le lien entre cartographie et construction étatique, en particulier aux États-Unis, cf. M. Escolar,

Avec la constitution, puis la multiplication des États de type moderne, l'élargissement des prérogatives étatiques dans toutes les sphères de la vie sociale constitue sans aucun doute l'un des phénomènes majeurs des XIXe et XXe siècles. Cela pourrait *a priori* sembler contradictoire avec l'une des caractéristiques spécifiques de ce type d'État fondé sur « une mise à distance des appareils de pouvoir vis-à-vis la société dite civile ; en l'occurrence, une différenciation institutionnelle et organisationnelle entre le politique et les autres registres de la vie sociale »[1145]. Mais si on se rappelle que l'autonomisation des individus par rapport à leur ancrage communautaire et la distinction des sphères d'activités politiques, économiques et culturelles sont des processus précisément redevables d'une garantie ou d'une captation institutionnelle extérieure aux rapports de sens immédiatement intériorisés, on comprend que, sans prétendre d'aucune manière à une quelconque nécessité téléologique, ce qui put bien apparaître aux tenants d'un libéralisme le plus écru comme une dérive, n'en était pas une. Des États libéraux classiques aux États libéraux réformés et aux divers États-providences, pour reprendre en la pluralisant la typologie historique des formes de l'État moderne proposée par Bourque, Duchastel et Pineault[1146], c'est pour répondre aux défis de l'intégration et de la régulation sociales dans un contexte marqué par l'émergence rapide et l'extension brutale d'un ordre capitaliste industriel et ses déstructurations des formes traditionnelles de socialité qui avaient perduré jusqu'alors que les rapports d'interdépendances tendirent à être monopolisés par les institutions

---

« Exploration, Cartography and the Modernization of State Power », dans N. Brenner, B. Jessop, M. Jones, G. Macleod (dirs.), *State/Space. A Reader*, ouvrage cité, pp. 29-52. Sur l'importance de la cartographie dans la prise de possession coloniale, *française*, d'abord, *britannique* surtout, puis pour la construction nationale *canadienne*, cf. C. Boudreau, *La cartographie au Québec, 1760-1840*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994 ainsi que J. S. Murray, *Terra Nostra : les cartes du Canada et leurs secrets, 1550-1950*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2006. Linda Cardinal ira jusqu'à dire que le « mappisme », courant politique qui pose « la géographie comme fondement de l'identité canadienne », a constitué un aspect important du nationalisme canadien-anglais jusque dans les années 1960. Cf. L. Cardinal, « Nation et nationalisme au Canada anglais », dans C. Andrew, *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, pp. 87-110, p. 96.

[1145] Cf. C. Levasseur, *Incertitude, pouvoir et résistances. Les enjeux du politique dans la modernité*, ouvrage cité, p. 100.

[1146] Cf. G. Bourque, J. Duchastel et É. Pineault, « L'incorporation de la citoyenneté », article cité, pp. 47-49.

étatiques[1147]. Karl Polanyi parlait d'ailleurs à ce propos d' « autoprotection de la société »[1148]. Or, l'élargissement progressif des attributs étatiques, le gonflement des administrations et des dépenses publiques, les interventions de plus en plus importantes en matière économique et en matière d'infrastructures, les mesures assistantielles, puis assurantielles, etc., ne sont pas seulement à interpréter comme des dispositifs de régulation des rapports sociaux d'une société salariale pour laquelle une certaine « démarchandisation » apparaissait à plusieurs essentielle[1149]. Ce furent aussi, volontairement ou non, de puissants outils d'objectivation territoriale de la communauté politique. Car aux réseaux des institutions et des voies d'échanges traditionnels à courte portée, se substitueront, avec la contribution de l'État, de vastes « infrastructures de relation » – chemins de fer, routes, canaux, poste ou télégraphe par exemple – et un ensemble d'institutions ramifiées unifiant chaque portion du territoire : « L'État est mis en mesure de descendre partout, d'occuper entièrement l'espace social, de s'appliquer complètement à la collectivité dans le concret de son existence locale », souligne Gauchet[1150]. Mis en mesure, certes, mais aussi de plus en plus mis en demeure. Car si les uns auraient sans doute préféré que l'État accompagne discrètement l'extension prétendument autorégulée des marchés ou au contraire poursuive sa trajectoire traditionnelle, pour des raisons diverses et contradictoires, de nombreux autres s'en saisirent comme d'un levier d'intervention dans la dynamique sociopolitique. Avec la généralisation progressive du droit de vote et le découpage de paliers de gouvernement et de circonscriptions politiques, le réseau des institutions de toute nature contribua à élever l'État « au rang de support et d'opérateur d'une identité commune détachée des appartenances locales et

---

[1147] Cf. entre autres J. Donzelot, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1994 [1981], ou R. Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

[1148] Cf. K. Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, ouvrage cité, p. 179 et suiv.

[1149] Cf. G. Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 [1990], p. 53.

[1150] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. II. La crise du libéralisme (1880-1914)*, ouvrage cité, p. 194 et 195.

statutaires ». Ainsi le mouvement d' « homogénéisation pratique et symbolique du domaine collectif » tendit-il à prendre « force d'évidence quotidienne » par la transmutation de la « compacité territoriale » en « intégration culturelle »[1151]. Si la définition que Renan donnait jadis d'une nation en tant que communauté d'histoire et de projet a quelque sens – « la possession en commun d'un riche legs de souvenir » et « le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis », disait-il[1152] – on comprend à quel point les bâtiments publics et les monuments, les institutions, les archives et les commémorations, les drapeaux et tous ces autres symboles abstraits ou fonctionnels qui ponctuent le territoire de leurs marques sont propres non seulement à affirmer l' « omniprésence du pouvoir », dans les termes de Loschak[1153], mais aussi à construire cette *communauté imaginée*. De ce fait, « la forme État-nation devient coextensive à ce qui devient véritablement, du même coup, la "société" »[1154]. En effet, non sans susciter de nombreux débats et conflits concernant les critères de l'appartenance politique, c'est ainsi la « nation » qui tendit à devenir la « communauté de base »[1155].

Conséquemment, dès la fin du XIXe et tout au long du XXe siècle, au même titre et dans le même mouvement que les processus d'universalisation de la citoyenneté et de nationalisation de la régulation étatique, l'espace acquit un statut politico-institutionnel moderne en bonne et due forme selon la double voie déjà indiquée ci-avant : comme produit explicite des formes de l'organisation territoriale, en fixant et en contrôlant les frontières et en structurant les interventions d'un réseau d'institutions publiques par la multiplication d'échelles et de découpages politico-

---

[1151] *Ibid.*, p. 196.
[1152] Cf. E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882*, Paris, Calmann-Lévy Éditeur, 1882, p. 26.
[1153] Cf. D. Loschak, « Espace et contrôle social », dans J. Chevallier (dir.), *Centre, périphérie, territoire*, ouvrage cité, p. 198.
[1154] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. III. À l'épreuve des totalitarismes (1914-1974)*, ouvrage cité, p. 110.
[1155] Cf. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, ouvrage cité, p. 186.

administratifs, et comme produit des effets plus ou moins planifiés de la régulation étatique, aussi, mobilisant des capacités d'intervention sur le plan des infrastructures ou de l'occupation et de l'aménagement du territoire, au gré des enjeux et des stratégies politiques dont il fut l'objet. Si on nous permet l'expression, on pourrait peut-être parler du « stade suprême » de la territorialisation lorsque, dans les années 1960-1970, la « congruence structurelle » et la « coïncidence spatio-temporelle » de l'État national, de l'économie nationale et de la société nationale, selon les expressions de Jessop[1156], donnèrent lieu à de ce que Neil Brenner nomma des formes de « keynésianisme spatial », c'est-à-dire des formes de structuration de la spatialité étatique fondées sur une organisation territoriale relativement uniforme et centralisée et sur une stratégie d'investissements visant à l'irriguer en ses moindres recoins de politiques, d'institutions, d'entreprises et d'infrastructures publiques[1157]. Sans nécessairement en finir avec les espaces particuliers, localités, régions et autres « espaces vécus », et toujours minimalement limité par le « concert des nations » dans lequel il est inscrit, voire pour les États fédéraux par les différents ordres de gouvernement qui les composent, la dernière étape du « renversement du schéma impérial », cette universalité *en compréhension* et non plus *en extension*, « par l'occupation de tout l'espace dominable » par l'État national territorial, était au faîte de son histoire[1158]. Il n'était plus tendanciellement désormais d'autres espaces que par lui, c'est-à-dire par ses processus d'institutionnalisation des pratiques sociales, et c'est à travers ses propres institutions que la société en vint à se représenter comme étant au principe d'elle-même. Cela acheva de conférer à l'espace son statut politico-institutionnel, tant sa signification en tant que médiation constitutive de l'identité et de la participation à la société, voulue ou subie, souhaitée ou contestée, était claire.

[1156] Cf. B. Jessop, *The Future of Capitalist State*, Cambridge, Polity Press, 2002, p. 75.
[1157] Cf. N. Brenner, *New State Spaces*, ouvrage cité, pp. 115-116.
[1158] Cf. M. Gauchet, *L'avènement de la démocratie. II. La crise du libéralisme (1880-1914)*, ouvrage cité, p. 235 et 253.

CONCLUSION.
D'UNE DÉTERRITORIALISATION À L'AUTRE : VERS L'*EMPIRE DE LA DISLOCATION*

> Le territoire ne précède plus la carte, ni ne lui survit. C'est désormais la carte qui précède le territoire [...].
>
> Jean Baudrillard[1159]

> [...] nous sommes actuellement dans le monde selon la modalité de la privation de monde.
>
> Franck Fischbach[1160]

Notre thèse avait un objectif précis : contribuer à l'élucidation sociologique du concept d'espace – devenu véritable « mot-clé » dans les sciences sociales contemporaines, ainsi que nous l'avons dit avec David Harvey – dans le cadre d'une perspective théorique qui se refuse à prendre pour acquis l'existence en lui-même et pour lui-même du phénomène auquel il renvoie. Adoptant une démarche régressive-progressive, nous avons donc choisi de prendre pour point de départ de notre étude le problème qu'il constitue dans sa forme contemporaine. Pour cette raison, parti de la question de la *déterritorialisation*, nous avons cherché à recomposer, sur le plan théorique et sociohistorique, le concept et la réalité même du *territoire* qui précisément pose problème. L'objectif était alors de profiter des principaux apports, mais aussi de contourner les principales limites des diverses thèses qui l'abordent afin d'en redéfinir les termes. En effet, dans le premier chapitre, nous avons conclu notre présentation des diverses thèses technoéconomiques et politologiques concernant la question de la déterritorialisation en marquant l'ambiguïté définitoire du concept.

[1159] Cf. J. Baudrillard, *Simulacres et simulation*, ouvrage cité, p. 10.
[1160] Cf. F. Fischbach, *La privation de monde*, ouvrage cité, p. 21.

Nous avons pour cette raison insisté sur la nécessité d'une thématisation qui sache rendre compte des médiations sociales de la spatialité, essentielle à la compréhension des enjeux contemporains de la territorialité. C'est à relever ce défi que les chapitres suivants furent consacrés. Nous avons vu que les pratiques, représentations et instances de régulation qui déterminent l'ordonnancement et la catégorisation de l'espace, ce que nous avons nommé un mode de spatialisation, plus qu'un simple enjeu de localisation des formes sociales, impliquent le sens même conféré à la spatialité dans l'ordre social. Or, parce que la dynamique de production ou d'institution de l'espace s'ancre dans les moindres modalités de notre être-au-monde et que notre rapport au monde est indistinctement un rapport social, ainsi que nous l'avons montré dans le second chapitre, c'est au déploiement sociohistorique de la structuration normative et institutionnelle des pratiques sociales que nous avons associé l'analyse des transformations des modes de spatialisation et des statuts de la spatialité qu'ils impliquent. Des espaces anthropologiques au statut culturel-symbolique des communautés de culture aux territoires au statut politico-institutionnel des États traditionnels, présentés dans le troisième chapitre, puis modernes, dans le quatrième chapitre, nous avons ainsi mis en lumière la spécificité d'un espace ordonnancé et catégorisé en tant que modalité par laquelle une société peut s'apparaître comme étant politiquement unifiée et autonome. En termes wébériens, nous avons pu montrer de la sorte que l'espace politique, le territoire, à l'instar des pratiques, représentations et instances de régulation qui le produisent en tant que tel, constitue une modalité et un instrument même de la « sociétisation »[1161]. En définitive, le *territoire* nous est apparu comme le fruit d'un procès de territorialisation, lequel constitue une modalité particulière d'un procès plus général de spatialisation compris comme ordonnancement et catégorisation de l'appréhension sensible et symbolique des rapports de distance et de contiguïté, c'est-à-dire de l'*espace*.

[1161] Cf. M. Weber, *La domination*, ouvrage cite, p. 100.

Par-delà le spatialisme et le projectionnisme, notre ambition au terme de cette recherche doctorale était d'être en mesure de rendre compte de la dynamique sociale-historique de spatialisation et des variations du statut conféré à l'espace qu'elle implique. Nous appuyant sur l'affirmation d'André Leroi-Gourhan selon laquelle « la domestication du temps et de l'espace » est « le fait humain par excellence », nous nous sommes donc d'abord inspirés de nombreux auteurs afin de thématiser le déploiement de l'espace comme une dimension du rapport au monde d'un être vivant – l'espace comme « forme *a praesenti* de la sensibilité », avons-nous dit dans les termes de André Pichot. Nous avons ensuite avancé que ce serait poursuivre sur la voie d'une singulière abstraction que de penser la spatialité humaine comme une simple extension des rapports sensibles au monde : c'est moins dans l'activité organique ou sensori-motrice que dans les formes sociosymboliques, avons-nous dit, qu'il faut retrouver le socle d'une expérience proprement humaine de la spatialité. Compte tenu de ce que cela implique de médiations symboliques et institutionnelles constitutives de son humanité, nous avons ainsi développé l'idée selon laquelle l'activité humaine au fondement du déploiement de la spatialité, devait impérativement être ressaisie en tant qu'activité *sociale*.

C'est là l'une des conséquences que nous avons tirées de ce que nous avons nommé, entre autres dans la foulée des travaux de Franck Tinland, la « différence anthropologique » : en tant que l'expérience que l'être humain fait du monde est indissociable de la médiation symbolique qui institue son activité comme action sociale, avons-nous avancé, notre tâche, sinon principale, du moins première, est de rendre compte des médiations normatives qui structurent et régulent cette expérience. De l'espace comme dimension intrinsèque de l'expérience du monde d'un être vivant à la question de l'expérience proprement humaine de la spatialité – ou de la spatialité comme expérience humaine –, nous nous sommes alors consacrés à montrer en quoi l'analyse de la spatialité, comprise comme appréhension sensible et symbolique de la distance, de la proximité et de leur intervalle, implique une réflexion sur ses formes

sociales-historiques d'ordonnancement et de catégorisation agissant comme cadres de référence pour l'intégration et la régulation des pratiques. Ce n'était là qu'une autre manière de dire que l'expérience humaine de la spatialité, ou la spatialité comme expérience humaine, est indissociable des pratiques, représentations et instances de régulation sociale qui médiatisent l'appréhension sensible et symbolique de la distance, de la proximité et de leurs intervalles, en ordonnançant son expérience et en lui fournissant des catégories à même de l'inscrire dans l'ordre d'un sens collectivement partagé.

Approfondissant cette démarche, nous avons ensuite mobilisé la théorie des modes de reproduction formels de la société développée par Michel Freitag afin de proposer une compréhension idéal-typique et sociohistorique de ce que nous avons nommé les *modes de spatialisation*. Nous y avons ainsi mis en lumière le *moment politique* de reproduction de la société et des formes sociales-historiques de son déploiement, intrinsèque à l'objectivation formelle de la spatialité et à son institutionnalisation en territoire.

Analysant un certain nombre de cas particulièrement significatifs – l'inscription terrestre de la cosmologie bororo, l' « espace-temps du Rêve » des aborigènes australiens ou les particularités des rapports entre structures lignagères et solidarités locales chez les Nuer, entre autres – nous avons pour cette raison dégagé le caractère d'*inhérence*, de *participation* ou *d'appartenance* au monde qui définit en propre le mode de spatialisation des communautés de culture et, incidemment, ce que nous avons nommé le « statut culturel-symbolique » de l'espace qu'il implique. Qualitative et orientée, nous avons montré que la spatialité primitive matérialise et symbolise en son mode de structuration l'intimité profonde qui attache les êtres, les choses et les lieux ou, en d'autres termes, que ni les pratiques et représentations de l'espace ni les instances de régulation vouées à l' « aménagement de l'espace » ne sont en tant que

telles différenciées des pratiques, représentations et instances de régulation qui régissent la participation globale à l'ordre du monde.

À partir de la thématisation de ce mode de spatialisation donnant lieu à des « espaces anthropologiques » dont le statut, « culturel-symbolique », en fait une composante intrinsèque de l'appartenance au monde des communautés de culture, il nous est ensuite apparu nécessaire de développer une conceptualité distincte pour rendre compte des modalités d'ordonnancement et de catégorisation de la spatialité des sociétés engagées dans le déploiement d'un mode politico-institutionnel de reproduction. Nous avons de la sorte fait référence au procès d'institutionnalisation de l'espace, c'est-à-dire au dépassement et éventuellement à l'encadrement des espaces vécus par des maillages politico-administratifs qui cristallisent, à l'échelle d'un *territoire*, la dynamique des conflits, contestations et compromis autour des enjeux des rapports de pouvoir, de l'identité et des orientations d'ensemble de la société.

Situé au cœur de la triple logique de *domination*, de *légitimation* et d'*objectivation sociale* qui définit en propre ce mode de reproduction, le territoire en tant qu'espace au statut politico-institutionnel nous est ainsi apparu à la fois comme le produit, l'instrument et l'enjeu des rapports de pouvoir. Ce faisant, nous avons marqué sa particularité intrinsèque : ce qui distingue le « territoire » des « espaces anthropologiques », avons-nous avancé, concerne l'émergence de pratiques, de représentations et d'instances de régulation sociale qui ont spécifiquement pour visée son objectivation et son intégration à un ordre politique, en en faisant ainsi l'objet d'une double structuration différenciée des pratiques de base – à la fois produit des enjeux des pratiques institutionnelles et des institutions elles-mêmes et produit des effets plus ou moins planifiés ou volontaires de la régulation étatique. De là, nous avons déployé une histoire politique de la spatialisation qui, depuis les cités-États mésopotamiennes jusqu'aux États modernes, en passant par un certain nombre de

grands États traditionnels, la cité grecque, l'Empire romain et les formes médiévales de spatialisation, se donna à lire comme un procès de territorialisation. Il en résulta que, d'une dynamique d'*agrégation polycentrique* à une dynamique d'*absorption centralisée*, nous pouvons affirmer que le passage de l'État traditionnel à l'État moderne et sa généralisation extensive à l'ensemble de la planète est au principe de la constitution du *territoire* tel que nous en héritons aujourd'hui, tant sur le plan conceptuel que dans les modalités effectives de notre rapport général à l'*espace*.

Manifestement, par contre, tant Jane Burbank et Frédérick Cooper que James C. Scott ont raison. L'histoire des formes d'organisation politique n'est pas celle d'un « mouvement autoentretenu conduisant de l'empire à l'État-nation »[1162]; on peut même avancer que « vivre en l'absence de structures étatiques a été la norme de la condition humaine »[1163]. Dans la lignée des travaux de Scott, on peut même penser que les « sociétés sans État », « sans social », « sans histoire » et « sans territoire », telles que nous les avons présentées, ne sont pas ou ne sont pas seulement des vestiges d'une humanité ou d'une socialité première, mais en grande partie des « effets d'État ». Contre les velléités centripètes des structures étatiques, on aurait alors à faire à des sociétés « statofuges » qui, délibérément, fuient, évitent ou refusent la captation par l'État – ce que Scott nomme les *enclosures* étatiques[1164]. Non plus sociétés sans État, sans social, sans histoire et sans territoire, mais sociétés *contre* l'État, *contre* le social, *contre* l'histoire et *contre* le territoire ; des sociétés qui, « habitées par la volonté de persévérer en leur être non divisé », écrivait Clastres, s'acharnent à exister sous un mode qui ne permet pas l'émergence de structures cumulatives de pouvoir différenciées des rapports sociaux primaires ou luttent contre leur assujettissement à celles-ci[1165]. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il ne fait néanmoins pas de doute que persistent ça et là, hors des cadres étatiques, voire en leur

---

[1162] Cf. J. Burbank et F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, ouvrage cité, p. 555.
[1163] Cf. J. C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, ouvrage cité, p. 24.
[1164] *Ibid.*, p. 24 et suiv.
[1165] Cf. P. Clastres, *Recherches d'anthropologie politique*, ouvrage cité, p. 119.

sein, des modalités de spatialisation qui ne se déclinent pas sous un mode territorial *stricto sensu*. De même qu'a existé et qu'existent toujours, en sous-texte d'un « récit de civilisation » auquel une démarche régressive-progressive comme celle que nous avons adoptée doit éviter de succomber, des spatialisations politiques alternatives à la structure territoriale de l'État constitutionnel moderne[1166]. Pensons, par exemple, à l'expérience politique bolivienne récente et sa mise en place d'un « État unitaire de droit plurinational communautaire » visant à reconnaître constitutionnellement l' « autonomie indigène » et, conséquemment, l'autonomie gouvernementale de quelques trente-six peuples autochtones sur leurs « territoires ancestraux »[1167]. D'ailleurs, pourrait s'appliquer à tous les peuples, y compris ceux aujourd'hui subsumés le plus complètement sous une structure étatique, ce que Serge Courville avait judicieusement identifié dans l'histoire de « ce qu'on appelle aujourd'hui le Québec », selon une formule précautionneuse, soit la distinction entre les structures institutionnelles, « espaces-plans » commandés et mis en forme par les pouvoirs politiques et religieux, et les « espaces de vie » des habitants, structurés selon une « logique domestique » sinon rébarbative, du moins en porte-à-faux avec les projets rationalisant des acteurs étatiques[1168] – ce à quoi il faudrait ajouter l'écart entre le

---

[1166] Par « récit de civilisation », Scott fait référence à la conception selon laquelle serait l'État le produit naturel de l'évolution des formes sociales permettant, par ses structures politiques, juridiques et administratives, la pacification des rapports humains, la prospérité économique, le développement technologique et la sophistication culturelle des peuples ainsi intégrés. C'est là, pour l'auteur, un « autoportrait » idéalisé, une « autoreprésentation idéologique », que les peuples étatisés, particulièrement leurs élites, se sont donnés d'eux-mêmes pour justifier leur captation par des structures de pouvoir. Cf. J. C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, ouvrage cité, notamment p. 218.

[1167] Cf. L. Lacroix, « État plurinational et redéfinition du multiculturalisme en Bolivie », dans C. Gros et D. Dumoulin Kervran (dirs.), *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino-américain ?*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2011, pp. 135-146.

[1168] Cf. S. Courville, *Le Québec. Genèses et mutations du territoire,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001. Ailleurs, Courville parle même de « deux mondes » en opposant la logique de la planification du territoire par les élites coloniales à la logique de l'appropriation d'une territorialité vécue par les habitants. Cf. S. Courville, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3, 1983, pp. 417-429, p. 421. Cette thèse d'un « décalage » entre deux modalités de structuration du rapport à l'espace sera reprise avec force par Fernand Dumont dans son ouvrage *Genèse de la société québécoise, Montréal* (Les Éditions du Boréal, 1996 [1993], notamment p. 61 et 79). Louise Dechêne parlait pour

projet étatique et son effectivité[1169], la dialectique de la colonisation intensive et extensive[1170], la persistance ou la recomposition des espaces anthropologiques ou déjà politiques des communautés autochtones[1171] ou encore la zone-refuge des « pays d'en haut » que la captation étatique ne manqua pas de susciter[1172]. Répétons-le une dernière fois : non seulement l'État territorial n'a jamais résumé à lui seul l'ensemble

---

sa part de « deux sociétés », celle de l'élite aristocratique et marchande et celle des habitants ancrés dans la communauté locale, qui composaient la Nouvelle-France. Cf. L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988 [1974], p. 490.

[1169] Distinction intéressante, Luc Bureau propose même de parler d'une double géographie, celle, symbolique et ouverte, qui n'existe que sur la carte, espace « occupé par les chimères et les équerres des cartographes royaux », et celle, réelle et insulaire, « servant à sauver la carte », des villes et des postes militaires. Cf. L. Bureau, *Entre l'Éden et l'Utopie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1984, p. 153 et suiv.

[1170] Sur les tensions constitutives entre l'établissement intensif sur les rives du Saint-Laurent et l'expansion territoriale sur l'étendue du continent, véritable « dilation de l'espace colonial français », dans les mots de Havard et Vidal, cf. C. J. Jaenen, « Colonisation compacte et colonisation extensive aux XVIIe et XVIIIe siècles en Nouvelle-France », dans Saussol, A. et J. Zitomersky (dirs.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 15-22 ainsi que G. Havard et C.Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, ouvrage cité, p. 103. Notons qu'avant eux, Lionel Groulx avait déjà mis en lumière cette dialectique de l'enracinement et du déracinement à travers ce qu'il nommait « le duel de la terre et de l'eau, de la terre qui nourrit et enracine ; de l'eau qui ensorcèle et qui disperse ». Cf. L. Groulx, *Notre grande aventure. L'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)*, s.l., Bibliothèque québécoise, 1990 [1976], p. 277. Ce thème est tellement récurrent que Anne Gilbert alla jusqu'à dire que cette « dichotomie entre espace ouvert et fermé » est au cœur de « l'ambiguïté de l'identité territoriale québécoise ». Cf. A. Gilbert, « À propos du concept d'Amérique française », *Recherches sociographiques*, XXXIX, 1, 1998, pp. 103-120, p. 109.

[1171] Car en effet, ainsi que l'écrit notamment Cole Harris : « (...) si les États européens revendiquent de vastes territoires, sur lesquels, souvent, ne s'est jamais posé un regard européen, ce ne sont encore que des abstractions géopolitiques conçues à distance. À l'intérieur du continent, et malgré tous les changements, dans leur vie et par leurs façons de faire, les peuples autochtones possèdent et occupent toujours la terre ». Cf. C. Harris, *Le pays revêche. Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 109. Et au cœur même des espaces en voie d'étatisation, les particularités autochtones se maintinrent : « En effet, même « blessée », même « humiliée », l'identité amérindienne n'a cessé de s'épanouir et de se développer avec force et courage », écrit par exemple Denys Delâge. Sur la question de la conservation de l'identité autochtone, y compris dans les « enclaves amérindiennes » que constituèrent les « réductions » ou « réserves », cf. notamment D. Delâge, « L'histoire des autochtones d'Amérique du Nord : acquis et tendances », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 2002/5, pp. 1337-1355 ; M. Morin, « Des nations libres sans territoire? Les Autochtones et la colonisation de l'Amérique française du XVIe au XVIIIe siècle », *Journal of the History of International Law*, 12, 2010, pp. 1-70 ; M. Jetten, *Enclaves amérindiennes : les « réductions » du Canada, 1637-1701*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 1994.

[1172] C'est là la thèse de Richard White dans *Le Middle Ground. Indiens, empire et républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis, 2009 [1991], de Eric Hinderaker dans *Elusive Empires. Constructing Colonialism in the Ohio Valley, 1673-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 et, dans une certaine mesure, de Gilles Havard dans *Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Paris, Les Éditions du Septentrion, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003.

des rapports sociaux, non seulement son incarnation historique a-t-elle ménagé de multiples variantes par-delà le modèle idéalisé de l'État-nation, et non seulement a-t-il été relativisé de mille manières par les formes concrètes de son aménagement et les résistances qu'il produisit, mais plus encore, nulle téléologie n'en a commandé la structuration. De sorte qu'il ne faudrait pas interpréter notre théorisation des distinctions formelles et historiques des espaces anthropologiques et des territoires politiques comme un récit linéaire et unilatéral, évolutionniste dans son sens le plus obtus, ou pire, statocentré. Le territoire étatique n'a jamais été dépourvu de contradictions, il a toujours été traversé de formes concurrentes de spatialités et toujours, il a été soumis à des contre-territorialisations politiques[1173].

Néanmoins, à l'aune de l'histoire récente du XXe siècle, nous pensons notre démarche tout à fait susceptible d'éclairer sous un jour heuristique les enjeux contemporains auxquels nous faisons face. Scott lui-même assume par exemple le caractère aujourd'hui pour ainsi dire anachronique de sa chronique de la résistance à la captation ou, plus, à la formation de l'État. Dans sa simplification en quatre temps de ce qu'il nomme la « tendance générale » de l'histoire, il en vient d'ailleurs à admettre qu'après une « époque sans État », une « époque de petits États entourés de vastes périphéries non étatiques » et une « période au cours de laquelle ces périphéries se sont trouvées réduites et directement menacées par l'expansion de la puissance de l'État », nous vivons désormais « une ère qui voit l'"espace administré" se confondre avec pratiquement toute la surface du globe, la périphérie étant désormais reléguée au statut de résidu folklorique »[1174]. Aussi récents et contingents fussent-ils dans l'histoire des sociétés, l'État et ses mécanismes, notamment en matière de spatialisation, constituent désormais notre horizon.

[1173] Par exemple, Michel Seymour identifie différentes façons d'être un « peuple » (ethnique, culturel, civique, multisociétal, sociopolitique, diasporique et multiterritorial), impliquant chacune des rapports spécifiques à la spatialité en général et aux territoires constitués en particulier. Cf. M. Seymour, « Peuples et territoires », *Philosophiques*, 39, 2, 2012, pp. 353-365.

[1174] Cf. J. C. Scott, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, ouvrage cité, p. 424.

Qui plus est, puisque l'État n'est pas qu'un mode parmi d'autres de rapport à l'espace, mais la modalité historique même de sa production en territoire, c'est-à-dire de son institutionnalisation en tant que médiation constitutive de la dynamique de reproduction sociétale, il nous semble problématique de minimiser son apport fondamental à la dynamique de spatialisation et, *a fortiori*, de territorialisation. Pour cette raison, nous pensons que les transformations technoéconomiques, la multiplication d'instances de régulation supranationales ou transnationales, ou encore les revendications identitaires particularistes, phénomènes contemporains non négligeables auxquels nous avons fait référence dès le début de notre thèse, gagneraient à être recadrer dans un questionnement portant sur les transformations de la forme de l'État, de ses mécanismes d'institutionnalisation de la société et, partant, de ses mécanismes de spatialisation. En guise de conclusion et conformément à une approche régressive-progressive, nous aimerions ainsi avancer une hypothèse prospective générale, *radicale* et *négative* : d'une déterritorialisation à l'autre, il semble que nous puissions désormais saisir ce processus en tant que crise du statut politico-institutionnel de la spatialité donnant lieu, à travers l'un de ses principaux dispositifs que constitue la nouvellement nommée « gouvernance territoriale », à un véritable *empire de la dislocation*.

La déterritorialisation comme crise du statut politico-institutionnel de la spatialité

Cette hypothèse prospective a un objectif précis : ressaisir analytiquement le passage à un mode de spatialisation dont la logique dominante de structuration semble désormais vouée, lorsqu'elle ne le dissout pas entièrement, à subvertir de l'intérieur le statut politico-institutionnel du territoire. À ce titre, déterritorialisation, désinstitutionnalisation de la territorialité stato-nationale et dépolitisation des espaces d'inscription sociale forment un réseau de concepts qui nous semble à même de décrire un ensemble de processus qui tendent non seulement à marginaliser l'espace

national au profit d'une multiplication de sites et d'échelles aux logiques hétérogènes – la fameuse *spatialité en réseau* à laquelle nous avons fait référence dans notre premier chapitre –, mais aussi à redéfinir le sens, les objectifs et les fonctions des interventions en matière d'aménagement de l'espace. Alors que la dynamique moderne de reproduction des rapports sociaux était engagée dans une tentative de maintenir l' « encastrement » des divers champs de pratiques différenciés en une unité territoriale à caractère *politico-institutionnel*, on peut se demander si les transformations contemporaines auxquelles renvoie la question de la déterritorialisation ne vont pas dans le sens d'un décrochage progressif, voire une dissolution, des articulations définitoires de la spatialisation politique moderne telle que nous les avons problématisées dans notre quatrième chapitre, c'est-à-dire entre les lieux d'inscription et de référence des pratiques et les institutions stato-nationales qui en médiatisaient la reproduction. Car il semble bien que ce soit précisément ce triptyque constitué par l'institutionnalisation politique, la nationalisation des rapports sociaux et le territoire – Amilhat Szary parle pour sa part du vacillement de l'équivalence posée entre « droits, identité et territoire »[1175] – qui est mis à mal, à des degrés divers selon les contextes, à travers les trois grandes tendances contemporaines des transformations étatiques identifiées notamment par Bob Jessop : la « dénationalisation de l'État », la « désétatisation du système politique » et l' « internationalisation des régimes de politiques gouvernementales »[1176].

Par « dénationalisation de l'État », on entend la relativisation de l'échelle nationale d'intervention des institutions publiques par le biais du processus progressif d'évidement des appareils étatiques nationaux et leur décentrement à des niveaux multiples, supranationaux, subnationaux, translocaux, voire transfrontaliers[1177]. Mise

---

[1175] Cf. A.-L. Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui?*, ouvrage cité, p. 11.
[1176] Cf. B. Jessop, *The Future of Capitalist State*, ouvrage cité, pp. 193-201.
[1177] Sur l'idée d'une persistance de la *nation* et de l'*État*, mais d'un décrochage interne au cœur de l'*État-nation*, cf. D. Jacobson, « New Frontiers : Territory, Social Spaces, and the State », *Sociological Forum*, 12, 1, 1997, pp. 121-133.

en place de « systèmes productifs régionaux » ou de « milieux innovateurs », poursuite de la stratégie des « technopôles » et autres « grappes industrielles », organisation de corporations, d'agences ou de réseaux de partenariats visant à renforcer l'intégration urbaine et régionale dans les réseaux mondiaux, tout cela témoigne assez éloquemment de cette progressive mise en service intensive de l'État au profit de sa propre dénationalisation. Exemplaire et extrême, nous n'avons ici qu'à penser à l'élargissement spectaculaire, sous l'égide des interventions étatiques, de cet « antimonde légal » ou de ces formes de « souveraineté criminelle » que constituent les zones franches, places *offshore* et autres paradis fiscaux[1178].

Ce d'autant qu'à cette tendance forte s'ajoute celle à la « désétatisation du système politique », qu'on peut comprendre comme la reproblématisation de la distinction entre sphère publique et sphère privée et la réallocation des tâches gouvernementales par une réarticulation de ses relations avec diverses organisations de la dite « société civile ». La désétatisation du système politique renvoie en ce sens au processus de transfert et de contractualisation à des instances parapubliques, privées, semi-privées ou autres, de fonctions étatiques, politiques, policières, économiques, judiciaires, voire plus récemment sécuritaires[1179]. Dans ce contexte, c'est la structure même de l'État et son encadrement politique des processus d'institutionnalisation économique et culturelle qui est court-circuitée au profit d'un ensemble d'instances extra-parlementaires, consultatives, décisionnelles, voire directement opérationnelles. C'est

---

[1178] Cf. M. Desse et T. Hartog, « Zones franches, *offshore* et paradis fiscaux : l'antimonde légal », *Mappemonde*, 72, 4, 2003, pp. 21-24 et A. Deneault, *Offshore. Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Montréal, Éditions Écosociété, 2010. Pour une cartographie de ce phénomène, cf. F. Bost (dir.), *Atlas mondial des zones franches*, Paris, La documentation française, 2010.

[1179] Nous pensons ici tout spécialement à ce nouveau mécanisme d'intégration continentale que constitue le *Partenariat pour la sécurité et la prospérité* (PSP) signé par les exécutifs des États américains, canadiens et mexicains en 2005 en vue de mettre en place une « communauté économique sécuritaire », avec son conseil restreint de ministres et son Conseil Nord-Américain de la Compétitivité (CNAC) composé de représentants des plus grandes corporations des trois pays. Au Canada, ce sont les ministères de la Défense nationale, des Affaires étrangères et du Commerce qui se trouvent impliqués dans le jeu des recommandations et exigences de cette instance non-législative en matière de politiques économiques, militaires et frontalières. Cf. D. Brunel, « Quand le Québec s'interroge. L'interaméricanité jetée aux oubliettes ? », *Le Monde diplomatique*, février 2008, p. 30.

là un processus que certains comprennent comme le parachèvement d'un mouvement de « décomposition de son [...] unité formelle » par lequel l'État perd son extériorité relative – en tant que « tiers exclu et inclus » selon l'expression judicieuse de Levasseur[1180] – et finit « par se brancher lui-même sur tout ce qui était branché sur lui »[1181]. Pour Bourque, Duchastel et Pineault, cette dynamique d' « incorporation » par laquelle les distinctions du privé et du public se trouvent brouillées témoigne d'un mode de régulation de plus en plus « technojuridique » et « corporatiste » – un véritable « gouvernement en dehors du politique ». C'est là, à juste titre, nous y reviendrons, ce qu'ils nomment le passage « du gouvernement à la gouvernance »[1182].

Enfin, à la croisée des deux premières tendances, l' « internationalisation des régimes de politiques gouvernementales » constitue une autre série de transformations qui traversent de part en part les modalités de la régulation étatique. On fait référence à ce titre à l'élargissement des influences en matière domestique aux acteurs, facteurs et processus supranationaux, voire transnationaux, qui interviennent dans la formulation des orientations, dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales, régionales, urbaines ou locales. Sous une forme ou sous une autre, des forces, agents, institutions ou organisations transnationales concourent d'une manière croissante à orienter le sens des interventions étatiques à toutes les échelles, remettant ainsi radicalement en cause ce que nous avons nommé dans notre quatrième chapitre la « congruence structurelle » et la « coïncidence spatio-temporelle » de l'État national, de l'économie nationale et de la société nationale consolidée sous la forme fordienne-keynésienne de la régulation étatique d'après-guerre[1183].

[1180] Cf. C. Levasseur, *Incertitude, pouvoir et résistances. Les enjeux du politique dans la modernité*, ouvrage cité, p. 104. Pour sa part, Amilhat Szary donne l'exemple des mécanismes de « privatisation » de la gestion des frontières, donnant lieu à ce qu'elle nomme le « complexe sécuritaro-industriel ». Cf. A.-L. Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui?*, ouvrage cité, p. 97.

[1181] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 2*, ouvrage cité, p. 324.

[1182] Cf. G. Bourque, J. Duchastel et É. Pineault, « L'incorporation de la citoyenneté », article cité, p. 50.

[1183] Cf. aussi à ce propos B. Jessop, « L'imaginaire économique et l'économie politique des échelles » dans R. Pasquier, V. Simoulin et J. Weisbein, *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et*

Notons cependant que ces trois tendances n'impliquent pas selon nous ce que nous avons été habitués à penser en termes de « retrait » ou de « dépérissement » de l'État – non plus que l'idée de l'État comme « victime » de la globalisation. Si la globalisation peut être comprise comme la double dynamique tendancielle du « devenir-monde du capitalisme » et du « devenir-capitaliste du monde », selon l'expression d'Alain Bihr[1184], processus de « généralisation extensive » des techniques, opérations et orientations normatives du mode de production capitaliste sur l'ensemble de la planète, unifiant l'humanité sous les exigences et impératifs de l'accumulation du capital[1185] et donnant lieu à un véritable « cosmo-capitalisme »[1186], on ne peut manquer de souligner non seulement les stratégies étatiques de résistance[1187], mais aussi d'adaptation et d'intimation même à la dynamique globalisante[1188]. Tout au plus, dans les termes de Bayard, l'État est une « victime

---

théories, Paris, Droit et Société, 2007, pp. 65-85. Cette manière de poser le problème se rapproche énormément de l'analyse proposé par Scholte dans ce qu'il nomme le passage de l' « étatisme » au « polycentrisme » et à son complexe multi-site et multi-niveau de régulation. Cf. J.A. Scholte, *Globalization : A Critical Introduction*, ouvrage cité, pp. 185-223.

[1184] Cf. A. Bihr, *La reproduction du capital. Prolégomènes à une théorie générale du capitalisme*, 2 vol., Paris, Éditions Page Deux, 2001. Du même auteur, cf. aussi la première et seule partie publiée à ce jour de sa tétralogie *Le devenir-monde du capitalisme. La préhistoire du capital*, Paris, Éditions Page Deux, 2006, ainsi que *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Paris, Éditions Page Deux, 2007, p. 150.

[1185] Cf. M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, ouvrage cité, p. 16.

[1186] Cf. P. Dardot et C. Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2015 [2014], p. 12.

[1187] Hannes Lacher parle de l'incroyable « résilience » des territoires étatiques face aux forces globalisantes du capitalisme contemporain. Cf. H. Lacher, « International Transformation and the Persistence of Territoriality : Toward a New Political Geography of Capitalism », *Review of International Political Economy*, 12, 1, February 2005, pp. 26-52, p. 47.

[1188] Nous abondons en effet dans le sens de Michel Freitag lorsqu'il affirme : « (...) ce que nous appelons la globalisation, par-delà l'idéologie néolibérale qui postule son caractère spontané, naturel et inévitable, est encore de toute évidence appuyé – sinon créé et imposé – par des politiques et des programmes qui ont pour objectif direct l'élimination de tous les obstacles politiques et institutionnels – et même culturels – qui se dressent devant elle et contre elle ». Cf. M. Freitag, « L'avenir de la société : globalisation ou mondialisation ? (L'enjeu d'une théorie sociale unificatrice : sociologie critique ou théorisation systémique positive ?) », *Société*, 24-25, hiver 2005, pp.133-188, p. 175. À propos de la globalisation comme « projet politique » ou comme « politique de désinstitutionnalisation », voir aussi D. Harvey, « Globalization in Question », *Rethinking marxism*, 8, 4, 1995, pp. 1-17 ; P. Bourdieu, *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*, Paris, Raisons d'agir, 2001 ou M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique*

consentante »[1189]. En tout cas, il est là, l'apparent paradoxe : fermement engagé dans la constitution d'une économie financiarisée, libéralisée, déréglementée – le néolibéralisme est bien plus keynésien qu'il ne veut le faire croire, dira Kurz, même si l'interventionnisme étatique n'a plus les mêmes cibles et objectifs[1190] –, l'État se trouve à en être à la fois la « sage-femme »[1191] et l' « otage »[1192], permettant ainsi à ses acteurs de « soutenir que la mondialisation est un *fatum* tout en œuvrant continûment à la création de cette supposée « fatalité »[1193]. Et de toute façon, malgré sa relativisation, dans le contexte occidental du moins, ainsi que l'avance Jacques Chevallier, force est de constater que l'État incarne encore aujourd'hui « le principe fondamental d'intégration des sociétés et le lieu privilégié de formation de l'identité collective »[1194]. Dans les termes phénoménologiques de Pierre Manent, même mutilé, on peut dire qu'il est encore le « corps propre » de la communauté politique[1195] !

---

du capitalisme, ouvrage cité, p. 258. De même, Ellen Meiksins Wood défend l'idée selon laquelle la globalisation soutient une nouvelle forme d'impérialisme qui n'exporte plus en tant que tel *du capital*, mais *le capitalisme* lui-même, et dont les impératifs économiques exigent leur mise en place et leur soutien par le pouvoir « extra-économique » de l'État. En ce sens, dira-t-elle, « le capital dépend davantage, et non pas moins, d'un système d'États locaux pour gérer l'économie, et ces États se sont retrouvés plus engagés, et non pas moins, dans l'organisation des circuits économique ». Cf. E. M. Wood, *L'empire du capital*, ouvrage cité, p. 39 et 229.

[1189] Cf. J.-F. Bayart, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2004, p. 65.

[1190] Cf. R. Kurz, *Vies et mort du capitalisme. Chroniques de la crise*, Paris, Nouvelles Éditions Lignes, 2011, p. 58. Dans cette veine, Kurz rappellera le truisme suivant : « (...) le néolibéralisme n'a jamais pu se passer de l'intervention de l'État – même la politique de privatisation et de dérégulation a été une politique » (p. 193) !

[1191] Cf. L. Weiss, *The Myth of Powerless State*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1999 [1998], p. 204. Contre le mythe d'un État sans pouvoir face à des forces économiques incontrôlées, l'auteur parle de l'émergence d'un « Catalytic State » en tant qu'agent indispensable à la mise en place et à l'entretien des spatialités éclatées de la globalisation.

[1192] C'est la thèse de François Morin dans *L'Hydre mondiale. L'oligopole bancaire*, Montréal, Lux Éditeur, 2015, p. 115 et suiv.

[1193] Cf. P. Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, Éditions La Découverte, 2009, p. 283.

[1194] Cf. J. Chevallier, *L'État postmoderne*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2004, p. 19 et 47. Et de toute façon, ainsi que le dit Rosenberg, ce n'est pas tant l'État que l'État*isme* qui, aujourd'hui, est remis en cause. Cf. J. Rosenberg, « Globalization Theory : A Post Mortem », article cité, p. 54.

[1195] Cf. P. Manent, « Crise de l'État, crise de la politique », *Liberté politique*, 6 octobre 1998, p. 99, cité par J. Picq, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, ouvrage cité, p. 383.

Ceci dit, cette persistance ne signifie pas moins que nous assistons à des transformations structurelles importantes dont les incidences sur la dynamique de spatialisation et le statut politique de la spatialité sont majeures. En effet, la dénationalisation n'est pas sans remettre en cause la référence identitaire, à la fois culturelle et politique, à l'espace national, et la capacité même de formuler des enjeux politiques généraux. De même, la désétatisation n'est pas sans bouleverser la forme politique de l'institutionnalisation des rapports sociaux et de ses espaces d'inscription. Et l'internationalisation des sources et influences dans la formulation des politiques n'est pas sans ébranler la conception typiquement moderne de la territorialité souveraine de l'État – et de la citoyenneté a laquelle elle a partie liée. À ce titre, faut-il rappeler que le défunt « Accord Multilatérale sur les Investissements » (AMI), concocté sous les auspices de l'OCDE, faisait la promotion d'une citoyenneté transnationale... pour les investisseurs[1196] ? En somme, la transnationalisation de l'économie et la porosité de l'État aux instances privées, « intérieures » ou « extérieures », ne signifient pas la diminution de son rôle, mais la transformation du sens même de ses interventions[1197] – processus de dissolution de son « territoire de juridiction » interprété en termes de « dé-démocratisation » par Wendy Brown[1198].

Résultat ? Tout en demeurant un acteur central dans un système nommé à juste titre interétatique, notamment en droit international, la primauté de l'échelle nationale se trouve fortement concurrencée par la diversification des échelles relativement dissociées et faisant l'objet de stratégies enchevêtrées. De même, sur le plan intérieur, la spatialité étatique nationale relativement uniforme et soumise à une entreprise d'égalisation, norme centrale de la période keynésienne, se voit-elle emportée dans le tourbillon du désemboîtement et des brouillages scalaires. En première

[1196] Cf. É. Pineault et M. Freitag (dirs.), *Le monde enchaîné. Perspective sur l'AMI et le capitalisme globalisé*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1999.
[1197] Cf. notamment H. Lacher, *Beyond Globalization. Capitalism, Territorialty and the International Relations of Modernity*, ouvrage cité, p. 161.
[1198] Cf. W. Brown, « Nous sommes tous démocrates à présent », dans G. Agamben et *alli.*, *Démocratie dans quel état ?*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2009, pp. 41-52.

approximation, il semble que cela donne lieu à ce que Neil Brenner a magistralement analysé sous le concept de *Rescaled Competition State* Regime : « *rescaled* » parce que les stratégies étatiques reposent désormais en grande partie sur le positionnement optimal des espaces infranationaux différenciés dans les circuits régionaux, continentaux et globaux d'accumulation plutôt que sur le renforcement du territoire national ; « *competition state* », précisément, compte tenu du privilège accordé à la compétitivité, au développement et au soutien de l'entreprenariat – fut-il « social » ou « collectif » – sur les priorités providentielles d'égalité, d'encadrement et de redistribution ; et « regime », enfin, à cause de la mosaïque institutionnelle et organisationnelle entremêlée, instable et évolutive, qui le caractérise au détriment des formes politiques consolidées ou à consolider[1199]. L'État comme « simple *primus inter pares* »[1200] ?

[1199] N. Brenner, *New State spaces*, ouvrage cité, p. 260. Bob Jessop fait référence pour sa part au « *Schumpeterian Workfare Postnational* Regimes », qu'il oppose formellement au *Keynesian Welfare National State*. Cf. B. Jessop, *The Future of Capitalist State*, ouvrage cité, notamment p. 247 et suiv. Un exemple caricatural de ce *Rescaled Competition State* Regime nous est fourni par l'étude de l'OCDE intitulée *Villes et compétitivité. Un nouveau paradigme entrepreneurial pour l'aménagement du territoire urbain*. S'appuyant sur l'enquête critique du géographe marxiste David Harvey portant sur le passage du « managérialisme » à l' « entrepreneurialisme » en matière d'aménagement du territoire, l'étude renverse la perspective et fait la promotion de ce mode de développement en appelant à mettre « la planification territoriale au service de la compétitivité » par la mise en place d'un « cadre institutionnel flexible » permettant la production de « réseaux de gouvernance urbaine » impliquant les « acteurs de la société civile », au premier chef, du « secteur privé » ! Cf. OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE. Villes et compétitivité. Un nouveau paradigme entrepreneurial pour l'aménagement du territoire urbain*, Paris, OCDE, 2007. Pour l'article original sur lequel l'étude est basée, cf. D. Harvey, « From managerialism to Entrepreneurialism : The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71, 1, 1989, pp. 3-17. Au Québec, le projet « Action Concertée de Coopération Régionale de Développement » (ACCORD), dont le document de présentation, nommé selon une expression sous forme d'oxymore « Agir ensemble pour être compétitif », précise qu'il vise la mise en valeur sur les marchés internationaux des « créneaux d'excellence » d'un « système productif régional » pour en faire l' « image de marque » de sa « niche productive » et ce, par le biais d'un « réseautage » d'élus locaux, d'entrepreneurs privés, d'entrepreneurs publics (sic) et d'experts, en est aussi une illustration patente. Cf. Gouvernement du Québec, *Agir ensemble pour être compétitif*, Québec, MDEIE, mai 2008.

[1200] L'expression est de Michel Freitag, *Dialectique et société. Tome II*, ouvrage cité, p. 324.

Notre hypothèse n'induit rien par contre quant au statut de la spatialité qui émane d'un tel processus de déterritorialisation. C'est justement ce qui fait l'objet d'un intense débat théorique, mais aussi idéologique. Ce qui est donc mis en lumière, c'est *la crise du statut politico-institutionnel de la spatialité* dont les transformations contemporaines sont à la fois révélatrices, productrices et résultats. Jürgen Habermas, et Michel Freitag à sa suite, se faisait fort de rappeler le sens de la notion de crise : la *krisis*, terme grec d'origine médicale, renvoie au moment de basculement éventuel entre la vie et la mort, moment de « flottement dans l'indétermination » qui concerne précisément la signification propre d'un vivant, d'une pratique, d'une institution, ajoutera Gilles Gagné[1201]. L'hypothèse de la déterritorialisation marque précisément en creux ce moment *critique*, ce moment d'indétermination dans la signification du territoire, dans ses rapports intrinsèques avec les institutions modernes, en tant qu'institution moderne. Cette crise du statut politico-institutionnel de la spatialité nous semble inséparable d'un ensemble d'autres « crises » repérées par les sciences sociales des dernières décennies sous les thèmes multiples de la « crise » du lien social, de la « crise » des repères normatifs, de la « crise » de la représentation politique, etc. – toutes « crises » que Pierre Rosanvallon avait déjà lui-même subsumées sous l'expression « diffraction du social » et sa remise en cause de ce qu'il nommait l' « espace keynésien »[1202]. L'évidement progressif des représentations unitaires et politiques du territoire et des références aux contenus nationaux des institutions étatiques y est évidemment pour beaucoup.

[1201] Cf. J. Habermas, *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Éditions Payot, 1978, p. 11-47 ; M. Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1995, p. 85-86 ; G. Gagné, « Les transformations du droit dans la problématique de la transition à la postmodernité », *Les cahiers du droit*, 33, 3, 1992, pp. 701-733, p. 714.

[1202] Cf. P. Rosanvallon, *La crise de l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, pp. 133-134.

La « gouvernance territoriale » comme dispositif de la déterritorialisation

Rescaled Competition State Regime, d'autres parlaient depuis longtemps déjà d' « État commercial ouvert »[1203], de « démocratie fonctionnelle »[1204], d' « État accompagnateur »[1205], « régulateur »[1206] ou « néolibéral »[1207], bref un ensemble d'appellations qui ont toutes le mérite commun de donner à penser la transformation de la forme de l'État. Nous pouvons dans ce contexte préciser davantage notre hypothèse : on peut penser que l'appel répété au passage « du gouvernement à la gouvernance », et plus encore à la nouvellement nommée « gouvernance territoriale », *mode de coordination et de gestion de l'action collective visant à intégrer à la construction et à l'opérationnalisation des politiques publiques les acteurs locaux dans des structures qui ne seraient plus hiérarchiques, mais délibératives* – certains parlent de « management des interdépendances » –, plutôt que d'être une alternative aux processus de déterritorialisation, comme on a tendance à le présenter, constitue *un révélateur*, voire l'un des *dispositifs* du processus de déterritorialisation compris comme crise du statut politico-institutionnel de la spatialité. En d'autres termes, nous pouvons nous demander si ce n'est pas seulement « dans le contexte de la déterritorialisation », mais comme l'un de ses moments, que nous pouvons comprendre l'orientation en faveur de la « gouvernance territoriale ».

Le cas du Québec est intéressant à cet égard. S'il faut sans doute relativiser l'observation tocquevillienne selon laquelle, sinon depuis l'origine, du moins depuis

---

[1203] Cf. G. Gagné, « L'État commercial ouvert », *Conjonctures et politique. Revue québécoise d'analyse et de débat*, 6, 1985, pp. 51-81.
[1204] Cf. J.-F. Thuot, *La fin de la représentation et la formes contemporaines de la démocratie*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1998.
[1205] Cf. J.-L. Klein, « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social. Le cas du développement régional au Québec », *Lien social et politique – RIAC*, 33, 1995, pp. 133-141.
[1206] Cf. J. Chevallier, « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, 3, 111, 2004, pp. 473-482.
[1207] Cf. G. Bourque, J. Duchastel et É. Pineault, « L'incorporation de la citoyenneté », article cité, pp. 49-50.

leur intégration en tant que provinces royales sous le règne de Louis XIV, les colonies françaises en Amérique du Nord furent marquées par l'omnipotence de l'État et de ses agents[1208], il n'en demeure pas moins qu'il semble bel et bien que « ce qu'on appelle aujourd'hui le Québec » offre une image particulièrement saisissante d'une dynamique *politique*, traditionnelle, puis moderne, de spatialisation. Et de sa *crise*. Faisant référence à la profonde influence de l'État, de l'Église et des compagnies de traite dans les modes de concessions foncières, Joseph Zitomersky parlait d'ailleurs du caractère d'emblée « institutionnalisé » de la structuration de l'espace dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, du Canada à l'Acadie et à la Louisiane[1209]. Missions, postes de traite, forts, gouvernements, seigneuries et censives, paroisses, etc., autant d'exemples d'une occupation extensive, puis éventuellement intensive, de l'espace, soumise à des médiations institutionnelles explicites à travers lesquelles le territoire prit forme. Il nous faut certes prendre en compte les subtiles dialectiques produites par les obligations des alliances franco-amérindiennes[1210] non moins que par les incontournables décalages entre les injonctions métropolitaines et les réalités locales[1211]. De même, *a fortiori*, il nous faut prendre en compte les tensions inhérentes à la superposition et à la création de nouvelles institutions sous le régime

---

[1208] Cf. A. de Tocqueville, *Regards sur le Bas-Canada*, Éditions Typo, 2003, pp. 267-269. Sur l' « absolutisme mitigé » en Nouvelle-France, cf. M. Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal, Toronto, Holt, Rinehart et Winstons, Limitée, 1968, p. 169-170. Dans une perspective résolument « frontiériste » selon laquelle les sociétés coloniales ne doivent qu'à elles-mêmes leur structure et leur histoire, James Pritchard ira jusqu'à dire que les colonies françaises « were not really creations of absolute monarchy ». Cf. J. Pritchard, *In Search of Empire. The French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 71.

[1209] Cf. J. Zitomersky, « Ville, État, implantation et société en Louisiane française. La variante "mississippienne" du modèle colonial français en Amérique du Nord », dans A. Saussol et J. Zitomersky (dirs.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 23-48, p. 32.

[1210] Dimension sur laquelle insiste particulièrement Gilles Havard et Cécile Vidal dans leur *Histoire de l'Amérique française* (ouvrage cité, pp. 310-384), non moins que Bruce Trigger avant eux (*Les Indiens, la fourrure et les Blancs. Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990 [1985]).

[1211] Jacques Mathieu parle à ce propos du « double mouvement », intérieur (suivant la logique des habitants) et extérieur (fondé sur les velléités étatiques métropolitaines), de la colonisation française. Cf. J. Mathieu, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007 [2001], p. 83.

anglais et suite à la Confédération. À cet égard, il faut noter que de la *Proclamation royale* de 1763 à l'*Acte constitutionnel* de 1791 en passant par l'*Acte de Québec* en 1774, moments fatidiques de sa structuration[1212], puis à sa constitutionnalisation dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, même « incertain » quant à ses frontières et prérogatives en tant qu'État fédéré[1213], le territoire québécois acquit progressivement ses aspects « modernes », *politico-institutionnels*, en bonne et due forme[1214]. Et ce, c'est sans compter la structuration interne de plus en plus minutieuse dont il fit l'objet, que ce soit sur le plan de l'organisation territoriale *stricto sensu* que sur celui des effets plus ou moins volontaires de la régulation étatique (régime municipal, comtés électoraux, système d'arpentage intégré, colonisation intérieure, voie maritime et ferroviaire, etc.)[1215]. Ce qui semble donc s'imposer à l'analyse, c'est bien l'institutionnalisation progressive de l'espace en territoire en tant que produit, instrument et enjeu des rapports de pouvoir. Et, ultimement, en tant que médiation d'une appartenance politique – problématique, certes, parce que prise en tenaille entre les incertitudes des identités en formation et ses ancrages dans des terroirs particuliers, mais « appartenance » tout de même. Pensons à cet « espace identitaire » par excellence que fut la « structure paroissiale »[1216] ou encore à cette image de la

---

[1212] Cf. D. Vaugeois, *Québec 1792. Les acteurs, les institutions et les frontières*, s.l. Les Éditions Fides, 1992, p. 81.

[1213] Sur les diverses incertitudes géographiques et politiques qui grèvent le territoire québécois, cf. H. Dorion et J.-P. Lacasse, *Le Québec : territoire incertain*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2011.

[1214] Sur l'histoire constitutionnelle du territoire québécois, on consultera l'article de H. Brun, « Le territoire du Québec : à la jonction de l'histoire et du droit constitutionnel », *Les Cahiers du Droit*, 33, 3, septembre 1992, pp. 927-943.

[1215] À ce propos, cf. P. Bérubé, *L'organisation territoriale au Québec. Dislocation ou restructuration ? Urgence d'agir*, Québec, Les Publications du Québec, 1993 ainsi que le second chapitre intitulé « L'historique et l'évolution de l'organisation territoriale au Québec » dans B. Beaulieu, Y. Ferland et F. Roy, *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement du territoire et en urbanisme*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1995, pp. 23-75.

[1216] Cf. L. Deshaies, « Le Québec : un territoire politique à la croisée des chemins », dans P. Bruneau (dir.), *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, pp. 181-200, p. 197.

« patrie » en tant que Canada français, débordant donc largement les frontières de la *Province of Quebec*[1217].

Ce d'autant que, dès la fin du XIXe et tout au long du XXe siècle, on assista à la montée en force des prérogatives étatiques et d'un véritable projet national, notamment dans le contexte de ce que Morissonneau et Asselin qualifieront de « stratégie géopolitique »[1218] liée à la « colonisation dirigée » des régions périphériques, depuis la création d'un département de l'Agriculture et de la Colonisation en 1887 jusqu'au ministère de la Colonisation en 1921 et la mise en place de multiples plans gouvernementaux (plan Gordon de 1932, plan Vautrin de 1935, plan Rogers-Auger de 1936, etc.)[1219]. Dans la foulée de la Révolution tranquille et de son intense entreprise de planification territoriale marquée par ses oscillations entre centralisation, déconcentration et décentralisation[1220], plusieurs créations politiques et administratives témoignèrent d'ailleurs de l'approfondissement du caractère interventionniste de l'État sur le plan territorial : le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) en 1963, la Commission sur l'intégrité territoriale en 1966, la mise en place des régions administratives la même année, la fondation de l'Office de la planification du Québec en 1968 (devenu l'Office de la planification et du développement du Québec en 1969), la loi sur la protection du territoire agricole en 1978, la création des Municipalités régionales de comté (MRC) en 1979, sans compter tous les ministères, organismes, régies, offices et autres entreprises d'État

---

[1217] Cf. R. Canet, *Nationalismes et société au Québec*, Outremont, Athéna Éditions, 2003, p. 154 et suiv.
[1218] Cf. C. Morissonneau et M. Asselin, « La colonisation au Québec : une décolonisation manquée », *Cahiers de géographie du Québec*, 24, 61, 1980, pp. 145-155, p. 146.
[1219] Sur la « colonisation dirigée », cf. S. Courville, *Le Québec. Genèses et mutations du territoire*, ouvrage cité, p. 274 et suiv.
[1220] Cf. entre autres R. Morin, *La régionalisation au Québec : les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux et locaux (1960-2006)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2006.

diversement régionalisés, pour ne nommer que celles-là[1221]. Les années 1980 marqueront une certaine « rupture » dans la continuité[1222], avec la consolidation des schémas d'aménagement sur la base des MRC et l'avènement de la stratégie des conférences socioéconomiques régionales, visant dès lors à doter le territoire québécois d' « une mécanique de gestion territoriale cohérente et synchronisée »[1223].

Puis vint l'heure des remises en cause. L'échelle stato-nationale, médiatisée par ses propres instances intermédiaires, ne s'imposait plus avec évidence : l'État, disait-on, devait devenir « partenaire » ou s'éclipser au profit d'une « gouvernance marchande »[1224]. Peut-être déjà symbolisé par le document *Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale* soumis par l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ) en 1988, le rapport Bernier de 1991 et la réforme Picotte de 1992 qui abolît l'OPDQ, le tournant entrepreneurial de la prise en charge du territoire se donnait les moyens de son ambition[1225]. Depuis, quel que soit le milieu, rural ou urbain, les réformes se succèdent sur la scène des institutions locales, supralocales et régionales[1226]. Et au cœur de ces réformes, les discours de nature gestionnaire ou

---

[1221] Cf. entre autres les nombreuses contributions réunies dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998 ou dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

[1222] Du moins, c'est la thèse de Raymond Beaudry dans *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 67.

[1223] Cf. J.-L. Klein, « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social. Le cas du développement régional au Québec », article cité, p. 138.

[1224] Cf. M. J. Bouchard, B. Lévesque et J. St-Pierre, « Modèle québécois de développement et gouvernance : entre le partenariat et le néo-libéralisme ? », *Cahiers du Crises*, collection Études théories, no. ET0505, avril 2005 ; J.-L. Klein, « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale », *Cahiers de recherche sociologique*, 45, 2008, pp. 41-57, p. 48.

[1225] En plus des deux derniers auteurs cités, cf. R. J. Gravel, « Le phénomène régional au Québec : dimension administrative », dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, ouvrage cité, pp. 245-267, p. 247. Pour sa part, Marc-Urbain Proulx parle du « virage micro-économique » des politiques territoriales de cette époque. Cf. M.-U. Proulx, *L'économie des territoires au Québec. Aménagement, gestion, développement*, ouvrage cité, p. 332 et suiv.

[1226] Cf. entre autres S. Belley, « La recomposition des territoires locaux au Québec : regards sur les acteurs, les relations intergouvernementales et les politiques depuis 1990 », dans L. Bherer, J.-P. Collin, É. Kerrouche et J. Pallard (dirs.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, pp. 203-230 ; M. Simard, « La réforme de la gouvernance territoriale au Québec à l'épreuve des

managériale, notamment à travers l'intense imbrication des problématiques émanant des départements, facultés, instituts ou chaires de recherche prenant pour cible les « dynamiques territoriales » et des instances décisionnelles, occupent une place centrale dans les nouvelles modalités d'intervention en matière de localisation et de régulation des activités sociales. Décideurs politiques, élites économiques, mouvements sociaux et experts sont plus que jamais engagés dans une intense « reconversion des territoires ». Et si ces divers acteurs sont porteurs de non moins diverses rationalités, il apparaît que le point de rencontre se trouve souvent moins dans les « solutions » proposées que dans la manière de poser le « problème » : comment les « territoires » peuvent-ils s'adapter à la dynamique de l' « innovation » de manière à faire partie « des régions qui gagnent » plutôt que « des régions qui perdent », pour utiliser des expressions récurrentes[1227] ?

Ainsi, de toutes parts, un nombre impressionnant d'élus, provinciaux et municipaux, de gens d'affaires, de militants de droite comme de gauche, de chercheurs, d'aménagistes et autres spécialistes en développement de toutes les échelles ont entonné depuis quelques années un refrain étonnamment unanime : l'heure est à la « recomposition » des formes de l'organisation territoriale. « Temps du repli de l'État-nation », « développement territorial », « gouvernance locale », « régionale » ou « métropolitaine », sont des *leitmotivs* répétés presque comme des mantras. Et à droite comme à gauche, dans la sphère étatique comme dans les organisations privées, corporatives ou associatives, on puise aux mêmes arguments : le « succès » ou la « justice » dans la « mondialisation », point de dissension il va sans dire, passe impérativement par un remaniement des formes et des lieux de la « gestion du

---

problèmes d'aménagement et de développement », *Revue canadienne des sciences régionales*, XXIX, 2, Été 2006, pp. 257-274.

[1227] Sur les expressions « régions qui gagnent » et « régions qui perdent », cf. G. Benko et A. Lipietz, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992 ; S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx, *Et les régions qui perdent ?*, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 1995.

territoire », nous dit-on. Fini le « gouvernement », place à la « gouvernance » ; fini les « rigidités », place à la « flexibilité » et à l' « *empowerment* territorial » ; fini la « représentation politique », place à la « participation » et aux « collectivités territoriales » ; fini la « centralité », place aux « localités » et aux « organisations territoriales » – arrondissements, villes, agglomérations, régions, etc.[1228]. Certains iront jusqu'à appeler à « libérer les Québecs »[1229]!

Notons que ce discours n'est pas propre au Québec. On en trouve les traces un peu partout en Occident et ailleurs. Les organisations internationales elles-mêmes, de l'OCDE à la Banque Mondiale, se relayent dans la production systématique de propositions et de cadres d'évaluation de la nouvellement nommée « gouvernance territoriale »[1230]. Et alors que les uns appellent à la nécessité d'une « révolution de la gouvernance »[1231], d'autres constatent que l'heure est déjà venue d'une « géo-gouvernance », véritable « écologie de la gouvernance coopérative »[1232]. De l'esprit de Porto Allegre à celui de Davos, aussi, « démocratie » – quand ce n'est pas « management local » – et « gouvernance globale » se joignent pour repenser l'ordre des échelles[1233]. En somme, après ce que certains ont qualifié, à tort selon nous, de

---

[1228] Parmi une très vaste littérature, voir spécialement M.-U. Proulx, *L'économie des territoires au Québec. Aménagement, gestion, développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002 ; M. Carrier et S. Côté, *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000 ; ou encore P. Racicot et J.-C. Néméry, *Développement et régionalisation. Le temps du repli de l'État-nation*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1999.

[1229] Cf. Coalition pour un Québec des régions, *Libérer les Québecs. Décentralisation et démocratie*, Montréal, Écosociété, 2007. C'est nous qui soulignons [J.-F.F.].

[1230] Pour l'OCDE, voir les travaux de la « Direction de la gouvernance publique et du développement territorial » et son « Comité des Politiques de développement territorial », au premier chef les bulletins par pays produits par la « Direction des Examens territoriaux » (www.oecd.org). Pour la Banque mondiale, on a qu'à penser à ses « indicateurs mondiaux de la gouvernance » (www.govindicators.org)

[1231] Cf. P. Calame, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, Paris, Descartes et Cie, 2003.

[1232] Cf. G. Paquet, « La nouvelle gouvernance, la subsidiarité et l'État stratégique », dans OCDE, *La gouvernance du XXIe siècle. Études prospectives*, Paris, OCDE, 2002, pp. 219-253.

[1233] Cf. notamment R. Le Duff et J.-J. Rigal (dirs.), *Démocratie et management local*, Paris, Dalloz, 2004 ; S. Cueille, R. Le Duff et J.-J. Rigal (dirs.), *Management local, de la gestion à la gouvernance*,

moment d' « atonie spatiale » associé au cadre stato-national de la régulation fordienne-keynésienne[1234], la dite mondialisation réveillerait de son sommeil étatique la « dynamique des territoires »[1235]. Des notions de performance territoriale, de compétitivité territoriale ou de marketing territorial à celles de système territorial d'innovation, de territoire comme « vecteur » de développement, de gestion ou de partenariat, on n'en finit plus de produire de nouvelles figures de style dont on a peine à distinguer le caractère descriptif du caractère prescriptif, la valeur opératoire de la volonté directement opérationnelle.

Seulement voilà, le succès d'un tel discours et des pratiques qui s'y expriment et qu'il exprime, questionne. On conviendra que la notion de « gouvernance territoriale » et ses multiples variantes, depuis la « gouvernance » elle-même, est une notion-valise. Du moins, nous ne serons pas le premier à relever son imprécision[1236]. Néanmoins, c'est une valise pleine et pleine d'un contenu pour le moins symptomatique. En effet, il semble qu'on puisse dégager dans la littérature trois usages de la notion de « gouvernance » : en tant que *phénomène social* (un mode d'organisation de l'action collective) ; en tant qu'*outil analytique* (une approche, une perspective de recherche, voire un véritable « paradigme ») ; ou encore en tant qu'*idéal normatif* (une

---

Paris, Dalloz, 2004 ; et aussi le rapport annuel 2006 du Forum Économique Mondial intitulé *Global governance initiative* (www.weforum.org).

[1234] L'expression est de G. Di Méo dans *Géographie sociale et territoires*, ouvrage cité, p. 7 et 199 et suiv. Sur la « régulation fordiste » et son cadre territorial stato-national, cf. notamment J.-L. Klein, « Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale », dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, ouvrage cité, pp. 315-333.

[1235] Selon le titre d'un ouvrage français sous la direction de G. Loinger et J.-C. Néméry, *Construire la dynamique des territoires. Acteurs, institutions, citoyenneté active*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1997.

[1236] À propos de la notion de gouvernance, Philippe Moreau Defarges écrit : « La notion est floue, contradictoire, évolutive [...] » ; c'est une notion « attrape-tout », dans les termes de Marie-Christine Meininger. Plus cinglant, Jean-Pierre Gaudin dira pour sa part que c'est une notion « modeste, molle, médiocre ». Cf. P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 73 ; M.-C. Meininger, « Remarques sur le concept de gouvernance et le système politico-administratif », dans J. Corkery (dir.), *Gouvernance. Concepts et applications*, Bruxelles, Institut international des sciences administratives, 1999, pp. 313-336, p. 314 ; J.-P. Gaudin, *Critique de la gouvernance. Une nouvelle morale politique?*, Paris, Éditions de l'Aube, 2014, p. 17.

« solution » à un problème ou un « projet » exaltant). Or, et c'est cela qui est significatif, dans la majorité des cas, bien malin est celui qui pourrait les départager[1237]. Du constat d'une pluralité de modes d'articulation de l'action collective au concept à visée opératoire, si ce n'est déjà opérationnelle, et à la « bonne gouvernance », on a là un amalgame qui semble agir comme l'impensé d'une grande partie de la littérature académique qui s'est emparée du terme pour le populariser.

Et cela n'est pas innocent puisque, de ce passage « du gouvernement à la gouvernance », il nous apparaît que la meilleure définition ait été fournie par Guy Hermet : « un gouvernement des organisations, par les organisations et pour les organisations »[1238] ! Car c'est bien de cela qu'il semble retourner. Dans ces réseaux d'alliances « à géométrie variable », « multi-niveau » et « polycentrique », l'idéal semble être celui d'une autorégulation de l'espace des organisations par les organisations, rebaptisées indifféremment « acteurs de la société civile organisée » ou « parties prenantes », selon une logique proprement procédurale qui constitue le mode de fonctionnement même de ces organisations que l'on cherche à décrire et dont l'efficacité et l'efficience tient à leur capacité à optimiser leur synchronisation. Phénomène, outil et projet se télescopent donc dans une visée de coordination délibérative des organisations, locales ou régionales, afin de produire une stratégie de développement, local ou régional, pour laquelle, manifestement, le local ou le régional n'est finalement jamais rien d'autre que le lieu de déploiement de ces mêmes organisations impliquées dans le processus de concertation, d'arrimage ou de

---

[1237] Cf. entre autres J. Chevallier, « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, 1-2, 105-106, 2003, pp. 203-217. Pour un exemple éloquent de confusion entre « phénomène social », « outil » et « projet » dans la définition même de la notion de gouvernance, on lira l'ouvrage déroutant de André-Jean Arnaud, *Critique de la raison juridique 2. Gouvernants sans frontières. Entre mondialisation et post-mondialisation*, Paris, L.G.D.J., 2003.

[1238] Cf. G. Hermet, « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie ? L'inlassable quête du pluralisme limité », dans G. Hermet, A. Kazancigil et J.-F. Prud'homme (dirs.), *La gouvernance. Un concept et ses applications,* Paris, Éditions Karthala, 2005, pp. 17-48, p. 35. Hermet emprunte cette définition à S.S. Andersen et T. Burns, « The Europenne Union and the Erosion of Paliamentary Democracy. A Study of Post-Parliamentary Governance in Europenne Union », dans S. S. Andersen et K. A. Eliassew (dirs.), *How Democratic is it ?,* London, Sage, 1996, p. 229.

« transfert d'innovations ». D'où, d'ailleurs, l'indétermination fondamentale de ce que l'on entend par « local » ou « régional », dès lors que le « territoire » lui-même tend à être saisi comme une « organisation » – « système complexe de relations et d'échanges »[1239] ou « système dynamique organisé »[1240]. Et d'où aussi son dispositif central, le « plan stratégique de développement » calqué sur le modèle d'affaire des grandes corporations : identification des projets ou des problèmes que se donnent ou qui se posent aux organisations, détermination des menaces, mais aussi des opportunités offertes par la coopération entre les organisations, programmation et évaluation des procédures d'opérationnalisation de cette stratégie organisationnelle qui, par la magie de la proximité et des partenariats, véritable sésame de la « démocratisation » à en croire certains, se transforme en « consensus territorial ».

Force est pourtant de constater que ces caractéristiques de la « gouvernance territoriale », en tant qu'entreprise délibérée de désinstitutionnalisation – « La gouvernance se veut "dépolitisation" du pouvoir », écrit Moreau Defarges dans son panégyrique[1241] –, constituent des dispositifs centraux de la triple tendance à la dénationalisation de l'État, à la désétatisation du système politique et à l'internationalisation des régimes de politiques gouvernementales. La « gouvernance territoriale » et sa frénésie du consensus contribue à désamorcer les conflits concernant les critères d'appartenance à la communauté politique – sise, avant la flambée des identités, dans la nation, cette dernière fut-elle l'objet de débats quant à son existence ou sa signification[1242]. Plus, elle contribue à redéfinir les ayants droits à la communauté politique, réduisant le citoyen à une « partie prenante » – si ce n'est à

[1239] Cf. P. Calame, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, ouvrage cité, p. 279.

[1240] Cf. entre autres F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie Économie Société*, 4, 7, 2004, pp. 321-332, p. 326 et suiv.

[1241] Cf. P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, ouvrage cité, p. 108.

[1242] Sur la flambée des identités et ses effets sur la « nation », cf. J. Beauchemin, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain,* Outremont, Athéna, 2004.

un « contribuable » ou à un « usager »[1243] : « Ce qui qualifie l'acteur de la gouvernance, c'est le fait de détenir, non pas des droits, mais des intérêts », écrivait pertinemment en ce sens Jules Duchastel[1244]. Véritable fragmentation du corps politique en « groupes concernés »[1245], c'est là ce que Sassen qualifiait de « privatisation des capacités normatives »[1246]. Ce faisant, elle contribue à transformer les acteurs légitimes de l'agir politique – sis, jusqu'à l'incorporation des « personnes morales » que sont les organisations, dans les seules personnes physiques, selon des critères de classe, de sexe ou de « race » soumis à la contestation. La « société civile » dont se réclame ses tenants se réduit ainsi de plus en plus à un « espace privé communautarisé », noyauté et organisé par les organisations prédominantes dans les rapports de force qui seuls, tendanciellement, structurent leurs rapports[1247]. Enfin et surtout, elle contribue au désancrage de la citoyenneté elle-même, multipliant et desemboîtant les échelles des « sites » de production de règles au gré des enjeux de la coordination et des procédures de coordination entre organisations. « C'est ainsi que des vessies de la gouvernance technocratique sont prises pour des lanternes de la démocratie avancée », avancera Ali Kazancigil en référence à cette déconstitution active et intensive de l'État sous la férule d'une rationalité néolibérale se jouant des frontières entre droit et intérêt, privé et public, intérieur et extérieur[1248] !

[1243] Conduisant à une réduction de l'intégration citoyenne dans les formes d'une « citoyenneté-résidence », selon Dominique Schnapper. Cf. D. D. Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, 2000, p. 254 et suiv.

[1244] Cf. J. Duchastel, « Du gouvernement à la gouvernance. Crise ou ajustement de la régulation néolibérale », dans R. Canet et J. Duchastel, *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement ?*, Montréal, Athéna Éditions, 2004, pp. 17-47, p. 43.

[1245] Cf. J.-P. Gaudin, *Critique de la gouvernance. Une nouvelle morale politique?*, ouvrage cité, p. 162.

[1246] Cf. S. Sassen, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, ouvrage cité, p. 247.

[1247] Cf. M. Freitag, *L'abîme de la liberté. Critique du libéralisme*, ouvrage cité, p. 313.

[1248] Cf. A. Kazancigil, « La gouvernance et la souveraineté de l'État », dans G. Hermet, A. Kazancigil et J.-F. Prud'homme (dirs.), *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Éditions Karthala, 2005, pp. 49-82, p. 54. Sur la rationalité néolibérale et sa logique d' « hybridation » se manifestant sous les dehors de l'appel neutre, procédural, technique à la « gouvernance », cf. P. Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, ouvrage cité, particulièrement le chapitre 12, « Le gouvernement entrepreneurial », pp. 353-401.

En ce sens, d'une politique des limites à ce que nous pourrions bien nommer une *métapolitique* de l'illimité[1249], et par cela même que son illimitation tient à son idéal d'incorporation multiscalaire, voire transcalaire, des organisations à ses mécanismes de production de l'espace selon une logique de la concordance entre acteurs politiques et acteurs qui ont intérêt à la politique, la « gouvernance territoriale » semble agir comme l'opérateur de ce que Baudrillard nommait la « précession des modèles », cette « substitution au réel des signes du réel » par le biais d' « une liquidation de tous les référentiels – pire : par leur résurrection artificielle dans les systèmes de signes »[1250]. Car malgré sa prétention pragmatique à la coordination d'acteurs concrets fixés dans leur réalité propre, le « territoire » de la gouvernance, « mouvant », « disruptif » et « évolutif » comme le « système d'acteurs » qui le constitue, selon les expressions d'Alexandre Moine, est lui-même résolument indéterminé[1251]. En fait, il ne se déduit que de l'analyse de l'espace déployé par la coordination des organisations qui le produisent et cette déduction agit en retour sur la détermination même des « territoires » exigeant une prise en charge par cette « ingénierie territoriale » et ses « outils de gouvernance »[1252] – au premier chef, le « diagnostic territorial »[1253]. Adoptant une perspective résolument *projectionniste*, dont il faut rappeler qu'elle est une forme de *spatialisme* implicite ou inversé, les

---

[1249] Sur la *métapolitique* comprise comme « réduction de la politique à la police », c'est-à-dire à une technologie de gestion des populations, cf. J. Rancière, *La mésentente. Philosophie et politique*, ouvrage cité, pp. 93-131, ainsi que, du même auteur, *Aux bords du politique*, ouvrage cité, p. 232.

[1250] Cf. J. Baudrillard, *Simulacres et simulation*, ouvrage cité, p. 11.

[1251] Cf. A. Moine, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. », *L'Espace géographique*, 2, 35, 2006, pp. 115-132.

[1252] Sur la notion d'*ingénierie territoriale*, « plus adaptative que planificatrice » en ce qu'elle s'intéresse « aux moyens plus qu'aux fins, aux processus plus qu'aux résultats, à la capacité à faire plus qu'au produit », cf. notamment V. Piveteau, « L'ingénierie territoriale, défi pour la gouvernance. », *Pour*, 2, 209-210, 2011, pp. 159-164 ou S. Lardon, E. Chia et H. Rey-Valette, « Introduction. Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Norois*, 209, 2008, pp. 7-13. Notons qu'il existe une Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) forte de quelques 5000 membres et qui publie un *Magazine de l'Ingénierie Territoriale* (www.aitf.fr/) !

[1253] Pensons notamment aux « Examens territoriaux de l'OCDE ». À ce titre, on peut citer l'étude consacrée à Montréal, laquelle faisait la promotion de la « contractualisation de la gouvernance métropolitaine » et invitait « à faire un usage judicieux des partenariats public-privé » de manière à négocier « un partenariat d'ensemble avec la société civile ». Cf. OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE : Montréal, Canada*, Paris, OCDE, 2004, p. 137.

tenants de la dite « gouvernance territoriale » conçoivent ainsi le « territoire » (ou les « territorialités ») comme n'importe quel espace approprié et mis en forme en tant qu'aire de la gouvernance. Ne le définissent-ils pas d'ailleurs systématiquement dans un esprit constructiviste radical – en tant que « construit social permanent », « forme particulière de coordination » ou « lieu d'intersection de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d'interdépendances entre partenaires »[1254] ? « Le monde de la gouvernance se rêve comme *un monde sans réalité* donnée », avouera candidement Moreau Defarges[1255], après avoir pourtant affirmé que « [l]a *gouvernance constitue un monde* ou plutôt un ensemble hétéroclite de dispositifs très divers, chaque problème, chaque institution, chaque entreprise dessinant son espace de gouvernance »[1256]. Voilà bien une logique de production de l'espace qui, fondée sur le dénie de sa propre performativité – la gouvernance, écrit encore Moreau Defarges, « propose un ordre autorégulé, *parfois corrigé par des autorités techniques* »[1257] –, affectant de ne pas s'intéresser aux « fins », aux « résultats » ou aux « produits », érige ses moyens et processus au rang de finalité ! On peut dire que Baudrillard visait juste en avançant l'idée selon laquelle la fable de Borgès est désormais révolue : la carte ne se substitue plus au territoire, elle le précède et le construit de toute pièce[1258]. Ou le nie, c'est selon.

No man's land ou l'utopie de la « gouvernance territoriale » : vers l'empire de la dislocation

Même si les acteurs engagés en faveur de la mise en place de formes de « gouvernance territoriale » ne partagent pas les mêmes horizons idéologiques et les

---

[1254] Cf. F. Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », article cité, p. 326.
[1255] Cf. P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, ouvrage cité, p. 76. C'est nous qui soulignons [J.-F.F.].
[1256] *Ibid.*, p. 53. C'est nous qui soulignons [J.-F.F.].
[1257] *Ibid.*, p. 116. C'est nous qui soulignons [J.-F.F.].
[1258] Cf. J. Baudrillard, *À l'ombre des majorités silencieuses ou la fin du social. Suivi de l'extase du socialisme*, ouvrage cité, p. 88.

mêmes objectifs politiques, il semble que nous puissions déduire deux conséquences majeures et interreliées de la prolifération d'organismes, d'instances, de comités, d'agences, de tables de concertation, etc., pour lesquels les « territoires » visés dépendent essentiellement des « projets » ou des « problèmes » sélectionnés comme prioritaires – tantôt un bassin d'emploi, un bassin touristique ou un bassin versant, tantôt une ou plusieurs circonscriptions administratives, tantôt autres choses encore. D'une part, nous semblons assister à rien de moins qu'une réduction radicale du politique à la logique managériale de « résolution de problèmes ». Puisant sa source dans le jargon et la pratique du management d'entreprise et y restant soudée dans ses prémisses et finalités, il n'est guère surprenant que la « gouvernance » constitue un moment-clé de la « colonisation par le management privé de tout processus social »[1259]. De telle sorte que la dynamique des tensions et conflits ne concernant pas un enjeu pragmatique et ponctuel, mais l'orientation d'ensemble de la société politique et les normes qui régulent *a priori* les interactions, semble immanquablement transmuée en problème de coordination et d'influence et en recherche de compromis « négociés » dans un cadre non négociable, ainsi qu'on le voit dans le fait que l'énonciation même des enjeux politiques transforme ceux-ci en problèmes techniques ou procéduraux autour desquels se développe un ensemble d' « entrepreneurs en intermédiation » (experts, chercheurs, consultants, animateurs, etc.)[1260]. À terme, ce sont les dimensions mêmes du politique – les rapports agonistiques, la construction d'une légitimité transcendant les intérêts immédiats et la capacité à objectiver la totalité sociale en en formulant les enjeux – qui tombent sous les coups d'un véritable aplatissement gestionnaire par une logique, que nous qualifierons sans surprise d' « organisationnelle », qui subsume en elle la capacité d'auto-institution de la société. Par logique organisationnelle, nous entendons ce qui apparaît bien constituer la nouvelle modalité d'intégration et de régulation des

---

[1259] Cf. A. Deneault, *Gouvernance. Le management totalitaire*, Montréal, Éditions Lux, 2013, p. 120.
[1260] Cf. J.-P. Gaudin, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

pratiques sociales qui procède en autonomisant la dimension fonctionnelle, instrumentale, de l'action individuelle et collective, et cela au dépend de la dimension, théoriquement complémentaire, mais désormais pragmatiquement subordonnée à la première, de signification normative. Ce faisant, elle ne prend pour cible que le strict fonctionnement empirique des divers champs de pratique, éliminant du coup leur spécificité épistémique, et ne conçoit la tâche de leur articulation qu'en termes et selon des critères techniques ou procéduraux de gestion. Par contraste avec une logique « institutionnelle » qui intervient comme une médiation significative de second degré dans la production/reproduction des pratiques sociales, et cela en transcendant l'ordre d'ensemble par l'érection de normes formelles dont la définition et la mise en œuvre sont l'objet de dynamiques spécifiques, politiques, et différenciées selon les champs de pratique, la logique organisationnelle correspond à un ordre social tendanciellement marqué par l' « éclipse de la transcendance » dans les mots de Yves Barel[1261], ou, selon l'expression de Michel Freitag, par une « transcendantalisation immédiate de l' « état de fait » »[1262]. « La gouvernance n'est pas faite pour changer la vie mais pour la gérer », selon l'aveu même de Moreau Defarges et conformément à sa définition de la gouvernance en tant que « système souple de gestion des sociétés », « système démocratique de gestion » ou encore de « système de traitement de la complexité croissante des problèmes »[1263]. On conçoit donc que, dans l'orbite de cette logique marquée par une véritable « obsession de méthodes et de procédures »[1264], il n'est dès lors tendanciellement plus d'enjeux que ceux relevant des mécanismes de planification, de programmation et d'évaluation à mettre en œuvre pour maintenir une unité d'ensemble de plus en plus irreprésentable, même dans son idéalisation idéologique, en tant que monde, société, nation, territoire, etc., et auxquels les stratégies d'adaptation et d'ajustement *a posteriori* doivent se

---

[1261] Cf. Y. Barel, *La société du vide*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, pp. 84-112.
[1262] Cf. M. Freitag, *Dialectique et société. Tome 1*, ouvrage cité, p. 53.
[1263] Cf. P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, ouvrage cite, p. 17, 19, 48 et 115.
[1264] L'expression est de J.-P. Gaudin, *Critique de la gouvernance. Une nouvelle morale politique?*, ouvrage cité, p. 138.

soumettre. En effet, dans une telle logique, ainsi que l'écrivait déjà Robert Castel, tout changement n'est alors qu' « un réagencement des éléments internes au système plutôt que la transformation des données qui structurent du dehors la situation »[1265]. C'est pourquoi il est possible d'avancer que la logique organisationnelle s'inscrit de manière privilégiée dans les discours et pratiques de nature gestionnaire, managériale, et cela dans toutes les sphères de l'activité sociale prise en charge par les procédés de ce qui est aujourd'hui convenu de nommer la « gestion technocratique du social »[1266]. Et dès lors, que la conversion, à différentes échelles, des enjeux *institutionnels* des rapports culturels et politiques à l'espace en problèmes *organisationnels* de gestion territoriale, constitue l'un des principaux dispositifs par lesquels se dessinent de nouvelles formes de rapports à la spatialité, un nouveau mode de spatialisation et, partant, desquels se dégagent un nouveau statut de la spatialité.

« Il y a de nouveaux espaces politiques, ou susceptibles d'être politisés [...] », rétorque *a contrario* Geneviève Nootens à la défense de ce qu'elle nomme la « démocratie multiscalaire »[1267]. Certes, et c'est la raison pour laquelle nombreux sont ceux qui ne manquent d'insister sur l'existence d'une multitude d'acteurs aux horizons idéologiques distincts et, éventuellement, sur l'existence de diverses spatialités, voire de diverses territorialités concurrentes, souvent lieux d'une « subpolitique »[1268]. Néanmoins, ce qui nous intéresse ici, c'est ce qui nous apparaît comme une logique structurante par-delà l'émergence potentielle du politique qui, de toute façon, comme le dit Jacques Rancière, ne demande jamais l'autorisation pour se manifester[1269] ! Puisque l'agir politique n'est pas un attribut des êtres humains, mais

---

[1265] Cf. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995, p. 428.
[1266] Cf. notamment M. Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, ouvrage cité, pp. 7-28.
[1267] Cf. G. Nootens, *Désenclaver la démocratie*, ouvrage cité, p. 114.
[1268] Sur la « subpolitique » en tant que nouvelles modalités d'engagement, cf. U. Beck, *La société du risque. Sur les voies d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2003 [1986].
[1269] Cf. J. Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 1998.

du monde qui s'intercale entre eux et qui fait sens de leur pluralité – ce « "péché originel" du politique », selon l'expression de Régis Debray[1270] –, c'est-à-dire des formes de relations qu'ils entretiennent et des modalités de leur institutionnalisation, il nous semble légitime de nous demander jusqu'où pourra aller, sans menacer la capacité d'auto-institution de la société, ce qui apparaît comme un tour de force consistant à faire passer la réduction du politique à une technologie de coordination et de gestion de l'action collective pour un renouvellement démocratique ? La gouvernance comme « énième procédé d'évitement d'une expression politique populaire trop pressante »[1271], voire comme « mise en quarantaine du politique »[1272] ?

Intimement imbriqué à cette conséquence, d'autre part, il semble que la spatialité perde son statut politique de lieu d'objectivation de la totalité sociale à laquelle quelque chose comme une communauté politique puisse se référer. Le territoire éclate en multiples strates de prises en charge managériales, pulvérisé en « aires de gestion » dont seule la participation aux structures organisationnelles de cooptation professionnalisées du management des problèmes locaux tend à déterminer désormais l'appartenance. N'en déplaise aux tenants de la « géoéconomie », on peut penser que personne – hormis peut-être les « personnes morales » que sont les organisations, justement – ne s'identifie à un bassin d'extraction, à une région « naturelle » découpée en fonction des ceintures argileuses ou d'une possible mise en valeur des « facteurs de développement ». Géolocalisé ou non, on n'*habite* pas plus un cyberespace qu'un technopôle, pas plus un milieu innovateur qu'un traité transpacifique ! Ce n'est pas dire, bien entendu, que ne persistent pas des « espaces vécus », ou même un sentiment d'appartenance à cette première et plus déterminante strate du « territoire de l'identité » que constitue la « localité » ou la « région »

[1270] Cf. R. Debray, *Critique de la raison politique*, ouvrage cité, p. 418. Sur le monde politique comme « pluralité », cf. aussi H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, ouvrage cité.

[1271] Cf. G. Hermet, « Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, 54, 1, 2004, pp. 159-178, p. 162.

[1272] Cf. M. Freitag, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, ouvrage cité, p. 223.

considérée comme une part de la communauté politique[1273]. C'est plutôt postuler que si ces persistances n'arrivent pas à formuler leur existence dans les termes d'un problème à résoudre ou d'un projet à promouvoir, elles risquent de plus en plus de s'inscrire en porte-à-faux avec la tendance dominante à leur aplatissement gestionnaire. Au mieux leur restera-t-il la possibilité de devenir un résidu folklorique sur lequel pourra capitaliser l'industrie touristique régionale – les fameux *terroirs* réduits à des images de marque[1274] ! De l'objectivation formelle de la spatialité et son incarnation dans un corps d'institutions territorialisées servant de médiation aux rapports politiques, à sa conversion tranquille en tant que variable et point d'application de stratégies managériales ponctuelles fondées sur des rapports de force entre intérêts privés – « ceux qui, à des titres divers, ont une légitimité à intervenir dans le domaine concerné »[1275] –, c'est de l'intérieur même de la refonte de la régulation étatique que le territoire politique semble de plus en plus prendre les aspects d'une pluralité d'espaces techno-organisationnels dans les paramètres desquels toutes formes d'identité culturelle et politique sont sommées de se présenter, c'est-à-dire de se dissoudre. Métapolitique de l'illimité, disions-nous ci-avant, car en réduisant le politique à la gestion stratigraphique de la coordination des représentants de groupes d'intérêt selon une logique de la concordance entre acteurs politiques et acteurs qui ont intérêt à la politique, c'est le principe « hétérotopique » qui tend à s'évanouir : gouvernement et société, légitimation et intérêt, décision et population ne doivent faire qu'un et, qui plus est, coïncider dans un espace lui-même circonscrit par

---

[1273] Cf. B. Jean, « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, 37, 101, 1993, pp. 291-307, ainsi que P. Moquay, « L'attachement à la région. Les liens entre l'individu et le territoire », dans M. Potvin, B. Fournier et Y. Couture (dirs.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2000, pp. 49-65.

[1274] Depuis près de dix ans, par exemple, l'Union des municipalités du Québec fait du « branding territorial » un des éléments de sa stratégie d'occupation du territoire ! Cf. notamment Union des municipalités du Québec, *Plan d'action pour l'occupation de tout le territoire québécois : pour un avenir viable de l'ensemble du territoire*, Montréal, UMQ, 2007.

[1275] Cf. P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, ouvrage cité, p. 60.

les mécanismes de gouvernance mis en œuvre pour le déterminer[1276]. On ne peut sans doute pas mieux nommer cette prétention gestionnaire sans limite de la gouvernance que dans la définition qu'en donne Pierre Calame en tant que « mode de gestion » du « système de relations » que constitue « le monde »[1277]. Nageant en plein tautologie – ou en pleine « autoréférentialité » dans le langage de la systémique –, c'est la « gouvernance » et le « monde », ici, qui ne font qu'un !

Ainsi, nous pouvons nous demander si nous ne sommes pas en train d'assister, non pas à la résolution, mais à la dissolution même de l' « antinomie » fondatrice des pratiques institutionnelles modernes d'aménagement de l'espace, entre rationalisation technique (instrumentale et fonctionnelle) et harmonisation culturelle (expressive et normative) des rapports au territoire, relevé il y a un demi-siècle déjà par Fernand Dumont[1278]. La captation par des stratégies organisationnelles enchevêtrées des pratiques multiformes de structuration de l'espace, et plus encore de la double modalité de territorialisation que constituent l'organisation territoriale *stricto sensu* et les pratiques régulatrices de l'État, largement supportée justement par les diverses instances étatiques elles-mêmes de plus en plus excentrées et fragmentées et donc, à ce titre, de plus en plus incohérentes dans leurs modalités de régulation du territoire[1279], donnerait lieu, si nous pouvons nous exprimer ainsi, à un *empire de la dislocation*. Voilà, en effet, une multiplication de « lieux » de différentes natures et aux fondements divers (identitaires, culturels, administratifs, économiques, financiers, techniques, etc.), saisis par la logique déspatialisante (*spatium*) de la

---

[1276] Sur l' « hétérotopie structurale du principe de gouvernement et du principe de société » en tant que définition même du politique, cf. J. Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, 2005, p. 52.

[1277] Cf. P. Calame, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, ouvrage cité, p. 246.

[1278] Cf. F. Dumont, « L'aménagement du territoire : quelques perspectives globales », *Recherches sociographiques*, 1, 4, 1960, pp. 385-399, p. 390.

[1279] Sur la « fragmentation de la structure étatique » donnant lieu, avec ses ministères, bureaux, agences, offices, etc., à un État « hétérogène », « segmenté », « pluriel », « baroque », cf. J. Chevallier, *L'État postmoderne*, ouvrage cité, p. 73 et suiv.

« géo-gouvernance » érigée en maître de l'étendue (*extensio*). Conformément à la logique impériale, dont le propre est d'imposer systématiquement des limites aux autres, mais non à soi-même, ainsi que le dit Régis Debray[1280], ces « lieux », mal articulés (ou réticulés) entre eux, soumis à des compositions et des recompositions au gré des intérêts souvent contradictoires qui les produisent, aussi fluctuants que les choix d'échelles qui en circonscrivent les contours, sont pourtant pris en charge par une prétention gestionnaire totalisante : « La gouvernance suppose une capacité illimitée d'inclusion, digérant tous les grumeaux, toutes les spécificités, tout en les respectant scrupuleusement », selon l'oxymore de Moreau Defarges[1281]. Ces « lieux », toutefois et en ce sens, méritent des guillemets. Bien que certains acteurs puissent les investir d'une signification qui outrepasse ou échappe à la logique organisationnelle, dans leur modalité de régulation, ils n'ont tendanciellement plus rien d' « instrumental » en tant que tel – posant dès lors la question politique de leur *finalité* par-delà le *going concern* des organisations impliquées dans leur production – ni ne réfèrent à un ancrage culturel ou politique – renvoyant à une transmission de *sens* particularisé et historiquement ancré. Par l'homogénéisation épistémique qu'ils subissent dans l'horizon des discours et pratiques de la gouvernance, ces « lieux » tendent ainsi à perdre leur valence qualitative en tant que spatialités hétérogènes qui agissent comme condensation d'un espace anthropologique ou comme point de fixation d'un territoire politique. Ils deviennent résolument interchangeables, peut-être moins du point de vue des acteurs qui, tant bien que mal et tant que faire se peut, tentent de les habiter comme « espaces de vie » et « espaces vécus », que de celui des instances qui ont à charge de les traduire, et donc de les produire, comme objet de gouvernance. Interchangeables, donc indifférents. Mis en équivalence, donc mis en disponibilité. *No man's land* ou l'utopie de la gouvernance territoriale : l'espace des organisations, homogène, mais hétéroclite, isotrope, mais diffracté, unifié, mais excentré, méta-lieu des hommes sans lieu, décline bien en ce sens une variante d'un

[1280] Cf. R. Debray, *Éloge de la frontière*, Paris, Gallimard, 2010, p. 82.
[1281] Cf. P. Moreau Defarges, *La gouvernance*, ouvrage cité, p. 98.

« monde » qui se présente « selon la modalité de la privation de monde », ainsi que le disait Franck Fischbach dans la phrase citée en exergue de cette conclusion.

La contradiction n'est donc qu'apparente. Nous pouvons, aujourd'hui, faire référence à la fois à la disparition tendancielle de l'espace en tant que dimension signifiante de l'action et de la pensée humaine non moins qu'à l'idée d'un « tournant géographique » ou d'une « inflation conceptuelle de l'espace », pour reprendre le paradoxe que nous avions mentionné dès les premières lignes de notre thèse : ce que Milton Santos qualifiait de « schizophrénie spatiale » constitue un aspect fondamental de l'*empire de la dislocation*[1282]. Disparition tendancielle de l'espace (*spatium*), en effet, car maître de l'étendue (*extensio*), il n'y a plus de distance ni de contiguïté qui vaillent. Ou plutôt, distance et contiguïté valent plus que jamais, dans l'abstraction radicale de ce que peut bien vouloir dire « valeur » : en tant que coûts, facteurs de production, avantages comparatifs ou compétitifs, économies d'échelle ou d'agglomération, attractivité, connectivité, efficacité relationnelle ou mondes de production, etc., base empirique des approches technoéconomique ou politologique de la « déterritorialisation », ainsi que nous l'avons présenté dans notre premier chapitre. Mais « tournant géographique » tout de même, car la « gouvernance territoriale », dispositif-clé de la « déterritorialisation » comprise comme crise du statut politico-institutionnel de l'espace, n'implique pas la disparition des sites et des places. Elle n'est que l'autre nom de la captation et de la reconversion organisationnelle des spatialités et territorialités existantes, *et* de la prolifération métastatique de nouveaux « lieux » largement « hyperréels », au sens que Baudrillard donna à ce syntagme : des « lieux » qui, bien que localisables et cartographiables dans leur réticulation, sont pris en charge selon la logique de l'isotropie caractéristique d'une métapolitique de l'espace abstrait, puis sommés d'y réaliser le modèle exhumé par l'analyse de l'efficacité et de l'efficience des procédures de

[1282] Cf. M. Santos, *La nature de l'espace. Technique et temps, raison et émotion*, ouvrage cité, p. 56.

coordination des organisations de différentes natures qui en sont au principe. Des « lieux », en ce sens, résolument *disloqués*...

Hypothèse prospective générale, donc, dont nous pourrions dire qu'elle est à la fois radicale et négative. *Radicale*, d'abord, en ce qu'elle renvoie à la thématisation des transformations des formes de l'État et du statut politique de la spatialité qu'elles impliquent – racine même du procès d'institutionnalisation politique de l'espace en territoire. Mais *radicale*, aussi, parce qu'elle a l'avantage de procéder, dans les termes de Gaston Bachelard, à une « rupture épistémologique » avec les études opérationnelles qui très souvent ne proposent que des accompagnements idéologiques aux transformations sociales en cours[1283]. Nous n'avons d'ailleurs qu'à constater comment les « spécialistes » de la dite « gouvernance territoriale » ne sont très souvent capables de voir que des problèmes techniques à ce qui se présente pourtant comme une nouvelle modalité d'organisation des rapports politiques – assimilant couramment gestion transparente et démocratie, client et citoyen, organisations et institutions, etc. Ou comment sont suggérés, par une série d'alternatives présentées sous forme de binômes antithétiques, les bienfaits des mécanismes de gouvernance par rapport aux formes antérieures de gouvernement – qui, en effet, prendra le parti de la délégation contre la participation, de l'ordre contre la liberté, de l'unité de commandement et de la discipline contre la créativité et la mobilisation des solidarités communautaires, de l'autorité étatique, hiérarchisée et lourde, contre le pouvoir dit « citoyen » et la responsabilisation des acteurs sociaux ? Ou enfin, comment toute forme de réflexion critique est d'emblée affublée de l'épithète accablante d' « étatiste », le territoire stato-national ne faisant manifestement pas partie des « ressorts de la régulation territoriale »[1284] ! Si c'est là une juste guerre

---

[1283] Cf. G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2004 [1993, 1938].

[1284] Pour un condensé de cette stratégie rhétorique qui traduit en même temps l'opérationnalisme épistémologique de nombreux acteurs, voire du champ scientifique lui-même, cf. M.-U. Proulx, « Les ressorts de la régulation territoriale : essai », *Lien social et politique – RIAC*, 52, 2004, pp. 151-159.

idéologique de la part des tenants de la « décentralisation » ou du « développement local », son importation dans les (techno)sciences du social à visée directement opérationnelle est rien de moins que symptomatique de l'urgence qu'il y a à insuffler un peu de « violence théorique » aux études contemporaines, c'est-à-dire à pousser à la limite une hypothèse afin de constater ce qu'elle peut nous apprendre de la réalité en dehors des créneaux idéologiques qui la révèlent plus qu'ils ne l'expliquent[1285]. Nonobstant la qualité et la diversité des travaux qu'ils peuvent produire, il nous semble parfaitement significatif à cet égard que certains des spécialistes québécois les plus en vue de la « gouvernance territoriale » soient regroupés autour de la revue au titre éloquent : *Organisations et territoires : réflexion sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneurship*[1286] !

Négative, par ailleurs, cette hypothèse l'est, en ce que non seulement elle n'a pour fonction que de marquer en creux le moment d'une crise, ainsi que nous le disions ci-avant, le moment d'une indétermination dans la signification même du territoire, mais aussi parce qu'elle n'induit rien quant à la présence ou l'absence de formes persistantes ou résistantes de spatialisation culturelle ou politique. « L'écoumène n'est pas l'empyrée du Paradigme », disait Augustin Berque[1287], et sans doute, dans les interstices de cet *empire de la dislocation*, s'en trouve-t-il encore pour habiter le monde et s'opposer à leur neutralisation par cette « ingénierie territoriale » que ses tenants appellent de leurs vœux. Les acteurs et mouvements sociaux qui ne sont pas assez « coopératifs » pour être incorporés aux espaces techno-organisationnels du « management de nos interdépendances » sont là pour le rappeler !

[1285] Sur l'idée de « violence théorique » comme « radicalisation de toutes les hypothèses », cf. J. Baudrillard, *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Éditions Gallimard, 1975, p. 15.

[1286] Cf. *Organisations et territoires : réflexions sur la gestion, l'innovation et l'entrepreneurship*, Département des sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT).

[1287] Cf. A. Berque, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, ouvrage cite, p. 393.

BIBLIOGRAPHIE

Agamben, Giorgio, *L'ouvert. De l'homme et de l'animal*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2002.

Agnew, John, « Sovereignty Regimes : Territoriality and State Authority in Contemporary World Politics », *Annals of Association of American Geographers*, 95, 2, 2005, pp. 437-461.

Agnew, John, « The Territorial Trap : the Geographical Assumptions of International Relations Theory », *Review of International Political Economy*, 1, 1, 1994, pp. 53-80.

Agnew, John et Stuart Corbridge, *Mastering Space. Hegemony, Territory and International Political Economy*, London, New York, Routledge, 2006 [1995].

Alder, Ken, *Mesurer le monde. 1972-1799 : l'incroyable histoire de l'invention du mètre*, Paris, Éditions Flammarion, 2005 [2002].

Alford, Robert R. et Roger Friedland, « Bringing Society Back In : Symbols, Practices and Institutional Contradictions », dans DiMaggio, Paul J. et Walter W. Powell (eds.), *The New Institutionnalism in Organizational Analysis*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, pp. 232-263.

Alliès, Paul, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980.

Amilhat Szary, Anne-Laure, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, Éditions Le Découverte et Syros, 2002 [1996, 1991, 1983].

Anderson, Malcolm, *Frontiers. Territory and State Formation in the Modern World*, Cambridge, Polity Press, 1996.

Anderson, Perry, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume I. L'Europe de l'ouest*, Paris, François Maspero, 1978.

Anderson, Perry, *L'État absolutiste. Ses origines et ses voies. Volume II. L'Europe de l'est*, Paris, François Maspero, 1978.

Ardrey, Robert, *The Territorial Imperative. A Personal Inquiry into the Animal Origins of Property and Nations*, New York, Atheneum, 1973 [1966].

Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

Arendt, Hannah, *La vie de l'esprit. Tome 1 : La pensée*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996 [1981, 1978, 1971].

Arendt, Hannah, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, Paris, Éditions du Seuil, 1991 [1982, 1978, 1977].

Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 [1961].

Arnaud, André-Jean, *Critique de la raison juridique 2. Gouvernants sans frontières. Entre mondialisation et post-mondialisation*, Paris, L.G.D.J., 2003.

Arrighi, Giovanni, *The Long Twenthieth Century. Money, Power, and the Origins of our Times*, Londres, New York, Verso, 1994.

Augé, Marc, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

Bachelard, Gaston, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2004 [1993, 1938].

Bachelard, Gaston, *La poétique de l'espace*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964 [1957].

Badie, Bertrand, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999.

Badie, Bertrand, « La fin des territoires westphaliens », *Géographie et cultures*, n. 20, 1996, pp. 113-118.

Badie, Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995.

Badie, Bertrand, « L'État moderne : le point de vue du politologue », dans Coulet, Noël et Jean-Philippe Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990, pp. 211-218.

Badie, Bertrand et Marie-Claude Smouts, « Introduction », dans *L'International sans territoire*, *Cultures et Conflits*, 21/22, Paris, L'Harmattan, 1996.

Badie, Bertrand et Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1982 [1979].

Balandier, Georges, *Civilisation et puissance*, Paris, Éditions de l'Aube, 2005 [2003].

Balandier, Georges, *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004 [1967].

Balandier, Georges, « Le concept d'empire dans l'histoire de l'Afrique noire », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 443-459.

Balazs, Étienne, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1968.

Barberis, Julio, « Les liens juridiques entre l'État et son territoire : perspectives théoriques et évolution du droit international », *Annuaire français de droit international*, 45, 1999, pp. 132-147.

Barbier, Maurice, *La modernité politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

Barel, Yves, *La société du vide*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

Basquet, Jérôme, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2006.

Bauman, Zygmunt, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littérature, 1999 [1998].

Bauman, Zygmunt, *La société assiégée*, Paris, Hachette Littérature, 2005 [2002].

Baudrillard, Jean, *Amérique*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1986.

Baudrillard, Jean, *À l'ombre des majorités silencieuses ou la fin du social. Suivi de l'extase du socialisme,* Paris, Éditions Denoël/Gonthier, 1982 [1978].

Baudrillard, Jean, *Simulacres et simulation*, Paris, Éditions Galilée, 1981.

Baudrillard, Jean, *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Éditions Gallimard, 1975.

Bayart, Jean-François, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2004.

Bayly, Christopher A., *La naissance du monde moderne (1780-1914)*, Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2007.

Beauchard, Jacques, *La bataille du territoire. Mutation spatiale et aménagement du territoire*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1999.

Beauchemin, Jacques, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna, 2004.

Beaudry, Raymond, *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000.

Beaulac, Stéphane, *The Power of Langage in the Making of International Law : the Word Sovereignty in Bodin and Vattel and the Myth of Westphalia*, Leiben, Martinus Nijhoff Publischers, 2004.

Beaulac, Stéphane, « The Westphalian Legal Orthodoxy – Myth or Reality ? », *Journal of the History of International Law*, 2, 2000, pp. 148-177.

Beaulieu, Berthier, Yaïves Ferland et Francis Roy, *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement du territoire et en urbanisme*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 1995.

Beauroy, Jacques, « La représentation de la propriété privée de la terre. *Land Surveyors* et *Estate maps* en Angleterre entre 1570 et 1690 », dans Brunel, Ghislain, Olivier Guyotjeannin et Jean-Marc Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Paris, École Nationale des Chartes, 2002, pp. 79-102.

Beck, Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Éditions Flammarion, 2003 [2002].

Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur les voies d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2003 [1986].

Behnke, Andreas, « Citizenship, Nationhood and the Production of Political Space », *Citizenship Studies*, 1, 2, 1997, pp. 243-265.

Belley, Serge, « La recomposition des territoires locaux au Québec : regards sur les acteurs, les relations intergouvernementales et les politiques depuis 1990 », dans Bherer, Laurence, Jean-Pierre Collin, Éric Kerrouche et Jacques Pallard (dirs.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, pp. 203-230.

Benasayag, Miguel, *Le mythe de l'individu*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 2004 [1998].

Benko, Georges et Alain Lipietz, *La géographie économique revisitée à l'aube du IIIe millénaire*, Paris, Centre d'études et de recherches urbaines et régionales, 1999.

Benko, Georges et Alain Lipietz, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

Benton, Lauren A., *A Search for Sovereignty. Law and Geography in European Empires, 1400-1900*, New York, Cambridge University Press, 2010.

Benveniste, Émile, *Vocabulaire des institutions indo-européennes. 1. Économie, parenté, société*, Paris, Éditions de Minuit, 1969.

Berger, Peter et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2005 [1996].

Bernus, Edmond, « Perception du temps et de l'espace par les Touaregs nomades sahéliens », dans Claval, Paul et Pierre Singaravelou, *Ethnogéographies*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 41-50.

Berque, Augustin, « Qu'est-ce que l'espace de l'habiter ? », dans Paquot, Thierry, Michel Lussault et Christ Younès, *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, pp. 53-67.

Berque, Augustin, « Vers une mésologie – au-delà du *topos* ontologique moderne », dans Wieviorka, Michel (dir.), *Les sciences sociales en mutation*, Paris, Éditions Sciences humaines, 2007, pp. 149-154.

Berque, Augustin, *Le sens de l'espace au Japon. Vivre, penser, bâtir*, Paris, Éditions Arguments, 2004.

Berque, Augustin, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000.

Berque, Augustin, *Les raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Éditions Hazan, 1995.

Berthoz, Alain, *Le sens du mouvement*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

Bertrand, Jean-Marie, *Cités et royaumes dans le monde grec : espace et politique*, Paris, Hachette, 1992.

Bérubé, Pierre, *L'organisation territoriale au Québec. Dislocation ou restructuration? Urgence d'agir*, Québec, Les Publications du Québec, 1993.

Besse, Jean-Marc, *Les grandeurs de la Terre. Aspects du savoir géographique à la Renaissance*, Lyon, ENS Éditions, 2003.

Besse, Jean-Marc, *Face au monde. Atlas, jardins, géoramas*, Paris, Desclée de Brouwer, 2003.

Besse, Jean-Marc, « L'espace de l'âge classique : entre relativité et représentation », *L'espace géographique*, 4, 1995, pp. 289-301.

Bessis, Raphaël, *Dialogue avec Marc Augé. Autour d'une anthropologie de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Bidou, Patrice, « Représentations de l'espace dans la mythologie tatuyo (Indiens Tucano) », *Journal de la Société des Américanistes*, 61, 1, 1972, pp. 45-105.

Bihr, Alain, *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Paris, Éditions Page Deux, 2007.

Bihr, Alain, *Le devenir-monde du capitalisme. La préhistoire du capital*, Paris, Éditions Page Deux, 2006.

Bihr, Alain, *La reproduction du capital. Prolégomènes à une théorie générale du capitalisme*, 2 vol., Paris, Éditions Page Deux, 2001.

Bihr, Alain, *Le crépuscule des États-nations. Transnationalisation et crispations nationalistes*, Paris, Éditions Page Deux, 2000.

Birraux-Ziegler, Pierrette, « La territorialité des indiens Yanomami du nord du Brésil : aspects ethnogéographiques et géopolitiques », dans P. Claval et Pierre Singaravelou, *Ethnogéographies*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 173-191.

Bischoff, Manfred, *Travail et société. Prolégomènes à une théorie dialectique du travail (2 vol.)*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 1991.

Bitterling, David, *L'invention du pré-carré. Construction de l'espace français sous l'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2009.

Blais, Hélène, « Reconfigurations territoriales et histoires urbaines. L'emprise spatiale des sociétés coloniales », dans Singaravélou, Pierre (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 169-214.

Boltanski, Luc et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

Bonnemaison, Joël, *La géographie culturelle. Cours de l'Université Paris IV – Sorbonne. 1994-1997*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 2000.

Bonnemaison, Joël, « Les mots de la terre sacrée. L'exemple océanien », dans Vincent, Jeanne-Françoise, Daniel Dory et Raymond Verdier, *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 66-73.

Bonnemaison, Joël, « Le territoire enchanté. Croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie et cultures*, n. 3, 1992, pp. 71-88.

Bonnemaison, Joël, « Les lieux de l'identité : vision du passé et identité culturelle dans les îles du sud et du centre de Vanuatu (Mélanésie) », *Cahiers ORSTOM*, 21, 1, 1985, pp. 151-170.

Bonnemaison, Joël, « Voyage autour du territoire », *L'Espace Géographique*, 4, 1981, pp. 249-262.

Bonnemaison, Joël, « Les voyages et l'enracinement. Formes de fixation et de mobilité dans les sociétés traditionnelles des Nouvelles-Hébrides », *L'Espace géographique*, 4, 1979, pp. 303-318.

Bonnemaison, Joël et Luc Cambrezy, « Le lien territorial entre frontières et identités », *Géographie et cultures*, n. 20, 1996, pp. 7-18.

Bonte, Pierre, *Les derniers nomades*, Paris, Éditions Solar, 2004.
Boorstin, Daniel, *Histoire des Américains. Tome 2. Naissance d'une nation*, Paris, Armand Colin, 1981 [1965].

Bost, François (dir.), *Atlas mondial des zones franches*, Paris, La documentation française, 2010.

Bouba-Olga, Olivier, *Les nouvelles géographies du capitalisme. Comprendre et maîtriser les délocalisations*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

Bouchard, Marie J., Benoît Lévesque et Julie St-Pierre, « Modèle québécois de développement et gouvernance : entre le partenariat et le néo-libéralisme ? », *Cahiers du Crises*, collection Études théories, no. ET0505, avril 2005.

Boudreau, Claude, *La cartographie au Québec, 1760-1840*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994.

Bourdieu, Pierre, *Sur l'État*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Éditions du Seuil, 2012.

Bourdieu, Pierre, *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*, Paris, Raisons d'agir, 2001.

Bourdieu, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001 [1991].

Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 [1972].

Bourdieu, Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 118, 1997, pp. 55-68.

Bourdieu, Pierre, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherches en sciences sociales*, 35, 1980, pp. 63-72.

Bourdieu, Pierre, Olivier Christin et Pierre-Étienne Will, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, pp. 3-11.

Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Éric Pineault, « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXI, n. 2, Automne 1999, pp. 41-64.

Breton, Guy, « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? », *Études internationales*, XXIX, 3, 1993, pp. 533-548.

Brenner, Neil, *New State spaces. Urban governance and the rescaling of statehood*, New York, Oxford University Press, 2004.

Brenner, Neil, « Beyond state-centrism ? Space, territoriality, and geographical scale in globalization studies », *Theory and society*, 28, 1999, pp. 39-78.

Brocard, Marlène, « Les gravures rupestres à parcellaire », *Études rurales*, 3, 175, 2005, pp. 9-28.

Brotton, Jerry, *Une histoire du monde en 12 cartes*, Paris, Flammarion, 2013 [2012].

Brown, Wendy, « Nous sommes tous démocrates à présent », dans Giorgio Agamben et *alli.*, *Démocratie dans quel état ?*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2009, pp. 41-52.

Brun, Henri, « Le territoire du Québec : à la jonction de l'histoire et du droit constitutionnel », *Les Cahiers du Droit*, 33, 3, septembre 1992, pp. 927-943.

Brunel, Dorval, « Quand le Québec s'interroge. L'interaméricanité jetée aux oubliettes ? », *Le monde diplomatique*, février 2008, p. 30.

Brunet, Roger, *Le développement des territoires. Formes, lois, aménagement*, Paris, Éditions de l'Aube, 2004.

Burbank, Jane et Frederick Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2011 [2010].

Bureau, Luc, *Entre l'Éden et l'Utopie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1984.

Calame, Pierre, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, Paris, Descartes et Cie, 2003.

Canet, Raphaël, *Nationalismes et société au Québec*, Outremont, Athéna Éditions, 2003.

Canfora, Luciano, *La nature du pouvoir*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

Canguilhem, Georges, « Le vivant et son milieu », dans *La connaissance de la vie*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2003 [1992, 1965], pp. 165-197.

Caporaso, James A., « Changes in the Westphalian Order : Territory, Public Authority, and Sovereignty », *International Studies Review*, 2, 2, 2000, pp. 1-28.

Cardinal, Linda, « Nation et nationalisme au Canada anglais », dans Andrew, Caroline (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, pp. 87-110.

Carroll, William K., *The Making of Transnational Capitalist Class. Corporate Power in the 21st Century*, Londres, ZedBooks, 2010.

Carroué, Laurent, *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin/VUEF, 2002.

Carrier, Mario et Serge Côté, *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000.

Cartry, Mary, « Du village à la brousse ou le retour de la question. À propos des Gourmantché du Gobnangou (Haute-Volta) », dans Izard, M. et P. Smith, *La fonction symbolique. Essais d'anthropologie*, Paris, Éditions Gallimard, 1979, pp. 265-288.

Cassirer, Ernst, *Logique des sciences de la culture*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1991.

Cassirer, Ernst, *Essai sur l'homme*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

Cassirer, Ernst, *La philosophie des formes symboliques*, 3 vol., Paris, Éditions de Minuit, 1972 [1953].

Castel, Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009.

Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1995.

Castells, Manuel, *La société en réseaux. L'ère de l'information I*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001 [1998, 1996].

Castells, Manuel, *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information II*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999 [1997].

Castells, Manuel, *Informational City. Information Technology, Economic Restructuring and the Urban-regional Process*, Oxford, Blackwell, 1989.

Castells, Manuel, *La question urbaine*, Paris, Librairie François Maspero, 1977 [1975, 1972].

Castells, Manuel et Francis Godard, *Monopolville*, Paris, La Haye, École Pratique des Hautes Études et Mouton, 1974.

Castoriadis, Cornélius, *Sujet et vérité dans le monde social-historique. Séminaires 1986-1987. La création humaine I*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.

Castoriadis, Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.

Cazeneuve, Jean, « La perception des étendues dans les sociétés archaïques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XXXVII, 1964, pp. 107-117.

Certeau, Michel de, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

Chaunu, Pierre, « L'empire de Charles Quint », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 253-278.

Chassagnette, Axelle, « Le jeu des échelles. Le pouvoir et son inscription spatiale dans les cartographies et les descriptions du Saint-Empire et de ses territoires au XVIe siècle », *Astérion*, 10, septembre 2012 (http://asterion.revues.org/2274).

Chatwin, Bruce, *Œuvres complètes*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 2005.

Chevallier, Jacques, *L'État postmoderne*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2004.

Chevallier, Jacques, « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, 3, 111, 2004, pp. 473-482.

Chevallier, Jacques, « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique*, 1-2, 105-106, 2003, pp. 203-217.

Chiffoleau, Jacques et Bernard Vincent, « État et Église dans la genèse de l'État moderne. Premier bilan », dans Genet, Jean-Philippe et Bernard Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 1986, pp. 295-309.

Choay, Françoise, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

Choay, Françoise, *Espacement. L'évolution de l'espace urbain en France*, Milan, Skira, 2003 [1969].

Chombart de Lauwe, Paul-Henry, *La fin des villes. Mythe ou réalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1982.

Chouquer, Gérard, *La crise des récits géohistoriques. Traité d'archéogéographie I*, Paris, Éditions Errance, 2008.

Chouquer, Gérard, « Arpentage, cadastre et fiscalité foncière, de l'Antiquité à l'époque moderne », *Études rurales*, 1, 181, 2008, pp. 203-236.

Chouquer, Gérard, « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 4, 2008, pp. 847-874.

Chouquer, Gérard, « Quels territoires les pouvoirs fabriquent-ils ? », dans Rodriguez, Philippe (dir.), *Pouvoir et territoire I. Antiquité-Moyen Âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, pp. 295-311.

Chouquer, Gérard, « L'espace des sociétés antiques, entre projet et expérience », *Études rurales*, juillet-décembre 2003, 167-168, pp. 69-92.

Chouquer, Gérard, *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Éditions Errance, 2000.

Chouquer, Gérard et François Favory, *Les paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'Occident romain (IVe s. avant J.-C./IIIe s. après J.-C.)*, Paris, Éditions Errance, 1991.

Clain, Olivier, « Techné et technique : notes sur l'analyse heideggérienne », *Société*, n. 5, Été 1989, pp. 95-124.

Clark, Grahame, *Space, Time and Man. A Prehistorian's View*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

Clastres, Hélène, « Un modèle d'inscription territoriale. Les Indiens forestiers de l'Amérique du Sud », dans Détienne, Marcel (dir.), *Tracés de fondation*, Louvain-Paris, Peeters, 1990, pp. 251-260.

Clastres, Pierre, *Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1980.

Clastres, Pierre, « Préface », dans Sahlins, Marshall, *Âge de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 1976 [1972], pp. 11-30.

Clastres, Pierre, *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.

Claval, Paul, *Géographie régionale. De la région au territoire*, Paris, Armand Colin, 2006.

Claval, Paul, *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, 2003.

Claval, Paul, « La géographie culturelle et l'espace », dans Staszak, Jean-François (dir.), *Le discours du géographe*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Claval, Paul, « Le territoire dans la transition à la postmodernité », *Géographie et cultures*, no. 20, 1996, pp. 93-112.

Claval, Paul, « La monumentalisation de la nature. La dimension symbolique de l'espace aux États-Unis », dans Monnet, Jérôme, *Espace, Temps et Pouvoir dans le Nouveau Monde*, Paris, Éditions Anthropos, 1996, pp. 101-114.

Clavel-Lévêque, Monique, « Le territoire colonial : image et métaphore de l'Empire », *Dialogues d'histoire ancienne*, 1, 2005, pp. 251-264.

Coalition pour un Québec des régions, *Libérer les Québecs. Décentralisation et démocratie*, Montréal, Écosociété, 2007.

Collignon, Béatrice, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1996.

Collignon, Béatrice, « Les toponymes inuit, mémoire du territoire : étude de l'Histoire des Innuitait », *Anthropologie et sociétés*, 26, 2-3, 2002, pp. 45-69.

Collignon, Béatrice, « The variations of land use pattern. Seanonal movements and cultural change among the Copper Inuit », *Études/Inuit/Studies*, 17, 1, 1993, pp. 71-83.

Collignon, Béatrice, « De la lecture du territoire aux valeurs culturelles des Inuit du Canada », dans Guillaud, Dominique, Maorie Seysset et Annie Walter, *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, Paris, ORSTOM/PRODIG, 1998, pp. 689-694.

Combes, Pierre-Philippe, Thierry Mayer et Jean-François Thisse, *Économie géographique. L'intégration des régions et des nations*, Paris, Economica, 2006.

Cooper, Frederick, « Conflits, réformes et décolonisation. La situation impériale mise en cause », dans Singaravélou, Pierre (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 377-419.

Cordier, Pierre, « L'empire romain : le pluriel et le singulier », dans Ménissier, Thierry (dir.), *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 65-78.

Côté, Louis, *L'État démocratique. Fondements et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

Côté, Serge, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, *Et les régions qui perdent ?*, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 1995.

Courville, Serge, *Initiation à la géographie historique*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2004 [1995].

Courville, Serge, « Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec : la politique spatiale des Cent-Associés », *Cahiers de géographie du Québec*, 25, 65, 1981, pp. 197-235.

Courville, Serge, *Le Québec. Genèses et mutations du territoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001.

Courville, Serge, « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 3, 1983, pp. 417-429.

Cox, Kevin R., *Political Geography. Territory, State, and Society*, Oxford, Blackwell Publishers, 2002.

Cueille, Sandrine, Robert Le Duff et Jean-Jacques Rigal (dirs.), *Management local, de la gestion à la gouvernance*, Paris, Dalloz, 2004.

Cyrulnik, Boris, *La naissance du sens*, Paris, Hachette Littératures, 1995.

Czarnowski, Stefan, « Le morcellement de l'étendue et sa limitation dans la religion et la magie », dans *Actes du Ve congrès international d'histoire des religions*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1925, pp. 339-358.

Da Conceiçao Lopes, Maria, « Réflexion sur le modèle de la cité antique : l'exemple de Pax Iulia (Beja, Portugal) », *Études rurales*, 3-4, 167-168, 2003, pp. 55-67.

Dardel, Éric, *L'homme et la terre. La nature de la réalité géographique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1952.

Dardot, Pierre et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2015 [2014].

Dardot Pierre et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.

Darrobers, Roger, « Les fluctuations de l'Empire chinois », dans Pille, René-Marc (dir.), *Le délitement des empires*, Paris, Presses Universitaires de Paris 10, 2008, pp. 201-213.

Davis, Mike, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville globale*, Paris, Éditions La Découverte, 2007 [2006].

Dawson, Nelson-Martin, *L'atelier Delisle. L'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2000.

Debord, Guy, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1992 [1971, 1967].

Debray, Régis, *Éloge de la frontière*, Paris, Gallimard, 2010.

Debray, Régis, *Critique de la raison politique*, Paris, Gallimard, 1981.

Dechêne, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988 [1974].

Delâge, Denys, « L'histoire des autochtones d'Amérique du Nord : acquis et tendances », *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 2002/5, pp. 1337 à 1355.

Deleuze, Gilles et Félix Guattari, *Milles plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

Deleuze, Gilles et Félix Guattari, *L'Anti-Œdipe. Capitalisme et schizophrénie 1*, Paris, Éditions de Minuit, 1972.

Deleuze, Gilles, *Instincts et institutions*, Paris, Librairie Hachette, 1953.

Déloye, Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007 [2003, 1997].

Demoule, Jean-Pierre, *La révolution néolithique*, Paris, Le Pommier/Cité des sciences et de l'industrie, 2008.

Deneault, Alain, *Gouvernance. Le management totalitaire*, Montréal, Éditions Lux, 2013.

Deneault, Alain, *Offshore. Paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Montréal, Éditions Écosociété, 2010.

Der Derian, James, « The (S)pace of International Relations : Simulation, Surveillance, and Speed », *International Studies Quaterly*, 34, 3, 1990, pp. 295-310.

Deroche, Frédéric, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre. Un questionnement pour l'ordre mondial*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Descartes, René, *Méditations métaphysiques*, Paris, Éditions Garnier-Flammarion, 1979.

Descola, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Éditions Gallimard, 2005.

Descola, Philippe, « Le sauvage et le domestique », *Communication*, 76, 2004, pp. 17-39.

Deshaies, Laurent, « Le Québec : un territoire politique à la croisée des chemins », dans Bruneau, Pierre (dir.), *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, pp. 181-200.

Desse, Michel et Thierry Hartog, « Zones franches, *offshore* et paradis fiscaux : l'antimonde légal », *Mappemonde*, 72, 4, 2003, pp. 21-24.

Dévérin, Yveline, « Facteurs culturels et représentations de l'espace en pays mossi », dans Dulucq, Sophie et Pierre Soubias (dirs.), *L'espace et ses représentations en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthla, 2004, pp. 15-31.

Doran, Anne, « Territoire et sacré chez les Innus », *Théologiques*, 16, 1, 2008, pp. 117-142.

Dickason, Olive Patricia, *Les premières nations du Canada depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1996 [1992].

Dickason, Olive Patricia, « Renaissance Europe's view of Amerindian Sovereignty and Territoriality », *Plural Societies*, 8, 3-4, 1977, pp. 97-107.

Di Méo, Guy, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », dans Lévy, Jacques et Michel Lussault (dirs.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Paris, Éditions Belin, 2000, pp. 37-48.

Di Méo, Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Éditions Nathan, 1998.

Di Méo, Guy, « Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale », dans Hérin, Robert et Colette Muller, *Espaces et sociétés à la fin du XXe siècle. Quelles géographies sociales ?*, Les documents de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, n. 7, avril 1998, pp. 49-61.

Di Méo, Guy, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Éditions Economica, 1991.

Di Méo, Guy et Pascal Buléon (dirs.), *L'espace social. Pour une lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin/VUEF, 2005.

Dockès, Pierre, *L'espace dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1969.

Dokic, Jérôme, Philippe Drieux et René Lefebvre (dirs.), *Symboliques et dynamiques de l'espace*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2003.

Dollé, Jean-Pierre, *L'inhabitable capital. Crise mondiale et expropriation*, Paris, Nouvelles Éditions Lignes, 2010.

Dollé, Jean-Pierre, *Métropolique*, Paris, Villette, 2002.

Dollfus, Olivier, *La mondialisation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2001.

Donzelot, Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1994 [1981].

Dorion, Henri et Jean-Paul Lacasse, *Le Québec : territoire incertain*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2011.

Dortier, Jean-François, *L'homme, cet étrange animal... Aux origines du langage, de la culture et de la pensée*, Paris, Sciences Humaines Éditions, 2004.

Duchastel, Jules, « Du gouvernement à la gouvernance. Crise ou ajustement de la régulation néolibérale », dans Canet, Raphaël et Jules Duchastel, *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement ?*, Montréal, Athéna Éditions, 2004, pp. 17-47.

Dufour, Dany-Robert, « Une raison dans le réel : le corps néoténique », *Journal français de psychiatrie*, 24, 2006, pp. 49-50.

Dufour, Frédérick et Sébastien Rioux, « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actuel Marx*, 1, 43, 2008, pp. 126-139.

Duhaime, Éric, *Capital et inventivité : de l'intellect général à General Electric*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Université de Strasbourg, 2015.

Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1996 [1993].

Dumont, Fernand, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, Éditions HMH, 1968.

Dumont, Fernand, « L'aménagement du territoire : quelques perspectives globales », *Recherches sociographiques*, 1, 4, 1960, pp. 385-399.

Dumont, Jean-Paul, « Espacements et déplacements dans l'habitat panare », *Journal de la Société des Américanistes*, 61, 1, 1972, pp. 17-30.

Durkheim, Émile, *Leçons de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003 [1950].

Durkheim, Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Quadrige/PUF, 2003 [1960].

Durkheim, Émile, *Le suicide*, Paris, PUF/Quadrige, 2002 [1930].

Durkheim, Émile, *De la division du travail social*, Paris, PUF/Quadrige, 1998 [1930].

Durkheim, Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968 [1937].

Durkheim, Émile, « La sociologie et son domaine scientifique », dans Cuvillier, Armand, *Où va la sociologie française ? avec une étude de Émile Durkheim sur la sociologie formaliste*, Paris, Librairie Marcel Rivière et cie, 1953, p. 177-208.

Durkheim, Émile, « Note introductive à la section "morphologie sociale" », *L'Année sociologique*, n. 2, 1897-1898, pp. 520-551.

Durkheim, Émile et Marcel Mauss, « De quelques formes primitives de classification », dans M. Mauss, *Essais de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1968-1969, pp. 162-230.

Duverger, Maurice, *Sociologie de la politique. Éléments de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973.

Duvignaud, Jean, *Lieux et non-lieux*, Paris, Éditions Galilée, 1977.

Eisenstadt, Samuel N., Noami Chazan et Michel Abitbol, « Les origines de l'État : une nouvelle approche », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 38, 6, 1983, pp. 1232-1255.

Elden, Stuart, *The Birth of Territory*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 2013.

Eliade, Mircea, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965 [1957].

Élias, Norbert, *Du temps*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1996 [1984].

Élias, Norbert, *La société des individus*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1991 [1987].

Élias, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Éditions de l'Aube, 1991 [1986, 1981, 1970].

Élias, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 [1969].

Ellul, Jacques, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 [1956].

Ellul, Jacques, *Histoire des institutions. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 [1956].

Ellul, Jacques, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Éditions Economica, 1990.

Ellul, Jacques, *Le système technicien*, Paris, Calmann-Lévy, 1977.

Engels, Friedrich, *Les origines de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions Sociales, 1975.

Escolar, Marcelo, « Exploration, Cartography and the Modernization of State Power », dans Brenner, Neil, Bob Jessop, Martin Jones, Gordon Macleod (dirs.), *State/Space. A Reader*, Oxford, Blackwell Publishing, 2003, pp. 29-52.

Esping-Andersen, Gøsta, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999 [1990].

Evans-Pritchard, Edward Evan, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1994 [1968, 1937].

Falque, Max, « De l'espace au territoire », *Espace et développement,* Paris, CIHEAM, 1973, pp. 54-65.

Febvre, Lucien, *La Terre et l'évolution humaine*, Paris, Éditions Albin Michel, 1970 [1922].

Fecteau, Jean-Marie, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*, Montréal, VLB Éditeur, 2004.

Fichant, Michel, « Espace esthétique et espace géométrique chez Kant », *Revue de métaphysique et de morale*, 4, 44, 2004, pp. 530-550.

Filion, Jean-François, *Dialectique et matière. La conceptualité inconsciente des processus inorganiques dans la* Philosophie de la nature *(1830) de Hegel*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2007.

Filion, Jean-François, *Sociologie dialectique. Introduction à l'œuvre de Michel Freitag*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2006.

Fischbach, Franck, *La privation de monde. Temps, espace et capital*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 2011.

Fischbach, Franck, *Sans objet. Capitalisme, subjectivité, aliénation*, Paris, Librairie Philosophique Vrin, 2009.

Fischbach, Franck, « Activité, passivité, aliénation. Une lecture des *Manuscrits de 1844* », dans *Actuel Marx*, 39, 2006.

Fischbach, Franck, « L'ontologie de l'activité : au-delà de la métaphysique de la subjectivité ? », dans Haber, Stéphane (dir.), *L'action en philosophie contemporaine*, Paris, Ellipses Éditions Marketing, 2004, pp. 61-75.

Fischbach, Franck, *L'être et l'acte. Enquête sur l'ontologie moderne de l'agir*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2002.

Fischer, Gustave-Nicolas, *Psychologie sociale de l'environnement*, Toulouse, Éditions Privat, 1992.

Fontenay, Élisabeth de, « L'exproprié : comment l'Homme s'est exclu de la nature », dans Picq, Pascal et Yves Coppens, *Aux origines de l'humanité. Volume 2 : Le propre de l'homme*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001, pp. 480-505.

Fortes, Meyer et Edward Evan Evans-Pritchard, « Introduction », dans *Systèmes politiques africains*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964 [1962], pp. 1-20.

Forsberg, Tuomas, « Beyond Sovereignty, Within Territoriality : Mapping the Space of Late-Modern (Geo) Politics », *Cooperation and Conflict*, 31, 4, 1996, pp. 355-386.

Fossier, Robert, *L'Occident médiéval. Ve-XIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1995.

Fossier, Robert, *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et société. T. 1 L'homme et son espace*, Paris, Presses Universitaires de France, 1982.

Foucault, Michel, *Sécurité, population, territoire. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004.

Foucault, Michel, « Des espaces autres (hétérotopies) », dans *Dits et écrits IV. 1980-1988*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 752-762.

Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 1975.

Fournier, Gabriel, « Les origines du terrier en Auvergne (XIIIe-XVe siècle) », dans Brunel, Ghislain, Olivier Guyotjeannin et Jean-Marc Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Paris, École Nationale des Chartes, 2002, pp. 9-18.

Francastel, Pierre, *Peinture et société. Naissance et destruction d'un espace plastique. De la Renaissance au cubisme*, Paris, Éditions Denoël, 1977.

Freitag, Michel, *L'abîme de la liberté. Critique du libéralisme*, Montréal, Liber, 2011.

Freitag, Michel, « L'émancipation. Réflexions sur la liberté et le progrès moderne », dans Tremblay, Gaétan (dir.), *L'émancipation hier et aujourd'hui. Perspectives françaises et québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 89-107.

Freitag, Michel, *L'impasse de la globalisation. Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Montréal, Éditions Écosociété, 2008.

Freitag, Michel, « L'avenir de la société : globalisation ou mondialisation ? (L'enjeu d'une théorie sociale unificatrice : sociologie critique ou théorisation systémique positive ?) », *Société*, 24-25, hiver 2005, pp.133-188.

Freitag, Michel, « De la terreur au meilleur des mondes. Globalisation et américanisation du monde : vers un totalitarisme systémique », dans Dagenais, Daniel (dir), *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain,* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, pp. 353-404.

Freitag, Michel, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec, Rennes, Les Presses de l'Université Laval, Les Presses universitaires de Rennes, 2002.

Freitag, Michel, « Actualité de l'animal, virtualité de l'homme », *Conjonctures*, 34-35, 2001-2002, pp. 99-154.

Freitag, Michel, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1995.

Freitag, Michel, « La Métamorphose. Genèse et développement d'une société postmoderne en Amérique », *Société*, 12-13, 1994, pp. 1-137.

Freitag, Michel, « Pour un dépassement de l'opposition entre "holisme" et "individualisme" en sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXII, 99, 1994, pp. 169-219.

Freitag, Michel, « "Vous avez dit "transcendantal" ?" Réponse à Louis Quéré, en défense de la connaissance sociologique et historique contre la réduction sémiotique et pragmatique », *Cahiers de Recherche du Groupe Interuniversitaire d'Étude de la Postmodernité (GIÉP)*, 23, 81, 1994, Ronéo.

Freitag, Michel, « La conscience », *Cahiers de Recherche du Groupe Interuniversitaire d'Étude de la Postmodernité (GIEP)*, 18, 44, 1993.

Freitag, Michel, *Architecture et société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1992.

Freitag, Michel, « La genèse du politique dans les sociétés traditionnelles. I. De la communauté tribale à la royauté », *Société*, n. 6, automne 1989, pp. 41-113.

Freitag, Michel, *Dialectique et société. Tome 1. Introduction à une théorie générale du symbolique*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986.

Freitag, Michel, *Dialectique et société. Tome 2. Culture, pouvoir, contrôle. Les modes de reproduction formels de la société*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986.

Freitag, Michel, « De la ville-société à la ville-milieu. L'unité du processus social de constitution et de dissolution de l'objet urbain », *Sociologie et sociétés*, vol. 3, n. 1, 1971, 25-57.

Frémont, André, « Géographie et espace vécu », dans Berthoz, Alain et Roland Recht, *Les espaces de l'homme*, Paris, Odile Jacob, 2005, pp. 93-107.

Frémont, André, *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion, 1999.

Freud, Sigmund, *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1984 [1940, 1933].

Friedrichs, Jörg, « The Meaning of New Medievalism », *European Journal of International Relations*, 2001, 7, 4, pp. 475-502.

Gadamer, Hans-Georg, *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Éditions du Seuil, 1996 [1976].

Gagné, Gilles, « Les transformations du droit dans la problématique de la transition à la postmodernité », *Les cahiers du droit*, 33, 3, 1992, pp. 701-733.

Gagné, Gilles, « L'État commercial ouvert », *Conjonctures et politique. Revue québécoise d'analyse et de débat*, 6, 1985, pp. 51-81.

Gantet, Claire, « La construction d'un espace étatique : perceptions et représentations des frontières extérieures du Saint-Empire au XVIIe siècle », dans Lebeau, Christine (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, pp. 33-49.

Garelli, Paul, « Les empires mésopotamiens », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 25-47.

Garnsey, Peter et Richard P Saller, *L'Empire romain. Économie, société, culture*, Paris, La Découverte, 2001 [1994, 1987, 1984].

Gauchet, Marcel, *L'avènement de la démocratie. III. À l'épreuve des totalitarismes (1914-1974)*, Paris, Éditions Gallimard, 2010.

Gauchet, Marcel, *L'avènement de la démocratie. II. La crise du libéralisme (1880-1914)*, Paris, Éditions Gallimard, 2007.

Gauchet, Marcel, *L'avènement de la démocratie. I. La révolution moderne*, Paris, Éditions Gallimard, 2007.

Gauchet, Marcel, *La démocratie d'une crise à l'autre*, Paris, Éditions Cécile Defaut, 2007.

Gauchet, Marcel, « État, Monarchie, Public », dans Jouhaud, Cristian (dir.), « Miroirs de la raison d'État », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, 20, 1998 (http://ccrh.revues.org/2530).

Gauchet, Marcel, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Éditions Gallimard, 1985.

Gauchet, Marcel, « Des deux corps du roi au pouvoir sans corps. Christianisme et politique », *Le débat*, juillet-août 1981, pp. 133-157.

Gauchet, Marcel, « La dette du sens et les racines de l'État. Politique de la religion primitive », *Libre. Politique-Anthropologie-Philosophie*, 77, 2, 1977, pp. 5-43.

Gaudin, Jean-Pierre, *Critique de la gouvernance. Une nouvelle morale politique?*, Paris, Éditions de l'Aube, 2014.

Gaudin, Jean-Pierre, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

Gautier-Dalché, Patrick, « Représentations géographiques savantes, constructions et pratiques de l'espace », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, XXXVIIe congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, pp. 13-38.

Gautier-Dalché, Patrick, « Limite, frontière et organisation de l'espace dans la géographie et la cartographie de la fin du Moyen Âge », dans Marchal, Guy P. (dir.), *Frontières et conceptions de l'espace (11e-20e siècles)*, Zürich, Chronos Verlag, 1996, pp. 93-122.

Gayibor, Nicoué Lodjou et Komi Kossi-Titrikou, « Stratégies lignagères et occupation de l'espace », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, 86, 1999, pp. 203-228.

Gellner, Ernest, *Nations et nationalisme*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1999 [1989, 1983].

Genet, Jean-Philippe, « France, Angleterre, Pays-Bas : l'État moderne », dans Boucheron, Patrick (dir.), *Histoire du monde au XVe siècle. Territoires et écritures du monde*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2012 [2009], pp. 230-264.

Genet, Jean-Philippe, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

Genet, Jean-Philippe, « La genèse de l'État moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1, 1997, pp. 3-18.

Genet, Jean-Philippe, *Le monde au Moyen Âge. Espaces, pouvoirs, civilisations*, Paris, Éditions Hachette, 1991.

Genet, Jean-Philippe, « L'État moderne : un modèle opératoire ? », dans Genet, Jean-Philippe, (dir.) *L'État moderne : genèse. Bilan et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, pp. 261-281.

Genet, Jean-Philippe et Benoît Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 1986.

Gernet, Jacques, « Le pouvoir d'État en Chine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1, 1997, pp. 19-27.

Gernet, Jacques, « Comment se présente en Chine le concept d'empire ? », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 397-416.

Giddens, Anthony, *Les conséquences de la modernité,* Paris, L'Harmattan, 1994.

Giddens, Anthony, *The Nation-State and Violence. Volume Two of A Contemporary Critique of Historical Materialism*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1987.

Gilbert, Anne, « À propos du concept d'Amérique française », *Recherches sociographiques*, XXXIX, 1, 1998, pp. 103-120.

Gilbert, Anne, « La nature comme légitimation », dans Andrew, Caroline (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, pp. 39-60.

Girard, René, *Les origines de la culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004.

Glachant, Julie, « L'organisation de l'espace chez les Gouragué d'Éthiopie », *Journal des africanistes*, 73, 2, 2003, pp. 91-105.

Glacken, Clarence J., *Histoire de la pensée géographique. I. L'Antiquité*, Paris, Éditions du C.T.H. S., 2000.

Glowczewski, Barbara, *Rêves en colère. Alliances aborigènes dans le Nord-Ouest australien*, Paris, Pocket-Plon, 2006 [2004].

Glowczewski, Barbara, *Les rêveurs du désert. Peuple Warlpiri d'Australie. Essai*, Arles, Actes Sud, 1996 [1989].

Glowczewski, Barbara, *Du rêve à la loi chez les Aborigènes. Mythes, rites et organisations sociale en Australie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

Glowczewski, Barbara et Félix Guattari, « Espaces de rêve. Les Warlpiri », *Chimères*, 1, 198, 1987, pp. 1-28.

Godelier, Maurice, « Quelles cultures pour quels primates, définition faible ou définition forte de la culture ? », dans Ducros, Albert, Jacqueline Ducros et Frédéric

Joulian (dirs.), *La culture est-elle naturelle ? Histoire, épistémologie et applications récentes du concept de culture*, Paris, Éditions Errance, 1998, pp. 217-222.

Godelier, Maurice, *L'idéel et le matériel*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1984.

Goffman, Erwin, *La mise en scène de la vie quotidienne II. Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

Gomez, Thomas, *L'invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Aubier, 1992.

Gonnin, Gilbert, « Propriété foncière et parenté sociale en pays toura (ouest de la Cote d'Ivoire) », dans Perrot, Claude-Hélène (dir.), *Lignages et territoires en Afrique aux XVIIIe et XIXe siècles. Stratégies, compétition, intégration*, Paris, Éditions Karthala, 2000, pp. 39-54.

Gottmann, Jean, « The Evolution of the Concept of Territory », *Social Science Information*, 14, 29, 1975, pp. 29-47.

Gottmann, Jean, *The Significance of Territory*, Charlottesville, The University Press of Virginia, 1973.

Gottmann, Jean, *Megalopolis. The Urbanized Northeastern Seaboard of the United States*, New York, Twentieth Century Fund, 1969 [1961].

Gould, Peter, « Space and Rum : An English Note on Espacien and Rumian meaning », *Geographiska Annaler. Series B. Human Geography*, 63, 1, 1981, pp. 1-3.

Goussot, Michel, *Espaces et territoires aux États-Unis*, Paris, Éditions Belin, 2004.

Gouvernement du Québec, *Agir ensemble pour être compétitif*, Québec, MDEIE, mai 2008.

Gouvernement du Québec, *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004.

Goyon, Jean-Claude, « Égypte pharaonique : le roi frontière », dans Roman, Yves (dir.), *La frontière*, Lyon, GDR Maison de l'Orient Méditerranéen, 1993, pp. 9-15.

Gravel, Robert J., « Le phénomène régional au Québec : dimension administrative », dans Proulx, Marc-Urbain (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, pp. 245-267.

Granet, Marcel, *La pensée chinoise*, Paris, Éditions Albin Michel, 1999 [1988, 1934].

Gros, Pierre, « Le concept d'espace à Rome », dans Genet, Jean-Philippe (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, Rome, École Française de Rome, 2007.

Grosby, Steven, « Territoriality : the Transcendantal Primordial Feature of Modern Societies », *Nations and Nationalism*, 1, 2, 1995, pp. 143-162.

Groulx, Lionel, *Notre grande aventure. L'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)*, s.l., Bibliothèque québécoise, 1990 [1976].

Guenée, Bernard, « Espace et État dans la France du Bas Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23, 4, 1968, pp. 744-758.

Guerreau, Alain, « Structure et évolution des représentations de l'espace dans le haut Moyen Âge », *Uomo e spazio nell'alto Medioevo*, 50, 2003, pp. 91-115.

Guerreau, Alain, « Organisation et contrôle de l'espace : les rapports de l'État et de l'Église à la fin du Moyen Âge », dans Jean-Philippe Genet et B. Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 1986, pp. 273-278.

Guerreau, Alain, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996, pp. 85-101.

Guéry, Alain, « Institution. Histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes », *Cahiers d'économie politique*, 1, 44, 2003, pp. 7-18.

Guilaine, Jean, « Du Proche-Orient à l'Atlantique. Actualité de la recherche sur le Néolithique », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 5, 2005, pp. 925-952.

Guillaud, Dominique, « Sociogenèse et territoire dans l'Aribinda (Burkina Faso). Le système foncier et ses enjeux », *Cahiers des Sciences Humaines*, 26, 3, 1990, pp. 313-326.

Guillaume, Marc, *L'Empire des réseaux*, Paris, Descartes et Cie, 1999.

Gurvitch, Georges, « Les variations des perceptions collectives des étendues », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XXXVII, 1964, pp. 79-106.

Gusdorf, Georges, *La parole*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007 [1952].

Gusdorf, Georges, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome VIII : La conscience révolutionnaire. Les idéologies*, Paris, Payot, 1978.

Gusdorf, Georges, *La révolution galiléenne*, 2 vol., Paris, Payot, 1969.

Gusdorf, Georges, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome 2. Les origines des sciences humaines*, Paris, Payot, 1967.

Gusdorf, Georges, *Les sciences humaines et la pensée occidentale. Tome I. De l'histoire des sciences à l'histoire de la pensée*, Paris, Payot, 1966.

Gusdorf, Georges, *Mythe et métaphysique Introduction à la philosophie*, Paris, Flammarion, 1953.

Habermas, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Éditions Payot, 1993.

Habermas, Jürgen, *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Éditions Payot, 1978.

Haesbaert, Rogerio, « Déterritorialisation », dans Lévy, Jacques et Michel Lussault (dirs.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin, 2003, pp. 244-245.

Haesbaert, Rogerio, « Le mythe de la déterritorialisation », *Géographie et cultures*, 40, 2001, pp. 53-75.

Hägerstrand,Thorsten, « Space, Time and Human Conditions », dans Karlqvist, Anders, Lars Lundquist et Folk Snikars (dirs.), *Dynamic Allocation of Urban Space*, Saxon House/Lexington Books, Lexington, 1975, pp. 3-14.

Haggett, Peter, *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Éditions Armand Colin, 1973.

Häkli, Jouni, « In the Territory of Knowledge : State-centered Discourses and the Construction of Society », *Progress in Human Geography*, 25, 3, 2001, pp. 403-422.

Halbwachs, Maurice, *La morphologie sociale*, Paris, Librairie Armand Colin, 1970.

Hall, Edward T., *La dimension cachée*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.

Hall, Peter, *Cities in Civilization. Culture, Innovation, and Urban Order*, Londres, Phoenix Giant, 1999 [1998].

Hall, Peter et R. Taylor, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47, 3-4, 1997, pp. 469-495.

Hardt, Michael et Antonio Négri, *Empire*, Paris, Exils Éditeurs, 2000.

Harley, Brian, « Cartes, savoir et pouvoir », dans Gould, Peter et Antoine Bailly (dirs.), *Le pouvoir des cartes. Brian Harley et la cartographie*, Paris, Éditions Économica, 1995, pp. 19-51.

Harris, Richard C., *Le pays revêche. Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012.

Harris, Richard C. (dir.), *Atlas historique du Canada. I. Des origines à 1800*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987.

Harrison, Robert, *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Paris, Flammarion, 1992.

Hartog, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Galilée, 2003.

Harvey, David, *Le nouvel impérialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2010 [2003].

Harvey, David, *Spaces of Global Capitalism. Towards a Theory of Uneven Geographical Development*, Londres, Verso, 2006.

Harvey, David, *Spaces of Capital. Towards a Critical Geography*, New York, Routledge, 2001.

Harvey, David, « Globalization in Question », *Rethinking Marxism*, 8, 4, 1995, pp. 1-17.

Harvey, David, *The Condition of Postmodernity. An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Oxford, Blackwell publisching, 1989.

Harvey, David, « From Managerialism to Entrepreneurialism : The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism », *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71, 1, 1989, pp. 3-17.

Havard, Gilles, *Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Paris, Les Éditions du Septentrion, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003.

Havard, Gilles et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Éditions Flammarion, 2008 [2003].

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*, trad. Jean-François Kervégan, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, *La Raison dans l'Histoire*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1965 [1955].

Heidegger, Martin, *Remarques sur art – sculpture – espace*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2009.

Heidegger, Martin, *Réponses et questions sur l'histoire et la politique*, Paris, Mercure de France, 1988 [1977, 1976].

Heidegger, Martin, *Lettre sur l'humanisme*, Paris, Aubier, Montaigne, 1964.

Heidegger, Martin, *Chemins qui ne mènent nulle part*, Paris, Gallimard, 1962.

Heidegger, Martin, *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958 [1954].

Henry, Michel, *Auto-donation. Entretiens et conférences*, Paris, Beauchesne éditeur, 2004.

Henry, Michel, *La barbarie*, Paris, Quadrige/PUF, 2001 [1987].

Henry, Michel, *Incarnation. Une philosophie de la chair*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

Henry, Michel, « La rationalité selon Marx », dans Geraets, Theodore-F. (dir.), *La rationalité aujourd'hui*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1979, pp. 116-135.

Hermet, Guy, « Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, 54, 1, 2004, pp. 159-178.

Hermet, Guy, « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie ? L'inlassable quête du pluralisme limité », dans Hermet, Guy, Ali Kazancigil et

Jean-François Prud'homme (dirs.), *La gouvernance. Un concept et ses applications,* Paris, Éditions Karthala, 2005, pp. 17-48.

Herrenschmidt, Clarisse, « L'Empire perse achéménide », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 69-102.

Herz, John H, « The Territorial State Revisited : Reflection on the Future of the Nation-State », *Polity*, 1, 1, Autumn 1968, pp. 11-34.

Herz, John H., « Rise and Demise of The Territorial State », *World Politics*, 9, 4, July 1957, pp. 473-493.

Hespanha, Antonio Manuel, « L'espace politique dans l'Ancien Régime », *Boletim da Faculdade de Direito*, vol. LVIII, 1982, pp. 455-510.

Hess, Rémi, *Henri Lefebvre et l'aventure du siècle*, Paris, Éditions A.M. Métailié, 1988.

Hinderaker, Eric, *Elusive Empires. Constructing colonialism in the Ohio Valley, 1673-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Hintze, Otto, « Nature et transformation de l'État moderne », dans *Féodalité, capitalisme et État moderne. Essais d'histoire sociale comparée*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1991, pp. 305-330.

Hobsbawm, Eric J., *L'Âge des extrêmes. Le Court XXe siècle. 1914-1991*, Paris, Éditions Complexe, 1994.

Hobsbawm, Eric J., *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Éditions Gallimard, 1992 [1990].

Hoerner, Jean-Marie, *Géopolitique des territoires. De l'espace approprié à la suprématie des États-nations*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 1996.

Holder, Gilles, « De la "cité-État" en Afrique noire. L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », *Cahiers d'Études Africaines*, 166, XLII, 2002, pp. 257-283.

Horkheimer Max et Theodor W. Adorno, *La dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Paris, Gallimard, 1974.

Houdé, Olivier, *La psychologie de l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.

Hubert, Étienne, « L'*incastellamento* dans le Latium. Remarques à propos de fouilles récentes », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 3, 2000, pp. 583-599.

Huot, Jean-Louis, « Vers l'apparition de l'État en Mésopotamie. Bilan des recherches récentes », *Annales. Histoires, Sciences Sociales*, 5, 2005, pp. 953-973.

Husserl, Edmund, « La crise de l'humanité européenne et la philosophie », dans *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 347-383.

Iogna-Prat, Dominique, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, 2006.

Ingold, Tom, *The Appropriation of Nature. Essays on Human Ecology and Social Relations*, Manchester, Manchester University Press, 1986.

Isnard, Hildebert, *L'espace géographique*, Paris, PUF, 1978.

Jacob, Christian, *L'Empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1992.

Jacobson, David, « New Frontiers : Territory, Social Spaces, and the State », *Sociological Forum*, 12, 1, 1997, pp. 121-133.

Jacopin, Pierre-Yves, « Habitat et territoire yukuna », *Journal de la Société des Américanistes*, 61, 1, 1972, pp. 107-139.

Jacquin, Philippe et Daniel Rodot, *Go West! Une histoire de l'Ouest américain d'hier à aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 2004 [2002].

Jaenen, Cornélius J., « Colonisation compacte et colonisation extensive aux XVIIe et XVIIIe siècles en Nouvelle-France », dans Saussol, Alain et Joseph Zitomersky (dirs.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 15-22.

Jaurès, Jean, *De la réalité du monde sensible*, Paris, Éditions Alcuin, 1994.

Jean, Bruno, « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, 37, 101, 1993, pp. 291-307.

Jessop, Bob, « L'imaginaire économique et l'économie politique des échelles » dans Pasquier, Romain, Vincent Simoulin et Julien Weisbein (dirs.), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, Droit et Société, 2007, pp. 65-85.

Jessop, Bob, *The Future of Capitalist State*, Cambridge, Polity Press, 2002.

Jetten, Marc, *Enclaves amérindiennes : les « réductions » du Canada, 1637-1701*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 1994.

Jonas, Hans, *Le phénomène de la vie. Vers une biologie philosophique*, Paris/Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 2001 [1982, 1966].

Jonas, Hans, « Les fondements biologiques de l'individualité », *Études phénoménologiques*, 23-24, 1996, pp. 99-130.

Jonas, Stéphane et Francis Weidmann, *Simmel et l'espace : de la ville d'art à la métropole*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Jouanna, Arlette, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

Jullien, François, *Vivre de paysage ou l'Impensé de la Raison*, Paris, Gallimard, 2014.

Jünger, Ernst, *L'État universel* suivi de *La mobilisation totale*, Paris, Éditions Gallimard, 1990 [1962].

Kahler, Miles et Barbara. F. Walter (dirs.), *Territoriality and Conflict in an Era of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Kant, Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Paris, Éditions Gallimard, 1980.

Kazancigil, Ali, « La gouvernance et la souveraineté de l'État », dans Guy Hermet, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme (dirs.), *La gouvernance. Un concept et ses applications,* Paris, Éditions Karthala, 2005, pp. 49-82.

Keller, Olivier, « Éléments pour une préhistoire de la géométrie », *L'Anthropologie*, 1, 105, 2001, pp. 327-349.

Klein, Juan-Luis, « Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale », *Cahiers de recherche sociologique*, 45, 2008, pp. 41-57.

Klein, Juan-Luis, « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social. Le cas du développement régional au Québec », *Lien social et politique – RIAC*, 33, 1995, pp. 133-141.

Klein, Juan-Luis, « Les limites de la régulation. Crise de l'État-nation et gestion du local », dans Lévy, Jacques (dir.), *Géographies du politique*, Paris, Presse de la Fondation Nationale d Science Politique et Espace temps, 1991, pp. 77-84.

Kleinschmager, Richard, « L'État, son territoire et la mondialisation », dans Michaud, Yves (dir.), *Qu'est-ce que la société ?*, vol. 3, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000, pp. 734-738.

Klopter, Peter H., *Habitats et territoires des animaux*, Paris, Gauthier-Villars, 1972 [1969].

Kojève, Alexandre, *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Gallimard, 1947.

Koselleck, Reinhard, *Le futur-passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990.

Koyré, Alexandre, *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, Éditions Gallimard, 1973 [1962, 1957].

Koyré, Alexandre, « Du monde de l'"à-peu-près" à l'univers de la précision », dans *Études d'histoire de la pensée philosophique*, Paris, Éditions Gallimard, 1971 [1961], pp. 341-362.

Kratochwill, Friedrich, « Of Systems, Boundairies and Territoriality : An Inquiry into the Formation of the State System », *World Politics*, 39,1, 1986, pp. 27-52.

Kuper, Adam, *The Reinvention of Primitive Society. Transformations of a Myth*, Londres, Routledge, 2005.

Kurz, Robert, *Vies et mort du capitalisme. Chroniques de la crise*, Paris, Nouvelles Éditions Lignes, 2011.

Lacasse, Jean-Paul, *Les Innus et le territoire. Innu tipenitamun*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2004.

Lacasse, Jean-Paul, « Le territoire dans l'univers innu aujourd'hui », *Cahiers de géographie du Québec*, 40, 110, 1996, pp. 185-204.

Lacher, Hannes, *Beyond Globalization. Capitalism, Territorialty and the International Relations of Modernity*, New York, Routledge, 2006.

Lacher, Hannes, « International Transformation and the Persistence of Territoriality : Toward a New Political Geography of Capitalism », *Review of International Political Economy*, 12, 1, February 2005, pp. 26-52.

Lacoste, Yves, *La légende de la Terre*, Paris, Flammarion, 1996.

Lacoste, Yves, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Librairie François Maspero, 1976.

Lacroix, Jean-Guy, « Sociologie et transition millénariste : entre l'irraison totalitaire du capitalisme et la possibilité-nécessité de la conscientivité », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 30, 1998, pp. 79-152.

Lacroix, Laurent, « État plurinational et redéfinition du multiculturalisme en Bolivie », dans Gros, Christian et David Dumoulin Kervran (dirs.), *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino-américain ?*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2011, pp. 135-146.

Lagroye, Jacques (avec Bastien François et Frédéric Sawicki), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science Po et Dalloz, 2006.

Lalande, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 2 vol., Paris, Presses Universitaires de France, 1999 [1926].

Lalonde, Michel, *La reconnaissance du temps. Des sociétés archaïques à la société moderne*, Montréal, Éditions Robert Davies, 1996.

Lara, Philippe de, « Un mirage sociologie. La "construction sociale de la réalité" », *Le débat*, 97, 1997, pp. 114-129.

Lamizet, Bernard, *La médiation politique*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Lardon, Sylvie, Eduardo Chia et Hélène Rey-Valette, « Introduction. Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Norois*, 209, 2008, pp. 7-13.

Lascoume, Pierre, « Gouverner par les cartes ? », *Genèses*, 3, 68, 2007, pp. 2-3.

Latour, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte et Syros, 1997 [1991].

Lauwers, Michel, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.

Lauwers, Michel, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, 49, 2005, pp. 11-32.

Lauwers, Michel et Laurent Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans Genet, Jean-Philippe (dir.), *Rome et l'État moderne européen*, Rome, École Française de Rome, 2007, pp. 115-171.

Lavigne, Cédric, « Espaces et pouvoir royal au Moyen Âge ; réflexions sur la pratique de l'évaluation fiscale des terres », dans Rodriguez, Philippe (dir.), *Pouvoir et territoire I. Antiquité-Moyen Âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, pp. 279-294.

Leakey, Richard E., et Roger Lewin, *Les origines de l'Homme*, Paris, Flammarion, 1985 [1979, 1977].

Lebeau, Christine (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004.

Lebeau, Christine, « Introduction », dans Lebeau, Christine (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, pp. 5-15.

Le Berre, Marivonne, « Territoires », dans Antoine Bailly et al., *Encyclopédie de géographie*, Paris, Éditions Économica, 1992, pp. 617-638.

Lecoq, Danielle, « Les mappemondes médiévales comme signes et représentations du pouvoir (XIe-XIIIe) », dans Théry, Hervé, *L'État et les stratégies du territoire*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1991, pp. 209-216.

Ledrut, Raymond, « L'homme et l'espace », dans Poirier, Jean (dir.), *Histoire des mœurs. Tome I : Les coordonnées de l'homme et la culture matérielle*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1990, pp. 59-114.

Le Duff, Robert et Jean-Jacques Rigal (dirs.), *Démocratie et management local*, Paris, Dalloz, 2004.

Lefebvre, Henri, *Métaphilosophie*, Paris, Éditions Syllepse, 2000 [1965].

Lefebvre, Henri, *Espace et politique. Le droit à la ville II*, Paris, Éditions Economica, 2000.

Lefebvre, Henri, *De l'État. Tome IV : Les contradictions de l'État moderne*, Paris, Union Générale d'Édition, 1978.

Lefebvre, Henri, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 1976.

Lefebvre, Henri, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970.

Lefort, Claude, *Essais sur le politique. XIXe-XXe siècles*, Paris, Éditions du Seuil, 1986.

Lefort, Claude, « Société sans histoire et historicité », dans *Les formes de l'histoire*, Paris, Éditions Gallimard, 1978, p. 46-77.

Legendre, Pierre, *La fabrique de l'homme occidental*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 2000.

Le Goff, Jacques, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, 1982 [1964].

Leloup, Fabienne, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie Économie Société*, 4, 7, 2004, pp. 321-332.

Lenoble, René, *Esquisse d'une histoire de l'idée de Nature*, Paris, Éditions Albin Michel, 1969.

Leroi-Gourhan, André, *Le geste et la parole. Tome 2 : La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, 1965.

Leroi-Gourhan, André, *Le geste et la parole. Tome 1 : Technique et langage*, Paris, Éditions Albin Michel, 1964.

Leroi-Gourhan, André, « Note sur les rapports de la technologie et de la société », *Annales sociologiques*, série III, n. 1, 1940-1948, pp. 766-772.

Le Roux, Patrick, *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C. – 255 ap. J.-C.). Nouvelle histoire de l'Antiquité 8*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

Lestel, Dominique, *L'animal singulier*, Paris, Seuil, 2004.

Lestel, Dominique, *Les origines animales de la culture*, Paris, Flammarion, 2003.

Lestel, Dominique, « Langage et communications animales », *Langages*, 46, 2, 2002, pp. 91-100.

Leturcq, Samuel, « Espace du village, *terrouers* des hameaux. Théories et pratiques spatiales d'une communauté paysanne en Beauce orléanaise au XIVe et XVe siècle », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, XXXVIIe congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, pp. 229-241.

Levasseur, Carol, *Incertitude, pouvoir et résistances. Les enjeux du politique dans la modernité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2006.

Leveau, Philippe, « *Territorium urbis*. Le territoire de la cité romaine et ses divisions : du vocabulaire aux réalités administratives », *Revue des Études Anciennes*, 95, 1993, n. 3-4, pp. 459-471.

Lévêque, Pierre et Pierre Vidal-Naquet, *Clisthène l'Athénien*, Paris, Les Belles Lettres, 1964.

Lévesque, Benoît, « Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? », dans Lafontaine, Danielle et Bruno Jean (dirs.), *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 2005, pp. 15-43.

Lévi-Strauss, Claude, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », dans Mauss, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997 [1950], pp. IX-LII.

Lévi-Strauss, Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Librairie Plon, 1958 et 1974.

Lévi-Strauss, Claude, *Tristes tropiques*, Paris, Librairie Plon, 1955.

Levivier, Marc, « L'hypothèse d'un Homme néoténique comme "grand récit" sous-jacent », *Les Sciences de l'éducation*, 3, 44, 2011, pp. 77-93.

Lévy, Jacques, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Éditions Belin, 2000.

Liberski-Bagnoud, Danouta, « Langues africaine (Burkina Faso) : kasin, moore et gulmancema », dans Legendre, Pierre (dir.), *Tour du monde des concepts*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2013, pp. 75-133.

Liberski-Bagnoud, Danouta, *Les dieux du territoire. Penser autrement la généalogie*, Paris, CNRS Éditions, 2002.

Lipschultz, Ronnie, « Restructuring world politics : the Emergence of Global Civil Society », *Millenium*, 21, 3, 1992, pp. 389-420.

Litalien, Raymonde, Jean-François Palomino et Denis Vaugeois, *La mesure d'un continent. Atlas histoire de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2008.

Loinger, Guy et Jean-Claude Néméry, *Construire la dynamique des territoires. Acteurs, institutions, citoyenneté active*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1997.

Lonis, Raoul, *La cité dans le monde grec. Structures, fonctionnement, contradictions*, Paris, Armand Colin, 2004 [2003, 1994].

Lorenz, Konrad, *L'agression. Une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, 1977.

Loschak, Danièle, « Espace et contrôle social », dans Chevallier, Jacques (dir.), *Centre, périphérie, territoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, pp. 151-203.

Löw, Martina, « The Constitution of Space. The Structuration of Spaces Through the Simultaneity of Effect and Perception », *European Journal of Social Theory*, 11, 1, pp. 25-49.

Lussault, Michel, *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Éditions du Seuil, 2007.

Lussault, Michel, « Spatialisme », dans Lévy, Jacques et Michel Lussault (dirs.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Éditions Belin, 2003, p. 865.

Lyman, Stanford M. et Marvin B. Scott, « Territoriality : a Neglected Sociological Dimension », *Social Problem,* 15, 2, 1967, pp. 236-249.

Madeline, Fanny, « L'empire et son espace. Héritages, organisations et pratiques », *Hypothèses*, 1, 2007, pp. 213-225.

Madeline, Fanny, « L'empire des Plantagenêts. Espace féodal et construction territoriale », *Hypothèses*, 1, 2007, pp. 239-252.

Malinowski, Bronislaw, *Les jardins de corail*, Paris, Librairie François Maspero, 1974 [1965].

Mann, Michael, « The Autonomous Power of the State : Its Origins, Mechanisms and Results », dans Brenner, Neil, Bob Jessop, Martin Jones, Gordon Macleod (dirs.), *State/Space. A Reader*, Oxford, Blackwell Publishing, 2003, pp. 53-64.

Martinez-Gros, Gabrielle, « L'empire et son espace. Conclusion », *Hypothèses*, 1, 2007, pp. 275-281.

March, James G. et Johan P. Olsen, « The New Institutionalism : Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, 1984, 78, pp. 734-749.

Martin, Roland, « Rapports entre les structures urbaines et les modes de division et d'exploitation du territoire », dans Finley, Moses I. (dir.), *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, Paris, La Haye, Mouton et Co et École Pratique des Hautes Études, 1973, pp. 97-112.

Marx, Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre premier : le procès de production du capital,* trad. Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Presses Universitaires de France/Quadrige, 2006 [1993].

Marx, Karl, *Manuscrits de 1844*, Paris, Flammarion, 1996.

Marx, Karl, « Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel », dans *Philosophie*, Paris, Gallimard, 1982.

Marx, Karl, « Formes antérieures à la production capitaliste (Procès qui précède la formation du rapport capitaliste, ou l'accumulation primitive) », dans *Fondements de la critique de l'économie politique. Ébauche de 1857-1858. Chapitre du capital. Supplément au volume 2*, Paris, Éditions Anthropos, 1968.

Marx, Karl et Friedrich Engels, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1968.

Massey, Doreen, *For space*, London, Thousand Oaks, New Delhi, Sage Publications, 2005.

Massicotte, Guy (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

Mathieu, Jacques, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord, XVIe – XVIIIe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007 [2001].

Mauss, Marcel, « Débat sur les rapports entre la sociologie et la psychologie », dans *Œuvres 3. Cohésion sociale et division de la sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, pp. 298-302.

Mauss, Marcel, « Divisions et proportions des divisions de la sociologie », *L'Année sociologique*, série II, n. 2, 1924-1925, pp. 98-176.

Mayz Vallenilla, Ernesto, *Fondements de la méta-technique*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997.

Mazel, Florian, *Féodalités. 888-1180*, Paris, Éditions Belin, 2010.

McLuhan, Marshall, *La galaxie Gutenberg. La genèse de l'homme topographique*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1967 [1962].

Mead, Georges-Herbert, *L'esprit, le soi et la société*, (nouv. trad.) Paris, Presses Universitaires de France, 2006.

Méhu, Didier, « *Locus, transitus, peregrination.* Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XIe-XIIIe siècle) », dans *Construction de l'espace : pratiques et représentations*, XXXVIIe congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, pp. 275-293.

Meiksins Wood, Ellen, *Liberté et propriété. Une histoire sociale de la pensée politique occidentale de la Renaissance aux Lumières,* Montréal, Lux Éditeur, 2014 [2012].

Meiksins Wood, Ellen, *Des citoyens aux seigneurs. Une histoire sociale de la pensée politique de l'Antiquité au Moyen Âge*, Montréal, Lux Éditeur, 2013 [2008].

Meiksins Wood, Ellen, *L'empire du capital*, Montréal, Lux éditeur, 2011 [2003].

Meiksins Wood, Ellen, *The Origins of Capitalism. A Longer View*, Londres, New York, Verso, 2002.

Meininger, Marie-Christine, « Remarques sur le concept de gouvernance et le système politico-administratif », dans Corkery, Joan (dir.), *Gouvernance. Concepts et applications*, Bruxelles, Institut international des sciences administratives, 1999, pp. 313-336.

Métraux, Alfred, *Les Incas*, Paris, Éditions du Seuil, 1983 [1961].

Merleau-Ponty, Maurice, *L'institution dans l'histoire personnelle et publique. Le problème de la passivité, le sommeil, l'inconscient, la mémoire. Notes de cours du Collège de France (1954-1955)*, Paris, Éditions Belin, 2003.

Merleau-Ponty, Maurice, *Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques* précédé de *Projet de travail sur la nature de la perception* et *La Nature de la perception*, Paris, Éditions Verdier, 1996.

Merleau-Ponty, Maurice, *La nature. Notes de cours du Collège de France*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

Merleau-Ponty, Maurice, *L'Œil et l'Esprit*, Paris, Gallimard, 1964.

Merleau-Ponty, Maurice, *Le visible et l'invisible*, Paris, Gallimard, 1964.

Merleau-Ponty, Maurice, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

Michalet, Charles-Albert, *Mondialisation, la grande rupture*, Paris, Éditions La Découverte, 2007.

Michalet, Charles-Albert, *Le capitalisme mondial*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976.

Miquel, Christian et Guy Ménard, *Les ruses de la technique. Le symbolisme des techniques à travers l'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 1988.

Moles, Abraham, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 1972.

Moles, Abraham et Élisabeth Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*, Montréal, Paris, L'Harmattan, 1998.

Mongin, Olivier, *La condition urbaine*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

Monnet, Jérôme, *Espace, Temps et Pouvoir dans le Nouveau Monde*, Paris, Éditions Anthropos, 1996.

Montulet, Bertrand, *Les enjeux spatio-temporels du social. Mobilités*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1998.

Moquay, Patrick, « L'attachement à la région. Les liens entre l'individu et le territoire », dans Potvin, Maryse, Bernard Fournier et Yves Couture (dirs.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2000, pp. 49-65.

Moreau Defarges, Philippe, *La gouvernance*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

Morin, Edgar, *L'identité humaine. La méthode 5. L'humanité de l'humanité*, Paris, Seuil, 2001.

Morin, Edgar, « De l'animalité et de l'humanité. Introduction », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVII, 115, 1999, pp. 5-7.

Morin, Edgar, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris Seuil, 1973.

Morin, Françoise, « La protection des noms de lieux et des sites sacrés autochtones, au niveau international », *Études/Inuit/Studies*, 28, 2, 2004, pp. 203-209.

Morin, Michel, « Propriétés et territoires autochtones en Nouvelle-France. I – Contrôle territorial et reconnaissance de territoires nationaux », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43, 2-3, 2013, pp. 59-75.

Morin, Michel, « Des nations libres sans territoire ? Les Autochtones et la colonisation de l'Amérique française du XVIe au XVIIIe siècle », *Journal of the History of International Law*, 12, 2010, pp. 1-70.

Morin, Michel, *L'Usurpation de la souveraineté autochtone. Le cas des peuples de la Nouvelle-France et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1997.

Morin, Robert, *La régionalisation au Québec : les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux et locaux (1960-2006)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2006.

Morissonneau, Christian et Maurice Asselin, « La colonisation au Québec : une décolonisation manquée », *Cahiers de géographie du Québec*, 24, 61, 1980, pp. 145-155.

Morris, Desmond, *Le singe nu*, Paris, Le Livre de Poche, 1971.

Morsel, Joseph, « Appropriation communautaire du territoire ou appropriation territoriale de la communauté ? Observations en guise de conclusion », *Hypothèses*, 2005/1, pp. 89-105.

Morval, Jean, *La psychologie environnementale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

Mucchielli, Laurent, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France*, Paris, Éditions La Découverte, 1998.

Mumford, Lewis, *Le déclin des villes ou la recherche d'un nouvel urbanisme*, Paris, Éditions France-Empire, 1970 [1956].

Mumford, Lewis, *La cité à travers l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1964 [1961].

Mumford, Lewis, *Technique et civilisation* Paris, Éditions du Seuil, 1950

Murray, Jeffrey S., *Terra Nostra : les cartes du Canada et leurs secrets, 1550-1950*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2006.

Musso, Pierre, *Critique des réseaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

Nagy, Piroska, « La notion de *Christianitas* et la spatialisation du sacré au Xe siècle : un sermont d'Abbon de Saint-Germain », *Médiévales*, 49, 2005, pp. 121-140.

Nicolas, Étienne, « La fonction de l'espace dans la culture aborigène », dans Guillaud, Dominique, Maorie Seysset et Annie Walter, *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, Paris, ORSTOM/PRODIG, 1998, pp. 135-140.

Nicolet, Claude, « L'Empire romain est-il un "État moderne" ? », dans Coulet, Noël et Jean-Philippe Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990, pp. 111-127.

Nicolet, Claude, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988.

Nootens, Geneviève, *Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des Braves*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2004.

Nootens, Geneviève, « Libéralisme et territorialité. Remarques sur les origines historiques d'un paradigme politique », Montréal, *Cahiers de l'Équipe de Recherche en Éthique Sociale* (CERES), n. 0004, 2000.

Nordman, Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVIe – XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1998.

Nordman, Daniel, « Frontières », dans Bély, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 576-578.

Nordman, Daniel, « Territoire », dans Bély, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, pp. 1204-1206.

Nordman, Daniel, « La connaissance géographique de l'État (XIVe-XVIe siècle) », dans Coulet, Noël et Jean-Philippe Genet, *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1990, pp. 175-188.

Nordman, Daniel et Jacques Revel, « La formation de l'espace français », dans Revel, Jacques (dir.), *L'Espace français*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 [1989], pp. 39-209.

O'Brien, Richard, *Global Financial Integration: The End of Geography*, London, Royal Institute of Economic Affairs, 1992.

OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE. Villes et compétitivité. Un nouveau paradigme entrepreneurial pour l'aménagement du territoire urbain*, Paris, OCDE, 2007.

OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE : Montréal, Canada*, Paris, OCDE, 2004.

Ohmae, Kenichi, *Géographie secrète de la nouvelle économie. L'an 15 après Gates*, Paris, Village Mondial, 2001.

Ohmae, Kenichi, *De l'État-nation aux États-régions. Comprendre la logique planétaire pour conquérir les marchés régionaux*, Paris, Dunod, 1996.

Ohmae, Kenichi, *The Borderless World*, New York, Harper, 1990.

Osiander, Andreas, « Sovereignty, International Relations, and the Westphalian Myth », *International Organization*, 55, 2, 2001, pp. 251-287.

O Tuathail, Gearoid, « Borderless Worlds ? Problematising Discourses of Deterritorialisation », dans Kliot, Nurit et David Newman, *Geopolitics at the End of the Twentieth Century. The Changing World Political Map*, London, Frank Cass, 2000, pp. 139-154.

O Tuathail, Gearoid, « Political Geography III : Dealing With Deterritorialisation », *Progress human geograpghy*, 22, 1, 1998, pp. 81-93.

Paasi, Anssi, « Territory », dans Agnew, John, Katharine Mitchelle and Gearoid Toal (dirs.), *A Companion to Political Geography*, Oxford, Blackwell Publishers, 2003, pp. 109-122.

Paillard, Jean, « Les déterminants moteurs de l'organisation de l'espace », *Cahiers de Psychologie*, 14, 4, 1971, pp. 261-316.

Panofsky, Erwin, *La perspective comme forme symbolique et autres essais*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

Paquet, Gilles, « La nouvelle gouvernance, la subsidiarité et l'État stratégique », dans OCDE, *La gouvernance du XXIe siècle. Études prospectives*, Paris, OCDE, 2002, pp. 219-253.

Paquot, Thierry, *Demeure terrestre. Enquête vagabonde sur l'*habiter, Paris, Les Éditions de l'Imprimeur, 2005.

Paquot, Thierry et Chris Younès, *Le territoire des philosophes. Lieu et espace dans la pensée au XXe siècle*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.

Parsons, Talcott, *Sociétés. Essai sur leur évolution comparée*, Paris, Dunod, 1973 [1966].

Pascal, *Pensées*, Paris, Éditions Gallimard, 1977.

Patočka, Jan, *Qu'est-ce que la phénoménologie ?*, Grenoble, Éditions Jérôme Million, 2002.

Patočka, Jan, *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Éditions Verdier, 1999 [1990].

Patočka, Jan, *Le monde naturel et le mouvement de l'existence humaine*, Dordrecht, Kluwer Academic Publichers, 1988.

Paul-Lévy, Françoise et Marion Segaud, *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre Georges Pompidou/CCI, 1983.

Perec, Georges, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 2001.

Petit, Jean-Luc, « La spatialité originaire du corps propre. Phénoménologie et neurosciences », *Revue de synthèse*, 5e série, 2003, pp. 139-171.

Petitat, André « Échange symbolique et historicité », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n. 1, 1999, pp. 93-101.

Philipona, David et J. Kevin O'Regan, « La perception de l'espace, identification d'une faculté sensori-motrice ? », dans Thinus-Blanc, Catherine et Jean Bullier, *Agir*

dans l'espace, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2005, pp. 151-165.

Piaget, Jean, « Pensée égocentrique et pensée sociocentrique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 101, 1996, pp. 33-44.

Piaget, Jean, *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1950.

Piaget, Jean et Barbël Inhelder, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, PUF, 1948 [1947].

Pichot, André, *Petite phénoménologie de la connaissance*, Paris, Aubier, 1991.

Picq, Jean, *Histoire et droit des États. La souveraineté dans le temps et l'espace européens*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2005.

Pinard, Rolande, *La révolution du travail. De l'artisan au manager*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

Pinchemel, Philippe et Geneviève, *La face de la terre. Éléments de géographie*, Paris, Armand Colin, 1988 et 1992.

Pineault, Éric et Michel Freitag (dirs.), *Le monde enchaîné. Perspective sur l'AMI et le capitalisme globalisé*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1999.

Piveteau, Vincent, « L'ingénierie territoriale, défi pour la gouvernance. », *Pour*, 2, 209-210, 2011, pp. 159-164.

Poirier, Sylvie, « Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme : réflexions sur des exemples canadiens et australiens », *Anthropologie et sociétés*, vol. 24, n. 1, 2000, pp. 137-153.

Polanyi, Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 [1972, 1944].

Polignac, François de, *La naissance de la cité grecque. Cultes, espace et société (VIIIe-VIIe siècles)*, Paris, Éditions La Découverte, 1995.

Pomian, Krzysztof, *L'ordre du temps*, Paris, Gallimard, 1984.

Poulanzas, Nicos, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.

Pradeau, Christian, *Jeux et enjeux des frontières*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1994.

Pritchard, James, *In Search of Empire. The French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Proulx, Marc-Urbain, « Les ressorts de la régulation territoriale : essai », *Lien social et politique – RIAC*, 52, 2004, pp. 151-159.

Proulx, Marc-Urbain, *L'économie des territoires au Québec. Aménagement, gestion, développement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002.

Proulx, Marc-Urbain, (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998.

Pumain, Denise, Thérèse Saint-Julien et Hélène Mathian, *L'analyse spatiale. Localisations dans l'espace*, Paris, Armand Colin, 2004.

Racicot, Pierre et Jean-Claude Néméry, *Développement et régionalisation. Le temps du repli de l'État-nation*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1999.

Radkowski, Georges-Hubert de, *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

Raffestin, Claude, « Écogenèse territoriale et territorialité », dans Brunet, Roger (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, pp. 173-185.

Ramanantsoa, Marie-Martine et Patrick Legros, *Handicaps et activités physiques adaptées*, Paris, Éditions Revue EPD, 1999, pp. 23-50.

Rancière, Jacques, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, 2005.

Rancière, Jacques, *La mésentente. Philosophie et politique*, Paris, Éditions Galilée, 1995.

Rancière, Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 1998.

Ratzel, Friedrich, *Géographie politique*, Paris, Éditions Economica, 1988.

Raynaud, Dominique, « L'émergence de l'espace perspectif : effets de croyance et de connaissance », dans Berthoz, Alain et Roland Recht, *Les espaces de l'homme*, Paris, Odile Jacob, 2005, pp. 333-354.

Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882*, Paris, Calmann-Lévy Éditeur, 1882.

Retaillé, Denis, « L'impératif territorial », dans Badie, Bertrand et Marie-Christine Smouts (dirs.), *L'International sans territoire*, *Cultures et Conflits*, 21/22, printemps-été 1996, Paris, L'Harmattan, pp. 21-40.

Rey, Alain, (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2000 [1998, 1992].

Ricœur, Paul, *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Éditions du Seuil, 1997 [1986].

Ricœur, Paul, *Du texte à l'action. Essai d'herméneutique II*, Paris, Éditions du Seuil, 1986.

Robertson, Roland, *Globalization : Social Theory and Global Culture*, Londres, Newbury Park, New Delhi, Sage Publications, 1992.

Robinson, William I., *A Theory of Global Capitalism : Production, Class, and State in a Transnational World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2004.

Roncayolo, Marcel, *La ville et ses territoires*, Paris, Éditions Gallimard, 1997 [1990, 1988, 1982, 1978].

Rosanvallon, Pierre, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Éditions du Seuil, 1989 [1979].

Rosanvallon, Pierre, « Pour une histoire conceptuelle du politique (note de travail) », *Revue de synthèse*, 1-2, 1986, pp. 93-105.

Rosanvallon, Pierre, *La crise de l'État-providence*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.

Rosenberg, Justin, « Globalization Theory : A Post Mortem », *International Politics*, 42, 2005, pp. 2-74.

Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Isabelle Fortier et Alain-G. Gagnon, *La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004.

Routhier, Gilles, « La paroisse : naissance et évolution d'une institution », dans Courville, Serge et Normand Séguin (dirs.), *La paroisse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001, pp. 5-13.

Ruggie, John, G., « Territoriality and Beyond : Problematizing Modernity in International Relations », *International organization*, 47, 1, 1993, pp. 139-174.

Ruyer, Raymond, *L'animal, l'homme, la fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1964.

Sack, Robert David, *Human Territoriality. Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

Sack, Robert David, « Human Territoriality : A Theory », *Annals of the Association of American Geographers*, 73, 1, 1983, pp. 55-74.

Sack, Robert David, *Conceptions of Space in Social Thought. A Geographic Perspective*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 1980.

Sahlins, Marshall, *La nature humaine, une illusion occidentale. Réflexions sur l'histoire des concepts de hiérarchie et d'égalité, sur la sublimation de l'anarchie en Occident, et essais de comparaison avec d'autres conceptions de la condition humaine*, Paris, Éditions de l'éclat, 2009 [2008].

Saladin d'Anglure, Bernard, « La toponymie religieuse et l'appropriation symbolique du territoire par les Inuit du Nunavik et du Nunavut », *Études/Inuit/Studies*, 28, 2, 2004, pp. 107-131.

Sallmann, Jean-Michel, *Le grand désenclavement du monde (1200-1600)*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2011.

Sanguin, André-Louis, *La géographie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977.

Sassen, Saskia, *A Sociology of Globalization*, New York, London, W.W. Norton and Company, 2007.

Sassen, Saskia, (dir.), *Decephering the Global. Its Scales, Spaces and Subjects*, New York, London, Routledge, 2007.

Sassen, Saskia, *Territory, Authority, Rights. From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Woodstock, Princeton University Press, 2006.

Scheler, Max, *La situation de l'homme dans le monde*, Paris, Éditions Montaigne, 1951.

Schilling, Lothar, « Police et construction de l'espace impérial », dans Lebeau, Christine (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, pp. 115-131.

Schmitt, Carl, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du* Jus Publicum Europaeum, Paris, Presses Universitaires de France, 2001 [1988].

Schnapper, Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, 2000.

Scholte, Jan Aart, *Globalization : A Critical Introduction*, Londres, Palgrave, 2005 [2000].

Schulze, Hagen, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

Scott, James C., *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Éditions du Seuil, 2013 [2009].

Sennelart, Michel, *Les arts de gouverner. Du* regimen *médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

Segaud, Marion, *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin, 2007.

Shields, Rob, « Spatial Stress and Resistance : Social Meanings of Spatialization », dans Benko, Georges et Ulf Strohmayer, *Spatial and Social Theory. Interpreting Modernity and Postmodernity*, Oxford, Blackwell Publishers, 1997, pp. 186-202.

Shipper, Kristofer, « Le chinois », dans Legendre, Pierre (dir.), *Tour du monde des concepts*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2013, pp. 135-187.

Simard, Martin, « La réforme de la gouvernance territoriale au Québec à l'épreuve des problèmes d'aménagement et de développement », *Revue canadienne des sciences régionales*, XXIX, 2, Été 2006, pp. 257-274.

Simondon, Gilbert, *Cours sur la perception (1964-1965)*, Paris, Les Éditions de la Transparence, 2006.
Simmel, Georg, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

Skinner, Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Éditions Albin Michel, 2009.

Sklair, Leslie, *The Transnational Capitalist Class*, Oxford, Blackwell, 2001.

Sloterdijk, Peter, *Écumes. Sphère III*, Paris, Maren Sell Éditeurs, 2005 [2003].

Sloterdijk, Peter, *Bulles. Sphères 1*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2002 [1998].

Smyrnaios, Nikos, « Une doxa moderne. Bref historique critique de la société de l'information », COMMposite, V2006.1, pp. 109-128.

Soja, Edward W., *The Political Organization of Space*, Washington, Association of American Geographers, Ressource paper, n. 8, 1971.

Sotinel, Claire, « Les lieux de cultes chrétiens et le sacré dans l'Antiquité tardive », *Revue de l'histoire des religions*, 222, 4, 2005, pp. 411-434.

Spruyt, Hendrick, *The Sovereign State and Its Competitors*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

Stamm, Roger Alfred, « L'intériorité, dimension fondamentale de la vie », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVII, 115, 1999, pp. 55-73.

Steinberg, Philip E., *The Social Construction of Ocean*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

Stern, Henri, « Le pouvoir dans l'Inde traditionnelle : territoire, caste et parenté. Approche théorique et étude régional (Rajasthan) », *L'Homme*, 13, 1, 1973, pp. 50-70.

Stock, Mathis, « Théorie de l'habiter. Questionnements », dans Paquot, Thierry, Michel Lussault et Christ Younès (dirs.), *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, pp. 103-125.

Stoetzel, Jean, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion, 1978.

Storey, David, *Territory. The Claiming of Space*, London, Pearson Education Limited, 2001.

Storper, Michael, « Territories, Flows, and Hierarchies in the Global Economy », dans Cox, Kevin R. (dir.), *Spaces of Globalization. Reasserting the power of the local*, New York, London, The Guilford Press, 1997, pp. 19-44.

Strandsberg, Jeppe, *Territory, Globalization and International Theory. The Cartographic Reality of Space*, Basingstroke (UK), Palgrave Macmillan, 2010.

Strayer, Joseph R., *Les origines médiévales de l'État moderne*, Paris, Payot, 1979 [1970].

Surun, Isabelle, « Appropriations territoriales et résistances autochtones. Entre guerre de conquête, alliance et négociation », dans Singaravélou, Pierre (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 37-75.

Swingedouw, Eric, « The State as Container : Territoriality in the Modern World », *Progress in Human Geography*, 18, 2, 1994, pp. 151-162.

Swyngedouw, Eric, « Neither Global nor Local. "Glocalization" and the Politics of Scales », dans Cox, Kevin R. (dir.), *Spaces of Globalization. Reasserting the Power of the Local*, New York, London, The Guilford Press, 1997, pp. 137-166.

Taylor, Peter, « The State as Container : Territoriality in the Modern World-System », dans Brenner, Neil, Bob Jessop, Martin Jones, Gordon Macleod (dirs.), *State/Space. A Reader*, Oxford, Blackwell Publishing, 2003, pp. 101-113.

Taylor, Peter J., « Embedded Statism and the Social Sciences : Opening Up New Spaces », *Environment and Planning A*, 28, 1996, pp. 1917-1928.

Tellier, Luc-Normand, *Économie spatiale. Rationalité économique de l'espace habité*, 2e édition, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1993.

Teschke, Benno, *The Myth of 1648. Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*, Londres, New York, Verso, 2003.

Testart, Alain, *Avant l'histoire. L'évolution des sociétés de Lascaux à Carnac*, Paris, Gallimard, 2012.

Testart, Alain, « Propriété et non-propriété de la terre. La confusion entre souveraineté politique et propriété foncière (2ième partie) », *Études rurales*, janvier-juin 2004, 169-170, pp. 149-178.

Testart, Alain, « Propriété et non-propriété de la terre. L'illusion de la propriété collective archaïque (1ère partie) », *Études rurales*, janvier-juin 2003, 165-166, pp. 209-242.

Thénault, Sylvie, « L'État colonial. Une question de domination », dans Singaravélou, Pierre (dir.), *Les empires coloniaux (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Éditions Point, 2013, pp. 215-256.

Thinus-Blanc, Catherine et Jean Bullier, *Agir dans l'espace*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2005.

Théret, Bruno, « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie politique*, 44, 2003, pp. 51-78.

Thuot, Jean-François, *La fin de la représentation et la formes contemporaines de la démocratie*, Montréal, Éditions Nota Bene, 1998.

Thuot, Jean-François, « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie », *Revue québécoise de science politique*, 26, 1994, pp. 75-102.

Thrift, Nagel, « Space », *Theory, culture and Society*, volume 23 (2-3), 2006, pp. 139-155.

Thrift, Nagel, *Spatial Formations*, London, Thousand Oaks, New Delhi, Sage Publications, 1996.

Tilly, Charles, « La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé », *Politix*, 13, 49, 2000, pp. 97-117.

Tilly, Charles, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe. 960-1990*, Paris, Aubier, 1992 [1990].

Tinland, Franck, « Du mode d'existence de l'être vivant : provocation et éclairages », *Kairos*, 23, 2004, pp. 125-178.

Tinland, Franck, « De la diversité des êtres à l'être humain », *Revue philosophique de Louvain*, 100, 3, 2002, pp. 385-417.

Tinland, Franck, « De l'originalité anatomique à l'ouverture anthropologique », *Revue européenne des sciences sociales*, XXXVII, 115, 1999, pp. 135-169.

Tinland, Franck, *La différence anthropologique. Essai sur les rapports de la Nature et de l'Artifice*, Paris, Éditions Aubier Montaigne, 1977.
Tocqueville, Alexis de, *Regards sur le Bas-Canada*, Éditions Typo, 2003.

Tocqueville, Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, GF Flammarion, 1988.

Touzery, Mireille, « Cadastre en Europe à l'époque moderne. Modèles continentaux et absence anglaise », dans Touzery, Mireille (dir.), *De l'estime au cadastre en*

Europe. L'époque moderne, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, pp. 1-8.

Trigger, Bruce G., *Les Indiens, la fourrure et les Blancs. Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990 [1985].

Trochet, Jean-René, *Géographie historique. Hommes et territoires dans les sociétés traditionnelles*, Paris, Éditions Nathan, 1998.

Trudel, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal, Toronto, Holt, Rinehart et Winstons, Limitée, 1968.

Turco, Angelo, « Mythe et géographie », *Cahiers de Géographie du Québec*, 45, 126, 2001, pp. 368-388.

Union des municipalités du Québec, *Plan d'action pour l'occupation de tout le territoire québécois : pour un avenir viable de l'ensemble du territoire*, Montréal, UMQ, 2007.

Unwin, Tim, « A Waste of Space ? Towards a Critique of the Social Production of Space », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 25, 1, 2000, pp. 11-29.

Urry, John, *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin, 2005.

Vandenberghe, Frederik, « L'École de Montréal : théorie critique ou critique théorique de l'"asociété" ? », *Société*, 26, Automne 2006, pp. 115-151.

Vandermotten, Christian et Julien Vandeburie, *Territorialités et politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université libre de Bruxelles, 2005.

Vanier, Martin (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

Vauclair, Jacques et Bertrand L. Deputte, « Se représenter et dire le monde. Développement de l'intelligence et du langage chez les primates », dans Pascal Piqc et Yves Coppens, *Aux origines de l'humanité. Volume 2 : Le propre de l'homme*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001, pp. 288-329.

Veltz, Pierre, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005 [1996].

Veltz, Pierre, *Des lieux et des liens*, Paris, Éditions de l'Aube, 2002.

Verdon, Laure, *La terre et les hommes au Moyen Âge*, Paris, Ellipses Éditions Marketing, 2006.

Verger, Jacques, « Le transfert de modèles d'organisation de l'Église à l'État à la fin du Moyen Âge », dans Genet, Jean-Philippe et Bernard Vincent, *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 1986, pp. 31-39.

Vernant, Jean-Pierre, *Mythe et pensée chez les Grecs. Études de psychologie historique*, Paris, La Découverte, 1996.

Vëto, Miklos, « L'éidétique de l'espace chez Merleau-Ponty », *Archives de philosophie*, 2008/3, Tome 71, pp. 407-438.

Veyne, Paul, « L'Empire romain », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 121-130.

Viard, Jean, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, Éditions de l'Aube, 1994.

Viard, Jean, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990.

Vidal de la Blache, Paul, « Sens et objet de la géographie humaine », dans *Principe de géographie humaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 1955 [1921].

Viesner, Frédéric, « Dynamiques territoriales des Aborigènes Pitjantjatjara (Australie-Méridionale) », *Études rurales*, juillet-décembre 2002, 163-164, pp. 267-282.

Villeneuve, Lynda, *Paysage, mythe et territorialité : Charlevoix au XIXe siècle. Pour une nouvelle approche du paysage*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999.

Vioulac, Jean, *L'époque de la technique. Marx, Heidegger et l'accomplissement de la métaphysique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

Vincent, Jeanne-Françoise, « Le territoire et ses dieux : de la rencontre à la coexistence », dans Vincent, Jeanne-Françoise, Daniel Dory et Raymond Verdier (dirs.), *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 11-27.

Virilio, Paul, « Un monde surexposé. Fin de l'histoire, ou fin de la géographie ? », *Le monde diplomatique*, août 1997, p. 17.

Virilio, Paul, *Vitesse et politique. Essai de dromologie*, Paris, Galilée, 1977.

Viti, Fabio, « La construction de l'espace politique baulé. Le cas de l'Aïtu *nvle* (Côte d'Ivoire) », dans Perrot, Claude-Hélène (dir.), *Lignages et territoires en Afrique aux XVIIIe et XIXe siècles. Stratégies, compétition, intégration*, Paris, Éditions Karthala, 2000, pp. 113-151.

Von Uexküll, Jacob, *Mondes animaux et monde humain* suivi de *Théorie de la signification*, Paris, Éditions Denoël, 1965 [1956].

Waal, Frans de, *De la réconciliation chez les primates*, Paris, Flammarion, 2002.

Waal, Frans de, *Le bon singe. Les bases naturelles de la morale*, Paris, Bayard, 1997.

Walby, Sylvia, « The Myth of the Nation-State : Theorizing Societies and Polities in Global Era », *Sociology*, 37, 3, août 2003, pp. 529-546.

Walker, Rob B. J., *Inside/outside. International Relations as Political Theory*, New York, Cambridge, University Press, 1993.

Waquet, Jean-Claude, « Conclusions », dans Touzery, Mireille (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, pp. 571-579.

Watteaux, Magali, « Proposition de relecture archéogéographique des rapports entre pouvoir, territoire et formes du paysage au Moyen Âge. Introduction critique : d'un raisonnement chrono-typologique à l'élaboration d'une logique archéogéographique », dans Rodriguez, Philippe (dir.), *Pouvoir et territoire I. Antiquité-Moyen Âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, pp. 267-277.

Weaver, John C., *La ruée vers la terre et le façonnement du monde moderne. 1650-1900*, Montréal, Éditions Fides, 2006 [2003].

Weber, Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Éditions Recherches, 1983 [1976].
Weber, Max, *La domination*, Paris, Éditions La Découverte, 2013.

Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte, 2003.
Weber, Max, *Économie et société dans l'Antiquité*. Précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, Paris, Les Éditions La Découverte et Syros, 2001 [1998].

Weber, Max, *Économie et société. Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995 [1971].

Weber, Max, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Éditions Gallimard, 1991 [1981].

Weber, Max, *La ville*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, [1947].

Webber, Melvin, *L'Urbain sans lieu ni bornes*, La Tour D'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996.

Werlen, Benno, *Society, Action and Space. An Alternative Human Geography*, London, New York, Routledge, 2007 [1993, 1988].

Werner, Karl Ferdinand, *Naissance de la noblesse*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010 [1998].

Werner, Karl Ferdinand, « L'Empire carolingien et le Saint Empire », dans Duverger, Maurice (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 151-202.

White, Richard, *Le Middle Ground. Indiens, empire et républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis, 2009 [1991].

Whiten, Andrew, Victoria Horner, Frans De Waal, « Conformity to Cultural Norms of Tool Use in Chimpanzees », *Nature*, 437, 2005, pp. 737-740.

Wynants, Bernadette, « Le projet de l'analyse de contenu en sociologie », dans Rémy, Jean et Danielle Ruquoy (dirs.). *Méthodes d'analyse de contenu et sociologie*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1990, pp. 163-174.

Zierhofer, Wolfgang, « State, Power and Space », *Social geography*, 1, 2005, pp. 29-36.

Zitomersky, Joseph, « Ville, État, implantation et société en Louisiane française. La variante "mississippienne" du modèle colonial français en Amérique du Nord », dans Saussol, Alain et Joseph Zitomersky (dirs.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 23-48.

Zumthor, Paul, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.